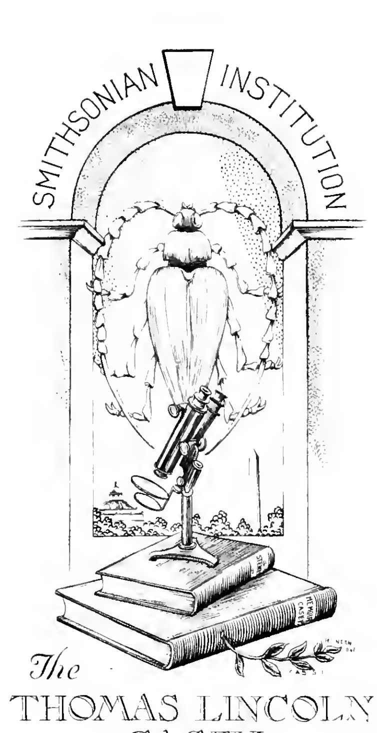



SMITHSONIAN INSTITUTION

12 — 15



ANTOINE LACENE,

NATURALISTE.

[illegible] décembre [illegible]

[illegible] le 14 avril 1859

OPUSCULES

ENTOMOLOGIQUES

PAR

E. MULSANT,

Sous-Bibliothécaire de la ville de Lyon,
Professeur d'Histoire naturelle au Lycée,
Correspondant du ministère de l'Instruction publique,
Président de la Société Linnéenne de Lyon,
Membre de l'Académie des Sciences, des Sociétés d'Agriculture
et Littéraire de la même ville, etc.

DOUZIÈME CAHIER.

PARIS.

MAGNIN ET BLANCHARD, LIBRAIRES,
rue Honoré Chevalier, 5

1861.

A MONSIEUR KRAATZ,

PRÉSIDENT

DE LA SOCIÉTÉ ENTOMOLOGIQUE DE BERLIN, ETC., ETC.

Monsieur,

En cherchant à mettre ces pages à l'abri de votre nom, mon hommage aurait pu s'adresser exclusivement au savant dont les écrits sont connus de tout le monde entomologique. Mais j'aime à me rappeler avec quelle complaisance vous avez été, pour mon compagnon

de voyage et pour moi, un guide aimable, pendant notre récent séjour à Berlin. Puissent ces lignes vous redire toute ma reconnaissance et vous renouveler l'assurance des sentiments affectueux avec lesquels

J'ai l'honneur d'être

Votre tout dévoué

E. MULSANT.

Lyon, le 16 octobre 1861.

TABLE DES MATIÈRES.

Description d'un Coléoptère nouveau constituant un nouveau genre dans la tribu des Opatates, par MM. Mulsant et E. Revelière 1

Description d'une espèce nouvelle de Coléoptère Angustipenne, par MM. Mulsant et Godard 6

Description d'une espèce nouvelle de Coléoptère du genre *Dasytes*, par MM. Mulsant et Revelière 10

Note sur l'*Harmonia lyncea* (Coccinellide) 13

Description d'une espèce nouvelle de Coléoptère de la tribu des Mollipennes 25

Notice sur Antoine Lacène 20

Description d'un genre nouveau de la famille des Anobides, par MM. Mulsant et Cl. Rey. 40

Description de quelques Coléoptères nouveaux ou peu connus, par MM. Mulsant et Cl. Rey 47

Description de quelques Brachélytres nouveaux ou peu connus, par MM. Mulsant et Cl. Rey 93

Description de quelques Coléoptères nouveaux ou peu connus et de deux genres nouveaux, par MM. Mulsant et Cl. Rey . 120

Description de quelques Coléoptères nouveaux ou peu connus, par MM. Mulsant et Cl. Rey. 139

Description de deux Coléoptères nouveaux ou peu connus, par MM. Mulsant et Cl. Rey 189

Description d'un Longicorne nouveau par MM. Mulsant et Cl. Rey 193

FIN DE LA TABLE.



DESCRIPTION

D'UN

COLÉOPTÈRE NOUVEAU

CONSTITUANT UN NOUVEAU GENRE

DANS LA TRIBU DES **OPATATES**.

PAR

E. MULSANT et E. REVELIÈRE.

(Présentée à la Société Linnéenne de Lyon, le 9 juillet 1860.)

Genre *Sinorus*, SINORE.

CARACTÈRES. *Antennes* insérées au-devant des yeux, sous le rebord de la tête formée par les joues; voilées à la base par ce rebord; de onze articles; plus grosses sur les cinq derniers : le troisième, le plus long, à peu près égal aux deux suivants réunis : les quatrième à dixième moins longs ou à peine aussi longs que larges. *Yeux* non saillants; entamés par les joues : celles-ci formant au côté externe des yeux un canthus prolongé jusqu'à la moitié de ces organes, et obliquement coupé d'avant en arrière, pour permettre au côté interne des angles antérieurs du prothorax de venir s'appliquer contre le bord postérieur de ce canthus. *Epistome* profondément entaillé au milieu de son bord antérieur, et cachant une partie du labre logé dans cette entaille et échancré en devant. *Mandibules* voilées par l'épistome. *Palpes maxillaires* à dernier article sécuriforme. *Menton* un peu élargi d'arrière en avant, arqué à son bord antérieur; plus long que large. *Prothorax* transverse; avancé jusqu'aux yeux, qu'il

enclot un peu extérieurement; à deux sinuosités à la base. *Ecusson* apparent; plus large que long. *Elytres* un peu plus larges en devant que le prothorax à ses angles postérieurs; un peu obliquement coupées sur le côté de leur base; ciliées sur les côtés; à repli marginal faiblement plus large que les postépisternums, sur les côtés de ceux-ci; assez brusquement terminé un peu après l'extrémité du quatrième arceau ventral. *Prosternum* large; séparant les hanches; rétréci graduellement et déclive, après celles-ci. *Ventre* de cinq arceaux; partie antéro-médiaire de celui-ci, obtusément tronquée. *Hanches antérieures* globuleuses. *Tibias antérieurs* droits, comprimés, graduellement et médiocrement élargis de la base à l'extrémité; granuleux; subdenticulés. *Tarses* simples; garnis en dessous de poils raides : dernier article des postérieurs plus long que le premier. *Corps* ovale-oblong; convexe.

Obs. Ce genre appartient à la famille des *Opatraires* et au rameau des *Gonocéphalates*.

L'insecte sur lequel il est fondé semble faire le passage des *Trichopodus* aux *Hadrus*. Il s'éloigne des premiers, par le troisième article des antennes à peine aussi long que les deux suivants réunis; par son menton plus long sur son milieu qu'il est large en devant. Il se distingue des seconds par ses élytres ciliées sur les côtés; par son menton graduellement et assez faiblement élargi d'arrière en avant jusqu'aux angles antérieurs; par le repli des élytres moins large que le tiers de la moitié du médipectus, etc.

Sinorus ciliaris.

Ovale-oblong; longitudinalement arqué; convexe; d'un noir mat ou grisâtre, en dessus. Prothorax et élytres ciliés sur les côtés, chargés en dessus de points granuleux, donnant chacun postérieurement naissance à une soie couchée, d'un fauve livide : le prothorax élargi en ligne courbe jusqu'aux deux tiers, rétréci ensuite; sinué vers chaque sixième externe de sa base, avec les deux tiers médiaires arqués en arrière : les élytres élar-

gies jusque vers la moitié, rétrécies ensuite jusque vers l'angle sutural; à huit ou neuf sillons assez faibles, séparés par des intervalles plus larges et très-médiocrement convexes.

Long. 0,0090 à 0,0105 (4 1/2 à 4 3/4). Larg. 0,0059 à 0,0067 (2 2/3 à 2 3/4.) à la base des élytres; 0,0071 à 0,0078 (3 1/4 à 3 1/2) vers le milieu de celles-ci.

Corps ovale-oblong; obtusément arqué longitudinalement; convexe; d'un noir gris; mat; cilié sur les côtés. *Tête* d'un noir mat ou grisâtre; marquée de points contigus, donnant chacun naissance à une soie courte, livide, couchée, souvent indistincte : ces points séparés par des espaces étroits, un peu rapeux; suture frontale creusée d'un sillon. *Joues* planes. *Epistome* entaillé presque jusqu'au milieu de sa longueur. *Labre* échancré; fauve; garni de poils courts. *Palpes* bruns. *Antennes* prolongées environ jusqu'à la moitié des côtés du prothorax; d'un brun rougeâtre; garnies de poils assez fins; subfiliformes jusqu'au sixième ou septième article, avec les quatre ou cinq derniers grossissant graduellement un peu : le deuxième court; le troisième deux fois à deux fois et demie aussi long que large, presque aussi long que les deux suivants réunis : le quatrième, ovalaire, aussi long que large : les cinquième à septième, moniliformes : les huitième à dixième plus larges que longs : le onzième turbiniforme, rétréci dans sa seconde moitié. *Prothorax* échancré presque en demi-cercle, obtus à son bord antérieur; à angles de devant prononcés, avancés; élargi en ligne courbe jusqu'aux deux tiers, assez faiblement rétréci ensuite en ligne courbe jusqu'aux angles postérieurs, qui sont vifs; bissinué à la base, avec les deux tiers médiaires de celle-ci arqués en arrière; à chaque sinuosité assez régulière, vers chaque sixième externe de sa largeur, avec les angles postérieurs dirigés un peu en arrière et beaucoup moins prolongés que la partie médiane de la base; de deux tiers au moins plus large à

celle-ci qu'il est long sur son milieu; subsillonné en devant des deux tiers médiaires de la base, qui forme un léger bourrelet obtus; sans rebord, tranchant et subarrondi sur les côtés; garni à ceux-ci de cils d'un fauve livide; convexe; légèrement relevé sur les côtés, depuis les angles de devant et d'une manière graduellement affaiblie jusqu'à la moitié de ses bords latéraux; d'un noir mat ou grisâtre; granuleux ou chargé de points tuberculeux, donnant chacun naissance, à leur partie postérieure, à un poil d'un fauve livide. *Ecusson* presque arqué postérieurement ou en triangle trois fois aussi large que long; finement granuleux; d'un noir grisâtre. *Elytres* un peu plus larges en devant que le prothorax à ses angles postérieurs; près de trois fois aussi longues que lui sur son milieu; un peu élargies en ligne courbe jusqu'aux deux cinquièmes ou un peu plus de leur longueur, rétrécies ensuite jusqu'à l'angle sutural, et d'une manière un peu sinuée avant ce dernier qui est un peu obtus; un peu obliquement coupées en arrière chacune sur les deux septièmes externes de leur base, c'est-à-dire sur la partie correspondant au côté basilaire des angles postérieurs du prothorax; à peine munies d'un rebord marginal denticulé et cilié; convexes; convexement déclives sur les deux cinquièmes postérieurs de leur longueur; d'un noir mat ou grisâtre; granuleuses ou chargées de points tuberculeux, donnant chacun naissance, à leur partie postérieure, à un poil d'un fauve livide; marquées chacune de huit ou neuf sillons ou stries sulciformes assez faibles : le quatrième sillon, à partir de la suture, correspondant au point le plus avancé de la sinuosité du prothorax. *Intervalles* plus larges que les sillons; subconvexes : le cinquième interne, y compris le sutural, le plus court, enclos postérieurement par les quatrième et sixième. *Repli* d'un noir mat; finement granuleux; assez faiblement rétréci depuis la base jusques un peu après l'extrémité du quatrième

arceau ventral, où il se termine assez brusquement. ***Dessous du corps*** noir ou d'un noir brun ou brunâtre ; garni de soies ou poils grossiers, couchés, d'un fauve livide ; granuleux sur les parties pectorales, marqué de points un peu rapeux sur le ventre. ***Prosternum*** granuleux. ***Postépisternums*** subparallèles. ***Pieds*** médiocres ; noirs ou d'un noir brun, avec les tarses moins obscurs ; grossièrement ponctués sur les cuisses ; aspèrement granuleux sur les tibias : les antérieurs comprimés, graduellement élargis de la base à l'extrémité, aussi larges à celle-ci que les deux tiers de leur longueur ; subdenticulés à leur tranche externe. ***Tarses*** simples ; d'un brun rougeâtre ; garnis en dessus de poils rigides : premier article des postérieurs aussi long que les deux suivants réunis, moins long que le dernier.

Cette espèce se trouve dans les environs de Porto-Vecchio (Corse).

DESCRIPTION

D'UNE

ESPÈCE NOUVELLE DE COLÉOPTÈRE ANGUSTIPENNE.

PAR

E. MULSANT et GODARD.

(Présentée à la Société Linnéenne de Lyon, le 9 juillet 1860.)



Xanthochroa Raymondi.

Allongé; subparallèle; pubescent. Tête, antennes, prothorax, écusson, élytres, poitrine et pieds, d'un flave testacé un peu nébuleux; une tache sur le front, côtés des élytres jusqu'à la troisième nervure, et souvent côtés du prothorax, noirs. Ventre ordinairement d'un brun noir, avec l'extrémité d'un brun testacé, parfois entièrement d'un fauve testacé. Élytres à quatre nervures prolongées presque jusqu'à l'extrémité : la troisième faible, très-raccourcie en devant; front plus large (♂ ♀) que le diamètre transversal d'un œil.

♂ Antennes de douze articles distincts; prolongées environ jusqu'aux trois quarts du corps. Ventre à cinquième arceau d'un quart environ plus long que le quatrième; rétréci en ligne presque droite de la base à l'extrémité; fendu ou étroitement entaillé sur la moitié postérieure au moins de sa longueur et divisé en deux lobes en forme de triangle à côtés peu curvilignes. Partie sous-pygidiale munie de deux lames dépassant le cinquième segment de toute la longueur de l'entaille : ces lames, arrondies à l'extrémité et moins fortement sur le côté externe, en ligne droite à l'interne. Pygidium en cône subarrondi à l'extrémité.

♀ Antennes de douze articles : le douzième moins distinctement séparé du précédent que les autres; prolongées environ jusqu'aux trois cinquièmes de la longueur du corps. Ventre à cinquième arceau d'un quart plus long que le précédent, faiblement rétréci d'avant en arrière, largement tronqué à l'extrémité. Pygidium dépassant le cinquième arceau de la moitié de la longueur de celui-ci.

État normal.

♂ Tête d'un flave testacé nébuleux, avec le front paré d'une tache noire, ovale ou en losange, étendue à peu près jusqu'aux yeux, dans sa partie la plus large. Mandibules noires à l'extrémité. Palpes d'un flave testacé un peu nébuleux. Antennes d'un flave testacé nébuleux. Prothorax d'un flave testacé nébuleux, avec les côtés noirs. Ecusson d'un flave testacé un peu nébuleux. Elytres d'un flave testacé nébuleux, avec le côté externe d'un noir brûlé, depuis le bord marginal jusqu'à la troisième nervure. Poitrine et repli du prothorax d'un flave testacé un peu nébuleux. Ventre d'un brun noir, avec le cinquième arceau d'un brun testacé. Pieds d'un flave testacé un peu nébuleux.

Variations (par défaut).

Obs. Quelquefois la tache frontale est peu obscure; la bordure noire des côtés du prothorax a disparu ; le ventre est entièrement d'un fauve testacé.

Ces variations se sont montrées chez la seule ♀ que nous avons eue sous les yeux; peut-être ont-elles plus de constance chez ce sexe que chez l'autre.

Long., 0,0140 (4 1/2); larg., 0,020 (7 8.)

Corps allongé; subparallèle; peu convexe; garni en dessus de poils très-courts, fins, peu apparents, d'un cendré flaves-

cent. *Tête* peu densement et finement ponctuée; paraissant presque glabre; notée d'une fossette sur le milieu du front; chargée d'une ligne élevée courte, au côté interne de la base des antennes; d'un flave testacé, marquée sur le front d'une tache noirâtre en losange ou ovalaire, occupant souvent dans son milieu toute la largeur de la partie précitée : cette tache parfois peu marquée. *Yeux* noirs. *Parties de la bouche* et *palpes* d'un flave testacé, avec l'extrémité des mandibules, noire. *Antennes* prolongées jusqu'aux trois cinquièmes (♀) ou deux tiers (♂) de la longueur du corps; filiformes; d'un flave testacé nébuleux. *Prothorax* faiblement arqué en devant; élargi jusqu'aux deux septièmes de la longueur de ses côtés, offrant dans ce point sa plus grande largeur, rétréci ensuite jusqu'au rebord basilaire, tronqué à la base; moins large à la base qu'il est long sur son milieu; au moins aussi long qu'il est large dans son diamètre transversal le plus grand; très-peu convexe; déprimé transversalement après le bord antérieur qui, par là, se trouve légèrement relevé; déprimé ou presque plan sur la partie longitudinalement médiaire du dos; finement ponctué; garni de poils fins et courts; d'un flave testacé ou d'un flave testacé un peu nébuleux, avec les côtés ordinairement bruns ou brunâtres, et moins étroitement dans la partie anguleuse, c'est-à-dire vers les deux septièmes. *Ecusson* d'un flave testacé un peu nébuleux; rétréci presque en ligne droite d'avant en arrière, tronqué postérieurement. *Élytres* près de cinq fois aussi longues que le prothorax; subparallèles jusqu'aux neuf dixièmes, rétrécies ensuite en ligne courbe; à rebord marginal à peu près visible, quand l'insecte est examiné en dessus; peu convexes; finement et densement ponctuées; garnies de poils d'un cendré flavescent, fins, courts et peu apparents; chargées chacune de quatre nervures longitudinales : la deuxième se terminant postérieurement vers les neuf dixièmes ou un peu plus de la

longueur des étuis : la troisième, la plus faible, naissant aux deux cinquièmes de la longueur des étuis : la quatrième naissant en dehors du calus huméral, vers le milieu de la longueur de celui-ci, prolongée presque parallèlement au bord externe dont elle s'éloigne un peu vers son extrémité ; d'un flave testacé un peu nébuleux, avec le côté externe d'un noir brûlé, jusqu'à la troisième nervure ou à peu près. *Dessous du corps* pointillé ; garni de poils fins et soyeux ; d'un flave testacé un peu nébuleux sur la poitrine, brun ou d'un brun noir sur le ventre, avec le dernier arceau d'un brun roussâtre ou testacé. *Pieds* d'un flave testacé un peu nébuleux.

Cette espèce a été prise dans le midi de la France par l'entomologiste zélé M. Raymond, à qui nous l'avons dédiée. Elle a été également trouvée en Corse par M. Revelière.

Obs. Elle se distingue du *X. carniolica* par ses antennes d'un flave testacé nébuleux ; par ses élytres noires à leur côté externe. Le ♂ a le cinquième arceau beaucoup moins large et seulement fendu longitudinalement, au lieu d'avoir cette fente plus large et arrondie à son extrémité basilaire.

Dans son état de coloration le plus complet, elle s'éloigne du *X. gracilis* par les côtés de son prothorax noirs, par son ventre d'un noir brun, avec le cinquième arceau d'un brun ou fauve testacé.

Dans ses variations par défaut, qui semblent plus particulières à la ♀ et qui peut-être sont en partie son état normal, du moins pour la couleur du ventre, le *X. Raymondi* se distingue encore du *X. gracilis* par ses élytres noires ou brunes sur les côtés, par ses antennes d'un flave testacé nébuleux, par sa taille moins avantageuse, par son corps plus étroit. La ♀ a le cinquième arceau du ventre peu rétréci d'avant en arrière et beaucoup plus largement tronqué à l'extrémité.

DESCRIPTION

D'UNE

ESPÈCE NOUVELLE DE COLÉOPTÈRE

DU GENRE **DASYTES**,

PAR

E. MULSANT et REVELIÈRE.

(Lue à la Société Linnéenne de Lyon, le 9 juillet 1860.)

Dasytes tibialis.

Oblong; d'un noir luisant ou brillant; hérissé en dessus de poils noirs sur le prothorax, mi-couchés et concolores sur les élytres : celles-ci parées chacune de deux taches d'un orangé testacé : l'antérieure, presque en triangle transverse, rapprochée du bord externe, prolongée dans ce point du septième au tiers de la longueur, étendue transversalement presque jusqu'au quart interne : la seconde, de largeur presque égale, obliquement dirigée, presque des deux tiers de la largeur des étuis, vers le bord sutural qu'elle n'atteint pas, des huit aux neuf dixièmes de la longueur de celui-ci. Dessous du corps et cuisses d'un noir luisant : trochanters, tibias et tarses, d'un flave testacé.

Long. 0,0033 (1 1/2 l.). Larg. 0,0011 (1/2 l.).

Corps oblong; médiocrement convexe, luisant et garni de poils. *Tête* inclinée; peu convexe; d'un noir luisant; marquée de points assez grossiers et médiocrement rapprochés, donnant chacun naissance à un poil noir, hérissé; marquée, près de l'épistome, de deux légères fossettes : parties de la bouche d'un noir luisant, avec les mâchoires fauves. *Antennes* prolongées à peine jusqu'aux angles postérieurs du prothorax; noires;

grossissant faiblement et graduellement à partir du troisième article : celui-ci plus long que large : les quatrième à dixième plus larges que longs, subdentés au côté interne : le onzième ovalaire, renflé dans son milieu, rétréci en pointe vers l'extrémité. *Prothorax* tronqué en devant; subarrondi ou arqué sur les côtés, mais un peu plus rétréci dans sa seconde moitié que dans la première; subarrondi aux angles de devant et plus arrondi aux postérieurs; un peu en arc dirigé en arrière, à la base; rebordé dans sa périphérie; de moitié plus large que long; convexe; d'un noir luisant ou brillant; marqué de points grossiers, médiocrement rapprochés, donnant chacun naissance à un poil noir, hérissé; rayé de deux lignes longitudinales un peu sinueuses, naissant chacune dans la direction du côté de l'œil et prolongée jusqu'aux angles postérieurs. *Écusson* en triangle, à côtés curvilignes, au moins aussi large à la base qu'il est long sur son milieu; déprimé transversalement; noir; luisant; pointillé; peu hérissé des poils. *Élytres* un peu plus larges en devant que le prothorax dans son diamètre transversal le plus grand; deux fois et demie à trois fois aussi larges que lui; subparallèles et graduellement et faiblement élargies jusqu'aux trois quarts de leur longueur, obtusément arrondies à l'extrémité, prises ensemble; peu convexes sur le dos, convexement déclives sur les côtés; munies à ceux-ci d'un rebord invisible en dessus et s'effaçant postérieurement; munies d'un rebord sutural presque nul en devant; d'un noir luisant, parées chacune de deux taches d'un orangé testacé : la première, presque liée au bord externe, où elle est prolongée du septième au tiers de la longueur de l'étui, transversalement étendue au côté interne jusqu'au tiers ou presque au quart de la largeur, en ligne courbe à son bord antérieur, échancrée en arc à son bord postérieur, graduellement moins développée en longueur de dehors en dedans, terminée à son côté

interne en pointe un peu arquée : la seconde, oblique, presque parallèle au bord postérieur, ordinairement de longueur uniforme, quelquefois plus développée près de la suture : dans ce premier cas, une fois et quart plus longue que large, naissant vers les deux tiers de la largeur et un peu plus avant que les deux tiers de la longueur, obliquement dirigée vers le rebord sutural qu'elle ne touche pas ou qu'elle atteint à peine, des quatre cinquièmes ou plus rarement (quand elle offre plus de développement près de la suture) presque des deux tiers aux neuf dixièmes de la longueur des étuis; un peu moins grossièrement ponctuées que le prothorax; garnies de poils concolores, mi-hérissés; souvent déprimées près de la suture, vers le tiers ou les deux cinquièmes. ***Repli*** étroit sur les côtés de la poitrine, réduit postérieurement à une tranche. *Dessous du corps* noir; luisant, finement ponctué; garni de poils fins. *Pieds* médiocres; garnis de poils fins; noirs sur les cuisses, d'un fauve testacé sur les trochanters, les tibias et les tarses.

Cette espèce habite la Corse ; elle se trouve sur le *Cakile maritima*.

NOTE

SUR L'HARMONIA LYNCEA.

(COCCINELLIDE),

PAR

E. MULSANT.

(Présentée à la Société Linnéenne de Lyon, le 14 mai 1860.)

L'espèce de Coccinellide désignée par Olivier sous le nom de *lyncea*, dont je n'avais eu sous les yeux qu'un seul exemplaire, celui de la collection Dejean, a beaucoup d'analogie avec l'*Harmonia* 12-*pustulata*; mais elle doit constituer une espèce particulière. Elle se distingue de cette dernière, ainsi que je l'avais dit, par son prothorax orné sur la ligne médiane de la partie noire, d'une ligne blanche prolongée jusqu'aux trois quarts de la longueur du segment prothoracique; par le réseau noir des élytres plus étroit; par les taches ou mailles de ce réseau conséquemment plus développées; par la deuxième tache juxta-suturale réniforme, entaillée dans le milieu de son bord antérieur; par la postérieure, transverse, en espèce de parallélogramme, une fois plus large que longue; par ses tibias et tarses et parfois la totalité des pieds, d'un flave ou livide testacé. Ces caractères se sont trouvés constants sur un certain nombre d'individus que j'ai eu l'occasion d'examiner.

Cette espèce est exclusivement méridionale. L'exemplaire d'Olivier provenait du Portugal; celui de la collection

Dejean, d'Espagne. Elle a été prise à Hyères par M. Cl. Rey et par feu M. Foudras.

Elle peut donc être caractérisée ainsi :

Harmonia lyncea, Olivier.

Brièvement ovale. Prothorax noir, paré d'une ligne médiane postérieurement raccourcie, d'une bordure antérieure étroite, d'une bordure latérale large, formant une tache irrégulièrement quadrangulaire prolongée jusqu'aux angles postérieurs, flaves. Elytres ornées d'un réseau noir, étroit, enclosant six taches d'un jaune pâle : trois marginales ou liées au bord externe qui reste flave ; (la postérieure ou apicale une fois plus large que longue) : trois, internes ou juxta-suturales en quinconce avec les précédentes (la deuxième réniforme). Trochanters, tibias et tarses. et parfois tous les pieds, d'un flave testacé.

Coccinella lyncea, Oliv. Entom. t. VI, p. 1056, 104, pl. 7, fig. 115.
Harmonia lyncea, Muls. Spéc. des Coléopt. trim. sécurip. p. 92, 16.

DESCRIPTION

D'UNE

ESPÈCE NOUVELLE DE COLÉOPTÈRE

DE LA TRIBU DES **MOLLIPENNES**,

Par E. MULSANT.

Telephorus illyricus.

Noir; pubescent : partie antérieure de la tête, deux premiers articles des antennes et partie des trois suivants, côtés et extrémité du ventre, pieds, moins le dos au moins des cuisses et partie des tibias et tarses postérieurs, et prothorax, d'un roux testacé : celui-ci élargi jusqu'aux trois cinquièmes, au moins aussi large dans ce point que les élytres, rétréci ensuite en ligne droite; paré de chaque côté de la ligne médiane d'une tache noire, plus rapprochée du bord antérieur que de la base : partie noire de la tête tronquée dans le milieu de son bord antérieur.

♂ Antennes un peu plus longues que la moitié du corps; à deuxième article égal aux trois cinquièmes du suivant. Ventre de huit arceaux : le septième, échancré en arc à son bord postérieur : le huitième en cône, d'un tiers ou de moitié plus long qu'il est large à la base. Premier article des tarses antérieurs notablement dilaté, élargi de la base à l'extrémité, de moitié environ plus long qu'il est large à celle-ci, un peu plus large à cette dernière que l'extrémité du tibia : le deuxième une fois moins large à la base que le premier à son extrémité, à peine plus large que les deux suivants.

Obs. Les parties testacées sont ordinairement d'un orangé testacé plus jaune; le bord postérieur des quatre premiers arceaux du ventre est d'un roux orangé : la partie noire du cinquième et surtout celle du sixième est réduite ordinairement à deux taches : les septième et huitième sont d'un fauve ou roux testacé.

♀. Antennes à peu près égales à la moitié de la longueur du corps; à deuxième article à peine plus long que les trois

cinquièmes du suivant. Ventre de sept arceaux : le septième deux fois et demie aussi long sur son milieu qu'il est large à sa base, sinué à son bord postérieur près de chaque angle postérieur, avec la partie médiane dudit bord plus prolongée en arrière que les angles et entaillée dans son milieu. Premier article des tarses antérieurs, de moitié plus long qu'il est large à son extrémité, à peine aussi large à celle-ci que l'extrémité du tibia, peu élargi de la base à l'extrémité, à peine plus large à celle-ci que les trois suivants.

Obs. Les cinq premiers arceaux du ventre sont ordinairement noirs à leur bord postérieur, le sixième est paré d'une bordure d'un roux testacé ou orangé, avec la partie noire souvent presque réduite à deux taches : le septième, entièrement d'un roux testacé ou orangé.

ETAT NORMAL. *Antennes* noires, avec les quatre premiers articles testacés : les troisième et quatrième brièvement noirs à l'extrémité : le cinquième plus ou moins longuement testacé à la base : le sixième noirâtre ; les autres noirs. ***Prothorax*** paré de deux taches rétrécies d'avant en arrière, une fois environ plus longues que larges. *Ventre* coloré suivant les sexes, comme il a été dit. *Pieds* : les antérieurs, d'un roux testacé, avec l'arête antérieure des cuisses, et une bande transverse ou demi-anneau, en dessous, près du genou, noirs: les intermédiaires : cuisses noires, avec les genoux, les tibias, parfois les tarses ou partie des tarses, testacés : les postérieurs : cuisses noires, genoux, base et plus brièvement l'extrémité des tibias, et quelquefois partie des tarses, testacés.

Cantharis illyrica (DEJEAN) Catal. (1837), p. 118.

Variations (par défaut).

Quand la matière colorante noire n'a pas été aussi abondante, le cinquième article des antennes est testacé : le sixième moins obscur que dans l'état normal. Les taches du

prothorax se modifient dans leur forme en se raccourcissant, se montrent réniformes ou subponctiformes. Le ventre du ♂ n'offre parfois point de taches noires sur les cinquième et sixième arceaux. L'arête des cuisses antérieures est quelquefois testacée : les cuisses intermédiaires et postérieures offrent à la base un trait longitudinal testacé : les tibias postérieurs sont parfois testacés ou avec un trait noir près de l'arête inférieure et les tarses postérieurs sont testacés.

Variations (par excès).

Quand la matière colorante noire a abondé, le troisième article des antennes est noir ou noirâtre sur sa seconde moitié; le quatrième plus longuement et le cinquième presque entièrement noir : les taches du prothorax plus grosses, ont plus du tiers de la longueur de ce segment : les tibias intermédiaires obscurs ou noirâtres sur l'arête extérieure; les postérieurs presque entièrement noirs.

Long. 0,0135 à 0,0157 (6 à 7 l.). Larg. 0,0033 à 0,0042 (1 1/2 à 1 7/8 l.)

Corps allongé, pubescent. *Tête* à peine aussi large, dans son diamètre transversal le plus grand, que le prothorax à ses angles de devant; d'un noir peu luisant sur sa moitié postérieure, d'un roux ou orangé testacé sur l'antérieure : la partie noire, presque avancée jusqu'au bord postérieur de la base des antennes, sinuée ou échancrée derrière chacune de ces bases, tronquée ou à peine échancrée dans le milieu de son bord antérieur et aussi avancée dans ce point que le bord postérieur des antennes : la partie testacée, plus luisante, parcimonieusement pointillée, hérissée de poils d'un cendré testacé, mi-relevés, convexe ou subcarénée. *Mandibules* d'un roux livide ou testacé à la base, brunes ou noires à l'extrémité. *Palpes* d'un roux testacé, avec l'extrémité du dernier article noire. *Antennes* prolongées environ jusqu'à la moitié

(♀) ou un peu plus (♂) de la longueur du corps; atténuées à partir du troisième article : le deuxième, égal aux trois cinquièmes (♂) ou un peu plus (♀) du suivant : d'un roux testacé sur les deux premiers articles et sur la majeure partie ou du moins à la base des trois premiers articles, noires sur les autres : les deux premiers garnis de poils concolores, mi-couchés : les autres très-brièvement pubescents. ***Prothorax*** faiblement et obtusément arqué en devant; arrondi aux angles antérieurs; irrégulièrement arqué sur les côtés, c'est-à-dire élargi en ligne un peu courbe jusqu'aux trois cinquièmes ou deux tiers de sa longueur, rétréci ensuite en ligne droite ou à peine sinuée jusqu'aux angles postérieurs; peu ou point émoussé à ceux-ci; sensiblement arqué en arrière, sinué au devant de l'écusson et moins sensiblement près des angles postérieurs, à la base; d'un quart ou d'un tiers plus large à la base qu'il est long sur son milieu; inégalement convexe; transversalement déprimé après le bord antérieur qui, par là, est sensiblement relevé, et offrant vers les deux septièmes de sa longueur la partie la plus profonde de cette dépression; relevé sur les côtés en rebord presque aplani, depuis le bord antérieur jusqu'aux cinq septièmes ou deux tiers de sa longueur : ce rebord, aussi large vers les deux septièmes de la longueur du segment, que le cinquième de la largeur totale de celui-ci, graduellement rétréci jusqu'à sa partie postérieure : étroitement relevé en rebord à la base; rayé, sur la ligne médiane, d'un sillon linéaire, depuis la dépression transversale jusqu'au rebord basilaire; luisant; d'un roux testacé ou d'un fauve orangé, ordinairement plus pâle et parfois d'un testacé livide sur les côtés; paré, de chaque côté de la ligne médiane, d'une tache noire, ordinairement rétrécie d'avant en arrière, plus rarement réniforme ou subponctiforme, un peu plus rapprochée du bord antérieur que du postérieur, couvrant, dans son développe-

ment normal, le tiers presque médiaire de sa longueur, quelquefois presque réduite au cinquième ou au sixième de cette longueur; pointillé ou finement et parcimonieusement ponctué; garni de poils cendrés ou cendrés testacés, assez courts et médiocrement apparents. *Écusson* en triangle souvent peu émoussé; noir; pubescent. *Élytres* un peu plus larges en devant que le prothorax à ses angles postérieurs, un peu moins larges ou à peine aussi larges que lui dans son développement transversal le plus grand; trois fois et demie à trois fois et trois quarts aussi longues que lui; parallèles; très-obtusément arrondies à leur extrémité; presque planes sur le dos; creusées d'une fossette humérale; ruguleusement ponctuées; garnies d'un duvet cendré assez épais, fin et couché; noires, mais paraissant d'un noir cendré; offrant ordinairement les traces de trois nervures: la deuxième naissant de la fossette, souvent prolongée jusque près de l'extrémité: la première, entre celle-ci et la suture, plus raccourcie postérieurement: la troisième, près du bord externe, variablement prolongée. *Ailes* brunes. *Dessous du corps* pubescent; d'un orangé testacé sur la partie antérieure de la tête, sur le repli thoracique et sur l'antépectus, noir sur les médi et postpectus. *Ventre* coloré, comme il a été dit. *Pieds* pubescents; colorés, comme il a été dit. *Ongles* testacés; munis à la partie inférieure de la base de chacune de leur branche externe d'un dent prolongée avec ladite branche jusqu'aux deux cinquièmes de la longueur de celle-ci et confondue avec la branche presque jusqu'à son extrémité.

Cette espèce n'est pas très-rare, au printemps, dans les parties méridionales de notre ancienne Provence.

NOTICE

SUR

ANTOINE LACÈNE

Par E. MULSANT.

(Lue à la Société Linnéenne de Lyon.)

Il est des hommes dont la vie fut toujours si admirable et si pure, dont toutes les actions eurent si visiblement pour mobile l'amour du bien et le bonheur de leurs semblables, qu'on est heureux d'avoir à retracer le souvenir de leurs vertus et de leur dévouement. Ces pensées naissaient naturellement dans mon esprit, au moment où je prenais la plume pour vous parler de l'homme vénéré auquel ces pages sont consacrées.

ANTOINE LACÈNE naquit à Lyon le 30 décembre 1769, au sein d'une famille riche et honorée. Il fut le fils unique de Salve Lacène et de Magdeleine Magnieunin. Son père, homme instruit, après avoir trouvé, dans l'une des branches de l'industrie qui ont la soie pour objet, les moyens d'accroître sa fortune patrimoniale, s'était retiré des affaires, pour consacrer son temps à l'étude et aux arts. Il mit ses soins et ses complaisances à former une collection de tableaux que son fils, héritier de ses goûts, devait un jour augmenter encore. Ce dernier l'avait enrichie, entre autres objets, du Laocoon

de Chinard, qui avait valu à cet artiste le grand prix de Rome ; et le Musée de notre ville doit à sa générosité la possession de ce chef-d'œuvre.

Le jeune Antoine, unique objet des espérances de ses parents, se vit entouré, dès le berceau, des attentions les plus délicates et des affections les plus tendres. Sa mère, surtout, avait pour lui cet amour idolâtre dont l'aveuglement conduit à la faiblesse. Incapable d'avoir la force de se séparer de cet enfant, objet principal de ses pensées, elle apporta un assez long retard au commencement de ses études. Il n'entra au collége qu'à l'âge de douze ans ; mais grâces à son intelligence, il répara bientôt le temps perdu, par son travail et par son application.

A la fin de sa dernière année scholaire, il eut la douleur de faire une de ces pertes irréparables, qui laissent pour toujours dans notre âme des regrets plus ou moins amers, mais dont l'adolescent ne comprend pas aussi bien toute l'étendue que celui qui avance davantage dans le chemin de la vie : la mort lui enleva son père le 6 septembre 1789.

Au moment où il quittait les bancs de l'école, et où il arrivait à la jeunesse, les idées nouvelles qui devaient conduire à une révolution, parurent d'abord sourire à son cœur noble et généreux ; mais dès qu'il s'aperçut qu'au lieu de songer seulement à réformer les abus, on voulait faire table rase du passé, pour édifier à nouveau ; quand il vit surtout le trône menacé, ses illusions ne tardèrent pas à s'évanouir ; il s'attacha au drapeau de notre antique monarchie, à laquelle son cœur resta fidèle jusqu'à son dernier soupir.

Indigné bientôt des excès de la Convention, il fut un des premiers à s'enrôler dans les rangs de cette milice lyonnaise qui devait combattre dans nos murs, contre le pouvoir qui pesait sur la France. Il fit partie de la garde à cheval ; et quand M. de Précy convia ses concitoyens à prendre les ar-

mes, il eut seul le courage d'accompagner le tambour chargé de proclamer cet appel dans tous les quartiers de la ville.

Il n'en fallait pas tant pour attirer l'attention du comité révolutionnaire ; aussi, après le siége, fut-il obligé de se cacher, pour soustraire sa tête à l'échafaud. Il trouva d'abord un asile assez rapproché de la cité ; mais sa mère craignant de voir sa retraite découverte, profita de la première occasion pour le faire passer à l'étranger. Elle le confia à l'un de ces hommes qui, dans ces temps difficiles, se chargeaient moyennant une récompense honnête, de faciliter la fuite des émigrants. Arrivé à Carouge, muni d'un faux passeport, il courait le risque d'y être arrêté : la prudence de son guide le sauva de ce danger. Donnez-moi vos papiers, lui dit-il, et au lieu de vous présenter, allez m'attendre dans le village voisin. En y arrivant, aux abords de la nuit, Lacène vit la porte de l'église ouverte ; il se glissa dans le lieu saint, et se blottit dans un confessionnal, où il ne tarda pas à s'endormir. S'étant éveillé de grand matin, et trouvant alors l'église fermée, il essaya de grimper sur le confessionnal, pour tâcher, de là, de s'esquiver par l'une des fenêtres ; mais au moment où il allait atteindre son but, l'objet auquel sa main s'était cramponnée cédant à la traction, se détacha tout-à-coup, et le fit rouler assez lourdement à terre. Après s'être remis de son émoi, une seconde tentative fut plus heureuse, et lui permit de sauter dans le cimetière qui entourait l'église du hameau. Dans sa chute, il tomba près d'une vieille femme, qui était là, priant sur la tombe de l'un de ses proches. Celle-ci croyant à l'apparition d'un revenant, s'enfuit épouvantée, en poussant des cris qui causèrent dans le village une émotion bien naturelle. Cette circonstance permit au guide de trouver les traces du jeune émigrant, qu'il avait en vain cherché durant la nuit, et, tous les deux, ils purent, sans autre encombre, franchir les frontières et arriver à Fri-

bourg. Lacène habita cette ville hospitalière, en compagnie de divers ecclésiastiques, jusqu'au moment où les temps devenu moins orageux, par suite de la mort de Robespierre, il leur fut donné de revoir le ciel si doux de la patrie. Toutefois, après avoir embrassé sa mère, il crut prudent de se soustraire pendant quelque temps encore aux regards ombrageux des hommes du pouvoir.

Pour charmer les moments de sa retraite, il se livra à l'étude avec une ardeur toute nouvelle. Un peu plus tard, quand il put, en toute assurance, jouir de sa liberté, il suivit les cours de physique et de chimie expérimentales, professés à l'Ecole-Centrale [1] par M. Mollet.

Lacène, dans son jeune âge, était tombé d'une escarpolette mise en mouvement. On a depuis attribué à cette chute, qui semblait d'abord sans gravité, l'altération qu'il éprouva dans l'un de ses sens les plus précieux, dans celui de l'ouïe. Son oreille commença, vers ce temps, à se montrer moins sensible à l'impression des ondulations sonores. Cette incommodité naissante lui donna des inquiétudes et éveilla en lui le goût de la campagne. Il délaissa un peu son appartement de la ville pour habiter davantage sa propriété de Sainte-Foy. Il s'y livra à la taille des arbres, et particulièrement à celle des pêchers, si imparfaitement pratiquée jusqu'alors, et il contribua à faire connaître les méthodes nouvelles destinées à en accélérer le perfectionnement.

---

(1) L'École-Centrale était placée au Palais Saint-Pierre. Les professeurs étaient MM. Beranger, pour les Belles-Lettres ; Cogell, pour le Dessin ; Brun, pour la Grammaire générale ; Roux, pour les Mathématiques ; Besson, pour les Langues Anciennes ; Mollet, pour la Physique ; Gilibert, pour l'Histoire naturelle ; Delandine, pour la Législation. Ces Professeurs étaient déjà nommés depuis deux ans, par un jury spécial des citoyens de la ville, quand ils furent installés, en présence des autorités constituées, le premier jour complémentaire de l'an IV. Les cours s'ouvrirent presque immédiatement.

Il goûtait, au milieu de ses beaux jardins, et dans l'étude des œuvres de la nature, ces jouissances délicieuses et cette douce quiétude, qui s'harmonisait si bien avec le calme de son âme.

Mais il lui était difficile, avec son imagination si vive et si facilement inflammable, avec ses aspirations naturelles vers le beau, de vivre au milieu des fleurs, de respirer les suaves parfums exhalés par leur corolle, sans éprouver un vif attrait pour ces gracieuses filles de la terre. Aussi, ne tarda-t-il pas à s'éprendre pour elles d'une passion qui devait, jusqu'à la fin de ses jours, faire la douceur de son existence.

Cet amour, toutefois, ne fut pas assez exclusif, pour empêcher à son cœur d'être captivé par d'autres attraits. Le 16 avril 1798, il épousait sa cousine, mademoiselle Louise Magnieunin, charmante personne, joignant aux grâces et à la plus séduisante beauté, les qualités du cœur et de l'esprit qui devaient être pour lui le gage du bonheur de sa vie.

Cet événement, qui a toujours sur notre destinée une influence si grande, le fit sortir un peu de la solitude dans laquelle il semblait se complaire. Il fallait nécessairement faire connaître sa jeune épouse à ses amis, et la produire ainsi dans le monde, dont elle était l'ornement. Un peu plus tard, il suivit, avec elle, les leçons de botanique de M. Mouton-Fontenille, et prit part aux excursions matinales que le maître, accompagné de quelques disciples, se plaisait à faire aux alentours de la ville. Au retour, ces amis de Flore venaient chez Lacène, près d'une table convenablement servie, se reposer de leurs fatigues, et goûter, dans l'épanchement d'une gaîté libre de contrainte, tous les charmes de l'amitié.

Plusieurs années se passèrent ainsi, au sein des plus douces occupations et des plus aimables jouissances, et son bonheur eût été complet, s'il avait pu voir sa maison animée par un enfant au berceau; mais ce désir bien légitime, pour lequel

l'espérance semblait lui sourire dans ses rêves, ne devait jamais être rempli.

Un événement douloureux, la mort de sa belle-mère, le mit, en 1811, en possession de la campagne d'Ecully. A partir de ce moment, il l'habita, pendant la belle saison, avec son beau-frère, Camille Jordan (1). Les dispositions de cette charmante villa sont, comme on le sait, l'œuvre du célèbre Morel (1), dont le génie, en cherchant à imiter la nature, a su trouver le secret de l'embellir et de lui prêter des charmes nouveaux, en créant l'art du jardin paysagiste.

Dans la même année, cette retraite d'Ecully vit se reposer, sous ses ombrages, trois personnages dont l'histoire a retenu

---

(1) Jordan (Camille), orateur et publiciste, cousin de Casimir et Augustin Périer, né à Lyon le 11 janvier 1771, avait épousé mademoiselle Julie Magnieunin, sœur de madame Lacène.

(1) Morel (Jean-Marie), architecte, peintre et musicien, est né à Lyon en 1728, et mort dans la même ville, en 1810. M. Dumas, ancien secrétaire de l'académie de notre ville, a consacré, dans le tome II des Archives du Rhône, quelques pages à sa mémoire. M. de Fortair avait précédemment publié : Notice sur la vie et les œuvres de Jean-Marie Morel. *Paris*, 1813, in-8°, 16 pages. On a de Morel :

1° L'art de distribuer les jardins suivant les usages des Chinois. *Londres*, 1757, in-8°.

2° Théorie des jardins, ou l'art des jardins de la nature. *Paris*, 1776, in-8°.

3° Tableau dendrologique. *Lyon*, an VIII, in-8°.

4° Mémoire sur la théorie des eaux fluantes, appliquée au cours du Rhône depuis la pointe de la Pape jusqu'à la Mulatière. (Archives du Rhône, tome I, p. 441-466). Ce mémoire avait été lu à l'Académie en l'an XII.

Il a laissé, en outre, deux ouvrages inédits : l'un, sur *la composition de la musique*, l'autre, sur l'*architecture rurale*.

On se rappelle les vers suivants, de Delille, dans son poème des Jardins :

Ainsi, malgré Morel, dont l'éloquente voix,
De la simple nature a réclamé les droits,
J'aime ces jeux où l'onde, en des canaux pressée,
Part, s'échappe, jaillit, avec force élancée, etc.

les noms dans ses annales : madame de Staël ([1]), le vicomte, qui devait être plus tard le duc Matthieu de Montmorency ([2]), et madame Récamier ([3]), et voici à quelle occasion :

L'auteur de *Corine* ([4]), retirée dans le Blaisois, chez M. le comte de Salaberry, y avait reçu la nouvelle de la mise au pilon, de tous les exemplaires tirés, de son ouvrage sur l'Allemagne, et l'ordre de Savary, alors ministre de la police, de quitter la France sous trois jours. Elle ne voulut pas traverser Lyon, en se rendant à Coppet, sans consacrer quelques heures à Camille Jordan, vivant alors à la campagne. Celui-ci donna, à cette occasion, dans sa maison de ville, un dîner auquel furent conviés bon nombre d'amis. Au dessert, on vint à parler des *Martyrs* de M. de Chateaubriand, dont le succès occupait encore beaucoup les esprits, dans le monde littéraire. Madame de Staël fit l'analyse de cet ouvrage, avec une supériorité d'esprit, une élévation de pensées et une magnificence de langage telles, qu'elle laissa dans l'ébahissement ceux mêmes qui avaient de ses talents la plus haute idée.

La fille de Necker n'avait pas, comme on l'a dit, cette délicatesse et cette régularité des traits, qui prêtent parfois à la figure des grâces si attrayantes ([5]); mais quand son cœur

---

([1]) Staël-Holstein (Anne-Louise-Germaine Necker, baronne de), née le 22 avril 1776, à Paris, où elle est morte le 14 juillet 1817.

([2]) Montmorency (le duc Matthieu de), pair de France, etc., né le 10 juillet 1760, à Paris, où il est mort le 24 mars 1826.

([3]) Récamier (Jeanne-Françoise-Julie-Adélaïde Bernard, épouse de M.), née à Lyon, rue de la Cage, le 3 décembre 1777, morte à Paris le 11 mars 1849.

([4]) La première édition de cet ouvrage parut en 1809, en deux volumes in-8; la deuxième, en 1809, en trois volumes in-18 ; la troisième, en 1810, en trois volumes in-8°.

([5]) Madame de Staël, douée d'une si noble intelligence, souffrait, dit-on, singulièrement de n'être pas aussi bien partagée sous le rapport des agré-

ou son esprit se sentaient excités, son visage s'illuminait d'une beauté intellectuelle; le génie y brillait de tout son feu, et, de ses yeux doués d'une rare magnificence, jaillissaient comme des éclairs, qui annonçaient l'éclat de sa parole.

Le vicomte de Montmorency, attaché depuis longtemps par la reconnaissance à madame de Staël, qui avait été pour lui un ange de salut, dans les jours périlleux de la révolution, avait voulu aussi serrer la main à Camille Jordan et à Lacène, en allant à Coppet, consoler dans l'exil sa malheureuse amie. Le même motif avait, peu de temps après, conduit à Ecully madame Récamier, cette femme célèbre, dont la beauté du caractère se réflétait sur la gracieuse et séduisante perfection de sa figure.

Combien d'autres personnages, plus ou moins célèbres, n'ont pas, depuis cette époque, pris le chemin de la même villa? Les Ballanche [1], les de Gérando [2], les Ampère [3],

---

ments de la figure. Si elle l'avait pu, elle aurait demandé à la nature de lui enlever ce qu'avaient de supérieur ses facultés intellectuelles, pour lui donner en retour le don de la beauté; et, par un sentiment bien naturel chez une femme, elle se sentait blessée de la moindre allusion capable de lui rappeler qu'elle manquait de cet avantage. Un personnage, dont il est inutile de redire le nom, lui donnait un jour le bras, ainsi qu'à madame Récamier : Combien je me sens heureux, dit-il à ces dames, de me trouver placé dans ce moment entre l'esprit et la beauté. Monsieur, répartit vivement madame de Staël, et avec un ton qui confondit l'interlocuteur, vous êtes le premier qui m'ayez dit que j'étais belle.

(1) Ballanche (Pierre-Simon), de l'Académie française, né à Lyon, le 4 août 1776, mort à Paris le 12 juin 1847.

(2) Gérando (Joseph-Marie Mottet, baron de), pair de France, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, né à Lyon le 29 février 1772, mort à Paris le 10 novembre 1842.

(3) Ampère (André-Marie), membre de l'Institut, etc., né à Lyon le 20 janvier 1775, mort à Marseille le 10 juin 1836.

les Dugas-Montbel ([1]), ces amis de longue date, venaient dans ces allées embaumées se délasser de leurs travaux, ou s'y livrer aux doux épanchements d'une réciproque affection. Les Menoux ([2]), les Thomas Dugas ([3]), les Martinel ([4]), les Bourgeois ([5]), les Balbis ([6]), les Grognier ([7]), et une foule d'autres, aimaient à visiter ces beaux jardins, à jouir de la conversation de Lacène; ils ne quittaient jamais cet homme aimable et bon, sans être émerveillés de l'habileté du praticien expérimenté, et souvent sans avoir appris quelque chose de nouveau, dans la science de l'amateur des jardins.

Les connaissances horticoles de Lacène l'appelaient naturellement à prendre place parmi les membres de la Société d'agriculture : en 1813, il fut admis dans cette compagnie.

Quelques mois après, les dernières guerres de l'Empire se terminaient par le retour des Bourbons. Lacène, dont le cœur n'aimait pas à demi, salua la restauration de toutes les joies de son âme. Il ne tarda pas à se mettre en rapport avec Fiévée ([8]), et, pendant plusieurs années, il entretint avec

---

([1]) Dugas-Montbel (Jean-Baptiste), membre de l'Académie française, etc., né à Saint-Chamond (Loire) le 11 mars 1776, mort à Paris le 30 novembre 1834.

([2]) Menoux (Louis-François-Marie), conseiller à la Cour, etc., né à Lyon le 28 octobre 1769, mort le 31 juillet 1853, dans la même ville.

([3]) Dugas (Thomas), adjoint au maire de Lyon, durant la Restauration, né à Saint-Chamond (Loire) le 27 mars 1773, mort dans sa maison de campagne de Caluire le 17 novembre 1857.

([4]) Martinel (le chevalier Joseph-François-Marie de), directeur de la pépinière départementale, né en Piémont vers 1763, mort à Lyon le 5 avril 1829.

([5]) Bourgeois (Alexis-André), né à Guise (Aisne) en 1770, mort à Lyon le 1er octobre 1845.

([6]) Balbis (Jean-Baptiste, directeur du jardin des plantes de Lyon, né à Moretta (Piémont) le 17 novembre 1765, mort à Turin le 13 février 1831.

([7]) Grognier (Louis-Furcy), professeur à l'école vétérinaire, né à Aurillac le 1er avril 1774, mort à Lyon le 7 octobre 1837.

([8]) Né vers 1770, à Paris, où il est mort en 1839.

ce célèbre publiciste une correspondance assez suivie. Leurs idées semblaient puisées aux mêmes inspirations ([1]). Aussi, son ami lui écrivait-il ([2]) : « Il est entendu, entre nous, que « l'accord des opinions et des sentiments remplira l'inter- « valle de nos lettres, » et, deux ans après ([3]), il lui disait : « Oui, certainement, vous étiez pour beaucoup dans la note « que j'ai mise à la onzième partie ([4]) de ma Correspon- « dance ([5]). »

Ceux qui ne partageaient pas la manière de voir de Lacène,

([1]) Dans la malheureuse année 1816, où l'intempérie des saisons venait occasionner la cherté des subsistances, aggraver les lourdes charges du budget de l'État, et créer ainsi des embarras pour le gouvernement du Roi, Lacène adressa à la Chambre des députés une pétition ayant pour but de faire adopter le généreux projet émis par Fiévée, dans la cinquième partie de sa Correspondance politique, p. 41. *Plan de finance français.*

Voici comment s'exprimait à ce sujet le *Journal politique et littéraire du département du Rhône*, dans son n° 23, du 4 mai 1816.

« M. Lacène, dans sa pétition, fait un appel au patriotisme français, et « propose, d'après M. Fiévée, la création d'une décoration, pour tous ceux « qui verseraient 5,000 fr. ou même 2,500 fr., dans une caisse particulière, « et dans un temps déterminé. Il offre, lui, de verser 5,000 fr. sans délai. « Il déclare qu'il ne recherche ni distinction ni récompense. Accoutumé, « dit-il, à aimer le Roi, pour qui il donnerait volontiers sa fortune et sa vie, « il n'a d'autre ambition que le salut de la France. Mais il voudrait cepen- « dant que son offre se rattachât à une institution royale, qui ayant tout à la « fois pour but, l'intérêt de la royauté et le soulagement des malheureux, « déterminerait d'autres Français à suivre son exemple. Tout est possible, « ajoute-t-il, au nom du Roi et de l'honneur. Un grand nombre de Lyonnais « se joindraient bientôt à lui ; et ceux qui, en 1793, combattaient pour la cause « du Roi martyr, s'estimeront heureux de donner, à son auguste frère, de « nouvelles preuves de leur dévouement et de leur amour. »

([2]) Le 6 novembre 1816.

([3]) Le 25 mars 1818.

([4]) Concernant la conspiration de Lyon.

([5]) Correspondance politique et administrative, commencée en mai 1814. *Paris*, 1815-1819, 15 parties, in-8°.

ne pouvaient du moins s'empêcher de rendre justice à la sincérité de ses convictions, à la droiture et à la pureté de ses intentions.

Un accident affreux qui pouvait avoir les suites les plus fâcheuses, mit fin en 1818 à cet échange de lettres politiques. Lacène avait voulu monter un de ses chevaux de voiture. L'animal, sans doute trop lourd pour la selle, glissa sur le pavé, devant la façade du Rhône, et tomba sur son cavalier. Dans la chute, l'étrier porta sur la cuisse de celui-ci, et y fit une blessure si profonde, qu'on craignit un moment d'être obligé de recourir à l'amputation. Une consultation des hommes de l'art les plus habiles eut lieu quelques moments après, et à la suite d'un examen attentif de la plaie, le docteur Bouchet put calmer les inquiétudes de la famille et donner des espérances au blessé. Mais le système nerveux trop impressionnable du malade avait été frappé : de là, des transports au cerveau, qui donnèrent des craintes sérieuses pour sa vie. Après divers essais, la musique eut seule le pouvoir de calmer son imagination délirante. Des amis s'entendirent aussitôt pour venir tour à tour, exécuter au pied de son lit des quatuor ou des symphonies, dont la douce mélodie endormait et calmait ses souffrances morales. Souvent l'orgue de barbarie arrêtée sous ses fenêtres eut le pouvoir de produire ces effets salutaires.

Cette maladie affreuse dura trois ou quatre mois. Elle servit du moins à montrer de combien d'estime et d'affection Lacène se trouvait entouré; on faisait foule chaque jour pour venir s'enquérir de ses nouvelles. Il put enfin sortir de son lit et marcher à l'aide de béquilles. Les eaux d'Aix, auxquelles il se rendit durant plusieurs saisons de suite, achevèrent de le guérir.

Dans la même année 1818, le docteur Goullard eut l'heureuse idée de fonder une Société, ayant pour but de donner

à domicile et gratuitement, tous les secours de la médecine aux indigents. Il en parla à M. Régny, trésorier de la Ville, et à Lacène, dont la bourse était toujours ouverte pour toutes les bonnes œuvres. MM. les docteurs Comarmond, Gubian, Jandard et Terme voulurent s'y adjoindre, et, au commencement du mois d'août, le dispensaire fut établi.

Les voyages de Lacène aux eaux d'Aix, voyages qu'il poussa jusqu'à Genève, le mirent en rapport avec des horticulteurs distingués, avec des naturalistes plus ou moins renommés, parmi lesquels MM. De Candolle, le comte de Loche et Huber, le célèbre historien des Abeilles. De là, datent ses goûts pour l'éducation de ces insectes. Il y vit une source de prospérité pour nos campagnes, et dès ce moment il se fit le *missionnaire* des Abeilles. « J'accepte, a-t-il dit (1), cette qualification : cette mission pacifique ne sera le prétexte d'aucun trouble, d'aucune division, et n'élèvera, je l'espère, contre moi aucune récrimination, tout au plus dois-je m'attendre à quelques coups d'aiguillon. »

La mort de Camille Jordan, arrivée à Paris le 19 mai 1821, lui fit aussitôt prendre, avec son épouse, le chemin de la capitale, pour aller porter des consolations à la veuve du défunt. Durant son séjour dans cette reine du monde, il eut l'occasion d'y faire des connaissances variées. Dans les salons de M. Augustin Perrier, parent de son beau-frère Camille, il rencontrait les amis politiques de ce député du centre gauche ; chez M. Fiévée et dans quelques hôtels du faubourg Saint-Germain, il aimait à causer avec des personnes d'une opinion plus sympathique à la sienne. Ses goûts le portaient surtout à fréquenter les horticulteurs renommés, et, plusieurs fois, pendant les mois passés dans la capitale, MM. Soulange-

---

(1) Mémoire sur les Abeilles, pag. 45.

Bodin [1], Berlèse [2] et le jardinier en chef du Luxembourg reçurent ses visites intéressées. Il s'y lia avec M. Lombard [3], savant praticien, qui faisait un cours public d'apiculture. Il suivit ses leçons et avec un tel succès que le maître, forcé, un jour, de s'absenter, put se reposer sur lui pour le suppléer.

Quelque temps après son retour de la capitale, il présenta à la Société d'Agriculture de Lyon son Mémoire sur les abeilles, imprimé aux frais et par les soins de cette Compagnie [4]. Ce travail, dans lequel sa modestie se plaisait à rendre à M. Lombard toute la part du mérite qui lui revenait, valut à l'auteur de nombreuses et unanimes félicitations [5]. Lacène ne se contenta pas d'avoir traité l'histoire des abeilles avec autant de méthode que de clarté; il voulut concourir par d'autres moyens à la propagation de l'éducation de ces insectes, et, dans ce but, il offrit à la Société d'Agriculture une somme de cent francs, pour encourager ce genre d'industrie, presque inconnu alors dans notre département.

---

(1) Soulange-Bodin (Etienne), fondateur et directeur de l'Institution Horticole de Fromont, à Ris (Seine-et-Oise), né en Touraine en 1774, mort à Fromont le 23 juillet 1846.

(2) Berlèse (l'abbé), à qui l'on doit une monographie du genre Camellia.

(3) Lombard (C. P.), procureur au parlement de Paris, avant la révolution, né en 1741, mort en 1824.

(4) Mémoires de la Société d'Agriculture, Histoire naturelle et Arts utiles de Lyon, du 1er avril 1821 au 1er avril 1822, *Lyon*, 1822, p. 145 à 224, fig.

(5) Une main restée inconnue à sa famille, lui envoya le billet suivant :

O grand chancelier des abeilles,
Du livre qui peint leurs merveilles,
Je te rends grâce en *faux bourdon.*
Je sens tout le prix de ce don,
Puisqu'en retour de ton hommage,
Ces charmantes filles du ciel
Ont répandu dans ton ouvrage
Toutes leurs fleurs et tout leur miel.

Les honneurs qu'il avait toujours fuis, vinrent bientôt, malgré lui, le mettre un peu en relief. La voix publique le désignait pour être le maire de la commune d'Ecully ; l'autorité, cédant à ce cri de l'opinion, l'appela à ces fonctions municipales, qu'il lui fut impossible de refuser. La mort récente de sa mère ne lui permit pas, dans le moment d'exprimer à ses administrés combien il était sensible aux témoignages de leur affection ; mais à l'expiration de son année de deuil,il leur donna une fête dont le souvenir n'est pas encore éteint.

Le 15 juin 1822, La Société Linéenne de Paris, qui venait de prendre naissance, lui envoyait le diplôme de membre correspondant. L'établissement de ce corps savant, destiné à propager le goût de l'histoire naturelle, donna à divers Lyonnais l'idée de créer dans notre ville une réunion ayant le même but. Lacène, avec son ardeur accoutumée , mit tout son zèle à faire germer cette pensée, et le 28 décembre suivant, il figurait au nombre des fondateurs (1) de cette Compagnie.

Cependant sa dureté d'oreilles toujours croissante, lui rendant plus difficiles ses rapports avec son conseil et ses administrés, le porta, en 1828, à donner sa démission de maire. En vain, les instances les plus vives lui furent-elles faites ; en vain l'autorité voulut-elle le renommer, il persista dans sa détermination (2). Et quand le vent d'une révolution nouvelle emportait, quelque temps après, dans l'exil, la royale

---

(1) Ces fondateurs furent : Madame Lortet, MM. Aunier, Balbis , Cap, Champagneux, Chancey, Deriard, docteur Dupasquier, Fauché, Filleux, Foudras, Grognier, Lacène, Madiot, de Martinel, l'abbé Pagès, Roffavier, Tabareau.

(2) En installant son successeur, M. Royé-Vial, il fit à son conseil des adieux dans lesquels se peignait sa modestie et toute la bonté de son cœur. « Avant « de quitter le conseil municipal, que j'ai eu l'honneur de présider pendant

famille à laquelle il avait voué ses affections : « Ah ! dit-il, en se félicitant de la mesure qu'il avait prise, j'ai donné ma démission à temps ! »

Sa retraite des fonctions municipales le rendit à ses goûts favoris. Depuis plusieurs années ([1]) il avait étudié les habitudes des Courtillières, insectes d'une vie souterraine, et essayé les divers moyens proposés pour la destruction de ces Orthoptères, qui causent à nos cultures des dommages souvent si considérables. En 1835, il présenta à la Société linnéenne un Mémoire sur ces insectes fouisseurs, et il fit les fonds d'un prix de six cents francs, qui devait être accordé, par cette Compagnie, à l'auteur d'un procédé pour la destruction de ces animaux nuisibles.

Le 7 avril 1837, il lut, à la Société d'Agriculture, une notice sur le marché aux fleurs de notre ville. Il rappelait ce qu'é-

---

« six ans, j'éprouve le bien vif désir de lui adresser encore quelques paroles. « Ce sont les adieux d'un ami. Qu'il me soit permis de rappeler à mes chers « collaborateurs les travaux auxquels nous avons été associés, de leur témoigner « en même temps les sentiments d'attachement qu'ils m'ont inspirés et le regret « bien amer de me séparer d'eux. Lorsque je fus appelé à la mairie d'Ecully, « par le choix et la confiance de M. le préfet, j'hésitai longtemps à l'accepter ; « les dispositions amicales des habitants de cette commune en ma faveur m'y « déterminèrent par dessus tout. Si par la suite, j'ai pris un peu de confiance, « je la puisais dans la bienveillance dont j'étais entouré, et dans votre attention « délicate à me faire oublier une cruelle infirmité..... Je n'ai garde d'oublier « ce que je dois à M. Chipier, mon adjoint ; vous avez pu, dans vingt circons- « tances différentes, apprécier son intelligence et sa capacité..... »

Il énumère les travaux faits pendant son administration : les chemins réparés sur une longueur de plus de six mille mètres, et leur largeur portée de 8 ou 9 pieds à 14 ou 15. — Les opérations du cadastre terminées. — La reconstruction de l'église arrêtée d'après le plan le moins coûteux ; une imposition extraordinaire (de 12,000 fr., payables en cinq années), votée, et des souscriptions volontaires souscrites, etc. (Il est inutile d'ajouter qu'il avait été le premier à donner l'exemple de ces souscriptions.)

([1]) Voyez : Mémoires de la Société royale d'Agriculture, Histoire naturelle et Arts utiles de Lyon, 1825-1827, pag. 20.

tait, il y a quarante ans, ce marché sur lequel dix ou douze paysans, véritables planteurs de choux plutôt que jardiniers, apportaient quelques plantes vulgaires à un public indifférent. Cette notice était suivie de la proposition d'une exposition annuelle de fleurs dans notre ville.

La Société d'Agriculture en accueillant ce projet, était loin de soupçonner de quel succès serait couronnée cette tentative; et quand, le 2 juin suivant, secondée par les propriétaires et les horticulteurs des environs, empressés de répondre à son appel, elle ouvrit sa première exposition dans l'orangerie du Jardin-des-Plantes, la nouveauté du spectacle y attira toute la ville. Les jours consacrés à la visite et à l'admiration de ces produits si variés des jardins et des serres, furent des jours de fête. Un air de bonheur et de satisfaction brillait sur tous les visages, à la vue de ces richesses végétales, dont la plupart des visiteurs ne soupçonnaient pas même l'existence. Lacène, avec sa modestie ordinaire, repoussait les félicitations dont il était l'objet; mais son cœur convaincu du bien qu'il avait produit, dut éprouver dans ce triomphe une joie bien pure et bien douce : il venait en effet d'inspirer à la population lyonnaise le goût des fleurs, et de créer par conséquent pour les horticulteurs, auxquels il portait un si vif intérêt, une source de bien-être et même de fortune.

Le bruit de cette exposition eut au loin du retentissement, et entoura le nom de Lacène d'un nouveau lustre. La Société d'Horticulture de Paris lui conféra, le 25 mai 1838, le titre de correspondant.

Le succès toujours croissant des expositions suivantes, dues aux soins de notre Société d'Agriculture, inspirèrent l'idée de la création, à Lyon, d'une Société d'horticulture (1). Lacène

(1) Cette société, fondée en 1843, a pour but l'amélioration, dans le département du Rhône, des pratiques et procédés de l'art horticole dans toutes ses

aurait, sans contredit, été appelé à la présider, si ses infirmités ne l'avaient forcément éloigné du fauteuil ([1]).

Il voulut du moins par son zèle et son exemple répondre au but de cette Société. Il redoubla de soins pour se procurer les plantes les plus rares ou les plus brillantes. Il eut bientôt la plus riche collection de camellias qui eut jamais été vue dans nos environs ([2]).

Les richesses végétales du jardin de Lacène lui valurent, aux diverses expositions, un certain nombre de prix; mais il

---

parties. Elle porte le titre de *Société d'Horticulture pratique du département du Rhône.* Ses statuts furent approuvés le 13 mai 1844, par M. Duchâtel, alors ministre de l'intérieur, et dès lors elle fut constituée.

([1]) Cette compagnie choisit, pour diriger ses travaux, M. Menoux, conseiller à la cour, l'un des hommes les plus dignes et les plus méritants de la ville. Ce vieillard, qui m'honorait de son amitié, a eu, jusqu'à sa mort arrivée dans la quatre-vingt-sixième année de son âge, le rare privilége de conserver sa haute intelligence, son aménité et jusqu'à la fraîcheur de son imagination. Quand il dut obéir au décret forçant à la retraite les magistrats arrivant à la soixante et dixième année de leur vie, l'Académie des Sciences dont il était le doyen, l'appela d'une voix unanime au fauteuil de la présidence, et les Sociétés d'horticulture, d'éducation et littéraire, qu'il présidait déjà avec tant de distinction, lui concédèrent à vie les fonctions dont elles l'avaient investi, pour le consoler de la rigueur d'une mesure qui n'était pas faite pour lui. — MM. Martin-Daussigny et Brun, chacun dans une notice, et M. P. Sauzet dans une improvisation admirable, prononcée sur sa tombe et reproduite par les journaux, ont dignement honoré la mémoire de cet homme de bien.

([2]) Une certaine année, au milieu de ces fleurs de toutes nuances qui donnaient à ses serres un aspect enchanté, l'un des pieds étala une corolle offrant d'une manière très-prononcée les trois couleurs de notre drapeau. Les amateurs ne se lassaient pas d'admirer cette merveille. L'un d'eux félicitait chaudement le propriétaire de la possession de ce trésor : sans doute cette fleur est remarquable, lui dit ce dernier; mais, ajouta-t-il en riant, à coup sûr elle s'est trompée d'adresse : comment a-t-elle fait de se loger chez un ami exclusif du blanc?

en reporta toujours sur son jardinier tous les honneurs et tous les avantages.

Notre ami, depuis plusieurs années, ne pouvait plus, en raison de son infirmité, prendre part aux séances de nos divers corps savants. Il voulut cependant encore, en décembre 1845, assister à la fête de famille qui nous réunit chaque hiver. Au dessert, au moment où la gaîté plus expansive peut faire excuser certaines excentricités, l'un de nous, dont la voix vibrante était alors d'une sonorité remarquable, se mit à entonner une chanson, avec une force de poumons capable d'assourdir les oreilles les moins délicates. Dès qu'il eut fini, Lacène vint lui serrer les mains : Ah! mon cher, lui dit-il, quel plaisir vous m'avez procuré ; il y avait plus de vingt ans que je n'avais entendu la romance ! Il rentra chez lui le cœur encore rempli de l'émotion qu'il avait éprouvée. Hélas! c'était la dernière jouissance qu'il devait avoir au milieu de nous !

On aime à se rappeler encore cet aimable et bon vieillard. Sa taille était moyenne, son corps assez svelte. Sur sa figure brillait une si vive expression d'affabilité, de douceur et d'honnêteté, que sans le connaître on se sentait attiré à lui par un charme irrésistible, et qu'après l'avoir connu, on aurait voulu être jugé digne de figurer au nombre de ses amis.

Nul ne fut plus philanthrope dans toute l'acception de ce mot; nul ne sentit plus que lui le feu de la charité, de cette vertu divine, sans laquelle toutes les autres ne sont rien. L'amélioration du sort de la classe indigente fut la préoccupation de toute sa vie : il ne pouvait voir des infortunés sans sentir ses yeux humides. Les pauvres honteux, les malheureux de tous genres, convaincus des bontés de son cœur, l'attendaient dans les lieux par lesquels il devait passer, bien certains qu'il laisserait tomber dans leurs mains une généreuse aumône. Les aveugles étaient surtout les objets particuliers de ses soins; il ne manquait jamais de leur offrir le secours

de son bras, quand il les trouvait exposés à des embarras ou à des dangers.

Le 22 janvier 1847, il passa dans les rangs des vétérans de la Société d'Agriculture. Mais en faisant ainsi ses adieux à cette Compagnie, il voulut lui donner une nouvelle preuve de son dévouement à ses intérêts; il lui offrit une somme de 400 fr. destinée à être donnée en prix ([1]) à l'auteur du meilleur mémoire sur une question d'agriculture ou d'histoire naturelle, désignée par la Société.

A partir de 1849, il se met à tenir un journal quotidien pour suppléer à l'infidélité de ses souvenirs. On voit, en feuilletant ces pages, quel plaisir et quelle émotion lui causaient encore la visite de ses amis, l'arrivée dans ses serres d'une plante nouvelle pour son jardin, ou l'éclosion d'une fleur dont il n'avait pas encore vu la corolle s'épanouir!

Ce journal eut peu d'années d'existence. Lacène voyait s'avancer la vieillesse, et avec elle les infirmités ses tristes compagnes. Toutes ses facultés allaient s'affaiblissant; son intelligence et sa raison durent même, sur la fin, éprouver des éclipses passagères. Mais à mesure que son pied se rapprochait de la tombe, sa foi se ravivait, comme s'il entrevoyait déjà le prix réservé à une vie toute employée à faire le bien.

Il avait fait placer dans diverses parties de sa chambre, pour l'avoir souvent sous les yeux, le nom de M. le docteur Perrin, son médecin; et quand celui-ci venait lui rendre visite, il se prenait à lui baiser les mains : Ma mémoire, lui disait-il, est assez ingrate pour ne pas me rappeler votre nom; mais mon cœur ne saurait jamais perdre le souvenir de

---

([1]) L'auteur auquel ce prix a été décerné est M. Drian, pour sa *Minéralogie et pétralogie des environs de Lyon*, imprimée dans le tome XI des Annales de la Société d'Agriculture, p. 205 et suiv. (Voyez Ann. de la Soc. d'Agr., t. X (1847), p. II et LIV).

vos bontés. Ce cœur, en effet, si sensible et si aimant, resta, jusqu'à son dernier battement, ce qu'il avait été toute sa vie : fidèle à son Dieu, à son roi, à son épouse et à ses amis.

Il s'éteignit, le 14 avril 1859, dans la quatre-vingt-dixième année de son âge.

On a de lui :

1° Mémoire sur les Abeilles, et principalement sur la manière de faire des essaims artificiels, d'après la méthode de M. Lombard. *Lyon, Barret,* 1822, in-8° de 84 p., fig.

(Imprimé dans les Mémoires de la Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon, du 1er avril 1821 au 1er avril 1822, p. 145 à 224).

2° Mémoire sur les Courtillières. *Lyon, Louis Perrin,* 1835, in-8° de 15 p.

(Imprimé dans les Annales de la Société Linnéenne de Lyon, tome I, 1836).

3° Notice sur le marché aux fleurs de Lyon et sur les sociétés d'horticulture, suivie d'une proposition pour une exposition annuelle de fleurs dans cette ville. *Lyon, Barret,* 1837, in-8° de 40 p.

(Imprimé aux frais de la Société d'agriculture).



DESCRIPTION

D'UN

GENRE NOUVEAU DE LA FAMILLE DES ANOBIDES,

PAR

MM. E. MULSANT et Cl. REY.

(Présentée à la Société Linnéenne de Lyon, le .... 1860.)

Genre *Theca*.

(Etymologie, θηκη, étui, gaîne.)

CARACTÈRES. *Tête* transversale, infléchie, se logeant, par contraction, dans une large cavité sous-prothoracique. *Joues* séparées du front par un repli ou rainure sinueuse, bien marquée, partant du côté interne des yeux. *Chaperon* resserré par les dilatations internes des joues, légèrement échancré au sommet. *Mandibules* solides, larges, comprimées, trapézoïdales, terminées par deux fortes dents. *Palpes maxillaires* de trois articles : les deux premiers assez petits : le dernier grand, allongé, subsécuriforme. *Labre* très-petit, transversal, triangulaire. *Yeux* grands, arrondis, peu saillants, en partie voilés par le bord antérieur du prothorax.

Antennes de onze articles : le premier très-renflé, subovalaire, convexe en dessus, subconcave en dessous : le deuxième beaucoup plus grêle, oblong; les troisième à sixième petits, serrés : les septième et huitième petits, prolongés en dedans en angle aigu : les trois derniers très-grands, allongés : les neuvième et dixième triangulaires, prolongés en dedans en dents de scie obtuses : le dernier elliptique.

Prothorax transversal, trapéziforme, plus étroit en avant, à côtés déclives d'arrière en avant; creusé en dessous, jusqu'à sa base, d'une large cavité semi-circulaire destinée à recevoir la tête.

Ecusson petit, semi-circulaire.

Elytres oblongues, assez convexes, arrondies en arrière; striées, fortement sinuées au milieu de leurs côtés, où l'arête se double et forme une petite rainure longitudinale, dans laquelle se logent et se meuvent les genoux des pieds postérieurs. *Lobe huméral* échancré pour recevoir les genoux des pieds intermédiaire.

Dessous du corps faiblement convexe. *Prosternum* nul, annihilé par le fait de l'échancrure du dessous du prothorax. *Mésosternum* étroit, linéaire, anguleusement dilaté vers le milieu de ses côtés ainsi qu'à sa base. *Métasternum* court, transversal, très-large, creusé sur son milieu d'une profonde rainure longitudinale. *Epimères* du métasternum linéaires, un peu dilatées postérieurement. *Ventre* de c inq segments : le premier très-court, prolongé en devant en pointe aiguë entre les hanches postérieures.

Pieds assez courts, contractiles, se logeant dans des cavités sternales, destinées à les recevoir. *Hanches antérieures* presque contiguës, séparées par un faible intervalle vide. *Tarses* assez épais, de cinq articles : les intermédiaires courts, transversaux : les premier et cinquième plus longs.

Obs. Ce genre est très-voisin du *G. Dorcatoma*. Il en diffère par ses hanches antérieures plus développées, plus rapprochées l'une de l'autre, par son mésosternum étroit et non transversal, par son prosternum plus fortement canaliculé sur son milieu, par ses élytres striées sur tout leur disque, par le dernier article des palpes maxillaires plus sensiblement sécuriforme, et par les derniers articles des antennes plus allongés, moins anguleusement dilatés en dedans. Enfin le

caractère de la fossette du repli des élytres, destinée à recevoir les genoux des pieds postérieurs, suffit à lui seul pour distinguer ce genre de tous ceux de la même famille.

1. Theca byrrhoïdes.

Oblongo-ovalis, convexa, subnitida, densius albido-griseo-hirta, nigro-brunnea, palpis antennisque testaceis, harum articulo primo, capite pedibusque rufo-ferrugineis; capite pronotoque densè subtiliter punctulatis, et præctereà sparsim grossè punctato-impressis. Elytris tenuiter striato-punctatis, interstitiis planis, subtilissimè coriaceis. Pronoto transverso, apice angustiore.

Long. 0,0023; larg. 0,0014.

Corps ovale-oblong, peu brillant, brunâtre, hérissé d'une pubescence blanchâtre, assez longue et assez épaisse, çà et là redressée.

Tête transversale, infléchie, de moitié plus étroite que le prothorax; hérissée de poils fins, blanchâtres; peu brillante; d'un roux ferrugineux avec le chaperon plus obscur; très-finement et densement ponctuée, comme chagrinée, et marquée en outre de quelques points épars, plus grossiers, quelquefois convertis en papilles affaiblies. *Front* faiblement convexe, séparé des joues par un repli ou rainure sinueuse, partant du bord interne de l'œil pour se rendre à l'angle interne des mandibules. *Epistome* creusé de rides longitudinales, courtes, faibles et sinueuses. *Labre* transversal, petit, triangulaire, finement rugueux. *Mandibules* déprimées, finement chagrinées, obscures, avec les dents du sommet lisses et brillantes. *Palpes* testacés. *Yeux* grands, arrondis, noirs.

Antennes de la longueur de la moitié du corps; très-brièvement pubescentes et ciliées en outre en dedans de quelques poils assez longs et droits; testacées, avec le premier article ferrugineux : celui-ci épaissi; le deuxième, beaucoup plus

grêle, ovalaire : les troisième à sixième petits et assez serrés : le septième faiblement, le huitième plus fortement prolongés en dedans à angle aigu : les neuvième à onzième grands, oblongs, subégaux : les neuvième et dixième prolongés en dedans en dents de scie très-obtuses : le dernier elliptique.

Prothorax transversal, près d'une moitié plus étroit en avant qu'en arrière ; assez convexe ; faiblement arrondi au bord antérieur qui s'avance un peu sur le vertex en forme de capuchon ; légèrement bissinué à la base ; à côtés déclives d'arrière en avant, avec les angles antérieurs très-infléchis et aigus, et les postérieurs très-obtus, un peu relevés ; d'un noir brunâtre assez brillant, avec le bord antérieur quelquefois un peu roussâtre ; hérissé de poils fins et blanchâtres ; très-finement et densement ponctué, et creusé en outre de points plus grossiers, à fond plat, épars, mais plus serrés et comme rugueux sur les côtés.

Ecusson déprimé, finement chagriné, noir.

Elytres oblongues, à peine plus larges à leur base que la base du prothorax, trois fois plus longues que celui-ci ; subparallèles sur les côtés jusqu'à la moitié de leur longueur, après laquelle elles se dilatent un peu et puis se rétrécissent d'une manière arquée jusqu'au sommet où elles sont largement arrondies ; convexes ; d'un noir brunâtre assez brillant ; hérissées d'assez longs poils blanchâtres, fins, en partie couchés et en partie redressés ; marquées chacune de dix stries canaliculées, fines, assez lâchement ponctuées, et d'une onzième strie rudimentaire, oblique, juxta-scutellaire : les suturale et externe postérieurement réunies et enclosant les deuxième et neuvième qui sont aussi réunies en arrière ; les troisième et quatrième se réunissant postérieurement bien avant l'extrémité ; les cinquième et huitième encore plus raccourcies, réunies postérieurement et enclosant les sixième et septième qui sont aussi réunies en arrière. *Intervalles* plans, assez

larges, finement chagrinés. *Calus huméral* saillant, gibbeux, un peu roussâtre.

Dessous du corps assez convexe, d'un brun un peu ferrugineux, finement pubescent ; assez grossièrement et assez densement ponctué, avec le milieu du mésosternum plus lisse.

Pieds assez courts, finement pubescents, d'un roux ferrugineux. *Tibias* finement ciliés et faiblement arqués à leur tranche externe. *Tarses* assez forts, ciliés en dehors de poils assez courts et raides.

Patrie. Ile de Porquerolle, en battant les pins. Juin. La même espèce a aussi été capturée aux environs d'Hyères par M. Raymond.

2. Theca elongata.

Elongata, leviter convexa, nitidula, densiùs albido-pubescens, obscurè ferruginea, antennis flavis, articulo primo pedibusque rufis, oculis solis nigris. Capite densiùs, pronoto sparsim rugoso-punctatis. Elytris striato-punctatis, interstitiis leviter convexis, subtiliter rugulosis. Pronoto leviter transverso, apice paulò angustiore.

Long. 0,002 . Larg. 0,0008.

Corps allongé, assez brillant, d'un ferrugineux plus ou moins obscur ; couvert d'une pubescence blanchâtre, assez longue et couchée.

Tête transversale, infléchie, un peu plus étroite que le prothorax ; revêtue d'une pubescence blanchâtre, assez longue, dirigée en avant ; assez grossièrement et densement ponctuée ; ferrugineuse, avec le chaperon rembruni. *Front* très-faiblement convexe. *Epistome* cilié en devant d'assez longs poils blanchâtres, qui voilent le labre et les mandibules : celles-ci d'un ferrugineux obscur. *Palpes* pâles. *Yeux* grands, arrondis, noirâtres.

Antennes un peu plus courtes que la moitié de la longueur

du corps; très-finement pubescentes, et ciliées, en outre, en dedans de quelques poils assez longs; d'un flave testacé, avec le premier article roussâtre : celui-ci épaissi; le deuxième beaucoup plus grêle, brièvement ovalaire; les troisième à sixième petits et assez serrés; le septième légèrement, le huitième plus fortement prolongés en dedans à angle aigu; les neuvième à onzième grands, subégaux; les neuvième et dixième prolongés en dedans en dents de scie obtuses; le dernier elliptique.

Prothorax légèrement transversal, presque aussi long sur son milieu que large à sa base; un peu plus étroit en avant qu'en arrière; légèrement convexe; très-faiblement arrondi au milieu de son bord antérieur qui s'avance un peu sur le vertex en forme de capuchon; très-légèrement bissinué à la base; à bords latéraux déclives d'arrière en avant, avec les angles antérieurs très-infléchis, aigus et arrondis au sommet, et les postérieurs obtus et fortement réfléchis supérieurement; d'un ferrugineux brillant, assez clair, avec le milieu un peu plus obscur; marqué surtout sur les côtés de points épars, circulaires, assez grossiers, à fond plat; revêtu d'une pubescence fine, blanchâtre, assez longue, dirigée en avant et un peu obliquement en dehors, assez dense sur les côtés et beaucoup plus rare sur le milieu du disque.

Ecusson déprimé, finement rugueux, d'un brun ferrugineux assez brillant.

Elytres allongées, aussi larges à leur base que la base du prothorax; trois fois plus longues que celui-ci; subparallèles sur leurs côtés jusqu'aux trois quarts de leur longueur, après lesquels elles se rétrécissent d'une manière arquée jusqu'au sommet qui est fortement arrondi; faiblement convexes; d'un ferrugineux assez obscur et assez brillant; revêtues d'une pubescence blanchâtre, assez serrée, subsérialement disposée, couchée et dirigée en arrière; marquées

chacune de dix stries ponctuées, et d'une onzième rudimentaire, oblique, juxtascutellaire ; les suturale et externe postérieurement réunies et enclosant la deuxième et la neuvième aussi réunies en arrière ; les troisième et quatrième se réunissant postérieurement bien avant le sommet ; les cinquième et huitième raccourcies, réunies postérieurement et enclosant les sixième et septième qui sont aussi réunies en arrière. *Intervalles* peu larges, faiblement convexes, légèrement rugueux. *Calus huméral* saillant, arrondi, gibbeux.

Dessous du corps assez convexe ; finement pubescent ; ferrugineux ; rugueusement ponctué.

Pieds assez courts ; pubescents ; d'un roux ferrugineux assez clair. *Tarses* assez épais.

Patrie : Cette espèce a été découverte à Saint-Raphaël par M. Raymond, et nous a été communiquée par M. Godart.

Obs. Elle diffère de la précédente par sa forme plus allongée, par sa pubescence plus couchée, et par les intervalles des stries plus étroits et légèrement convexes.

DESCRIPTION

DE QUELQUES

COLÉOPTÈRES NOUVEAUX OU PEU CONNUS.

PAR

MM. E. MULSANT et Cl. REY.

(Présentée à la Société Linnéenne de Lyon, le .... 1860.)

Amara ovalis.

Ovalis, leviter convexa, nitidula, nigro-aenea, antennarum articulo primo rufo-testaceo, tibiis tarsisque nigro-brunneis. Pronoto brevi, medio sulcato, basi utrinque leviter rugoso-bi-impresso, angulis posticis acutis. Elytris striatis, striis sublaevibus, apice profundioribus.

Long. 0,006. Larg. 0,003.

♂ *Elytres* brillantes. *Les trois premiers articles des tarses antérieurs* fortement dilatés, garnis en dessous d'une brosse de poils serrés.

♀ *Elytres* beaucoup moins brillantes. *Les trois premiers articles des tarses antérieurs* non dilatés, triangulaires, seulement ciliés sur les bords de quelques poils courts et raides.

Corps ovalaire, légèrement convexe, glabre, d'un noir assez brillant et un peu bronzé.

Tête peu allongée, près d'une moitié plus étroite que le prothorax; non rétrécie derrière les yeux, sensiblement rétrécie en avant; d'un noir légèrement bronzé et assez brillant; très-finement chagrinée et marquée entre les yeux de deux impressions peu profondes et réunies antérieurement par une strie transversale plus ou moins obsolète. *Front* fai-

blement, *vertex* assez fortement convexes. *Labre* transversal, convexe, très-finement chagriné; d'un noir légèrement bronzé; cilié au sommet de longs poils jaunâtres et raides. *Mandibules* et *palpes* d'un brun de poix. *Yeux* arrondis, peu saillants, brunâtres.

Antennes à peine de la longueur de la tête et du prothorax réunis; pubescentes, brunâtres, avec le premier article et quelquefois la base des deuxième et troisième d'un roux testacé : le premier oblong, assez épais : le deuxième beaucoup plus grêle, oblong, obconique : les troisième et quatrième passablement allongés : le quatrième un peu plus court que le précédent : les cinquième à dixième oblongs, subégaux, obconiques : le dernier allongé, fusiforme, acuminé au sommet.

Prothorax transversal, de la largeur des élytres à sa base, d'un tiers moins long que large; rétréci en avant; finement rebordé sur les côtés et à la base, avec le rebord de celle-ci souvent interrompu au milieu; largement et faiblement échancré au sommet, bissinué à la base, légèrement arrondi sur les côtés, avec les angles antérieurs peu saillants, émoussés, obtus, et les postérieurs aigus, sensiblement prolongés en arrière; faiblement convexe; d'un noir bronzé obscur, assez brillant; très-finement chagriné; creusé au milieu d'un sillon longitudinal, raccourci en avant et en arrière, et plus ou moins sensiblement ridé sur ses bords; marqué, de chaque côté de la base, de deux impressions assez larges, peu profondes, rugueusement ponctuées, avec le milieu de la base ou l'intervalle entre les deux impressions internes paré de rides longitudinales plus ou moins obsolètes.

Ecusson large, en cœur transversal; presque lisse; d'un noir bronzé obscur, brillant.

Elytres ovalaires; deux fois et demie plus longues que le prothorax; extérieurement rebordées; bissinuées à la base, faiblement arrondies sur les côtés, assez brusquement rétré-

cies à partir du dernier tiers; postérieurement sinuées et obtusément acuminées au sommet; légèrement convexes; d'un noir bronzé plus ou moins obscur et assez brillant; creusées à la base d'une strie transversale et faiblement bissinueuse, et sur le disque de neuf stries longitudinales, lisses ou imperceptiblement ponctuées, beaucoup plus profondes à l'extrémité, et en outre d'une strie rudimentaire, située entre la première et la deuxième; la suturale sinueuse et recourbée en dehors à sa base, prolongée jusqu'à l'angle apical où elle semble tendre à se réunir à la deuxième; les deuxième à septième plus ou moins recourbées en dedans à leur base; la troisième réunie postérieurement à la quatrième un peu avant le sommet; la cinquième réunie postérieurement à la sixième bien avant l'extrémité; la septième prolongée jusque près de l'angle apical, notée en arrière de deux gros points enfoncés; la huitième prolongée jusqu'au delà du sinus apical, parée de douze à quatorze gros points enfoncés; la neuvième située tout près du rebord latéral avec lequel elle se confond en avant derrière les épaules, et prolongée en arrière jusqu'au sinus apical. *Calus huméral* peu marqué, presque nul.

Dessous du corps faiblement convexe; d'un noir assez brillant, presque lisse, avec quelques rides plus ou moins obsolètes sur les côtés des premiers segments ventraux. Le dernier de ceux-ci marqué à son extrémité de deux (♂) et quelquefois de quatre (♀) points enfoncés, transversalement disposés.

Pieds peu allongés, d'un brun de poix, avec les trochanters, les tibias et les tarses d'un brun ferrugineux. *Cuisses* sensiblement renflées et latéralement comprimées. *Tibias intermédiaires et postérieurs* légèrement arqués, hispides sur leurs arêtes, *les antérieurs* triangulairement élargis à leur extrémité. *Tarses* un peu moins longs que les tibias.

Patrie : Grande-Chartreuse, Mont-Pilat, Bugey. Juin, juillet. Assez rare.

Obs. Cette espèce ne diffère de l'*Amara vulgaris*, Linn. que par sa taille moindre, par sa forme plus ovalaire, par ses antennes plus courtes, et surtout par les impressions de la base du prothorax plus larges et rugueusement ponctuées.

Acupalpus notatus.

Subelongatus, leviter convexus, nitidulus, glaber, piceus; prono tô rufo, disco suprà infuscato; antennarum basi pedibusque pallidis; elytris testaceis, disco maculâ oblongâ piceâ notatis. Pronoto subquadrato, posticè paulò angustiore, medio caniculato, basi utrinque impresso punctatoque. Antennis elongatis.

Long. : 0,003 à 0,004. Larg. : 0,0015.

♂ *Les quatre premiers articles des tarses antérieurs* légèrement dilatés.

♀ *Les quatre premiers articles des tarses antérieurs* triangulaires, non dilatés.

Corps assez allongé, légèrement convexe, lisse, glabre, assez brillant.

Tête subtriangulaire, à peine rétrécie en arrière; d'un quart moins large que le prothorax; assez convexe; d'un noir de poix, avec le bord apical plus clair; lisse, assez brillante; marquée, entre les antennes, de deux impressions obliques, quelquefois réunies antérieurement par une petite strie transversale, obsolète. *Labre* transversal; d'un roux brunâtre. *Mandibules* saillantes; ferrugineuses, avec l'extrémité rembrunie. *Palpes* d'un testacé assez pâle. *Yeux* grands; subarrondis; médiocrement saillants; noirs.

Antennes finement pubescentes; aussi longues que la moitié du corps; d'un roux brunâtre, avec les deux premiers

articles pâles. Le premier article allongé, un peu épaissi : les deuxième et troisième plus grèles, oblongs, obconiques : le troisième un peu plus long que le deuxième : le quatrième obconique, de la longueur du précédent, mais plus épais : les cinquième à dixième oblongs, subégaux, subcylindriques, de l'épaisseur du quatrième : le dernier allongé, un peu plus long que le précédent, obtusément acuminé au sommet.

Prothorax presque carré, un peu moins long que large ; faiblement rétréci en arrière ; sensiblement plus étroit que les élytres ; tronqué à la base et au sommet ; légèrement arrondi antérieurement sur les côtés : ceux-ci presque rectilignes, mais obliques, à partir du milieu jusqu'aux angles postérieurs qui sont obtus et légèrement arrondis ; les antérieurs obtus, peu saillants ; faiblement convexe ; finement rebordé sur les côtés ; d'un roux testacé brillant, avec le disque orné d'une large tache obscure, ne laissant quelquefois que les bords latéraux rougeâtres ; lisse ; finement canaliculé au milieu ; marqué antérieurement d'un faible sillon transversal en forme de chevron très-ouvert, dont l'ouverture est en avant, et creusé, de chaque côté, à la base, d'une impression peu profonde, dont le fond est couvert d'une ponctuation bien distincte qui s'étend jusqu'aux angles postérieurs.

Ecusson subcordiforme, très-finement chagriné, peu brillant, brunâtre.

Elytres oblongues, trois fois et demie plus longues que le prothorax ; simultanément échancrées à la base ; individuellement sinuées vers leur extrémité ; subparallèles jusqu'aux deux tiers de leur longueur, après lesquels elles s'arrondissent jusqu'au sommet, qui est obtusément acuminé ; faiblement convexes ; d'un testacé brillant, avec une grande tache obscure, oblongue, occupant la partie postérieure du disque, rapprochée de la suture, dont elle n'est séparée que de l'espace d'un intervalle ; creusées de huit stries lisses, bien mar-

quées, et d'un commencement de strie entre la première et la deuxième : les septième et huitième raccourcies ou effacées en avant : celle-ci parée d'une série de gros points enfoncés, plus ou moins interrompue au milieu. *Calus huméral* subdéprimé, peu marqué.

Dessous du corps faiblement convexe; presque lisse, avec les côtés des premiers segments ventraux très-finement chagrinés; d'un noir de poix brillant, avec le dessous de la tête et du prothorax et l'extrémité du ventre d'un rougeâtre plus ou moins clair.

Pieds médiocrement allongés ; d'un testacé pâle. *Cuisses* passablement épaissies et latéralement comprimées. *Tibias antérieurs* triangulairement élargis à leur extrémité, et fortement entaillés en dessous avant leur sommet; *les intermédiaires* et *postérieurs* ciliés sur leurs arêtes de poils hispides. *Tarses* plus longs que la moitié des tibias.

PATRIE : Hyères. Avril, mai. Parmi les débris végétaux flottant sur l'eau des marais saumâtres.

Obs. Cette espèce, très-voisine de l'*Ac. dorsalis*, GYL., semble être intermédiaire entre celui-ci et l'*Ac. exiguus*, DEJ. Elle a la forme allongée de l'*Ac. conspectus*, DUFT., mais elle n'en a nullement le prothorax. Elle diffère de l'*Ac. dorsalis* par son prothorax beaucoup plus étroit, à angles postérieurs moins largement arrondis; de l'*Ac. exiguus*, par sa taille beaucoup plus grande, par son prothorax non relevé aux angles postérieurs, à impressions moins profondes , mais plus ponctuées.

Hydroporus longulus.

Oblongus, leviter convexus, subnitidus, parce subtilissimè griseo pubescens, vertice, antennis pedibusque rufo-testaceis. Capite parcè subtiliter, pronoto dorso parcè, lateribus densiùs, elytris sparsim fortiùs, punctatis; his prætereà punctis majoribus seriatis, bi-impressis.

Long. 0,0030. Larg. 0,0014.

Corps oblong, subparallèle ; d'un noir de poix assez brillant ; revêtu d'une pubescence grisâtre très-fine et peu serrée.

Tête transversale ; largement arrondie en avant ; d'un tiers plus étroite que le prothorax ; subdéprimée ; glabre ; d'un noir de poix peu brillant, avec le vertex ferrugineux dans presque toute sa largeur ; très-finement chagrinée, marquée en outre d'une ponctuation fine et peu serrée, et creusée en avant de deux impressions arrondies, assez larges. *Labre* convexe, d'un brun ferrugineux, fortement échancré. *Palpes* d'un roux testacé. *Yeux* grands, noirs, subdéprimés, anguleux à leur côté interne et obsolètement réticulés en dessus, arrondis à leur bord inférieur et fortement réticulés en dessous.

Prothorax transversal, très-court, près de trois fois moins long que large ; presque aussi large à sa base que la base des élytres ; à côtés formant avec ceux des élytres un angle obtus très-ouvert ; largement et sinueusement échancré au sommet ; fortement bissinué à la base, avec le lobe médian sensiblement prolongé en arrière et arrondi ; finement rebordé sur les côtés, qui sont faiblement arrondis, avec les angles antérieurs saillants et aigus, et les postérieurs droits ; faiblement convexe ; très-finement pubescent sur les côtés, d'un noir de poix assez brillant ; très-finement chagriné, et en outre marqué d'une ponctuation très-fine et éparse sur le disque, plus forte et assez serrée sur les côtés, en avant et en arrière ; creusé de chaque côté de la base d'une impression transversale obsolète, souvent seulement apparente près des angles postérieurs.

Ecusson invisible, logé sous le prolongement du lobe médian du prothorax.

Elytres allongées, cinq fois plus longues que le prothorax ; finement rebordées extérieurement ; sinuées à la base ; obtusément acuminées au sommet ; très-faiblement arrondies ou

subparallèles sur les côtés jusqu'après leur milieu, à partir duquel elles se rétrécissent d'une manière arquée jusqu'à l'extrémité; faiblement convexes; couvertes d'une pubescence fine, grisâtre et peu serrée; d'un noir de poix assez brillant, avec le rebord latéral un peu roussâtre à sa dernière moitié; très-finement chagrinées, marquées en outre d'une ponctuation assez forte, mais peu serrée, et parées chacune de deux séries de gros points enfoncés, assez distincts. *Calus huméral* subdéprimé, peu marqué.

Dessous du corps faiblement convexe; d'un noir de poix brillant; couvert d'une ponctuation peu serrée, assez forte et grossière sur les côtés de la poitrine et du premier segment ventral, fine sur le reste du ventre.

Pieds assez courts, d'un rouge testacé. *Cuisses* assez épaisses, latéralement comprimées. *Tibias* allant en s'élargissant vers leur extrémité, ciliés à leur arête externe. *Tarses postérieurs* grêles, plus longs que les tibias.

Patrie : Mont-Dore, montagnes du Lyonnais, du Dauphiné et de la Provence. Dans les eaux vives.

Obs. Cette espèce est bien voisine de *l'Hydr. nigrita*, F.; mais elle est un peu plus grande, plus allongée, plus brillante. Ses élytres sont moins courtes, moins arrondies sur les côtés, presque parallèles, surtout chez les individus de la Provence.

Hydroporus ignotus.

Elongatus, subdepressus, nitidulus, parce griseo-pubescens, nigro-piceus, antennarum basi, pedibus, pronotique lateribus rufo-testaceis. Elytris, margine exteriore, maculâ anticâ marginali, duabus posticis submarginalibus, duabus oblongis anticis dorsalibus, testaceis. Pronoto utrinque breviter unistriato.

Long. 0,0024; larg. 0,001.

Corps allongé, subdéprimé, assez brillant, couvert d'une pubescence fine, grisâtre, peu serrée.

Tête transversale, largement arrondie en avant; d'un quart plus étroite que le prothorax; faiblement convexe; glabre; d'un noir de poix peu brillant, avec le bord apical roussâtre; très-finement chagrinée, couverte en outre d'une ponctuation fine et éparse, et creusée en devant de deux impressions ovales, peu profondes, à fond finement rugueux. *Labre* et *palpes* d'un roux testacé, avec le dernier article des *maxillaires* rembruni. *Yeux* très-grands, noirs, subdéprimés, obtusément anguleux supérieurement à leur arête interne.

Prothorax court, transversal, trois fois moins long que large; presque aussi large à sa base que la base des élytres; largement échancré au sommet; bissinué à la base, avec le lobe médian peu prolongé en arrière, largement arrondi; finement rebordé latéralement; à angles antérieurs très-saillants et aigus, les postérieurs un peu obtus; faiblement arrondi sur les côtés, qui forment avec ceux des élytres un angle obtus très-ouvert, mais assez sensible; très-peu convexe; peu pubescent; d'un noir de poix assez brillant, avec les bords latéraux largement rougeâtres; très-finement chagriné; couvert en outre d'une ponctuation très-fine et peu serrée; paré vers le sommet et vers la base d'une série transversale de petits points enfoncés plus distincts; creusé de chaque côté d'une petite strie longitudinale, raccourcie en avant et en arrière, et limitant la bordure rougeâtre.

Ecusson non apparent, recouvert par le lobe médian du prothorax.

Elytres allongées, près de cinq fois aussi longues que le prothorax; faiblement bissinuées à la base; légèrement arrondies et finement rebordées sur les côtés; rétrécies en arrière à partir du milieu jusqu'à l'extrémité qui est obtusément arrondie; très-faiblement convexes; finement pu-

bescentes ; couvertes d'une ponctuation très-fine et passablement serrée ; parées chacune en outre de deux séries longitudinales obsolètes de points enfoncés, un peu plus forts ; d'un noir de poix assez brillant, avec les bords latéraux et cinq taches d'un testacé assez pâle : les trois premières situées transversalement vers le tiers antérieur : l'externe, marginale, grande, irrégulière : la seconde grande, allongée, longitudinale, quelquefois extérieurement réunie à la précédente par un trait de même couleur : la troisième petite, oblongue, longitudinale, située non loin de la suture : la quatrième grande, en croissant, submarginale, placée vers les deux tiers de la longueur : la cinquième de même forme que la précédente, mais un peu plus petite, également submarginale, réunie extérieurement à la précédente, séparée ainsi que celle-ci par un trait noir de la bordure marginale : celle-ci n'atteignant ni l'angle huméral, ni l'angle apical. *Calus huméral* peu saillant, subdéprimé.

Dessous du corps peu convexe ; obsolètement et rugueusement ponctué ; d'un noir de poix brillant, avec le dessous de la tête et du prothorax et la partie réfléchie des élytres d'un roux ferrugineux.

Pieds assez courts, rougeâtres. *Cuisses* assez épaisses, latéralement comprimées. *Tibias* médiocrement élargis depuis leur base ; ciliés en dehors. *Tarses postérieurs* très-allongés.

Patrie. Environs de Lyon. Très-rare. Dans les eaux de l'Izeron et du Garon.

Obs. Cette espèce se distingue de l'*Hydr. varius* Aubé, par sa forme beaucoup plus allongée et plus déprimée, par sa ponctuation un peu plus serrée, et par l'angle rentrant, formé par la rencontre des côtés du prothorax avec ceux des élytres, beaucoup plus senti.

Ochthebius subinteger.

Elongatus, leviter convexus, nitidulus, sat crebre rugoso-punctatus, obscuro-æneus, antennarum basi pedibusque piceo-ferrugineis. Capite medio transversim sulcato, postice bifoveoleato. Labro subintegro. Pronoto transversim subquadrato, paulo ante basim abrupte constricto, medio obsolete, lateribus fortiter sulcato. Elytris punctato-striatis.

Long. 0,0018 ; larg. 0,0006.

Corps allongé, légèrement convexe, assez brillant, rugueusement ponctué, d'un bronzé obscur.

Tête en cône tronqué, un peu plus large que le prothorax, rétrécie en avant; subdéprimée ; d'un bronzé obscur et assez brillant; rugueusement ponctuée ; marquée entre les yeux de deux fortes fossettes, assez larges, arrondies. *Epistome* grand, transversal; rugueusement ponctué; obtusément tronqué au sommet; largement arrondi aux angles antérieurs ; séparé du front par un sillon transversal, en forme de chevron largement ouvert en avant. *Labre* grand, transversal, très-faiblement arrondi sur les côtés ; d'un bronzé obscur; obsolètement ponctué; brillant; très-faiblement échancré ou sinué au sommet. *Mandibules* et *palpes* d'une couleur de poix, tirant plus ou moins sur le testacé. *Yeux* grands, arrondis, très-saillants, brunâtres.

Antennes courtes, à peine plus longues que la tête; d'une couleur de poix plus ou moins testacée, avec la massue obscure. Le premier article très-grand, le deuxième beaucoup moins long, les intermédiaires très-petits et très-serrés, la massue allongée.

Prothorax en carré transversal, un peu moins long que large, sensiblement plus étroit que les élytres; obtusément tronqué au sommet et à la base; légèrement arrondi sur les côtés, avec les angles antérieurs peu saillants, légèrement

arrondis, et les postérieurs obtus; brusquement rétréci à angle droit et comme entaillé sur ses côtés un peu avant la base : l'entaille profonde, remplie par une petite membrane blanchâtre dont l'arête externe simule et continue exactement l'arc des bords latéraux; faiblement convexe; rugueusement ponctué; à surface inégale, onduleuse; d'un bronzé obscur, assez brillant; creusé sur son milieu d'un sillon longitudinal plus ou moins obsolète, et sur les côtés d'un sillon longitudinal très-prononcé, arqué, naissant derrière le bord interne des yeux, prolongé en arrière, en se recourbant en dehors; jusqu'au rétrécissement des côtés, et retranchant du reste de la surface comme une large oreillette qui occupe tout l'angle antérieur.

Ecusson très-petit, à peine visible.

Elytres allongées, trois fois aussi longues que le prothorax; tronquées à la base; fortement arrondies au sommet; très-faiblement arrondies ou subparallèles sur les côtés, qui sont étroitement rebordés, avec le rebord s'effaçant vers l'extrémité; légèrement convexes; d'un bronzé obscur assez brillant; parées de séries nombreuses de points enfoncés assez forts, en carré long, avec les intervalles finement et obsolètement rugueux.

Dessous du corps faiblement convexe, peu brillant, obscur, finement pubescent.

Pieds grêles, d'une couleur de poix tirant un peu sur le testacé. *Cuisses* peu renflées.

Patrie. Marseille. Rare. Contre les roches dans l'eau de la mer.

Obs. Cette espèce, avec le facies de l'*Octh. quadricollis*, Muls., s'en distingue aisément par le rétrécissement de son prothorax, par sa ponctuation rugueuse, assez forte et assez serrée, et surtout par son labre presque entier, au lieu d'être distinctement entaillé.

Limnebius sericans.

Oblongo-ovatus, modice convexus, nitidus, longius sericeo-cinereo-pubescens, sublævis, pronoti elytrorumque lateribus, palpis, antennis pedibusque piceo-testaceis. Pronoto brevi, lateribus leviter rotundato, angulis posticis subobtusis; elytris pronoto triplo longioribus, postice paulo angustioribus, apice obtuse truncatis, obsoletissime sparsim punctulatis; humeris pronoti latera superantibus.

Long. 0,0012; larg. 0,0005.

Corps oblong; assez convexe; brillant; garni de poils cendrés, assez longs, très-fins, soyeux.

Tète transversale, triangulaire, tronquée en devant; d'une moitié plns étroite que la base du prothorax; faiblement convexe; presque glabre; lisse ou très-obsolètement pointillée; d'un noir de poix brillant. *Epistome* très-faiblement échancré, beaucoup plus grand que le front, dont il est séparé par une suture arquée, à peine sensible. *Labre* très-court, transversal, d'un noir brillant, cilié de quelques longs poils à son sommet. *Yeux* grands, déprimés, brunâtres. *Palpes maxillaires* testacés.

Antennes un peu plus longues que la tête, d'un testacé de poix assez pâle, avec la massue un peu rembrunie et pubescente.

Prothorax transversal, un peu plus large antérieurement que la tête et les yeux réunis; assez fortement et bissinueusement échancré au sommet, très-faiblement et d'une manière arquée à la base; presque aussi large à celle-ci que les élytres; d'un tiers plus étroit en avant qu'en arrière; une fois moins long que large; étroitement rebordé et légèrement arrondi sur les côtés, avec les angles antérieurs largement arrondis, et les postérieurs obtus, légèrement arrondis au sommet; assez convexe: presque lisse; revêtu d'une pu-

bescence très-fine, cendrée, soyeuse et couchée; d'un noir de poix brillant, avec les bords latéraux largement et graduellement d'une couleur de poix plus ou moins testacée.

Ecusson en triangle légèrement transversal, lisse ou presque lisse, d'un noir de poix brillant.

Elytres oblongues; un peu plus larges à leur base que le prothorax, trois fois plus longues que celui-ci; obtusément tronquées à la base; à peine élargies à leur tiers antérieur, après lequel elles se rétrécissent presque en ligne droite jusqu'à l'angle postéro-externe, qui est largement arrondi; munies latéralement d'un rebord qui s'efface un peu avant l'extrémité; obtusément tronquées au sommet, avec l'angle sutural obtus, légèrement arrondi; médiocrement convexes; revêtues d'une pubescence grisâtre, fine, soyeuse, assez longue; marquées d'une ponctuation obsolète, presque imperceptible, éparse, un peu plus visible en arrière; d'un noir de poix brillant, avec toute la marge extérieure graduellement et assez largement d'une couleur de poix plus ou moins testacée. *Calus huméral* peu saillant. *Angle huméral* débordant un peu l'angle postérieur du prothorax.

Dessous du corps peu convexe, d'un noir de poix, avec les parties réfléchies du prothorax et des élytres, pâles. *Ventre* avec les cinq premiers segments densement et finement ponctués, brièvement pubescents, et les deux derniers lisses, très-brillants, glabres.

Pieds courts, d'un roux de poix testacé. *Cuisses* assez épaisses, latéralement comprimées; les intermédiaires présentant à leur surface antérieure deux séries de points enfoncés bien distincts. *Tibias* ciliés en dehors. *Tarses* grêles.

PATRIE. Grande Chartreuse, collines et montagnes du Lyonnais. Dans les eaux froides.

Obs. Cette espèce, intermédiaire entre les *L. papposus*, MULS., et *atomus*, DUFT., est beaucoup plus petite que le

premier et plus grande que le dernier. Elle se distingue de tous ses congénères par ses élytres moins rectilinéairement tronquées, à angle sutural légèrement arrondi, et par la couleur de ses cuisses qui n'est jamais rembrunie, même chez les exemplaires les plus foncés en couleur.

Var. — Le prothorax et les élytres sont quelquefois entièrement d'un brun de poix plus ou moins fauve.

Laccobius pallidus.

Obovatus, convexus, parum nitidus, fere glaber, dense punctatus, infra niger, supra pallidus, pronoti disco, scutello capiteque nigro-violaceis; clypei lateribus pedibusque pallidis. Elytris pallidis, dense confuseque punctatis, apice subacuminatis.

Long. 0,003; larg. 0,0017.

Corps obovale, un peu rétréci en devant et en arrière; convexe, peu brillant, densement ponctué, presque glabre.

Tête transversale, subtriangulaire; d'une moitié plus étroite que la base du prothorax; faiblement convexe; glabre; très-finement chagrinée et de plus assez densement ponctuée; peu brillante; d'un noir un peu violâtre avec une large tache livide sur les joues au devant des yeux. *Epistome* deux fois plus grand que le front, transversal, plus étroit en devant, légèrement arrondi sur les côtés, largement et circulairement échancré au sommet. *Labre* transversal, subéchancré au milieu de son bord apical. *Palpes* pâles avec le dernier article des maxillaires un peu rembruni à son extrémité. *Yeux* grands, subovales, peu saillants, brunâtres.

Antennes courtes, à peine plus longues que la tête; d'un testacé clair, avec la massue un peu moins pâle et pubescente.

Prothorax transversal, un peu plus large antérieurement que la tête et les yeux réunis, fortement et bissinueusement échancré au sommet; tronqué à la base; un peu moins

large à celle-ci que la base des élytres; d'un tiers plus étroit en avant qu'en arrière; plus d'une fois moins long sur son milieu que large à sa base; très-étroitement rebordé et faiblement arrondi sur les côtés, avec les angles antérieurs assez saillants, mais fortement arrondis, et les postérieurs obtus, peu ou presque pas émoussés au sommet; convexe; peu brillant; assez fortement et assez densement ponctué; d'un livide grisâtre avec tout le milieu du dos occupé par une large bande d'un noir violâtre, plus dilatée en arrière, à bords ondulés et baveux.

Ecusson oblong, triangulaire; peu brillant; ponctué; d'un noir de poix violâtre.

Elytres obovalaires, un peu plus larges à leur naissance que la base du prothorax; trois fois et demie plus longues que celui-ci; tronquées à la base; très-finement rebordées et passablement arrondies sur les côtés; offrant leur plus grande largeur vers le tiers antérieur, après lequel elles se rétrécissent d'une manière arquée jusqu'au sommet qui est obtusément acuminé; convexes; assez brillantes; d'un testacé livide et grisâtre; revêtues en arrière de quelques rares poils, courts, pâles, peu apparents; couvertes d'une ponctuation assez forte, assez serrée, confuse, nullement disposée en série, si ce n'est à la base et d'une manière presque indistincte.

Dessous du corps noir, avec les parties réfléchies du prothorax et des élytres, pâles; finement, densement et rugueusement ponctué; peu brillant; revêtu d'une pubescence cendrée, courte, tomenteuse.

Pieds d'un testacé pâle; brillants. *Cuisses* latéralement comprimées, dilatées à leur base, atténuées au sommet. Les *intermédiaires* et les *postérieures* éparsement ponctuées à leur face antérieure; les *antérieures* parées à leur base d'une tache brusque, brunâtre, opaque et tomenteuse. *Tibias* épineux, surtout en dehors: les *antérieurs* courts; les *intermédiaires*

de la longueur de la cuisse; les *postérieurs* grêles, beaucoup plus longs que la cuisse, sensiblement recourbés en dedans vers les deux tiers de leur longueur.

PATRIE. Bourbonnais et collines du Lyonnais Dans les eaux assez vives.

Obs. Cette espèce est très-voisine du *L. minutus* L., avec lequel on l'a sans doute confondue. Elle en diffère cependant par des caractères constants et assez sensibles. Elle est toujours moins hémisphérique, plus oblongue, moins convexe; l'épistome est toujours distinctement maculé de pâle sur ses côtés; le prothorax est toujours plus largement livide latéralement; enfin les points des élytres ne sont jamais distinctement disposés en séries.

Eutheia linearis.

Elongata, sublinearis, depressa, nitida, griseo-pubescens, picea, pedibus antennisque testaceis, clava paulo obscuriore. Pronoto subquadrato, postice paulo angustiore, obsoletissime punctulato, basi 4-foveolato. Elytris elongatis, distinctius punctulatis, apice truncatis, basi singulatim bifoveolatis. Antennis brevibus, articulis tribus ultimis abruptè crassioribus.

Long. 0,0009 Larg. 0,00035.

Corps sublinéaire; déprimé; brillant, d'un brun de poix; couvert d'une pubescence grisâtre, assez courte et assez serrée.

Tête légèrement transversale, rétrécie au-devant des yeux; d'un tiers moins large que le prothorax; obsolètement ponctuée; d'un noir de poix brillant. *Front* faiblement convexe, obsolètement bi-impressionné. *Cou* lisse, très-brillant. *Mandibules* assez fortes; ferrugineuses. *Palpes maxillaires* peu développés, testacés. *Yeux* grands, arrondis, assez saillants, noirs.

Antennes plus courtes que la tête et le prothorax réunis;

submoniliformes; pubescentes; testacées, avec la massue un peu plus obscure; à premier article oblong, assez épais: le deuxième, subglobuleux, aussi large que le précédent: le troisième, sensiblement plus étroit que le deuxième, très-petit, transversal: le quatrième, subglobuleux, à peu près de la même largeur, mais beaucoup moins court que le précédent: le cinquième, également subglobuleux, mais un peu plus court et un peu plus large que le quatrième: les sixième à huitième de la largeur du cinquième, mais très-courts et fortement transversaux: les trois derniers formant une massue brusque: les neuvième et dixième transversaux: le dernier obovalaire, obtus.

Prothorax presque carré; tronqué à la base et au sommet; un peu rétréci en arrière, où il est un peu moins large que les élytres; faiblement arrondi antérieurement sur les côtés avant leur milieu, avec les angles antérieurs largement arrondis et les postérieurs droits; finement pubescent; d'un brun de poix brillant; presque lisse ou bien très-obsolètement pointillé; marqué de chaque côté de la base de deux impressions assez sensibles: les internes subarrondies, les externes oblongues.

Ecusson triangulaire; brunâtre; peu brillant; ruguleux.

Elytres allongées, sublinéaires ou très-faiblement élargies vers leur tiers antérieur; obtusément et obliquement tronquées au sommet; deux fois et demie plus longues que le prothorax; déprimées; finement pubescentes; d'un brun de poix brillant; distinctement ponctuées, et marquées chacune à la base de deux fossettes arrondies et assez profondes: les internes situées près de l'écusson, les externes en dedans du *calus huméral*: celui-ci assez saillant, presque droit. *Pygidium* assez prolongé, en cône tronqué, faiblement convexe, éparsement ponctué, d'un brun de poix brillant, plus pâle et presque testacé vers le sommet.

Dessous du corps d'un brun de poix brillant, avec le dessous du prothorax beaucoup plus pâle.

Pieds médiocrement allongés, testacés. *Cuisses* assez sensiblement claviformes.

Patrie : Beaujolais. Mai. Dans les troncs de chêne, en compagnie de la *Formica fuliginosa*.

Obs. Cette espèce diffère de l'*Euth. scydmoenoides* Steph. (*abbreviatella.* Er.) par sa taille inférieure, sa forme plus linéaire et plus déprimée, ses antennes plus courtes, son prothorax plus lisse, et par ses élytres un peu plus densement ponctuées, avec leurs fossettes basilaires un peu moins profondes.

Scydmœnus longicollis.

Subelongatus, convexus, nitidus, griseo-pubescens, rufo-testaceus, antennis pedibusque pallidioribus. Pronoto elongato, subcordato, basi obsoletè bifoveolato. Elytris oblongo-ovatis, lævibus, basi utrinquè bi-impressis.

Long. 0,0008. Larg. 0,00035.

Corps allongé, assez convexe, brillant, d'un roux testacé; couvert d'une pubescence grisâtre, assez longue et assez serrée.

Tête subtriangulaire, un peu rétrécie en avant; d'une moitié plus étroite que le prothorax; lisse; d'un rouge testacé brillant. *Front* légèrement convexe. *Palpes maxillaires* testacés, à troisième article fortement renflé. *Yeux* petits, arrondis, assez saillants, noirs, à facettes grossières.

Antennes pubescentes, d'un fauve testacé; un peu plus longues que la tête et le prothorax réunis, allant sensiblement en grossissant vers l'extrémité, avec les trois derniers articles beaucoup plus épais que les autres; à premier et deuxième articles assez allongés, légèrement épaissis : les troisième à sixième subégaux, submoniliformes: le septième

un peu plus long et un peu plus épais que le précédent : le huitième un peu plus épais mais un peu plus court que le septième : les neuvième et dixième assez fortement transversaux : le dernier grand, plus long que large, obovalaire, obtusément acuminé au sommet.

Prothorax allongé, subcordiforme ; assez convexe ; d'un tiers plus long que large ; largement arrondi au sommet ; tronqué à la base ; assez fortement arrondi antérieurement sur les côtés avant leur milieu ; sensiblement rétréci vers sa base ; près d'une moitié moins large à celle-ci que les élytres sur leur milieu ; pubescent ; d'un rouge testacé brillant ; lisse, avec une fossette à peine sensible de chaque côté de la base, près des angles postérieurs : ceux-ci obtus, les antérieurs largement arrondis.

Ecusson très-petit, triangulaire, lisse, d'un rouge testacé.

Elytres oblongues, obovalaires ; deux fois et un tiers plus longues que le prothorax ; un peu plus larges que celui-ci à leur base ; s'élargissant sensiblement jusqu'à leur tiers antérieur où elles présentent leur plus grande largeur ; d'un tiers plus larges à cet endroit que le prothorax à sa plus grande largeur ; puis se rétrécissant insensiblement jusque vers leur extrémité, où elles sont obtusément et simultanément acuminées ; pubescentes ; convexes ; lisses ; d'un rouge testacé brillant ; présentant à la base de chaque côté de l'écusson une petite fossette semicirculaire assez profonde et bien distincte, et de plus une impression oblongue et peu marquée le long du *calus huméral*, qui paraît alors légèrement et obtusément caréné.

Dessous du corps d'un rouge testacé assez brillant.

Pieds assez allongés, légèrement pubescents, d'un fauve testacé. *Cuisses* fortement claviformes. *Tibias intermédiaires* légèrement, les *postérieurs* sensiblement dilatés et comprimés à partir de leur milieu.

Patrie : Hyères. Mars. Sous les écorces des pins.

Obs. Cette espèce, encore plus petite que le *Scydmænus exilis.* Er., se rapproche du *Scydmænus pusillus*, Müll.; mais elle en diffère essentiellement par sa taille moindre, par sa couleur, par sa forme plus allongée, par son prothorax seulement bifovéolé, et par ses élytres lisses et plus convexes.

Scydmænus carinatus.

Oblongo-ovatus, parum convexus, nitidus, parcè longiùs grisco-pubescens, piceo-brunneus, antennis pedibusque fulvo-testaceis. Pronoto oblongo-subquadrato, antice angustiore, basi utrinque latiùs bi-impresso, medioque carinato. Elytris oblongo-ovatis, subdepressis, lævibus vel obsoletissimè punctatis, basi singulatim bifoveolatis.

Long. 0,001. Larg. 0,0005.

Corps en ovale allongé, peu convexe, d'un brun de poix brillant; revêtu d'une pubescence grisâtre, assez longue, mais peu serrée.

Tête subtriangulaire, un peu rétrécie en avant; d'un tiers plus étroite que le prothorax; lisse; d'un brun de poix brillant. *Front* convexe. *Vertex* marqué de chaque côté, en dedans et auprès des yeux, d'une fossette arrondie et profonde. *Palpes maxillaires* testacés, à troisième article assez fortement claviforme. *Yeux* petits, arrondis, noirs, saillants, à facettes grossières.

Antennes pubescentes; d'un fauve testacé; de la longueur de la tête et du prothorax réunis; allant sensiblement en grossissant à partir du septième article inclusivement : les premier et deuxième oblongs, assez épaissis : les troisième à sixième submoniliformes, pas plus larges que longs, subégaux : le septième sensiblement plus gros que le précédent, subtransversal : les huitième à onzième encore sensiblement plus

gros que le septième : les huitième à dixième très-courts, fortement transversaux : le dernier obovalaire, acuminé au sommet.

Prothorax en carré long, légèrement rétréci à sa partie antérieure ; d'un tiers plus long que large ; obliquement tronqué à la base et au sommet ; très-légèrement arrondi sur les côtés avant leur milieu, avec les angles antérieurs à peine marqués, et les postérieurs droits ; d'un tiers plus étroit que les élytres à leur base ; légèrement pubescent ; d'un brun de poix brillant ; faiblement convexe ; lisse, avec deux larges impressions de chaque côté à la base : les intermédiaires ovalaires, séparées entre elles par une carène bien sentie qui se prolonge jusque vers le milieu du disque ; les extérieures oblongues, situées près des angles postérieurs.

Ecusson très-petit ; triangulaire ; lisse ; d'un brun de poix brillant.

Elytres en ovale allongé ; deux fois et demie aussi longues que le prothorax ; tronquées à la base ; légèrement arrondies sur les côtés ; présentant, un peu avant leur milieu, leur plus grande largeur ; obtusément acuminées au sommet ; subdéprimées à leur partie antérieure jusqu'aux deux tiers de leur longueur, déclives postérieurement et sur les côtés ; légèrement pubescentes ; d'un brun de poix brillant, quelquefois un peu rougeâtre ; lisses ; creusées à la base de quatre fossettes : les deux internes assez grandes, assez profondes, subarrondies, situées près de la région scutellaire ; les externes oblongues, peu profondes, situées en dedans et le long du *calus huméral* : celui-ci assez saillant, à angle arrondi, débordant sensiblement les côtés du prothorax.

Dessous du corps d'un brun de poix brillant.

Pieds assez allongés, à peine pubescents, testacés. *Cuisses* légèrement claviformes. *Tibias* assez grêles, très-faiblement,

les intermédiaires un peu plus fortement dilatés, à partir de leur milieu.

Patrie : Avenas, montagnes du Beaujolais. Octobre. Sous les pierres, en compagnie de la *Formica brunnea*, Latr.

Obs. Cette espèce est bien voisine des *Scydmænus elongatulus* Müll., et *rubicundus* Schaum. Elle diffère de tous deux par ses antennes plus courtes, plus fortement et plus brusquement épaissies à leur sommet, et à articles intermédiaires moins grêles et moins cylindriques ; par sa taille moindre ; par ses élytres moins convexes, à épaules plus saillantes ; et par la carène du prothorax plus prononcée et plus prolongée antérieurement.

Batrisus piceus.

Elongatus, convexus, nitidus, tenuiter luteo-pubescens, rufo-piceus, antennis pedibusque rufis, abdomine nigro-piceo. Sulcis capitis antice convergentibus, vertice subelevato, lævi, medio foveolato. Pronoto subcordato, trisulcato, basi trifoveolato et angulatim bituberculato. Elytris obsoletè punctulatis, basi singulatim bifoveolatis, disco obsoletè dimidiatim uniplicatis. Abdomine gibboso. Antennis validis.

Long. 0,0024. Larg. 0,001.

♂ *Antennes* atteignant en longueur la moitié du corps ; à *dixième article* grand, sphérique, un peu dilaté en dedans : *le dernier* allongé, fusiforme, muni d'une petite dent en dessous à sa base, aussi long que les trois précédents réunis.

♀ *Antennes* plus courtes que la moitié du corps ; à *dixième article* médiocre, obconique, presque aussi large que long : *le dernier* ovalaire, acuminé, un peu plus long que les deux précédents réunis.

Corps allongé ; très-convexe ; d'un roux de poix très-brillant, avec l'abdomen plus obscur ; revêtu d'une pubescence aunâtre, assez courte et peu serrée.

Tête subtriangulaire, rétrécie en avant, un peu plus large (les yeux compris) que le prothorax à sa plus grande largeur ; d'un roux de poix ; creusé latéralement de deux sillons obliques, convergeant en avant et terminés chacun en arrière par une fossette ; avec les parties en dehors de ces sillons rugueusement et fortement ponctuées, et l'intervalle situé entre eux lisse, brillant, peu élevé et marqué d'une fossette ovale sur le vertex. *Mandibules* ferrugineuses, avec leur pointe plus obscure. *Palpes* maxillaires testacés. *Cou* convexe, lisse, très-brillant, ferrugineux. *Yeux* petits, arrondis, noirs.

Antennes pubescentes, rougeâtres; allant en s'épaississant vers le sommet; insérées dans une cavité située au-devant des yeux; à premier article épais, allongé : le deuxième plus étroit, obconique, un peu plus long que large : les troisième à septième un peu plus étroits que le deuxième, subcylindriques, subégaux, presque aussi larges que longs : le huitième un peu plus court et à peine plus épais que les précédents : les trois derniers graduellement plus grands et plus épais, formant une massue oblongue, acuminée.

Prothorax subcordiforme, dilaté en oreillette arrondie avant le milieu de ses côtés; fortement rétréci en arrière ; tronqué au sommet et à la base; une fois plus étroit à celle-ci que les élytres ; d'un roux de poix ferrugineux brillant ; convexe ; lisse ; creusé de trois sillons longitudinaux, terminés chacun avant la base par une fossette arrondie, profonde, assez large : le sillon médian fin, les externes plus larges, situés sur l'oreillette; chargé en outre d'un tubercule dentiforme de chaque côté de la fossette médiane.

Ecusson très-petit, triangulaire, brunâtre, brillant.

Elytres légèrement et simultanément échancrées à la base, tronquées au sommet; une fois et demie plus longues que le prothorax; pas plus longues que larges; sensiblement arrondies sur les côtés; très-convexes; finement pubescentes ;

d'un roux de poix très-brillant; obsolètement et éparsement ponctuées; marquées chacune à la base de deux petites fossettes arrondies, d'une strie suturale plus ou moins obsolète sur son milieu, et d'un pli dorsal partant de la fossette externe et atteignant à peine le milieu. *Calus huméral* assez saillant, angûleusement arrondi.

Abdomen très-convexe, gibbeux; plus court que les élytres; finement pubescent; d'un noir de poix très-brillant.

Dessous du corps assez convexe; d'un noir de poix assez brillant; finement pubescent. *Métasternum* largement sillonné.

Pieds allongés, grêles, testacés. *Cuisses* légèrement renflées après leur milieu. *Tibias* faiblement dilatés à partir de leur dernière moitié.

Patrie. Grande Chartreuse, montagnes d'Izeron. Août, septembre. En compagnie de la *Formica rufa*.

Obs. Cette espèce fait la transition entre le *Batr. Delaporti* Aubé et le *Batr. venustus* Reichb. Le vertex est bien moins élevé que dans le premier. Les antennes sont bien plus robustes que dans le second. La singulière conformation du dernier article des antennes chez le ♂ empêchera de la confondre avec aucun de ses congénères.

Bryaxis globulicollis.

Oblonga, fortiter convexa, nitida, parce obsoletissime pubescens, rufa, antennis pedibusque concoloribus, oculis nigris. Pronoto subgloboso, basi trifoveolato, foveis externis margine ipso sitis. Elytris striâ suturali forti, plicâque dorsali tenui, obliquâ, notatis. Antennis elongatis. Capite exserto, collo distinctiore.

Long. 0,0015. Larg. 0,0006.

♂ *Premier segment de l'abdomen* creusé au milieu de son bord postérieur d'une échancrure ciliée, accompagnée sur les côtés d'une petite entaille semicirculaire d'où part un pin-

ceau de poils fauves; marqué en outre de chaque côté et en arrière d'une fossette profonde, oblongue, joignant et refoulant le rebord latéral. *Deuxième segment abdominal* largement fovéolé au milieu de sa base, immédiatement au dessous de l'échancrure du précédent.

♀ *Premier* et *deuxième segments de l'abdomen* simples.

Corps oblong; très-convexe; brillant; rougeâtre; revêtu d'une pubescence jaunâtre, fine, courte et peu serrée.

Tête oblongue, rétrécie en devant, à peine (les yeux compris) plus étroite que le prothorax; rougeâtre; brillante; lisse; profondément bifovéolée entre les yeux. *Vertex* convexe. *Mandibules* saillantes, ferrugineuses. *Palpes* maxillaires roux. *Cou* toujours bien dégagé, rougeâtre, lisse, brillant. *Yeux* arrondis, assez grands, noirs, à facettes grossières.

Antennes pubescentes, d'un rougeâtre plus ou moins clair; sensiblement plus longues que la tête et le prothorax réunis; s'épaississant en massue oblongue à partir du neuvième article inclusivement; le premier obconique, assez épais: le deuxième obconique, un peu moins épais: les troisième à septième obconiques, assez grêles, subégaux, un peu plus longs que larges: le huitième à peine plus long que large: le neuvième en cône tronqué, plus épais que les précédents, plus long que large: les deux derniers grands, beaucoup plus épais que les précédents: le dixième en cône tronqué, à peine aussi long que large: le onzième obovalaire, obtusément acuminé au sommet.

Prothorax subglobuleux; tronqué à la base et au sommet; fortement arrondi sur les côtés avant leur milieu; sensiblement rétréci en arrière; avec les angles antérieurs largement arrondis et les postérieurs obtus; près d'une moitié plus étroit à sa base que la base des élytres; très-convexe; lisse; d'un rougeâtre brillant; finement rebordé à la base; creusé en arrière de trois fossettes libres, arrondies et profondes;

les externes situées sur le bord latéral même, qu'elles interrompent au point de le faire paraître échancré.

Ecusson très-petit, triangulaire, brillant, brunâtre.

Elytres carrées, légèrement arrondies sur les côtés, un peu plus larges postérieurement ; tronquées à la base et au sommet; une fois et deux tiers plus longues que le prothorax ; convexes ; brillantes ; rougeâtres, avec la région scutellaire et le bord apical rembrunis; lisses ; creusées chacune d'une strie suturale bien marquée, et d'un pli dorsal très-fin, partant du milieu de la base pour se diriger obliquement, de dehors en dedans en se rapprochant de la suture, jusque vers l'extrémité postérieure avant laquelle il s'oblitère. *Calus huméral* arrondi, peu saillant.

Abdomen convexe; largement rebordé, finement pubescent; d'un rougeâtre brillant ; le premier segment plus grand que tous les suivants réunis, lisse ; les autres très-finement pointillés.

Dessous du corps assez convexe, rougeâtre, brillant, lisse, avec les derniers segments ventraux obsolètement pointillés.

Pieds àssez grêles, d'un rougeâtre plus ou moins clair. *Cuisses* faiblement renflées après leur milieu. *Tibias antérieurs* et *intermédiaires* légèrement cintrés en dessous : les *postérieurs* sensiblement recourbés en dedans avant leur extrémité : les *antérieurs* et les *postérieurs* faiblement, les *intermédiaires* sensiblement dilatés à partir du tiers supérieur.

Patrie : Hyères, au bord des eaux saumâtres, parmi les herbes. Mars à juin.

Obs. Cette espèce est facile à confondre avec les *Br. Schüppeli* Aub. et *hæmatica* Reichenbach. Elle s'éloigne du premier par sa couleur plus claire, sa taille plus grande, sa forme plus convexe, et par ses antennes et ses élytres plus longues; du deuxième, par la fossette latérale du prothorax située sur la marge elle-même plus que dans toute autre

espèce ; et de tous deux, par son cou toujours plus dégagé et par le caractère du premier segment de l'abdomen chez le ♂.

Bythinus nigrinus

Oblongus, leviter convexus, nitidus, parcè subtilissimè griseo-pubescens, nigro-piceus, antennis pedibusque rufo-testaceis. Pronoto subcordato, lœvi, basi bifoveolato, foveis sulco bissinuato conjunctis. Elytris oblongo-subquadratis, grossè sparsim punctatis, striâ suturali et basi utrinque foveis duabus, impressis.

Long. 0,0015. Larg. 0,0006.

♂ *Premier article des antennes* oblong, épais, terminé au côté interne par un angle obtus : le *deuxième* épais, pas plus long que large, passablement dilaté en dedans, terminé au côté interne par un angle obtus. *Tibias antérieurs* obtusément dentés en dessous avant l'extrémité.

♀ *Premier* et *deuxième article des antennes* et *tibias* simples.

Corps oblong; légèrement convexe; d'un noir de poix, brillant; revêtu d'une pubescence grisâtre, fine et peu serrée.

Tête oblongue, rétrécie en devant; un peu plus étroite que le prothorax ; brillante ; d'un noir de poix ; creusée de trois fossettes profondes : une antérieure, large et en forme de losange : deux entre les yeux, plus petites et arrondies. *Vertex* subdéprimé ; lisse, très-finement sillonné sur son milieu. *Labre* d'un roux ferrugineux. *Mandibules* saillantes, couleur de poix. *Palpes maxillaires* grands ; d'un roux testacé. *Cou* étroit, court, d'un noir brillant. *Yeux* arrondis ; assez grands ; très-saillants ; noirs ; à facettes grossières.

Antennes pubescentes ; d'un roux testacé ; de la longueur de la tête et du prothorax réunis ; terminées par une massue oblongue ; à premier et deuxième articles épais : le premier oblong : le deuxième pas plus long que large : les troi-

sième à huitième plus grêles que les précédents, petits, allant graduellement en diminuant de longueur : le troisième pas plus long que large : les quatrième à huitième légèrement transversaux : les neuvième et dixième fortement transversaux, sublenticulaires : le neuvième un peu plus épais que le huitième : le dixième sensiblement plus épais que le neuvième : le dernier grand, plus épais que le précédent, obovalaire, acuminé.

Prothorax subcordiforme ; obtusément tronqué à la base et au sommet ; arrondi sur les côtés un peu avant leur milieu ; rétréci en arrière et en avant, avec les angles antérieurs arrondis, et les postérieurs obtus ; d'une moitié plus étroit à sa base que les élytres à leur plus grande largeur ; légèrement convexe ; d'un noir de poix brillant ; lisse ; marqué en arrière, sur les côtés, de deux fossettes arrondies, réunies par une strie transversale bissinueuse.

Ecusson très-petit ; triangulaire ; noir, peu brillant.

Elytres en carré long, légèrement arrondies sur les côtés, un peu plus larges postérieurement ; faiblement et simultanément échancrées à la base ; tronquées au sommet ; deux fois plus longues que le prothorax ; faiblement convexes ; d'un noir de poix très-brillant, avec le bord apical un peu plus clair ; couvertes d'une ponctuation grossière et peu serrée ; marquées d'une strie suturale peu profonde, dont l'extrémité se recourbe pour rejoindre l'angle apical ; creusées en outre chacune à la base de deux impressions oblongues. *Calus huméral* largement arrondi, peu saillant.

Abdomen de moitié plus court que les élytres ; convexe ; rebordé ; finement pubescent ; presque lisse ; d'un noir de poix brillant, avec le bord apical de chaque segment un peu plus pâle.

Dessous du corps convexe ; lisse ; d'un noir de poix brillant. *Ventre* avec les intersections de chaque segment plus pâles.

Pieds assez allongés; d'un roux testacé. *Cuisses* légèrement renflées après leur milieu. *Tibias* très-faiblement dilatés à partir de leur premier tiers.

PATRIE : Suisse, montagnes d'Izeron. Juin. Parmi les mousses.

Obs. Cette espèce diffère du *Byth. bulbifer* REICHB. par sa taille un peu plus grande, ainsi que par la structure des premiers articles des antennes des ♂.

Euplectus punctatus.

Elongatus, depressus, nitidulus, tenuiter griseo-pubescens, rufo-testaceus, antennis pedibusque concoloribus, abdomine paulo obscuriore. Capite transverso, fortiter dense punctato. Pronoto cordato, subtilius parciusque punctato, basi latius trifoveolato, medio foveolâ oblongâ usque ad foveam mediam baseos porrectâ. Elytris oblongo-subquadratis, singulis basi trifossulatis, et striâ suturali integrâ dorsalique abbreviatâ notatis. Antennarum articulo ultimo breviter ovato.

Long. 0,0013 ; larg. 0,0003.

Corps allongé, déprimé; assez brillant; revêtu d'une pubescence fine, courte et grisâtre; d'un roux testacé, avec l'abdomen un peu plus obscur.

Tête transversale, déprimée, tronquée au sommet, légèrement rétrécie en devant à partir des yeux; à peine plus large que le prothorax à sa plus grande largeur; rougeâtre; peu brillante; fortement et densement ponctuée; marquée d'une impression transversale le long du bord antérieur, et de deux sillons longitudinaux, subparallèles, assez larges, peu profonds, se réunissant en avant avec l'impression transversale. *Labre* ponctué. *Mandibules* falciformes, d'un roux ferrugineux. *Palpes* d'un roux testacé. *Cou* assez convexe ; court ; ferrugineux; finement chagriné. *Yeux* assez grands; arrondis; peu saillants ; noirs.

Antennes pubescentes, d'un roux testacé; plus courtes que la tête et le prothorax réunis; terminées par une massue ovalaire; à premier et deuxième articles épaissis: le premier obconique: le deuxième globuleux: les troisième à huitième petits, plus étroits que les précédents, subtransversaux: les neuvième et dixième beaucoup plus épais que les précédents, fortement transversaux, sublenticulaires: le neuvième plus large que le dixième: le dernier grand, en ovale court, obtusément acuminé.

Prothorax cordiforme, obtusément tronqué à la base et au sommet; fortement arrondi sur les côtés avant leur milieu, fortement rétréci en arrière, avec tous les angles largement arrondis; d'une moitié moins large à sa base que la base des élytres; presque aussi large à sa plus grande largeur que les élytres à leur base; déprimé; d'un rougeâtre assez brillant; couvert d'une ponctuation beaucoup moins serrée et moins forte que celle de la tête; creusé à la base de trois larges fossettes arrondies, et sur le milieu du disque d'un sillon ou fossette oblongue, bien marquée, ordinairement réunie en arrière avec la fossette médiane de la base.

Ecusson très-petit, presque imperceptible; en triangle très-allongé; brillant, rougeâtre.

Elytres en carré long, légèrement arrondies sur les côtés, à peine ou pas plus larges postérieurement; obliquement tronquées à la base et au sommet; une fois et un tiers aussi longues que le prothorax; déprimées; d'un rougeâtre brillant; très-obsolètement et presque invisiblement pointillées sur leur disque, un peu plus distinctement en arrière; creusées chacune un peu après la base de trois petites fossettes : une interne, donnant naissance à une strie suturale bien marquée et intérieurement recourbée au sommet: une autre externe, en dedans de l'épaule, donnant naissance à une strie dorsale bien marquée, mais atteignant à peine la

moitié de la longueur de l'élytre : la troisième intermédiaire, isolée, quelquefois en forme de virgule. *Calus huméral* assez saillant, légèrement arrondi.

Abdomen aussi long que les élytres, subdéprimé à sa base, assez convexe à sa partie postérieure ; largement rebordé ; finement pubescent ; d'un roux ferrugineux assez brillant et plus ou moins obscur ; finement et obsolètement pointillé.

Dessous du corps peu convexe ; assez brillant, rougeâtre, avec le bord apical de chaque segment ventral plus obscur.

Pieds médiocrement allongés, d'un roux testacé. *Cuisses* passablement renflées. *Tibias* faiblement arqués, légèrement dilatés à partir de leur premier tiers.

Patrie : Suisse. Juin. Sous l'écorce des sapins.

Obs. Cette espèce se distingue de l'*E. Karsteni* Reichb. par sa taille plus grande, sa forme plus déprimée, et par son prothorax plus dilaté sur les côtés.

Anthocomus pulchellus.

Elongatus, subdepressus, nitidus, metallico-niger ; clypeo, pronoti lateribus, elytrorum apice ventreque medio rubris. Capite pronotoque lævigatis, parcè pubescentibus ; elytris fusco-hirtis, obsoletè undulatis. Pedibus elongatis.

Long. 0,003. Larg. 0,0012.

♂. *Antennes* profondément pectinées en dedans à partir du quatrième article. *Tête*, y compris les yeux, aussi large que le prothorax. *Extrémité des élytres* chiffonnée, et armée à la suture, un peu avant l'angle apical, d'une épine noire, recourbée en l'air et en arrière.

♀. *Antennes* simplement dentées en scie en dedans, à partir du troisième article. *Tête*, y compris les yeux, un peu plus étroite que le prothorax. *Extrémité des élytres* simple, inerme.

Corps allongé; subdéprimé; presque lisse ; d'un noir métallique brillant, avec les côtés du prothorax rouges.

Tête subverticale; transversale, tronquée au sommet; finement et éparsement pubescente; presque lisse; d'un noir brillant un peu métallique. *Front* fortement déprimé, creusé entre les yeux de deux larges impressions peu profondes, presque obsolètes. *Epistome* transversal; rougeâtre; séparé du front par une arête saillante. *Parties de la bouche* d'une couleur de poix assez obscure, et rarement plus ou moins testacée. *Yeux* assez grands, arrondis, noirs, plus saillants chez le ♂ que chez la ♀.

Antennes un peu plus longues (♂) ou à peine aussi longues (♀) que la moitié du corps; pubescentes; noires, avec les deux premiers articles quelquefois obscurément lavés de rouge en dessous : le premier oblong, renflé au sommet : le deuxième un peu plus étroit, beaucoup plus court : le troisième oblong, prolongé en dedans en dent de scie sensible (♂), obtuse (♀) : les quatrième à dixième profondément pectinés (♂), dentés en scie (♀) : le dernier allongé, grêle (♂), elliptique, oblong (♀).

Prothorax à peine transversal, presque aussi long que large; un peu plus étroit que les élytres; obtusément arrondi au sommet et à la base; distinctement rebordé à celle-ci qui est légèrement sinuée sur son milieu au devant de l'écusson; assez fortement arrondi ou comme anguleusement dilaté sur les côtés, avec les angles antérieurs et postérieurs fortement arrondis; subdéprimé; finement et éparsement pubescent; presque lisse; d'un noir métallique très-brillant, avec une large bordure rouge sur les côtés.

Ecusson moyen ; subtransversal ; obtusément tronqué au sommet; presque lisse, glabre; d'un noir métallique brillant.

Elytres trois fois et demie aussi longues que le prothorax; subparallèles sur les côtés ; obtusément arrondies au som-

met (♀), chiffonnées sur ce point, et armées d'une épine obscure chez le ♂; subdéprimées; hérissées de poils obscurs, hispides, redressés et légèrement inclinés en arrière; inégales et comme obsolètement onduleuses à leur surface; d'un noir brillant et un peu violâtre, avec une grande tache rouge occupant l'angle sutural, et le lobe réfléchi des ♂ rembruni. *Calus huméral* peu saillant, arrondi.

Dessous du corps subdéprimé; éparsement pubescent; presque lisse; d'un noir métallique brillant, avec le dessous du prothorax, une tache ponctiforme à la base des trochanters, le milieu du ventre, et les intersections des segments ventraux, d'un rouge quelquefois plus ou moins testacé.

Pieds allongés; pubescents; d'un noir de poix, avec les tibias et les tarses quelquefois un peu brunâtres. *Tarses* et *tibias* assez grêles: ceux-ci très-faiblement arqués à leur base.

Patrie : Coteaux arides du vallon de Bonnant, environs de Lyon. Juillet, août. En fauchant les herbes sèches. La même espèce a été trouvée par M. Raymond en Provence, sur les fleurs du *Peucedanum officinale*.

Obs. Elle diffère de l'*A. cardiacœ* L. par son corps plus lisse, et par la couleur rouge des côtés du prothorax.

Dryophilus raphaelensis (Raymond, in litt.).

Oblongus, convexus, obscurus, angulo humerali ferrugineo, antennis pedibusque rufis. Capite pronotoque opacis, densius albido-sericeo-pubescentibus, tenuiter densè rugoso-punctatis; hoc longitudinatiter convexo, basi fortiter bissinuato, lobo medio producto, antè scutellum truncato. Elytris basi subdepressis, nitidis, fortius punctàto-striatis, longius seriatim albido-pilosis, fasciculatim albido-bifasciatis. Antennarum articulis ultimis tribus magnis, elongatis, subæqualibus.

Long. 0,0022. Larg. 0,001.

Corps oblong; d'un noir de poix, mat sur la tête et le prothorax, brillant sur les élytres.

Tête plus étroite que le prothorax ; inclinée ; transversale ; brusquement rétrécie au devant de l'insertion des antennes ; subdéprimée ; densement et rugueusement ponctuée ; marquée au milieu du front d'une petite fossette ponctiforme ; d'un noir brunâtre mat ; revêtue d'une pubescence blanchâtre, soyeuse, couchée et dirigée en avant ; tronquée à son bord antérieur, qui est cilié d'assez longs poils blanchâtres, voilant en grande partie le *labre* : celui-ci transversal. *Parties de la bouche* d'un ferrugineux obscur. *Yeux* grands, assez saillants, noirs.

Antennes assez grêles ; insérées dans une échancrure latérale des joues, au devant et en dedans des yeux ; aussi longues que la moitié du corps ; finement pubescentes ; entièrement d'un roux ferrugineux assez clair ; à premier article renflé : le deuxième beaucoup plus étroit que le précédent, un peu plus long que large : les troisième à huitième oblongs, subégaux : les trois derniers grands, subégaux, plus épais et beaucoup plus allongés que les précédents : les neuvième et dixième presque serriformes en dedans : le dernier subfusiforme, obtusément acuminé au sommet.

Prothorax d'un tiers plus étroit que les élytres ; aussi large que long ; largement arrondi à son bord antérieur, qui est faiblement prolongé en forme de capuchon au dessus du front ; fortement et longitudinalement convexe sur son milieu ; assez fortement arrondi sur les côtés ; assez profondément bissinué à la base, avec le lobe médian beaucoup plus prolongé en arrière que les latéraux, et tronqué à son bord postérieur au devant de l'écusson ; offrant ses angles antérieurs fortement infléchis ou presque nuls, les postérieurs obtus et assez fortement arrondis ; densement, assez finement et rugueusement ponctué ; d'un brun obscur et mat ; revêtu d'une pubescence blanchâtre, soyeuse, assez serrée, couchée et convergeant vers la ligne médiane.

Ecusson transversal, subcordiforme ; d'un brun obscur et mat ; très-finement chagriné.

Elytres trois fois aussi longues que le prothorax ; arrondies à leur angle huméral ; subparallèles sur leurs côtés jusqu'aux deux tiers de leur longueur, après lesquels elles se rétrécissent d'une manière arquée pour aller s'arrondir largement au sommet ; subdéprimées à la base vers la région scutellaire ; assez convexes postérieurement ; d'un noir de poix brillant, avec le calus huméral ferrugineux ; marquées d'environ dix stries sinuées à leur base, formées de points enfoncés assez profonds, postérieurement affaiblis et plus gros à la base et sur les côtés, et en outre d'une strie juxta-scutellaire, oblique et raccourcie ; parées sur les intervalles qui sont lisses, d'une série de poils blanchâtres, soyeux, assez longs, redressés, légèrement inclinés en arrière ; et en outre de deux bandes transversales, blanchâtres, raccourcies en dedans et n'atteignant pas la suture, composées de poils plus courts, plus serrés et couchés en différents sens, principalement en arrière et en dehors : la première, à la base et occupant la région humérale : la deuxième, vers les deux tiers de la longueur et offrant en arrière une transparence d'un ferrugineux de poix.

Dessous du corps obscur; rugueux; revêtu d'une pubescence blanchâtre, beaucoup plus serrée sur les côtés de la poitrine.

Pieds assez grêles ; finement pubescents ; d'un roux ferrugineux. *Cuisses* faiblement épaissies après leur milieu. *Tarses* à premier article allongé : le deuxième oblong, obconique : les troisième et quatrième transversaux, obcordiformes.

Patrie : Cet intéressant insecte a été trouvé à Saint-Raphaël (Var) par M. Raymond qui l'a capturé en battant des buissons de ronces. Il nous a été communiqué par M. Godart de Lyon.

Obs. Cette espèce, à première vue, simule assez bien un

Ptinus ; mais la longueur des trois derniers articles de ses antennes, la forme de son prothorax, de ses cuisses et de ses tarses le font naturellement rentrer dans la famille des *Anobides*.

Xyletinus ferrugineus.

Subelongatus, subcylindricus, convexus, parum nitidus, rugulosus ; pubescenti-tomentosus, ferrugineus, pedibus rufis, anticis dilutioribus, antennis flavo-testaceis, articulo primo rufo. Pronoto brevi, medio postice fortiter convexo, elevato ; elytris hoc triplo longioribus, lateribus unistriatis. Antennis intus profunde serratis.

Long. 0,0032 ; larg. 0,0013.

Corps assez allongé ; cylindrique ; assez finement rugueux ; d'un ferrugineux assez obscur et peu brillant ; couvert d'une pubescence tomenteuse, très-courte et assez serrée.

Tête verticale, transversale ; un peu plus étroite que le prothorax dans lequel elle est engagée ; brusquement et triangulairement rétrécie au devant des yeux ; d'un ferrugineux peu brillant ; assez fortement et rugueusement ponctuée ; parcimonieusement tomenteuse, et garnie à son sommet de poils jaunâtres et brillants. *Front* faiblement convexe. *Mandibules* d'un brun de poix à leur extrémité. *Palpes* testacés. *Yeux* très-grands, subarrondis, noirs.

Antennes un peu plus longues que la tête et le prothorax réunis ; à peine pubescentes ; d'un flave testacé assez pâle, avec le premier article d'un roux ferrugineux assez clair : celui-ci gros, épais, oblong, un peu rétréci à son sommet : le deuxième de moitié plus court, dilaté et obtusément arrondi en dedans : le troisième triangulairement prolongé en dedans : les quatrième à dixième fortement prolongés en dedans en dents de scie : le dernier oblong, elliptique.

Prothorax court, transversal ; de la largeur des élytres à sa

base ; un peu rétréci antérieurement; bissinueusement échancré au sommet, avec le lobe médian largement arrondi et prolongé en forme de capuchon au dessus du vertex ; bissinué à la base, avec le bord médian très-faiblement et les lobes latéraux fortement prolongés en arrière ; subrectiligne ou légèrement arrondi sur les côtés, avec les angles antérieurs très-aigus et infléchis, et les postérieurs très-obtus, arrondis, un peu relevés ; fortement convexe et comme élevé à la partie postérieure de son disque ; d'un ferrugineux assez obscur et peu brillant ; couvert d'une pubescence tomenteuse, courte et grisâtre ; finement et rugueusement ponctué, et marqué de chaque côté de la base d'une dépression transversale partant du sinus de ladite base pour aller mourir un peu au devant de l'angle postérieur.

Ecusson subcordiforme ; finement rugueux ; tomenteux d'un châtain obscur.

Elytres allongées, subcylindriques ; trois fois plus longues que le prothorax ; obliquement coupées aux épaules ; subparallèles sur leurs côtés ou très-faiblement sinuées vers le milieu de ceux-ci ; fortement arrondies au sommet ; assez convexes ; peu brillantes ; d'un ferrugineux assez obscur ; entièrement couvertes d'une pubescence grisâtre, fine, courte et tomenteuse ; densement et finement rugueuses, ou comme confusément réticulées avec chaque maille du réseau notée d'un petit point enfoncé ; subsillonnées postérieurement à la suture, et marquées sur les côtés d'une strie submarginale, raccourcie en avant à peu près vers le milieu. *Calus huméral* assez proéminent, gibbeux.

Dessous du corps assez convexe ; finement tomenteux ; rugueux ; d'un châtain ferrugineux obscur et peu brillant.

Pieds peu allongés ; très-finement pubescents ; d'un roux ferrugineux : les antérieurs d'un testacé assez pâle. *Tibias antérieurs* longs et grêles, légèrement flexueux. *Tarses* courts.

Patrie : Cette espèce a été prise à Saint-Raphaël par M. Raymond, en battant le chêne-liége (Collection Godart).

Obs. Elle a de l'analogie, quant à la forme, avec le *Xyl. cylindricus* Germ.; mais elle est beaucoup moindre ; les antennes sont beaucoup plus profondément dentées en scie ; les tibias antérieurs sont beaucoup plus longs et plus grêles ; et la ponctuation des élytres est fine, rugueuse et confuse, au lieu d'être distincte et presque régulière.

Tropideres curtirostris.

Elongatus, subcylindricus, rugoso-punctatus, densius albido-pubescenti variegatus, nigro-opacus, antennarum articulo primo, tibiis, pronoti apice vittâque humerali obscurè rufescentibus. Rostro perbreviore. Pronoti pliculâ basali parum elevatâ, leviter flexuosâ. Elytris punctato-striatis.

Long. 0,004. Larg. 0,0015.

Corps allongé, subcylindrique; rugueusement ponctué ; d'un noir opaque ; revêtu d'une pubescence blanchâtre, courte, serrée, entremêlée de taches nues.

Tête presque carrée ; rugueusement et densement ponctuée ; d'un noir opaque ; revêtue d'une pubescence blanchâtre, courte, couchée et dirigée en avant. *Front* très-peu convexe. *Rostre* court; déprimé; aussi large que la tête. *Parties de la bouche* d'un noir de poix brillant. *Yeux* grands, arrondis ; saillants ; noirs.

Antennes assez courtes, atteignant à peine la base du prothorax ; très-peu pubescentes ; noires, avec le premier article plus ou moins roussâtre : les premier et deuxième ovoïdes, renflés : les troisième à huitième allongés, grêles, graduellement un peu plus courts et plus épais en approchant de l'extrémité : les trois derniers formant une massue oblongue, fusiforme, acuminée.

Prothorax presque aussi long que large ; plus étroit en

avant; obtusément arrondi à son bord antérieur qui s'avance un peu sur le vertex en forme de capuchon; légèrement arrondi sur les côtés, avec les angles antérieurs très-infléchis, inappréciables, et les postérieurs très-obtus et fortement arrondis; surmonté en arrière d'un repli peu élevé, très-faiblement flexueux et rapproché de la base; transversalement convexe; densement et rugueusement ponctué; d'un noir opaque, avec le sommet roussâtre; varié d'une pubescence blanchâtre, qui forme çà et là des taches assez distinctes, dont les principales sont : quatre arrondies, transversalement disposées sur le milieu du disque, et une grande, oblongue, triangulaire, au milieu de la base.

Ecusson petit; arrondi; couvert d'une pubescence blanchâtre et serrée.

Elytres allongées, subcylindriques; de la largeur du prothorax à sa base, un peu plus larges en arrière vers les trois quarts de leur longueur; subrectilignes sur les côtés, obtusément arrondies et subverticales à leur sommet; deux fois plus longues que le prothorax; faiblement convexes; d'un noir opaque avec une bande longitudinale ferrugineuse, assez large, partant de la base vers les épaules, et prolongée, en se fondant avec la couleur foncière, quelquefois jusqu'après le milieu; revêtues d'une pubescence blanchâtre qui forme çà et là des taches dont la principale est oblongue, et occupe la base de la bande ferrugineuse; marquées d'environ dix rangées striales de points enfoncés assez forts, affaiblies et confuses postérieurement, et d'une onzième rudimentaire, juxta-scutellaire. *Intervalles* plans; rugueusement ponctués. *Calus huméral* peu saillant, arrondi.

Pygidium fortement et rugueusement ponctué; pubescent; d'un noir opaque.

Dessous du corps faiblement convexe; rugueusement ponctué; d'un noir opaque; revêtu d'une pubescence blan-

châtre, courte, beaucoup plus serrée sur les côtés de la poitrine.

Pieds assez longs; assez forts; pubescents; obscurs, avec les tibias ferrugineux. *Tarses* rembrunis; forts; presque aussi longs que les tibias.

Patrie : Cette espèce a été prise à Saint-Raphaël par M. Raymond, en battant les chênes verts (Collection Godart).

Obs. Elle se distingue du *Tropideres cinctus* Pk. auquel elle ressemble beaucoup, par son rostre plus court, son front beaucoup moins convexe, ses yeux plus saillants et beaucoup plus écartés; par les stries plus fortement ponctuées; par ses antennes moins longues, et surtout par le repli du prothorax moins élevé, moins flexueux, et beaucoup plus rapproché de la base.

Hylesinus vestitus.

Elongatus, antice attenuatus, leviter convexus, fusco-hirtus, rugoso-punctatus, nigro-piceus, antennis pedibusque rufo-testaceis. Capite pronotoque subnitidis; hoc, pectore ventreque pruinoso-tomentosis. Elytris subcylindricis, nigris, opacis, basi muricatis, confusè et tenuiter striatis, maculâ basali magnâ, obliquâ, ferrugineâ; apice summo, suturâ, fasciâ subposticâ interruptâ, maculâque basali densius luteo vel albido-squamulatis. Pronoto lateribus muricato. Antennis brevibus, clavâ ovatâ, acuminatâ.

Long. 0,003. Larg. 0,0012.

Corps allongé, atténué en avant; peu brillant; rugueusement ponctué; hérissé de poils obscurs et hispides, et revêtu d'une pubescence courte et farineuse.

Tête subverticale; transversale; d'un tiers moins large que le prothorax à sa base; densement, assez fortement et rugueusement ponctuée; parée surtout en avant d'une pubescence pâle ou jaunâtre, peu serrée; d'un noir de poix

assez brillant. *Front* déprimé ; finement caréné sur son milieu. *Vertex* convexe. *Labre* court, transversal ; cilié de poils jaunâtres. *Mandibules* courtes, solides ; d'un noir de poix. *Parties de la bouche* testacées. *Yeux* brunâtres ; tout-à-fait déprimés ; très-grands ; fortement transversaux, un peu obliques.

Antennes courtes, un peu plus longues que la tête ; pubescentes ; d'un roux testacé assez clair ; à premier article allongé, en massue : le deuxième subarrondi, assez épais, pas plus long que large : le troisième beaucoup plus grêle, oblong, obconique : les intermédiaires petits, très-courts et serrés : les trois derniers formant une massue ovalaire, tomenteuse, acuminée au sommet : les pénultième et antepénultième transversaux : le dernier presque aussi grand que les deux précédents réunis.

Prothorax presque aussi long que large à sa base ; un peu plus étroit, à celle-ci, que les élytres ; rétréci en avant où il est à peine plus large que la tête ; près de deux fois aussi large à la base qu'à son sommet ; obtusément arrondi à celui-ci ; bissinué à la base ; légèrement arrondi sur les côtés, avec les angles antérieurs nuls, et les postérieurs obtus, arrondis, peu marqués ; hérissé de poils obscurs et redressés ; revêtu en outre d'une pubescence très-courte, comme farineuse, un peu moins dense au milieu de la base où elle laisse comme une grande tache nue, géminée ou interrompue au milieu par un trait étroit ; d'un noir de poix un peu brillant, avec le bord antérieur ferrugineux ; couvert d'une ponctuation serrée et rugueuse, distinctement muriquée sur les côtés.

Ecusson transversal ; subtriangulaire ; ponctué ; d'un noir de poix brillant.

Elytres subcylindriques, plus de deux fois et demie aussi longues que le prothorax ; largement et individuellement

arrondies à la base; subparallèles sur les côtés; fortement arrondies au sommet; faiblement convexes; élevées et muriquées à leur base; densement et rugueusement ponctuées; finement et obscurément striées, avec les deux stries latérales beaucoup plus distinctes; d'un noir opaque, avec une grande tache ferrugineuse, oblique, occupant toute la base et la région humérale, partant de la suture un peu au dessous de l'écusson et s'étendant jusqu'après le milieu du bord latéral; hérissées de poils hispides, obscurs et sérialement disposés; parées en outre d'une pubescence courte, squamiforme, pâle ou jaunâtre, couvrant presque toute la surface de la tache ferrugineuse, et formant au sommet et sur la suture une bordure étroite, et avant l'extrémité une bande transversale, un peu oblique, comme composée de deux taches oblongues et latéralement réunies.

Dessous du corps légèrement convexe; d'un noir de poix; finement rugueux; couvert d'une pubescence tomenteuse et grisâtre. *Dessous de la tête* convexe; glabre; d'un noir de poix brillant; très-finement chagriné et ridé en travers; creusé sur son milieu d'un sillon longitudinal très-fin, mais bien distinct.

Pieds courts, robustes; latéralement comprimés; pubescents, d'un roux un peu testacé. *Tibias* fortement élargis à leur sommet; ciliés de poils fins et mous à leur arête externe : les *antérieurs* et les *postérieurs* obtusément denticulés sur le dernier tiers de leur tranche externe : les *intermédiaires* plus distinctement et sur une plus grande étendue.

Patrie : Environs d'Hyères. Février. En battant les oliviers sauvages. La même espèce a été aussi capturée à St-Raphaël par M. Raymond sur les lentisque.

Obs. Elle est beaucoup plus allongée que les *Hyl. varius* et *vittatus* F., dont elle offre quelque peu les dessins.

Var. Elle varie un peu pour la couleur. Quelquefois le

prothorax et le ventre sont plus ou moins complètement ferrugineux.

Cryptocephalus maculicollis.

Subovalis, nitidus, glaber, ochraceus, oculis, antennarum articulis externis apice summo, pectoreque nigricantibus; capite pronotoque sat dense parum profunde punctatis, ferrugineo-maculatis; elytris nigro-punctato-striatis, puncto ferrugineo humerali notatis; pygidio dense rugoso-punctato, pubescente; tibiis anticis subrectis.

Long. 0,004. Larg. 0,002.

♂ *Antennes* dépassant les 3/4 de la longueur du corps. *Dernier segment ventral* uni.

♀ *Antennes* dépassant à peine la 1/2 de la longueur du corps. *Dernier segment ventral* creusé sur son milieu d'une large fossette arrondie.

Corps subovalaire; brillant; glabre en dessus; d'un jaune d'ocre, avec de grandes taches ferrugineuses sur la tête et le prothorax.

Tête verticale; près de moitié plus étroite que la base du prothorax; largement et circulairement échancrée à son bord antérieur; assez grossièrement ponctuée; d'un jaune paille brillant, avec une assez large bordure ferrugineuse en arrière sur le vertex, et une large bande longitudinale de même couleur sur le front : celle-ci partant du bord antérieur, occupant en largeur tout l'espace compris entre l'insertion des antennes, se dilatant d'une manière vague un peu au dessus de celle-ci, à la hauteur de l'échancrure interne des yeux, puis se rétrécissant en angle aigu jusqu'à la bordure du vertex; de sorte que la tête paraît ferrugineuse, avec deux grandes taches obliques sur le front, et une autre arrondie sur les joues au dessous de l'insertion des antennes, d'un jaune paille assez pâle. *Labre* transversal; d'un noir brillant. *Palpes* testacés. *Yeux* grands; réniformes; noirs.

Antennes longues; assez grêles; légèrement pubescentes; grossissant un peu vers l'extrémité; testacées, avec les cinquième à onzième articles rembrunis à leur sommet: le premier un peu épaissi en massue: le deuxième plus étroit, courtement ovalaire: les troisième à cinquième grêles, cylindriques: le troisième oblong: les quatrième et cinquième allongés, subégaux: les sixième à onzième un peu plus épais, allongés, subégaux: le dernier acuminé au sommet.

Prothorax transversal, près d'une fois plus court que large à sa base; un peu plus étroit que les élytres; très-faiblement et bissinueusement échancré au sommet, sensiblement bissinué à la base; légèrement arrondi sur les côtés qui sont infléchis, avec les angles antérieurs presque droits, mais émoussés, et les postérieurs aigus et recourbés en arrière; très-convexe; finement rebordé à la base et sur les côtés; sensiblement et arcuément rétréci d'arrière en avant; assez densement et assez grossièrement, mais peu profondément ponctué; d'un jaune d'ocre brillant, plus pâle vers les angles antérieurs, avec le rebord latéral un peu plus obscur, le rebord basilaire noir, et deux grandes taches ferrugineuses sur le disque, arquées et ne laissant de la couleur foncière que les bords antérieurs et latéraux, un large espace transversal au milieu de la base, et une faible ligne longitudinale sur le milieu du dos.

Ecusson triangulaire; presque lisse; d'un jaune d'ocre brillant, avec une étroite bordure noire dans tout son pourtour.

Elytres près de deux fois et demie aussi longues que le prothorax; oblongues; subcylindriques; subparallèles jusqu'aux deux tiers de leur longueur; fortement et simultanément arrondies à leur sommet; assez convexes; d'un jaune d'ocre brillant, avec le lobe huméral un peu plus pâle, la suture rembrunie et un étroit liseré noir à la base; parées chacune de onze lignes de points enfoncés, assez forts, obscurs, rangés

en stries, et également marqués jusqu'au sommet : les stries internes obliques antérieurement : la première s'arrêtant un peu avant le milieu où elle tend à rencontrer la suture : la deuxième tendant, sauf une faible interruption, à se réunir postérieurement à la marginale : les troisième et dixième complètement réunies en arrière : les quatrième et cinquième, les huitième et neuvième postérieurement réunies deux à deux un peu avant le sommet : les sixième et septième raccourcies et réunies en arrière. *Intervalles* plans, lisses. *Calus huméral* assez saillant, arrondi, lisse, ferrugineux.

Pygidium revêtu d'une pubescence pâle; densement et rugueusement ponctué.

Dessous du corps légèrement convexe ; rugueusement ponctué, un peu plus fortement sur les côtés de la poitrine ; brièvement pubescent ; d'une couleur testacée pâle, avec la poitrine d'un noir brunâtre, les épimères et le milieu du ventre d'un ferrugineux plus ou moins obscur.

Pieds robustes; pubescents; d'un testacé roussâtre. *Tibias antérieurs* presque droits.

PATRIE : Cette espèce a été capturée à Saint-Raphaël par M. Raymond, en battant les Cistes. (Collection Godart.)

Obs. Elle ressemble beaucoup à certaines variétés du *Cr. signaticollis* SUFFRIAN. Elle s'en distingue par une taille plus forte, par la ponctuation de son prothorax et par la couleur de ses antennes.

DESCRIPTION

DE QUELQUES

BRACHÉLYTRES NOUVEAUX OU PEU CONNUS,

PAR

MM. E. MULSANT et Cl. REY.

(Présentée à la Société Linnéenne de Lyon, le 12 novembre 1860.)

Bolitochara flavicollis.

Elongata, leviter convexa, nitidula, luteo-pubescens, læte rufo-testaceà, pedibus dilutioribus, abdomine ante apicem capiteque nigris, antennarum medio elytrorumque vittâ obliquâ fuscis. Capite grosse punctato. Pronoto suborbiculato, basi obsolete impresso, subtilius punctato, angulis posticis obtusis. Elytris subæqualibus, crebre fortiter punctatis. Abdomine basì sat dense, postice subtilius parciusque punctato.

Long. 0,004. Larg. 0,001.

♂ *Elytres* avec un petit pli longitudinal après le milieu, près de la suture. *Sixième segment de l'abdomen* muni d'une carène longitudinale, postérieurement aiguë, occupant toute la longueur du segment.

♀ *Elytres* et *sixième segment de l'abdomen* simples.

Corps allongé ; brillant ; légèrement convexe ; revêtu d'une pubescence assez serrée, couchée, d'un fauve jaunâtre assez pâle.

Tête subglobuleuse, un peu rétrécie en devant ; presque aussi large que le prothorax ; assez convexe ; marquée d'une

ponctuation assez serrée, grossière, mais peu profonde; d'un noir de poix brillant, avec *les parties de la bouche* d'un roux testacé. *Yeux* arrondis, assez saillants, noirs.

Antennes de la longueur de la tête et du prothorax réunis; allant graduellement en s'épaississant vers le sommet; pubescentes; obscures au milieu, avec les trois ou quatre premiers articles et le dernier d'un roux testacé, et ce dernier assez clair; à premier article allongé, un peu renflé: les deuxième et troisième un peu plus grêles, allongés, obconiques: le quatrième en cône tronqué, pas plus long que large: les cinquième à dixième transversaux: le dernier obovalaire, acuminé au sommet.

Prothorax subglobuleux, transversal, assez sensiblement moins long que large; d'un tiers plus étroit que les élytres; très-étroitement et presque imperceptiblement rebordé sur les côtés et à la base; obtusément tronqué au sommet et au milieu de la base, avec celle-ci obliquement coupée en dehors; assez fortement arrondi sur les côtés, qui sont faiblement sinués avant de rencontrer la base; avec tous les angles infléchis, les antérieurs fortement arrondis et les postérieurs obtus; légèrement convexe; d'un roux testacé brillant; marqué d'une ponctuation assez serrée, peu profonde, assez fine, beaucoup moins forte que celle de la tête et que celle des élytres; creusé au milieu de sa base d'une impression transversale peu profonde.

Ecusson transversal; triangulaire; ponctué; assez brillant; rougeâtre.

Elytres presque carrées, à côtés subparallèles ou très-faiblement arrondis avant l'extrémité; simultanément et légèrement échancrées à la base; tronquées au sommet et sensiblement sinuées vers les angles postéro-externes; près d'une fois et demie aussi longues que le prothorax; faiblement convexes; subégales; couvertes d'une ponctuation ser-

rée, assez forte et un peu rugueuse; d'un roux testacé brillant, avec une large bande oblique, obscure, partant de l'écusson, se dirigeant vers les côtés qu'elle rencontre à un tiers de l'angle apical, et quelquefois étendue au point de ne laisser que l'angle sutural étroitement et l'angle huméral largement d'un roux testacé. *Calus huméral* assez saillant; arrondi.

Abdomen subdéprimé; deux fois et deux tiers plus prolongé que les élytres; de la largeur de celles-ci sur son milieu; faiblement arrondi sur les côtés; un peu rétréci à la base et au sommet; d'un roux brillant, avec le cinquième segment et la fine base du sixième d'un noir de poix, et toutes les intersections un peu plus pâles; couvert d'une ponctuation éparse, plus serrée et plus forte à la base, surtout des deuxième, troisième et quatrième segments qui sont transversalement impressionnés à celle-ci.

Dessous du corps convexe; d'un roux brillant; assez densement ponctué, avec le *métasternum* lisse.

Pieds médiocrement allongés; pubescents; d'un testacé plus ou moins pâle.

Patrie : Suisse, environs de Fribourg. Juin. Dans les bolets des sapins.

Obs. Cette espèce, moindre que la *lucida* Gr., plus grande que la *lunulata* Payk., diffère principalement de tous ses congénères par sa couleur d'un rouge plus vif, par son prothorax dont la ponctuation est plus fine et plus légère, et dont les côtés sont bien moins sensiblement sinués avant la base, en sorte que les angles postérieurs sont beaucoup moins droits.

Aleochara læta.

Elongata, sublinearis, subdepressa, nitidula, tenuiter flavo-pubescens, nigra, pronoto piceo, antennarum basi, pedibus, anoque rufo-testaceis, elytris læte rubris, circa scutellum infuscatis. Capite parvo, lævi. Pronoto brevi, subtiliter punctulato, antice angustiore, angulis posticis obtusis. Elytris pronoto vix longioribus, distinctius punctatis, angulo apicali subsinuatis. Abdomine subparallelo, parcius punctato. Antennis modice incrassatis.

Long. 0,0025. Larg. 0,0008.

Corps allongé, sublinéaire; assez brillant; revêtu d'une pubescence flave, couchée et assez serrée.

Tête globuleuse, sensiblement rétrécie en devant, une fois moins large que le prothorax; assez convexe; lisse; d'un noir brillant, avec les *parties de la bouche* testacées. *Yeux* ovalaires; peu saillants; noirs.

Antennes pubescentes; à peine de la longueur de la tête et du prothorax réunis; médiocrement épaissies à partir du cinquième article; brunâtres, avec les quatre premiers articles beaucoup plus pâles : le premier oblong, un peu renflé : les deuxième et troisième un peu plus grêles, allongés, obconiques, subégaux : le quatrième un peu plus épais, faiblement transversal : les sept suivants assez épaissis, formant une massue allongée, subcylindrique, non renflée sur son milieu : les cinquième à dixième courts, fortement transversaux : le dernier obovalaire, tronqué à la base, obtusément acuminé au sommet, aussi long que les deux précédents réunis.

Prothorax court; transversal; tronqué au sommet; largement arrondi sur les côtés et à la base; de la largeur des élytres à celle-ci; sensiblement plus étroit en avant, avec les angles antérieurs obtus et fortement infléchis, et les postérieurs très-obtus, presque arrondis; très-finement rebordé à

la base ; d'un tiers moins long sur son milieu que large en arrière ; faiblement convexe ; finement et légèrement ponctué ; d'un brun de poix assez brillant, quelquefois avec des reflets plus ou moins rougeâtres.

Ecusson triangulaire ; noir ; légèrement ponctué.

Élytres en carré transversal ; presque droites ou très-faiblement arrondies sur les côtés ; légèrement et simultanément échancrées à la base, obliquement et individuellement tronquées au sommet et subsinuées vers l'angle postéro-externe ; un peu ou à peine plus longues que le prothorax ; déprimées ; couvertes d'une ponctuation assez serrée, plus distincte et plus forte que celle du prothorax ; d'un rouge de brique assez clair et assez brillant, avec la région scutellaire rembrunie. *Calus huméral* arrondi, peu saillant.

Abdomen subparallèle ou très-faiblement rétréci au sommet à partir du sixième segment ; à peine plus étroit que les élytres à sa base ; près de trois fois plus prolongé que celles-ci ; faiblement convexe ; largement et épaissement rebordé sur les côtés ; couvert d'une ponctuation peu serrée, assez forte, râpeuse, plus rare sur le sixième segment ; d'un noir de poix assez brillant, avec le septième segment et le bord apical du sixième d'un roux testacé.

Dessous du corps convexe ; assez fortement et assez densement ponctué ; d'un noir brillant, avec le bord apical des segments ventraux d'une couleur de poix testacée.

Pieds médiocrement allongés ; pubescents ; d'un roux testacé assez clair.

Patrie : Morgon (Beaujolais). Juin. Sous les pierres.

Obs. Cette petite espèce, qu'on prendrait à première vue pour l'*Aleochara prætexta* Er., s'en distingue nettement par sa tête beaucoup moins large, par sa ponctuation plus forte, par ses élytres d'une couleur plus claire, et par son prothorax plus court, plus large, plus rétréci en devant et à angles

postérieurs plus obtus. Elle s'éloigne de l'*Aleochara spissicornis* Er., par la structure du deuxième article des antennes qui ne paraît pas plus long que le troisième.

Aleochara eurynota.

Subelongata, leviter convexa, nitidula, dense et breviter tenuissime pubescens, nigra, antennarum basi, elytris pedibusque piceis, geniculis anticis et intermediis piceo-testaceis. Capite globoso, lævi. Pronoto brevi, convexo, antice multo angustiore, subtilissime punctulato. Elytris pronoto brevioribus, dense fortius rugoso-punctulatis. Abdomine dense æqualiter reticulato-punctato, apicem versus fortius attenuato. Antennis subelongatis, gracilibus.

Long. 0,0026. Larg. 0,001.

Corps assez allongé; légèrement convexe; assez brillant; d'un noir de poix; couvert d'une pubescence grisâtre, couchée, très-fine, serrée et assez courte.

Tête globuleuse, atténuée en avant; plus d'une fois moins large que la base du prothorax; fortement inclinée; légèrement convexe; lisse; d'un noir très-brillant, avec *les parties de la bouche* couleur de poix. *Yeux* grands; ovalaires; peu saillants; d'un noir opaque.

Antennes finement pubescentes; un peu plus longues que la tête et le prothorax réunis; très-faiblement ou à peine épaissies à partir du cinquième article; d'un noir mat, avec les quatre premiers articles d'un noir brillant, et les premier et deuxième d'une couleur de poix quelquefois un peu roussâtre; le premier article oblong, un peu renflé: les deuxième et troisième un peu plus grêles, allongés, subégaux, obconiques: le quatrième à peu près de l'épaisseur du précédent, pas plus long que large: les cinquième à dixième à peine plus épais que le quatrième, en cône tronqué, légèrement

transversaux: le dernier oblong, un peu plus long que les deux précédents réunis, obtusément acuminé au sommet.

Prothorax transversal, très-court; tronqué au sommet, largement et bissinueusement arrondi à la base; de la largeur des élytres à celle-ci; d'une moitié plus étroit en avant qu'en arrière; près d'une fois moins long sur son milieu que large à sa base; fortement arrondi sur les côtés, avec tous les angles obtus, arrondis à leur sommet; très-finement rebordé à la base, laquelle est assez sensiblement sinuée de chaque côté à égale distance entre l'écusson et les épaules; très-convexe; d'un noir brillant; très-légèrement, très-finement et assez densement ponctué.

Ecusson triangulaire; transversal; noir; finement et rugueusement ponctué.

Elytres en carré fortement transversal; subparallèles ou très-faiblement arrondies sur les côtés; légèrement et simultanément échancrées à la base, obtusément tronquées au sommet et subsinuées vers l'angle postéro-externe; sensiblement plus courtes que le prothorax; subdéprimées; d'un brun de poix presque noir; couvertes d'une ponctuation rugueuse, serrée, beaucoup plus forte que celle du prothorax. *Calus huméral* très-peu saillant, arrondi.

Abdomen quatre fois plus prolongé que les élytres, un peu plus étroit que celles-ci à sa base; se rétrécissant d'une manière sensible à son extrémité, à partir du milieu; fortement rebordé sur les côtés; assez convexe sur le disque; d'un noir assez brillant; couvert d'une ponctuation réticulée, serrée et uniforme: les deuxième et troisième segments faiblement et transversalement déprimés à leur base : le dernier étroit, très-saillant, en cône tronqué, très-faiblement sinué à son bord apical.

Dessous du corps assez convexe ; d'un noir assez brillant; densement et finement ponctué.

Pieds assez grêles ; médiocrement allongés ; finement pubescents ; couleur de poix, avec les genoux antérieurs et intermédiaires largement d'un brun plus ou moins testacé.

Patrie : Environs d'Arcachon (Gironde). Août. Parmi les mousses.

Obs. Cette espèce ressemble beaucoup à l'*Aleochara morion*, Gr. ; mais elle est plus grande, son abdomen est beaucoup plus densement ponctué, et ses antennes sont plus grêles. Ce dernier caractère la distingue de tous ses congénères, et lui donne, au premier abord, l'aspect d'un *Tanygnathus*.

Var. Quelquefois la base des cuisses et même les tibias entiers des pieds antérieurs et intermédiaires sont d'un testacé brunâtre.

Aleochara senilis.

Elongata, subdepressa, nitidula, tenuiter albido-pubescens, atra, antennis pedibusque rufo-brunneis, illis basi femoribusque piceis. Capite grosse punctato, medio lævi. Pronoto elytris paulo angustiore, subtransverso, lateribus leviter rotundato, punctulato, medio obsoletissime sulcato. Elytris pronoto paulo longioribus, dense sat fortiter punctatis. Abdomine parce punctato, segmento 6° *apice membranaceo,* 7° *granulato,* 8° *conspicuo.*

Long. 0,0028. Larg. 0,0011.

Corps allongé ; subdéprimé ; assez brillant ; noir ; couvert d'une pubescence fine et blanchâtre, assez serrée sur le prothorax et les élytres, assez rare sur la tête et l'abdomen.

Tête obovalaire, notablement prolongée derrière les yeux, rétrécie en devant ; beaucoup plus étroite que le prothorax ; assez convexe ; d'un noir brillant ; couverte sur les côtés d'une ponctuation grossière, assez profonde, laissant au milieu un espace longitudinal lisse, assez large. *Parties de la bouche* d'un

roux de poix, avec le dernier article des *palpes maxillaires* pâle. *Yeux* assez grands, ovalaires, déprimés, noirs.

Antennes pubescentes; à peine de la longueur de la tête et du prothorax réunis; un peu plus épaisses vers l'extrémité; d'un roux brunâtre, avec les deux articles de la base un peu plus obscurs; à premier article allongé, en massue très-faiblement renflée : les deuxième et troisième allongés, obconiques, un peu plus grêles que le précédent : le troisième un peu plus long que le deuxième : le quatrième à peine plus épais que le troisième, presque carré : les cinquième à dixième graduellement un peu plus épais, sensiblement transversaux : le dernier aussi épais que le dixième, obovalaire, aussi long que les deux précédents réunis, obtusément acuminé au sommet.

Prothorax légèrement transversal, un peu moins long que large; un peu plus étroit que les élytres; tronqué au sommet, sensiblement arqué à la base; un peu moins large en avant qu'en arrière; légèrement arrondi sur les côtés, avec les angles antérieurs un peu obtus, très-infléchis, arrondis au sommet, et les postérieurs très-obtus, assez fortement arrondis; très-faiblement convexe; très finement rebordé à la base et sur les côtés; légèrement mais distinctement ponctué; d'un noir assez brillant; marqué sur le dos d'un faible sillon longitudinal, très-obsolète, visible seulement à un certain jour.

Ecusson transversal; triangulaire; noir; brillant; obsolètement ponctué.

Elytres en carré transversal, presque droites ou très-faiblement arrondies sur les côtés; simultanément échancrées à la base, individuellement et obtusément tronquées au sommet, et subsinuées vers l'angle postéro-externe; un peu ou à peine plus longues que le prothorax; subdéprimées; d'un noir assez brillant; assez densement et plus fortement ponctuées que le prothorax. *Calus huméral* peu saillant, arrondi.

Abdomen de la largeur des élytres à sa base; subparallèle sur les côtés jusqu'au cinquième segment, à partir duquel il se rétrécit jusqu'au sommet d'une manière très-sensible; trois fois plus prolongé que les élytres; légèrement convexe sur son milieu; fortement rebordé sur les côtés; marqué de points légers et très-espacés; d'un noir brillant, avec le bord apical du sixième segment pâle et membraneux : le septième en cône transversal, obtusément tronqué au sommet, granuleux et râpeux sur sa surface : le huitième apparent, conique, granuleux sur ses bords. *Anus* avec quelques poils redressés, obscurs.

Dessous du corps convexe; d'un noir brillant; assez densement, râpeusement et légèrement ponctué.

Pieds médiocrement allongés; pubescents; d'un roux brunâtre avec les genoux et les tarses plus pâles, et les *cuisses* couleur de poix : celles-ci râpeusement ponctuées, ainsi que les *trochanters*.

Patrie : Hyères. Juin. Rare. Sous les détritus marins.

Obs. Cette espèce, très voisine de l'*Aleochara albipila* Muls. et Rey, ne peut pas lui être réunie. Sa taille est constamment moindre; le deuxième article des antennes est un peu plus court que le troisième, tandis que dans l'*albipila* il est évidemment plus long; la ponctuation de la tête et des élytres est un peu plus forte; enfin, tout le dessus du corps est beaucoup plus brillant, par la raison que sa surface n'est nullement chagrinée dans l'intervalle des points qui la recouvrent.

Oxypoda longipes.

Elongata, fusiformis, leviter convexa, subnitida, tenuiter griseo-pubescens, nigro-fusca, pedibus abdominisque segmentorum maginibus rufo-testaceis; antennis, pronoti lateribus, elytrisque rufo-piceis, his circa scutellum et ad angulum exteriorem late infuscatis. Pronoto basi foveolato. Capite, pronoto elytrisque subtiliter, abdomine subtilissime confertissime-

que, punctatis, hoc apice attenuato. Antennis gracilibus, articulis intermediis elongatis.

Long. 0,004. Larg. 0,0015.

♂ *Dernier segment ventral* prolongé en triangle à son sommet.

♀ *Dernier segment ventral* arrondi au sommet.

Corps allongé, fusiforme ; assez brillant ; couvert d'une pubescence fine, grisâtre, soyeuse, serrée.

Tête arrondie, rétrécie en devant ; une fois moins large que le prothorax ; légèrement convexe ; très-finement et obsolètement ponctuée ; d'un noir assez brillant, avec les *parties de la bouche* couleur de poix. *Yeux* ovalaires, assez grands, peu saillants, noirs.

Antennes pubescentes ; plus longues que la tête et le prothorax réunis ; légèrement épaissies vers leur extrémité ; d'un roux brunâtre, à peine plus claires à la base ; à premier article en massue : les deuxième et troisième allongés, égaux entre eux : les quatrième à dixième en cône tronqué : les quatrième et cinquième un peu plus longs que larges : les sixième à dixième aussi longs que larges : le dernier fusiforme, aussi long que les deux précédents réunis, acuminé au sommet.

Prothorax à peine plus étroit que les élytres à sa base ; transversal, plus d'un tiers moins long que large ; tronqué au sommet, rétréci en avant, légèrement arrondi à la base, plus fortement sur les côtés, avec tous les angles obtus, les antérieurs infléchis ; légèrement convexe en dessus ; finement et assez densement ponctué ; creusé au milieu de la base d'une fossette assez large, toujours assez marquée ; d'un noir de poix assez brillant, avec les bords latéraux souvent un peu roussâtres.

Ecusson transversal ; triangulaire ; noir ; densement et rugueusement ponctué.

Elytres d'un tiers environ plus longues que le prothorax ; obliquement tronquées au sommet, fortement sinuées près de l'angle postéro-externe ; très-faiblement arrondies sur les côtés ; subdéprimées ; densement et finement ponctuées ; peu brillantes ; roussâtres, avec la région scutellaire et les angles postérieurs largement rembrunis.

Abdomen sensiblement atténué au sommet ; deux fois et demie plus prolongé que les élytres ; un peu plus étroit que celles-ci à sa naissance ; fortement rebordé sur les côtés ; très-finement et très-densement ponctué ; d'un noir mat, avec les intersections de chaque segment et l'extrémité, d'un testacé plus ou moins roussâtre.

Dessous du corps convexe ; très-densement et très-finement ponctué ; d'un noir mat, avec le bord apical de chaque segment et l'*anus* d'un roux testacé.

Pieds allongés ; pubescents ; d'un roux testacé. *Cuisses* peu renflées. *Tarses postérieurs* aussi longs ou un peu plus longs que les tibias ; à premier article à peine plus long que les deux suivants réunis : les deuxième, troisième et quatrième allongés, subégaux ou allant insensiblement en décroissant : le cinquième sensiblement plus court que les deux précédents réunis.

Patrie : Lyon, Morgon. En compagnie de la *Formica fuliginosa*.

Obs. Cette espèce ne diffère de l'*Oxypoda vittata*, Mark., que par ses antennes moins obscures, et la forme plus allongée des articles intermédiaires des tarses postérieurs ; de sorte que leur premier article, tout aussi long que dans la *vittata* et la *luteipennis*, au lieu d'être, comme dans ces espèces, aussi long que les trois suivants réunis, est à peine plus long que les deux suivants réunis : le cinquième, restant aussi le même, au lieu d'être beaucoup plus long que les deux précédents réunis, est beaucoup plus court que ceux-ci.

Oxypoda induta.

Elongata, leviter convexa, confertim subtiliter punctulata, parum nitida, dense tenuiter sericeo-pubescens, nigro-picea, elytris fuscis, abdominis basi et apice rufo-piceis, antennarum basi pedibusque testaceis. Pronoto obsolete canaliculato. Abdomine postice leviter angustato.

Long. 0.003. Larg. 0,0008.

Corps allongé, un peu rétréci en avant et en arrière; peu brillant; couvert d'une pubescence soyeuse, grisâtre et serrée.

Tête globuleuse, sensiblement rétrécie en devant en forme de rostre; d'un tiers moins large que le prothorax; assez convexe; densement et distinctement ponctuée; d'un noir peu brillant. *Parties de la bouche* testacées, avec le pénultième article des *palpes maxillaires* rembruni. *Yeux* assez grands, arrondis, peu saillants, noirs.

Antennes pubescentes; de la longueur de la tête et du prothorax réunis; un peu plus épaisses vers leur extrémité; obscures, avec les deux premiers articles plus ou moins testacés; à premier acticle renflé : les deuxième et troisième allongés, obconiques, subégaux: les quatrième à dixième transversaux et graduellement un peu plus courts en approchant de l'extrémité : le dernier, en ovale allongé, acuminé au sommet, presque aussi long que les deux précédents réunis.

Prothorax transversal, d'un quart moins long que large; à peu près aussi large que les élytres à sa base; un peu plus étroit en avant qu'en arrière; tronqué au sommet, faiblement arrondi sur les côtés de la base, légèrement sinué au milieu de celle-ci; latéralement comprimé en devant; assez fortement arrondi sur les côtés, avec les angles postérieurs

obtus et les antérieurs arrondis et infléchis; faiblement convexe; d'un noir de poix peu brillant; densement et finement ponctué, et creusé sur son milieu d'un sillon longitudinal plus ou moins obsolète, toujours plus large et plus marqué vers la base.

Ecusson triangulaire; assez grand; finement et rugueusement ponctué; noirâtre.

Elytres sensiblement plus longues que le prothorax; tronquées au sommet, sinuées près de l'angle postéro-externe; subdéprimées; finement, densement et légèrement ponctuées; peu brillantes; brunâtres, avec l'extrémité quelquefois un peu plus claire. *Calus huméral* peu saillant, arrondi.

Abdomen deux fois et demie plus prolongé que les élytres; légèrement atténué au sommet; très-finement chagriné; d'un noir opaque, avec les trois premiers segments d'un roux brunâtre, l'extrémité du sixième et le septième en entier d'un roux de poix.

Dessous du corps assez convexe; très-finement ponctué; d'un noir de poix, avec l'*anus* roussâtre.

Pieds pubescents; testacés. *Cuisses* assez renflées, latéralement comprimées.

PATRIE : Lyon, Morgon. Dans les vieux fagots.

Obs. Cette espèce ne diffère de l'*Oxypoda umbrata* GYL., que par sa forme beaucoup plus étroite, et par ses antennes plus obscures, plus courtes, à articles intermédiaires plus transversaux.

VAR. Dans les individus récemment transformés le prothorax et les élytres sont souvent d'un roux ferrugineux.

Oxypoda perplexa.

Elongata, subnitida, leviter convexa, tenuiter brevissime cinereo-pubescens, punctulata, rufo-castanea, capite piceo, antennis rufo-testaceis, pedibus dilutioribus. Abdomine postice subattenuato et longius pilosello, opaco, obscuro, apice segmentorumque margine postico rufo-piceis.

Long. 0,0023. Larg. 0,0007.

Corps allongé; assez brillant, avec l'abdomen mat; couvert d'une pubescence fine, très-courte et cendrée.

Tête arrondie; beaucoup plus étroite que le prothorax; rétrécie en devant; couverte d'une pubescence fine, cendrée, très-courte et assez serrée; très-finement ponctuée; d'une couleur de poix assez brillante, avec la partie antérieure plus claire. *Front* assez convexe. *Parties de la bouche* d'un testacé roussâtre. *Yeux* petits; subdéprimés; obovales; brunâtres.

Antennes de la longueur de la tête et du prothorax réunis; un peu plus épaisses vers l'extrémité; pubescentes; entièrement d'un testacé roussâtre; à premier article oblong, un peu épaissi : les deuxième et troisième plus grêles et plus courts, subégaux, obconiques : les quatrième à dixième transversaux, graduellement un peu plus épais en approchant du sommet : le dernier ovoïde, un peu plus court que les précédents réunis, très-obtusément acuminé à son extrémité.

Prothorax légèrement transversal, un peu moins long que large; de la largeur des élytres à sa partie postérieure; tronqué au sommet, largement arrondi à la base; très-finement rebordé à celle-ci, quelquefois très-faiblement sinué au dessus de l'écusson; passablement arrondi sur les côtés, avec les angles antérieurs et postérieurs obtus; faiblement convexe; couvert d'une pubescence très-fine et assez serrée; densement et très-finement ponctué; assez brillant; d'un châtain un peu roussâtre, quelquefois un peu plus obscur; marqué au milieu de la base d'une impression obsolète, souvent nulle ou peu visible.

Ecusson très-petit, triangulaire, obscur.

Elytres en carré transversal; de la longueur du prothorax; presque droites ou très-faiblement arquées sur les côtés; fortement sinuées près des angles postéro-externes; subdépri-

mées; finement pubescentes; très-densement et finement ponctuées; assez brillantes; d'un châtain roussâtre, quelquefois assez clair, d'autres fois plus obscur, avec la région scutellaire toujours un peu plus rembrunie. *Calus huméral* très-peu saillant, subdéprimé.

Abdomen un peu plus étroit à sa base que les élytres; trois fois plus prolongé que celles-ci; graduellement mais visiblement rétréci à sa partie postérieure, à partir du milieu; très-finement pubescent; garni en outre, à son extrémité et à la partie postérieure des côtés, de longs poils obscurs, plus ou moins fasciculés; finement chagriné; obscur, peu brillant, presque mat, avec les deuxième, troisième, quatrième et cinquième segments étroitement bordés de roux testacé à leur extrémité : le sixième rembruni à la base, graduellement de plus en plus roussâtre à son sommet : le dernier entièrement roussâtre, arrondi à son bord postérieur.

Dessous du corps assez convexe; très-finement pubescent; très-finement et densement ponctué; peu brillant, obscur, avec l'*anus* et le bord apical des segments ventraux roussâtres.

Pieds peu allongés; finement pubescents; testacés. *Cuisses* peu épaissies. *Tarses* assez grêles.

Patrie : Hyères, Marseille. Avril. Sous les débris végétaux accumulés sur les bords des marais saumâtres.

Obs. Cette espèce diffère de l'*Oxypoda exoleta* Er. par son prothorax moins rétréci en avant, sa ponctuation plus visible, son abdomen plus obscur, et par sa taille plus grande. Elle est beaucoup plus étroite et moins brillante que l'*Oxypoda exoleta* Muls. et Rey.

Homalota subrecta.

Elongata, linearis, subdepressa, nitidula, cinereo-pubescens, nigra, antennis rufo-brunneis basi dilutioribus, pedibus elytrisque testaceis, his rugoso-punctulatis, circa scutellum angulisque apicis infuscatis. Capite sublævigato. Pronoto leviter transverso, basi obsoletè impresso, subtiliter punctulato. Abdominis segmentis 2-4 parcè subtiliter punctatis, cæteris lævigatis.

Long. 0,0032; Larg. 0,0008.

♂ *Septième segment abdominal* obtusément crénelé à son bord apical.

♀ *Septième segment abdominal* largement arrondi à son bord apical.

Corps allongé; subdéprimé; brillant; revêtu d'une pubescence cendrée, couchée, assez courte et assez serrée.

Tête légèrement transversale; postérieurement arrondie; un peu rétrécie en avant des antennes; un peu plus étroite que le prothorax; faiblement convexe; légèrement pubescente; d'un noir brillant, avec les *parties de la bouche* d'un brun roussâtre; presque lisse ou avec quelques points obsolètes sur les côtés, derrière les *yeux* : ceux-ci plus saillants; subarrondis; noirs.

Antennes un peu plus longues que la tête et le prothorax réunis; un peu plus épaisses vers l'extrémité; pubescentes; brunâtres, avec les deux ou trois premiers articles d'une couleur un peu plus claire : à premier article allongé, un peu épaissi : les deuxième et troisième un peu plus courts et un peu plus grêles, allongés, obconiques, subégaux : le quatrième à peine plus large que le précédent, légèrement transversal : les cinquième à dixième plus épais, assez fortement transversaux : le dernier oblong, acuminé au sommet, à peine aussi long que les deux précédents réunis.

Prothorax un peu plus étroit que les élytres; presque carré; légèrement transversal; un peu moins large postérieurement; tronqué au sommet, largement arrondi à la base, faiblement subsinué au milieu de celle-ci au devant de l'écusson; très-finement rebordé en arrière et sur les côtés; légèrement arrondi avant le milieu de ceux-ci qui sont faiblement sinués à la base, avec les angles antérieurs fortement et les postérieurs obtusément arrondis; faiblement convexe; finement pubescent; d'un noir brillant; légèrement, finement, mais assez distinctement pointillé, et marqué à la base d'une impression transversale obsolète.

Ecusson triangulaire; pointillé; d'un noir de poix.

Elytres presque carrées; subparallèles sur les côtés; un peu plus longues que le prothorax; obtusément tronquées au sommet; déprimées; couvertes d'une pubescence cendrée et couchée; densement et rugueusement pointillées; d'un testacé un peu roussâtre, avec la région scutellaire et l'angle apical rembrunis. *Calus huméral* assez saillant, légèrement arrondi.

Abdomen un peu plus étroit que les élytres; deux fois et demie plus prolongé que celles-ci; subparallèle et assez fortement rebordé sur les côtés; un peu rétréci au sommet, à partir du sixième segment; cilié sur les côtés et vers l'extrémité de quelques poils obscurs; légèrement convexe; d'un noir brillant; finement mais peu densement ponctué sur les quatre premiers segments, lisse sur les cinquième, sixième et septième : celui-ci concolore ou d'un noir de poix un peu roussâtre.

Pieds assez forts; pubescents; d'un testacé un peu roussâtre. *Cuisses* passablement épaissies, comprimées. *Tarses* assez longs.

PATRIE : Beaujolais. Septembre. Dans les champignons.

Obs. Cette espèce est facile à confondre avec l'*Homalota*

sublinearis, KRAATZ. Elle s'en distingue par sa forme encore plus linéaire, sa ponctuation un peu plus forte, ses élytres plus déprimées, ses antennes un peu plus longues, un peu moins épaisses, à quatrième à dixième articles moins transversaux, et enfin par le septième segment abdominal des ♂ plus obtusément et moins finement crénelé, à dents latérales moins aiguës et moins saillantes.

Homalota paradoxa.

Subelongata, crassiuscula, leviter convexa, parùm nitida, densiùs brevissimè griseo-pubescens, tenuiter densè punctulata, nigro-picea, pedibus antennisque fusco-testaceis, his basi piceis. Pronoto transverso, æquali, basi utrinque subsinuato, angulis posticis obtusis. Abdominis segmentis 2-4 densè, 5° et 6° parciùs obsoletiùsque punctulatis. Antennis validioribus, pilosellis.

Long. 0,002; larg. 0,0008.

Corps passablement allongé; assez épais; légèrement convexe; d'un noir peu brillant; couvert d'une pubescence fine, courte, serrée, grisâtre.

Tête transversale; un peu rétrécie en devant; d'un tiers plus étroite que le prothorax; assez convexe; assez densement, finement et légèrement ponctuée; d'un noir assez brillant, avec les *parties de la bouche* d'une couleur de poix un peu testacée, et les *palpes maxillaires* beaucoup plus pâles. *Yeux* subarrondis; très-peu saillants; d'un noir un peu grisâtre.

Antennes assez robustes; à peine plus longues que la tête et le prothorax réunis; assez fortement épaissies vers l'extrémité à partir du quatrième article; distinctement pilosellées; d'un testacé obscur, avec les trois premiers articles encore plus rembrunis; à premier article légèrement épaissi, oblong:

les deuxième et troisième un peu moins épais, oblongs, obconiques, subégaux: le quatrième un peu plus large que le précédent, assez fortement transversal; les cinquième à dixième plus épais que le quatrième, fortement transversaux, graduellement et insensiblement plus épais en approchant de l'extrémité: le dernier obovalaire, acuminé au sommet, aussi long que les deux précédents réunis.

Prothorax transversal; à peine moins large à sa base que les élytres; d'un tiers moins long que large; un peu plus étroit en avant; tronqué au sommet; largement et obtusément arrondi au milieu de la base, et subsinué à celle-ci près des angles postérieurs au devant des épaules; très-finement rebordé en arrière, médiocrement arrondi sur les côtés, avec les angles antérieurs fortement arrondis, infléchis, et les postérieurs obtus, mais bien marqués; légèrement convexe; d'un noir de poix peu brillant; très-finement, très-légèrement, densement et rugueusement ponctué; couvert d'une pubescence fine, grisâtre, courte et serrée.

Ecusson petit; triangulaire; rugueux; noirâtre.

Elytres un peu plus longues que le prothorax; en carré transversal; obtusément tronquées au sommet; subparallèles ou très-faiblement arrondies sur les côtés; légèrement sinuées près des angles postéro-externes; subdéprimées ou très-faiblement convexes; d'un noir de poix peu brillant; très-finement, légèrement, densement et rugueusement ponctuées; revêtues d'une pubescence fine, grisâtre, courte et serrée. *Calus huméral* peu saillant, arrondi.

Abdomen assez épais; aussi large que les élytres; deux fois plus prolongé que celles-ci; fortement et largement rebordé sur les côtés; légèrement arrondi à ceux-ci; graduellement rétréci vers son sommet à partir du milieu; subdéprimé à la base, postérieurement assez convexe; d'un noir assez brillant, avec l'extrémité couleur de poix; finement, densement et

rugueusement pointillé sur les deuxième, troisième et quatrième segments et la base du cinquième, éparsement et obsolètement pointillé sur le reste de sa surface; revêtu d'une pubescence fine, grisâtre, courte et serrée sur les quatre premiers segments, plus longue et éparse sur les cinquième et sixième; cilié en outre sur les côtés de quelques poils obscurs.

Dessous du corps assez convexe; finement pubescent; obsolètement pointillé; d'un noir de poix assez brillant, avec l'*anus* un peu peu roussâtre.

Pieds médiocrement allongés; pubescents; d'un testacé de poix, avec les *cuisses* un peu plus sombres, les *genoux* et les *tarses* plus pâles : ceux-ci assez grêles.

PATRIE : Morgon. Parmi les feuilles mortes et décomposées.

Obs. Cette espèce se distingue de toutes ses voisines par ses antennes plus robustes. Elle diffère de l'*Homalota subsinuata* ER. par sa taille moindre et son prothorax égal; de l'*Homalota parens* MULS. et REY par son abdomen plus épais, plus large, plus densement ponctué à la base.

Myrmedonia excepta.

Elongata, leviter convexa, parcè cinereo-pubescens, nitidissima, nigra, antennis pedibusque piceo-rufis. Capitè pronotoque sublævigatis. Elytris subtiliter rugoso-punctatis. Abdomine angusto, subparallelo, dorso sublævigato, lateribus parcè rugoso-punctato. Clypeo labroque medio carinulatis.

Long. 0,0042; larg. 0,0012.

♂ *Deuxième segment abdominal* muni sur son milieu d'un tubercule dentiforme élevé, saillant, dirigé en arrière. *Le troisième* muni au milieu de son bord postérieur d'un tubercule beaucoup plus petit et moins saillant. *Le sixième* surmonté sur son milieu d'une carène longitudinale aiguë.

Corps allongé; presque lisse; très-brillant; noir; revêtu d'une pubescence cendrée, courte et rare.

Tête transversale ; un peu plus étroite que le prothorax, rétrécie en devant ; tronquée au sommet, arrondie sur les côtés en arrière des yeux ; presque lisse ; très légèrement pubescente ; d'un noir brillant, avec la partie située en avant de l'insertion des antennes roussâtre, excavée et longitudinalement carénée sur son milieu. *Front* légèrement, *vertex* assez fortement convexes. *Labre* transversal ; couleur de poix ; longitudinalement caréné sur son milieu. *Mandibules* d'un testacé pâle. *Palpes maxillaires* ciliés ; d'un roux testacé. *Yeux* ovalaires ; peu saillants ; brunâtres.

Antennes fortes, graduellement épaissies vers le sommet ; un peu plus longues que la tête et le prothorax réunis ; pubescentes ; d'un roux un peu obscur, avec le premier article un peu plus clair : celui-ci allongé en massue : les deuxième et troisième plus courts, oblongs, obconiques : le troisième plus épais que le précédent : les quatrième à dixième transversaux, graduellement un peu plus courts et plus épais en approchant de l'extrémité : le dernier oblong, aussi long que les deux précédents réunis, obtusément acuminé à son sommet.

Prothorax court ; transversal ; près d'une moitié moins long que large, un peu plus étroit que les élytres ; subtronqué ou très-faiblement échancré au sommet ; très-largement arrondi aux angles postérieurs et à la base ; très-finement rebordé à celle-ci, ainsi que sur les côtés ; fortement arrondi à ceux-ci avant leur milieu, avec les angles antérieurs peu saillants, obtus et arrondis ; faiblement convexe ; relevé sur les côtés et à la base, déprimé sur le dos, où il paraît à un certain jour comme longitudinalement et obsolètement sillonné sur son milieu, surtout en arrière ; presque lisse ; légèrement pubescent ; d'un noir très-brillant, tirant un peu sur le roux de poix vers les angles antérieurs.

Ecusson petit ; triangulaire ; glabre ; lisse ; brillant ; noir

Elytres en carré transversal ; à peine plus longues que le prothorax ; largement et simultanément échancrées à la base; individuellement et obtusément tronquées ou faiblement arrondies à leur sommet ; très-légèrement sinuées près des angles extérieurs ; faiblement arrondies sur les côtés ; légèrement convexes, avec une faible dépression longitudinale, oblique, derrière les épaules ; finement, légèrement et rugueusement ponctuées ; d'un noir brillant, et revêtues d'une pubescence fine, cendrée et peu abondante. *Calus huméral* assez saillant ; arrondi.

Abdomen allongé, trois fois et demie plus prolongé que les élytres ; subparallèle ou très-faiblement rétréci au sommet à partir du sixième segment ; muni latéralement d'un rebord très-élevé ; paré de quelques poils très-rares et courts ; presque lisse ou obsolètement et éparsement ponctué sur le dos, plus distinctement, plus densement et rugueusement sur les côtés, surtout en arrière où cette ponctuation est plus étendue sur le sixième segment ; peu convexe , avec les deuxième , troisième et quatrième segments transversalement déprimés à leur base ; d'un noir brillant, avec les intersections du rebord latéral d'une couleur de poix testacée, et le bord apical du sixième segment garni d'une membrane pâle : le septième obtusément tronqué à son extrémité et inégal à sa tranche-posticale.

Dessous du corps convexe ; finement pubescent ; rugueusement ponctué ; d'un noir brillant, avec le bord apical des segments ventraux, surtout sur les côtés, d'une couleur de poix testacée.

Pieds assez allongés ; pubescents ; d'un roux ferrugineux un peu obscur. *Cuisses* peu épaissies. *Tarses* assez grêles.

Patrie : Environs de Marseille, entre la station du Pas-des-Lanciers et Marignane. Mai. Au pied d'un arbre, en compagnie de fourmis.

Obs. Cette espèce, dont nous n'avons vu que le ♂, est voisine des *Myrmedonia rigida* Er. et *tuberiventris* Fairm. ; mais elle en diffère par le dessus du corps beaucoup plus lisse, et par la carène du sixième segment abdominal des ♂.

Gyrophæna rugipennis.

Brevis, leviter convexa, nitidula, parcè griseo-pubescens, nigro-picea, antennarum basi pedibusque testaceis; pronoti basi et lateribus, abdominis basi elytrisque rufo-testaceis, his angulo apicali latè infuscato. Capite lateribus fortiter transverso, basi rugoso-punctulato, dorso crebriùs profundè biseriatim punctato. Elytris crebrè fortiùs rugoso-punctatis. Abdomine lævigato.

Long. 0,0016 ; larg. 0,0007.

♂ *Sixième segment abdominal* surmonté de six petits replis ou carènes obliques,

♀ *Sixième segment abdominal* simple.

Corps assez court; peu convexe; brillant; couvert d'une pubescence grisâtre et peu serrée.

Tête transversale; sensiblement plus étroite que le prothorax; faiblement convexe; presque glabre; lisse au milieu; fortement, grossièrement, mais peu densement ponctuée sur les côtés; d'un noir brillant, avec les *parties de la bouche* d'un testacé de poix. *Yeux* assez gros; subarrondis; médiocrement saillants; noirâtres.

Antennes courtes, de la longueur de la tête et du prothorax réunis; pubescentes et pilosellées; assez fortement épaissies extérieurement à partir du cinquième article; d'un roux brunâtre, avec les trois premiers articles testacés : le premier allongé, un peu épaissi : le deuxième à peine plus court, mais plus grêle, allongé : le troisième oblong, encore plus court et plus grêle que le précédent : le quatrième un peu

plus épais, mais beaucoup plus court que le troisième, légèrement transversal : les cinquième à dixième beaucoup plus épais, fortement transversaux : le dernier brièvement ovalaire, subacuminé au sommet, presque de la longueur des deux précédents réunis.

Prothorax fortement transversal, d'une moitié moins long que large ; beaucoup plus étroit que les élytres ; très-largement échancré au sommet ; largement et obtusément arrondi à la base ; assez fortement rebordé à celle-ci, beaucoup plus finement sur les côtés ; subtronqué ou faiblement subsinué au devant de l'écusson ; très-légèrement arrondi sur les côtés, avec les angles antérieurs droits, infléchis, et les postérieurs très-obtus : les uns et les autres arrondis à leur sommet ; faiblement convexe ; presque glabre ; brillant ; d'une couleur de poix sur le disque, avec les côtés et la base largement et graduellement d'un roux testacé ; transversalement déprimé et rugueusement ponctué à la base ; creusé sur le milieu du dos d'une double série de points enfoncés, bien marqués et nombreux, et sur les côtés d'une autre rangée de points semblables, arquée, raccourcie en devant, située assez loin du rebord latéral.

Ecusson petit ; triangulaire ; glabre ; lisse ; d'un roux testacé.

Elytres en carré transversal ; d'une moitié plus longues que le prothorax ; subparallèles sur les côtés ; obtusément tronquées au sommet ; légèrement convexes ; pubescentes ; densement, rugueusement et assez fortement ponctuées ; d'un testacé roussâtre, avec l'angle apical externe largement rembruni.

Abdomen assez court, une fois et demie plus prolongé que les élytres ; presque aussi large que celles-ci ; épaissement rebordé et légèrement arrondi sur les côtés ; un peu rétréci en arrière à partir du milieu ; subdéprimé ; glabre sur le dos, légèrement pilosellé sur les côtés ; d'un noir de poix brillant,

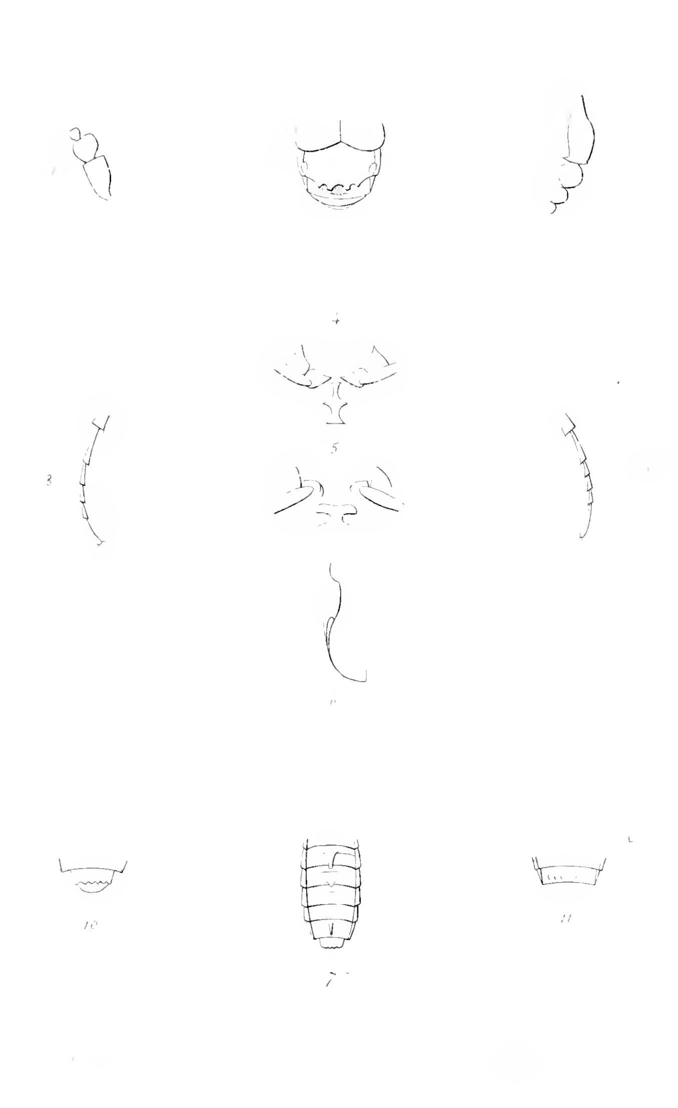
avec les deuxième et troisième segments d'un roux testacé, et les sixième et septième un peu roussâtres.

Dessous du corps convexe ; pubescent ; d'un noir de poix brillant, avec la base du *ventre* rouge et l'*anus* roussâtre.

Pieds assez courts; assez grêles; finement pubescents ; testacés. *Cuisses* très-peu épaissies.

PATRIE : Grande-Chartreuse. Juillet. Dans les bolets.

Obs. Cette espèce se distingue de la *Gyrophœna nana*, PAYK., par sa taille moindre, ses antennes plus obscures, ses élytres plus fortement ponctuées, et par son prothorax rugueusement ponctué à la base, à séries dorsales beaucoup plus marquées.



EXPLICATION DE LA PLANCHE.

Fig. 1. Premiers articles des antennes du *Bythinus nigrinus* ♂.

2. Derniers articles des antennes du *Batrisus piceus* ♂.

3. Abdomen du *Bryaxis globulicollis* ♂.

4. *Theca byrrhoïdes.*
   a. Mésosternum.
   bb. Hanches antérieures.
   cc. Angles antérieurs du prothorax.
   dd. Cuisses antérieures.

5. *Dorcatoma dresdense.*
   a. Mésosternum.
   bb. Hanches antérieures.
   cc. Angles antérieurs du prothorax.
   dd. Cuisses antérieures.

6. Repli des élytres du *Theca byrrhoïdes.*

7. Abdomen du *Myrmedonia excepta* ♂.

8. Tarse postérieur de l'*Oxypoda longipes.*

9. Tarses postérieurs de l'*Oxypoda vittata.*

10. Septième arceau de l'abdomen de l'*Homalota elongata* ♂.

11. Sixième arceau de l'abdomen du *Gyrophæna rugipennis* ♂.

DESCRIPTION

DE

QUELQUES COLÉOPTÈRES NOUVEAUX

OU PEU CONNUS

ET

DE DEUX GENRES NOUVEAUX,

PAR

E. MULSANT et Cl. REY.

(Lue à la Société Linnéenne de Lyon.)

Anisotoma geniculata.

Breviter ovalis, fortiter convexa, nitida, subglabra, rufo-testacea, antennarum clava geniculisque leviter infuscatis. Capite pronotoque subtiliter punctulatis; hoc basi subbissinuato, angulis posticis obtusis, rotundatis. Elytris fortius punctato-striatis, interstitiis sublævigatis, alternis seriatim parce punctatis.

Long. 0,003. Larg. 0,002.

♂ *Tarses antérieurs* et *intermédiaires* légèrement dilatés. *Cuisses postérieures* terminées en dessous par une dent large, comprimée, aiguë. *Tibias postérieurs* allongés, grèles, fortement recourbés.

♀ *Tarses antérieurs* et *intermédiaires* simples. *Cuisses postérieures* simples, arrondies en dessous à leur sommet. *Tibias postérieurs* assez courts, assez épais, presque droits.

Corps en ovale court, fortement convexe, presque glabre,

ou avec quelques rares poils obsolètes, jaunâtres, sur les côtés des élytres; entièrement d'un roux testacé plus ou moins clair, avec la massue des antennes et les genoux légèrement rembrunis.

Tête transversale, presque trois fois moins large que la base du prothorax; légèrement convexe; glabre; d'un roux testacé brillant; couverte d'une ponctuation assez visible et assez serrée. *Front* marqué de quatre gros points disposés transversalement, deux à deux. *Parties de la bouche* d'un roux testacé, avec le sommet des mandibules rembruni. *Labre* transversal, assez fortement échancré au milieu de son bord apical. *Yeux* assez gros, légèrement saillants, subarrondis, noirs.

Antennes finement pubescentes, atteignant le milieu du prothorax; d'un roux testacé, avec la massue légèrement rembrunie; à premier article un peu épaissi, oblong : les deuxième et troisième obconiques : le troisième à peine plus long que le précédent : le quatrième à peine plus long que large : les cinquième et sixième transversaux : les septième, neuvième, dixième et onzième très-épais, formant une massue oblongue : le huitième petit, fortement transversal, beaucoup plus étroit que ceux qui lui sont contigus : les septième, neuvième et dixième transversaux : le dernier court, ovalaire, tronqué à la base, subitement acuminé au sommet.

Prothorax transversal, de la largeur des élytres sur son milieu, une fois moins long que large; largement échancré au sommet, faiblement bissinué à la base; assez fortement arrondi sur les côtés, avec les angles antérieurs un peu obtus, à peine émoussés, et les postérieurs obtus, arrondis à leur sommet et faiblement prolongés en arrière; très-finement rebordé sur les côtés et à la base; présentant sa plus grande largeur un peu après le milieu; convexe; glabre; d'un roux testacé brillant; couvert d'une ponctuation fine, légère, un

peu plus faible et un peu moins serrée que celle de la tête.

Ecusson grand, triangulaire, finement ponctué, d'un roux testacé brillant, plus ou moins obscur.

Elytres ovalaires, environ deux fois et demie plus longues que le prothorax; assez fortement convexes; un peu atténuées en arrière, légèrement arrondies sur les côtés; d'un roux testacé brillant, avec la suture quelquefois légèrement et étroitement rembrunie; glabres, ou avec quelques rares poils courts, caducs, peu visibles, sur les côtés; creusées chacune de neuf stries faibles, assez fortement ponctuées; la suturale profonde, surtout en arrière, à partir du milieu; l'extérieure située sur la marge latérale elle-même. *Partie réfléchie* plane, presque lisse. *Intervalles* subdéprimés, presque lisses, parés alternativement d'une série de gros points, passablement espacés. *Epaules* presque rectangulaires, légèrement arrondies.

Dessous du corps faiblement convexe, légèrement pubescent, d'un roux testacé brillant. *Ventre* et côtés de la *poitrine* obsolètement ponctués; celle-ci présentant sur son milieu un espace lisse, entouré d'un cercle de points plus serrés et de poils plus fournis.

Pieds assez longs; pubescents; d'un roux testacé plus ou moins clair. *Cuisses* comprimées. *Tibias* fortement épineux à leur tranche externe. *Genoux* un peu rembrunis.

PATRIE : Suisse. Juin.

Obs. Cette espèce, bien voisine de l'*An. calcarata* ER., s'en éloigne par sa couleur toujours plus claire, sa forme un peu plus ramassée; le troisième article des antennes proportionnellement un peu moins long, et surtout par la base du prothorax moins fortement bissinuée, et les angles postérieurs moins droits, plus arrondis.

Agathidium dentatum.

Breve, globosum, fortiter convexum, glabrum, nitidum, obsoletissime punctulatum, nigrum, pronoti limbo et elytrorum apice rufo-piceis; pagina corporis inferiore, antennis pedibusque rufo-ferrugineis. Elytris stria suturali nulla, lateribus cum humeris late rotundatis.

Long. 0,002. Larg. 0,0018.

♂ *Tarses antérieurs* assez fortement, les *intermédiaires* légèrement dilatés à leur base. *Cuisses postérieures* terminées en dessous par une dent large, comprimée, aiguë.

♀ *Tarses antérieurs* et *intermédiaires* simples. *Cuisses postérieures* arrondies en dessous à leur sommet.

Corps court, globuleux, très-convexe, pouvant se contracter en boule, glabre en dessus, très-obsolètement ponctué; d'un noir brillant, avec le sommet des élytres et les bords du prothorax plus ou moins roussâtres.

Tête large, transversale, une fois plus étroite que le prothorax; faiblement convexe, glabre, presque lisse, d'un noir brillant. *Parties de la bouche* d'un roux ferrugineux, avec les *mandibules* un peu plus obscures. *Yeux* irréguliers, peu saillants, noirâtres.

Antennes assez longues, velues, atteignant la base du prothorax, entièrement d'un roux ferrugineux; à premier article oblong, épaissi: le deuxième oblong, plus grêle, cylindrique: le troisième allongé, un peu plus grêle et une fois et demie plus long que le précédent: les quatrième à sixième grenus, subégaux: les septième et huitième transversaux: les neuvième, dixième et onzième formant une massue assez brusque, allongée: les neuvième et dixième sensiblement transversaux: le dernier courtement ovalaire, obtusément acuminé au sommet.

Prothorax transversal, un peu plus large que les élytres

qu'il embrasse à sa base; trois fois moins long que large; bissinueusement échancré au sommet, largement arrondi à la base, légèrement sur les côtés, avec les angles antérieurs sensiblement, et les postérieurs fortement arrondis; très-convexe; très-finement rebordé dans son pourtour, excepté au milieu de la base et dans une assez grande étendue; glabre; d'un noir brillant, avec une transparence d'un roux de poix, plus ou moins développée, dans toute sa périphérie; couvert d'une ponctuation très-légère, très-obsolète, mais toujours plus ou moins distincte.

Ecusson grand, triangulaire, presque lisse, d'un noir brillant.

Elytres courtes, globuleuses, deux fois plus longues que le prothorax, distinctement rebordées sur les côtés, sensiblement arrondies à ceux-ci; un peu atténuées au sommet; glabres; très-convexes; sans strie suturale; d'un noir brillant, avec le sommet, près de l'angle interne, d'un roux de poix; couvertes d'une ponctuation très-légère, très-obsolète, mais toujours plus ou moins visible. *Epaules* nulles, largement et simultanément arrondies avec les côtés.

Dessous du corps déprimé, d'un roux ferrugineux. *Poitrine* finement chagrinée. *Ventre* pubescent, rugueusement ponctué.

Pieds médiocres, finement pubescents, d'un roux ferrugineux. *Cuisses* comprimées. *Tibias* et *tarses* assez densement ciliés de poils jaunâtres.

PATRIE : Grande-Chartreuse. Bugey. Juin, Juillet. Dans le sapin pourri.

Obs. Cette espèce est bien voisine de l'*Agathidium badum* Er. Mais la couleur est toujours plus noire; les antennes sont plus longues; les tarses antérieurs des ♂ sont plus dilatés; la dent des cuisses postérieures, chez le même sexe, est plus aiguë.

Agathidium globosum.

Breve, globosum, fortiter convexum, glabrum, nitidum, sublæve, nigrum, pronoti limbo laterali rufo-picescente, pedibus antennisque rufis, harum clava leviter infuscata. Elytris stria suturali abbreviata, humeris obtusis, subrotundatis.

Long. 0,0017. Larg. 0,0014.

♂ *Tarses antérieurs* et *intermédiaires* légèrement dilatés à leur base. *Mandibule gauche* un peu plus développée que la droite.

♀ *Tarses antérieurs* et *intermédiaires* simples. *Mandibules* égales.

Corps court, globuleux, très-convexe ; glabre en dessus, presque lisse; d'un noir brillant, avec les côtés du prothorax d'un roux de poix.

Tête transversale, presque aussi large que la moitié du prothorax ; faiblement convexe, presque lisse, d'un noir brillant. *Parties de la bouche* roussâtres, avec les *palpes* plus clairs, et la pointe des *mandibules* rembrunie. *Yeux* irréguliers, assez grands, noirâtres.

Antennes pubescentes, atteignant la base du prothorax, terminées par une massue assez brusque, allongée, de trois articles ; d'un roux ferrugineux, avec les deux premiers articles de la massue un peu rembrunis ; à premier article oblong, assez épais : le deuxième court, globuleux, beaucoup plus grêle, à peine aussi long que large : le troisième allongé, obconique, deux fois et un tiers plus long que le précédent : les quatrième à septième graduellement un peu plus courts et un peu plus épais : le quatrième obconique, un peu plus long que large : le cinquième pas plus long que large : le sixième légèrement, les septième et huitième sensiblement transversaux , ces deux derniers subdentés en scie en dessous : les

neuvième et dixième grands, subégaux, transversaux : le dernier brièvement ovalaire, obtus à son sommet.

Prothorax transversal, trois fois moins long que large, presque aussi large à sa base que la base des élytres; bissinueusement échancré au sommet, obtusément tronqué à la base; très-étroitement et presque indistinctement rebordé sur les côtés; légèrement arrondi à ceux-ci, avec les angles antérieurs médiocrement et les postérieurs largement arrondis; très-convexe; glabre; d'un noir brillant, avec une transparence d'un roux de poix, plus ou moins développée sur les côtés, et quelquefois une étroite ceinture de même couleur aux bords antérieur et postérieur; presque lisse ou couvert d'une ponctuation très-fine, très légère, obsolète, à peine visible à un fort grossissement.

Ecusson très-grand, triangulaire; lisse; d'un noir brillant.

Elytres courtes, globuleuses, deux fois et un tiers plus longues que le prothorax, finement rebordées à la base et sur les côtés; sensiblement arrondies à ceux-ci, vues en dessus, mais flexueuses vers le milieu de leur arête, vues de profil; un peu atténuées au sommet; très-convexes; glabres; d'un noir brillant, avec le sommet souvent un peu roussâtre; presque lisses, ou presque imperceptiblement ponctuées; creusées vers la suture d'une strie assez profonde, raccourcie en avant et atteignant à peine le milieu. *Epaules* obtuses, assez fortement arrondies.

Dessous du corps déprimé, d'un roux de poix. *Poitrine* glabre, finement chagrinée. *Ventre* pubescent, rugueusement et obsolètement ponctué.

Pieds médiocrement allongés, finement pubescents, d'un roux ferrugineux. *Cuisses* comprimées, les *postérieures* arrondies à leur sommet dans les deux sexes. *Tibias* légèrement spinosules vers leur extrémité. *Tarses* assez longs et assez épais.

Patrie : Grande-Chartreuse, Mont-Dore, Mont-Pilat, montagnes du Beaujolais, dans les souches pourries.

Obs. On prendrait aisément cette espèce pour une variété de l'*Ag. piceum* Er. à mandibule gauche non prolongée en corne à son sommet chez le ♂, si d'autres caractères constants et communs aux deux sexes ne venaient pas nous forcer à la séparer. Par exemple, la couleur est toujours plus obscure que dans le *piceum*; le dessus du corps est plus lisse ; les tibias ne sont jamais mutiques, et surtout le troisième article des antennes est proportionnellement beaucoup plus long.

Olibrus particeps.

Ovatus, convexus, nitidissimus, glaber, supra nigro-æneus, infra cum antennis pedibusque testaceus. Elytris obsolete tenuiter striatis, striis duabus suturalibus distinctioribus.

Long. 0,002. Larg. 0,0016.

Corps ovalaire, convexe, glabre, en dessus d'un noir métallique très-brillant ; en dessous d'un testacé un peu roussâtre.

Tête courte, fortement transversale, d'une moitié moins large que le prothorax à sa base ; rétrécie en avant en triangle très-obtus et arrondi ; faiblement convexe ; glabre, lisse ; d'un noir métallique très-brillant. *Parties de la bouche* testacées. *Yeux* assez grands, peu saillants, noirâtres.

Antennes assez développées, dépassant le milieu du prothorax, finement pilosellées ; entièrement testacées ; à premier et deuxième article assez épais, subcomprimés : le deuxième un peu plus étroit que le premier : le troisième allongé, assez grêle : les quatrième et cinquième subégaux, obconiques, à peine plus longs que larges : les sixième, septième et huitième graduellement un peu plus courts : les trois derniers formant

une massue brusque, allongée : les neuvième et dixième obconiques, subégaux, pas plus longs que larges : le dernier grand, presque aussi long que les deux précédents réunis, assez brusquement rétréci et subacuminé au sommet.

Prothorax transversal, plus d'une fois moins long que large, beaucoup plus étroit en avant qu'en arrière ; largement échancré au sommet, subtronqué à la base ; légèrement arrondi sur les côtés, avec les angles antérieurs assez saillants, aigus et un peu émoussés à leur sommet et les postérieurs presque droits ; très-convexe ; glabre, lisse ou presque lisse ; très-étroitement rebordé sur les côtés ; en entier d'un noir très-brillant et un peu métallique.

Ecusson assez grand ; transversal, subtriangulaire, avec les côtés légèrement arrondis ; presque lisse, d'un noir brillant un peu métallique.

Elytres ovalaires ; deux fois et demie plus longues que le prothorax ; légèrement arrondies sur les côtés, un peu rétrécies à leur extrémité où elles sont faiblement arrondies ; glabres ; très-convexes ; d'un noir bronzé très-brillant ; marquées de stries très-fines, obsolètement ponctuées, presque effacées et à peine visibles sur le disque, avec les deux suturales plus profondes et assez marquées presque dans toute leur étendue, mais un peu moins à la base. *Epaules* peu saillantes.

Dessous du corps déprimé, entièrement d'un roux testacé brillant. *Poitrine* lisse ou presque lisse, parée vers le milieu et sur les côtés de quelques poils rares. *Ventre* rugueux, finement pubescent.

Pieds courts, légèrement pubescents, d'un roux testacé. *Cuisses* comprimées. *Tibias* robustes, les *intermédiaires* sensiblement, les *postérieurs* faiblement cintrés en dedans à leur arête extérieure.

PATRIE : Lyon. Provence. Très-rare.

Obs. Cette espèce participe des *O. affinis* ST. et *millefolii* PK.

Elle est moins oblongue et plus métallique que le premier. Un peu moins courte que le second, elle s'en distingue aisément par la couleur testacée du dessous du corps.

Clypeaster nanus.

Oblongus, leviter convexus, subnitidus, subtiliter punctulatus, tenuiter densius pubescens, piceus, pronoto antice pallido-pellucido, antennis pedibusque fusco-testaceis. Pronoto semi-circulari, antice et lateribus explanato, angulis posticis rectis. Elytris apice singulatim late rotundatis.

Long. 0,0014. Larg. 0,001.

Corps oblong; légèrement convexe; finement et légèrement ponctué; couvert d'une pubescence fine, molle, d'un gris obscur, couchée et assez serrée; d'une couleur de poix plus ou moins obscure, avec la partie antérieure du prothorax pâle et transparente.

Tête petite, transversale; entièrement cachée sous l'expansion antérieure du prothorax. *Parties de la bouche* d'un testacé obscur. *Yeux* à peine visibles.

Antennes assez longues, atteignant presque la base du prothorax, finement pilosellées; entièrement d'un testacé plus ou moins obscur, avec la massue quelquefois un peu plus sombre : à premier article légèrement épaissi, oblong : les deuxième et troisième allongés, les intermédiaires petits : les trois derniers formant une massue assez brusque, très-grande, allongée : le neuvième obconique, un peu plus long que large : le dixième obconique, légèrement transversal : le dernier ovalaire, obtus à son extrémité.

Prothorax grand, semi-circulaire, presque aussi large à la base que la base des élytres; très-faiblement bissinué à la base, légèrement arrondi au milieu de celle-ci; offrant antérieurement et sur les côtés un rebord, assez étroit près des

angles postérieurs, s'élargissant fortement en avant sur les côtés qui sont à cet endroit comme explanés ; faiblement convexe ; très-finement pubescent ; très-finement, légèrement et densement pointillé ; d'une couleur de poix assez brillante, plus ou moins obscure, avec deux grandes taches pâles, transparentes, plus ou moins développées, situées en avant sur l'expansion des bords latéraux.

Ecusson assez grand, transversal, subtriangulaire, à côtés légèrement arrondis ; finement pubescent, légèrement pointillé ; d'un brun de poix.

Elytres oblongues, deux fois et un quart plus longues que le prothorax ; subparallèles ou très-faiblement arrondies sur les côtés ; très-étroitement et finement rebordées à leur pourtour et même à l'extrémité de la suture ; individuellement et largement arrondies à leur sommet ; très-faiblement convexes ; très-finement, légèrement et assez densement pointillées ; d'un brun de poix assez brillant et plus ou moins obscur ; couvertes d'une pubescence fine, molle, d'un gris obscur, couchée, peu soyeuse et peu brillante. *Epaules* peu saillantes.

Pygidium finement et rugueusement pointillé, garni d'une pubescence obscure.

Dessous du corps subdéprimé, finement pubescent, légèrement pointillé, avec le milieu de la *poitrine* et les *lamelles* des *hanches postérieures* lisses et glabres ; d'un brun de poix brillant, avec les intersections des segments ventraux plus ou moins testacées.

Pieds légèrement pubescents, assez courts ; d'un testacé obscur. *Cuisses* un peu comprimées. *Tibias* grèles à leur base, faiblement élargis à leur sommet. *Tarses* assez longs.

Patrie : Lyon, Cluny, Provence. Parmi les vieux fagots.

Obs. Cette espèce ressemble extrêmement, quant à la forme, au *Clypeaster pusillus* Gyl. Elle en diffère seulement par sa pubescence tout autre. Celle-ci est beaucoup plus fine,

plus couchée, plus obscure, moins brillante et plus dense. La ponctuation des élytres est aussi un peu plus serrée; le milieu de la poitrine est plus lisse; les angles postérieurs du prothorax sont un peu moins aigus; les antennes et les pieds sont généralement plus obscurs. Elle est toujours un peu plus grande, proportionnellement plus allongée et moins convexe que le *Cl. piceus* Com.

Orthoperus anxius.

Breviter ovalis, leviter convexus, subnitidus, subtilissime alutaceus, subglaber, nigro-piceus, pronoti lateribus et elytrorum apice dilutioribus, antennis pallidis, clava infuscata, pedibus fusco-testaceis. Pronoti angulis posticis subrectis, obtusiusculis.

Long. 0,0005. Larg. 0,0004.

Corps en ovale court; légèrement convexe; presque glabre, obsolètement chagriné, d'un noir de poix assez brillant.

Tête petite; transversale, rétrécie en avant; trois ou quatre fois plus étroite que la base du prothorax; inclinée; faiblement convexe; glabre, presque lisse; d'un noir de poix assez brillant. *Parties de la bouche* d'un testacé pâle. *Yeux* médiocres, arrondis, peu saillants, noirs, à facettes grossières.

Antennes assez longues, atteignant presque la base du prothorax, d'un testacé pâle, avec la massue obscure et pilosellée; à premier et deuxième articles grands, épaissis, oblongs : le deuxième un peu plus étroit que le premier : les intermédiaires petits : les trois derniers formant une massue allongée : le neuvième obconique : le dixième transversal : le dernier ovalaire, obtusément acuminé au sommet.

Prothorax grand, transversal, aussi large à sa base que la base des élytres ; une fois moins long que large; beaucoup plus étroit en avant qu'en arrière ; légèrement arrondi sur les

côtés, avec les angles antérieurs obtus et faiblement arrondis au sommet, et les postérieurs presque droits et légèrement émoussés ; échancré au sommet, obsolètement bissinué à la base, légèrement convexe, glabre, lisse ou presque lisse ; d'un noir de poix assez brillant, avec les côtés un peu plus clairs et un peu relevés.

Ecusson très-petit, transversal, subtriangulaire, d'un noir de poix assez brillant.

Elytres en ovale court, deux fois et un quart plus longues que le prothorax ; légèrement arrondies sur les côtés ; obtusément tronquées à leur sommet ; faiblement convexes ; glabres ; très-finement et obsolètement chagrinées ; d'un noir de poix assez brillant, avec l'extrémité un peu plus claire. *Epaules* peu saillantes.

Dessous du corps assez convexe, glabre et lisse ; d'un brun de poix brillant, avec les intersections des segments ventraux un peu plus claires.

Pieds assez courts ; à peine pubescents ; d'un testacé plus ou moins obscur. *Cuisses* allongées, légèrement comprimées. *Tibias* et *tarses* grèles. *Tibias antérieurs* coudés avant leur extrémité.

PATRIE : Provence. Parmi les détritus végétaux.

Obs. Cette espèce diffère de l'*Orth. corticalis* REDT. par sa taille constamment moindre, par ses pieds plus obscurs, par ses élytres plus distinctement chagrinées, et par les côtés du prothorax plus arrondis, non rebordés, seulement légèrement relevés.

Orthoperus coriaceus.

Breviter ovalis, leviter convexus, subnitidus, subglaber, nigro piceus, pronoti lateribus et elytrorum apice sensim dilutioribus, pedibus antennisque testaceis, harum clava infuscata. Pronoti angulis posticis subrectis. Elytris subtilissime alutaceis et præterea obsolete punctulatis.

Long. 0,005. Larg. 0,004.

Corps en ovale court; légèrement convexe; presque glabre; d'un noir de poix assez brillant.

Tête petite, transversale, rétrécie en avant; trois à quatre fois plus étroite que la base du prothorax; inclinée; faiblement convexe; glabre, presque lisse; d'un noir de poix assez brillant. *Parties de la bouche* d'un testacé plus ou moins pâle. *Yeux* arrondis, peu saillants; noirs; à facettes grossières.

Antennes assez développées, atteignant la base du prothorax; testacées, avec la massue rembrunie et pilosellée; à premier article grand, épaissi, arqué : le deuxième moins épais, allongé: les intermédiaires petits, graduellement plus courts: les trois derniers formant une massue très-allongée, assez brusque : le neuvième obconique : le dixième légèrement transversal : le dernier brièvement ovalaire, obtus à son sommet.

Prothorax grand, transversal ; aussi large à sa base que la base des élytres, presque une fois moins long que large ; plus étroit en avant qu'en arrière; légèrement échancré au sommet; subbissinué à la base, avec le milieu de celle-ci largement arrondi ; légèrement arrondi et presque indistinctement rebordé sur les côtés, avec les angles antérieurs obtus, peu saillants et légèrement arrondis à leur sommet, et les postérieurs presque droits, à peine émoussés ; faiblement convexe; glabre, presque lisse ou très-obsolètement chagriné ; d'un noir de poix assez brillant, avec les côtés graduellement un peu plus clairs.

Ecusson très-petit, transversal, subtriangulaire, d'un noir de poir assez brillant.

Elytres en ovale court; deux fois et un quart plus longues que le prothorax; légèrement arrondies sur les côtés, obtusément tronquées ou largement arrondies à leur sommet; fai-

blement convexes; glabres; d'un noir de poix assez brillant, avec l'extrémité graduellement d'une teinte ferrugineuse; très-finement chagrinées, et marquées en outre d'une ponctuation très-légère, assez serrée, toujours bien distincte. *Epaules* peu saillantes.

Dessous du corps assez convexe; glabre et lisse; d'un brun de poix brillant, avec les intersections des segments ventraux d'un testacé plus ou moins obscur.

Pieds assez courts; testacés. *Cuisses* allongées; légèrement comprimées. *Tibias* et *tarses* assez grèles : les premiers à peine, les seconds distinctement pubescents.

Patrie : Collines du Lyonnais et du Beaujolais. Parmi les détritus végétaux, les vieux fagots et les mousses.

Obs. Cette espèce, assez commune, a sans doute été confondue avec l'*Orthoperus corticalis* Redt. auquel elle ressemble beaucoup. Mais elle est d'une taille plus petite; les côtés du prothorax sont un peu plus arrondis et moins distinctement rebordés, et les élytres sont plus visiblement chagrinées, et en outre toujours plus ou moins distinctement ponctuées. Elle semble faire le passage de l'*Orthoperus corticalis* Redt. avec l'*Orthoperus pilosiusculus* Jacq. Duv.

DESCRIPTION

d'un genre nouveau de la famille des Clambides.

Genre *Loricaster*.

(Etym. *Lorica*, cuirasse.)

Caractères. *Corps* globuleux, ne pouvant pas se contracter en boule. *Tête* très-grande, réfléchie en dessous. *Epistome* largement et légèrement échancré en devant. *Palpes*

maxillaires petits, à dernier article acuminé au sommet. *Antennes* terminées par une massue de trois articles, dont le premier est petit, les deux autres beaucoup plus grands. *Prothorax* court, un peu rétréci sur les côtés, tronqué à la base. *Ecusson* petit, triangulaire. *Elytres* globuleuses, régulièrement convexes, sans aucune strie, peu rétrécies et subarrondies au sommet. *Hanches postérieures* en lamelles recouvrant les cuisses. *Tarses* grêles, de quatre articles : les trois premiers subégaux : le quatrième grand.

Obs. Ce genre est très-voisin du genre *Clambus* Fisch. Il s'en distingue néanmoins par son corps plus hémisphérique, moins atténué en arrière, ne pouvant pas se contracter en boule, par ses élytres, vues de profil, plus régulièrement convexes, par son prothorax tronqué à la base, et par son écusson beaucoup plus petit.

Loricaster testaceus.

Globosus, fortiter convexus, densius breviter luteo-pubescens, subnitidus subtilissime punctulatus, rufo-testaceus, antennis tarsisque dilutioribus Pronoti angulis posticis subrectis. Elytris apice subrotundatis.

Long. 0,0006. Larg. 0,0005.

Corps globuleux, très-convexe, d'un rouge testacé un peu brillant, couvert d'une pubescence jaunâtre, courte, couchée, assez épaisse.

Tête grande, transversale, réfléchie en dessous, obtusément arrondie en avant ; sensiblement plus étroite que le prothorax ; faiblement convexe ; d'un roux testacé assez brillant; très-finement et très-légèrement ponctuée ; couverte d'une fine pubescence jaunâtre, couchée, assez serrée. *Epistome* largement et faiblement échancré à son bord antérieur. *Parties de la bouche* d'un testacé plus ou moins pâle. *Yeux*

petits, peu saillants, irréguliers; brunâtres; à facettes très-grossières.

Antennes courtes, atteignant à peine le milieu du prothorax; finement pubescentes; d'un testacé très-pâle et luisant; à premier article assez grand: les intermédiaires très-petits, et les trois derniers formant une massue oblongue, obtusément acuminée à son sommet.

Prothorax très-court, transversal; de la largeur des élytres à sa base, sensiblement plus étroit en avant; trois fois plus large que long en son milieu; un peu rétréci vers les côtés qui sont obliques et rectilignes; largement et très-faiblement échancré au sommet, avec les angles antérieurs effacés et largement arrondis; tronqué ou très-faiblement subbissinué à la base, avec le milieu de celle-ci obtusément arrondi, et les angles postérieurs presque droits et un peu émoussés; fortement convexe; d'un roux testacé assez brillant; très-finement et très-légèrement ponctué; couvert d'une pubescence jaunâtre, couchée, assez serrée.

Ecusson petit, triangulaire; d'un roux brunâtre assez brillant.

Elytres globuleuses, trois fois plus longues que le prothorax, légèrement arrondies sur les côtés et un peu rétrécies en arrière; fortement et régulièrement convexes; d'un roux testacé assez brillant, quelquefois un peu plus pâle; assez densement, mais très-finement et très-légèrement ponctuées; couvertes d'une pubescence jaunâtre, fine, couchée et assez serrée. *Epaules* peu marquées.

Dessous du corps déprimé, très-finement et très-légèrement ponctué; couvert d'une pubescence jaunâtre couchée, assez serrée; entièrement d'un roux testacé, avec les intersections des segments ventraux un peu plus pâles. *Lamelles* des *hanches postérieures* arrondies obliquement en dedans.

Pieds petits, très-grêles; finement pubescents; d'un testacé

pâle. *Tarses* à quatrième article aussi long que les deux précédents réunis.

Patrie : Collines du Lyonnais et du Beaujolais. Parmi les mousses et les débris végétaux.

DESCRIPTION

d'un genre nouveau de la famille des Corylophides.

Genre *Peltinus*

(Etym. πέλτη, petit bouclier).

Caractères. *Corps* subglobuleux, ne pouvant pas se contracter en boule. *Tête* petite, recouverte et cachée par l'expansion du prothorax. *Prothorax* très-grand, très-convexe, tronqué à la base, arrondi antérieurement, débordant de beaucoup la tête, à angles postérieurs un peu obtus, non prolongés en arrière. *Ecusson* très-petit, subtriangulaire. *Elytres* subglobuleuses, régulièrement convexes. *Pygidium* assez saillant. *Pieds* courts.

Obs. Ce genre se place après le genre *Gryphinus*, dont il se distingue seulement par sa forme beaucoup plus convexe, par ses élytres moins atténuées en arrière, et surtout par son prothorax plus largement arrondi et moins explané en avant, tronqué et non bissinué à la base, à angles postérieurs non aigus, ni prolongés en arrière.

Peltinus velatus.

Subglobosus, fortiter convexus, nitidissimus, glaber, lævis, piceus, pronoti margine antico, antennis pedibusque dilutioribus. Pronoti angulis posticis subobtusis. Elytris pone humeros strigis 3 vel 4 obliquis.

Long. 0,0005. Larg. 0,0004.

Corps subglobuleux, fortement convexe, très-brillant, glabre, lisse ou presque lisse, couleur de poix avec le bord antérieur du prothorax un peu plus clair.

Tête petite, engagée sous le prothorax. *Parties de la bouche* d'un testacé plus ou moins obscur. *Yeux* non visibles.

Antennes assez courtes, légèrement pubescentes, plus ou moins testacées; à massue allongée de trois articles.

Prothorax très-grand, semi-circulaire, très-convexe, un peu moins long que large, aussi large à la base que la base des élytres; assez largement arrondi en avant où il est étroitement explané; tronqué à la base, avec les angles postérieurs un peu obtus; glabre, lisse; d'une couleur de poix très-brillante, avec le rebord antérieur un peu plus clair et un peu transparent.

Ecusson très-petit, transversal, subtriangulaire, lisse, glabre, d'un brun de poix très-brillant.

Elytres globuleuses; deux fois plus longues que le prothorax; régulièrement arrondies sur les côtés, offrant un peu avant le milieu leur plus grande largeur; assez largement arrondies au sommet; très-convexes; glabres; d'un brun de poix très-brillant; lisses ou presque lisses, et présentant sur les côtés au-dessous des épaules quelques rides régulières, dont trois ou quatre plus apparentes et contiguës, raccourcies en avant et en arrière et obliquement disposées de dehors en dedans.

Pygidium assez saillant, arrondi, faiblement convexe, finement pointillé; légèrement pubescent; d'un brun de poix.

Dessous du corps assez convexe; d'un brun de poix brillant et un peu roussâtre.

Pieds courts; plus ou moins ferrugineux. *Cuisses* légèrement comprimées.

PATRIE : Hyères. Dans les marais. Avril.

DESCRIPTION

DE

QUELQUES COLÉOPTÈRES NOUVEAUX

OU PEU CONNUS,

PAR

E. MULSANT et Cl. REY.

(Lue à la Société Linnéenne de Lyon.)

Ocypus minax.

Elongatus, subdepressus, subtiliter pubescens, niger, antennarum basi, palpis pedibusque rufo-piceis. Capite pronotoque pernitidis, fortius punctatis; hoc oblongo, medio subcarinato. Abdomine elytrisque confertim subtiliter punctulatis, parum nitidis; his pronoti longitudine.

Long. 0,014. Larg. 0,003.

Corps allongé, subdéprimé; finement pubescent; d'un noir très-brillant sur la tête et sur le prothorax, beaucoup plus terne sur les élytres et l'abdomen.

Tête grande, un peu plus large que le prothorax; en carré transversal; tronquée à la base et à l'épistome; fortement arrondie aux angles postérieurs, subrectiligne ou très-faiblement arquée sur les côtés; légèrement convexe; d'un noir très-brillant, un peu métallique; marquée d'une ponctuation assez forte, assez serrée sur les côtés et beaucoup moins serrée sur le milieu; garnie d'une pubescence obscure, courte, dirigée en arrière sur le dos, en avant aux bords latéraux; ciliée en outre à son pourtour de quelques longs poils obs-

curs, perpendiculaires. *Mandibules* grandes; d'un noir de poix; falciformes, à tranche interne un peu dilatée en son milieu. *Labre* d'un brun de poix, avec la marge antérieure plus pâle. *Palpes* roussâtres, ainsi que les autres *parties de la bouche*. *Yeux* grands; obovales; subdéprimés; obscurs, peu brillants. *Col* libre, brillant, ponctué.

Antennes assez grêles; dépassant d'une moitié la longueur de la tête; pubescentes; obscures, avec le dernier article ferrugineux, le premier et la base des deuxième et troisième d'un roux de poix assez clair : à premier article en massue allongée : le deuxième oblong, obconique, d'une moitié moins long que le troisième : celui-ci allongé, obconique : les quatrième à dixième oblongs, subcylindriques, sensiblement plus longs que larges : le dernier obliquement tronqué au sommet, et inférieurement subacuminé à celui-ci.

Prothorax oblong, plus étroit que les élytres, sensiblement plus long que large, un peu plus étroit en arrière; tronqué au sommet, largement arrondi à la base, presque rectiligne sur les côtés, avec les angles postérieurs obtus et les antérieurs droits mais arrondis à leur sommet; faiblement convexe; d'un noir très-brillant et un peu métallique; assez fortement ponctué; offrant sur son milieu une ligne longitudinale lisse, subcarénée, obsolète en avant; finement pubescent, et paré en outre sur les côtés, surtout en avant, de quelques longs poils obscurs, perpendiculaires.

Ecusson subtriangulaire, obtusément tronqué au sommet; densement et rugueusement ponctué; d'un noir peu brillant.

Elytres un peu plus courtes que le prothorax, en carré long, un peu plus larges postérieurement; à côtés presque rectilignes, avec les angles postéro-externes largement arrondis; déprimées; d'un noir peu brillant, presque mat, avec la suture très étroitement roussâtre; densement, finement et rugueusement ponctuées; couvertes d'une pubescence très-

fine, très-couchée, un peu grisâtre; et parées en outre sur les côtés de deux ou trois longs poils obscurs, redressés. *Epaules* peu saillantes, arrondies.

Abdomen deux fois plus prolongé que les élytres, presque aussi large que celles-ci sur son milieu; un peu plus étroit à la base, légèrement rétréci en arrière; faiblement arqué et assez fortement rebordé sur les côtés; subdéprimé à sa base, légèrement convexe sur son milieu et dans sa partie postérieure; densement, finement et subrugueusement ponctué; d'un noir presque mat sur les côtés, un peu plus brillant sur la région médiane; garni, latéralement surtout, d'une pubescence très-fine, couchée et légèrement grisâtre. *Dernier segment abdominal* largement arrondi au sommet.

Dessous du corps d'un noir brillant, garni d'une pubescence fine, un peu roussâtre, avec le dessous de la tête glabre, creusé çà et là de quelques gros points. *Poitrine* obsolètement, *ventre* distinctement ponctué. *Dernier segment ventral* obtusément arrondi au sommet.

Pieds assez allongés, garnis d'une pubescence fine et roussâtre; entièrement d'un roux de poix, ainsi que les *hanches* et les *trochanters*; couverts d'une ponctuation ruguleuse en forme de légères hâchures. *Tarses intermédiaires* et *postérieurs* allongés, à peine plus courts que les *tibias*.

PATRIE : Cette espèce habite la vallée de Champsaur (Hautes-Alpes), où elle a été capturée en septembre par MM. Maurel et E. Millon.

Obs. Elle est intermédiaire entre l'*Ocypus compressus* MARSH. et l'*Ocypus falcifer* NORDM. Elle se distingue du premier par sa tête et son prothorax brillants et moins densement ponctués; du second par sa couleur noire et non pas bleuâtre. Elle diffère du *morsitans* ROSSI par la couleur roussâtre de ses palpes, et du *planipennis* AUBÉ par ses élytres et son abdomen beaucoup plus densement ponctués.

Philonthus varipes.

Elongato-fusiformis, leviter convexus, subtiliter pubescens, nitidus, niger, antennarum basi, pedibus anticis, elytrisque rufis; his pronoti longitudine, subtiliter confertim punctatis. Abdomine dense rugoso-punctulato, lateribus pilosello, ano concolore.

Long. 0,006 à 0,007. Larg. 0,0015.

♂ *Les trois premiers articles des tarses antérieurs* fortement dilatés. *Dernier segment ventral* légèrement échancré ou seulement sinué au milieu de son bord apical, avec l'échancrure suivie d'une faible dépression lisse et triangulaire.

♀ *Les trois premiers articles des tarses antérieurs* à peine dilatés. *Dernier segment ventral* obtusément arrondi à son sommet.

Corps allongé, fusiforme; finement pubescent, avec la tête et le prothorax lisses; d'un noir brillant, et les élytres ponctuées, d'un rouge de brique.

Tête petite, plus étroite que le prothorax; ovalaire; légèrement convexe; d'un noir brillant, lisse, marquée de quelques points épars derrière les yeux, et, entre ceux-ci, de quatre points semblables transversalement disposés; garnie sur les côtés d'une pubescence fauve, couchée, peu serrée, dirigée en avant, et de quelques longs poils obscurs redressés. *Parties de la bouche* d'un roux testacé, avec le dernier article des *palpes maxillaires* ordinairement rembruni. *Yeux* grands, ovalaires, peu saillants, subdéprimés, brunâtres.

Antennes de la longueur de la tête et du prothorax réunis; légèrement épaissies vers l'extrémité; pubescentes; obscures, avec le premier article et la base des deuxième et troisième d'un roux testacé; à premier article en massue allongée : les deuxième et troisième allongés, obconiques, le deuxième un peu plus court que le suivant : les quatrième à dixième sub-

cylindriques, oblongs, graduellement plus courts et plus épais en avançant vers l'extrémité : les huitième, neuvième et dixième à peine plus longs que larges : le dernier tronqué ou subéchancré et inférieurement acuminé à son sommet. *Col* court, noir, lisse et brillant.

Prothorax à peine plus étroit que les élytres à sa base, à peine plus long que large à celle-ci, sensiblement rétréci à sa partie antérieure ; tronqué au sommet, largement arrondi en arrière, subrectiligne sur les côtés, avec les angles antérieurs infléchis, ceux-ci fortement, les postérieurs légèrement arrondis ; faiblement convexe ; d'un noir brillant, lisse ; marqué sur le dos d'une double série de six points enfoncés, assez gros ; en dehors de quatre autres points semblables, et, sur la marge posticale, d'une série de points analogues, un peu moins forts ; parsemé en outre de quelques longs poils obscurs, redressés, insérés surtout dans les points enfoncés.

Ecusson triangulaire, assez allongé ; brunâtre, peu brillant ; finement et rugueusement ponctué.

Elytres de la longueur du prothorax, presque carrées, un peu plus larges postérieurement ; subrectilignes sur les côtés ; obliquement tronquées au sommet, et subsinuées près des angles extérieurs ; subdéprimées ; d'un rouge de brique assez brillant ; finement et densement ponctuées, et revêtues d'une pubescence fauve, fine, couchée et dirigée en arrière. *Epaules* peu saillantes, arrondies.

Abdomen un peu plus étroit que les élytres à sa base, deux fois plus prolongé que celles-ci ; fortement rebordé et très-faiblement arqué sur les côtés ; sensiblement rétréci en arrière après son milieu ; assez convexe, surtout à sa partie postérieure ; d'un noir assez brillant ; densement et finement ponctué ; revêtu d'une pubescence fine, grisâtre, assez longue, couchée et dirigée en arrière ; cilié en outre, sur les côtés et vers l'extrémité, de quelques longs poils obscurs, re-

dressés. *Dernier segment abdominal* noir; parcimonieusement ponctué, obtusément tronqué au sommet.

Dessous du corps assez convexe, pubescent, d'un noir assez brillant, densement et finement ponctué.

Pieds pubescents, légèrement et rugueusement ponctués. Les *intermédiaires* et les *postérieurs* d'un brun de poix, avec les tarses un peu plus clairs : les *antérieurs* entièrement d'un roux testacé. Tous les *tibias* spinosules. *Tarses intermédiaires* et *postérieurs* aussi longs que les tibias.

PATRIE : Montagnes du Bourbonnais, de l'Auvergne et de la Provence.

Obs. Cette espèce est très-voisine du *P. salinus* KSW. Elle s'en distingue par ses élytres moins longues, son anus concolore, et par ses pieds postérieurs et intermédiaires plus obscurs. Les angles postérieurs du prothorax sont moins arrondis que dans le *Ph. fulvipes* FABR. Celui-ci, en outre, a tous les pieds et les deuxième et troisième articles des antennes toujours entièrement d'un roux testacé assez clair.

Lathrobium posticum.

Elongatum, sublineare, parcius pubescens, leviter convexum, punctatum, nitidum, nigrum, elytris macula apicali rufa; antennarum basi et apice, ore, pedibus, anoque rufo-testaceis. Elytris densius punctatis, pronoti longitudine; abdomine subopaco, subtilissime confertissimeque punctulato. Femoribus valde incrassatis.

Long. 0,007. Larg. 0,0012.

♂ *Sixième segment ventral* avec une incision profonde.

Corps allongé, sublinéaire, peu pubescent; d'un noir brillant, avec l'abdomen subopaque, et une petite tache roussâtre au sommet des élytres.

Tête un peu plus étroite que le prothorax ; suborbiculaire; un peu plus longue que large ; obtusément tronquée à l'épi-

stome; faiblement convexe; d'un noir brillant; presque lisse sur son milieu; assez densement ponctuée sur les côtés, surtout derrière les yeux; ciliée latéralement de quelques longs poils obscurs. *Parties de la bouche* d'un roux testacé, avec les *mandibules* et l'avant-dernier article des *palpes maxillaires* un peu rembrunis. *Labre* cilié à son bord antérieur de longs poils fauves.

Antennes de la longueur de la tête et du prothorax réunis, un peu moins épaisses vers l'extrémité; faiblement pubescentes; d'un roux ferrugineux, avec les deux premiers articles et les extérieurs un peu plus clairs, et les intermédiaires un peu rembrunis; à premier article assez épais, en massue allongée : les deuxième et troisième allongés, obconiques : le deuxième un peu plus court que le troisième : les quatrième à dixième subégaux, passablement allongés, subobconiques : le dernier elliptique, acuminé au sommet.

Prothorax de la largeur des élytres, un peu plus long que large, en carré long, à peine rétréci postérieurement; tronqué à la base et au sommet; presque droit ou faiblement arqué sur les côtés, avec les angles antérieurs et postérieurs infléchis et assez fortement arrondis; légèrement convexe; d'un noir brillant; assez fortement mais peu densement ponctué sur le dos, plus finement et plus densement sur les côtés; offrant sur son milieu un espace longitudinal lisse, à peine sensible, obsolètement et brièvement sillonné avant la base; paré, en outre, sur les côtés de quelques longs poils obscurs.

Ecusson semicirculaire; rugueux; d'un noir brillant.

Elytres de la longueur du prothorax, en carré long; subparallèles; obliquement tronquées au sommet, avec l'angle postéro-externe arrondi; faiblement convexes; légèrement pubescentes; parées vers les épaules de quelques longs poils obscurs, redressés; assez densement, mais plus finement

ponctuées que le prothorax; d'un noir brillant, avec une petite tache roussâtre subarrondie sur le bord apical, située assez loin de l'angle externe. *Epaules* peu saillantes, arrondies.

Abdomen presque aussi large que les élytres, deux fois et demie plus prolongé que celles-ci; sensiblement rétréci vers le sommet après son milieu; faiblement arqué et assez fortement rebordé sur les côtés; légèrement convexe à la base, beaucoup plus fortement à sa partie postérieure; d'un noir peu brillant, presque mat, avec le sommet d'un roux ferrugineux; très-densement et très-finement ponctué et comme chagriné; revêtu d'une pubescence grisâtre, fine, courte et couchée; paré en outre sur les côtés, surtout en arrière, de quelques longs poils obscurs.

Dessous du corps assez convexe; d'un noir assez brillant; obsolètement ponctué. *Ventre* pubescent; très-finement et très-densement ponctué; d'un noir subopaque, avec l'anus ferrugineux.

Pieds robustes, pubescents, d'un roux testacé, avec les genoux un peu plus obscurs. *Cuisses* très-épaisses, surtout les antérieures. *Tibias* solides, inférieurement spinosules. *Tarses* assez courts.

Patrie : Environs de Lyon.

Obs. Cette espèce doit être placée entre le *Lathr. terminatum* Gr. et le *Lathr. punctatum* Zett. Elle ressemble au premier pour la couleur, au second pour la forme. Elle a la tête et le prothorax plus densement ponctués que le premier, moins densement que le second. Elle diffère encore du *terminatum* par son prothorax un peu plus long, par sa forme plus linéaire, par ses élytres plus courtes et dont la tache apicale est plus petite et plus éloignée de l'angle externe. L'échancrure profonde du sixième segment ventral chez le ♂, les articles beaucoup plus allongés des antennes, et la

présence de la tache des élytres sont des caractères suffisants pour la séparer du *punctatum*, avec lequel elle a une grande affinité de faciès. Enfin, les quatrième et cinquième segments ventraux ne sont pas visiblement sillonnés comme dans le *terminatum*.

Cryptobium brevipenne.

Elongatum, sublineare, parcius fusco-pubescens, leviter convexum, nitidum, nigrum, pedibus læte, antennis palpisque fusco-testaceis. Capite pronoto angustiore, oblongo, sparsim punctato. Pronoto subelongato, dorso biseriatim, lateribus crebrius subtiliusque punctato. Elytris densius punctatis, pronoto multo brevioribus. Abdomine subtilissime punctulato, densius fusco-pubescente, apice fortius attenuato.

Long. 0,0056. Larg. 0,0011.

♂ *Sixième segment ventral* profondément incisé à son sommet : le cinquième avec une impression longitudinale triangulaire, peu profonde, et subsinué au milieu de son bord apical.

♀ *Sixième segment ventral* arrondi à son sommet : le cinquième simple.

Corps allongé, sublinéaire; légèrement pubescent ; ponctué; d'un noir brillant, avec l'abdomen couvert d'une pubescence plus serrée et d'une ponctuation beaucoup plus fine.

Tête oblongue, un peu plus étroite que le prothorax; tronquée à la base et au sommet ; légèrement arrondie sur les côtés, et assez fortement aux angles postérieurs; faiblement convexe ; d'un noir brillant; éparsement et assez fortement ponctuée, avec le milieu du front un peu plus lisse ; légèrement pubescente sur les côtés, qui présentent en outre quelques longs poils obscurs, redressés. *Parties de la bouche* d'un testacé de poix, avec le pénultième article des *palpes maxillaires* plus rembruni. *Yeux* de forme assez irrégulière, peu saillants, brunâtres.

Antennes assez grèles, un peu plus courtes que la tète et le prothorax réunis; finement pubescentes; d'un testacé obscur, avec lespremier, deuxième, troisième articles, et souvent le quatrième un peu rembrunis : le premier en massue très-allongée : les deuxième et troisième oblongs, obconiques, subégaux : les quatrième à dixième subobconiques, sensiblement un peu plus courts et un peu plus épais en approchant de l'extrémité: les septième à dixième guère plus longs que larges; le onzième obovalaire, obtusément tronqué au sommet.

Prothorax oblong, sensiblement plus étroit que les élytres, d'une moitié plus long que large; tronqué à la base et au sommet; subrectiligne ou très-faiblement arqué sur les còtés, avec les angles antérieurs arrondis et les postérieurs très-obtus; faiblement convexe ; d'un noir brillant ; paré sur les côtés de longs poils obscurs; couvert latéralement d'une ponctuation assez forte, irrégulière et assez serrée, et offrant sur le dos deux séries assez régulières, composées de points nombreux, et séparées entre elles par un espace longitudinal lisse assez large.

Ecusson transversal, triangulaire, arrondi au sommet; d'un noir brillant, lisse ou avec deux ou trois points obsolètes.

Elytres en carré transversal, près d'un tiers plus courtes que le prothorax; obliquement tronquées au sommet, subrectilignes sur les côtés et largement arrondies aux angles extérieurs; faiblement convexes; d'un noir brillant; assez densement et un peu rugueusement ponctuées; revêtues d'une pubescence très-fine, couchée, d'un cendré obscur. *Epaules* peu saillantes, arrondies.

Abdomen un peu plus étroit que les élytres, trois fois plus prolongé que celles-ci; faiblement arqué et assez fortement rebordé sur les côtés, et assez sensiblement rétréci en ar-

rière après son milieu ; assez convexe sur sa partie médiane ; d'un noir moins brillant que la tête et le prothorax ; très-finement et très-densement ponctué, et revêtu d'une pubescence d'un cendré obscur, couchée, assez longue et assez serrée.

Dessous du corps d'un noir assez brillant. *Ventre* assez convexe, légèrement et assez densement ponctué ; finement pubescent, parsemé en outre de quelques poils obscurs et redressés ; d'un noir assez brillant, avec les intersections des segments d'un roux ferrugineux.

Pieds assez robustes, pubescents, testacés, ainsi que les hanches et les trochanters. *Tibias* fortement spinosules. *Tarses* allongés.

PATRIE : Montagnes de l'Auvergne, de la Bourgogne et de la Provence. Juin, juillet, parmi les débris végétaux.

Obs. Cette espèce, intermédiaire entre les *Cryptobium fracticorne* PK. et *Jacquelini* BOIELD., diffère de ce dernier par sa couleur : du premier par sa forme plus linéaire, et de tous deux par la brièveté de ses élytres.

Scopæus anxius.

Elongatus, leviter convexus, pube subtili, brevi, grisea sericans ; subtiliter punctulatus, nitidulus, piceus, antennis, ore, pedibusque testaceis, palporum articulo tertio, elytris sutura apiceque dilutius piceo-testaceis, abdomine nigro apice picescente. Pronoto oblongo, basi obsoletius bifoveolato, antice tenuissime canaliculato. Capite subquadrato. Elytris pronoto longioribus. Abdomine pone medium leviter dilatato, apicem versus attenuato.

Long. 0,003. Larg. 0,0007.

♂ *Cinquième arceau ventral* légèrement sinué à son bord apical. Le *sixième* avec une entaille triangulaire assez profonde et à sommet arrondi.

Corps allongé, légèrement convexe ; assez brillant ; d'un

brun de poix, avec l'abdomen plus obscur, la suture et l'extrémité des élytres plus claires; couvert d'une pubescence courte, fine, soyeuse et grisâtre.

Tête un peu plus large que le prothorax, presque carrée, tronquée ou très-faiblement échancrée à la base; légèrement convexe postérieurement; un peu rétrécie en avant des yeux; subdéprimée au devant de l'épistome; très-légèrement arquée sur les côtés, et assez fortement arrondie aux angles postérieurs; pas plus large en arrière que vers les yeux; d'un brun de poix assez brillant, avec le tubercule antennifère roussâtre; finement et densement ponctuée, et garnie de deux ou trois longs poils autour des *yeux* : ceux-ci médiocres, obscurs, peu saillants, subarrondis. *Parties de la bouche* testacées, avec les *mandibules* ferrugineuses, et le troisième article des *palpes maxillaires* un peu rembruni. *Labre* pilosellé. *Cou* lisse, brunâtre, assez brillant.

Antennes plus courtes que la tête et le prothorax réunis; à peine plus épaisses vers l'extrémité; pubescentes; d'un testacé un peu roussâtre; à premier article en massue allongée : les deuxième et troisième obconiques, subégaux : le troisième un peu plus grêle que le deuxième : les quatrième à dixième graduellement plus courts et insensiblement plus épais : les septième et huitième pas plus longs que larges : les neuvième et dixième légèrement transversaux : le dernier ovalaire, acuminé au sommet, de moitié plus long que le Précédent.

Prothorax d'un tiers plus étroit que les élytres, oblong; légèrement arrondi aux angles antérieurs; presque droit ou très-faiblement arqué sur les côtés; atténué au sommet, mi-circulairement échancré à celui-ci; tronqué à sa base et très-finement rebordé à celle-ci; visiblement plus étroit en arrière, et largement arrondi aux angles postérieurs; faiblement convexe; d'un brun de poix assez brillant; densement, finement

et presque obsolètement ponctué sur le dos, un peu plus visiblement sur les côtés ; offrant un espace longitudinal lisse peu apparent ; marqué vers la base de deux fossettes subarrondies, obsolètes, séparées entre elles par un intervalle peu élevé ; présentant en avant un sillon longitudinal très-fin et raccourci.

Ecusson semicirculaire ; finement ponctué ; d'un brun de poix assez brillant.

Elytres visiblement plus longues que le prothorax ; presque droites sur les côtés ; légèrement convexes et à peine impressionnées le long de la suture derrière l'écusson ; finement et plus fortement ponctuées que la tête et le prothorax ; d'un brun de poix assez brillant, avec la suture et l'extrémité graduellement d'un roux testacé. *Epaules* très-peu saillantes, fortement arrondies.

Abdomen rebordé ; beaucoup plus finement et plus densement ponctué que le reste du corps ; couvert d'une pubescence plus fine et plus serrée ; assez convexe, à sa partie postérieure surtout ; légèrement élargi après le milieu et sensiblement rétréci en arrière ; d'un noir assez brillant, avec l'extrémité des cinquième et sixième segments d'un roux de poix : le septième caché ou à peine saillant : le cinquième étroitement membraneux à son bord apical. *Anus* pilosellé.

Dessous de la tête assez brillant, distinctement ponctué, testacé. *Dessous du prothorax* brillant ; ferrugineux ; glabre ; obsolètement et finement ridé en travers. *Poitrine* légèrement pointillée, assez brillante, ferrugineuse. *Ventre* très-finement et très-densement pointillé, d'un ferrugineux assez obscur.

Pieds pubescents, assez robustes, entièrement testacés.

Patrie : Environs d'Hyères. Juin.

Obs. Cette espèce ressemble beaucoup aux variétés claires du *Scop. didymus* Er. Mais elle s'en distingue nettement par le sixième segment ventral non bissillonné chez le ♂, par ses

élytres proportionnellement plus longues et un peu plus convexes, par ses antennes à articles un peu plus longs, et par sa tête un peu moins large en arrière. Elle diffère des *Scop. Erichsoni* Kol. (*apicalis* Nob.) et *sericans* Nob. par sa tête plus carrée, et par la présence d'une petite cannelure à la partie antérieure du prothorax.

Stenus laevigatus.

Elongatus, leviter convexus, pube albina, micante sericans, densius profunde punctatus, nitidus, niger, pedibus testaceis, femoribus apice late tibiisque basi et apice infuscatis; palporum articulo tertio tarsisque piceo-testaceis; elytris macula fulva, inæqualibus. Pronoto oblongo, valde inæquali. Abdomine supra medio sublævigato, infra obsoletius parce punctato.

Long. 0,0044. Larg. 0,001.

♂ *Cinquième arceau ventral* largement sinué à son extrémité, avec une large dépression lisse, latéralement ciliée de longs poils d'un fauve pâle. *Sixième arceau ventral* légèrement sinué à son sommet.

Corps allongé; d'un noir brillant; fortement ponctué, avec le milieu de l'abdomen presque lisse, revêtu d'une pubescence argentée, assez courte et peu fournie.

Tête transversale, d'une moitié (les yeux compris) plus large que le prothorax; d'un noir brillant; densement et fortement ponctuée. *Front* largement et profondément excavé; présentant sur son milieu une carène longitudinale, lisse, bien marquée, mais peu élevée. *Labre* d'un noir brillant. *Mandibules* noires à leur base, ferrugineuses à leur sommet. *Palpes* d'un testacé assez clair, avec le troisième article des *maxillaires* un peu rembruni. *Yeux* gros, très-saillants, obovalaires; d'un gris obscur. *Col* court; fortement ponctué; d'un noir brillant.

Prothorax oblong, deux fois plus étroit à sa base que les élytres; deux fois plus long que large à la base; arrondi et sensiblement élargi vers le milieu de ses côtés; d'un noir brillant; faiblement convexe; densement et fortement ponctué, très-inégal, et offrant principalement cinq calus ou gibbosités lisses, brillantes : une en avant : deux vers le milieu assez rapprochées l'une de l'autre: et deux vers la base, un peu plus écartées entre elles.

Ecusson très-petit; triangulaire; noir.

Elytres en carré un peu plus long que large, aussi longues ou à peine plus longues que le prothorax; obliquement tronquées au sommet, subrectilignes sur les côtés jusqu'aux deux tiers de leur longueur, où elles s'arrondissent et présentent leur plus grande largeur; légèrement convexes; d'un noir brillant, avec une tache arrondie fauve, assez grande, située un peu après le milieu; moins densement, mais plus grossièrement ponctuées que le prothorax, moins inégales que celui-ci; creusées simultanément à la région scutellaire d'une impression transversale assez profonde, limitée latéralement et postérieurement par un calus ou gibbosité arquée, presque lisse et plus brillante; et présentant en outre vers l'angle sutural un espace assez large, faiblement relevé, plus brillant et moins densement ponctué. *Epaules* assez saillantes, légèrement arrondies.

Abdomen un peu plus étroit que les élytres, deux fois et demie plus prolongé que celles ci; graduellement et légèrement atténué vers son extrémité; fortement rebordé sur les côtés; assez convexe sur son milieu; d'un noir brillant; revêtu d'une pubescence argentée, brillante, courte et peu serrée à la base, un peu plus longue et plus dense postérieurement sur les côtés, des quatrième et cinquième segments surtout; assez densement ponctué sur les côtés, parcimonieusement ponctué ou presque lisse tout le long du dos.

Dessous du corps assez convexe, d'un noir brillant, légèrement pubescent. *Dessous du prothorax* et *mésosternum* assez densement et fortement ponctués. *Métasternum* éparsement et grossièrement ponctué. *Ventre* avec une ponctuation très-peu serrée, fine, légère, presque obsolète.

Pieds grèles; légèrement pubescents; testacés ainsi que les *trochanters*, avec la moitié postérieure des *cuisses* noirâtre ; la base et le sommet des *tibias* d'un brun de poix, et les *tarses* d'un testacé obscur. *Hanches* lisses; d'un noir brillant.

PATRIE : Corse.

Obs. Cette espèce est au *Stenus guttula* KIRB. ce que le *Stenus asphaltinus* ER. est à l'*ater;* c'est-à-dire qu'il est plus lisse, plus grossièrement et moins densement ponctué. La ponctuation seule du ventre doit du reste suffire à l'en distinguer.

Stenus æqualis.

Elongatus, leviter convexus, nitidulus, parcius albido-pubescens, densius fortiter punctatus, plumbeo niger, palporum articulo primo testaceo. Capite elytrorum latitudine; fronte levissime excavata, obsolete bisulcata. Pronoto oblongo, æquali. Elytris pronoto vix longioribus. Abdomine crasso, subcylindrico, subtilius punctato.

Long. 0,0028. Larg. 0,0008.

♂ *Cinquième segment ventral* légèrement sinué à son bord apical. Le *sixième* avec une échancrure triangulaire, peu profonde.

♀ *Cinquième segment ventral* simple. Le *sixième* obtusément arrondi au sommet.

Corps allongé, légèrement convexe; fortement ponctué; d'un noir un peu plombé; revêtu d'une pubescence fine et blanchâtre, un peu plus serrée sur l'abdomen.

Tête transversale, beaucoup plus large que le prothorax, à peu près de la largeur des élytres ; finement pubescente ; d'un noir plombé assez brillant; densement et fortement ponctuée. *Front* très-peu excavé, obsolètement bissillonné, avec l'intervalle des sillons large, peu saillant. *Parties de la bouche* couleur de poix. *Palpes maxillaires* noirs, avec le premier article d'un testacé pâle. *Yeux* très-gros, arrondis, saillants; noirs. *Col* très-court, rugueusement ponctué.

Antennes médiocres, beaucoup plus courtes que la tête et le prothorax réunis; finement pilosellées; noirâtres; à premier et deuxième articles un peu épaissis, subégaux : les troisième à dixième subcylindriques : le troisième très-allongé, un peu plus long que le suivant : les quatrième et cinquième allongés, subégaux : les sixième à huitième graduellement plus courts en avançant vers l'extrémité : les trois derniers sensiblement plus épais et formant une massue allongée : le dernier courtement ovalaire, acuminé au sommet.

Prothorax oblong, deux fois plus étroit que les élytres à sa base; évidemment plus long que large sur son milieu ; tronqué au sommet et à la base ; antérieurement arrondi sur les côtés; sensiblement rétréci et subsinué en arrière ; finement pubescent ; légèrement convexe, égal; d'un noir plombé assez brillant; plus fortement et moins densement ponctué que la tête.

Ecusson très-petit, triangulaire; d'un noir brillant.

Elytres presque carrées, pas plus longues ou à peine plus longues que le prothorax ; obliquement tronquées au sommet; très-faiblement arquées sur les côtés ; légèrement convexes ; finement pubescentes ; d'un noir plombé assez brillant ; presque égales, et ponctuées de la même manière que le prothorax. *Epaules* peu saillantes, arrondies.

Abdomen épais, subcylindrique, un peu plus étroit que les élytres ; deux fois plus prolongé que celles-ci ; passable-

ment convexe; assez fortement rebordé sur les côtés; très-faiblement atténué vers son extrémité; d'un noir plombé brillant; assez densement mais plus finement ponctué que le reste du corps; revêtu d'une pubescence blanchâtre, un peu plus visible et un peu plus longue.

Dessous du corps convexe; d'un noir brillant; assez fortement et assez densement ponctué; revêtu d'une pubescence fine et blanchâtre.

Pieds assez courts; légèrement pubescents; noirs, avec les *cuissses antérieures*, tous les *tibias* et tous les *tarses* un peu brunâtres.

PATRIE : Bugey, dans les lieux marécageux.

Obs. Cette espèce est très-voisine du *Stenus morio* GR. Elle en diffère essentiellement par sa taille toujours moindre, par sa forme plus cylindrique, sa surface plus égale, moins densement pubescente et moins densement ponctuée, et surtout par ses élytres pas plus larges que la tête. Elle diffère du *Stenus gracilentus* FAIRM. par sa forme plus étroite et plus cylindrique, et par sa ponctuation moins serrée.

Stenus inæqualis.

Elongatus, leviter convexus, nitidulus, parcius albido-pubescens, dense fortius punctatus, niger, palpis articulo primo pallido. Capite elytris angustiore, fronte leviter excavata, latius obsoletiusque bisulcata. Pronoto oblongo, subæquali. Elytris pronoto paulo longioribus, subdepressis, inæqualibus. Abdomine subattenuato.

Long. 0,0035. Larg. 0,001.

Corps allongé, subdéprimé sur les élytres; densement et assez fortement ponctué; d'un noir assez brillant, et revêtu d'une pubescence blanchâtre peu serrée.

Tête transversale, beaucoup plus large que le prothorax,

sensiblement moins large que les élytres; très-brièvement pubescente; d'un noir assez brillant; densement et rugueusement ponctuée. *Front* légèrement excavé, largement et obsolètement bisillonné, avec l'intervalle médian large et peu saillant. *Parties de la bouche* couleur de poix. *Palpes maxillaires* à premier article très-pâle : le deuxième couleur de poix, et le troisième noirâtre. *Yeux* très-saillants, très-gros, arrondis; noirs. *Col* peu distinct, tout-à-fait engagé sous le prothorax.

Antennes médiocres, légèrement pilosellées, beaucoup plus courtes que la tête et le prothorax réunis; noires, avec les articles intermédiaires un peu brunâtres : à premier et deuxième articles épaissis, subégaux : les troisième à cinquième grèles, allongés, cylindriques : le troisième un peu plus long que le quatrième : les sixième à huitième graduellement un peu plus courts en avançant vers l'extrémité : les trois derniers en massue allongée : les neuvième et dixième subtransversaux : le dernier courtement ovalaire, subacuminé au sommet.

Prothorax oblong, deux fois plus étroit que les élytres à sa base, sensiblement plus long que large; tronqué à la base et au sommet; légèrement arrondi antérieurement sur les côtés et un peu rétréci en arrière; faiblement convexe, subégal; légèrement pubescent; d'un noir assez brillant; densement et assez fortement ponctué.

Ecusson petit, triangulaire; d'un noir brillant.

Elytres presque carrées; un peu plus longues que le prothorax; obliquement tronquées au sommet, subrectilignes sur les côtés, ou très-faiblement arquées en arrière près des angles extérieurs; finement pubescentes; d'un noir assez brillant; subdéprimées; assez fortement et densement ponctuées; à surface inégale, et présentant chacune trois impressions principales, assez senties : une circulaire, juxta-scutel-

laire, se prolongeant en s'affaiblissant tout le long de la suture : une seconde oblongue, discoïdale, située un peu en dedans et en arrière des épaules : la troisième allongée, un peu oblique, posticale et juxta-marginale, s'étendant depuis le milieu des côtés jusqu'au sommet en dedans de l'angle externe. *Epaules* assez saillantes, légèrement arrondies.

Abdomen assez épais, un peu plus étroit que les élytres, une fois et deux tiers plus prolongé que celles-ci ; assez convexe ; assez fortement rebordé sur les côtés, faiblement atténué à son extrémité ; d'un noir brillant ; densement, mais un peu moins fortement ponctué que la tête et le prothorax ; revêtu d'une pubescence blanchâtre, fine, assez courte et peu serrée.

Dessous du corps légèrement convexe; finement pubescent; assez densement ponctué; d'un noir brillant.

Pieds médiocrement allongés; finement pubescents; noirs, avec les tibias et les tarses antérieurs brunâtres.

Patrie : Environs de Cluny. Juin.

Obs. Cette espèce est voisine des *St. buphthalmus* Gr. et *morio* Gr. Elle diffère de tous deux par ses élytres inégales ; du premier, par sa forme proportionnellement plus large, le milieu du front beaucoup moins convexe, et par ses élytres plus longues que le prothorax ; du deuxième, par sa couleur moins plombée, et par sa pubescence moins apparente.

Stenus subdepressus.

Elongatus, subdepressus, nitidus, breviter albido-pubescens, densius fortiusque punctatus, plumbeo-niger, palpis articulo primo piceo. Capite elytrorum latitudine, fronte haud excavata, obsoletius bisulcata, interstitio postice prominulo. Pronoto oblongo, æquali. Elytris pronoto subbrevioribus, depressis, subæqualibus. Abdomine subparallelo.

Long. 0,0025. Larg. 0,0007.

Corps allongé, déprimé sur les élytres; assez densement et

assez fortement ponctué; d'un noir plombé brillant; et revêtu d'une pubescence blanchâtre, courte et peu serrée.

Tête transversale, plus large que le prothorax; à peu près de la largeur des élytres; à peine pubescente; d'un noir plombé, brillant; assez fortement et assez densement ponctué. *Front* non excavé, obsolètement bissillonné, avec l'intervalle médian assez proéminent en arrière, mais non caréné. *Parties de la bouche* obscures. *Palpes maxillaires* noirs, avec le premier article couleur de poix. *Yeux* saillants, très-gros, arrondis; noirâtres. *Col* très-court; rugueusement ponctué; d'un noir brillant.

Antennes courtes; légèrement pilosellées, beaucoup plus courtes que la tête et le prothorax réunis; noires; à premier et deuxième articles épaissis, subégaux : les troisième à huitième grêles, cylindriques : le troisième très-allongé, visiblement plus long que le quatrième : les quatrième à sixième allongés, subégaux : le septième oblong : le huitième à peine plus long que large : les trois derniers formant une massue assez brusque, allongée : les neuvième et dixième subtransversaux : le dernier globuleux, obtusément acuminé au sommet.

Prothorax oblong, beaucoup plus étroit que les élytres à sa base; sensiblement plus long que large sur son milieu; arrondi sur les côtés un peu avant celui-ci; tronqué à la base et au sommet; un peu rétréci en arrière; égal; subdéprimé; à peine pubescent; d'un noir plombé, brillant; assez fortement et assez densement ponctué.

Ecusson très-petit, triangulaire; d'un noir assez brillant.

Elytres presque carrées; un peu plus larges en arrière, un peu plus courtes que le prothorax; obliquement tronquées au sommet, subrectilignes sur les côtés ou très-faiblement arquées avant l'angle postérieur; finement et légèrement pubescentes; d'un noir plombé brillant; déprimées; assez for-

tement et assez densement ponctuées; presque égales, ou avec deux très-faibles impressions : une juxta-suturale, l'autre juxta-subhumérale. *Epaules* peu saillantes, arrondies.

Abdomen aussi large que les élytres à sa base ; subparallèle ou faiblement atténué au sommet après son milieu ; médiocrement rebordé sur les côtés ; convexe ; d'un noir plombé, brillant ; revêtu d'une pubescence blanchâtre, un peu plus visible et un peu plus longue que sur le reste du corps ; densement ponctué, mais moins fortement que le prothorax et les élytres, avec les trois premiers segments transversalement déprimés à leur base, et très-brièvement mais distinctement caréné au milieu de celle-ci.

Dessous du corps assez convexe; légèrement pubescent; d'un noir brillant; assez densement ponctué.

Pieds assez courts ; légèrement pubescents ; d'un noir brillant.

Patrie : Avenas (montagnes du Beaujolais).

Obs. Cette espèce ressemble au *St. atratulus* Er., dont elle diffère par sa forme plus étroite et par la brièveté de ses élytres. Celles-ci sont aussi beaucoup plus déprimées, moins inégales. La tête et le prothorax sont un peu moins densement ponctués.

Stenus sublobatus.

Elongatus, leviter convexus, subopacus, parcius breviusque albido-pubescens, dense rugoso-punctatus, niger, pedibus piceo brunneis, palporum articulo primo pallido, secundo piceo. Capite elytris paulo angustiore; fronte latius obsoletiusque bisulcata. Pronoto lateribus rotundato-ampliato, subæquali. Elytris pronoto vix longioribus. Abdomine apicem versus leviter attenuato. Tarsis brevibus, anticis articulo penultimo distincte subbilobo.

Long. 0,003. Larg. 0,0008.

♂ *Cinquième segment ventral* sinué au milieu de son bord

apical, marqué au devant du sinus d'une dépression circulaire et pubescente. *Sixième segment ventral* avec une échancrure triangulaire, peu profonde et arrondie à son sommet.

Corps allongé, légèrement convexe; densement et rugueusement ponctué; d'un noir peu brillant; revêtu d'une pubescence blanchâtre, courte, peu serrée, bien apparente seulement sur l'abdomen.

Tête transversale, sensiblement plus large que le prothorax, un peu plus étroite que les élytres; à peine pubescente; d'un noir opaque; densement et rugueusement ponctuée. *Front* non excavé, mais largement et obsolètement bissillonné, avec l'intervalle médian peu saillant, assez large. *Parties de la bouche* brunâtres, avec les *mandibules* ferrugineuses à leur sommet. *Palpes maxillaires* à premier article pâle: le deuxième couleur de poix: le troisième noir. *Yeux* saillants, très-gros; arrondis; noirs. *Col* très-court, rugueux; d'un noir brillant; presque entièrement engagé sous le prothorax.

Antennes pilosellées; beaucoup plus courtes que la tête et le prothorax réunis; noirâtres; à premier et deuxième articles épaissis, subégaux: les troisième à huitième subcylindriques, assez grèles: le troisième allongé, un peu plus long que le quatrième: les quatrième à septième allongés, graduellement un peu plus courts: le huitième obconique, pas plus long que large: les trois derniers formant une massue allongée: les neuvième et dixième subtransversaux: le dernier courtement ovalaire, subacuminé au sommet.

Prothorax près d'une moitié plus étroit que les élytres à sa base; un peu plus long que large sur son milieu; assez fortement arrondi et élargi vers le milieu de ses côtés; tronqué à la base et au sommet; pas plus étroit en arrière qu'en avant; à peine pubescent; d'un noir opaque; faiblement convexe; densement et rugueusement ponctué; subégal ou marqué de chaque côté de deux impressions obliques, très-

obsolètes : une vers le milieu : l'autre au devant des angles postérieurs.

Ecusson très-petit; triangulaire; noir.

Elytres presque carrées, à peine plus longues que le prothorax; obliquement tronquées au sommet; subrectilignes sur les côtés ou légèrement arquées au dessus des angles externes; à peine pubescentes; d'un noir peu brillant; légèrement convexes; densement et rugueusement ponctuées; subégales ou avec une faible dépression le long de la suture, et une autre presque obsolète, au dessous et en dedans des *épaules* : celles-ci peu saillantes, arrondies.

Abdomen un peu plus étroit que les élytres à sa base; deux fois plus prolongé que celles-ci; légèrement et graduellement atténué vers son extrémité; faiblement rebordé sur les côtés; assez convexe; d'un noir peu brillant; revêtu d'une pubescence blanchâtre, courte, un peu plus apparente que sur le reste du corps; densement ponctué, mais beaucoup moins fortement et moins rugueusement que le prothorax et les élytres; avec les trois premiers segments transversalement déprimés à leur base et très-brièvement carénés au milieu de celle-ci.

Dessous du corps assez convexe, finement pubescent; assez densement ponctué; d'un noir assez brillant.

Pieds peu allongés; finement pubescents; d'un brun de poix assez obscur. *Tarses* courts, avec le pénultième article des *intermédiaires* et *postérieurs* cordiforme, et celui des *antérieurs* distinctement subbilobé.

PATRIE : Environs de Lyon.

Obs. Cette espèce diffère du *St. argus* GR. par sa couleur plus mate, son prothorax plus élargi sur son milieu; par sa ponctuation plus serrée et plus rugueuse, et par le pénultième article des tarses antérieurs en cœur plus profondément échancré ou presque bilobé.

Stenus major.

Subelongatus, subdepressus, parum nitidus, densius albido-pubescens, densius punctatus, plumbeo-niger, palporum basi antennisque testaceis, his apice infuscatis, articulo primo nigro. Capite pronoti latitudine, fronte latius bisulcata, interstitio convexo. Pronoto lateribus rotundato-ampliato, pone medium bi-impresso. Elytris pronoto longioribus, inæqualibus. Abdomine postice sensim attenuato.

Long. 0,0055. Larg. 0,0015.

♂ *Troisième* et *quatrième segments ventraux* faiblement, le *cinquième* très-faiblement sinués au milieu de leur bord apical, le sinus cilié, surtout sur les côtés, d'assez longs poils blanchâtres. *Sixième segment ventral* profondément et triangulairement entaillé à son sommet.

♀ *Troisième*, *quatrième* et *cinquième segments ventraux* simples. Le *sixième* prolongé à son sommet en triangle un peu obtus.

Corps suballongé, subdéprimé, assez densement ponctué, assez inégal ; d'un noir plombé un peu brillant sur les parties proéminentes ; revêtu d'une pubescence blanchâtre, assez fournie.

Tête transversale, pas ou à peine plus large que le prothorax ; brièvement et assez densement pubescente ; d'un noir plombé peu brillant ; densement et rugueusement ponctuée. *Front* largement bissillonné, avec l'intervalle médian postérieurement convexe, presque lisse, brillant. *Parties de la bouche* obscures. *Palpes maxillaires* à premier article testacé : le deuxième couleur de poix, testacé à la base : le dernier noir. *Yeux* très-gros, saillants, arrondis ; noirâtres. *Col* assez libre ; d'un noir assez brillant ; rugueusement ponctué.

Antennes plus courtes que la tête et le prothorax réunis ;

pilosellées; testacées, avec le premier article noir et les cinq derniers rembrunis : à deuxième et troisième articles légèrement épaissis, subégaux : les troisième à septième assez grêles, subcylindriques : le troisième très-allongé, un peu plus long que le quatrième : les quatrième à septième graduellement moins allongés en avançant vers le sommet : le huitième un peu plus long que large : les trois derniers formant une massue allongée : le neuvième subtransversal : le dixième pas plus large que long : le dernier subovalaire, subacuminé au sommet.

Prothorax beaucoup plus étroit que les élytres, un peu plus long qu'il n'est large sur son milieu ; sensiblement élargi et arrondi sur le milieu de ses côtés; tronqué à la base et au sommet; à peine plus étroit en arrière qu'en avant; densement pubescent; d'un noir plombé subopaque, un peu plus brillant sur la région médiane; subdéprimé; couvert d'une ponctuation assez serrée sur les côtés et un peu moins sur le dos; et creusé de chaque côté, après son milieu, d'une impression oblique, assez marquée.

Ecusson petit, triangulaire; d'un noir plombé.

Elytres en carré long, sensiblement plus longues que le prothorax ; obliquement tronquées au sommet ; subrectilignes sur les côtés, ou seulement très-faiblement arquées au devant des angles externes ; assez densement pubescentes ; d'un noir plombé assez obscur et un peu plus brillant sur les parties saillantes ; subdéprimées ; assez densement ponctuées ; passablement inégales, avec, chacune, trois impressions principales : une, assez forte, derrière l'écusson, le long de la suture : la deuxième un peu plus faible, en dedans et au-dessous de l'épaule : la troisième, encore plus faible, presque obsolète, après le milieu, près des côtés. *Epaules* assez saillantes, légèrement arrondies.

Abdomen un peu plus étroit que les élytres à sa base ; une

fois et deux tiers plus prolongé que celles-ci ; sensiblement et graduellement atténué vers son extrémité ; assez fortement rebordé sur les côtés ; passablement convexe ; d'un noir plombé, assez brillant sur la région médiane ; densement pubescent ; densement et subrugueusement ponctué, avec le milieu du bord apical de chaque segment lisse ou presque lisse.

Dessous du corps assez convexe ; assez densement pubescent ; densement ponctué ; d'un noir plombé assez brillant.

Pieds médiocrement allongés ; pubescents ; d'un noir plombé peu brillant. *Tarses* épais, assez courts.

Patrie : Environs de Nîmes.

Obs. Cette espèce est plus large, plus inégale, plus déprimée, plus densement pubescente, et moins brillante que les *St. subimpressus* et *plantaris* Er., auxquels elle ressemble au premier abord. Sa pubescence blanchâtre plus serrée lui donne une couleur grisâtre plus prononcée que chez aucune autre espèce.

Elle semble différer du *St. canescens* Rosenh. que nous ne connaissons pas, par ses antennes obscures à leur extrémité, par ses épaules moins rectangulaires, par ses élytres plus inégales, et par son abdomen plus densement ponctué.

Bledius nuchicornis.

Elongatus, leviter convexus, parum nitidus, tenuiter griseo-pubescens, niger, antennis pedibusque rufo-piceis ; illis articulo primo infuscato ; elytris fulvis, punctatis, circa scutellum infuscatis. Fronte maris bicorni, cornibus declivibus. Pronoto dense rugoso-punctato, canaliculato, maris spinoso. Abdomine parce punctato.

Bledius tricornis. Olivier, Entom. T. III, n° 42. p. 30. 41, pl. VI, fig. 56.

Long. 0,0067. Larg. 0,0017.

♂ *Vertex* excavé. *Front* déprimé; armé, au-dessus de l'insertion des antennes, de deux cornes assez fortes, recourbées en dedans, et inclinées en devant. *Prothorax* prolongé en avant en une corne ou épine assez longue et distinctement canaliculée en dessus jusqu'à son sommet.

♀ *Vertex* et *front* légèrement convexes. Celui-ci seulement obtusément et angulairement tuberculeux au-dessus de l'insertion des antennes. *Prothorax* simple.

Corps allongé, légèrement convexe; peu brillant; revêtu d'une pubescence fine, grisâtre, peu serrée.

Tête subtriangulaire, un peu plus étroite que le prothorax; glabre; noire; très-finement chagrinée; assez brillante et imponctuée chez le ♂, subopaque et éparsement ponctuée chez la ♀; marquée entre l'insertion des antennes d'une ligne transversale fine, plus sensible chez les ♀ et creusée sur son milieu d'une petite fossette. *Front* offrant sur son milieu et en arrière, seulement chez les ♀, une petite fossette sulciforme. *Parties de la bouche* d'un roux de poix. *Yeux* saillants, assez gros, arrondis; d'un grisâtre obscur.

Antennes pubescentes; assez courtes, d'une moitié plus longues que la tête; graduellement plus épaisses vers leur extrémité; d'un roux de poix, avec le premier article noirâtre, d'un roux plus ou moins testacé à sa base et à son sommet: le même article passablement courbé, à son premier tiers, en massue assez forte et allongée: les deuxième et troisième oblongs, obconiques, subégaux: le quatrième à peine plus long que large: les cinquième à dixième transversaux et graduellement plus épais: le dernier obovalaire, obtus à son sommet.

Prothorax un peu plus étroit que les élytres, subtransversal, un peu moins long que large; tronqué au sommet et à la base, avec les angles antérieurs presque droits, mais légèrement arrondis à leur sommet; subrectiligne et subparal-

lèle sur les côtés jusqu'après leur milieu, où ils sont brusquement et obliquement dirigés jusqu'aux angles postérieurs qui sont obtus et légèrement arrondis; brièvement pubescent; faiblement convexe; d'un noir peu brillant; finement chagriné, et marqué en outre d'une ponctuation rugueuse assez serrée; creusé sur son milieu d'un canal longitudinal qui se prolonge jusqu'au sommet de la corne chez le ♂.

Ecusson petit, transversal, subtriangulaire; d'un noir assez brillant; presque lisse.

Elytres presque carrées, un peu plus longues que le prothorax; tronquées au sommet, subrectilignes sur les côtés et fortement arrondies aux angles postéro-externes; légèrement pubescentes; faiblement convexes; assez densement et assez fortement ponctuées; peu brillantes; d'un rouge fauve, avec une grande tache juxta-scutellaire noirâtre, embrassant la plus grande partie de la suture et de la base. *Epaules* peu saillantes, arrondies.

Abdomen bien plus étroit que les élytres à sa base; trois fois plus prolongé que celles-ci; fortement rebordé sur les côtés; sensiblement arqué à ceux-ci et élargi après son milieu, puis brusquement rétréci vers le sommet; légèrement pubescent sur les côtés; faiblement convexe; très-finement et obsolètement chagriné; éparsement ponctué sur les côtés; d'un noir peu brillant, avec le sixième segment bordé à son sommet d'une étroite membrane blanchâtre.

Dessous du corps convexe, d'un noir brillant; revêtu d'une pubescence grisâtre, assez longue, mais peu serrée. *Dessous de la tête* distinctement chagriné. *Poitrine* éparsement ponctuée sur les côtés, lisse sur son milieu. *Ventre* régulièrement et assez densement, mais légèrement ponctué.

Pieds robustes, pilosellés, d'un roux de poix, avec les *cuisses* quelquefois un peu rembrunies; *tarses* plus clairs.

Patrie : Versailles. Juillet. Au bord du grand bassin, où il se creuse des galeries souterraines.

Obs. Cette espèce diffère du *Bl. tricornis* Er. par sa taille plus petite et par les cornes frontales du ♂ beaucoup plus longues. Celles-ci sont même plus développées que dans le *Bl. bicornis* ♂, mais déclives en avant, au lieu d'être redressées. Le prothorax est aussi plus densement ponctué, et n'offre qu'un étroit espace lisse le long du canal médian. Les élytres sont d'un rouge plus fauve, et leur tache scutellaire est toujours beaucoup plus étendue.

Sans aucun doute, on doit rapporter à cette espèce le ***Bl. tricornis*** d'Olivier, qui lui donne pour patrie les environs de Paris. D'ailleurs la taille et la figure semblent lui convenir plus qu'aux autres espèces voisines.

Bledius angustus.

Linearis, leviter convexus, nitidulus, densius longiusque griseo-pubescens, obsolete punctulatus, antennis pedibusque piceo-testaceis, elytris piceis. Capite pronoto paulo latiore, mandibulis maris porrectis, dente suberecto armatis. Pronoto parallelo, tenuissime canaliculato. Elytris pronoto longioribus. Abdomine sublævi. Antennarum articulis ultimis tribus abrupte crassioribus.

Long. 0,007. Larg. 0,0018.

♂ *Mandibules* armées, après leur milieu, d'une forte dent, assez longue et un peu redressée.

Corps linéaire; légèrement convexe; brillant; revêtu d'une pubescence fine, d'un gris obscur, assez longue et assez serrée.

Tête subtransversale, un peu plus large (avec les yeux) que le prothorax; finement chagrinée; d'un noir subopaque, avec le tubercule antennifère saillant et roussâtre. ***Front*** passablement convexe; marqué entre l'insertion des antennes d'une

ligne transversale lisse. *Parties de la bouche* d'un roux de poix. *Mandibules* très-saillantes, armées après leur milieu, chez le ♂, d'une forte dent un peu redressée. *Yeux* saillants, assez gros; subarrondis; obscurs.

Antennes pubescentes; assez courtes, d'une moitié plus longues que la tête; graduellement et légèrement plus épaissies jusqu'à leur huitième article inclusivement, et terminées assez brusquement par trois articles plus gros; entièrement d'un testacé de poix assez clair; à premier article très-faiblement courbé à son premier tiers, en massue allongée: les deuxième et troisième allongés, obconiques: le deuxième évidemment plus long que le troisième: le quatrième un peu plus long que large: le cinquième pas plus long que large: les sixième à huitième subtransversaux: les trois derniers assez brusquement plus dilatés, surtout en dessous: les neuvième et dixième transversaux, obconiques: le dernier subhémisphérique, obtus au sommet.

Prothorax à peine plus étroit que les élytres, presque carré, pas plus long que large; tronqué au sommet et à la base, avec les angles antérieurs presque droits, mais infléchis, et presque obsolètes; rectiligne et parallèle sur les côtés jusqu'à leur dernier tiers, d'où ils se dirigent brusquement et obliquement vers les angles postérieurs qui sont obtus et légèrement arrondis; assez densement pubescent; faiblement convexe, un peu plus sensiblement en arrière; d'un noir brillant; marqué d'une ponctuation fine, obsolète, peu serrée, et dont les intervalles sont lisses; creusé en outre, sur son milieu, d'un canal longitudinal très-fin et peu profond.

Ecusson très-petit, subtriangulaire; lisse; d'un noir brillant.

Elytres en carré long, sensiblement plus longues que le prothorax; tronquées au sommet; subrectilignes et subparallèles sur les côtés, et légèrement arrondies aux angles externes; assez densement pubescentes; faiblement convexes;

un peu plus fortement ponctuées que le prothorax ; brillantes ; entièrement d'une couleur de poix un peu roussâtre. *Epaules* peu saillantes, arrondies.

Abdomen à peine plus étroit que les élytres, une fois et demie plus prolongé que celles-ci ; passablement rebordé sur les côtés, très-faiblement arqué à ceux-ci ; pubescent ; faiblement convexe ; très-finement chagriné, presque imponctué sur les côtés ; d'un noir assez brillant, avec le sixième segment garni à son bord apical d'une membrane pâle, très-étroite ; cilié sur les côtés et au sommet d'assez longs poils obscurs.

Dessous du corps assez convexe ; d'un noir brillant ; pubescent ; légèrement mais peu densement ponctué.

Pieds robustes ; d'un testacé de poix : les *antérieurs* et *intermédiaires* fortement élargis et comprimés, ciliés à leur tranche externe de fortes épines horizontales.

PATRIE. Cette ; au bord des eaux saumâtres.

Obs. — Cette espèce se distingue de toute autre par sa forme plus linéaire et par sa pubescence plus longue. La dent des mandibules du ♂ est un peu moins longue que dans le *B. verres* ER., et beaucoup plus longue que dans le *fossor* HEER.

Bledius brevicollis.

Elongatus, levissime convexus, opacus, brevissime pruinoso-pubescens, subtiliter coriaceus, niger, antennis pedibusque piceo-testaceis, elytrorum apice et limbo laterali pallidis. Pronoto brevi, æquali. Elytris pronoto sesqui longioribus. Abdomine parallelo, subnitido. Antennis brevibus. Mandibulis porrectis.

Long. 0,0023. Larg. 0,0006.

Corps allongé, très-faiblement convexe ; finement chagriné, pruineux ; d'un noir profond et tout-à-fait mat sur les élytres, un peu plus brillant sur l'abdomen.

Tête transversale, plus étroite que le prothorax, sensiblement rétrécie au devant des yeux ; finement chagrinée ; d'un noir opaque; couverte d'une pubescence très-courte et pruineuse. *Front* assez convexe , marqué entre l'insertion des antennes d'une ligne transversale fine et peu enfoncée. *Parties de la bouche* d'un roux ferrugineux. *Mandibules* avancées, assez grèles, sensiblement dentées avant leur extrémité. *Yeux* assez gros, obovalaires, très-saillants; d'un brun grisâtre.

Antennes pubescentes; courtes, un peu plus longues que la tête; graduellement un peu plus épaisses vers leur sommet ; d'un testacé de poix assez clair, avec l'extrémité un peu plus obscure à partir du sixième article ; à premier article allongé, en massue : le deuxième oblong, obconique, deux fois plus long que le troisième : celui-ci petit, obconique, pas plus long que large : les quatrième à dixième sensiblement transversaux et graduellement plus épais : le dernier subhémisphérique, obtus à son sommet.

Prothorax de la largeur des élytres, fortement transversal, près d'une moitié moins long que large ; tronqué à la base, largement et subbissinueusement échancré au sommet, avec les angles antérieurs bien prononcés, aigus et prolongés en avant ; subrectiligne sur les côtés jusqu'après leur milieu où ils sont brusquement et obliquement dirigés jusqu'aux angles postérieurs qui sont très-obtus et assez fortement arrondis ; légèrement convexe ; densement et rugueusement chagriné ; d'un noir opaque, et couvert d'une pubescence très-courte et pruineuse.

Ecusson très-petit, à peine visible ; triangulaire ; noir.

Elytres en carré un peu plus long que large, une fois et demie plus longues que le prothorax ; obtusément tronquées au sommet ; subrectilignes et subparallèles sur les côtés, avec les angles externes largement arrondis ; faiblement convexes ; couvertes d'une pubescence très-courte et pruineuse ; dense-

ment et rugueusement chagrinées ; d'un noir opaque, avec le bord apical, les côtés et toute la partie réfléchie d'un testacé très-pâle et un peu blanchâtre. *Epaules* assez saillantes, légèrement arrondies.

Abdomen un peu plus étroit que les élytres à sa base ; une fois et demie plus prolongé que celles-ci ; fortement rebordé et parallèle sur les côtés ; finement pubescent ; faiblement convexe ; finement et obsolètement chagriné ; d'un noir assez brillant, avec le sixième segment bordé d'une étroite membrane pâle, et les intersections des cinq premiers ciliées de poils grisâtres.

Dessous du corps assez convexe ; finement pubescent ; légèrement et assez densement ponctué ; d'un noir brillant, avec le dessous du prothorax ferrugineux.

Pieds médiocres; finement pubescents; d'un testacé de poix assez clair, avec les *cuisses postérieures* un peu plus obscures. *Tibias* finement spinosules.

Patrie : Hyères. Juin. Au bord de la mer, dans le sable humide.

Obs. Cette espèce a le port d'un petit *Bledius arenarius* Pk. Son prothorax et ses élytres imponctués, seulement chagrinés, l'éloignent de tous ses congénères.

Platystethus tristis.

Oblongus, subdepressus, subtiliter alutaceus, subopacus, niger, pedibus brunneo-piceis, tarsis dilutioribus. Fronte crebrius punctata, maris apice bispinosa. Pronoto fortius caniculato, obsolete punctato. Elytris semper concoloribus, pronoto subbrevioribus, obsoletius punctatis.

Long. 0,003. Larg. 0,001.

♂ *Sixième segment ventral* avec une échancrure brusque et peu profonde, remplie par une membrane obscure. *Epistome* armé en devant de deux épines.

♀ *Sixième segment ventral* simple. *Epistome* mutique.

Corps oblong, subdéprimé; finement chagriné; d'un noir presque mat, avec l'abdomen un peu plus brillant.

Tête transversale, un peu plus large que le prothorax chez les ♂, ou un peu moins large que ce même organe chez les ♀ et les ♂ dégénérés; finement chagrinée; d'un noir peu brillant; offrant sur les côtés quelques rares poils obscurs. *Front* subdéprimé; assez densement ponctué; creusé en devant de chaque côté d'une fossette oblongue située en dedans du tubercule antennifère; présentant en arrière sur le vertex une ligne transversale enfoncée et fine, n'atteignant pas les côtés, et sur laquelle viennent aboutir en avant deux fossettes latérales et un sillon médian : celui-ci en forme de strie, prolongé jusqu'au niveau des yeux : celles-là arrondies, souvent ombiliquées.

Epistome muni de chaque côté d'une forte épine aiguë, chez le ♂. *Parties de la bouche* roussâtres, avec le sommet des *mandibules* et les *palpes maxillaires* rembrunis. *Yeux* médiocres, arrondis, peu saillants; noirâtres.

Antennes assez longues; pubescentes; une fois et trois quarts plus longues que la tête, graduellement un peu plus épaisses vers l'extrémité; entièrement noires; à premier article en massue allongée : les deuxième et troisième oblongs, obconiques : le deuxième un peu plus long que le troisième : les quatrième à dixième graduellement un peu plus courts et un peu plus épais : les extérieurs légèrement transversaux : le dernier ovalaire-oblong, obtusément acuminé au sommet.

Prothorax fortement transversal, antérieurement de la largeur des élytres, d'une moitié moins long que large; arrondi à la base et sur les côtés de manière à former simultanément un seul et même arc régulier, avec les angles postérieurs nuls; légèrement et bissinueusement échancré au sommet, avec les angles antérieurs proéminents, aigus et lé-

gèrement arrondis à leur sommet; faiblement convexe; finement chagriné; d'un noir peu brillant; offrant sur les côtés quelques rares poils obscurs; éparsement et légèrement ponctué sur le disque, et creusé sur son milieu d'un sillon longitudinal bien marqué.

Ecusson cordiforme; lisse; d'un noir brillant.

Elytres en carré fortement transversal, presque plus courtes que le prothorax; tronquées au sommet; très-faiblement arquées sur les côtés, avec les angles externes obtus et très-légèrement arrondis au sommet; subdéprimées; d'un noir presque mat; finement chagrinées; éparsement et un peu plus obsolètement ponctuées que le prothorax. *Epaules* peu saillantes, arrondies.

Abdomen plus étroit que les élytres à sa base; deux fois environ plus prolongé que celles-ci; fortement rebordé sur les côtés; arcuément élargi à sa partie postérieure; faiblement convexe; très-finement et obsolètement chagriné; d'un noir assez brillant; cilié vers l'extrémité de quelques poils obscurs, et aux intersections de quelques légers poils grisâtres.

Pieds peu allongés; légèrement pubescents; d'un brun de poix, et les *tarses* plus clairs.

PATRIE : Environs de Lyon, Beaujolais, Languedoc.

Obs. Cette espèce ressemble beaucoup au *Plat. cornutus* GRAV. Elle est toujours d'une couleur plus mate; elle est moins lisse et plus visiblement chagrinée. Les élytres sont plus obsolètement ponctuées, et jamais testacées ou même couleur de poix sur leur disque. Les fossettes latérales du vertex sont toujours ponctiformes et jamais prolongées en avant en forme de stries. Tous ces caractères, bien que minimes, se représentent d'une manière constante, nette et invariable chez tous les sujets. Elle est ordinairement plus méridionale que le *Plat. cornutus* GRAV., et ne se rencontre jamais mêlée avec cette espèce.

Oxytelus parvulus.

Sublinearis, subdepressus, subnitidus, subtiliter cinereo-pubescens, piceus, capite abdomineque obscuris, pedibus antennisque piceo-testaceis, his basi dilutioribus; pronoto leviter transverso, subcordato, dorso obsolete longitudinaliter bi-impresso. Elytris pronoto paulo longioribus, confertissime subtiliter punctatis. Antennarum articulis ultimis tribus subabrupte crassioribus.

Long. 0,0017. Larg. 0,0005.

Variétés : a. Prothorax et élytres d'un roux de poix.
b. Prothorax d'un roux de poix, élytres d'un roux testacé.
c. Tête d'un roux de poix : prothorax et élytres d'un roux testacé.

Corps presque linéaire, subdéprimé; couvert d'une pubescence fine et cendrée ; un peu brillant, avec l'abdomen presque mat.

Tête transversale, subtriangulaire, de la largeur du prothorax; finement pubescente; d'un noir peu brillant; très-finement et très-densement ponctuée ; creusée de chaque côté vers la base des antennes d'une impression oblongue. *Front* faiblement convexe. *Parties de la bouche* testacées, avec les *mandibules* rembrunies. *Yeux* assez petits, arrondis, peu saillants ; noirâtres. *Col* d'un noir assez brillant ; très-finement chagriné en travers.

Antennes finement pubescentes ; assez développées, aussi longues que la tête et le prothorax réunis; terminées par trois articles un peu plus gros ; d'un testacé de poix, avec les deux ou trois premiers articles un peu plus clairs ; à premier article en massue oblongue : le deuxième oblong, obconique, trois fois plus long que le suivant : le troisième obconique, pas plus long que large, sensiblement plus long que le qua-

trième : les quatrième à huitième sensiblement transversaux, avec le cinquième évidemment plus grand et plus épais que ceux entre lesquels il se trouve placé : les trois derniers légèrement renflés en massue : les neuvième et dixième transversaux : le dernier courtement ovalaire, obtus à son sommet.

Prothorax un peu plus étroit que les élytres, légèrement transversal, subcordiforme, un peu moins long que large ; tronqué au sommet, avec les angles antérieurs obtus ; légèrement arrondi sur les côtés, assez sensiblement rétréci en arrière ; faiblement arrondi à la base ainsi qu'aux angles postérieurs ; subdéprimé ; brièvement pubescent ; d'une couleur de poix assez brillante, quelquefois assez obscure, souvent plus ou moins roussâtre ; très-finement et très-densement ponctué et comme chagriné ; creusé sur le milieu du dos de deux impressions longitudinales, plus ou moins interrompues à leur milieu, et plus ou moins affaiblies.

Ecusson indistinct.

Elytres carrées ; un peu plus longues que le prothorax ; tronquées au sommet ; rectilignes sur les côtés, avec les angles externes légèrement arrondis ; subdéprimées ; finement pubescentes ; d'un brun de poix assez brillant, quelquefois assez obscur, souvent plus ou moins roussâtre ; très-densement et finement ponctuées, et creusées vers la suture d'une impression longitudinale, ne s'effaçant ordinairement qu'un peu avant l'extrémité. *Epaules* subrectangulaires, légèrement arrondies au sommet.

Abdomen à peine plus étroit que les élytres à sa base ; deux fois et demie plus prolongé que celles-ci ; fortement rebordé sur les côtés, subrectiligne à ceux-ci jusqu'au sommet du cinquième segment, à partir duquel il se rétrécit assez brusquement ; finement pubescent ; légèrement convexe ; finement et densement chagriné ; d'un noir peu bril-

lant, avec l'extrémité du sixième segment couleur de poix et garni d'une étroite membrane blanchâtre.

Dessous du corps assez convexe; pubescent; très-finement et très-densement ponctué; d'un noir assez brillant, avec le dessous du prothorax plus ou moins ferrugineux.

Pieds finement pubescents; d'un testacé de poix plus ou moins clair, avec les *cuisses* ordinairement un peu plus obscures.

Patrie : Hyères. Février, mars; au bord des salines.

Obs. Cette espèce est très-voisine des *Ox. pusillus* Grav. et *tenellus* Er.; mais c'est avec ce dernier seul qu'on pourrait la confondre. Elle en diffère néanmoins par sa forme un peu moins linéaire, par son abdomen plus parallèle, par ses élytres plus courtes, et par ses antennes plus longues, à septième article non visiblement plus grand ni plus épais que ceux qui lui sont contigus.

Trogophlæus anthracinus.

Elongatus, leviter convexus, nitidus, breviter parce cinereo-pubescens, atro-niger, antennis pedibusque piceis, geniculis, tibiarum apice tarsisque testaceis. Capite pronotoque subtilissime leviter coriaceis; hoc transverso, subcordato, dorso 4-foveolato. Elytris fortius parciusque punctatis, pronoto sesqui longioribus.

Long. 0,003. Larg. 0,0009.

Corps allongé, légèrement convexe; d'un noir brillant; couvert d'une pubescence cendrée, courte et peu serrée.

Tête subtriangulaire, un peu plus étroite que le prothorax; légèrement pubescente, d'un noir assez brillant; très-finement et densement chagrinée; creusée de chaque côté vers la base des antennes d'une impression oblongue, bien marquée. *Front* assez convexe, offrant en arrière sur le vertex

une petite fossette plus ou moins oblongue. *Parties de la bouche* roussâtres, avec les *mandibules* et le troisième article des *palpes maxillaires* rembrunis. *Yeux* globuleux, assez saillants, noirs. *Col* bien distinct; d'un noir brillant; très-finement et transversalement chagriné.

Antennes finement pubescentes; assez grêles; de la longueur de la tête et du prothorax réunis; graduellement un peu plus épaisses vers le sommet; entièrement d'un noir de poix, avec la base des deuxième et troisième articles quelquefois un peu plus claire; à premier article allongé en massue: les deuxième et troisième oblongs, obconiques, subégaux: les quatrième à dixième plus longs que larges, graduellement un peu plus courts et plus épais en approchant de l'extrémité: le dernier ovalaire, obtusément acuminé au sommet.

Prothorax un peu plus étroit que les élytres; transversal, subcordiforme, d'une moitié environ moins long que large; tronqué au sommet, avec les angles antérieurs légèrement obtus; très-faiblement arrondi à la base, avec les angles postérieurs obtus et un peu arrondis à leur sommet; fortement arrondi sur les côtés antérieurement, fortement rétréci en arrière, où il est d'une moitié plus étroit qu'en avant; faiblement convexe; parcimonieusement pubescent; d'un noir brillant; très-finement et obsolètement chagriné; légèrement rugueux sur les côtés, et creusé sur le milieu du dos de deux impressions oblongues, ordinairement interrompues et réduites à quatre fossettes, dont les postérieures plus arrondies et plus profondes.

Ecusson indistinct.

Elytres presque carrées; d'une moitié plus longues que le prothorax; deux fois plus larges que celui-ci à sa base; tronquées au sommet; subrectilignes sur les côtés, avec les angles externes obtus et légèrement arrondis à leur sommet; légèrement convexes; d'un noir très-foncé et très-brillant;

couvertes d'une pubescence courte, fine, cendrée, peu serrée; assez fortement mais peu densement ponctuées, et creusées vers la suture d'une impression longitudinale bien marquée à la base, mais s'effaçant avant le milieu. *Epaules* assez saillantes, légèrement arrondies.

Abdomen plus étroit que les élytres à sa base; deux fois plus prolongé que celles-ci ; fortement rebordé et légèrement arqué sur les côtés ; finement pubescent; légèrement convexe; très-finement et obsolètement chagriné ; d'un noir brillant, avec le sixième segment garni à son bord apical d'une membrane pâle.

Dessous du corps convexe; pubescent; d'un noir brillant ; finement, densement et très-légèrement ponctué.

Pieds peu allongés; assez grêles; pubescents ; d'un brun de poix, avec les *genoux*, la base et le sommet des *tibias* et les *tarses* d'un testacé plus ou moins clair.

PATRIE : Hyères, Nîmes. Juin. Rare.

Obs. Cette espèce rappelle le *Trog. inquilinus* ER. quant à la couleur des antennes et des pieds, et le *Trog. riparius* SAC. quant à la taille et à la forme allongée. Elle se distingue de l'un et de l'autre par sa tête et son prothorax imponctués, seulement finement et obsolètement chagrinés , et par ses élytres moins densement ponctuées.

Anthophagus crassicornis.

Oblongus, subdepressus, nitidus, parce breviter luteo-pubescens, rufo-testaceus, femoribus dilutioribus, abdomine ante apicem, elytrisque apice infuscatis. Capite pronotoque crebre fortiter, elytris minus crebre punctatis. Antennis parum elongatis, validis, incrassatis.

Long. 0,0038. Larg. 0,0022.

♂ *Tête* aussi large que le prothorax. *Sixième segment ventral* échancré; le *septième* prolongé en forme de triangle émoussé au sommet.

♀ *Tête* un peu plus étroite que le prothorax. *Sixième segment ventral* simple, prolongé en triangle obtusément tronqué au sommet. Le *septième* non apparent.

Corps oblong; subdéprimé; brillant; couvert d'une pubescence courte, jaunâtre, peu serrée.

Tête forte, subtriangulaire, subdéprimée; couverte d'une pubescence jaunâtre, courte et peu serrée; d'un roux testacé brillant; fortement et assez densement ponctuée, et lisse à l'épistome. *Front* creusé de deux petites strioles longitudinales, un peu plus profondes en arrière, et divergeant en avant. *Parties de la bouche* roussâtres, avec les *palpes* plus clairs. *Yeux* médiocres, globuleux, assez saillants, brunâtres. *Col* court, assez épais; légèrement convexe; assez brillant; finement chagriné; d'un roux testacé.

Antennes épaisses, filiformes; un peu plus longues que la tête et le prothorax réunis; d'un roux ferrugineux, avec les intersections un peu rembrunies; à premier article épais, allongé, en massue subcylindrique : les deuxième et troisième un peu plus étroits que le premier, oblongs, obconiques, subégaux : les quatrième à dixième épais, subcylindriques : les quatrième et cinquième à peine plus longs que larges : les sixième à dixième un peu plus longs que larges, graduellement moins courts en approchant de l'extrémité : le dernier fusiforme, obtusément acuminé au sommet, d'un tiers plus long que le précédent.

Prothorax en carré transversal, beaucoup plus étroit que les élytres, sensiblement moins long que large; assez fortement arrondi sur les côtés en avant, légèrement rétréci en arrière; tronqué au sommet et à la base, avec les angles antérieurs fortement arrondis et les postérieurs droits; faiblement convexe; d'un roux testacé brillant; couvert d'une pubescence jaunâtre, fine, couchée et peu serrée; assez fortement et assez densement ponctué; et marqué un peu avant

la base de deux impressions obsolètes, ovalaires, séparées entre elles par un espace longitudinal lisse, court et assez large.

Ecusson assez grand, triangulaire; lisse; glabre; roussâtre.

Elytres en carré long, deux fois et un quart plus longues que le prothorax; subrectilignes et subparallèles sur les côtés; fortement arrondies aux angles externes; faiblement convexes; subdéprimées le long de la suture; couvertes d'une pubescence jaunâtre, couchée, peu serrée; assez fortement mais moins densement ponctuées que la tête et le prothorax; d'un roux testacé brillant, avec l'extrémité légèrement rembrunie. *Epaules* peu saillantes, arrondies.

Abdomen sensiblement plus court que les élytres; un peu plus étroit que celles-ci à sa base; largement rebordé sur les côtés; légèrement arqué à ceux-ci; assez brusquement rétréci à son sommet; faiblement convexe; légèrement pubescent; obsolètement et rugueusement ponctué, principalement sur les côtés; d'un roux testacé, avec une grande tache rembrunie, indéterminée, avant l'extrémité, couvrant une grande partie du quatrième segment, les cinquième et sixième presque entièrement, avec ce dernier quelquefois plus clair, au moins à son sommet.

Dessous du corps finement pubescent; légèrement convexe; d'un roux testacé brillant, avec le cinquième segment ventral rembruni. *Poitrine* assez fortement ponctuée. *Ventre* obsolètement et rugueusement ponctué.

Pieds assez allongés; pubescents; d'un roux testacé, avec les *cuisses* un peu plus pâles, et la base des *tibias* un peu rembrunie. *Cuisses* assez renflées.

Patrie : Chamouni. Août.

Obs. Cette espèce ressemble à l'*Anth. prœustus* Muller. Elle en diffère néanmoins par ses antennes plus courtes et beau-

coup plus épaisses, à articles moins allongés, et par ses cuisses un peu plus renflées.

Omalium impar.

Oblongum, leviter convexum, nitidulum, inæquale, subglabrum, nigrum, antennarum basi pedibusque rufo-ferrugineis. Elytris crebrius, capite pronotoque parcius punctatis. Hoc foveolis 4 oblongis, profundis, impresso, basi vix angustato. Abdomine brevi, subtilissime coriaceo.

Long. 0,003. Larg. 0,0012.

♂ *Sixième segment abdominal* obtusément tronqué; le *septième* apparent. *Sixième segment ventral* largement tronqué; le *septième* apparent.

♀ *Les sixièmes segments abdominal* et *ventral* prolongés en triangle arrondi au sommet: le *septième* caché.

Corps oblong, faiblement convexe; presque glabre; assez fortement ponctué; d'un noir brillant et comme vernissé.

Tête subtriangulaire, sensiblement plus étroite que le prothorax; subdéprimée; glabre ou avec quelques rares poils courts à l'épistome et derrière les yeux; d'un noir brillant; parcimonieusement et assez fortement ponctuée en arrière, lisse à sa partie antérieure; creusée de chaque côté, en arrière, près des yeux, d'une fossette arrondie profonde, et en avant, près de l'insertion des antennes, d'une autre fossette oblongue, ordinairement prolongée jusqu'à la précédente, avec laquelle elle se confond le plus souvent.

Parties de la bouche roussâtres, avec les *palpes maxillaires* rembrunis à leur extrémité. *Yeux* assez gros, assez saillants, arrondis; d'un noir mat. *Col* très-court, éparsement ponctué, d'un noir assez brillant.

Antennes pubescentes; à peine de la longueur de la tête et du prothorax réunis; graduellement épaissies vers leur sommet; noirâtres, avec les quatre ou cinq premiers ar-

ticles d'un roux ferrugineux; à premier article en massue oblongue : le deuxième plus grêle, oblong : le troisième allongé, obconique, visiblement plus long que le précédent : les quatrième à sixième subégaux, elliptiques, graduellement un peu plus épais, un peu plus longs que larges : le septième pas plus long que large : les huitième à dixième sensiblement transversaux : le dernier courtement ovalaire, obtusément acuminé au sommet.

Prothorax transversal; sensiblement plus étroit que les élytres; d'un tiers moins long que large, à peine rétréci en arrière; tronqué à la base et au sommet, avec les angles antérieurs légèrement arrondis, et les postérieurs un peu obtus; légèrement arrondi en avant sur les côtés; faiblement convexe; d'un noir brillant; glabre; parcimonieusement et assez fortement ponctué; creusé sur le disque de quatre fossettes oblongues : les deux intérieures légèrement arquées, un peu plus larges et plus profondes en arrière : les deux externes submarginales, souvent raccourcies en arrière. La partie antérieure présente aussi quelquefois sur son milieu une fossette obsolète, ovalaire.

Ecusson triangulaire; lisse; d'un noir brillant.

Elytres oblongues, deux fois plus longues que le prothorax; tronquées au sommet, subrectilignes sur les côtés, largement arrondies aux angles externes; subdéprimées; presque glabres ou avec quelques rares poils courts, obsolètes, vers les épaules; d'un noir de poix brillant, avec le calus huméral et le sommet souvent un peu plus clairs; creusées d'une fossette intra-humérale oblongue plus ou moins obsolète, et d'une impression juxta-suturale, assez profonde, et toujours bien marquée; couvertes en outre d'une ponctuation assez forte et assez serrée, qui se transforme souvent vers le sommet en rides ou rugosités longitudinales. *Calus huméral* peu saillant, légèrement arrondi.

Abdomen d'un tiers plus court que les élytres, de la largeur de celles-ci à sa base; largement et fortement rebordé sur les côtés; légèrement arqué à ceux-ci, brusquement rétréci à son sommet; faiblement convexe; très-finement pointillé et comme chagriné; revêtu, principalement aux intersections et sur les côtés, d'une pubescence très-courte, peu serrée et jaunâtre; d'un noir peu brillant, avec le sommet d'un roux de poix, plus ou moins ferrugineux.

Dessous du corps légèrement convexe; d'un noir brillant, avec l'anus ferrugineux. *Poitrine* assez fortement, *ventre* très-obsolètement ponctués.

Pieds peu allongés; légèrement pubescents; d'un roux ferrugineux, avec les *tarses* un peu plus clairs.

PATRIE : Hyères. Au bord des eaux salées.

Obs. Cette espèce est toujours plus noire que l'*Om. rivulare* GRAV., et généralement d'une taille inférieure. La tête est proportionnellement plus étroite; le prothorax est moins court, un peu moins rétréci en arrière, avec les angles postérieurs moins droits et moins prononcés, et les antérieurs moins fortement arrondis. Il est aussi plus inégal, et il présente une fossette oblongue, toujours prononcée, située en dehors des deux fossettes discoïdales. Les élytres sont proportionnellement plus allongées, et les pieds d'une couleur moins pâle.

Anthobium obliquum.

Breviusculum, subdepressum, subnitidum, subglabrum, pallido-testaceum, oculis nigris, antennis apice infuscatis. Capite pronotoque sparsim obsolete punctulatis; hoc brevi, dorso obsolete bi-impresso. Elytris pronoto triplo longioribus, distinctius dense punctatis. Abdomine apice acuminato, pilosello.

Long. 0,002. Larg. 0,001.

♂ *Sixième segment ventral* assez profondément échancré à

son sommet. *Abdomen* et *ventre* d'un noir brillant. *Elytres* individuellement et obtusément arrondies à leur sommet, formant simultanément à la suture un angle rentrant prononcé.

♀ *Sixième segment ventral* prolongé au sommet en triangle arrondi. *Abdomen* et *ventre* testacés, avec le cinquième segment rembruni. *Elytres* un peu plus prolongées que chez le ♂, arrondies au sommet vers l'angle externe, brusquement et obliquement tronquées à l'angle sutural.

Corps assez court, subdéprimé ; presque glabre ; d'un testacé un peu rougeâtre et presque mat sur la tête et sur le prothorax, pâle et brillant sur les élytres.

Tête transversale, triangulaire; sensiblement plus étroite que le prothorax; entièrement d'un testacé rougeâtre assez pâle. *Front* déprimé ; éparsement et obsolètement ponctué, et marqué entre les yeux de deux petites fossettes arrondies. *Parties de la bouche* testacées, avec les *mandibules* légèrement rembrunies à leur sommet. *Yeux* assez grands, arrondis, saillants; noirs.

Antennes pubescentes; aussi longues que la tête et le prothorax réunis; graduellement épaissies vers leur sommet; testacées, avec les cinq derniers articles rembrunis; à premier article un peu épaissi, oblong : le deuxième ovalaire : le troisième oblong, un peu plus grêle et à peine plus long que le précédent : les quatrième à septième graduellement un peu plus épais, submoniliformes : les huitième à dixième légèrement transversaux : le dernier ovalaire, subacuminé au sommet.

Prothorax fortement transversal ; un peu plus étroit que les élytres, une fois moins long que large ; tronqué au sommet et à la base ; un peu obliquement coupé sur les côtés de celle-ci, assez fortement arrondi et rebordé sur les côtés, avec les angles antérieurs arrondis, et les postérieurs très-

obtus, émoussés; un peu plus étroit en avant qu'en arrière; très-faiblement convexe, sensiblement déprimé vers les angles postérieurs; d'un testacé pâle, presque mat et un peu rougeâtre; éparsement et très-obsolètement ponctué, et creusé sur le dos de deux impressions assez larges, mais peu profondes et souvent effacées.

Ecusson subtriangulaire; lisse ou très-finement chagriné; d'un testacé mat et un peu rougeâtre.

Elytres oblongues, trois fois (♂) ou trois fois et demie (♀) aussi longues que le prothorax; recouvrant les quatre premiers (♂) ou les cinq premiers (♀) segments de l'abdomen; sensiblement plus larges en avant qu'en arrière; subrectilignes sur les côtés, largement arrondies aux angles externes, plus ou moins arrondies au sommet; subdéprimées; d'un testacé pâle; assez densement et fortement ponctuées.

Abdomen court, subacuminé; pilosellé à son sommet; lisse ou obsolètement chagriné; d'un noir brillant (♂), ou testacé avec le cinquième segment rembruni (♀).

Dessous du corps faiblement convexe; légèrement pubescent; presque lisse ou très-obsolètement ponctué. *Poitrine* testacée. *Ventre* noir (♂) ou d'un testacé un peu rougeâtre avec le cinquième segment rembruni (♀).

Pieds assez courts; pubescents; testacés. *Cuisses* épaisses, latéralement comprimées.

PATRIE : Suisse. Juin.

Obs. Cette espèce a le port de l'*Anthobium sorbi*. Elle en diffère essentiellement par son front plus déprimé, par son prothorax bi-impressionné, et par les élytres des ♀ dont l'angle sutural est brusquement et largement tronqué.

Ptilium variolosum.

Oblongum, crassiusculum, convexum, nitidissimum, lateribus parcè griseo-pubescens, fortiter punctatum, nigro-piceum, elytrorum margine apicali rufo-piceo, antennis pedibusque piceo-testaceis. Pronoto æquali, lateribus rotundato, angulis posticis subrectis, non productis. Elytris apice obtuse truncatis; pygidio libero, producto.

Long. 0,0007. Larg. 0,0004.

Corps oblong, épais; convexe ; d'un noir de poix très-brillant ; fortement ponctué ; garni sur les côtés d'une pubescence grisâtre assez longue et peu serrée.

Tête transversale , légèrement inclinée; d'un tiers plus étroite que le prothorax ; très-convexe ; couverte d'une ponctuation bien distincte, assez forte et assez serrée ; d'un noir brillant, avec les *parties de la bouche* moins obscures. *Yeux* arrondis, assez saillants; grisâtres. *Col* court; lisse; d'un noir très-brillant.

Antennes pilosellées; un peu plus longues que la tête et le prothorax réunis ; d'un testacé de poix plus ou moins obscur ; à premier et deuxième articles épaissis : les intermédiaires petits et grêles : les trois derniers formant une massue très-allongée : le dernier elliptique, subacuminé au sommet.

Prothorax transversal ; presque une fois moins long que large ; aussi large à sa base que la base des élytres ; un peu plus étroit en avant qu'en arrière ; assez fortement arrondi sur le milieu de ses côtés, où il est aussi large que les élytres sur leur plus grande largeur; tronqué à la base et au sommet, avec les angles antérieurs obtus ; très-étroitement mais distinctement rebordé sur les côtés : ceux-ci très-légèrement sinués au devant des angles postérieurs, qui sont droits ou presque droits et non prolongés en arrière ; fortement convexe; d'un noir de poix très-brillant et comme vernissé ; paré

sur les côtés d'une pubescence grisâtre, assez longue, couchée, dirigée en arrière, mais peu fournie; couvert sur toute sa surface d'une ponctuation assez forte, assez grossière, et médiocrement serrée.

Ecusson petit; subtriangulaire; obsolètement ponctué; d'un noir brillant.

Elytres deux fois plus longues que le prothorax; en carré long; obtusément tronquées au sommet; subparallèles ou faiblement arrondies sur les côtés un peu après leur milieu; assez convexes; garnies sur les côtés d'une pubescence grisâtre, fine, assez longue, couchée, peu serrée, dirigée en arrière; couvertes sur leur surface d'une ponctuation presque aussi grossière que celle du prothorax, mais plus légère et comme ruguleuse; d'un noir de poix très-brillant, avec l'extrémité parée d'une bordure transparente, d'un roux de poix plus ou moins clair, remontant sur les côtés jusque près de leur milieu.

Pygidium non recouvert par les élytres; saillant, subtriangulaire; légèrement ponctué; d'un noir brillant.

Dessous du corps assez convexe; presque lisse; d'un noir de poix brillant.

Pieds assez courts; très-légèrement pubescents; d'un testacé de poix plus ou moins obscur.

Patrie : Environs de Cluny. Juin. Sous les écorces.

Obs. Cette espèce est remarquable par sa couleur très-brillante, par sa ponctuation grossière, et surtout par sa forme épaisse qui lui donne l'aspect d'un petit *Cercus* (*Cercus rufilabris* Latr.)

DESCRIPTION

DE

DEUX COLÉOPTÈRES NOUVEAUX

OU PEU CONNUS,

PAR

E. MULSANT et Cl. REY.

(Lue à la Société Linnéenne de Lyon.)

Molorchus Kiesenwetteri.

Dessous du corps, tête et prothorax, noirs : labre, épistome et palpes, testacés : antennes d'un testacé fauve : élytres d'un roux testacé, avec le tiers postérieur d'un brun fauve : pieds fauves. Deuxième article des antennes égal à la moitié du suivant. Prothorax assez fortement ponctué; sans reliefs, en dessus. Elytres à peine aussi longuement prolongées que les hanches postérieures; arrondies à l'extrémité. Massue des cuisses ovale, quatre fois environ aussi large que le pédicule.

Long. 0,0067 (3 l.). Larg. 0,0015 (2/3 l.).

Corps allongé; subparallèle. *Tête* ponctuée; hérissée de poils obscurs; concave ou largement canaliculée entre les antennes; noire. *Épistome*, *labre* et *palpes*, testacés. *Antennes* plus longuement prolongées que le corps chez le ♂; sétacées; d'un testacé fauve; hérissées de poils longs et clairsemés sur les cinq premiers articles : le deuxième, de moitié environ aussi long que le troisième. *Yeux* noirs; très-étroitement prolongés en arrière, à partir de l'angle postéro-externe de leur partie principale, c'est-à-dire après l'insertion des antennes. *Prothorax* tronqué à son bord antérieur; un peu moins large en devant que la tête; élargi, d'avant en arrière, en ligne à peu près droite, jusqu'aux deux tiers de la longueur de ses côtés; sensiblement plus large dans ce point que la tête; rétréci ensuite en ligne à peu près droite; de moitié plus long qu'il est large à la base; relevé en rebord à cette dernière,

et creusé d'un sillon transversal au devant de ce rebord ; faiblement relevé en rebord, en devant; sans rebord sur les côtés; planiuscule en dessus, convexement déclive latéralement; fortement ou assez fortement ponctué; sans reliefs apparents; noir, hérissé de poils obscurs. *Ecusson* petit, triangulaire; noir. *Elytres* débordant chacune le prothorax d'un tiers environ de la largeur de leur base; à peine prolongées jusqu'à l'extrémité des hanches postérieures; arrondies à l'extrémité; une fois environ plus longues qu'elles sont larges à la base; munies d'un rebord très-étroit; planiuscules; chargées d'une gibbosité sensible sur leur tiers postérieur; offrant après l'écusson une fossette suturale, commune, ovalaire, prolongée presque jusqu'à la moitié de leur longueur; peu densement et assez finement ponctuées; d'un roux testacé, avec le tiers postérieur d'un brun fauve; hérissées de poils obscurs. *Ailes* subhyalines; plus longuement prolongées que l'abdomen. *Dos* de celui-ci, noir. *Dessous du corps* noir; finement ponctué; garni de poils fins et cendrés. *Pieds* allongés; fauves ou d'un roux châtain; hérissés de longs poils cendrés: massue des cuisses ovale, comprimée, quatre fois environ aussi large, dans son diamètre transversal le plus grand, que le pédicule: la massue des cuisses intermédiaires plus longue que le pédicule. Premier article des tarses postérieurs moins long que les deux suivants réunis.

Cette espèce a été découverte par M. de Kiesenwetter, à qui nous l'avons dédiée.

Obs. Elle a beaucoup d'analogie avec le *M. umbellatorum*; elle s'en distingue, indépendamment des caractères tirés de la couleur, par le deuxième article de ses antennes à peu près égal à la moitié du suivant; par son prothorax rétréci presque en ligne droite à partir des deux tiers, au lieu de l'être d'une manière sinuée; relevé en rebord à la base et creusé d'un sillon transversal assez prononcé au devant de ce rebord, au

lieu d'être faiblement rebordé et plan au devant de ce rebord; sans reliefs en dessus; par ses élytres moins longues, moins rétrécies d'avant en arrière; en ogive à leur extrémité; par la massue des cuisses, même des postérieures, ovale plutôt qu'oblongue, plus comprimée et surtout plus large dans son diamètre transversal le plus grand; par le premier article des tarses moins long que les deux suivants réunis.

Stenoria Kraatzii.

Noir, avec partie de la tête, le prothorax, la majeure partie des élytres, les pieds, moins l'extrémité des tarses, flaves. Le prothorax rayé d'une ligne ou d'un sillon vers l'extrémité de la ligne médiane : les élytres noires à l'extrémité.

Long. 0,0067 à 0,0072 (3 l. à 3 l. 1/2). Larg. 0,0023 à 0,0028 (1 l.)

PATRIE : Les Pyrénées et diverses autres parties de la France.

Nous avons dédié cet insecte à M. Kraatz, président de la Société entomologique de Berlin.

Obs. Cette espèce est vraisemblablement le *Sitaris thoracica* de Dejean. Elle diffère principalement du type de la *Stenoria apicalis*, décrit dans l'Histoire naturelle des coléoptères de France, par son prothorax entièrement flave, par la majeure partie basilaire de ses mandibules et partie de la tête, flaves; par son ventre brun ou noir sur une partie basilaire plus étendue, ordinairement jusqu'à l'avant-dernier arceau.

Son prothorax est seulement rayé d'une ligne ou creusé d'un sillon à l'extrémité de la ligne médiane, au lieu d'avoir une impression triangulaire; mais cette impression se trouve aussi réduite à une ligne, chez divers individus de la *St. apicalis*.

Quant aux caractères tirés de la couleur, ils offrent peu de constance. Ainsi, parfois la tête est noire ou brune, avec le

labre et une tache ponctiforme sur l'épistome, flaves; d'autres fois elle est noire ou brune, avec la partie longitudinale médiane flave ou d'un flave brunâtre; quelquefois même les tempes sont en parties flaves ou flavescentes. La partie noire varie d'étendue; ordinairement elle est réduite au septième ou au sixième postérieur de la longueur des étuis, et coupée à peu près transversalement à son bord antérieur, comme chez la *S. apicalis*; mais d'autres fois elle a aussi plus d'étendue. Chez un exemplaire qu'a eu la bonté de donner M. Kraatz à l'un de nous, elle couvre les deux cinquièmes postérieurs du bord externe et le tiers postérieur de la suture. Elle est ainsi coupée obliquement en devant, au lieu de l'être obliquement.

Le caractère qui semblerait le plus spécifique de la *St. Kraatzii*, consisterait dans le prothorax entièrement flave. Mais dans la *S. apicalis* la tache noire a des développements si variables, que sa disparition ne semble qu'une variation par défaut de la matière colorante. Telle a été l'opinion de l'un de nous, contrairement à celle de Dejean, lorsqu'on a fait (dans l'Hist. nat. des coléoptères de France) des individus à prothorax flave une simple variété (var. α) de la *S. apicalis*.

Nous en possédons des exemplaires dont le prothorax est entièrement noir, à l'exception d'une bordure latérale irrégulière et étroite, flave. Chez d'autres au contraire la tache noire est réduite à une ligne, et déjà, chez de tels exemplaires, la tête est brune au lieu d'être noire, et laisse pressentir que le front montrera des taches jaunes ou jaunâtres, dès que la matière colorante sera devenue moins abondante sur cette partie et aura disparu sur le prothorax.

Des observations nouvelles sont donc nécessaires pour confirmer la validité de cette espèce, qui nous semble jusqu'à présent très-douteuse.

DESCRIPTION
D'UN LONGICORNE NOUVEAU.

PAR

E. MULSANT et Cl. REY.

(Lue à la Société Linnéenne de Lyon.)

Exocentrus Claræ.

Corps variant du testacé au fauve brun; garni de duvet. Elytres hérissées de longs poils noirs, disposés sur dix rangées longitudinales, et naissant chacun laplupart d'un point dénudé ou enfoncé; offrant sur leur moitié antérieure six lignes d'un duvet cendré, interrompues après chaque poil hérissé; puis une bande transversale et irrégulière de duvet cendré, suivie d'une bande transversale dénudée (comme formée de deux taches ovalaires) anguleusement saillante en devant vers les deux cinquièmes et un peu moins avancée vers les deux tiers de la largeur; postérieurement garnies d'un duvet cendré, offrant en devant la reproduction des deuxième, quatrième et sixième lignes cendrées, interrompues.

Long. 0067 à 0,0078 (3 l. à 3 1/2). Larg. 0,0022 à 0,0028 (1 l. à 1 1/4).

Corps suballongé; médiocrement convexe; variant du testacé au fauve brun, et garni de duvet, en dessus. *Tête* inclinée; rayée, depuis le bord postérieur jusqu'à la partie antérieure du front, d'une ligne longitudinale, transformée en large sillon entre les antennes; variant du testacé au fauve brun; garnie d'un duvet cendré grisâtre; hérissée de poils noirs ou obscurs, longs et clairsemés. *Epistome* et *labre* d'un cendré flavescent. *Antennes* d'un quart ou d'un tiers plus longues que le corps; sétacées; ciliées en dessous; de onze articles : le premier sensiblement fusiforme, aussi long que le quatrième, moins long que le troisième : le deuxième très-court; d'un testacé fauve ou d'un fauve brun, avec les premier et deuxième articles et la base des troisième et quatrième garnis d'un duvet cendré. *Prothorax* faiblement

arqué ou presque tronqué en devant; tronqué à la base; élargi en ligne presque droite jusqu'aux trois cinquièmes des côtés, armé dans ce point d'une petite épine dirigée en arrière, rétréci ensuite jusqu'au bord postérieur, en ligne courbée en dedans; faiblement et très-étroitement rebordé en devant; plus évidemment rebordé à la base; d'un quart plus large à celle-ci qu'il est long sur son milieu; variant du testacé fauve au fauve brun ou au brun fauve; garni de poils cendrés grisâtres, couchés, mais relevés d'une manière convergente sur la ligne médiane, où ils forment une sorte de carène; hérissé de poils noirs, clairsemés. *Ecusson* triangulaire ou subcordiforme; garni d'un duvet cendré. *Elytres* débordant la base du prothorax des deux cinquièmes de la largeur de chacune; d'un cinquième plus larges que ce dernier, dans son diamètre transversal le plus grand; quatre fois environ aussi longues que lui; presque parallèles jusqu'à la moitié de leur longueur, puis un peu élargies en ligne courbe, arrondies (prises ensemble) à l'extrémité; ordinairement non contiguës entre elles à leur partie postérieure; médiocrement convexes; à fond variant du testacé ou du testacé fauve au fauve brun ou brunâtre; en partie garnies d'un duvet concolore, fin, couché, peu serré; hérissées de longs poils noirs disposés sur six rangées sur chacune, naissant, au moins sur la moitié antérieure, d'un point dénudé ou enfoncé très-apparent (six ou sept de ces points, sur la rangée naissant de la fossette humérale, depuis la base jusqu'à la moitié de leur longueur); ornées chacune, sur leur moitié antérieure, de six lignes d'un duvet cendré, interrompues après chaque poil hérissé : la première rangée suturale : la sixième ou la subhumérale reposant sur une sorte de ligne légèrement saillante; offrant un peu avant la moitié de leur longueur une bande transversale formée d'un duvet cendré, irrégulière, couvrant un sixième environ de

la longueur vers la suture, moins développée et sinueuse sur la moitié extérieure, un peu anguleuse en arrière, vers les quatre septièmes de la largeur de chacune : cette bande cendrée suivie d'une bande transversale de couleur foncière, dénudée ou à peu près, étendue jusqu'au rebord sutural qui reste cendré, couvrant dans sa partie la plus développée des quatre septièmes aux trois quarts ou un peu moins de leur longueur, comme formée de deux taches ovalaires unies, anguleusement saillante à son bord antérieur vers les deux cinquièmes internes de leur largeur, et un peu moins avancée vers les deux tiers de la largeur; couvertes ou garnies sur leur partie postérieure d'un duvet cendré, offrant en devant comme la réapparition des deuxième, quatrième et sixième lignes grises interrompues, qui s'avancent dans la bande dénudée. *Dessous du corps* d'un brun testacé ou d'un fauve brun couvert d'un duvet cendré, paraissant souvent d'un cendré grisâtre, couché, assez épais. *Pieds* garnis d'un duvet cendré ou testacé : cuisses ovalaires, arquées à leur bord antérieur, presque en ligne droite au postérieur, comprimées, testacées, avec la majeure partie de la massue brunâtre : tibias testacés : les antérieurs échancrés en dessous vers la moitié ou un peu plus de leur arête inférieure : les intermédiaires garnis de poils noirs et comme offrant une entaille longitudinalement oblique sur leur arête extérieure à partir de la moitié de celle-ci, ou comme échancrés vers les deux tiers de la dite arête. Premier article des tarses moins long que les deux suivants réunis.

Cette espèce se trouve dans les environs de Lyon , et dans divers autres lieux de la France.

Nous l'avons dédiée à Madame Clara de Kiesenwetter.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES ESPÈCES DÉCRITES.

ACUPALPUS notatus 50
AGATHIDIUM dentatum . . . 123
— globosum . . . 125
ALEOCHARA eurynota. . . . 98
— læta 96
— senilis. 100
AMARA ovalis. 47
ANISOTOMA geniculata . . . 120
ANTHOBIUM obliquum. . . . 184
ANTHOCOMUS pulchellus. . . 78
ANTHOPHAGUS crassicornis. . 179
BATRISUS piceus 69
BLEDIUS angustus. 168
— brevicollis. 170
— nuchicornis 165
BOLITOCHARA flavicollis. . . 95
BRYAXIS globulicollis. . . . 71
BYTHINUS nigrinus. 74
CLYPEASTER nanus 129
CRYPTOBIUM brevipenne. . . 147
CRYPTOCEPHALUS maculicollis. 90
DASYTES tibialis 10
DRYOPHILUS raphaelensis. . . 80
EUPLECTUS punctatus. . . . 76
EUTHEIA linearis. 63
EXOCENTRUS Claræ 193
GYROPHÆNA rugipennis. . . 116
HARMONIA lyncea. 14
HOMALOTA paradoxa. . . . 111
— subrecta 109
HYDROPORUS ignotus. . . . 54
— longulus . . . 52
HYLESINUS vestitus 87
LACCOBIUS pallidus 61
LATHROBIUM posticum . . . 144
LIMNEBIUS sericans 59
LORICASTER (n. g.). . . . 134
— testaceus . . . 135
MOLORCHUS Kiensewetteri . . 189
MYRMEDONIA excepta . . . 113
OCHTHEBIUS subinteger. . . 57
OCYPUS minax. 139
OLIBRUS particeps. 127
OMALIUM impar. 182
ORTHOPERUS anxius. . . . 131
— coriaceus . . . 132
OXYPODA induta 105
— longipes. 102
— perplexa 106
OXYTELUS parvulus 175
PELTINUS (n. g.). 134
— velatus 137
PHILONTHUS varipes. . . . 142
PLATYSTETHUS tristis . . . 172
PTILIUM variolosum. . . . 187
SCOPÆUS anxius 149
SCYDMOENUS carinatus . . . 67
— longicollis . . . 65
SINORUS (n. g.) 1
— ciliaris 2
STENORIA Kraatzii. 191
STENUS æqualis 154
— inæqualis. 156
— lævigatus. 152
— major. 163
— subdepressus . . . 158
— sublobatus 160
TELEPHORUS illyricus . . . 15
THECA (n. g.). 40
— byrrhoides. 42
— elongata 44
TROGOPHLÆUS anthracinus . . 177
TROPIDERES curtirostris. . . 85
XANTHOCHROA Raymondi. . . 6
XYLETINUS ferrugineus . . . 83

OPUSCULES

ENTOMOLOGIQUES

OPUSCULES

ENTOMOLOGIQUES

PAR

E. MULSANT

Sous-bibliothécaire de la ville de Lyon,
Professeur au Lycée,
Correspondant du ministère de l'Instruction publique,
Président de la Société Linnéenne, etc.

TREIZIÈME CAHIER

PARIS

MAGNIN ET BLANCHARD

RUE HONORÉ-CHEVALIER, 3

—

1863

A MONSIEUR ÉMILE BLANCHARD

Membre de l'Institut,

Professeur au Jardin des Plantes,

chevalier de la Légion d'honneur, etc., etc.

MONSIEUR,

En vous dédiant ces modestes pages, je n'ai pas seulement voulu vous offrir un tribut d'admiration pour les beaux travaux qui vous ont ouvert les portes du premier de nos corps savants ; mon but a été sur-

tout de vous renouveler l'assurance des sentiments affectueux avec lesquels,

J'ai l'honneur d'être.

Votre tout dévoué serviteur.

E. MULSANT.

Lyon, 15 octobre 1863

TABLE DES MATIÈRES

Description d'un genre nouveau de la famille des Cryptophagides 1
Description de quelques Coléoptères nouveaux ou peu connus. . 4
Essai sur la famille des Anobides proprement dits 30
Longicornes nouveaux ou peu connus 140
Description d'une espèce nouvelle d'Hemiptère. 185
Description de la larve de l'*Hypulus quercinus*. 187

DESCRIPTION D'UN GENRE NOUVEAU

DE LA

FAMILLE DES CRYPTOPHAGIDES

PAR

E. MULSANT ET CL. REY

Genre SETARIA

(Etymologie : *seta*, soie.)

Caractères : *Corps* oblong, épais, subcylindrique, sétigère.

Tête inclinée, transversale. *Joues* très-légèrement prolongées sur les côtés, au-devant des yeux. *Epistome* court, transversal, convexe, faiblement et triangulairement échancré à son sommet. *Palpes* courts, à dernier article fusiforme, acuminé, trois fois plus long que le précédent. *Menton* très-court, transversal, prolongé en pointe au milieu de son bord antérieur, latéralement limité par deux dents fortes, larges, comprimées, situées une de chaque côté. *Yeux* assez grands.

Antennes courtes, assez grêles, distinctement terminées par une massue brusque de deux articles.

Prothorax épais, convexe, en carré transversal, à bords latéraux simples, sans dent ni épaississement.

Ecusson transversal, subcordiforme.

Elytres épaisses, convexes, oblongues, fortement et obtusément arrondies au sommet.

Dessous du corps assez convexe.

Pieds courts. *Cuisses* légèrement épaissies. *Tibias* faiblement élargis à leur extrémité. *Tarses* hétéromères chez les ♂, pentamères chez les ♀. Les *antérieurs* légèrement dilatés, à 1er à 4e articles graduellement plus courts et plus étroits : les *intermédiaires* et *postérieurs* plus grêles, à 1er article oblong : les 3e et 4e graduellement plus courts.

Obs. Ce genre se place entre les genres *Antherophagus*, Knoch, et *Cryptophagus*, Herbst. Il se distingue de l'un et de l'autre par la massue de ses antennes composée seulement de deux articles, et par sa forme plus convexe, plus épaisse, plus cylindrique.

Setaria sericea.

Oblonga, incrassata, subcylindrica, convexa, flavo-ferruginea, oculis solis nigris ; crebrè rugoso-punctulata, setis brevibus, depressis, luteo-micantibus, tecta. Capite transverso, pronoto angustiore : hoc transversim subquadrato, apice truncato, basi bissinuato. Elytris obtusis, apice obtusè rotundatis.

Long. 0,002 ; larg. 0,0009.

♂. *Tarses antérieurs* un peu plus sensiblement dilatés que dans la ♀. *Tarses postérieurs* de quatre articles seulement, les autres de cinq.

♀. *Tarses* tous de cinq articles.

Corps oblong, épais, subcylindrique, convexe, rugueusement ponctué, d'un ferrugineux assez clair, couvert d'une pubescence sétiforme, courte, couchée, soyeuse, jaunâtre et brillante.

Tête d'un quart plus étroite que le prothorax, transversale, inclinée, rugueusement ponctuée, d'un ferrugineux assez clair ; couverte d'une pubescence sétiforme, jaunâtre, couchée, brillante. *Front* assez convexe. *Epistome* convexe, transversal, échancré à son sommet. *Palpes* testacés. *Yeux* assez saillants, arrondis, noirs, à facettes très-grossières.

Antennes assez courtes, assez grêles, légèrement pubescentes, dé-

passant à peine le milieu des côtés du prothorax; entièrement d'un roux ferrugineux; à 1er article très-épaissi : le 2e moins épais et plus court: les 3e à 9e petits, assez grêles: le 3e oblong: les 4e à 8e subégaux: le 9e un peu plus épais que le précédent: la massue brusque, de deux articles, dont le premier transversal, cyathiforme. et le dernier subarrondi, court, obtusément tronqué au sommet.

Prothorax épais, transversal, presque de la largeur des élytres à sa base, un peu plus étroit en avant, d'un quart plus large que long; tronqué au sommet, bissinué à la base; finement rebordé à celle-ci. un peu plus fortement sur les côtés: très-convexe, rugueusement ponctué; d'un ferrugineux assez clair; couvert d'une pubescence sétiforme, couchée, jaunâtre et brillante.

Ecusson assez petit, transversal, subcordiforme, rugueux, d'un ferrugineux assez clair, avec quelques poils courts, sétiformes, couchés et jaunâtres.

Elytres épaisses, oblongues, subcylindriques, subrectilignes sur les côtés; trois fois plus longues que le prothorax: fortement et obtusément arrondies à leur sommet; très-convexes, à leur partie postérieure surtout; rugueusement ponctuées; d'un ferrugineux assez clair; couvertes d'une pubescence sétiforme, couchée, jaunâtre et brillante. *Epaules* arrondies, peu saillantes.

Dessous du corps assez convexe, assez fortement ponctué, ferrugineux, avec quelques poils sétiformes, courts et argentés.

Pieds assez courts, pubescents, d'un roux testacé. *Cuisses* légèrement épaissies. *Tibias* faiblement élargis à leur extrémité. *Tarses* courts, les *postérieurs* assez grêles.

Patrie : Hyères. Février. En battant les tamarix.

Obs. Cette espèce ressemble un peu au *Cryptocephalus pubescens* ; mais elle est beaucoup plus convexe: la massue des antennes est plus brusquement biarticulée; l'écusson est moins transversal: les bords du prothorax sont entiers.

DESCRIPTION

DE

QUELQUES COLÉOPTÈRES NOUVEAUX

ET PEU CONNUS

PAR

E. MULSANT ET CL. REY

Meligethes rubripes.

Oblongo-ovatus, leviter convexus, niger, nitidulus, densiùs subtilitèr punctatus, densè cinereo-pubescens, pedibus antennisque rufis, his medio subinfuscatis: tibiis anticis sublinearibus, subtilitèr serratis.

Long. 0,002; larg. 0,0013.

Corps ovale-oblong, légèrement convexe, assez brillant, noir; couvert d'une pubescence cendrée, fine, couchée, assez serrée.

Tête transversale, d'une moitié environ moins large que le prothorax à sa base; brusquement rétrécie en avant des yeux; finement et densement ponctuée; faiblement convexe; d'un noir assez brillant, avec *les parties de la bouche* un peu roussâtres; couverte d'une pubescence grisâtre, fine et serrée. *Yeux* gros, subarrondis, assez saillants, brunâtres.

Antennes courtes, dépassant à peine le milieu des côtés du prothorax; brièvement pubescentes; d'un roux testacé, avec les 3e à 8e articles un peu rembrunis; à 1er article épaissi: le 2e plus grêle.

oblong : les 3e et 8e, petits, graduellement plus courts : la massue subovalaire, comprimées, légèrement tomenteuse.

Prothorax transversal, de la largeur des élytres en son milieu, faiblement rétréci postérieurement; d'un tiers environ plus étroit en avant qu'en arrière; assez fortement échancré au sommet, subtronqué ou très-faiblement flexueux à la base; muni sur les côtés d'un léger rebord qui se continue sur le bord antérieur jusqu'à l'angle interne des yeux ; une fois moins long que large; médiocrement arrondi sur les côtés, avec les angles postérieurs légèrement obtus et les antérieurs droits et arrondis à leur sommet; légèrement convexe; d'un noir assez brillant; finement et densement ponctué; couvert d'une pubescence cendrée, fine, couchée, plus serrée et plus apparente sur les côtés.

Ecusson assez grand, semi-circulaire, d'un noir assez brillant, finement et assez densement ponctué, pubescent à sa base.

Elytres oblongues, trois fois plus longues que le prothorax; obtusément tronquées au sommet, subparallèles ou légèrement arrondies sur les côtés, où elles sont sensiblement rebordées; d'un noir assez brillant et un peu plombé; légèrement convexes; finement et assez densement ponctuées; couvertes d'une pubescence cendrée, fine, couchée et assez serrée. *Calus huméral* assez marqué, arrondi.

Pygidium rugueusement pointillé, pubescent, noir; quelquefois assez saillant, le plus souvent recouvert par les élytres.

Dessous du corps subdéprimé, brillant, noir, très-légèrement pubescent, finement ponctué. *Prosternum* un peu plus fortement et rugueusement ponctué.

Pieds assez courts, finement pubescents, entièrement d'un testacé-rougeâtre. *Cuisses intermédiaires* et *postérieures* assez épaisses, comprimées. *Tibias antérieurs* sublinéaires, finement crénelés à leur tranche externe. *Les intermédiaires* et *les postérieurs* finement ciliés en dehors vers leur sommet.

Patrie : Avignon, Marseille. Mai, juin. Sur les fleurs.

Obs. Cette espèce, intermédiaire entre les *meligethes œneus,* Fab., et

coracinus, Sturm, diffère du dernier par sa forme beaucoup moins convexe, et du premier par sa couleur noire et par ses pieds et ses antennes d'un testacé-rougeâtre.

Meligethes picipennis.

Ovalis, leviter convexus, nitidulus, densiùs subtilitèr punctulatus, longiùs densiùsque cinereo-pubescens, niger, elytris piceo-ferrugineis, antennis pedibusque rufo-testaceis; tibiis anticis levitèr dilatatis, extùs subtilitèr serratis, denticulis apicem versùs sensim paulò majoribus.

Long. 0,0021; larg. 0,0014.

Corps en ovale peu allongé, assez brillant, couvert d'une pubescence cendrée, assez longue et assez serrée; d'un noir de poix, avec les élytres un peu ferrugineuses.

Tête transversale, d'un tiers environ moins large que le prothorax à sa base; subitement rétrécie en avant des yeux: finement et densement ponctuée; faiblement convexe; couverte d'une pubescence grisâtre assez longue, médiocrement serrée; d'un noir assez brillant, avec *les parties de la bouche* un peu roussâtres. *Yeux* gros, assez saillants, subarrondis, noirâtres.

Antennes courtes, légérement pubescentes, atteignant à peine le milieu des côtés du prothorax, entièrement d'un roux-testacé; à 1er article épais, arqué: le 2e plus grêle, oblong: le 3e plus grêle, mais à peine plus court que le précédent: les 4e à 8e, petits, graduellement un peu plus courts: la massue courtement ovalaire, comprimée, tomenteuse à son sommet.

Prothorax transversal, un peu plus étroit que les élytres en son milieu, à peine rétréci postérieurement; sensiblement plus étroit en avant qu'en arrière; d'un tiers moins long que large; assez fortement rebordé sur les côtés, qui sont légèrement arrondis, avec les angles antérieurs obtus et les postérieurs presque droits, un peu relevés; échancré au sommet et subsinué sur les côtés de la base; légèrement convexe; d'un noir de poix brillant, finement et assez densement

ponctué ; couvert d'une pubescence cendrée, fine, assez longue et pas trop serrée.

Ecusson assez grand, semi-circulaire, finement pubescent, obsolètement ponctué, d'un noir de poix assez brillant.

Elytres oblongues, deux fois et demie plus longues que le prothorax ; obtusément tronquées au sommet ; subparallèles ou très-faiblement arrondies sur les côtés, où elles sont assez sensiblement rebordées ; faiblement convexes, très-légèrement et finement ponctuées ; peu brillantes ; d'un roux de poix plus ou moins ferrugineux ; couvertes d'une pubescence cendrée, fine, assez longue et assez serrée. *Calus huméral* assez marqué, arrondi.

Pygidium subtriangulaire, pubescent, rugueusement ponctué, brunâtre, en partie recouvert par les élytres.

Dessous du corps légèrement convexe, finement pubescent, légèrement ponctué ; d'un noir brillant, avec le dernier segment ventral et les intersections des autres segments ordinairement plus ou moins ferrugineux.

Pieds assez courts, finement pubescents, d'un roux-testacé. *Cuisses* épaisses, comprimées. *Tibias antérieurs* sensiblement dilatés vers leur sommet, garnis à leur tranche externe d'une rangée de dents de scie, assez fines à la base et devenant graduellement un peu plus grosses en avançant vers l'extrémité. *Tibias intermédiaires* et *postérieurs* dilatés, comprimés, ciliés à leur sommet.

PATRIE : Hyères. Juin. Sur les fleurs des genêts.

OBS. Cette espèce s'éloigne de tous ses congénères par sa pubescence plus longue et par la couleur de ses élytres. Quant au faciès, elle ressemble aux *murinus*, ERICHS., et *fibularis*, ERICHS. ; mais elle est d'une taille plus grande, et le prothorax est proportionnellement moins court, moins arrondi sur les côtés.

Platycerus cribratus.

Oblongo-elongatus, subnitidus, levitèr convexus, fortiùs densè rugoso-punctatus, infrà niger, suprà obscuro-cæruleus, antennarum clavâ tar-

sisque piceis vel rufo-piceis. Capite anticè impresso. Pronoto transverso, lateribus angulatim dilatato, elytrorum ferè latitudine. Elytris passim obsoletè substriatis.

Long. 0,008 à 0,009; larg. 0,003 à 0,0045.

♂. *Elytres* subparallèles. *Prothorax* fortement et anguleusement dilaté sur les côtés après leur milieu, à peine plus étroit en avant qu'en arrière. *Mandibules* saillantes, armées à leur tranche interne de cinq dents plus ou moins fortes. *Tarses postérieurs* à peine moins longs que les tibias.

♀. *Elytres* oblongues, ovalaires. *Prothorax* légèrement et subarcuément dilaté sur les côtés après leur milieu, beaucoup plus étroit en avant qu'en arrière. *Mandibules* peu saillantes, seulement bidentées à leur tranche interne, offrant chacune à leur partie supérieure une entaille dans laquelle, à l'état de croisement, vient se loger la dent terminale du bord incisif. *Tarses postérieurs* de la longueur de la moitié des tibias.

Corps plus ou moins allongé, un peu brillant, densement et rugueusement ponctué, d'un bleu plus ou moins obscur et quelquefois un peu verdâtre.

Tête transversale, près d'une moitié plus étroite que le prothorax dans la plus grande largeur de celui-ci; assez brillante; bleuâtre; faiblement convexe; assez fortement et assez densement ponctuée, avec la partie postérieure un peu plus lisse; garnie sur les côtés d'une pubescence grisâtre. *Epistome* excavé, échancré à son bord antérieur; recouvert d'une pubescence grisâtre plus ou moins obsolète. *Mandibules* noires, légèrement pubescentes, assez fortement ponctuées. *Palpes* couleur de poix, avec la base quelquefois plus ou moins roussâtre. *Menton* densement et rugueusement ponctué. *Yeux* globuleux, arrondis, assez saillants, noirâtres.

Antennes dépassant un peu le milieu des côtés du prothorax, à peine pubescentes, d'un noir de poix, avec la massue ordinairement un peu roussâtre; à 2ᵉ article oblong, obconique: les 3ᵉ à 6ᵉ, courts, trans-

versaux, fortement contigus : les 4 derniers en dents de peigne : la 1re petite, aiguë : la dernière, grande, obtuse, arrondie.

Prothorax transversal, d'un tiers moins long que large, presque aussi large que les élytres à sa plus grande largeur, largement et bisinueusement échancré au sommet, offrant le long de celui-ci un rebord étroit qui s'épaissit vers le milieu du lobe médian en forme de bourrelet aplati et lisse ; tronqué et étroitement rebordé à la base ; largement et fortement rebordé sur les côtés ; ceux-ci plus ou moins angu-leusement dilatés après leur milieu, ciliés à leur tranche d'assez longs poils grisâtres, légèrement frisés ; avec les angles antérieurs assez saillants et presque aigus, les postérieurs petits, rectangulaires, et réfléchis en dehors en forme de petite dent ; faiblement convexe ; un peu brillant : d'un bleu plus ou moins obscur ou verdâtre, densement, rugueusement et assez fortement ponctué, avec un espace longitudinal lisse, étroit, occupant la dernière moitié de la ligne médiane.

Ecusson court, semicirculaire, transversal, légèrent concave, brillant, bleuâtre, lisse ou éparsement ponctué à sa base.

Elytres subparallèles (♂) ou ovales-oblongues (♀) : trois (♀) ou quatre (♂) fois plus longues que le prothorax ; arrondies au sommet, largement rebordées sur les côtés et à leur extrémité surtout ; faiblement convexes ou presque subdéprimées à la suture (♂) ; glabres ; peu brillantes ; d'un bleu plus ou moins obscur et quelquefois un peu verdâtre ; densement, rugueusement et assez fortement ponctuées ; offrant sur leur disque, aux intervalles, quelques rides transversales, et à leur partie postérieure quelques traces de stries longitudinales plus ou moins obsolètes. *Calus huméral* assez saillant, arrondi, avec l'angle des épaules offrant une petite dent.

Dessous du corps assez convexe, brillant, noir, légèrement pubescent, assez fortement et assez densement ponctué, avec le milieu du prosternum un peu plus lisse.

Pieds assez longs et assez grêles, légèrement pubescents, éparsement ponctués, d'un noir brillant avec les *tarses* plus clairs et quelquefois roussâtres.

Patrie : Beaujolais. Mai. En battant les taillis de chêne.

Obs. Cette espèce, très-voisine du *Platycerus caraboïdes. Lin.*, s'en distingue néanmoins par plusieurs caractères constants. Elle est plus petite, moins convexe, moins brillante, beaucoup plus densement ponctuée dans toutes ses parties. Le prothorax est plus fortement et plus anguleusement dilaté sur les côtés après leur milieu; les angles antérieurs sont généralement plus saillants et plus aigus. L'écusson est plus court. Le menton est toujours grossièrement et assez densement ponctué. Les élytres du ♂ sont proportionnellement plus allongées et plus parallèles. Enfin elle appartient à la plaine et vit exclusivement sur le chêne, tandis que le *caraboïdes* ne se rencontre que dans les montagnes alpines ou subalpines, sur le sapin, le hêtre et le frêne.

Coroebus aeratus.

Oblongus, crassiusculus, subcylindricus, subnitidus, asperato-punctatus, pube pruinosâ sericeus. Capite latiùs longitudinalitèr sulcato. Pronoto medio gibbo, lateribus compresso, angulis posticis rectis, Elytris levitèr convexis, posticè subattenuatis, apice singulatim rotundatis.

Long. 0,005; larg. 0,0015.

Corps oblong, épais, subcylindrique, rugueusement ponctué, d'un bronzé assez brillant, revêtu d'une courte pubescence farineuse.

Tête verticale, à peine plus étroite que le prothorax, assez convexe, rugueusement ponctuée, d'un bronzé brillant, revêtue d'une pubescence farineuse peu serrée. *Vertex* et *front* largement et assez profondément sillonnés dans leur longueur. *Epistome* finement et rugueusement ponctué, largement et profondément échancré au sommet. *Parties de la bouche* d'un bronzé plus ou moins obscur. *Lèvre supérieure* finement et rugueusement ponctuée, légèrement échancrée à son bord antérieur, qui est cilié de poils blanchâtres. *Yeux* grands, ovalaires, peu saillants, brunâtres.

Antennes courtes, n'atteignant point le milieu du prothorax, com-

primées et assez sensiblement élargies à partir du 5e article inclusivement, très-légèrement pubescentes; d'un bronzé assez brillant: à 1er et 2e articles oblongs, un peu épaissis: les 3e et 4e plus grêles, oblongs, obconiques, très-faiblement prolongés en dents de scie en dessous: le 4e un peu plus court que le précédent: les 5e à 11e assez fortement prolongés en dents de scie en dessous, comprimés, transversaux.

Prothorax aussi large que les élytres, en carré légèrement transversal, à peine plus étroit en arrière, arrondi et prolongé au milieu de son bord antérieur, tronqué à la base avec le milieu de celle-ci prolongé au devant de l'écusson en un lobe brusque, court et large; assez fortement gibbeux sur son milieu; largement comprimé vers les côtés qui, vus en dessus, paraissent à peine arrondis, mais qui, vus de profil, sont fortement infléchis dans leurs deux tiers antérieurs et profondément sinués au-dessus des angles postérieurs qui sont droits; densement et rugeusement ponctué; d'un bronzé assez brillant, et revêtu d'une pubescence très courte, farineuse.

Ecusson en cœur fortement transversal, d'un bronzé brillant, glabre, presque lisse ou très-obsolètement chagriné.

Elytres oblongues, trois fois et demie plus longues que le prothorax, subparallèles, graduellement rétrécies dans leur dernier tiers, individuellement arrondies à leur sommet, où elles sont finement et obsolètement denticulées; légèremeut convexes en dessus le long de la suture; latéralement et comme largement impressionnées sur les côtés derrière les épaules; d'un bronzé plus ou moins brillant; densement et rugueusement ponctuées, et couvertes d'une pubescence très-courte et comme farineuse. *Calus huméral* assez saillant, légèrement arrondi. *Ailes* irisées de vert et de violâtre.

Dessous du corps très-convexe, d'un bronzé brillant, couvert d'une courte pubescence blanchâtre. *Poitrine* rugueusement, *ventre* finement et légèrement ponctués. *Dernier segment ventral* obtusément arrondi. *Prosternum* profondément échancré à son bord antérieur.

Pieds courts, légèrement pubescents, d'un bronzé brillant. *Cuisses*

très-faiblement épaissies. *Tibias* tous plus ou moins sensiblement arqués.

PATRIE : Provence et Languedoc. Juin.

OBS. Cette espèce ressemble un peu au *Coroebus graminis,* PANZ. *(Cylindraceus,* LAP. *et* GOR.*)*. Elle est d'une taille moindre, proportionnellement plus courte, plus ramassée, plus cylindrique. Le prothorax est moins inégal, plus fortement convexe en son milieu, plus carré et moins rétréci en avant. La ponctuation est plus forte et plus rugueuse. Le vertex et le front sont plus largement sillonnés; les antennes sont un peu plus épaisses, et les tibias un peu plus grèles et plus sensiblement arqués.

Agrilus curtulus.

Subelongatus, crassiusculus, subnitidus, viridi-caeruleus. Vertice rugato, angustè sulcato. Pronoto densiùs transversim strigato et punctato, latiùs medio longitudinalitèr sulcato, angulis posticis subrectis, intùs arcuatim carinulatis. Elytris squamulato-rugosis, pube pruinosâ sericantibus, lateribus fasciâque transversâ ponè medium subdenudatis; apice singulatim subrotundatis, denticulatis.

Long. 0,006; larg. 0,0016.

♂. *Les deux crochets* des quatre tarses antérieurs bifides à leur sommet. Ceux des tarses postérieurs armés seulement d'une forte dent à la base. *Front* plan, mat, finement pubescent. *Dernier segment ventral* assez fortement échancré à son sommet, et faiblement déprimé au devant de l'échancrure.

♀. *Les deux crochets* de tous les tarses, seulement armés d'une large dent à leur base. *Front* légèrement convexe, brillant, glabre. *Dernier segment ventral* assez convexe, très-faiblement sinué à son sommet.

Corps épais, assez allongé, quoique plus raccourci que chez la plupart de ses congénères, légèrement convexe, finement rugueux, entièrement d'un vert un peu bleuâtre et un peu brillant, couvert sur les élytres d'une courte pubescence cendrée, pulvérulente, interrompue sur les côtés et après le milieu.

Tête verticale, un peu plus étroite que le prothorax, d'un vert un peu bleuâtre dans les 2 sexes, rugueusement ponctuée, légèrement pubescente antérieurement. *Vertex* convexe, couvert de rugosités longitudinales, et creusé en son milieu d'un sillon longitudinal assez étroit, à peine prolongé sur la partie supérieure et postérieure du front. *Parties de la bouche* d'un vert bleuâtre brillant, avec le sommet des *mandibules* et les *palpes* brunâtres. *Lèvre inférieure* rugueusement et obsolètement ponctuée, obtusément tronquée et légèrement ciliée à son sommet. *Yeux* grands, oblongs, peu saillants, plus ou moins brunâtres.

Antennes assez grêles, atteignant le milieu du prothorax, légèrement pubescentes, légèrement épaissies à partir du 4e article inclusivement, entièrement d'un vert bleuâtre ; à 1er et 2e articles oblongs, faiblement renflés : le 3e allongé, un peu plus grêle, obconique : les 4e à 10e triangulaires, prolongés en dessous en dents de scie : le dernier petit, fusiforme.

Prothorax en carré transversal, aussi large que les élytres, prolongé et arrondi au milieu de son bord antérieur, profondément bissinué à la base, avec le lobe médian faiblement échancré au devant de l'écusson ; très-légèrement arrondi sur les côtés, avec les angles postérieurs un peu obtus ou presque droits, et surmontés en dedans d'une carène ordinairement peu saillante, naissant presque du sommet de l'angle lui-même, se déjetant en dedans, pour se recourber ensuite en dehors vers les côtés au tiers de leur longueur ; légèrement convexe ; d'un vert bleuâtre assez brillant ; couvert d'une ponctuation rugueuse et de rides transversales assez serrées ; inégal, creusé sur le dos d'un large sillon longitudinal, plus ou moins profond, ordinairement un peu affaibli en avant ; de chaque côté de celui-ci d'une impression oblique plus ou moins marquée, et d'une autre impression submarginale plus ou moins profonde, et longeant les côtés depuis la base jusqu'à leur tiers antérieur, où elle se réunit souvent à la précédente.

Ecusson en cœur fortement transversal, d'un vert bleuâtre, partagé par un repli transversal, finement chagriné avant celui-ci, lisse et

avec une rugosité triangulaire au milieu de sa surface postérieure.

Elytres allongées, environ quatre fois plus longues que le prothorax, un peu rétrécies derrière les épaules, faiblement élargies après leur milieu, graduellement rétrécies à leur tiers postérieur, individuellement subarrondies et finement denticulées à leur sommet; d'un vert bleuâtre assez brillant; faiblement convexes ou subdéprimées sur le dos; couvertes d'une ponctuation serrée, rugueuse, comme écailleuse ou imbriquée; revêtues d'une pubescence courte, blanchâtre, pulvérulente, avec les côtés et une bande transversale dénudés: celle-ci plus ou moins interrompue et située après le milieu. *Calus huméral* assez saillant, oblong, arrondi.

Dessous du corps convexe, d'un bronzé obscur plus ou moins verdâtre, brillant, finement pubescent, légèrement et rugueusement ponctué. *Prosternum* largement et sensiblement échancré à son sommet.

Pieds assez courts, finement pubescents, d'un vert bronzé brillant. *Cuisses postérieures* passablement renflées. *Tibias* grèles: les postérieurs ciliés de poils raides, hispides, à leur tranche externe à partir d'un peu avant le milieu.

PATRIE: Collines du Beaujolais. Mai et Juin.

OBS. Cette espèce a tout-à-fait la forme de l'*agrilus litura*, KIESENWETTER. Elle en diffère par une taille moindre, et par sa couleur toujours d'un vert un peu bleuâtre. Le front n'est jamais cuivreux ou doré; les antennes sont un peu plus grèles; les carènes du prothorax sont plus courtes, plus fortement arquées et moins saillantes.

Agrilus elegans.

Elongatus, nitidus, obscuro-æneus, brevitèr pruinoso-pubescens. Capite rugoso-punctato; vertice convexo, rugato, canaliculato. Pronoto punctato et transversim strigato, latè leviter sulcato, angulis posticis acutis, levitèr reflexis, intùs arcuatim carinulatis. Elytris squamulato-rugosis, apice singulatim rotundatis et denticulatis.

Long. 0,005; larg. 0,0014.

♂. *Front* très-inégal, obsolètement sillonné en son milieu, creusé à sa partie supérieure de deux impressions obliques, souvent réunies au sillon médian. Les 2 *crochets des deux tarses antérieurs* bifides : le *crochet externe des tarses intermédiaires* bifide : l'*interne* seulement armé d'une forte dent à sa base : les 2 *crochets des tarses postérieurs* armés seulement d'une dent à leur base.

♀. *Front* légèrement convexe, sans inégalités, ou très-obsolètement sillonné sur son milieu. *Tous les crochets de tous les tarses* armés seulement d'une forte dent à leur base.

Corps allongé, rugueux, d'un bronzé obscur et brillant, couvert d'une courte pubescence blanchâtre et pulvérulente.

Tête verticale, un peu plus étroite que le prothorax, d'un bronzé obscur et brillant. *Vertex* convexe, glabre, rugueusement ponctué et marqué de rides longitudinales, assez fortement canaliculé sur son milieu. *Front* finement pubescent, assez fortement et rugueusement ponctué. *Epistome* rugueusement ponctué, assez fortement échancré à son bord antérieur. *Parties de la bouche* d'un bronzé plus ou moins sombre, avec le sommet des *mandibules* et les *palpes* brunâtres. *Lèvre supérieure* rugueusement ponctuée, obtusément tronquée et ciliée à son sommet. *Yeux* grands, oblongs, peu saillants, brunâtres.

Antennes courtes, atteignant à peine le milieu du prothorax, finement pubescentes, comprimées et assez fortement épaissies à partir du 4e article inclusivement; entièrement bronzées; à 1er et 2e articles oblongs, un peu épaissis : le 3e obconique, oblong, un peu moins épais que le précédent : les 4e à 10e subtriangulaires, transversaux, assez fortement prolongés en dessous en dents de scie de plus en plus émoussées en avançant vers le sommet : le dernier courtement elliptique.

Prothorax de la largeur des élytres, en carré transversal, très-faiblement arrondi à son bord antérieur, anguleusement bissinué à la base, avec le lobe médian court, large, légèrement échancré au devant de l'écusson ; légèrement arrondi sur les côtés qui sont sinués en avant des angles postérieurs : ceux-ci aigus et un peu réfléchis en dehors ;

d'un bronzé obscur brillant; à peine pubescent; légèrement convexe; couvert d'une ponctuation rugueuse et de rides transversales serrées; assez inégal, avec une impression transversale en avant, un large sillon longitudinal au milieu, peu profond et antérieurement effacé, et une impression oblique de chaque côté; surmonté en outre d'une courte carène arquée, partant du sommet des angles postérieurs, se déjetant en dedans, pour se recourber assez brusquement en dehors.

Ecusson en cœur large, partagé en deux parties par un repli transversal: la première finement chagrinée, verdâtre: la postérieure ruguleuse, d'un bronzé brillant.

Elytres allongées, 4 fois et demie plus longues que le prothorax, subparallèles jusqu'au milieu de leurs côtés, faiblement élargies après celui-ci, et puis graduellement rétrécies jusqu'à leur extrémité; individuellement arrondies et visiblement denticulées à leur sommet; faiblement convexes; longitudinalement subimpressionnées vers la suture depuis leur tiers antérieur jusqu'à l'extrémité; couvertes d'une ponctuation rugueuse, serrée, écailleuse; d'une couleur bronzée plus ou moins obscure; revêtues d'une pubescence cendrée, très-courte, pulvérulente, se condensant quelquefois en arrière le long de la suture en une tache lancéolée, blanchâtre, souvent obsolète. *Calus huméral* assez saillant, arrondi.

Dessous du corps convexe, parsemé d'une pubescence farineuse, peu serrée; d'un bronzé brillant quelquefois un peu rougeâtre. *Poitrine* rugueusement ponctuée. *Ventre* avec une ponctuation écailleuse très-légère. *Dernier segment ventral* obtusément arrondi. *Prosternum* obtusément arrondi à son bord antérieur.

Pieds finement pubescents, assez courts, d'un bronzé obscur. *Cuisses postérieures* faiblement renflées. *Tibias* grêles, les *antérieurs* sensiblement arqués; les *intermédiaires* et les *postérieurs* presque droits.

PATRIE : Marseille, Hyères. Juin.

OBS. Cette espèce est facile à confondre avec l'*Agrilus hyperici*, CREUTZER, dont elle a la taille et le faciès. Mais elle s'en distingue par plusieurs caractères importants. Le front est moins convexe, jamais

verdâtre et plus inégal chez le ♂ ; le vertex est plus fortement et plus largement canaliculé ; les angles postérieurs du prothorax sont beaucoup plus aigus, et la carène qui les surmonte est plus visible. Enfin les tarses des pieds intermédiaires, chez les ♂, offrent leur crochet externe bifide, l'interne armé seulement d'une dent à sa base, tandis que les deux crochets des mêmes tarses sont bifides dans l'*Agrilus hyperici*. Ce dernier caractère la distingue aisément, outre la taille moindre, de l'*Agrilus Solieri*. Lap., qui offre tous les crochets bifides à tous les tarses (1).

Agrilus prasinus.

Elongatus, nitidus, lætè virescens, subnudus. Capite fortiùs rugoso-punctato. Vertice fronteque convexis, medio latiùs canaliculatis. Pronoto punctato et densè transversim strigato, inæquali, anticè et posticè medio impresso, angulis posticis rectis, intùs obsoletè carinulatis. Elytris tenuitèr squamulato-rugosis, apice submuticis, conjunctim subrotundatis.

Long. 0,005 ; larg. 0,0014.

♂. Inconnu.

♀. *Tous les crochets de tous les tarses* armés simplement d'une forte dent à leur base.

Corps allongé, ruguleux, d'un vert clair brillant, presque glabre, ou recouvert d'une pubescence très-courte, à peine visible.

Tête verticale, un peu plus étroite que le prothorax, fortement et rugueusement ponctuée, glabre, d'un vert bronzé très-brillant. *Vertex*

---

(1) La forme des crochets des tarses diffère souvent, chez les ♂, suivant les espèces, dans le genre *Agrilus*. Tantôt ils sont tous bifides dans les deux sexes (*albogularis, roscidus, biguttatus, 6, guttatus, sinuatus, subauratus*, etc.) Tantôt les crochets des tarses antérieurs et l'externe des intermédiaires sont bifides chez les ♂ ; l'interne des intermédiaires, et ceux des tarses postérieurs, simplement armés d'une dent à leur base (*tenuis, angustulus, olivicolor, derasofasciatus, laticornis, obscuricollis*, etc.). Quelquefois les crochets des 4 tarses antérieurs sont bifides chez les ♂ (*hastulifer, graminis, hyperici*, etc.). Souvent les crochets de tous les tarses sont simplement dentés à la base, dans les 2 sexes (*pratensis, cœruleus, convexifrons, convexicollis, cinctus, aurichalceus, integerrimus*, etc.

convexe, finement ridé en long, assez largement sillonné sur son milieu. *Front* assez convexe, assez largement et longitudinalement sillonné sur son milieu, avec le sillon faisant suite à celui du vertex et plus ou moins affaibli sur le milieu du disque; creusé en outre de deux impressions obsolètes, situées transversalement entre les yeux. *Epistome* assez fortement échancré à son sommet, rugueusement ponctué, d'un vert bronzé brillant. *Parties de la bouche* d'un vert bronzé plus ou moins obscur, avec le sommet des *mandibules* et les *palpes* brunâtres. *Lèvre supérieure* lisse ou obsolètement chagrinée, brillante, obtusément tronquée et ciliée à son sommet. *Yeux* très-grands, oblongs, peu saillants, brunâtres.

Antennes courtes, atteignant à peine le milieu du prothorax, presque glabres, comprimées et assez fortement épaissies à partir du 4e article inclusivement; entièrement d'un vert bronzé brillant, plus ou moins obscur; à 1er et 2e articles oblongs, un peu épaissis: le 3e oblong, à peine moins épais mais un peu plus court que le précédent: les 4e à 10e triangulaires, transversaux, assez fortement prolongés en dessous en dents de scie assez aiguës: le dernier assez court, irrégulier, subovalaire, subacuminé.

Prothorax en carré transversal, de la largeur des élytres, légèrement arrondi à son bord antérieur, assez fortement bissinué à la base, avec le lobe médian faiblement sinué au devant de l'écusson; très-légèrement arrondi sur les côtés, subsinué en avant des angles postérieurs qui sont droits et surmontés en dedans d'une petite carène courte, absolète, légèrement arquée, naissant de la base assez loin du sommet des dits angles; faiblement convexe, rugueusement ponctué, finement ridé en travers; presque glabre; d'un vert bronzé brillant; assez inégal, offrant sur la ligne médiane une impression en avant, assez faible, une autre plus profonde, en arrière au-dessus du lobe médian de la base: creusé en outre, de chaque côté, de deux impressions assez visibles: l'une oblique, oblongue, un peu affaiblie, située vers le milieu des côtés: l'autre petite, arrondie, plus sentie, située en dedans des carènes qu'elle joint: celles-ci séparées du bord par un intervalle creusé lui-même en une impression plus ou moins profonde.

Ecusson large, transversal, cordiforme; brillant, lisse ou obsolètement chagriné; d'un vert bronzé; partagé en deux parties par un repli transversal élevé et tranchant.

Elytres allongées, près de 5 fois plus longues que le prothorax, subparallèles jusqu'aux deux tiers de leur longueur, où elles s'élargissent un peu sur les côtés pour se rétrécir ensuite graduellement vers leur extrémité; presque simultanément subarrondies au sommet qui est mutique ou à peine visiblement denticulé; d'un vert bronzé assez clair et brillant; faiblement convexes, longitudinalement impressionnées en arrière vers la suture à partir du milieu de leur longueur; presque glabres ou à peine pulvérulentes postérieurement; couvertes d'une ponctuation rugueuse, écailleuse, assez légère, plus forte et plus serrée vers la base qui est sensiblement impressionnée. *Calus huméral* assez saillant, presque droit, très-légèrement émoussé.

Dessous du corps convexe, presque glabre, d'un vert bronzé brillant. *Poitrine* fortement et rugueusement ridée en travers. *Ventre* avec une légère ponctuation écailleuse. *Dernier segment ventral* arrondi. *Prosternum* obtusément arrondi à son bord antérieur.

Pieds assez courts, presque glabres, d'un vert bronzé brillant. *Cuisses postérieures* faiblement renflées. *Tibias* assez grèles. Les *antérieurs* légèrement arqués, les *intermédiaires* et *postérieurs* presque droits.

Patrie : Montagnes du Lyonnais. Très-rare.

Obs. Cette espèce, dont nous ne connaissons que la ♀, est voisine, quant à la forme, de l'*agrilus hyperici*, Creutz. Sa couleur verdâtre et plus brillante empêchera toujours de la confondre avec celui-ci. En outre, les angles postérieurs du prothorax sont plus droits, et la ponctuation des élytres est bien plus légère et moins rugueuse.

Agrilus antiquus.

Elongatus, crassiusculus, subopacus, obscuro-æneus, breviter pruinoso-pubescens. Capite inæquali, fortiùs rugoso-punctato; vertice fronteque

longitudinalitèr medio canaliculatis. Pronato punctato et densè transversim rugoso, inæquali, angulis posticis acutis, productis, extùs levitèr reflexis, intùs distinctè carinulatis. Elytris squamulato-rugosis, ponè medium levitèr ampliatis, apice conjunctim subrotundatis, submuticis.

Long. 0,006 à 0,008; larg. 0,002 à 0,0025.

♂. *Front* d'un bronzé un peu verdâtre. *Dernier segment ventral* obtusément arrondi à son sommet.

♀. *Front* d'un bronzé un peu rougeâtre. *Dernier segment ventral* aiguëment arrondi à son sommet.

Corps allongé; peu brillant, presque mat, finement et rugueusement ponctué; d'un bronzé obscur; revêtu d'une pubescence courte, cendrée, pulvérulente, beaucoup plus évidente sur les élytres.

Tête verticale, sensiblement plus étroite que le prothorax; glabre, brillante, d'un bronzé plus ou moins obscur. *Vertex* convexe; rugueusement mais peu densement ponctué, avec des rides longitudinales obsolètes, souvent peu distinctes; évidemment et longitudinalement canaliculé en son milieu. *Front* subdéprimé, fortement et rugueusement ponctué, assez fortement et longitudinalement canaliculé sur son milieu, avec deux légères impressions, transversalement situées entre les yeux. *Epistome* rugueusement ponctué, largement échancré à son sommet. *Parties de la bouche* d'un bronzé obscur, avec le sommet des *mandibules* brunâtre. *Lèvre supérieure* rugueusement ponctuée; obtusément tronquée à son sommet. *Yeux* grands, oblongs, peu saillants, brunâtres, à reflets livides et micacés.

Antennes très-courtes, dépassant un peu le bord antérieur du prothorax; presque glabres ou à peine pubescentes; d'un bronzé très-obscur et brillant; comprimées et assez fortement épaissies à partir du 4e article inclusivement; à 1er et 2e articles un peu épaissis: le 1er oblong: le 2e ovalaire: le 3e oblong, obconique, égal en longueur au précédent, mais un peu moins épais: les 4e à 11e triangulaires, graduellement de plus en plus transversaux en approchant du sommet, assez fortement prolongés en dents de scie en dessous.

Prothorax transversal, un peu plus large que les élytres en son plus grand diamètre ; subtronqué ou très-faiblement arrondi au sommet ; profondément bissinué à la base, avec le lobe médian subsinué et fortement appliqué contre l'écusson ; assez fortement arrondi sur les côtés avant leur milieu, rétréci à la la base et subsinué en avant des angles postérieurs qui sont aigus, assez prolongés en arrière, légèrement réfléchis en dehors, et surmontés en dedans d'une carène saillante, naissant près des sommets, arquée, quelquefois obsolète en avant, d'autrefois assez longue, se recourbant vers les côtés qu'elle rejoint presque avant leur milieu ; d'un bronzé obscur et peu brillant ; très-finement pubescent sur les côtés ; rugueusement ponctué et couvert de rides transversales fines et serrées ; faiblement convexe, inégal, avec 4 impressions principales : une large, transversale, en avant : une autre longitudinale, sulciforme, en arrière au devant de l'écusson, et deux autres oblongues, obliques, situées vers le milieu des côtés.

Ecusson large, transversal, cordiforme, d'un bronzé obscur, partagé par un repli transversal en deux parties : l'antérieure finement chagrinée en travers, subopaque : la postérieure assez brillante, finement ridée en travers, avec le milieu du disque quelquefois ruguleux.

Elytres allongées, 5 fois environ plus longues que le prothorax, un peu élargies sur les côtés après leur milieu, et puis graduellement rétrécies jusqu'à leur extrémité ; simultanément subarrondies à leur sommet, qui est presque mutique ou obsolètement denticulé ; d'un bronzé obscur et peu brillant, presque mat ; faiblement convexes, longitudinalement impressionnées vers la suture presque dans toute leur longueur, offrant sur le milieu du disque une côte longitudinale, obsolète ; revêtues d'une pubescence cendrée, pulvérulente, plus dense, surtout en arrière, dans l'impression juxtà-suturale ; couvertes d'une ponctuation rugueuse, écailleuse, fine et serrée ; creusées en outre à la base d'une impression large et bien sentie. *Calus huméral* oblong, assez saillant, faiblement arrondi.

Dessous du corps convexe, brillant, d'un bronzé obscur et un peu rougeâtre. *Poitrine* rugueusement ponctuée. *Ventre* couvert d'une

ponctuation écailleuse, légère et peu serrée. *Prosternum* obtusément arrondi à son bord antérieur.

Pieds assez courts, à peine pubescents, brillants, d'un bronzé un peu rougeâtre. *Cuisses postérieures* faiblement renflées. *Tibias* assez grêles; les *antérieurs* sensiblement, les *intermédiaires* très-faiblement arqués; les *postérieurs* presque droits. *Tous les ongles de tous les tarses* simplement armés d'une dent à leur base dans les 2 sexes.

PATRIE : Collines des environs de Nîmes et du Beaujolais.

OBS. Cette espèce diffère des espèces voisines par sa couleur moins brillante, par ses élytres moins rétrécies et plus obtuses à leur sommet, par son port plus épais et plus cylindrique. Elle se distingue de l'*Agrilus cinctus,* OLIV., par sa taille généralement moindre, par ses élytres moins rétrécies et moins déhiscentes à leur sommet, offrant une ponctuation plus fine et plus serrée, par son prothorax plus finement ridé en travers, et par son vertex et son front beaucoup moins fortement rugueux.

Cylindromorphus gallicus.

Elongatus, subcylindricus, nitidulus, glaber. Capite pronotoque cupreis, fortitèr grossè punctatis; hoc transversim subquadrato, angulis posticis acutis; illo magno, pronoto latiore. Fronte latè sulcatâ. Elytris ponè medium ampliatis, posticè attenuatis, apice singulatim rotundatis, muticis, dorso subseriatim sat fortitèr punctatis, punctis versùs apicem evanescentibus.

Long. 0,003; larg. 0,0008.

Corps allongé, subcylindrique, épais, glabre, grossièrement ponctué, d'un noir bronzé un peu cuivreux sur la tête et le prothorax.

Tête grosse, épaisse, subverticale, saillante, grossièrement et fortement ponctuée, sensiblement plus large que le prothorax; glabre, d'un bronzé obscur un peu cuivreux. *Vertex* large, convexe, uni. *Front* convexe, largement et assez profondément sillonné à sa partie inférieure. *Parties de la bouche* noirâtres. *Lèvre supérieure* petite. *Yeux* assez grands, oblongs, subdéprimés, noirs.

Antennes menues, courtes, ne dépassant pas le bord antérieur du prothorax, glabres, très-faiblement épaissies vers leur extrémité, à partir du 6e article inclusivement, entièrement d'un noir brillant, un peu métallique; à 1er et 2e articles courts et épaissis; les 3e à 5e oblongs, grêles, subégaux; les 6e à 11e un peu épaissis et faiblement prolongés en dessous en dents de scie.

Prothorax subcylindrique, en carré transversal, de la largeur des élytres; tronqué ou faiblement arrondi à son sommet, légèrement bissinué à la base, subrectiligne sur les côtés, faiblement rétréci et sinué postérieurement au devant des angles postérieurs qui sont aigus et un peu prolongés en arrière; assez convexe; glabre; fortement et grossièrement ponctué; d'un bronzé un peu cuivreux et brillant.

Ecusson assez grand, large, triangulaire, d'un bronzé assez brillant, rugueux sur son milieu.

Elytres allongées, 5 fois aussi longues que le prothorax; subparallèles sur les côtés jusqu'à leur milieu, après lequel elles s'élargissent d'une manière assez sensible pour ensuite se rétrécir assez brusquement jusqu'à leur extrémité; mutiques et individuellement arrondies à leur sommet; sensiblement convexes le long de la suture; glabres; d'un noir bronzé un peu verdâtre et assez brillant; couvertes de points assez gros, assez serrés, subsérialement disposés et s'affaiblissant en s'approchant de l'extrémité. *Calus huméral* peu saillant, largement arrondi.

Dessous du corps convexe, d'un noir bronzé brillant. *Poitrine* assez fortement ponctuée. *Ventre* éparsement et obsolètement ponctué. *Dernier segment ventral* plus ou moins sinué au milieu de son bord apical. *Prosternum* tronqué et subsinué à son sommet.

Pieds assez courts, d'un noir bronzé brillant. *Cuisses* glabres, légèrement renflées. *Tibias* finement pubescents, grêles, et sensiblement arqués à leur base. *Tarses* allongés.

PATRIE : Environs de Lyon, sur les coteaux arides de La Pape et de Limonest. Aussi du Bugey et de la Provence.

OBS. Cette espèce se place à coté des *Cylindromorphus filum*, SCHOENH.,

et *Parallelus*, Fairm., auxquels elle ressemble un peu. Mais elle est d'une taille moidre, proportionnellement moins allongée, moins filiforme, moins parallèle, plus épaisse, plus cylindrique. Les élytres sont plus convexes, plus élargies après leur milieu. La ponctuation est aussi plus forte et plus grossière que dans les deux espèces ci-dessus mentionnées.

Aphanisticus siculus.

Brevior, oblongus, obscuro-æneus, nitidissimus, glaber. Fronte latiùs profundiùsque sulcatâ. Pronoto levitèr transverso, convexo, parcè grossè punctato, lateribus posticè latè explanatis, angulis posticis subrectis, intùs profundè foveolatis. Elytris levitèr punctato-striatis, posticè attenuatis, apice obtusè conjunctim subrotundatis, muticis.

Long. 0,003; larg. 0,001.

Corps racourci, oblong, assez épais, glabre, d'un bronzé obscur et très-brillant.

Tête assez saillante, beaucoup plus étroite que le prothorax, glabre, presque lisse, d'un bronzé obscur et brillant. *Front* assez profondément et assez largement sillonné. *Parties de la bouche* d'un noir bronzé plus ou moins obscur. *Yeux* assez grands, oblongs, subdéprimés, légèrement sinués à leur bord externe.

Antennes courtes, assez grêles, épaissies à leur extrémité; glabres; d'un noir bronzé obscur; à 1er et 2e articles un peu épaissis: le 1er oblong: le 2e granuleux: les 3e à 7e petits, assez grêles, subégaux: les quatre derniers transversaux, épaissis et prolongés en dessous en dents de scie.

Prothorax légèrement transversal un peu plus large que les élytres dans son plus grand diamètre; très-faiblement arrondi au milieu de son bord antérieur; bissinué à la base, avec le lobe médian prolongé au devant de l'écusson en angle obtus et émoussé; fortement rétréci en avant, où il est une fois plus étroit qu'à la base; assez fortement élargi,

avant le milieu, sur les côtés qui sont subsinués et largement explanés en arrière, avec les angles postérieurs presque droits ; assez fortement convexe sur son disque ; glabre ; d'un bronzé obscur et très-brillant ; parsemé de points espacés, grossiers et peu profonds ; creusé en outre, sur l'explanation des côtés, au devant des angles postérieurs, d'une large fossette profonde et arrondie.

Ecusson très-petit, triangulaire, enfoncé, peu visible, d'un bronzé obscur et brillant.

Elytres oblongues, 2 fois et demie plus longues que le prothorax ; très-faiblement élargies après leur milieu, à partir duquel elles se rétrécissent fortement jusqu'à leur extrémité ; simultanément et obtusément arrondies à leur sommet qui est mutique ; légèrement convexes ; glabres ; d'un bronzé obscur et très-brillant ; marquées d'environ 8 ou 9 séries de points enfoncés, oblongs, peu profonds, rangés en stries postérieurement effacées ; creusées à la base d'une impression transversale, profonde, sulciforme et légèrement arquée ; offrant en outre sur les côtés, en arrière des épaules, une impression longitudinale, submarginale, prolongée jusqu'au milieu environ. Suture s'épaississant en arrière en une espèce de bourrelet aplati qui va en s'élargissant jusqu'au sommet, au point d'envelopper tout l'angle sutural. *Calus huméral* saillant, presque droit, légèrement émoussé.

Dessous du corps convexe, glabre, d'un bronzé obscur et brillant ; parcimonieusement, grossièrement mais obsolètement ponctué, avec l'extrémité du ventre plus lisse. *Dernier segment ventral* arrondi. *Prosternum* faiblement sinué en devant.

Pieds assez courts, glabres, d'un bronzé obscur. *Cuisses* passablement renflées et comprimées. *Tibias* se logeant sous les cuisses. *Tarses* courts.

PATRIE : Sicile. (Collection Godart).

OBS. Cette espèce est de la taille et de la forme de l'*Aphanisticus pusillus,* OLIVIER. Mais la couleur est moins obscure ; le prothorax est plus convexe, sans impressions transversales, à côtés plus fortement arrondis et plus légèrement explanés en arrière, à angles postérieurs moins

aigus. Les élytres sont plus fortement rétrécies en arrière. Enfin la fossette profonde et arrondie, située vers les angles postérieurs, est un caractère suffisant pour la distinguer de toutes ses congénères.

Trachys ahenata.

Brevis, obovato-subtrigona, parùm convexa, nitidissima, lateribus parcè plagiatim setosa, ænea, capite pronotoque subvirescentibus. Capite sublævi; fronte latiùs sulcatâ, utrinquè juxtà antennarum basin profundè foveolatâ. Pronoto valdè transverso, anticè angustiore, medio sublaevi, lateribus obsoletè squamoso-punctato. Elytris levitèr subseriato-punctatis, posticè attenuatis, apice subrotundatis, muticis.

Long. 0,0032; larg. 0,0022.

Corps court, peu convexe, postérieurement rétréci; d'un bronzé brillant, paré, par places, sur les côtés de poils couchés, raides, brillants, blanchâtres.

Tête transversale, assez saillante, subverticale, une fois plus étroite que le prothorax; presque lisse, d'un bronzé brillant et à peine verdâtre; parée de quelques rares poils sétiformes, et creusée de chaque côté au-dessus de l'insertion des antennes d'une fossette profonde. *Front* assez largement sillonné sur son milieu. *Epistome* finement ridé, fortement échancré au sommet. *Parties de la bouche* d'un noir de poix un peu bronzé. *Yeux* grands, verticaux, en ovale allongé, d'une couleur de poix livide.

Antennes grêles, courtes, atteignant le tiers antérieur du prothorax, à peine pubescentes, d'un bronzé obscur; à 1er et 2e articles épaissis: les 3e à 6e plus grêles, subobconiques: les 5 derniers dentés en scie intérieurement.

Prothorax très-court, très-fortement transversal, à peu près de la largeur des élytres à sa base, d'un tiers plus étroit en avant qu'en arrière; oblique et subrectiligne sur les côtés qui rentrent un peu en dedans ou sont très-faiblement arrondis près des angles; fortement et

bissinueusement échancré au sommet, avec le lobe médian obtus, beaucoup moins avancé que les angles antérieurs qui sont très-aigus; fortement bissinué à la base, avec le lobe médian très-grand, anguleux, beaucoup plus prolongé que les angles postérieurs qui sont aigus et à peine réfléchis en arrière; subdéprimé latéralement, très-légèrement convexe sur son disque; d'un bronzé un peu verdâtre et très-brillant; glabre, presque lisse ou très-obsolètement et éparsement ponctué sur son milieu; offrant en arrière et surtout sur les côtés une ponctuation écailleuse très-légère, avec ceux-ci parés en outre d'une pubescence sétiforme, très-peu serrée.

Ecusson très-petit, triangulaire, lisse, d'un bronzé brillant.

Elytres de 3 à 4 fois plus longues que le prothorax sur son milieu, subtriangulaires, élargies aux épaules, sensiblement rétrécies depuis celles-ci jusque vers le milieu, après lequel elles se rétrécissent d'une manière brusque jusqu'au sommet qui est obtus et légèrement arrondi; légèrement convexes sur le dos et médiocrement impressionnées en dedans des épaules; d'un bronzé brillant; couvertes d'une ponctuation assez légère, distincte, subsérialement disposée; glabres sur leur disque, parées sur les côtés de poils sétiformes principalement disposés en trois taches marginales : l'une située en arrière des épaules: la 2e vers les deux tiers, et la dernière vers l'extrémité. *Epaules* saillantes, arrondies.

Dessous du corps assez convexe, d'un bronzé brillant, paré de quelques poils sétiformes, très-finement chagriné et couvert en outre d'une légère ponctuation squammiforme.

Pieds assez courts; d'un bronzé brillant, obsolètement chagrinés. *Cuisses* faiblement renflées et éparsement ponctuées. *Tarses* courts.

PATRIE : La Crimée (collection Godart).

OBS. Cette espèce se rapproche des *Trachys pumila*, ILLIG. *Intermedia,* RAMB., et *Aenea,* MANNERH. Elle se distingue de la première de ces espèces par sa couleur moins obscure et par ses élytres moins grossièrement et plus régulièrement ponctuées. Elle diffère des deux autres par ce dernier caractère joint à une taille beaucoup plus avantageuse.

Nous ajouterons, en passant, que les *Trachys troglodytes,* Schoenh., et *aenea, nana.,* que quelques catalogues font synonymes, nous paraissent devoir constituer deux espèces distinctes; et nous ferons la même observation quant aux *Trachys pumila* et *intermedia.*

Barypeithes meridionalis.

Ovatus nitidissimus ferè glaber, nigro-submetallicus, antennis pedibusque rufis. Rostro brevi, latiùs levitèr sulcato; fronte mediâ profundè foveolatâ; pronoto transverso, lateribus rotundato; elytris punctato-striatis, apice obtusis, interstitiis sublaevibus.

Long. 0,0035; larg. 0,002.

Barypeithes meridionalis, Godart, in litteris.

Corps ovalaire, presque glabre, d'un noir métallique très-brillant.

Tête épaisse, assez proéminente, d'un tiers moins large que le prothorax pris dans sa plus grande largeur; presque glabre, d'un noir submétallique très-brillant, éparsement et assez légèrement ponctuée, avec quelques rides longitudinales fines, situées en arrière et auprès des yeux. *Rostre* court, épais, assez grossièrement ponctué, triangulairement échancré et longuement cilié à son sommet; assez largement sillonné à sa surface supérieure où il présente sur son milieu une fine rainure, enclose extérieurement par deux rides fines, parallèles en avant et divergeant en arrière. *Front* légèrement convexe, creusé sur son milieu d'une fossette ponctiforme profonde, située à l'extrémité postérieure de la rainure rostrale. *Vertex* assez convexe. *Parties de la bouche* ferrugineuses, plus ou moins ciliées de longs poils grisâtres. *Yeux* assez gros, médiocrement saillants, arrondis, brunâtres.

Antennes grêles, plus longues que la tête et le prothorax réunis, finement pubescentes, rougeâtres. *Scape* atteignant la base du prothorax, grêle à sa base, brusquement renflée en massue au sommet. *Funicule* à 1er article très-allongé, obconique: le 2e obconique, près d'une moitié moins long que le précédent: le 3e petit: le 4e plus grand et un

peu plus épais : le 5e petit : le 6e plus grand et plus épais : le 7e aussi large, mais plus court que le précédent : la *massue* elliptique, acuminée.

Prothorax transversal, une fois plus large que long, d'un tiers moins large que les élytres à leur plus grande largeur ; tronqué à la base et au sommet ; légèrement étrangié en arrière de celui-ci, surtout latéralement ; sensiblement arrondi sur les côtés ; faiblement convexe sur le dos ; presque glabre, d'un noir brillant et légèrement métallique ; couvert d'une ponctuation grossière peu serrée, mais un peu plus dense sur les côtés.

Ecusson triangulaire, lisse, d'un noir brillant.

Elytres courtement ovalaires, trois fois plus longues que le prothorax, obtusément arrondies à leur sommet, finement rebordées latéralement : convexes, assez fortement arrondies sur les côtés : d'un noir métallique brillant ; presque glabres ou avec quelques soies très-courtes, seulement visibles sur les côtés, et quelques poils grisâtres assez longs, vers le sommet près de l'angle sutural ; offrant chacune neuf stries de points enfoncés, assez forts, avec les intervalles lisses ou éparsement et très-obsolètement ponctués. *Calus huméral* à peine saillant, presque effacé.

Dessous du corps subdéprimé ou faiblement convexe ; d'un noir brillant avec l'anus roussâtre ; finement pubescent, obsolètement ponctué et avec quelques fines rides transversales sur les côtés de la base du ventre et du mésosternum. *Dessous du prothorax* rebordé au sommet et à la base, grossièrement ponctué sur les côtés.

Pieds assez robustes, pubescents, d'un roux ferrugineux. *Cuisses* passablement renflées en leur milieu. *Tarses* courts, épais, garnis en dessous de poils serrés, grisâtres, à dernier article très-grêle.

PATRIE : Cette espèce a été découverte par M. Godart aux environs de Narbonne, sous les pierres, sur une colline non loin de la mer.

OBS. Elle se distingue du *Barypeithes sulcifrons*, SCHÖNH., par sa couleur un peu métallique, et par son rostre moins profondément sillonné.

ESSAI

SUR

LA FAMILLE DES ANOBIDES

PROPREMENT DITS (1)

PAR

E. MULSANT ET CL. REY

Nous n'avons point pour but, dans ce petit essai, de faire l'histoire complète des *Anobides*. Nous n'aurions rien à ajouter au discussions savantes de M. Jacquelin Du Val sur les caractères génériques de cette famille, ainsi que sur les différents groupes à établir dans le genre *Anobium*. Mais nous voulons seulement faciliter la séparation de certaines espèces difficiles à distinguer entre elles, en nous servant principalement des différences que présentent les antennes suivant les sexes, surtout dans les espèces à élytres non striées, et qui doivent constituer une nouvelle coupe *(Liozoüm.* Nob.*)*.

Nous subdiviserons la famille des *Anobides* de la manière suivante :

(1) Nous comprenons sous cette dénomination, seulement les espèces *à corps allongé ou oblong, sans fossettes métasternales et ventrales pour recevoir les cuisses, à antennes non dentées en scie intérieurement;* c'est-à-dire tout l'ancien genre *Anobium* de Fabricius, avec les nouvelles coupes qui en ont été détachées.

Côtés du prothorax

- Mutiques. *Antennes.*
  - De onze articles, les 3 derniers grands, allongés. *Prosternum* et *mésosternum* simples, non excavés. *Les 2 premiers segments du ventre* non soudés. *Prothorax* arrondi sur les côtés. *Elytres* entièrement striées. *Front*
    - large, à peine étranglé à sa partie antérieure par les insertions des antennes. *Hanches antérieures* plus ou moins écartées entre elles. *Elytres* obtusément tronquées au sommet. . . . . . . Genre PRIOBIUM. Motsch.
    - fortement resserré ou étranglé à sa partie intérieure par les insertions des antennes. *Hanches antérieures* rapprochées, séparées entre elles par une lame très-étroite du *prosternum*. Elytres fortement arrondies au sommet. . . Genre DRYOPHILUS. Chevr.
  - de 10 articles, les 3 derniers grands, comprimés, intérieurement dilatés. *Prosternum* excavé, refoulé bien au-dessous du niveau supérieur des hanches; *mésosternum* antérieurement excavé et réduit en arrière à une lame en forme de cœur bilobé. *Hanches antérieures* et *hanches intermédiaires* assez écartées entre elles. *Les 2 premiers segments du ventre* très-grands, presque soudés sur leur milieu. *Front* large, légèrement rétréci sur son milieu par les yeux. *Prothorax* subcylindrique. *Elytres* striées seulement sur les côtés. Genre GASTRALLUS. J. Duv.
- munis d'une tranche plus ou moins saillante. *Antennes*
  - de 11 articles. *Bord antérieur du prothorax*
    - prolongé en dessous jusqu'aux hanches, en arête plus ou moins saillante. *Hanches antérieures et hanches intermédiaires* plus ou moins distantes. *Lame des hanches postérieures* légèrement dilatée ou angulée en son milieu. *Poitrine* plus ou moins excavée, les *prosternum* et *mésosternum* plus ou moins refoulés au-dessous du niveau supérieur des hanches. *Prothorax* plus ou moins gibbeux ou inégal sur son disque. *Elytres* toujours striées. Les 3 *derniers articles des antennes*, grands, allongés. . . . . Genre ANOBIUM. Fab.
    - non prolongé en dessous jusqu'aux hanches, en arête saillante. *Poitrine* non excavée, les *prosternum* et *mésosternum* élevés ou presque élevés jusqu'au niveau supérieur des hanches. *Prothorax* non gibbeux sur son disque. *Elytres* ponctuées, non striées. *Hanches antérieures* et *hanches intermédiaires*
      - plus ou moins distantes, séparées entre elles par une lame assez large des *prosternum* et *mésosternum*. *Lame des hanches postérieures* brusquement dilatée à sa moitié interne. Les 3 *derniers articles des antennes* grands, allongés. *Tarses* courts et épais. 6e *segment ventral* non apparent. . . . . Genre XESTOBIUM. Motsch.
      - rapprochées, les *antérieures* contiguës, les *intermédiaires* séparées entre elles par une lame très-étroite du *mésosternum*. *Lame des hanches postérieures* étroite, non ou à peine dilatée en son milieu. Les 3 *derniers articles des antennes* très-grands, sublinéaires. *Tarses* allongés. 6e *segment ventral* apparent. . . . . Genre LIOZOUM. Nob.
  - de 10 articles, les 3 *derniers* très-grands, allongés. *Poitrine* simple, non excavée. *Lame des hanches postérieures* étroite, subparallèle. *Tarses* assez allongés. *Prothorax*
    - aussi large que les élytres, muni sur les côtés d'une tranche saillante; à bord antérieur prolongé en dessous jusqu'aux hanches en arête saillante. *Hanches antérieures* et *hanches intermédiaires* faiblement écartées entre elles. *Prothorax* gibbeux sur son disque. *Elytres* striées . . . . Genre OLIGOMERUS. Redt.
    - plus étroit que les élytres, muni, sur les côtés, d'une arête peu saillante, plus ou moins interrompue en arrière; à bord antérieur non prolongé en dessous jusqu'aux hanches en arête saillante. *Hanches antérieures* et *hanches intermédiaires* rapprochées entre elles. *Prothorax* non gibbeux sur son disque. *Elytres* seulement substriées sur les côtés. . . Genre AMPHIBOLUS. Nob.

Genre *Priobium*, Motschschoulsky.

(Motsch., Bull. Moscou, 1845, 1° 35.)

(Πριω, je scie; βιοω, je vis.)

Caractères. Corps allongé, subparallèle.

Tête inclinée ou subverticale, assez faiblement engagée dans le prothorax. *Front* large ou à peine étranglé à sa partie antérieure par l'insertion des antennes. *Palpes* à dernier article en cône renversé atténué au sommet. *Mandibules* fortes, coudées presque à angle droit sur les côtés. *Labre* transversal. *Yeux* grands, saillants, globuleux, entiers.

Antennes assez courtes, légèrement épaissies vers l'extrémité, de 11 articles, avec le 1er gros et épais: le 2e plus petit, assez renflé, et les trois derniers grands, allongés.

Prothorax transversal, plus étroit que les élytres; à bord antérieur non prolongé en dessous en arête saillante; arrondi sur les côtés qui sont mutiques et complètement dépourvus de tranche marginale.

Ecusson petit, sémicirculaire.

Elytres allongées, subparallèles, subdéprimées, striées, obtusément tronquées au sommet.

Poitrine simple, non excavée sur son milieu.

Hanches antérieures plus ou moins distantes, séparées entre elles par un prolongement postérieur ou lame subparallèle du *prosternum*.

Hanches intermédiaires plus ou moins distantes, séparées entre elles par un prolongement postérieur ou lame assez large du *mésosternum*. *Hanches postérieures* très-écartées entre elles, formant extérieurement un lame étroite faiblement sinuée près du trochanter, légèrement dilatée dans son milieu, et graduellement rétrécie en dehors.

Ventre de 5 segments apparents: les 1er et 2e, non soudés, un peu plus grands que les suivants: le 1er légèrement bissinué à son bord apical.

Pieds médiocrement allongés. *Tarses* plus courts que les tibias, assez

épais, à 1er article oblong: les 2e à 4e graduellement plus courts: les 3e et 4e obcordiformes.

Obs. Ce genre, établi par Motschoulsky, mérite assurément d'être séparé des *Dryophilus*, dont il diffère de prime-abord par un faciès tout autre et par une taille beaucoup plus avantageuse. En effet, les élytres sont plus parallèles, moins convexes et presque tronquées au sommet. Le front est plus large, à peine étranglé par les insertions des antennes. Les hanches, surtout les antérieures, sont plus distantes l'une de l'autre. Les deux premiers segments ventraux sont proportionnellement moins grands; le bord apical du 1er est beaucoup moins fortement bissinué. Le 1er article des tarses est moins allongé; les antennes sont plus courtes, et leur trois derniers articles sont toujours moins grands, moins linéaires, etc...

1. **Priobium castaneum**, Fabricius.

Oblongo-elongatum, subdepressum, densiùs luteo-pubescens, rugoso-punctulatum, opacum, fusco-castaneum, antennis pedibusque ferrugineis. Capite pronoto multò angustiore. Pronoto transverso, basi elytris paulò angustiore, antè apicem fortiùs coarctato, ponè medium fortitèr rotundato-ampliato, medio brevitèr subsulcato. Scutello tomentoso. Elytris subparallelis, apice obtusè subtruncatis, profundè crenato-striatis, interstitiis convexis, creberrimè punctulatis. Antennis parùm elongatis.

Anobium castaneum, Fabr., Syst. Eleut., t. 1, p. 322, 5.
Anobium castaneum, Gyl., Ins. Suec., t. 1, p. 290, 3.
Anobium excavatum, Kugel. in Schneid., Mag. t. 1, p. 488, 3.

Long. 0,007; larg. 0,003.

♂. *Antennes* à 3 *derniers articles* assez allongés, aussi longs, pris ensemble, que les 6 précédents réunis. *Dernier segment ventral* obtusément tronqué à son sommet, et transversalement impressionné au devant de la troncature.

♀. *Antennes* à 3 *derniers articles* oblongs, pas plus longs, pris en-

semble, que les 5 précédents réunis. *Dernier segment ventral* égal, arrondi au sommet.

Corps assez allongé, subdéprimé, opaque, d'un châtain foncé, couvert d'une pubescence courte, serrée, jaunâtre et assez brillante.

Tête inclinée, une fois moins large que le prothorax dans la plus grande largeur de celui-ci : faiblement convexe, finement pubescente, densement et rugueusement ponctuée, opaque, brunâtre ainsi que le *labre* et les *mandibules*. *Palpes* testacés. *Yeux* assez brillants, arrondis, noirs.

Antennes courtes, atteignant à peine la base du prothorax, finement pubescentes, ferrugineuses ; à 3e article oblong : les 4e à 8e un peu plus courts, subégaux : les 3 derniers grands, un peu épaissis.

Prothorax transversal, un peu plus étroit que les élytres, d'une moitié plus étroit en avant qu'en arrière : tronqué au sommet, assez fortement étranglé derrière celui-ci ; fortement arrondi et dilaté sur les côtés après leur milieu ; largement et subbissinueusement arrondi à la base, étroitement rebordé au milieu de celle-ci, avec le rebord quelquefois subinterrompu au dessus de l'écusson, et les angles antérieurs et postérieurs très-obtus, arrondis, peu marqués ; assez convexe postérieurement ; finement pubescent, opaque, brunâtre, densement et rugueusement ponctué, et creusé sur son milieu d'un petit sillon obsolète, plus ou moins raccourci.

Ecusson assez élevé, sémicirculaire, densement couvert d'une pubescence tomenteuse et jaunâtre.

Elytres suballongées, trois fois plus longues que le prothorax ; subparallèles sur les côtés, obsolètement tronquées au sommet ; offrant le rebord apical et l'extrémité des rebords sutural et marginal épaissis ; subdéprimées ; d'un châtain obscur ; creusées chacune de 11 stries crénelées, formées de gros points, profonds et carrés, avec les intervalles convexes, densement, finement et rugueusement ponctués, couverts d'une pubescence courte, jaunâtre, très-serrée et contrastant d'une manière tranchée avec les stries qui sont nues. *Epaules* saillantes, gibbeuses, arrondies.

Dessous du corps légèrement convexe, finement pubescent, rugueusement ponctué, d'un noir de poix assez brillant, avec le bord apical des 3 derniers segments ventraux un peu roussâtres. *Lame du mésosternum* beaucoup plus large que celle du *prosternum*.

Pieds médiocrement allongés, très-pubescents, d'un ferrugineux plus ou moins obscur. *Cuisses* à peine renflées. *Tarses* assez allongés et assez épais.

PATRIE : Paris. Montagnes du Lyonnais. Rare.

2. **Priobium tricolor,** OLIVIER.

Elongatum, subdepressum, breviter flavo-pubescens, rugoso-punctulatum, fuscum, antennis, tibiis tarsisque ferrugineis. Capite pronoto paulò angustiore. Pronoto subtransverso, basi elytris multò angustiore, antè apicem leviter coarctato, lateribus modicè rotundato, medio obsoletè tenuiter canaliculato. Scutello tomentoso. Elytris parallelis, apice obtusè subtruncatis, profundè crenato-striatis, interstitiis subconvexis, creberrimè punctulatis. Antennis subelongatis.

Anobium tricolor, OLIVIER. Ent. t. 2, n° 16, p. 10, 7, pl. 2, f. 10.

Variétés *a*. Tête et prothorax obscurs : élytres châtaines.
Variétés *b*. Tout le dessous du corps d'un châtain clair.

Long. 0,005 ; larg. 0,018.

♂. *Antennes* à 3 *derniers articles* assez allongés, aussi longs, pris ensemble, que les 6 précédents réunis. *Dernier segment ventral* obtusément tronqué à son sommet et transversalement impressionné au devant de la troncature.

♀. *Antennes à trois derniers articles* oblongs, pas plus longs, pris ensemble, que les 5 précédents réunis. *Dernier segment ventral* égal, arrondi au sommet.

Corps allongé, subdéprimé, opaque, d'un brun noir, couvert d'une pubescence courte, assez serrée, d'un cendré jaunâtre.

Tête inclinée, un peu moins large que le prothorax dans la plus grande largeur de celui-ci ; faiblement convexe, finement pubescente,

densement et rugueusement ponctuée, marquée sur son milieu d'une étroite ligne lisse, plus ou moins raccourcie ou obsolète; opaque, brunâtre ainsi que le *labre* et les *mandibules*. *Palpes* testacés. *Yeux* brillants, arrondis, noirs.

Antennes suballongées, dépassant sensiblement la base du prothorax; finement pubescentes, ferrugineuses, avec le 1er article un peu plus obscur; à 3e article suballongé: les 4e à 8e plus courts, subégaux, un peu ou à peine plus longs que larges; les 3 derniers grands, légèrement épaissis.

Prothorax faiblement transversal, beaucoup plus étroit que les élytres, un peu moins large en avant qu'en arrière; tronqué au sommet, légèrement étranglé derrière celui-ci; médiocrement arrondi sur les côtés; largement et bissinueusement arrondi à la base, très-étroitement rebordé au milieu de celle-ci, avec le rebord quelquefois subinterrompu au dessus de l'écusson, et les angles antérieurs et postérieurs très-obtus et peu marqués; légèrement convexe en arrière; finement pubescent, opaque, brunâtre, densement et rugueusement ponctué, et creusé sur son milieu d'un sillon fin, plus ou moins obsolète ou interrompu.

Ecussson assez élevé, sémicirculaire, garni d'une pubescence tomenteuse d'un gris jaunâtre.

Elytres allongées, trois fois plus longues que le prothorax; subparallèles sur les côtés, obtusément tronquées au sommet; offrant le rebord apical et l'extrémité des rebords sutural et marginal épaissis en forme de bourrelet; subdéprimées, d'un brun obscur et opaque; creusées chacune de 10 stries crénelées, formées de points assez gros, profonds, en carré long, avec les intervalles légèrement convexes, densement, finement et rugueusement pointillés, revêtus d'une pubescence fine, assez serrée, d'un cendré jaunâtre. *Epaules* saillantes, gibbeuses, étroitement arrondies.

Dessous du corps légèrement convexe, finement pubescent, rugueusement pointillé, d'un noir de poix assez brillant. *Lame du mésosternum* seulement un peu plus large que celle du *prosternum*.

Pieds médiocrement allongés, finement pubescents, d'un ferrugi-

neux plus ou moins obscur, avec les *cuisses* ordinairement rembrunies.

PATRIE : Environs de Paris, montagnes du Lyonnais, mont Pilat, Bugey, Grande Chartreuse. Sur le bois mort du hêtre.

OBS. Cette espèce a beaucoup de rapports avec la précédente. Elle en diffère par une taille moindre, proportionnellement plus étroite : par son prothorax moins transversal, moins fortement arrondi sur les côtés ; par ses antennes un peu moins courtes ; par son mésosternum beaucoup moins large ; enfin par ses pieds postérieurs moins écartés entre eux, la saillie antérieure du 1er segment ventral qui les sépare étant bien moins large.

Elle varie quant à la couleur. Tantôt tout le corps est d'un châtain plus ou moins clair avec les pieds entièrement ferrugineux ; tantôt les élytres seules sont châtaines avec la tête et le prothorax plus obscur.

C'est à cette dernière variété qu'on doit certainement rapporter l'*Anobium tricolor* d'olivier. La figure représentant « des élytres tronquées, subparallèles, un prothorax plus étroit que les élytres », et la description qui ajoute : « antennes un peu plus longues que le corselet », et plus loin : « corselet peu élevé », ne permettent aucun doute sur l'identé soit du genre, soit de l'espèce.

Genre *Dryophilus* CHEVROLAT.

(CHEVROLAT, Mag. zool., Ins. 1832, pl. 3 ; — REDT., Faun. Austr. Ed. 2e, 567.)

(δρυς, chêne ; φιλος, ami.)

CARACTÈRES. *Corps* plus ou moins allongé.

Tête inclinée ou subverticale, assez fortement engagée dans le prothorax. *Front* fortement étranglé à sa partie antérieure par les insertions des antennes. *Palpes* à dernier article atténué au sommet. *Mandibules* assez fortes, arcuément coudées sur les côtés. *Labre* transversal. *Yeux* saillants, globuleux, entiers.

Antennes assez allongées, de 11 articles, avec le 1er passablement : le 2e peu ou point renflé, et les trois derniers grands, très-allongés, sublinéaires.

Prothorax peu ou point transversal, plus étroit que les élytres, à bord antérieur non prolongé en dessous en arête saillante; plus ou moins arrondi sur les côtés qui sont mutiques et complétement dépourvus de tranche marginale.

Ecusson petit, légèrement transversal.

Elytres plus ou moins allongées, plus ou moins convexes, striées, fortement arrondies au sommet.

Poitrine simple, non excavée.

Hanches antérieures rapprochées, séparées entre elles seulement par un prolongement postérieur ou lame très-étroite, plus ou moins tranchante du *prosternum*. *Hanches intermédiaires* légèrement écartées, séparées entre elles par un prolongement postérieur ou lame assez étroite du *mésosternum*, celle-ci plus ou moins rétrécie en forme de triangle tronqué au sommet. *Hanches postérieures* très-écartées entre elles, formant extérieurement une lame étroite, subsinuée près du trochanter, légèrement dilatée ou obtusément angulée dans son milieu et graduellement rétrécie en dehors.

Ventre de 5 segments apparents; les 1er et 2e non soudés, beaucoup plus grands que les suivants: le 1er fortement bissinué à son bord apical et prolongé au milieu de celui-ci.

Pieds assez grêles. *Tarses* un peu plus courts que les tibias, assez épais, à 1er article allongé: les 2e à 4e graduellement plus courts: les 3e et 4e obcodiformes.

A. *Elytres* revêtues d'une pubescence fine et uniforme.

1. **Dryophilus pusillus**, Gyllenhal.

Oblongo-elongatus, subcylindricus, levitèr convexus, parùm nitidus, pube griseâ sericans, densè rugoso-punctulatus, niger, antennis pedibusque fusco-ferrugineis. Fronte brevitèr canaliculatâ. Pronoto subtransverso, basi obsoletè carinulato. Elytris apice rotundatis, tenuiter striato-punctatis, interstitiis planis, subtilissimè punctulatis. Antennarum articulis intermediis suboblongis.

Anobium pussilum. Gyll. Ins. Suec., t. 1, p. 294, 6; — Sturm Deutsch Fauna, t. 11, p. 138, 20, tab. 243, f. A. B.

Variété *a*. Corps d'un châtain plus ou moins clair, avec l'extrémité du ventre roussâtre.

Long. 0,0021 ; larg. 0,001.

♂. *Antennes* presque aussi longues que le corps, à 9ᵉ, 10ᵉ et 11ᵉ articles très-grands, sublinéaires, pas plus épais que les précédents, beaucoup plus longs, pris ensemble, que le reste de l'antenne : le 9ᵉ aussi long que les trois précédents réunis: les 4ᵉ à 8ᵉ oblongs, graduellement moins courts. *Yeux* très-saillants. *Tête*, y compris ceux-ci, sensiblement plus large que le prothorax. *Prothorax* subdéprimé, beaucoup plus étroit que les élytres, sensiblement atténué à son sommet, aussi long que large, légèrement arrondi sur les côtés, obsolètement caréné sur son milieu et creusé de chaque côté d'une impression oblique plus ou moins marquée. *Elytres* allongées, subparallèles, quatre fois plus longues que le prothorax.

♀. *Antennes* à peine de la longueur de la moitié du corps, à 9ᵉ, 10ᵉ et 11ᵉ articles d'une moitié moins grands que dans le ♂, un peu plus épais que les précédents ; sensiblement moins longs, pris ensemble, que le reste de l'antenne : le 9ᵉ un peu plus long que les deux précédents réunis : les 4ᵉ à 8ᵉ assez courts, subégaux. *Yeux* médiocrement saillants. *Tête*, y compris ceux-ci, sensiblement plus étroite que le prothorax. *Prothorax* légèrement convexe, un peu plus étroit que les élytres, un peu moins large au sommet qu'à la base, un peu moins long que large, sensiblement arrondi sur les côtés surtout en arrière, égal ou presque égal sur son disque. *Elytres* en ovale allongé, 3 fois et demie plus longues que le prothorax.

Corps subcylindrique, légèrement convexe, peu brillant, noir, couvert d'une pubescence très-courte, cendrée et soyeuse.

Tête transversale, légèrement inclinée (♂) ou subverticale (♀), finement pubescente, densement et rugueusement pointillée ; d'un noir opaque (♀) ou peu brillant (♂), avec les *mandibules* et les *palpes* ferrugineux. *Front* légèrement convexe, creusé sur son milieu d'un petit sillon fin, plus ou moins raccourci ou obsolète. *Yeux* arrondis, noirs.

Antennes finement pubescentes, ferrugineuses ; à 1er article oblong, un peu épaissi: le 2e plus court, à peine renflé: le 3e un peu plus grêle que le précédent, oblong : les 4e à 8e plus ou moins courts (♀) ou oblongs (♂) : les trois derniers très-grands, le dernier un peu plus long que le précédent, obtusément acuminé au sommet.

Prothorax subtransversal, plus ou moins arrondi sur les côtés, plus étroit que les élytres ; tronqué au sommet, largement arrondi et finement rebordé à la base : finement pubescent, densement et rugueusement pointillé, d'un noir opaque (♀) ou peu brillant (♂) ; plus ou moins convexe, presque égal ou obsolètement subcaréné en arrière sur son milieu.

Ecusson petit, transversal, finement pubescent, très-finement et rugueusement pointillé, d'un noir un peu brillant.

Elytres oblongues (♀) ou allongées (♂), arrondies au sommet, légèrement convexes, finement pubescentes, d'un noir un peu brillant ; marquées chacune de 10 stries fines et obsolètement ponctuées, et du commencement d'une onzième vers l'écusson : les deux suturales et les deux latérales postérieurement réunies une à une ; avec les intervalles plans, assez larges, très-finement et rugueusement pointillés. *Epaules* saillantes, arrondies.

Dessous du corps assez convexe, finemement pubescent, finement et rugueusement pointillé, d'un noir de poix un peu brillant.

Pieds grêles, pubescents, d'un ferrugineux plus ou moins obscur. *Cuisses* très-peu renflées.

Patrie : Environs de Lyon, Bresse, Beaujolais, mont Pilat, Provence, principalement sur les chênes.

Obs. Les élytres et quelquefois le dessus du corps en entier sont d'un châtain roussâtre, ainsi que l'extrémité du ventre.

2. **Dryophilus anobioides**, Chevrolat.

Elongatus, subcylindricus, leviter convexus, opacus, pube tenuissimâ albidâ sericans, densè rugoso-punctulatus, niger, elytrorum pronotique apice summo, humeris, antennis, ore pedibusque fusco-ferrugineis. Ver-

tice breviter canaliculato. Pronoto oblongo, basi subbissinuato. Scutello densiùs albido-pubescente. Elytris apice rotundatis, tenuitèr striato-punctatis, interstitiis planis, subtilissimè punctulatis. Antennarum articulis intermediis brevibus, fortiùs contiguis.

Dryophilus anobioides. CHEVROLAT, Mag. Zool. Ins., 1832, pl. 3.
Anobium compressicorne. MULSANT et REY, *in* Op., Ent. 2, p. 17.

Variété *a*. Elytres entièrement d'un brun ferrugineux.

Long. 0,0023 à 0,003 ; larg. 0,0012.

♂. *Antennes* presque aussi longues que le corps, à 9e, 10e et 11e articles très-grands, sublinéaires et assez fortement comprimés, presque 3 fois plus longs, pris ensemble, que le reste de l'antenne : le 9e aussi long que les 7 précédents réunis. *Yeux* très-saillants. *Tête*, y compris ceux-ci, aussi large que le prothorax dans la plus grande largeur de celui-ci. *Prothorax* légèrement étranglé antérieurement, faiblement convexe et muni au milieu de son tiers postérieur d'une espèce de carène courte, de chaque côté de laquelle se trouve une large fossette oblique et ovale. *Elytres* subparallèles, 4 fois plus longues que le prothorax.

♀. *Antennes* à peine de la longueur de la moitié du corps, à 9e, 10e et 11e articles d'une moitié moins grands que dans le ♂, à peine plus longs, pris ensemble, que le reste de l'antenne, légèrement comprimés: le 9e de la longueur des 4 précédents réunis. *Yeux* médiocrement saillants. *Tête*, y compris ceux-ci, un peu moins large que le prothorax, dans la plus grande largeur de celui-ci. *Prothorax* régulièrement convexe et égal. *Elytres* allongées, faiblement arrondies sur les côtés, 3 fois et demie plus longues que le prothorax.

Corps allongé, subcylindrique, opaque, rugueux, couvert d'un court duvet blanchâtre.

Tête transversale, convexe, couverte d'une ponctuation assez forte et rugueuse, et marquée sur le vertex d'un sillon fin, très-court ; d'un noir opaque, avec les *parties de la bouche* ferrugineuses.

Antennes pubescentes, ferrugineuses, avec les 1er, 9e, 10e et 11e ar-

ticles des ♂ quelquefois obscurcis ; à 1er article dilaté en dedans : le 2e subcylindrique, plus court et plus grêle que le 1er : le 3e pas plus long que large, un peu plus grêle et beaucoup plus court que le précédent : les 4e à 8e serrés, plus (♂) ou moins (♀) transversaux : les 3 derniers plus épais et beaucoup plus allongés que les précédents : le 10e plus court que le 9e, et le dernier un peu plus long que celui-ci.

Prothorax un peu plus long que large, plus étroit que les élytres, rétréci en avant, obliquement tronqué au sommet, légèrement arrondi sur les côtés et au milieu de la base ; celle-ci légèrement sinuée et impressionnée près des angles postérieurs ; ceux-ci obtus, les antérieurs nuls ; densement et rugueusement ponctué : d'un noir opaque avec le bord antérieur plus ou moins ferrugineux.

Ecusson subtransversal, couvert d'un duvet très-serré et blanchâtre.

Elytres allongées, arrondies au sommet, légèrement convexes, très-finement pubescentes; d'un noir opaque avec le calus huméral, le bord apical et quelquefois la partie postérieure du bord latéral d'un ferrugineux plus ou moins obscur ; marquées chacune de 10 stries étroites assez finement et densement ponctuées et du commencement d'une 11e vers l'écusson ; les deux latérales et les deux suturales postérieurement plus profondes et réunies une à une : les intervalles plans, finement et densement pointillés. *Epaules* saillantes.

Dessous du corps assez convexe, rugueusement pointillé, noir, soyeux, avec les 2e, 3e et 4e segments ventraux densement ciliés de poils grisâtres à leur bord apical.

Pieds pubescents, d'un ferrugineux plus ou moins obscur.

PATRIE : Lyon, Bresse, Avenas (Rhône), mont Pilat ; mai, juin, sur le *pin sauvage* (*Pinus sylvestris*. Lin).

OBS. Cette espèce ressemble beaucoup au *Dryophilus pusillus*, GYL. Elle en diffère par son écusson tomenteux, par son prothorax moins court et surtout par la conformation de ses antennes dont les 3e à 8e articles sont beaucoup plus serrés et plus courts, et dont les 3 derniers sont plus épais et et plus comprimés. La lame des hanches postérieures

est obtusément angulée sur son milieu. Les élytres sont quelquefois entièrement d'un ferrugineux plus ou moins obscur.

3. **Dryophilus longicollis**, Mulsant et Rey.

Elongatus, subcylindricus, leritèr convexus, subnitidus, pube luteâ sericans, rugoso-punctulatus, ferrugineus, antennis pedibusque dilutioribus, oculis solis nigris. Vertice brevissimè canaliculato. Pronoto oblongo, basi bissinuato. Scutello densiùs albido pubescente. Elytris apice rotundatis, striato-punctatis, interstitiis planis, parcè rugoso-punctulatis. Antennarum articulis intermediis oblongis.

Anobium longicolle. Mulsant et Rey, *in* Op., Ent. 2, p. 14.

Long. 0,002 à 0,003; larg. 0,001.

♂. *Antennes* beaucoup plus longues que la moitié du corps, à 3 derniers articles très-grands, sublinéaires, une fois et demie plus longs, pris ensemble, que le reste de l'antenne; les 9ᵉ et 10ᵉ, pris ensemble, égalant les 7 précédents réunis. *Yeux* très-saillants. *Tête*, y compris ceux-ci, sensiblement plus large que le prothorax. *Tête* et *prothorax* obscurs avec le sommet de celui-ci ferrugineux. *Prothorax* subdéprimé, sensiblement étranglé à son tiers antérieur, marqué au milieu du tiers postérieur du disque d'un petit tubercule ou carène courte, de chaque côté de laquelle se trouve une large fossette plus ou moins profonde. *Elytres* subparallèles, légèrement rétrécies au milieu, subdéprimées vers la région scutellaire, 4 fois plus longues que le prothorax.

♀. *Antennes* de la longueur de la moitié du corps, à 3 derniers articles d'une moitié moins grands que dans le ♂, égalant, pris ensemble, les 7 précédents réunis. *Yeux* médiocrement saillants. *Tête*, y compris ceux-ci, un peu plus étroite que le prothorax. *Tête* et *prothorax* entièrement ferrugineux. *Prothorax* longitudinalement convexe, très-légèrement comprimé antérieurement sur les côtés, élevé à la base en forme de carène très-obsolète, de chaque côté de laquelle se trouve un sillon oblique peu apparent. *Elytres* en ovale allongé, régulièrement convexes, 3 fois et demi plus longues que le prothorax.

Corps allongé, subcylindrique, un peu brillant, rugueusement pointillé, couvert d'une pubescence soyeuse et jaunâtre.

Tête transversale, convexe, garnie de poils jaunâtres et brillants, assez serrés; densement et rugueusement ponctuée; d'un ferrugineux plus ou moins obscur. *Vertex* marqué d'un très-court sillon, souvent caché sous le bord antérieur du prothorax. *Yeux* grands, noirs.

Antennes pubescentes, ferrugineuses, à 1er article plus épais que les suivants, en massue un peu arquée: le 2e subcylindrique, un peu plus long que le suivant: les 3e à 8e subcylindriques, un peu plus longs que larges, presque égaux: les 3 derniers très-allongés, un peu plus épais que les précédents: le dernier un peu plus long que le 9e: le 10e sensiblement plus court que celui-ci.

Prothorax plus long que large, beaucoup plus étroit que les élytres, un peu rétréci en avant, obliquement tronqué au sommet, légèrement arrondi sur les côtés et au milieu de la base; celle-ci sinuée et impressionnée près des angles postérieurs; ceux-ci presque droits, les antérieurs nuls; densement et rugueusement ponctué; ferrugineux (♀), ou obscur avec le sommet ferrugineux (♂); un peu brillant et garni d'une pubescence soyeuse et jaunâtre, plus serrée au milieu, en avant et près des angles postérieurs.

Ecusson subtransversal, couvert d'un duvet serré, blanchâtre.

Elytres allongées, arrondies, au sommet, légèrement convexe; un peu brillantes, entièrement d'un ferrugineux plus ou moins obscur avec la base ordinairement plus claire; garnies de poils brillants jaunâtres, plus fins, plus longs et moins serrés que ceux de la tête et du prothorax; marquées chacune de 10 stries ponctuées et du commencement d'une 11e à la base vers l'écusson; les deux suturales et les deux latérales postérieurement plus profondes et réunies une à une; les intervalles plans, parcimonieusement et rugueusement ponctués, mais beaucoup plus légèrement que la tête et le prothorax.

Dessous du corps assez convexe, d'un noir de poix assez brillant avec l'extrémité du ventre plus ou moins ferrugineuse; le bord apical des 2e, 3e et 4e segments ventraux cilié de poils jaunâtres.

Pieds finement pubescents, d'un ferrugineux assez clair.

PATRIE : La Provence. Février. mars. Assez commun sur le *pin pignon (Pinus pinea*, LIN.*)* et sur le *genévrier cade (Juniperus oxycedrus*, LIN.*)*.

VAR. Les élytres sont quelquefois entièrement ferrugineuses, et d'autres fois obscurcies sur leur disque avec la base toujours plus claire.

OBS. Cette espèce diffère du *Dryophilus pusillus*, GYL., par sa forme plus allongée, plus étroite; par sa couleur moins obscure; par sa pubescence jaunâtre, plus serrée et plus longue; par son prothorax plus inégal et beaucoup plus long; par les stries des élytres moins fines et plus fortement ponctuées, à intervalles couverts d'une ponctuation bien moins serrée; et enfin par ses antennes, dont le 2e article est proportionnellement plus allongé, et dont les 3 derniers sont plus épais que les précédents, ceux-ci étant plus grêles que dans le *Dryophilus pusillus*.

Elle se distingue du *Dryophilus anobioïdes*, CHEVR., par la structure de ses antennes, par sa pubescence plus longue. et par sa couleur moins obscure.

4. **Dryophilus rugicollis**, MULSANT et REY.

Oblongo-ovatus, subcylindricus, levitèr convexus, parùm nitidus, pube tenui albidâ holosericeus, rugoso-punctatus, niger, pronoti et elytrorum apice, humerisque rufo-piceis, antennis, ore pedibusque ferrugineis. Pronoto transverso, basi brevitèr carinulato. Elytris oblongis, tenuitèr striato-punctatis, interstitiis planis parcè punctulatis. Antennis basi pube tenui hirsutis.

Anobium rugicolle. MULSANT et REY, *in* Op. Ent. 2, p. 19.

Long. 0,0022; larg. 0,0011.

♂. Inconnu.

♀. *Antennes* de la longueur de la moitié du corps, à 3 derniers articles allongés, un peu moins longs, pris ensemble, que le reste de l'an-

tenne. *Yeux* médiocrement saillants: la tête, y compris ceux-ci, un peu plus étroite que le prothorax. *Elytres* en ovale allongé, 3 fois et demie plus longues que le prothorax.

Corps ovale, oblong, subcylindrique, peu brillant, couvert d'une pubescence blanchâtre.

Tête transversale, convexe, finement pubescente, assez fortement et rugueusement ponctuée; d'un noir opaque, avec les *parties de la bouche* ferrugineuses. *Yeux* grands, saillants, noirs.

Antennes de la longueur de la moitié du corps, entièrement d'un ferrugineux clair, garnies, surtout à la base, d'une pubescence fine, assez longue; à 1er article légèrement renflé en massue: le 2e un peu plus long que les suivants: les 3e à 8e presque égaux, un peu serrés, pas plus longs que larges: les 3 derniers allongés: le 10e un peu plus court que le précédent: le 11e un peu plus long que le 9e: celui-ci égalant les 3 précédents réunis.

Prothorax plus court que large, un peu plus étroit que les élytres: obliquement tronqué au sommet, arrondi sur les côtés et au milieu de la base; celle-ci légèrement sinuée et impressionnée près des angles postérieurs; ceux-ci et les antérieurs très-obtus ou légèrement arrondis: garni de poils rares, fins et soyeux; couvert de points assez forts et rugueux, souvent anastomosés, de manière à former des rides longitudinales; d'un noir opaque avec le bord antérieur d'un roux de poix; marqué à la base d'une petite carène longitudinale occupant le tiers de la longueur.

Ecusson subarrondi, ponctué, noir.

Elytres oblongues, trois fois et demie plus longues que le prothorax, arrondies au sommet; garnies d'une pubescence blanchâtre et soyeuse, peu serrée; un peu brillantes, noires, avec le bord apical et le calus huméral d'un roux de poix; marquées chacune de 10 stries ponctuées et du commencement d'une 11e vers l'écusson; à intervalles plans, couverts d'une ponctuation rare et obsolète, comme écailleuse, ce qui les fait paraître réticulés. *Epaules* assez saillantes.

Dessous du corps assez convexe, rugueusement ponctué, noir; fine-

ment pubescent, avec le bord apical des 2e, 3e et 4e segments ventraux densement cilié de poils blanchâtres.

Pieds pubescents, d'un ferrugineux clair.

PATRIE : Lyon, Hyères. Juin. Sur le chêne.

OBS. Cette espèce, très-voisine du *Dryophilus pusillus*, GYL., s'en distingue cependant par les intervalles des stries moins ponctuées, par la carène de son prothorax, par la couleur plus claire des pieds et des antennes, et enfin par la structure de celles-ci, dont les articles intermédiaires sont un peu plus courts et plus serrés.

Le mésosternum est, dans cette espèce, proportionnellement plus large que dans aucune de ses congénères.

Sur 15 à 20 individus nous n'avons pu observer que des ♀. Le ♂ serait-il très rare ou identique à l'autre sexe?

B. *Elytres* parées de bandes transversales de poils serrés et blanchâtres.

5. **Dryophilus raphaëlensis**, MULSANT et REY.

Oblongus, convexus, obscurus, angulo humerali ferrugineus, antennis pedibusque rufis. Capite pronotoque opacis, densiùs albido-sericeo-pubescentibus, tenuitèr densè rugoso-punctatis; hoc longitudinalitèr convexo, basi fortitèr bissinuato, lobo medio producto, antè scutellum truncato. Elytris basi subdepressis, nitidis, fortiùs punctato-striatis, longiùs seriatim albido-pilosis, fasciculatim albido bifasciatis. Antennarum articulis ultimis tribus magnis, elongatis, subæqualibus.

Dryophibus raphaëlensis, MULSANT et REY, *in* Op. Ent. 12, p. 80.

Long. 0,0022; larg. 0,001.

Corps oblong, d'un noir de poix, mat sur la tête et le prothorax, brillant sur les élytres.

Tête plus étroite que le prothorax, inclinée, transversale, subdéprimée, densement et rugueusement ponctuée, d'un noir brunâtre mat; revêtue d'une pubescence blanchâtre, soyeuse, couchée et dirigée en avant; tronquée à son bord antérieur qui est cilié d'assez longs poils blanchâtres, voilant en partie le labre. *Front* marqué d'une petite fos-

sette ponctiforme. *Parties de la bouche* d'un ferrugineux obscur. *Yeux* grands, assez saillants, noirs.

Antennes assez grêles, aussi longues que la moitié du corps, finement pubescentes, entièrement d'un roux ferrugineux assez clair; à 1er article renflé : le 2e beaucoup plus étroit que le précédent, un peu plus long que large : les 3e à 8e oblongs, subégaux : les 3 derniers grands, subégaux, plus épais et beaucoup plus allongés que les précédents : les 9e et 10e presque serriformes en dedans : le dernier subfusiforme, obtusément acuminé au sommet.

Prothorax aussi large que long, d'un tiers plus étroit que les élytres; largement arondi à son bord antérieur, qui est faiblement prolongé en forme de capuchon au dessus du front; assez fortement arrondi sur les côtés, assez profondément bissinué à la base, avec le lobe médian beaucoup plus prolongé en arrière que les latéraux et tronqué au devant de l'écusson; offrant ses angles antérieurs fortement infléchis ou presque nuls, les postérieurs obtus et assez fortement arrondis; fortement et longitudinalement convexe en son milieu; densement assez finement et rugueusement ponctué; d'un brun obscur et mat; revêtu d'une pubescence blanchâtre, soyeuse, assez serrée, couchée et convergeant vers la ligne médiane.

Ecusson transversal, subcordiforme, très-finement chagriné, d'un brun obscur et mat.

Elytres trois fois aussi longues que le prothorax, subparallèles sur leurs côtés jusqu'aux deux tiers de leur longueur, et puis largement arrondies au sommet; subdéprimées à la base vers la région scutellaire; assez convexes postérieurement; d'un noir de poix brillant avec le calus huméral ferrugineux; marquées chacune de 10 stries sinuées à leur base, formées de points enfoncés assez profonds, postérieurement affaiblis et plus gros à la base et sur les côtés, et en outre d'une strie juxta-scutellaire, oblique et raccourcie; parées sur les intervalles qui sont lisses d'une série de poils blanchâtres, soyeux, assez longs, redressés, légèrement inclinés en arrière; ornées en outre de deux bandes transversales, blanchâtres, raccourcies en dedans et n'atteignant pas la

suture, composées de poils plus courts, plus serrés et couchés en différents sens, principalement en arrière et en dehors : la première, à la base et occupant la région humérale; la 2e vers les deux tiers de la longueur et offrant en arrière une transparence ferrugineuse. *Epaules* arrondies.

Dessous du corps obscur, rugueux, revêtu d'une pubescence blanchâtre, beaucoup plus serrée sur les côtés de la poitrine.

Pieds assez grêles, finement pubescents, d'un roux ferrugineux. *Cuisses* faiblement épaissies après leur milieu.

Patrie : Cet intéressant insecte a été trouvé à Saint-Raphaël (Var), par M. Raymond, qui l'a capturé en battant des buissons de ronces. Il nous a été communiqué par M. Godart, de Lyon.

Genre *Gastrallus*. Jacquelin Du Val.

(Jacquelin Du Val, Gen. col., tom. 3, 2e partie, p. 215, pl. 53, fig. 262.)
(Γαστηρ, ventre : αλλος, autre.)

Caractères : *Corps* allongé, subcylindrique.

Tête infléchie, fortement engagée dans le prothorax. *Front* large, légèrement rétréci sur son milieu par les yeux. *Palpes* à dernier article plus ou moins élargi et tronqué au sommet. *Mandibules* assez fortes, déprimées en dessus, arrondies sur les côtés. *Labre* petit, transversal. *Yeux* très-grands, subarrondis, peu saillants, subentiers.

Antennes médiocrement allongées, de 11 articles; à 1er article épaissi en massue oblongue et arquée : le 2e subglobuleux, assez renflé : les 3e à 7e petits, plus ou moins irréguliers : les 3 derniers grands, comprimés, intérieurement dilatés.

Prothorax aussi long que large, subcylindrique, non arrondi sur les côtés, qui sont mutiques, complètement dépourvus d'arête saillante et comme anihilés; largement arrondi à son bord antérieur qui est faiblement avancé sur la tête en forme de capuchon.

Ecusson petit, en carré légèrement transversal.

Elytres allongées, subcylindriques, subparallèles, largement arron-

dies au sommet ; sans stries sur le dos, obsolètement striées sur les côtés.

Prosternum profondément excavé, refoulé bien au dessous du niveau supérieur des hanches : *mésosternum* antérieurement profondément excavé et réduit en arrière à une lame en forme de cœur bilobé, relevée jusqu'à la surface supérieure des hanches. *Hanches antérieures et hanches intermédiaires* passablement écartées entre elles. *Lame médiane du prosternum* paraissant courte et largement échancrée en arrière. *Métasternum* sillonné sur son milieu.

Ventre de 5 segments apparents ; les 1[er] et 2[e] très-grands, plus ou moins soudés entre eux à leur milieu, à suture faiblement bissinuée, très-fine, mais distincte.

Pieds médiocrement allongés. *Tarses* assez courts et assez épais, à 1[er] article allongé : les 2[e] à 4[e] courts, subtriangulaires.

A. *Sommet du prothorax* obtus.

1. **Gastrallus laevigatus**, Olivier.

Oblongo-elongatus, subcylindricus, levitèr convexus, opacus, tenuissimè cinereo-holosericeus, densè subtilissimè punctulatus, fusco-ferrugineus, pedibus rufis, antennis testaceis. Capite lato, transverso; fronte subdepressâ. Pronoto subquadrato, basi bissinuato et paulò latiore, anticè medio longitudinalitèr elevato, obtuso, angulis posticis obtusis, levitèr productis. Elytris elongatis, lateribus substriatis. Antennis longiùs pubescentibus.

Anobium laevigatum, Ol., Ent., t. 2, n° 16, p. 12, 10, pl. 1, fig. 3.
Anobium immarginatum, Redt., Faun. Austr., éd. 2°, p. 566, 17.
Anobium exile, Sturm., Deut. Faun., t. II, p. 142, 22, pl. 243, f. D.

Long. 0,015 à 0,003 ; larg. 0,007 à 0,0012.

♂. *Front* pas ou à peine plus large sur son milieu que le diamètre de l'œil. *Les 3 derniers articles des antennes* beaucoup plus longs, pris ensemble, que le reste de l'antenne : les 8[e] et 9[e], pris ensemble, un peu plus longs que tous les précédents réunis : le 9[e] sensiblement plus long

qu'il n'est large à son sommet: le dernier allongé, subrectiligne, sur le milieu de ses côtés, obtusément acuminé à son extrémité.

♀. *Front* beaucoup plus large sur son milieu que le diamètre de l'œil. *Les 3 derniers articles des antennes* un peu plus longs, pris ensemble, que le reste de l'antenne: les 8ᵉ et 9ᵉ, pris ensemble, pas plus longs que tous les précédents réunis: le 9ᵉ à peine plus long qu'il n'est large à son sommet: le dernier ovale-oblong, elliptique, sensiblement acuminé à son extrémité.

Corps assez allongé, subcylindrique, opaque, densement et très-finement ponctué: d'un ferrugineux plus ou moins obscur; revêtu d'une pubescence très-courte, serrée, soyeuse et cendrée.

Tête large, transversale, un peu plus étroite que le prothorax, peu brillante: densement et très-finement ponctuée; légèrement pubescente: d'un roux ferrugineux avec le sommet des *mandibules* rembruni et les *palpes* testacés. *Front* subdéprimé. *Yeux* très-grands, subarrondis, noirs.

Antennes dépassant un peu la base du prothorax, garnies d'une pubescence fine et assez longue, entièrement testacées: à 1ᵉʳ article épaissi en massue oblongue et arquée: le 2ᵉ passablement renflé, subglobuleux, ou à peine plus long que large: le 3ᵉ très-grêle, oblong, obconique: les 4ᵉ à 6ᵉ obliquement coupés, faiblement dilatés intérieurement en dents de scie émoussées et dirigées en arrière: le 5ᵉ à dent moins sentie: les 4ᵉ et 5ᵉ très-courts, fortement transversaux: le 6ᵉ plus grand, triangulaire: le 7ᵉ très-petit, subglobuleux: les 3 derniers très-grands, comprimés, formant une massue lâche: le dernier distinctement plus long que le précédent.

Prothorax presque carré, subcylindrique, presque aussi large que les élytres à sa base; un peu plus étroit en avant; plus ou moins comprimé sur les côtés; très-finement rebordé et sensiblement bissinué à la base, avec les angles postérieurs obtus (vus latéralement), relevés et un peu prolongés en arrière; longitudinalement convexe sur sa ligne médiane et faiblement prolongé au dessus de la tête en forme de capuchon arrondi et obtus: très-finement pubescent; très-densement et

très-finement ponctué; d'un roux ferrugineux plus ou moins obscur et opaque.

Ecusson petit, en carré subtransversal; opaque; densement pointillé; d'un roux ferrugineux plus ou moins obscur.

Elytres allongées, trois fois plus longues que le prothorax, subparallèles sur les côtés, largement arrondies au sommet; très-étroitement rebordées à la suture et sur les côtés; légèrement convexes; très-finement et très-densement ponctuées; peu brillantes; d'un roux ferrugineux plus ou moins obscur; revêtues d'une pubescence très-fine et soyeuse; marquées sur les côtés de 2 ou 3 stries obsolètes mais assez visibles, de quelques rudiments de stries vers le sommet, et offrant sur le reste de leur surface des vestiges de stries seulement indiquées par des lignes obscures. *Epaules* assez saillantes, arrondies.

Dessous du corps convexe, finement pubescent, finement et légèrement ponctué, d'un roux ferrugineux un peu brillant et plus ou moins obscur.

Pieds finement pubescents; d'un roux ferrugineux; *tarses* plus clairs, à 1er article à peine plus long que les 2 suivants réunis.

PATRIE : Lyon, Beaujolais, Bourgogne. Sur les haies.

OBS. Cette espèce varie beaucoup pour la taille. Sa couleur est aussi quelquefois beaucoup plus claire.

B. *Sommet du prothorax* tuberculé.

2. Gastrallus sericatus, LAPORTE.

Elongatus subcylindricus, subparallelus, levitèr convexus, opacus, tenuissimè cineo-holosericeus, densè subtilissimè punctulatus, nigro-piceus, pronoti apice, obscurè ferrugineo antennis, femorum apice, tibiis, tarsis unoque piceo-testaceis. Capite latiusculo; fronte levitèr convexâ. Pronoto subquadrato, basi levitèr bissinuato et paulò latiore, anticè medio longitudinalitèr elevato, tuberculato. Elytris valdè elongatis, lateribus substriatis. Antennis longiùs pubescentibus.

Anobium sericatum, LAPORTE, Hist. nat., col. t. 1, p. 294, 15.
Anobium sericatum, REDTENBACHER, Faun. Austr., éd. 2e, p. 566, 18.
Gastrallus immarginatus, J. DU VAL, t. 3, pl. 53, fig. 262.

Long. 0,0025 ; larg. 0,001.

♂. *Front* une fois et demie plus large sur son milieu que le diamètre de l'œil. *Les 3 derniers articles des antennes* beaucoup plus longs, pris ensemble, que le reste de l'antenne : les 8e et 9e, pris ensemble, un peu plus longs que tous les précédents réunis : le 9e allongé, subrectiligne à sa tranche interne sur les deux tiers de sa longueur : le dernier très-allongé, subrectiligne sur le milieu de ses côtés, obtusément acuminé à son sommet.

♀. *Front* presque deux fois plus large sur son milieu que le diamètre de l'œil. *Les 3 derniers articles des antennes* à peine plus longs, pris ensemble, que le reste de l'antenne : les 8e et 9e, pris ensemble, plus courts que tous les précédents réunis : le 9e assez fortement arrondi et dilaté à sa tranche interne : le dernier ovale-oblong, elliptique, sensiblement acuminé au sommet.

Corps très-allongé, subcylindrique ; densement et très-finement ponctué ; d'un noir opaque, revêtu d'une pubescence très-courte, très-serrée, soyeuse et cendrée.

Tête assez large, transversale, un peu plus étroite que le prothorax ; peu brillante, densement et très-finement ponctuée ; finement pubescente ; d'un noir obscur, avec les *parties de la bouche* ferrugineuses, le sommet des *mandibules* rembruni et les *palpes* testacés. *Front* légèrement convexe sur son milieu. *Vertex* quelquefois avec une petite ligne enfoncée, très-fine, peu mobile. *Yeux* grands, arrondis, noirs.

Antennes dépassant un peu la base du prothorax, garnies d'une pubescence fine et assez longue ; d'un testacé de poix, avec le 4e article ordinairement rembruni ; épaissi en massue oblongue et arquée ; le 2e passablement renflé, pas plus long que large, un peu dilaté intérieurement : le 3e grêle, oblong, obconique ; les 4e à 6e obliquement coupés, faiblement dilatés intérieurement en dents de scie émoussées et dirigées en arrière : le 5e à dent moins sentie ; les 4e et 5e très-courts, transversaux : le 6e plus grand, triangulaire : le 7e très-petit, subglobuleux :

les 3 derniers très-grands, comprimés, formant une massue lâche : le dernier distinctement plus long que le précédent.

Prothorax presque carré, subcylindrique; presque aussi large que les élytres à sa base: un peu plus étroit en avant; plus ou moins comprimé sur les côtés; très-finement rebordé et légèrement bissinué à la base, avec les angles postérieurs très-obtus (vus latéralement), relevés et non prolongés en arrière; longitudinalement convexe sur sa ligne médiane et passablement prolongé au dessus de la tête en forme de capuchon arrondi, mais muni en dessus d'un tubercule comprimé: finement pubescent; finement et densement pointillé; d'un noir opaque avec sommet ferrugineux.

Ecusson petit, en carré transversal; opaque; densement pointillé ; obscur.

Elytres allongées, plus de trois fois plus longues que le prothorax ; subparallèles sur les côtés, largement arrondies au sommet; très-étroitement rebordées à la suture et sur les côtés; légèrement convexes; trés-finement et très-densement ponctuées; d'un noir brunâtre et opaque; revêtues d'une pubescence courte, très-fine, très-serrée et soyeuse, marquées sur les côtés de 2 ou 3 stries obsolètes, mais assez visibles, sans vestiges sensibles de stries sur le reste de leur surface. *Epaules* saillantes, légèrement arrondies.

Dessous du corps assez convexe, très-finement pubescent, très-légèrement et finement ponctué, d'un noir de poix assez brillant, avec l'anus plus plus ou moins roussâtre.

Pieds finement pubescents, d'un testacé de poix plus ou moins ferrugineux, avec les *tarses* plus clairs et les *cuisses* plus ou moins rembrunies; 1er *article des tarses* presque aussi long que les trois suivants réunis.

PATRIE : Lyon, Beaujolais. En battant les haies d'aubépine.

OBS. Cette espèce, quoique ayant infiniment de ressemblance avec la précédente, nous paraît devoir être séparée avec raison, ainsi que l'a fait M. Redtenbacher. Elle est proportionnellement plus étroite, plus allongée et plus parallèle; sa couleur est toujours plus obs-

cure; le front est plus convexe; le sommet du prothorax est plus avancé sur la tête et tuberculé en dessus; sa base est moins sensiblement bissinuée, et ses angles postérieurs, vus latéralement, sont encore plus obtus et non prolongés en arrière. Les cuisses et le 1[er] anneau des antennes sont toujours plus ou moins obscurcis: le 9[e] article de celles-ci est plus allongé chez les ♂; enfin le 1[er] article des tarses est sensiblement plus allongé.

Le *Gastrallus immarginatus*, J. Du Val., nous paraît, d'après la figure, devoir se rapporter à notre *sericatus*. Quant aux *Anobium immarginatum*, Müller, et *exile*, Gyl., ils semblent convenir autant au *Gastrallus laevigatus* qu'au *sericatus*, et sans doute ces deux auteurs auront confondu ces deux espèces bien voisines.

Genre *Anobium*, Fabricius.

(Fabricius, Syst. Ent., p. 62; Syst. Eleuth., 1, p. 321; — Sturm, Deutsch. Faun., t. 11, p. 93; — Gyllenhal, Ins. suec, t. 1, p. 288; Olivier, t. 2. n° 16.)

(Αναβιόω, je revis.)

Caractères. *Corps* plus ou moins allongé et subparallèle.

Tête infléchie, plus ou moins fortement engagée dans le prothorax, brusquement rétrécie au devant des yeux. *Front* assez large. *Palpes* à dernier article oblong, plus ou moins obtusément et obliquement tronqué à son sommet (1). *Mandibules* assez saillantes, plus ou moins arcuément coudées sur leurs côtés. *Labre* court, transversal. *Yeux* de grosseur médiocre, subarrondis, généralement assez saillants, subentiers.

Antennes ordinairement peu allongées, sensiblement épaissies vers l'extrémité, de 11 articles: le 1[er] oblong plus ou moins épaissi: le 2[e] faiblement renflé: le 3[e] obconique, souvent oblong: les 4[e] à 8[e], plus

(1) Le dernier article des *Palpes*, varie beaucoup suivant les espèces. Il est quelquefois largement tronqué au sommet (*nitidum*, *paniceum*), d'autrefois si obliquement tronqué qu'il paraît presque fusiforme (*emarginatum cinnamoneum*).

ou moins courts et transversaux ; les 3 derniers grands, plus ou moins allongées, faiblement comprimés.

Prothorax non ou faiblement transversal, ordinairement bissinué à la base ; à bord antérieur prolongé en dessous jusqu'aux hanches en arête plus ou moins saillante ; plus ou moins irrégulier ou sinueux sur les côtés qui sont munis d'une tranche saillante ; plus ou moins gibbeux ou inégal sur son disque, et plus ou moins fortement prolongé sur la tête en forme de capuchon arrondi.

Ecusson assez grand, oblong, quelquefois transversal.

Elytres plus ou moins allongées et subparallèles ; plus ou moins arrondies et quelquefois obtusément tronquées au sommet ; toujours distinctement striées.

Poitrine plus ou moins excavée, les *prosternum* et *mésosternum* étant plus ou moins refoulés au dessous du niveau supérieur des hanches. *Hanches antérieures* et *intermédiaires* plus ou moins distantes ; les *postérieures* assez écartées entre elles. *Métasternum* à fossette profonde. *Ventre* de 5 segments apparents.

Pieds médiocrement allongés. *Tarses* (1) généralement assez épais et plus courts que les tibias, quelquefois un peu plus grêles et assez allongés ; à 1er article plus ou moins allongé : les 2e à 4e graduellement plus courts : le 4e cordiforme ou subbilobé : le dernier plus ou moins épaissi.

Nous grouperons les différentes espèces du genre *Anobium* de la manière suivante :

---

(1) Les tarses varient aussi beaucoup dans ce genre, quand à leur longueur et leur épaisseur relatives.

Excavation de la poitrine

- très-profonde, prolongée jusqu'au milieu du *métasternum*. *Côtés du prothorax* plus ou moins sinueux ou irréguliers. *Lame du prosternum* courte, assez large,
  - longitudinalement carinulée sur son milieu. *Les* 2e à 5e *segments ventraux* soudés dans leur milieu; les 2e à 4e subégaux; le 1er court, à bord apical faiblement bissinué. *Tarses* courts et épais, à 1er article oblong. *Prothorax*
    - à angles postérieurs droits, bien marqués . *A. denticolle*. Panz.
    - à angles postérieurs obtus et arrondis . . *A. pertinax*, Lin.
  - non carinulée sur son milieu. Les 2e à 5e *segments ventraux* non soudés; les 2 *premiers* subégaux deux fois plus grands, séparément, que chacun des deux suivants; le 1er à bord apical profondément bissinué et fortement prolongé en son milieu. *Tarses* assez épais, à 1er article allongé. . . . . *A. striatum*. Oliv.
- plus ou moins profonde, non prolongée sur le *métasternum*. *Côtés du prothorax* plus ou moins sinueux ou irréguliers. *Lame du prosternum*
  - courte, assez large et échancrée au sommet. *Lame des hanches postérieures*
    - plus ou moins obtusément élargie en son milieu. *Elytres*
      - obtusément tronquées au sommet. *Corps* obscur à peine pubescent, fuligineux. 3e *article des antennes*
        - plus grêle, mais au moins aussi long que le précédent. . . *A. fulvicorne*. Sturm.
        - plus grêle, mais sensiblement plus court que le précédent . *A. nitidum*. Herbst.
      - distinctement tronquées au sommet. *Corps* couvert d'une pubescence tomenteuse, cendrée, qui le fait paraître entièrement grisâtre. . . . . . *A. fagi*. Chevrol.
    - distinctement angulée en son milieu. *Ventre à* 2e et 3e *segments*, pris séparément, sensiblement plus grands que le 4e; le 1er, court, très-faiblement bissinué à son bord apical . . . . . . , ... *A. emarginatum*. Duf.
  - prolongée et rétrécie au sommet en pointe mousse, ainsi que celle du *mésosternum*. *Lame des hanches postérieures* subangulée en son milieu. Les 1er et 2e *segments ventraux* subégaux, un peu plus grands, pris séparément, que chacun des deux suivants; le 1er à bord apical presque droit ou très-faiblement bissinué. *Tarses* peu épais, à 1er article très-allongé.. . . . . *A. rufipes*. Fabr.
- plus ou moins affaiblie, non prolongée sur le *métasternum*. *Côtés du prothorax* régulièrement arrondis. *Lames du prosternum et du mésosternum*
  - largement tronquées au sommet. *Prothorax* fortement rétréci en arrière sur ses côtés; presque rectiligne ou très-faiblement bissinué à sa base, celle-ci non prolongée en son milieu. *Tarses* courts et épais. *Elytres* fortement striées . . . . *A. hirtum*. Illig.
    A. tomentosum. Dej.
  - rétrécies en pointe mousse. *Prothorax* fortement élargi en arrière sur ses côtés; fortement prolongé en arrière au milieu de sa base. *Tarses* assez grêles, à 1er article allongé. *Elytres* finement et légèrement striées . . . . *A. paniceum*. Linn.

On voit par le tableau précédent que les diverses espèces du genre Anobium diffèrent entre elles par des caractères souvent organiques et d'une plus ou moins grande importance. Les *Anobium hirtum* et *paniceum* surtout, par leur faciès tout autre, par leur prothorax moins irrégulier sur les côtés, sembleraient devoir être retranchés du genre, et même constituer, chacun d'eux séparément, une coupe distincte dont nous donnerons ici les principaux caractères.

Sous-genre : *Neobium*, Nob.

(Νέως, nouvellement, βιόω, je vis).

Tête infléchie. *Palpes* à dernier article oblong, très-obliquement tronqué en dedans. *Prothorax* à côtés, régulièrement arrondis et fortement rétrécis en arrière, subrectiligne ou très-faiblement bissinué à la base, légèrement capuchonné en avant. *Poitrine* faiblement excavée. *Prosternum* et *mésosternum* à lame large, tronquée au sommet. *Hanches* notablement écartées entre elles. *Le 4e segment ventral* le plus petit de tous; le 1er court, presque droit ou faiblement sinué au milieu de son bord apical. *Tarses* courts et épais. *Elytres* fortement striées. (Type : *Anobium hirtum*. Illig.).

Sous-genre : *Artobium*, Nob.

(Αρτος, pain, βιόω, je vis).

Tête très-infléchie. *Palpes* à dernier article assez fortement élargi et tronqué au sommet. *Prothorax* à côtés régulièrement arrondis, fortement élargis en arrière; notablement prolongé au milieu de sa base; faiblement capuchonné en avant. *Poitrine* très-faiblement excavée. *Prosternum et mésosternum* à lame rétrécie en pointe mousse. *Hanches antérieures* et *hanches intermédiaires* médiocrement écartées entre elles. *Les 3e et 4e segments* ventraux subégaux, plus petits que les autres; le 1er faiblement bissinué à son bord apical. *Tarses* assez grêles, à 1er article allongé. *Elytres* légèrement striées. (Type : *Anobium paniceum* Linn.).

I. *Excavation de la poitrine* très-profonde, prolongée jusqu'au milieu du *métasternum*.

A. *Prosternum* longitudinalement caréné. Les 2e *à* 5e *segments ventraux* soudés dans leur milieu : les 2e et 4e subégaux : le 1er faiblement bissinué à son bord apical. *Tarses* courts et épais, à 1er article oblong. (*Dendrobium* Nob.).

(Δένδρον, arbre; βιόω, je vis).

a. *Prothorax* à angles postérieurs droits, bien marqués.

1. Anobium denticolle, Panzer.

Elongatum, cylindricum, opacum, densiùs pubescens, asperato-punctu-

latum, obscuro-brunneum, antennis pedibusque ferrugineis. Pronoto subquadrato, disco transversim elevato, basi bissinuato et transversim impresso, lateribus ad angulos anticos excavato, medio obsoletè canaliculato; angulis posticis rectis, levitèr productis, intùs suprà densè maculatim griseo-pubescentibus. Elytris subparallelis, apice rotundatis, medicè striato-punctatis. Antennis brevibus, articulis 2° et 3° subæqualibus. Tarsis incrassatis, articulo 1° oblongo.

Anobium denticolle, PANZER, Faun. Ins. Germ., 35, 8.
— — STURM, Deutsch. Faun., t. 11, p. 166, 3, pl. 240, f. A, a.
— — GYLLENHAL, Ins. suec., t. 4, p. 323, 3-4.

Long, 0,005 à 0,006; larg. 0,002.

Corps allongé, cylindrique, d'un brun opaque : couvert d'une pubescence obscure, courte et serrée avec une grande tache de poils grisâtres vers les angles postérieurs du prothorax.

Tête transversale, fortement retirée dans le prothorax, sensiblement plus étroite que celui-ci; aspèrement ponctuée; pubescente ; d'un brun obscur et opaque, avec les *palpes* testacés. *Front* faiblement convexe. *Yeux* médiocrement saillants, arrondis, noirs.

Antennes peu allongées, dépassant un peu la base du prothorax; finement pubescentes, ferrugineuses; à 1er article oblong, sensiblement renflé : les 2e et 3e subégaux : le 2e un peu plus long que large, à peine épaissi : le 3e oblong, obconique : les 4e à 8e intérieurement pilosellés, transversaux, graduellement un peu plus courts et plus épais : les trois derniers grands, allongés, faiblement comprimés, un peu plus épais que les précédents, égalant, pris ensemble, le reste de l'antenne (♂, ♀) : le dernier subparallèle, un peu plus long que le 10e, obtusément acuminé au sommet.

Prothorax presque carré, aussi large que les élytres ; prolongé et arrondi à son bord apical, largement arrondi antérieurement sur les côtés qui sont assez fortement réfléchis; comprimé et fortement excavé latéralement vers les angles antérieurs qui sont fortement arrondis; bissinué et transversalement déprimé à la base, légèrement subsinué en arrière sur les côtés au devant des angles postérieurs

qui sont droits, bien sentis, un peu prolongés en arrière et surmontés en dessus d'une carène obtuse; transversalement convexe au milieu de son disque, avec la surface élevée irrégulière, presque plane ou subimpressionnée latéralement; offrant sur son milieu une ligne enfoncée très-fine, partant de la base, un peu plus forte sur la partie élevée, obsolète antérieurement et ne reparaissant que sur le bord apical même, où il forme comme une fente légère; rugueusement et aspèrement ponctué; d'un brun obscur et opaque; revêtu d'une pubescence assez obscure qui devient grisâtre et plus serrée vers la base où elle se condense près des angles postérieurs en une grande tache d'un cendré un peu jaunâtre.

Ecusson en carré long, un peu élargi postérieurement: d'un brun obscur; densement cilié sur les côtés de poils grisâtres.

Elytres allongées, cylindriques; trois fois et demie plus longues que le prothorax; parallèles sur les côtés, arrondies au sommet, légèrement convexes sur le dos; d'un brun obscur et opaque; revêtues d'une pubescence serrée, obscure mais devenant grisâtre sur les côtés, principalement en dessous des épaules; marquées chacune de 10 stries peu profondes, formées de points assez forts, et du commencement d'une 11e vers l'écusson, avec les intervalles légèrement convexes et alternativement plus élevés à la base. *Epaules* peu saillantes, subarrondies.

Dessous du corps assez convexe, pubescent, rugueusement et aspèrement ponctué, peu brillant, noirâtre. *Prosternum* longitudinalement carinulé en son milieu. *Ventre à 2e à 5e* segments soudés en leur milieu: les 2e à 4e subégaux: le 1er court, faiblement bissinué à son bord apical, avec le milieu de celui-ci courtement sinué ou entaillé: le 5e fortement impressionné et subéchancré à son sommet (♂, ?). *Lame des hanches postérieures* obtusément angulée sur son milieu.

Pieds peu allongés, finement pubescents; ferrugineux. *Tarses* épais, beaucoup plus courts que les tibias, à 1er article oblong.

Patrie : Les Alpes et les parties orientales de la France.

Obs. Nous ne connaissons que le ♂ de cette espèce, qui est rare dans nos localités.

♂. *Les 3 derniers articles des antennes* aussi longs, pris ensemble, que le reste de l'antenne. 5e *segment ventral* fortement impressionné et réfléchi à son sommet.

aa. *Prothorax* à angles postérieurs obtus, arrondis.

2. Anobium pertinax, Lin.

Elongatum, subcylindricum, opacum, breviter fusco pubescens, asperato granulatum, nigro-fuscum, antennis, tibiis tarsisque obscuro-ferrugineis. Fronte subdepressâ. Pronoto subtransverso, anticè angustiore, apice leviter reflexo, disco bissinuatim palmato-elevato, lateribus ad angulos anticos excavato, basi utrinquè sinuato et latiùs impresso; angulis posticis obtusis, rotundatis, non productis, intùs suprà densè maculatim subluteo-pubescentibus. Elytris elongatis, apicè latius rotundatis, fortiùs striato-punctatis. Antennis brevibus, articulis 2o et 3o subæqualibus. Tarsis incrassatis, articulo 1o oblongo.

Dermestes pertinax, Linné, Syst. Nat., t. 2, p. 563, 2.
Anobium pertinax, Olivier, Ent. t. 2, no 16, p. 6, 2, pl. 1 fig. 4.
— — Gyllenhal, Inst. suec., t. 1, p. 288, 1.
— — Sturm, Deutsch. Faun., t. 11, p. 104, 1.
Anobium striatum, Fabricius, Syst. Eleuth., t. 1, 321, 2.

Long. 0,006 à 0,007; larg. 0,002 à 0,0026.

♀. *Les 3 derniers articles des antennes* sensiblement moins longs, pris ensemble, que le reste de l'antenne. 5e *segment ventral* faiblement impressionné et légèrement réfléchi à son sommet.

Corps allongé, subcylindrique; d'un noir obscur et opaque; couvert d'une pubescence courte et serrée, avec une tache de poils jaunâtres vers les angles postérieurs du prothorax.

Tête transversale, passablement infléchie et retirée dans le prothorax, beaucaup plus étroite que celui-ci; finement granulée, très-légèrement pubescente; d'un noir obscur, avec les *palpes* testacés. *Front* large, subdéprimé. *Yeux* assez petits, très-peu saillants, noirs.

Antennes peu allongées, dépassant un peu la base du prothorax, finement pubescentes, ferrugineuses; à 1er article oblong, arqué, assez fortement épaissi: les 2e et 3e subégaux: le 2e sensiblement renflé, pas plus long que large: le 3e plus grêle, oblong, obconique: les 4e à 8e transversaux, graduellement plus courts et plus épais: les 3 derniers grands, allongés, faiblement comprimés, un peu plus épais que les précédents: le dernier un peu plus long que le 10e, obtusément acuminé au sommet (1).

Prothorax très-légèrement transversal, presque aussi large à sa base que les élytres, sensiblement rétréci antérieurement, prolongé et arrondi à son bord apical qui est légèrement réfléchi; faiblement et subsinueusement arrondi sur les côtés qui sont fortement réfléchis; comprimé latéralement et fortement excavé vers les angles antérieurs qui sont largement arrondis; bissinué à la base, avec le sinus court et placé près des angles postérieurs qui sont obtus et arrondis; transversalement et bissinueusement élevé sur son disque, avec la surface élevée inégale, palmée, limitée postérieurement par un arc dont les branches latérales vont rejoindre les angles postérieurs, et dont le milieu émet en arrière une arête dans la direction de l'écusson et en avant deux arêtes courtes, divergentes, plus ou moins affaiblies; creusé de chaque côté de la base d'une large impression transversale ocupant tout l'espace compris entre l'arête médiane et les angles postérieurs; d'un noir obscur, peu brillant; densement granulé, offrant à son sommet une fine et courte carène, plus ou moins obsolète, au devant de laquelle le bord apical est faiblement sinué; finement pubescent, et paré de chaque côté vers les angles postérieurs d'une grande tache de poils jaunâtres, serrés et brillants.

---

(1) Dans ce genre, et en général dans la tribu qui nous occupe, les trois *derniers articles* des antennes, étant ordinairement plus dilatés intérieurement chez les ♀ que chez les ♂, sont aussi proportionnellement plus élargis que *les articles intermédiaires*. Ceux-ci, en outre, sont souvent un peu plus grêles, un peu moins saillants en dedans, chez les ♀ que chez les ♂.

Ecusson en carré long, postérieurement rétréci : obscur ; finement pubescent.

Elytres allongées, subcylindriques, trois fois et demie plus longues que le prothorax, subparallèles sur les côtés, largement arrondies au sommet, légèrement convexes sur le dos ; d'un noir obscur, opaque : marquées chacune de 10 stries fortement ponctuées, à points carrés, brillants, et du commencement d'une 11e vers l'écusson ; avec les intervalles plans, très-finement chagrinés, couvert d'une pubescence très-courte, très-serrée et comme fuligineuse. *Epaules* peu saillantes, arrondies.

Dessous du corps légèrement convexe, finement pubescent, soyeux, densement granulé, obscur, peu brillant. *Prosternum* carinulé sur son milieu. *Ventre à 2e à 5e segments* soudés sur leur milieu; les 2e *à* 4e subégaux : le 1er court, faiblement sinué au milieu de son bord apical. *Lame des hanches postérieures* subgraduellement rétrécie de dedans en dehors.

Pieds peu allongés, finement pubescents, d'un ferrugineux plus ou moins obscur, avec les *cuisses* toujours plus rembrunies. *Tarses* épais, sensiblement plus courts que les tibias, à 1er article oblong.

Patrie : France septentrionale et orientale : Grande-Chartreuse, sur les sapins.

AA. *Prosternum* non carinulé. Les 2e à 5e *segments ventraux* non soudés; les *deux premiers* grands, subégaux ; le 1er à bord apical profondément bissinué et fortement prolongé sur son milieu. *Tarses* assez épais, à 1er article allongé.

3. Anobium striatum, Oliv.

Elongatum, subcylindricum, opacum, densiùs sericeo-pubescens, crebrè punctulatum, fuscum, antennis pedibusque ferrugineis, pronoti apice, ventre humerisque rufo-piceis. Fronte mediâ abruptè convexâ, subgibbosâ. Pronoto anticè angustiore, disco in tuberculum trigonum elevato, medio obsoletè canaliculato, lateribus et posticè sinuato-truncato, versùs basin utrinquè biimpresso, angulis posticis obsoletis. Elytris elongatis, leviter convexis, apice latiùs rotundatis, striato-punctatis. Antennis sublongatis, articulis 2° et 3° subæqualibus. Tarsis subincrassatis, articulo 1° subelongato.

Anobium striatum, Olivier, Ent., t. 2, nº 6.16, p. 9, , pl. 2, fig. 7, a, b.
— — Gyllenhal, Ins. suec., t. 1, p. 291, 4.
— — Sturm, Deutsch. Faun. t. 11, p. 110, 5.
Anobium pertinax, Fabricius, syst. Eleuth., t. 1, p. 32?, 6.

Long. 0,004 à 0,005; larg. 0,0012 à 0,002.

♂. *Les 3 derniers articles des antennes* allongés, sensiblement plus longs, pris ensemble, que le reste de l'antenne; les 9e *et* 10e, pris ensemble, aussi longs que tous les précédents réunis ; le *dernier* étroit, subparallèle sur ses côtés, obtusément acuminé au sommet. 5e *segment ventral* transversalement impressionné à son sommet et sensiblement réfléchi à son bord apical.

♀. *Les 3 derniers articles des antennes* médiocrement allongés, à peine plus longs, pris ensemble, que le reste de l'antenne; les 9e *et* 10e pris ensemble, plus courts que tous les précédents réunis : le dernier légèrement arrondi à sa tranche interne, acuminé au sommet. 5e *segment ventral* non impressionné, muni avant son extrémité de deux tubercules obsolètes, souvent nuls, mais alors faiblement impressionné sur les côtés le long de leur tranche.

Corps allongé, subcylindrique, obscur, opaque, revêtu d'une pubescence assez serrée, soyeuse, d'un cendré un peu jaunâtre.

Tête transversale, passablement infléchie et retirée dans le prothorax, sensiblement plus étroite que celui-ci; finement et rugueusement ponctuée ; pubescente; impressionnée sur l'épistôme, déprimée sur les côtés, convexe ou subgibbeuse sur la région frontale; obscure, opaque, avec les *palpes* testacés. *Yeux* assez grands, peu saillants, noirs.

Antennes suballongées, dépassant sensiblement la base du prothorax, finement pubescentes ; ferrugineuses ; à 1er article oblong, arqué, assez fortement épaissi : les 2e et 3e subégaux : le 2e légèrement renflé, un peu plus long que large : le 3e plus grêle, oblong, obconique : les 4e à 8e substransversaux, graduellement plus courts : les 3 derniers grands, allongés, légèrement comprimés, sensiblement plus épais que les précédents : le dernier plus long que le 10e.

Prothorax pas plus long que large, un peu plus étroit que les élytres à sa base, sensiblement rétréci antérieurement, prolongé et arrondi à son bord apical; subsinueux sur les côtés qui sont faiblement réfléchis; obliquement et assez fortement comprimé latéralement en avant jusqu'aux angles antérieurs qui sont aigus et fortement infléchis; tronqué au milieu de la base, avec celle-ci obliquement et flexueusement coupée sur ses côtés près des angles postérieurs qui sont très-obsolètes et comme nuls; élevé à la partie postérieure de son disque en un tubercule triangulaire, latéralement comprimé, prolongé en arrière jusque vers l'écusson en carène déclive, à surface supérieure plane et finement canaliculée; creusé de chaque côté vers la base de deux larges fossettes ou impressions plus ou moins profondes : une le long de la carène, l'autre vers les sinus de la base près des angles postérieurs, et séparée de la première par une gibbosité plus ou moins obsolète; densement et rugueusement ponctué ; opaque, obscur, avec le sommet plus ou moins ferrugineux; revêtu d'une pubescence grisâtre et soyeuse, un peu plus fournie dans les impressions.

Ecusson presque carré, opaque, obscur, densement pubescent.

Elytres allongées, subcylindriques, trois fois et demie plus longues que le prothorax, subparallèles sur les côtés, largement et obtusément arrondies au sommet; légèrement convexes sur le dos; obscures, opaques, avec les épaules souvent un peu ferrugineuses; marquées chacune de 10 stries ponctuées, peu profondes, un peu affaiblies en arrière, et du commencement d'une 11e vers l'écusson; avec les intervalles plans, finement et obsolètement granulés, revêtus d'une pubescence soyeuse, serrée, d'un gris jaunâtre. *Epaules* saillantes, légèrement arrondies.

Dessous du corps assez convexe, densement pubescent, soyeux, finement ponctué, peu brillant, obscur, avec le ventre d'un roux de poix plus ou moins ferrugineux. *Lame du prosternum* non carinulée en son milieu. *Ventre à 1er et 2e segments* subégaux, grands; le 1er à bord apical profondément bissinué et fortement prolongé en arrière

sur son milieu. *Lame des hanches postérieures* étroite, à peine élargie au milieu.

Pieds peu allongés; finement pubescents, d'un ferrugineux plus ou moins clair. *Tarses* légèrement épaissis, à 1er article assez allongé.

PATRIE : Toute la France, dans les habitations. Lyon, Beaujolais, Bourbonnais, Bourgogne, Provence, etc.

OBS. Cette espèce varie pour la couleur qui est quelquefois entièrement ferrugineuse. Quant à la taille et au faciès, elle a plus d'affinité avec les suivantes qu'avec les précédentes.

II. *Excavation de la poitrine* plus ou moins profonde, non prolongée sur le *métasternum*.

B. *Lame du prosternum* échancrée au sommet.

b. *Lame des hanches postérieures* plus ou moins obtusément élargie sur son milieu.

* *Elytres* obtusément tronquées au sommet. *Corps* obscur, à pubescence fuligineuse.

† 3e *articles des antennes* plus grêle, mais au moins aussi long que le précédent

4. Anobium fulvicorne. STURM.

Elongatum, subcylindricum, opacum, brevissimè fuliginoso-pubescens, crebrè punctulatum, nigrum, antennis, tibiis tarsisque rufo-testaceis. Fronte media convexâ vel subgibbosâ. Pronoto anticè angustiore, disco in tuberculum trigonum elevato, medio tenuiter canaliculato, lateribus et posticè sinuato-truncato, versùs basin utrinquè biimpresso, angulis posticis obsoletis. Elytris elongatis, apice obtusè truncatis. levitèr convexis, striato-punctatis. Antennis subelongatis, articulis 2° et 3° subæqualibus. Tarsis subincrassatis, articulo 1° subelongato.

Anobium fulvicorne, STURM, Deutsch. Faun., t. 11, p. 114, 7. pl. 240, fig. c.

Variété : Elytres plus ou moins roussâtres.

Anobium rufipenne, DUFTSCHMIDT, Faun., Austr., t. 3, p. 56, 16.
— — REDTENBACHER, Faun. Austr., éd. 2ᵉ, p. 565.

Long. 0,004 à 0,005; larg. 0,0012 à 0,002.

♂. *Les 3 derniers articles des antennes* sensiblement plus longs, pris ensemble, que le reste de l'antenne: les 9ᵉ *et* 10ᵉ, pris ensemble, aussi longs que tous les précédents réunis : le *dernier* étroit, subparallèle sur ses côtés, obtusément acuminé au sommet. Le 5ᵉ *segment ventral* transversalement impressionné avant son extrémité.

♀. *Les 3 derniers articles des antennes* à peine plus longs, pris ensemble, que le reste de l'antenne : les 9ᵉ *et* 10ᵉ, pris ensemble, plus courts que tous les précédents réunis: le *dernier* très-légèrement arrondi à sa tranche interne, acuminé au sommet. Le 5ᵉ *segment ventral* non impressionné; muni avant son extrémité de 2 tubercules plus ou moins obsolètes, quelquefois reliés en arrière par une arête en forme de chevron.

Corps allongé, subcylindrique; d'un noir profond et opaque; revêtu d'une pubescence très-courte et fuligineuse.

Tête transversale, passablement infléchie et retirée dans le prothorax, plus étroite que celui-ci; densement et rugueusement pointillée; à peine pubescente; d'un noir opaque, avec les *parties de la bouche* ferrugineuses, et le sommet des *mandibules* rembruni. Les *palpes* testacés, à dernier article élargi. *Front* subgibbeux séparé du vertex par une dépression transversale. *Yeux* assez saillants, arrondis, noirs.

Antennes suballongées, dépassant sensiblement la base du prothorax ; finement pubescentes ; d'un roux testacé ; à 1ᵉʳ article oblong, arqué, assez fortement épaissi : les 2ᵉ et 3ᵉ subégaux : le 2ᵉ sensiblement renflé, un peu plus long que large : le 3ᵉ plus grêle, oblong, obconique : les 4ᵉ à 8ᵉ subtransversaux, graduellement un peu plus courts : les 3 derniers grands, allongés, légèrement comprimés, sensiblement plus épais que les précédents : le dernier plus long que le 10ᵉ.

Prothorax pas plus long que large, un peu plus étroit que les élytres, sensiblement rétréci sur avant; prolongé et arrondi à son bord apical, qui est faiblement sinué dans son milieu; subsinueux sur les côtés qui sont faiblement réfléchis; subcomprimé latéralement vers les angles antérieurs qui sont aigus et fortement infléchis; sinueusement tronqué au milieu de la base, avec celle-ci obliquement et subflexueusement coupée sur ses côtés près des angles postérieurs qui sont très-obsolètes et comme nuls; élevé à la partie postérieure de son disque en un tubercule triangulaire, latéralement comprimé, prolongé en arrière en carène courte et brusque, à surface supérieure étroite, un peu voûtée, marquée sur son milieu d'une ligne enfoncée fine, quelquefois obsolète, souvent prolongée jusqu'au sinus du bord apical qu'elle semble déterminer; creusé de chaque côté vers la base de deux larges fossettes ou impressions assez profondes : une le long de la carène : l'autre vers les sinus de la base près des angles postérieurs, et séparée de la première par une gibbosité plus ou moins obsolète; densement et rugueusement pointillé; à peine pubescent; d'un noir profond et opaque, avec le sommet quelquefois ferrugineux.

Ecusson presque carré, subarrondi aux angles postérieurs; à peine pubescent; d'un noir obscur.

Elytres allongées, subcylindriques, trois fois et demie plus longues que le prothorax; subparallèles sur les côtés, obtusément tronquées au sommet, légèrement convexes sur le dos; d'un noir profond et opaque; marquées chacune de 10 stries ponctuées, peu profondes, et du commencement d'une 11e vers l'écusson; avec les intervalles presque plans, finement et densement granulés, revêtus d'une pubescence très-courte, à peine apparente, obscure et comme fuligineuse. *Epaules* assez saillantes, arrondies.

Dessous du corps assez convexe; finement pubescent; finement et rugueusement pointillé, d'un noir de poix un peu brillant. *Lame du prosternum* non carinulée. *Ventre à 1er et 2e segments* grands, subégaux : le 1er presque droit ou faiblement bissinué à son bord

apical. *Lame des hanches postérieures* légèrement dilatée sur son milieu.

Pieds peu allongés, finement pubescents, ferrugineux, avec les *cuisses* le plus souvent rembrunies. *Tarses* légèrement épaissis ; à 1er article assez allongé.

PATRIE : Lyon, Beaujolais, Bourgogne, Bresse, mont Pilat, etc. En battant les arbres.

OBS. Cette espèce diffère de l'*Anobium striatum*, OL., par sa couleur plus noire, par son métasternum non excavé à la base, par son prothorax plus étroitement et plus brusquement gibbeux sur son disque, à bord apical toujours sinué ou subentaillé dans son milieu, par ses antennes un peu moins longues.

Les élytres et les cuisses sont quelquefois entièrement ferrugineuses. (*Rufipenne*, Duft).

†† 3e article des antennes sensiblement plus court que le 2e.

3. Anobium nitidum, HERBST.

Elongatum, subcylindricum, opacum, brevissimè fuliginoso-pubescens, crebrè punctulatum, nigrum, antennis pedibusque rufis, pronoti apice humerisque fusco-ferrugineis, ventre piceseente. Fronte mediâ subgibbosâ. Pronoto anticè angustiore, disco in tuberculum trigonum elevato, medio distinctiùs canaliculato, lateribus et posticè sinuato-truncato, versùs basin utrinquè fortiùs biimpresso, angulis posticis obsoletis. Elytris elongatis, ponè scutellum subdepressis, apice obtusè truncatis. Antennis subelongatis, articulo 3° secundo breviore. Tarsis subincrassatis, articulo 1° elongato.

Anobium nitidum, HERBST, Kæf., t. 5, p. 62, 9, tab. 47, f. 10, i.
— — STURM, Deutsch. Faun., t. 11, p. 112, 6, tab. 240, fig. B.

Long. 0,003 à 0,005 ; larg. 0,001 à 0,0018.

♂. *Les trois derniers articles des antennes* beaucoup plus longs, pris ensemble, que le reste de l'antenne ; les 9e et 10e, pris ensemble, un peu plus longs que tous les précédents réunis ; le *dernier* étroit, subparalèle sur ses côtés, obtusément acuminé au sommet.

♀. *Les 3 derniers articles des antennes* un peu plus longs, pris ensemble, que le reste de l'antenne ; les 9e *et* 10e, pris ensemble, égalant les 7 précédents réunis ; le *dernier* très-légèrement arrondi à sa tranche interne, acuminé au sommet.

Corps allongé, subcylindrique, d'un noir profond, opaque, avec le sommet du prothorax et les épaules d'un ferrugineux plus ou moins obscur, revêtu d'une pubescence très-courte et fuligineuse.

Tête transversale, passablement infléchie et retirée dans le prothorax, plus étroite que celui-ci ; densement et rugueusement pointillée, finement pubescente ; d'un noir opaque, avec les *parties de la bouche* ferrugineuses et le sommet des *mandibules* rembruni. *Front* subgibbeux sur son milieu et séparé du vertex par une dépression transversale. *Palpes* testacés, à dernier article étroit, très-obliquement tronqué, presque fusiforme. *Yeux* assez saillants, arrondis, noirs.

Antennes suballongées, dépassant sensiblement la base du prothorax, finement pubescentes, rougeâtres ; à 1er article oblong, arqué, légèrement épaissi ; le 2e assez allongé, faiblement renflé : le 3e obconique, plus grêle et notablement plus court que le précédent : les 4e à 8e substranversaux, graduellement un peu plus courts : les trois derniers grands, allongés, légèrement comprimés, sensiblement plus épais que les précédents : le dernier plus long que le 10e.

Prothorax pas plus long que large, un peu plus étroit que les élytres, sensiblement rétréci en avant, prolongé et arrondi à son bord apical ; subsinueux sur les côtés qui sont très-faiblement réfléchis ; subcomprimé latéralement vers les angles antérieurs qui sont aigus et fortement infléchis ; tronqué au milieu de la base, avec celle-ci obliquement et sinueusement coupée sur ses côtés près des angles postérieurs qui sont obsolètes et à peine sentis ; élevé à la partie postérieure de son disque en un tubercule triangulaire, latéralement comprimé, prolongé en arrière en carène courte et déclive, à surface supérieure assez étroite, presque plane, marquée d'une ligne enfoncée, assez profonde sur le tubercule même et prolongée antérieurement d'une manière obsolète jusqu'au bord apical qu'elle entaille quelquefois

légèrement ; creusé de chaque côté, vers la base, de deux larges fossettes ou impressions assez profondes : une, le long de la carène, l'autre, vers les sinus de la base près des angles postérieurs, et séparée de la précédente par une gibbosité plus ou moins saillante ; densement et rugueusement pointillé ; à peine pubescent ; d'un noir profond, avec le sommet plus ou moins ferrugineux.

Ecusson légèrement transversal, rétréci et subarrondi en arrière, à peine pubescent, d'un noir obscur.

Elytres allongées, subcylindriques, trois fois et demi plus longues que le prothorax, subparallèles sur les côtés, obtusément tronquées au sommet ; légèrement convexes sur le dos et subdéprimées derrière l'écusson ; d'un noir opaque, avec les épaules plus ou moins ferrugineuses ; marquées chacune de 10 stries assez fortement ponctuées, peu profondes, et du commencement d'une 11e vers l'écusson : celle-ci souvent confuse et comme géminée ; avec les intervalles plans, densement, très-finement et très-légèrement granulés, revêtus d'une pubescence très-courte, à peine visible, obscure et comme fuligineuse. *Epaules* assez saillantes, arrondies.

Dessous du corps assez convexe, à peine pubescent, légèrement pointillé, d'un noir de poix assez brillant avec le ventre un peu roussâtre. *Lame du prosternum* non carinulée sur son milieu. *Ventre à* 1er *et* 2e *segments* grands, subégaux : le 1er légèrement bissinué à son bord apical. *Lame des hanches postérieures* faiblement dilatée dans son milieu.

Pieds peu allongés, finement pubescents, d'un roux ferrugineux. *Tarses* légèrement épaissis, à 1er article allongé.

PATRIE : Lyon, Beaujolais, Bourgogne.

OBS. Cette espèce est facile à confondre avec l'*Anobium fulvicorne*, STURM. Elle s'en distingue cependant par le 3e article des antennes proportionnellement beaucoup plus court, par le prothorax plus distinctement canaliculé, à base plus fortement sinuée à ses côtés, par les stries des élytres un peu peu plus fortement ponctuées, par les cuisses moins obscures, et par le dessous du corps plus brillant.

'' *Elytres* distinctement tronquées au sommet. *Corps* entièrement grisâtre par l'effet de la pubescence.

6. **Anobium fagi**, Chevrolat.

Valdè elongatum, subcylindricum, pube cinereâ, tomentosâ micante restitum, crebrè punctulatum, nigro-brunneum, antennis pedibusque rufis, pronoti apice humerisque ferrugineis. Fronte mediâ subgibbosâ. Pronoto suboblongo, anticè angustiore, disco in tuberculum trigonum elevato, truncato, versùs basin utrinque biimpresso, angulis posticis obsoletis. Elytris elongatis, apice truncatis. Antennis subelongatis, articulis 2° et 3° subæqualibus. Tarsis subincrassatis, articulo 1° subelongato.

Chevrolat, in litteris.

Long. 0,004 à 0,006; larg. 0,0015 à 0,002.

♂. *Les* 3 *derniers articles des antennes* allongés, subrectilignes, à leur tranche interne, aussi longs, pris ensemble, que le reste de l'antenne ; les 9e et 10e égalant, pris ensemble, les 6 précédents réunis ; le dernier étroit, sublinéaire, subacuminé au sommet. 5e *segment ventral* légèrement impressionné en travers avant le sommet.

♀. *Les* 3 *derniers segments des antennes* arrondis à leur tranche interne, sensiblement plus courts, pris ensemble, que le reste de l'antenne : les 9e *et* 10e égalant, pris ensemble, les 6 précédents réunis : le *dernier* fusiforme, acuminé au sommet. 5e *segment ventral* égal.

Corps très-allongé, subcylindrique, entièrement grisâtre par l'effet d'une pubescence serrée, brillante tomenteuse.

Tête transversale, passablement infléchie et retirée dans le prothorax, beaucoup plus étroite que celui-ci, densement et rugueusement pointillée, pubescente, assez convexe, avec le front subgibbeux sur son milieu et séparé du vertex par une dépression transversale, d'un noir brunâtre avec les *parties de la bouche* ferrugineuses : le sommet des *mandibules* rembruni et les *palpes* testacés. *Yeux* assez grands, subarrondis, peu saillants, noirs.

Antennes suballongées, dépassant sensiblement la base du prothorax, finement pubescentes, rougeâtres ; à 1er article oblong, arqué, sensiblement épaissi : le 2e oblong, faiblement renflé : le 3e plus grêle, oblong, obconique, aussi long que le précédent : les 4e à 8e à peine transversaux, graduellement un peu plus courts : les 3 derniers grands, faiblement comprimés, sensiblement plus épais que les précédents : le dernier plus long que le 10e.

Prothorax paraissant un peu plus long que large ; un peu plus étroit que les élytres, sensiblement rétréci antérieurement, prolongé et arrondi à son bord apical qui est faiblement sinué dans son milieu ; faiblement subsinué sur les côtés qui ne sont point réfléchis ; comprimé latéralement vers les angles antérieurs qui sont aigus, un peu émoussés et assez fortement infléchis ; tronqué au milieu de sa base, avec celle-ci obliquement et sinueusement coupée sur ses côtés près des angles postérieurs qui sont obsolètes ; élevé à la partie postérieure de son disque en un tubercule triangulaire, fortement comprimé latéralement, prolongé en arrière en carène déclive jusque près de la base, à surface supérieure assez étroite, faiblement voûtée, marquée d'une fine ligne enfoncée, quelquefois obsolète, non prolongé jusqu'au bord apical ; creusé de chaque côté, vers la base, de deux larges fossettes ou impressions assez profondes : une, le long de la carène, l'autre, vers les sinus de la base près des angles postérieurs, et séparée de la précédente par une gibbosité plus ou moins affaiblie ; densement et rugueusement ponctué ; d'un noir brunâtre, avec le sommet d'un ferrugineux plus ou moins obscur ; densement revêtu d'une pubescence soyeuse qui le fait paraître entièrement grisâtre.

Ecusson presque carré, un peu rétréci et subarrondi postérieurement, entièremement couvert d'une pubescence grisâtre.

Elytres très-allongées, subcylindriques, quatre fois plus longues que le prothorax, subparallèles sur les côtés, distinctement tronquées au sommet où leur pourtour est sensiblement épaissi ; légèrement convexes sur le dos ; d'un brun noirâtre avec le calus huméral plus ou

moins ferrugineux ; densement revêtues d'une pubescence soyeuse qui les fait paraître entièrement d'un gris jaunâtre ; marquées chacune de 10 stries ponctuées, peu profondes, et du commencement d'une 11e vers l'écusson, celle-ci quelquefois confuse et comme géminée ; avec les intervalles plans, obsolètement chagrinés, ceux des côtés et le 3e à partir de la suture paraissant faiblement convexes. *Epaules* saillantes, arrondies.

Dessous du corps assez convexe, très-finement pubescent ; finement pointillé, d'un noir de poix un peu brillant. *Lame du prosternum* non carinulée sur son milieu. *Ventre à 1er et 2e segments* grands, subégaux : le 1er sensiblement prolongé au milieu de son bord apical. *Lame des hanches postérieures* légèrement dilatée dans son milieu.

Pieds peu allongés, finement pubescents, d'un roux ferrugineux. *Tarses* légèrement épaissis, à 1er article suballongé.

Patrie : Mont Pilat. Sur le hêtre.

Obs. Cette espèce se distingue de toutes les autres par son aspect cendré, dû à sa pubescence très-serrée. Les élytres sont quelquefois entièrement ferrugineuses sous le duvet qui les couvre.

bb. *Lame des hanches postérieures* distinctement angulées dans son milieu.

7. **Anobium emarginatum,** Duftschmidt.

Elongatum, subcylindricum, opacum, densiùs sericeo-pubescens, crebrè punctulatum, rufo-ferrugineum, antennis dilutioribus. Fronte levitèr convexâ. Pronoto posticè paulò angustiore, disco in tuberculum subquadratum, excavatum, modicè elevato, anticè obsoletè sulcato, lateribus et postice sinuato-truncato, versùs basin, utrinquè latiùs impresso, angulis posticis excisis. Elytris elongatis, apice rotundatis. Antennis subelongatis, articulo 3° secundo paulò minore. Tarsis levitèr incrassatis, articulo 1° elongato.

Anobium emarginatum, Duftschmidt, Faun. Austr., t. 3, p. 54, 13.
— — Sturm, Deutsch. Faun., t. 11, p. 119, tab. 241, fig. A a.

Long. 0,005 ; larg. 0,0015.

♂. *Les 3 derniers articles des antennes* sensiblement plus longs, pris ensemble, que le reste de l'antenne : les 9e et 10e, pris ensemble, aussi longs que les 7 précédents réunis : le *dernier* étroit, subacuminé au sommet. *Ventre* subdéprimé et légèrement excavé à son extrémité à partir de la base du 3e segment.

♀. *Les 3 derniers articles des antennes* beaucoup plus épais que dans le ♂, beaucoup plus courts, pris ensemble, que le reste de l'antenne : les 9e et 10e, pris ensemble, plus courts que les 6 précédents réunis : le *dernier* fusiforme, acuminé au sommet. *Ventre* subdéprimé à son extrémité à partir seulement de la base du 4e segment.

Corps allongé, subcylindrique, d'un roux ferrugineux, densement couvert d'une pubescence soyeuse et d'un gris jaunâtre.

Tête transversale, légèrement infléchie, sensiblement plus étroite que le prothorax, densement et rugueusement ponctuée, pubescente, opaque, d'un roux ferrugineux, avec les *mandibules* rembrunies à leur sommet, et les *palpes* testacés.

Antennes suballongées, dépassant sensiblement la base du prothorax, finement pubescentes, d'un rougeâtre assez clair ; à 1er article en massue arquée, sensiblement épaissie au sommet : le 2e suballongé, faiblement renflé : le 3e plus grêle, oblong, obconique, un peu plus court que le précédent : les 4e à 8e obconiques, mais non transversaux : les 3 derniers grands, sensiblement plus épais que les précédents : le dernier plus long que le 10e.

Prothorax pas plus long que large, sensiblement plus étroit que les élytres, un peu rétréci en arrière, arrondi et légèrement prolongé à son bord apical qui est très-faiblement subsinué dans son milieu ; sinueusement tronqué sur les côtés qui sont à peine réfléchis ; subcomprimé latéralement vers les angles antérieurs qui sont infléchis et légèrement arrondis ; tronqué au milieu de sa base, avec celle-ci très-obliquement et sinueusement coupée sur ses côtés vers les angles postérieurs, qui paraissent ainsi comme entaillés et échancrés ; élevé à la partie postérieure de son disque en un tubercule en forme de losange transversal, peu saillant, prolongé en arrière en carène courte, à

surface supérieure plus ou moins excavée, à arête postérieure bissinuée; très-obsolètement sillonné en avant; creusé de chaque côté, vers la base, d'une large impression s'étendant depuis les côtés jusqu'à la carène dorsale; rugueusement ponctué; opaque, d'un roux ferrugineux, et revêtu d'une pubescence cendrée, assez serrée.

Ecusson presque carré, un peu rétréci postérieurement, pubescent, ferrugineux.

Elytres allongées, subcylindriques; près de 4 fois plus longues que le prothorax, arrondies au sommet; légèrement convexes sur le dos; opaques, d'un roux ferrugineux; densement revêtues d'une pubescence soyeuse, d'un cendré jaunâtre; marquées chacune de 10 stries ponctuées, peu profondes, et du commencement d'une 11e vers l'écusson; avec les intervalles très-légèrement convexes et finement chagrinés. *Epaules* assez saillantes, arrondies.

Dessous du corps assez convexe, finement pubescent, d'un roux ferrugineux plus ou moins obscur. *Poitrine* légèrement granulée. *Ventre* couvert d'une ponctuation très-fine, entremêlée de points un peu plus gros; à 2e et 3e *segments* grands, subégaux: les 4e et 1er courts: celui-ci légèrement sinué à son bord apical: le 5e assez fortement et rugueusement granulé à son sommet. *Lame des hanches postérieures* distinctement angulée dans son milieu.

Pieds peu allongés, finement pubescents, d'un roux ferrugineux. *Tarses* légèrement épaissis, à 1er article allongé.

PATRIE: Les Alpes. Sur les sapins.

OBS. Cette espèce est remarquable par la forme du prothorax dont les angles postérieurs sont comme tronqués et échancrés, par son ventre déprimé à son extrémité, à 4e segment seul plus court que ses voisins, et par la lame des hanches postérieures sensiblement angulée dans son milieu.

BB. *Lame du prosternum* prolongée et rétrécie au sommet, ainsi que celle du *mésosternum*.

8. **Anobium rufipes**, Gyllenhal.

Elongatum, subcylindricum, opacum, brevissimè pubescens, crebrè asperato-punctulatum, fusco-brunneum, antennis pedibusque dilutioribus. Fronte levitèr convexâ. Pronoto subtransverso, anticè angustiore, disco postico gibboso, lateribus sinuato, basi latiùs subsinuatim rotundato, medio obsoletè canaliculato, basi utrinquè levitèr impresso, angulis posticis obsoletis. Elytris elongatis, parallelis, apice rotundatis. Antennis subelongatis, articulis 2° et 3° subæqualibus. Tarsis subelongatis; articulo 1° elongato.

Anobium rufipes, Gyllenhal, t. 1, p. 289, 2. — Sturm, Deutsch Faun., t. 11, p. 108, 4.
Anobium cinnamomeum, Sturm, Deutsch Faun., t. 11, p. 115, tab. 240, f. D d.
Anobium castaneum, Herbst., Kæf, t. 5, p. 64, 11, tab. 47, fig. 11, 1, L.

Long. 0,007 ; larg. 0,0024.

Corps allongé, subcylindrique, subparallèle, d'un roux obscur, revêtu d'une pubescence très-courte, à peine visible.

Tête transversale, infléchie, passablement engagée dans le prothorax, sensiblement plus étroite que celui-ci ; finement granulée, très-finement pubescente, opaque, d'un roux obscur, avec le sommet des *mandibules* rembruni et les *palpes* testacés. *Front* légèrement convexe. *Yeux* assez saillants, subarrondis, noirs.

Antennes suballongées, dépassant sensiblement la base du prothorax, finement pubescentes, d'un roux testacé ; à 1ᵉʳ article en massue arquée, passablement épaissie : les 2ᵉ et 3ᵉ subégaux : le 2ᵉ un peu plus long que large, passablement renflé : le 3ᵉ plus étroit, oblong, obconique : les 4ᵉ à 8ᵉ fortement contigus et transversaux, graduellement un peu plus courts : les trois derniers grands, allongés, bien plus épais que les précédents, sensiblement comprimés, beaucoup plus longs, pris ensemble, que le reste de l'antenne (♂) : le dernier étroit, plus grand que le 10ᵉ, subacuminé au sommet.

Prothorax légèrement transversal, un peu plus étroit que les élytres, sensiblement rétréci en avant ; obtusément arrondi et légère-

ment prolongé à son bord apical qui est quelquefois faiblement subsinué dans son milieu ; subsinué sur les côtés qui sont légèrement réfléchis ; subcomprimé latéralement vers les angles antérieurs qui sont aigus et infléchis ; largement, obtusément et subsinueusement arrondi à la base, légèrement réfléchi à celle-ci, avec les angles postérieurs obsolètes ; élevé à la partie postérieure de son disque en une gibbosité triangulaire, mais obtuse, prolongée en arrière en carène obsolète, à surface supérieure voûtée, marquée d'une ligne enfoncée très-fine, plus ou moins obsolète, non prolongée jusqu'au bord apical, creusé de chaque côté de la base d'une légère impression transversale ; à peine pubescent, densement et finement granulé, opaque d'un roux ferrugineux obscur.

Ecusson oblong, arrondi et cilié au sommet, opaque, d'un roux ferrugineux obscur.

Elytres allongées, subcylindriques, 4 fois plus longues que le prothorax, parallèles sur les côtés, arrondies au sommet ; faiblement convexes sur le dos ; opaques, d'un ferrugineux obscur ; revêtues d'une très-courte pubescence grisâtre, à peine visible ; marquées chacune de 10 stries ponctuées, assez fortes, plus ou moins anastomosées à leur extrémité, et du commencement d'une 11e vers l'écusson ; avec les intervalles subconvexes et finement chagrinés. *Epaules* assez saillantes, largement arrondies.

Dessous du corps légèrement convexe, finement pubescent, très-finement, densement et légèrement ponctué, d'un roux ferrugineux. *Ventre à* 1er *et* 2e *segments* grands, subégaux : le 1er très-faiblement bissinué à son bord apical : le 5e obsolètement sillonné à sa base. *Lame des hanches postérieures* assez mais obtusément dilatée dans son milieu.

Pieds médiocrement allongés, finement pubescents, d'un roux ferrugineux assez clair. *Tarses* suballongés, peu épais, à 1er article passablement allongé : les 3e et 4e transversaux, obconiques.

Patrie : Les parties orientales de la France. Les Alpes, la Bresse.

Obs. Cette espèce, qui ressemble un peu à l'*Oligomerus brunneus*, Oliv., diffère de toutes les précédentes par son prothorax moins fortement gibbeux, à bord postérieur plus régulier, par sa poitrine moins profondément excavée, et par ses tarses plus allongés et moins épais.

Quelques auteurs séparent, comme espèce distincte, l'*A. cinnamomeum*, Sturm, que nous ne regardons que comme variété de coloration.

III. *Excavation de la poitrine* plus ou moins affaiblie, non prolongée sur le *métasternum*.

C. *Lames du prosternum* et *du mésosternum* largement tronquées au sommet. *Prothorax* subtronqué à la base, fortement rétréci en arrière. *Tarses* courts et épais. (*Neobium*, Nob.)

9. **Anobium hirtum**, Illiger.

Oblongum, subparallelum, subopacum, griseo hirtum et villosum, rugoso-punctatum, fusco-brunneum, antennis dilutioribus. Fronte levitèr convexâ. Pronoto transverso, posticè multò angustiore, disco postico gibboso, lateribus fortiùs rotundato, basi subtruncato, medio obsoletè canaliculato, basi utrinquè transversim impresso, angulis posticis obsoletis. Elytris subelongatis, dorso subdepressis, fortitèr striato-punctatis, apice rotundatis. Antennis breviusculis, articulo 3° secundo pauló minore. Tarsis incrassatis.

Anobium hirtum, Illiger, Mag. 6, p. 19.
Anobium villosum, Bon., Dej., Cat., éd. 3e 1837, p. 130.

Long. 0,006 ; larg. 0,0025.

♂. *Antennes* entièrement d'un roux testacé : leurs 3 *derniers articles* aussi longs, pris ensemble, que le reste de l'antenne : le *dernier* étroit, subacuminé au sommet.

♀. *Antennes* d'un roux testacé avec le 1er article et les 3 *derniers* rembrunis : ceux-ci plus courts, pris ensemble, que le reste de l'antenne : le *dernier* fusiforme, fortement acuminé au sommet.

Corps oblong, subparallèle, obscur, couvert d'une villosité grisâtre assez longue et hérissée sur les côtés.

Tête transversale, infléchie, beaucoup plus étroite que le prothorax, rugueusement ponctuée, velue, obscure, avec les *palpes* testacés. *Front* légèrement convexe. *Yeux* grands, arrondis, peu saillants, noirs.

Antennes assez courtes, dépassant un peu la base du prothorax ; ciliées, d'un roux testacé (♂) avec la base et l'extrémité rembrunies (♀) ; à 1er article épais, en massue arquée : le 2e oblong, légèrement renflé : le 3e plus étroit, oblong, obconique, un peu plus court que le précédent : les 4e à 8e transversaux, les 5e à 7e paraissant un peu moins courts que ceux entre lesquels ils sont placés ; les 3 derniers grands, allongés, plus épais que les précédents, faiblement comprimés : le dernier un peu plus grand que le 10e.

Prothorax assez fortement transversal, aussi large que les élytres à sa partie antérieure, à peine arrondi ou prolongé à son bord apical ; fortement arrondi sur les côtés qui sont sensiblemen réfléchis, et fortement rétréci en arrière ; faiblement comprimé latéralement près des angles antérieurs qui sont droits, un peu émoussés et infléchis ; tronqué ou très-faiblement bissinué à la base, avec les angles postérieurs obsolètes ; élevé à la partie postérieure de son disque en une gibbosité obtuse ; marqué sur son milieu d'une ligne enfoncée, quelquefois sulciforme sur la partie élevée, fine et obsolète sur le reste de sa surface, ordinairement prolongée jusqu'au bord apical ; creusé de chaque côté, vers la base, d'une impression transversale, située vers les angles postérieurs ; obscur, aspèrement ponctué, et recouvert d'une villosité grisâtre, assez longue, assez serrée et plus ou moins hérissée.

Ecusson transversal, subarrondi en arrière, obscur, densement pubescent.

Elytres oblongues, parallèles, un peu plus de trois fois plus longues que le prothorax, arrondies au sommet, subdéprimées sur le dos ; opaques ; d'un brun obscur ; couvertes d'une longue villosité grisâtre assez serrée et plus ou moins redressée sur les côtés ; marquées cha-

cune de 10 stries assez profondes, fortement ponctuées, et du commencement d'une 11e vers l'écusson ; avec les intervalles légèrement convexes, lisses, ornés chacun d'une série régulière de points élevés, très-petits. *Epaules* peu saillantes, arrondies.

Dessous du corps légèrement convexe, velu, obscur, densement et rugueusement ponctué. *Ventre à 2e et 3e segments* assez grands, subégaux : le 4e petit : le 1er court, faiblement sinué au milieu de son bord apical : le 5e obsolètement excavé au milieu de sa base. *Lame des hanches postérieures* obtusément angulée dans son milieu.

Pieds peu allongés, assez robustes, velus et hérissés ; d'un brun obscur. *Tarses* courts et épais, à 5e article roussâtre.

Patrie : Lyon. Dans les habitations.

Obs. L'*Anobium vestitum*, Dejean, (Cat., 3e édit. 1837, p. 129), offre sur les élytres deux larges bandes transversales de poils comme farineuses. Nous le regardons comme une variété fraîche de l'*Anobium hirtum*.

10. Anobium tomentosum, Dejean.

Oblongo-elongatum, subparallelum, subnitidum, griseo-hirtum et villosum, asperato-punctatum, lætè castaneum, antennis rufo-testaceis. Fronte levitèr convexâ. Pronoto transverso, posticè multò angustiore, disco postico gibboso, lateribus levitèr rotundato, basi subtruncato, medio non canaliculato, basi utrinquè transversim impresso, angulis posticis obtusis, distinctis. Elytris subelongatis, dorso subdepressis, modicè striato-punctatis, apice rotundatis. Antennis breviusculis, articulo 3o secundo paulò minore. Tarsis incrassatis.

Anobium tomentosum, Dejean, Cat., éd. 3e, 1837, p. 130.

Long. 0,0045 ; larg. 0,0018.

Patrie : Lyon.

Obs. Cette espèce est pour nous très-douteuse et n'est peut-être qu'une variété de la précédente. Elle en diffère par une taille moindre,

par une couleur plus claire, par son prothorax non canaliculé, moins fortement arrondi sur les côtés, à angles postérieurs un peu plus marqués, par les stries des élytres moins fortes et à intervalles moins convexes.

CC. *Lames du prosternum* et *du mésosternum* rétrécies en pointes mousses. *Prothorax* fortement élargi en arrière, à base postérieurement prolongée dans son milieu. *Tarses* assez grêles, à 1er article allongé (*Artobium*, Nob.).

11. **Anobium paniceum**, Linné.

Breviusculum, ovatum, subnitidum, cinereo-pubescens, subtilitèr punctulatum, ferrugineum, antennis pedibusque dilutioribus. Fronte vix convexâ. Pronoto fortitèr transverso, basi multò latiore, disco postico convexo vix gibboso, lateribus fortiùs rotundato, basi profundè bissinuato et medio producto, angulis posticis latiùs rotundatis. Elytris oblongis, levitèr convexis, apice rotundatis, levitèr et tenuitèr striato-punctatis. Antennis breviusculis, articulo 3o secundo multò minore. Tarsis subgracilibus.

Dermestes paniceus, Linné, Syst. Nat., t. 1, p. 564, 9.
Anobium paniceum, Fabricius, Syst. El., t. 1, p. 323 9.
— — Olivier, Ent., t. 2, no 16, p. 10, 8, pl. 2, fig. 9, a b.
— — Gyllenhal, Ins. suec., t. 1, p. 293, 5.
— — Sturm, Deutsch Faun., t. 11. p. 135, 18.

Long. 0,002 à 0,004; larg. 0,001 à 0,002.

♂. *Les 3 derniers articles des antennes* beaucoup plus longs, pris ensemble, que le reste de l'antenne : les 9e et 10e, pris ensemble, presque aussi long que tous les précédents réunis : le *dernier* étroit, subacuminé au sommet.

♀. *Les trois derniers articles* un peu plus longs, pris ensemble, que le reste de l'antenne : les 9e et 10e, pris ensemble, plus courts que tous les précédents réunis : le *dernier* fusiforme, acuminé au sommet.

Corps assez court, ovalaire, un peu brillant, d'un ferrugineux quel-

quefois assez clair, souvent plus ou moins obscur; revêtu d'une pubescence cendrée, fine et assez longue.

Tête transversale, très-infléchie et passablement retirée dans le prothorax, beaucoup plus étroite que celui-ci; rugueusement et obsolètement ponctuée, pubescente, assez brillante, d'un roux ferrugineux, avec l'extrême pointe des *mandibules* rembrunie et les *palpes* testacés. *Front* à peine convexe. *Yeux* assez petits, peu saillants, subarrondis, noirs.

Antennes assez courtes, dépassant un peu la base du prothorax; finement pubescentes et intérieurement ciliées de quelques longs poils; d'un roux testacé plus ou moins clair; à 1er article en massue oblongue, arquée, sensiblement épaissie : le 2e oblong, passablement renflé : le 3e petit, à peine plus long que large, beaucoup plus grêle et plus court que le précédent : les 4e à 8e menus, sensiblement transversaux : les 5e à 7e paraissant un peu plus grands que ceux entre lesquels ils sont placés : les trois derniers très-grands, beaucoup plus épais que les précédents, assez comprimés : le dernier à peine plus long que le 10e.

Prothorax fortement transversal, aussi large en arrière que les élytres, beaucoup plus étroit en avant, à peine arrondi ou prolongé à son bord apical, fortement arrondi sur les côtés qui sont à peine réfléchis mais faiblement explanés en arrière; à peine comprimé latéralement près des angles antérieurs qui sont assez saillants mais fortement arrondis à leur sommet et légèrement infléchis; profondément bissinué à la base qui est fortement prolongée en arrière en son milieu; convexe et faiblement gibbeux à la partie postérieure de son disque qui offre une ligne longitudinale lisse, subélevée, souvent obsolète; finement ponctué; d'un roux ferrugineux un peu brillant; et revêtu d'une pubescence cendrée, fine et assez longue.

Ecusson petit, subtransversal, subarrondi en arrière, pubescent, ferrugineux.

Elytres en ovale allongé, à peine trois fois plus longues que le prothorax, arrondies au sommet : légèrement convexes sur le dos : un

peu brillantes, d'un roux ferrugineux; couvertes d'une pubescence cendrée, assez longue et assez fournie; marquées chacune de 10 stries ponctuées, fines et légères, un peu affaiblies en arrière, et du commencement d'une 11ᵉ vers l'écusson; avec les intervalles plans, très-finement chagrinés, offrant quelques rides transversales obsolètes et une série de petits points élevés à peine visibles. *Epaules* peu saillantes, arrondies.

Dessous du corps faiblement convexe, très-finement pubescent, densement, très-finement et très-légèrement ponctué; d'un roux ferrugineux plus ou moins clair. *Ventre à 1ᵉʳ et 2ᵉ segments* assez grands, subégaux: les 3ᵉ à 4ᵉ plus courts: le 1ᵉʳ faiblement bissinué à son bord apical. *Lame des hanches posterieures* subangulée dans son milieu.

Pieds peu allongés, assez greles, finement pubescents, d'un roux ferrugineux assez clair. *Tarses* assez grêles, à 1ᵉʳ article allongé.

Patrie: Toute la France. Dans les habitations, parmi les vieux grains, dans les farines et les vieilles pâtes.

Obs. Cette espèce varie beaucoup pour la taille et pour la couleur. Celle-ci passe du testacé-rougeâtre au brun obscur.

L'*Anobium minutum*, Sturm (t. ii. p. 137, tab. 242. fig. C.) ne nous paraît qu'une variété du *paniceum*.

Genre *Xestobium*, Motschoulsky.

(Bull. Mosc., 1845. 1° 35.)

(Ξεστος, de ξεω, râcler; βιόω, je vis.)

Caractères. *Corps* allongé, subcylindrique.

Tête très-infléchie, assez fortement engagée dans le prothorax, assez brusquement au devant des yeux. *Front* très-large. *Palpes* à dernier article oblong, très-obliquement et obtusément tronqué au sommet. *Mandibules* robustes, saillantes, brusquement coudées presque à angle droit sur leurs côtés. *Labre* très-court, fortement transversal. *Yeux* de grosseur médiocre, subarrondis, assez saillants, entiers.

Antennes ordinairement assez courtes, légèrement épaissies vers l'extrémité ; de 11 articles : le 1er ovalaire ou oblong, sensiblement épaissi : le 2e à peine ou légèrement renflé : les 4e à 8e obconiques, non ou à peine transversaux : les 3 derniers grands, suballongés, très-faiblement comprimés.

Prothorax transversal, de la largeur des élytres ; à bord antérieur non prolongé en dessous en arète saillante ; régulièrement arrondi sur les côtés qui sont munis d'une tranche saillante et explanée ; non gibbeux sur son disque ; bissinué à la base : faiblement prolongé sur la tête en forme de capuchon largement et obtusément arrondi.

Ecusson subsémicirculaire ou légèrement transversal.

Elytres allongées, subparallèles sur leurs côtés, fortement arrondies au sommet ; non striées.

Poitrine non excavée, les *prosternum* et *mésosternum* presque élevés jusqu'au niveau des hanches. *Hanches antérieures* et *hanches intermédiaires* assez écartées, séparées entre elles par une lame assez large des *prosternum* et *mésosternum*. *Métasternum* postérieurement légèrement sillonné sur son milieu. *Lame des hanche postérieures* brusquement dilatée vers sa moitié interne.

Ventre de 5 segments apparents : les 1er et 2e un peu plus grands que les suivants : le 1er faiblement bissinué à son bord apical.

Pieds peu allongés, plus ou moins robustes. *Tarses* plus ou moins épais, plus courts que les tibias ; à 1er article oblong : les 2e à 4e graduellement plus courts : le 4e plus ou moins bilobé : le dernier plus ou moins épaissi.

Obs. Ce genre se distingue nettement du genre *Anobium* par la poitrine non excavée, par le dessous du prothorax non gibbeux, par les élytres qui ne sont jamais striées, et par la forme de la lame des hanches postérieures qui est toujours brusquement dilatée à sa moitié interne.

Nous grouperons le genre *Xestobium* de la manière suivante :

Antennes
- à 6e, 7e et 8e *articles* oblongs, obconiques. 4e *article des tarses* légèrement bilobé. *Prothorax* pas plus étroit en avant qu'en arrière. *Corps* non brillant, paré de taches formées de poils courts et couchés. *Elytres*
  - tout-à-fait opaques, scabreuses ou très-densement et rugueusement ponctuées. . *X. tessellatum*, Fabr.
  - un peu brillantes, finement et légèrement ponctuées. . *X. velutinum*, Nob.
- à 6e, 7e et 8e *articles* légèrement transversaux. 4e *article des tarses* profondément bilobé. *Prothorax* beaucoup plus étroit en avant qu'en arrière. *Dessous du corps* très-brillant, très-finement ponctué, hérissé de poils fins et redressés . . . . *X. plumbeum*, Ill.

1. 6e, 7e et 8e *articles des antennes* oblongs, obconiques. 4e *article des tarses* légèrement bilobé. *Prothorax* pas plus étroit en avant qu'en arrière. *Dessus du corps* non brillant, paré de taches formées de poils courts et couchés.

A. *Elytres* tout-à-fait opaques, scabreuses ou très-densement et rugueusement ponctuées.

1. **Xestobium tessellatum**, Fabricius.

Elongatum, subcylindricum, opacum, creberrimè rugoso-punctatum, pube flavescente tessellatum, fusco-ferrugineum, antennis dilutioribus. Fronte depressâ. Pronoto brevi, fortitèr transverso, convexo, apice subreflexo, basi bissinuato, lateribus rotundato et latè marginato medio obsoletè sulcato, angulis posticis latè rotundatis. Elytris elongatis, subparallelis, basi obsoletè unicostatis, apice rotundatis. Antennis breviusculis, apice levitèr incrassatis, articulo 3o secundo paulò longiore. Tarsis incrassatis, articulo 1o oblongo.

Anobium tessellatum, Fabricius. Syst. El., t. 1, p. 321, 1.
— — Olivier. Ent., t. 2. no 16. p. 1, pl. 1, fig. 1.
— — Gyllenhal, Ins. suec., t. 1, p. 293, 7.
— — Sturm, Deut. Faun., t. 11, p. 102, 1.
Ptinus pulsator. Schaller, Act. Hall., t. 1, p. 249.

Long. 0,006 à 0,009; larg. 0,0022 à 0,032.

♂. ♀. *Les 3 derniers articles des antennes* paraissent un peu plus longs dans le ♂ que dans la ♀.

Corps allongé, épais, subcylindrique, opaque, scabreux, d'un ferrugineux très-obscur, paré çà et là de taches d'un fauve doré, composées de poils couchés.

Tête très-infléchie, retirée dans le prothorax, beaucoup plus étroite

que celui-ci, pubescente, densement et granuleusement ponctuée; d'un ferrugineux obscur et opaque. *Front* large, déprimé. *Palpes* testacés. *Yeux* un peu saillants, arrondis, noirs.

Antennes courtes, dépassant à peine la base du prothorax; densement pubescentes; d'un ferrugineux assez clair; à 1er article oblong, assez fortement épaissi: le 2e faiblement renflé, à peine plus long que large: le 3e plus grêle, suballongé, un peu plus long que le précédent: les 4e à 8e oblongs, obconiques, graduellement un peu plus épais: les 3 derniers grands, faiblement comprimés, plus épais que les précédents: le dernier plus long que le 10e, très-obsolètement subacuminé au sommet.

Prothorax fortement transversal, aussi long que les élytres; à peine arrondi ou prolongé à son bord apical qui est faiblement relevé; assez fortement arrondi sur les côtés qui sont largement rebordés et réfléchis; latéralement comprimé et comme excavé près des angles antérieurs qui sont assez saillants, arrondis et légèrement infléchis; largement arrondi au milieu de la base, avec celle-ci sensiblement sinuée sur ses côtés au dessus du calus huméral, près des angles postérieurs, qui sont largement arrondis et relevés; régulièrement convexe et non gibbeux sur son disque: obsolètement sillonné sur son milieu, avec le sillon un peu plus visible en avant, où quelquefois il échancre un peu le bord apical; densement granulé, opaque; d'un ferrugineux très-obscur, souvent noirâtre: cilié sur les côtés de poils frisés, et paré çà et là sur le disque de taches irrégulières formées par des poils couchés et fauves.

Ecusson subtransversal, subsémicirculaire, obscur, densement revêtu d'une pubescence fauve.

Elytres allongées, subparallèles, arrondies au sommet, trois fois et demie plus longues que le prothorax; assez convexes sur le dos, opaques, d'un ferrugineux plus ou moins obscur, souvent brunâtre; couvertes d'une granulation fine, très-serrée et scabreuse; parées çà et là de taches irrégulières formées par des poils couchés, d'un fauve doré; offrant chacune au milieu de la base une côte obsolète et rac-

courcie, hérissée de poils, et souvent, sur le reste de leur surface, 2 ou 3 côtes nues, à peine visibles et seulement à un certain jour. *Epaules* très-peu saillantes, largement arrondies.

Dessous du corps faiblement convexe, finement pubescent, densement et rugueusement ponctué, d'un ferrugineux obscur et assez brillant, avec le ventre souvent un peu plus clair. 1er et 2e *segments ventraux* subégaux, un peu plus grands que les suivants : le 1er faiblement bissinué à son bord apical. *Lame des hanches postérieures* très-étroite en dehors, brusquement dilatée à sa moitié interne, et sinuée au bord apical de la dilatation.

Pieds robustes, finement pubescents, d'un ferrugineux, le plus souvent obscur, quelquefois assez clair. *Tarses* courts et épais, à 1er article un peu oblong.

PATRIE : Toute la France, dans le tan des vieux arbres, principalement des chênes, des saules, des peupliers.

AA. *Elytres* un peu brilantes, finement et légèrement ponctuées.

2. **Xestobium velutinum**, Nobis.

Elongatum, subcylindricum, subnitidum, subtilitèr punctatum, pube cinereà subtessellatum, piceo-brunneum, antennis dilutioribus. Fronte depressà. Pronoto brevi, fortitèr transverso, levitèr convexo, basi bissinuato, lateribus modicè rotundato marginatoque, medio obsoletè sulcato, angulis posticis fortitèr rotundatis. Elytris elongatis, subparallelis, basi tomentoso-bimaculatis, apice rotundatis. Antennis breviusculis, apice vix incrassatis, articulo 3o secundo multò longiore. Tarsis incrassatis, articulo 1o oblongo.

Long. 0,006 ; larg. 0,0022.

Corps allongé, subcylindrique, un peu brillant, finement ponctué, d'un brun de poix, inégalement parsemé de taches formées de poils d'un cendré un peu jaunâtre, avec deux grandes taches de même nature à la base des élytres.

Tête infléchie, peu retirée dans le prothorax, beaucoup plus étroite que celui-ci, finement pubescente, subrugueusement ponctuée, d'un brun de poix un peu brillant. *Front* large, déprimé. *Palpes* testacés. *Yeux* assez saillants, arrondis, noirs.

Antennes assez courtes, dépassant un peu la base du prothorax, pubescentes; d'un roux ferrugineux avec la base un peu plus obscure; à 1er article un peu plus long que large, assez fortement épaissi : le 2e obconique, assez renflé : le 3e plus grêle, allongé, beaucoup plus long que le précédent : les 4e à 8e oblongs, obconiques ; le 5e paraissant un peu plus long que ceux entre lesquels il se trouve placé : les 3 derniers grands, à peine comprimés, non ou à peine plus épais que les précédents : le dernier un peu plus long que le 10e, subacuminé au sommet.

Prothorax fortement transversal, aussi large que les élytres, subtronqué ou à peine arrondi ou prolongé à son bord apical ; médiocrement arrondi sur les côtés qui sont assez largement rebordés et réfléchis; à peine comprimé latéralement vers les angles antérieurs qui sont presque droits, faiblement émoussés et légèrement infléchis; largement et obtusément arrondi au milieu de sa base, avec celle-ci sensiblement sinuée sur les côtés au-dessus du calus huméral près des angles postérieurs qui sont fortement arrondis et un peu relevés ; régulièrement et légèrement convexe, non gibbeux sur son disque; obsolètement sillonné sur son milieu, avec le sillon assez distinct sur le dos, effacé au sommet et à la base; aspèrement ponctué, d'un brun de poix un peu brillant, et revêtu d'une pubescence irrégulière d'un cendré un peu jaunâtre, formant çà et là des taches peu distinctes.

Ecusson subtransversal, subarrondi au sommet, d'un brun de poix densement pubescent.

Elytres allongées, subparallèles, étroitement arrondies au sommet, près de fois plus longues que le prothorax ; légèrement convexes sur le dos; d'un brun de poix un peu brillant; couvertes d'une ponctuation fine et légère, médiocrement serrée ; revêtues d'une pubescence irré-

gulière d'un cendré jaunâtre, se condensant à la base en deux taches pâles, oblongues : l'une au milieu de la base, l'autre plus étroite, moins tranchée, sur le calus huméral même. *Epaules* peu saillantes. largement arrondies.

Dessous du corps très-faiblement convexe, pubescent, subrugueusement ponctué, d'un brun de poix assez brillant, avec l'extrémité du ventre plus ou moins ferrugineuse. 1er *et* 2e *segments ventraux* subégaux, un peu plus grands que les suivants : le 1er presque droit ou à peine bissinué à son bord apical. *Lame des hanches postérieures* très-étroite en dehors, brusquement dilatée dans sa moitié interne, mais non sinuée au bord apical de la dilatation.

Pieds assez robustes, pubescents, brunâtres. *Tarses* courts et assez épais, à 1er article obleng.

Patrie : La Grande Chartreuse, dans le sapin carié.

Obs. Cette espèce, avec le faciès du *X. tessellatum*, Fabr., s'en éloigne beaucoup par la ponctuation fine et légère de ses élytres, par ses antennes moins épaisses, par sa forme proportionnellement un peu plus étroite, et par le défaut de sinuosité au bord apical de la partie dilatée des hanches postérieures.

II. 6e, 7e *et* 8e *articles des antennes* légèrement transversaux. 4e *article des tarses* profondément bilobé. *Prothorax* plus étroit en avant qu'en arrière. *Dessus du corps* très-brillant, très-finement ponctué, hérissé de poils fins et redressés. (*Hyperisus*, Nob. Ὑπερ, dessus ; ἴσος, égal, uni.)

3. **Xestobium plumbeum**, Illiger.

Elongatus, subcylindricus, nitidissimus, tenuitèr levitèrque punctatus, pube cinereâ hirsutus, metallico-niger, antennis rufis, tibiis, tarsisque fusco-ferrugineis. Fronte subdepressâ. Pronoto transverso, anticè angustiore, levitèr convexo, basi bissinuato, lateribus subrotundato et latiùs reflexo, dorso æquali, angulis posticis obtusis. Elytris elongatis, levitèr convexis, apice rotundatis et explanatis. Antennis breviusculis, articulis 2° et 3° subæqualibus, 6°, 7° et 8° subtransversis. Tarsis subincrassatis, articulo 1° elongato.

Anobium plumbeum, ILLIGER, Mag., t. 1, p. 87.
— — STURM, Deut. Faun., t. 11, p. 129, 15, tab. 242, fig. B.
Anobium politum, DUFTSCHMIDT, Faun., Austr., t. 3, p. 53, 11.

VARIÉTÉ A : *Elytres* entièrement ferrugineuses.

Anobium variabile. DEJ., Catal., éd. 3e, 1837, p. 130.

♂. *Prothorax* presque droit sur ses côtés, un peu plus étroit en avant qu'en arrière. 5e *segment ventral* simplement pubescent. 1er *article des antennes* rembruni.

♀. *Prothorax* sensiblement arrondi sur les côtés, beaucoup plus étroit en avant qu'en arrière. 5e *segment ventral* paré avant son sommet de 2 fascicules de poils fauves. 1er *article des antennes* concolore.

Corps allongé, subcylindrique, très-brillant, légèrement ponctué, hérissé de poils mous et cendrés.

Tête infléchie, passablement retirée dans le prothorax, beaucoup plus étroite que celui-ci, assez densement ponctuée, d'un noir métallique et brillant. *Front* large, subdéprimé ou très-légèrement convexe. *Palpes* testacés. *Yeux* un peu saillants, arrondis, noirs.

Antennes assez courtes, dépassant assez sensiblement la base du prothorax, finement pubescentes, d'un roux ferrugineux, avec le 1er article rembruni chez les ♂ : celui-ci oblong, arqué, assez épaissi : le 2e oblong, faiblement renflé : le 3e plus grêle, oblong, obconique, pas plus long que le précédent : les 4e à 8e graduellement un peu plus épais, faiblement en scie intérieurement ; les 4e et 5e oblongs : le 5e paraissant un peu plus long que le 4e : les 6e, 7e et 8e légèrement transversaux : les 3 derniers grands, faiblement comprimés, un peu plus épais que les précédents, non sensiblement plus allongés dans le ♂ que dans le ♀ : le dernier à peine plus long que le 10e, subacuminé au sommet.

Prothorax transversal, aussi large que les élytres; subtronqué ou à peine arrondi à son bord apical; largement rebordé et réfléchi sur les côtés; très-faiblement comprimé latéralement près des angles antérieurs qui sont arrondis et très-légèrement infléchis; largement

et obtusément arrondi au milieu de la base, avec celle-ci sinuée sur ses côtés au dessus du calus huméral, près des angles postérieurs qui sont obtus, légèrement arrondis et assez fortement relevés; faiblement convexe et non gibbeux sur son disque; finement et légèrement ponctué; d'un noir métallique brillant, et hérissé de poils mous et grisâtres.

Ecussson subsémicirculaire, obscur, densement pubescent.

Elytres allongées, subparallèles, 3 fois et demie plus longues que le prothorax, légèrement convexes sur le dos, arrondies au sommet, subgibbeuses avant leur extrémité, avec le bord apical plus ou moins explané; d'un noir métallique très-brillant, avec le rebord apical souvent ferrugineux; couvertes d'une ponctuation fine, légère et pas trop serrée; entièrement hérissées de poils mous d'un cendré obscur. *Epaules* un peu saillantes, arrondies.

Dessous du corps faiblement convexe, finement pubescent, densement ponctué, d'un noir de poix un peu brillant, *Ventre à* 1[er] *et* 2[e] *segments* subégaux, un peu plus grands que les suivants : *le* 1[er] très-faiblement bissinué à son bord opical. *Lame des hanches postérieures* très-étroite en dehors, brusquement dilatée dans sa moitié interne, et non sinuée au bord apical de la dilation.

Pieds un peu robustes, pubescents, d'un noir de poix, avec les *tibias* et les *tarses* plus clairs, d'un ferrugineux plus ou moins obscur. *Tarses* légèrement épaissis, à 1[er] article allongé : le 4[e] profondément bilobé.

Patrie : Les Alpes, mont Pilat, Bourbonnais, sur les sapins et sur les hêtres.

Obs. Cette espèce est, par son faciès, comme étrangère dans le genre et même dans la tribu, et simule assez bien certaines espèces du genre *Haplocnemus* de la tribu des *Dasytides*.

Genre *Liozoüm*. Nobis.

(Λεῖος, lisse ; ζῶον, animal.)

Caractères : *Corps* allongé, subparallèle.

Tête légèrement infléchie, ordinairement assez dégagée du prothorax, brusquement rétrécie au devant des yeux. *Front* large. *Palpes à dernier article* oblong, plus ou moins obliquement et obtusément tronqué au sommet. *Mandibules* assez saillantes, assez fortes, arcuément coudées sur les côtés. *Labre* court, fortement transversal. *Yeux* assez gros, globuleux, saillants, entiers.

Antennes plus ou moins allongées, ordinairement filiformes, quelquefois un peu épaissies à leur extrémité, de 11 articles : le 1er oblong, légèrement arqué, assez épaissi : le 2e légèrement renflé : les 4e à 8e de longueur variable : les 3 derniers grands, souvent très-allongés et linéaires, à peine ou faiblement comprimés.

Prothorax fortement transversal, ordinairement de la largeur des élytres ; subarrondi ou obtusément bissinué à la base ; a bord antérieur non prolongé en dessous en arête saillante ; muni sur les côtés d'un tranche plus ou moins explanée ; non gibbeux sur son disque ; obliquement tronqué ou à peine subarrondi à son bord apical.

Ecusson ordinairement subsémicirculaire.

Elytres allongées ou oblongues, fortement arrondies au sommet, non striées.

Poitrine non excavée ; les *mésosternum* et *prosternum* élevés presque jusqu'au niveau des hanches. *Hanches antérieures* contiguës à leur sommet, séparées entre elles à leur base par une lame du *prosternum* courte et brusquement rétrécie en pointe souvent aciculée. *Hanches intermédiaires* très-rapprochées, séparées entre elles par une lame du *mésosternum* très-étroite, subparallèle, souvent réduite à une tranche fine, quelquefois même presque aussi raccourcie que celle du *prosternum*. *Métasternum* postérieurement sillonné sur son milieu. *Lame des hanches postérieures* sublinéaires, très-étroite ou à peine dilatée dans son milieu.

Ventre à 6e *segment* plus ou moins apparent : le 2e un peu plus grand que les suivants : le 1er faiblement sillonné au milieu de son bord apical.

Pieds allongés et assez grêles. *Tarses* allongés, assez grêles, géné-

ralement presque aussi longs que les tibias : à 1er à 4e articles graduellement plus courts : le 1er allongé : le 2e allongé mais moins long que le 1er : le 3e oblong, obconique : le 4e plus ou moins profondément bilobé : le dernier assez grêle, plus ou moins allongé.

Obs. Ce genre se distingue des genres *Anobium* et *Xestobium* par ses hanches antérieures et intermédiaires rapprochées, par les lames des prosternum et mésosternum brusquement rétrécies en pointe, par les antennes ordinairement plus longues et plus grêles, par les tarses toujours plus allongés, plus grêles et jamais à articles transversaux, et enfin par le ventre dont le 6e segment est le plus souvent plus ou moins saillant et apparent.

Nous grouperons les diverses espèces du genre *Liozoüm* de la manière suivante :

Prothorax

- très-inégal en son disque, offrant avant la base un tubercule oblong et deux éminences obtuses : le tout disposé sur une même ligne transversale. Les 5e à 8e *articles des antennes* . . .
  - lâches, allongés, subégaux. *Prothorax* .
    - largement explané sur ses côtés. 8e *article des antennes* . . . . . .
      - beaucoup moins long que le suivant. *Côtés du Prothorax* assez fortement arrondis . . . . *L. reflexum.* Nob.
      - un peu moins long que le suivant. *Côtés du prothorax* à peine arrondis. . . . . . . *L. abietinum.* Gyl.
    - étroitement explané et à peine arrondi sur ses côtés. . . . . *L. pruinosum.* Nob.
  - lâches, peu allongés, oblongs, inégaux, le 5e évidemment, le 7e à peine plus grand que ceux entre lesquels ils sont placés. *Angles antérieurs du prothorax*
    - obtus, légèrement arrondis. 8e *article des antennes* oblong. . . . . . *L. angusticolle.* Ratz.
    - presque droits, à peine émoussés. 8e *article des antennes* court. . . . . *L. abietis.* Fabr.
- presque égal, sans ou avec un seul tubercule obsolète, situé au milieu avant la base. *Les 5e à 8e articles des antennes.*
  - lâches, allongés, subégaux. *Prothorax* . . . .
    - à angles postérieurs très-obtus, fortement arrondis; sans sillon sur son disque . . . . *L. lucidum.* Nob.
    - à angles antérieurs un peu obtus, à peine arrondis;
      - avec un petit sillon sur son disque . . . *L. sulcatulum.* Nob.
      - sans sillon sur son disque. . . . . *L. gigas.* Nob.
  - lâches, plus ou moins allongés ou oblongs, inégaux, les 5e et 7e évidemment plus grands que ceux entre lesquels ils sont placés. *Antennes* . . . .
    - à 6e et 8e articles allongés, subcylindriques . . . . *L. molle.* Lin.
    - à 5e et 8e articles oblongs, obconiques. *L. consimile.* Nob.
    - à 6e et 8e articles oblongs, obconiques. *Prothorax*. .
      - contigu aux élytres sur toute sa base. . *L. parens.* Nob.
      - détaché des élytres sur les côtés de sa base. . . . . *L. parvicolle.* Nob.
  - plus ou moins fortement contigus, courts et souvent transversaux. *Prothorax.*
    - à côtés assez largement explanés, à *angles antérieurs* obtus et légèrement arrondis . . . . . *L. pini.* Sturm.
    - à côtés faiblement explanés; *à angles antérieurs*
      - presque droits, légèrement émoussés. *Les 3 derniers articles des antennes*. . . . .
        - linéaires, pas plus épais que les précédents. *L. longicorne.* Sturm.
        - plus épais que les précédents. *L. densicorne.* Nob.
      - fortement arrondis. *Les 3 derniers articles des antennes* plus épais que les précédents. *Prothorax*. .
        - non canaliculé. *Corps* d'un brun de poix . . . . . *L. fuscum.* Perr.
        - obsolètement canaliculé sur son milieu. *Corps* noir. . . . . . . *L. nigrinum.* Sturm.

I. *Prothorax* très-inégal sur son disque, offrant avant la base un tubercule oblong et deux éminences obtuses: le tout disposé sur une même ligne transversale.

A. *Les 5e à 8e articles des antennes* lâches, allongés, subégaux.

a. *Prothorax* largement explané sur ses côtés.

b. 8e *article des antennes* beaucoup moins long que le suivant. *Côtés du prothorax* assez fortement arrondis.

1. Liozoum reflexum, Nobis.

Elongatum, subnitidum, subrugoso-punctatum, densiùs longiùsque flavo-pubescens, ruffo-testaceum, antennis pedibusque vix dilutioribus. Fronte levissimè convexâ. Pronoto fortitèr transverso, apice subtruncato, basi vix bissinuato et utrinquè impresso, lateribus fortiùs rotundato et latè explanato, subdepresso, inæquali, angulis anticis levitèr, posticis latè rotundatis. Scutello flavotomentoso. Elytris elongatis, subparallellis, levitèr convexis, apice fortiùs rotundatis. Antennis valdè elongatis, sublinearibus, articulo 3° secundo paulò longiore. Tarsis elongatis, gracilibus.

Long. 0,006 à 0,008; larg. 0,002 à 0,0027.

♂. *Antennes* presque aussi longues que le corps: *leurs* 3 *derniers articles* linéaires égalant, pris ensemble, le reste de l'antenne: *le* 9e aussi long que les 2 précédents réunis: le *dernier* rectiligne à sa tranche interne, obtusément acuminé au sommet. 5e *segment ventral* obtusément arrondi à son extrémité: *le* 6e profondément incisé au milieu de son bord apical.

♀. *Antennes* de la longueur de la moitié du corps: *leurs* 3 *derniers articles* sublinéaires, un peu plus épais que dans le ♂, sensiblement plus courts, pris ensemble, que le reste de l'antenne: *le* 9e moins long que les 2 précédents réunis: le *dernier* très-faiblement arrondi à sa tranche interne, subacuminé au sommet. 5e *segment ventral* légèrement prolongé en pointe mousse à son extrémité: *le* 6e légèrement sinué au milieu de son bord apical.

Corps allongé, assez brillant sur les élytres, d'un roux testacé, garni d'une pubescence blonde, longue et assez serrée.

Tête transversale, légèrement inclinée, assez ressortie du prothorax, presque une fois plus étroite que celui-ci; pubescente, couverte d'une

granulation serrée, légère, aplatie et ombiliquée, avec un espace longitudinal lisse, obsolète, souvent peu apparent ; d'un roux testacé assez brillant, avec les *palpes* un peu plus clairs et le sommet des *mandibules* rembruni. *Front* à peine ou très-légèrement convexe. *Yeux* grands, très-saillants, arrondis, brunâtres.

Antennes longues, linéaires (♂) ou sublinéaires (♀); finement pubescentes; d'un roux testacé assez clair; à 1er article en massue sensiblement épaissie : le 2e un peu plus long que large, faiblement renflé : le 3e plus grêle, oblong, obconique, un peu plus long que le précédent : le 4e suballongé, obconique, un peu plus long que le 3e : les 5e à 8e lâches, allongés, subégaux : les 3 derniers très-allongés, plus (♂) ou moins (♀) linéaires, faiblement comprimés : le dernier un peu plus long que le 10e.

Prothorax fortement transversal, une fois moins long que large, presque aussi larges que les élytres ; obliquement tronqué au sommet ; assez fortement arrondi sur les côtés qui sont largement réfléchis ou explanés, avec les angles antérieurs obtus et légèrement arrondis et les postérieurs obtus et largement arrondis ; à peine bissinué à la base, subtronqué et étroitement rebordé au milieu de celle-ci ; subdéprimé, très-inégal et ondulé sur son disque, offrant à son tiers postérieur un tubercule oblong, assez saillant, subcaréné, et deux éminences obtuses, plus ou moins affaiblies, le tout disposé sur une même ligne transversale ; creusé de chaque côté de la base d'une légère impression, située à l'endroit même des sinus qui sont à peine sentis ; densement et rugueusement ponctué ; d'un roux testacé peu brillant, et revêtu d'une longue pubescence, blonde, bien fournie, dirigée en arrière et plus ou moins divergente.

Ecusson petit, subhémicirculaire, obtus au sommet, densement revêtu d'une pubescence blonde.

Elytres allongées, 4 fois plus longues que le prothorax, subparallèles sur les côtés, fortement arrondies au sommet ; faiblement triimpressionnées à la base ; légèrement convexes sur le dos ; finement, légèrement et subrugueusement ponctuées : d'un roux testacé assez brillan

avec l'extrémité un peu plus claire; revêtues d'une pubescence blonde, assez longue et assez serrée.

Dessous du corps légèrement convexe, finement pubescent, finement et subrugueusement ponctué, d'un roux testacé assez brillant. *Lame du mésosternum* très-étroite, subparallèle. 1er *segment ventral* rarement subimpressionné sur son milieu, légèrement sinué au milieu de son bord apical: *le* 6e assez saillant. *Lame des hanches postérieures* réduites à un liseré très-étroit, à peine élargi dans son milieu.

Pieds allongés, finement pubescents, d'un roux testacé brillant. *Cuisses* sensiblement renflées. *Tarses* assez grêles, à 1er et 2e articles assez allongés: le 2e un peu moins long que le 1er: le 3e oblong: le 4e assez profondément bilobé.

PATRIE: Hyères, sur le pin pignon. Janvier, février, mars.

OBS. Cette espèce ressemble, au premier abord, au *Liozoüm molle*, LIN.; mais elle est plus grande, proportionnellement plus étroite, plus parallèle; elle a les antennes plus longues, le protorax moins convexe, beaucoup plus inégal et bien plus largement explané. Enfin sa longue pubescence suffit pour la distinguer de toutes ses congénères.

** 8e *article des antennes* un peu moins long que le suivant. *Côtés du Prothorax* à peine arrondis.

2. **Liozoüm abietinum**, GYLLENHAL.

Elongatum, subnitidum, subtilitèr asperato-punctulatum, cinereo-pubescens, rufo-testaceum, antennis pedibusque paulò dilutioribus, pronoti disco infuscato. Fronte levitèr convexâ. Pronoto fortitèr transverso, apice obliquè truncato, basi levissimè bissinuato et utrinque impresso, lateribus vix rotundato et latiùs explanato, levitèr convexo, inæquali, angulis omnibus obtusis, levitèr rotundatis. Scutello cinereo-tomentoso. Elytris elongatis, levitèr convexis, apice rotundatis. Antennis valdè elongatis, sublinearibus, articulo 3o secundo paulò longiore. Tarsis elongatis, gracilibus.

Anobium abietinum, Gyllenhal, Ins. suec., t. 1, p. 298, 10.
— — Sturm, Deut. Faun., t. 11, p. 122, 19, tab. 241, fig. C.

Long. 0,003 à 0,004; larg. 0,001 à 0,0013.

♂. *Antennes* presque aussi longues que le corps: *leurs* 3 *derniers articles* très-allongés, linéaires, pas plus épais que les précédents; le *dernier* subrectiligne à sa tranche interne, obtusément acuminé au sommet. *Yeux* très-saillants. *Tête* (y compris ceux-ci) un peu plus large que le *prothorax*. Celui-ci à peine convexe, sensiblement plus étroit que les *élytres*. Celles-ci linéaires, de 4 à 5 fois plus longues que le protorax. *Dessous du corps* d'un brun de poix, avec le bord apical de chaque segment ventral testacé. 6ᵉ *segment du ventre* triangulairement incisé à son sommet.

♀. *Antennes* de la longueur de la moitié du corps, à articles intermédiaires et antérieurs beaucoup moins allongés que chez le ♂: *leurs* 3 *derniers articles* allongés mais non linéaires, un peu plus épais que les précédents: le *dernier* légèrement arrondi sur ses tranches, subfusiforme, subacuminé au sommet. *Yeux* médiocrement saillants. *Tête* (y compris ceux-ci) bien plus étroite que le *prothorax*. Celui-ci légèrement convexe, presque de la longueur des *élytres*. Celles-ci allongées-oblongues, 3 fois et demie plus longues que le prothorax. *Dessous du corps* d'un ferrugineux obscur, assez uniforme. 6ᵉ *segment ventral* peu saillant, sinué à son sommet.

Corps allongé, assez brillant, d'un roux testacé, garni d'une pubescence cendrée, assez courte et peu serrée.

Tête transversale, légèrement inclinée, assez ressortie du prothorax, finement pubescente; couverte d'une granulation serrée, légère, aplatie et ombiliquée, avec un léger espace lisse au milieu; d'un roux testacé assez brillant, avec les *palpes* testacés et le sommet des *mandibules* rembruni. *Front* légèrement convexe. *Yeux* saillants, globuleux, noirs.

Antennes longues, sublinéaires, finement pubescentes, d'un roux

testacé assez clair ; à 1ᵉʳ article en massue arquée, sensiblement épaissie ; le 2ᵉ à peine plus long que large, faiblement renflé : le 3ᵉ plus grêle, oblong, obconique, un peu plus long que le précédent : le 4ᵉ obconique, oblong, égal au 3ᵉ : les 5ᵉ à 8ᵉ lâches, plus (♂) ou moins (♀) allongés, subcylindriques (♂) ou obconiques (♀) : les 3 derniers allongés, plus (♂) ou moins (♀) linéaires, à peine comprimés : le dernier un peu plus long que le 10ᵉ.

Prothorax fortement transversal, presque une fois moins long que large, obliquement tronqué au sommet, à peine arrondi sur les côtés qui sont assez largement réfléchis ou explanés, avec tous les angles obtus et légèrement arrondis ; très-légèrement bissinué à la base, très-étroitement rebordé et subtronqué au milieu de celle-ci ; à peine (♂) ou légèrement (♀) convexe ; inégal sur son disque, offrant à son tiers postérieur un tubercule oblong, saillant, subcaréné, et deux éminences obtuses, obsolètes, le tout disposé sur une même ligne transversale ; creusé de chaque côté de la base d'une légère impression, située à l'endroit même des sinus qui sont à peine sentis ; légèrement et granuleusement ponctué ; finement pubescent ; d'un roux testacé assez brillant, avec tout le disque le plus souvent un peu obscurci.

Ecusson subcordiforme, un peu en pointe arrondie au sommet, densement revêtu d'une pubescence cendrée.

Elytres allongées, subparallèles sur les côtés, arrondies an sommet ; légèrement convexes sur le dos, finement pubescentes, très-légèrement et aspèrement ponctuées, d'un roux testacé assez brillant. *Epaules* peu saillantes, arrondies.

Dessous du corps légèrement convexe, légèrement pubescent, obsolètement et rugueusement ponctué, d'un roux ferrugineux brillant (♀), souvent rembruni (♂). *Lame du mésosternum* très-fine, tranchante. *Lame des hanches postérieures* réduite à un liseré très-étroit. 1ᵉʳ *segment du ventre* faiblement sinué au milieu de son bord apical : *le* 6ᵉ plus ou moins saillant.

Pieds allongés, finement pubescents, d'un roux testacé, transparent. *Cuisses* faiblement renflées. *Tarses* grêles à 1ᵉʳ et 2ᵉ articles

allongés : le 2e moins long que le 1er: le 3e oblong, obconique : le 4e assez profondément bilobé.

Patrie : Les parties montueuses de la France : Alpes, Grande-Chartreuse, montagnes du Lyonnais, etc., sur les sapins.

aa. *Prothorax* étroitement explané et à peine arrondi sur ses côtés.

3. **Liozoüm pruinosum**, Nobis.

Elongatum, subtilissimè asperato-ponctulatum, tenuitèr pruinoso-sericeum, rufo-testaceum, elytris apice dilutioribus. Capite pronotoque subopacis, elytris subnitidis. Fronte levitèr convexâ. Pronoto transverso, apice obliquè truncato, basi levissimè bissinuato et utrinquè distinctiùs impresso, lateribus vix rotundato et brevitèr explanato, levitèr convexo, inæquali, angulis omnibus obtusis, rotundatis. Scutello incano-tomentoso. Elytris elongatis, levitèr convexis, apice rotundatis. Antennis subelongatis, sublinearibus, articulo 3° secundo longiore. Tarsis elongatis, gracilibus.

Long. 0,003 ; larg. 0,0012.

♂, ♀. *Les 3 derniers articles des antennes* et *les intermédiaires* seulement un peu plus allongés dans les ♂ que dans les ♀.

Tête légèrement transversale, inclinée, assez ressortie du prothorax, un peu plus étroite que celui-ci ; à peine pubescente, couverte d'une granulation serrée, très-légère, aplatie, obsolètement ombiliquée ; peu brillante, rougeâtre, avec les *palpes* testacés et le sommet des *mandibules* rembruni. *Front* légèrement convexe. *Yeux* saillants, globuleux, très-noirs.

Antennes suballongées, de la longueur de la moitié du corps, finement pubescentes, d'un roux testacé ; à 1er article en massue arquée, sensiblement épaissie : le 2e pas plus long que large, assez renflé : le 3e plus grêle, oblong, sensiblement plus long que le précédent : le 4e oblong, égal au 3e : les 5e à 8e allongés, subcylindriques, subégaux : les

3 derniers grands, sublinéaires, à peine comprimés, à peine plus épais que les précédents : le dernier à peine plus long que le 10ᵉ, subacuminé au sommet.

Prothorax transversal, d'un tiers moins long que large, un peu plus étroit que les élytres, obliquement tronqué au sommet, à peine arrondi sur les côtés qui sont étroitement réfléchis ou explanés, avec tous les angles obtus, les antérieurs légèrement, les postérieurs assez largement arrondis ; très-légèrement bissinué à la base, subtronqué et très-finement rebordé au milieu de celle-ci ; légèrement convexe, inégal sur son disque, offrant à son tiers postérieur un tubercule oblong, subcaréné, et deux principales éminences obtuses, le tout disposé sur une même ligne transversale ; creusé de chaque côté de la base ; au devant des légers sinus d'une impression longitudinale, oblongue, assez marquée ; légèrement et finement granulé ; d'un rouge de brique très-peu brillant ; revêtu d'un fine et courte pubescence blanchâtre, un peu plus épaisse sur les côtés.

Ecusson subsémicirculaire, un peu en pointe arrondie au sommet, densement revêtu d'une fine pubescence blanchâtre, qui tranche d'une manière sensible sur le fond des élytres.

Elytres allongées, 4 fois plus longues que le prothorax, subparallèles sur les côtés, arrondies au sommet ; légèrement convexes sur le dos, légèrement et aspèrement ponctuées ; d'un roux testacé assez brillant, avec l'extrémité plus claire ; revêtues d'une fine et courte pubescence blanchâtre et sssez serrée. *Epaules* peu saillantes, arrondies.

Dessous du corps légèrement convexe, finement pubescent, très-légèrement et subrugueusement ponctué, d'un roux testacé assez brillant. *Lame du mésosternum* fine, tranchante. *Lame des hanches postérieures* réduite à un liseré étroit. *Ventre à 1ᵉʳ segment* faiblement sinué au milieu de son bord apical : *le* 5ᵉ prolongé en ogive émoussé : *le* 6ᵉ à peine saillant, souvent caché, paraissant obtusément arrondi à son sommet.

Pieds assez allongés, finement pubescents, d'un roux testacé. *Cuisses* assez renflées. *Tarses* allongés, grêles ; à 1ᵉʳ et 2ᵉ articles

allongés : le 2ᵉ sensiblement moins long que le 1ᵉʳ : le 3ᵉ obconique : le 4ᵉ profondément bilobé.

PATRIE : Montagnes du Lyonnais, collines des environs d'Hyères, sur les pins, au premier printemps.

OBS. Cette espèce est facile à confondre avec le *Liozoüm abietinum* ♀. Elle s'en distingue néanmoins par plusieurs caractères constants. D'abord, les ♂ ne diffèrent guère des ♀ quant à la forme des antennes, de la tête, du prothorax et des élytres ; ensuite le prothorax est toujours moins brillant, d'une couleur moins obscure, et moins explané sur ses côtés ; enfin la pubescence est plus courte et plus blanche.

AA. *Les 5ᵉ à 8ᵉ articles des antennes*, lâches, peu allongés, oblongs, inégaux : *le* 5ᵉ évidemment, *le* 7ᵉ à peine plus grands que ceux entre lesquels ils sont placés.

b. *Angles antérieurs du prothorax* obtus, légèrement arrondis. 8ᵉ *article des antennes* oblong.

4. **Liozoüm angusticolle,** RATZEBURG.

Valdè elongatum, nitidulum, asperato-punctulatum, griseo-pubescens, nigro-piceum, elytris apice gradatìm dilutioribus, pronoti apice, genubus, tibiis tarsisque refuscentibus. Fronte levitèr convexâ. Pronoto fortitèr transverso, apice obliquè truncato, posticè paulò angustiore, basi levissimè bissinuato et utrinquè levitèr impresso, lateribus levitèr rotundato et latiùs explanato, levitèr convexo, inæquali, angulis omnibus obtusis, posticis fortiùs, anticis leviùs rotundatis. Scutello incano-tomentoso. Elytris elongatis, levitèr convexis, apice rotundatis. Antennis subelongatis, sublinearibus, articulo 3º secundo multò longiore. Tarsis elongatis, subgracilibus.

Anobium angusticolle, RATZEBURG, Forst. Ins., t. 1., p. 48, 5, tab. 2. p. 16.
— — REDTENBACHER, Faun. Austr., éd. 2ᵉ, p. 567, 20.

VARIÉTÉ a : *Dessus du corps* entièrement d'un roux testacé, ainsi que les antennes et les pieds.

♂. *Antennes* beaucoup plus longues que la moitié du corps : *leurs 3 derniers articles* sublinéaires, pas plus épais que les précédents, aussi longs, pris ensemble, que les 7 précédents réunis : le *dernier* obtus à son sommet. *Yeux* très-saillants. *Tête* (y compris ceux-ci) aussi large que le *prothorax*. Celui-ci un peu plus étroit que les *élytres*. Celles-ci très-allongées, linéaires.

♀. *Antennes* de la longueur de la moitié du corps : *leurs 3 derniers articles* très-légèrement arrondis à leur tranche interne, un peu plus épais que les précédents, à peine aussi longs, pris ensemble, que les 6 précédents réunis : le *dernier* subfusiforme, subacuminé au sommet. *Yeux* médiocrement saillants. *Tête* (y compris ceux-ci) sensiblement plus étroite que le *prothorax*. Celui-ci presque aussi large que les *élytres*. Celles-ci allongées, non linéaires.

Corps très-allongé, d'un noir de poix assez brillant, avec les élytres graduellement un peu plus claires vers leur extrémité ; revêtu d'une pubescence grisâtre, fine, assez longue, pas trop serrée.

Tête légèrement transversale, légèrement inclinée, assez ressortie du prothorax, légèrement pubescente, couverte d'une granulation fine, serrée, aplatie et obsolètement ombiliquée ; d'un noir de poix assez brillant, avec les *parties de la bouche* roussâtres et *les palpes* un peu plus clairs. *Front* légèrement convexe. *Yeux* saillants, globuleux, noirs.

Antennes assez allongées, sublinéaires, finement pubescentes, brunâtres ; à 1er article oblong, assez épaissi : le 2e pas plus long que large, subglobuleux, un peu renflé : le 3e plus grêle, oblong, obconique, beaucoup plus long que le précédent : le 4e obconique, un peu plus épais mais un peu plus court que le 3e : le 5e suballongé, évidemment plus long que ceux entre lesquels il se trouve placé : les 6e, 7e et 8e assez lâches, oblongs : le 7e un peu plus long que ceux entre lesquels il se trouve : les 3 derniers grands, très-faiblement comprimés : le dernier à peine (♂) ou un peu (♀) plus long que le 10e.

Prothorax fortement transversal, presque une fois moins long que large, obliquement tronqué au sommet, légèrement arrondi sur les

côtés qui sont largement réfléchis ou explanés, avec tous les angles obtus, les antérieurs légèrement et les postérieurs assez largement arrondis ; à peine bissinué à la base, subtronqué et très-étroitement rebordé au milieu de celle-ci ; à peine (♂), ou faiblement (♀) convexe ; inégal sur son disque, offrant à son tiers postérieur un tubercule oblong, subcaréné, lisse, bien senti, et deux principales éminences obtuses, plus ou moins obsolètes, le tout disposé sur une même ligne transversale ; creusé de chaque côté de la base au devant des légers sinus d'une impression plus ou moins affaiblie ; légèrement et finement granulé ; d'un noir de poix assez brillant, avec le sommet roussâtre et le rebord latéral souvent translucide ; revêtu d'une fine pubescence grisâtre, assez longue et peu serrée.

Ecusson subsémicirculaire, densement revêtu d'une pubescence tomenteuse et d'un gris blanchâtre, tranchant sensiblement sur le fond des élytres.

Elytres sublinéaires (♂) ou allongées (♀), de 4 à 5 fois plus longues que le prothorax, subparallèles sur les côtés, arrondies au sommet ; faiblement convexes sur le dos ; légèrement et aspèrement ponctuées ; d'un brun de poix assez brillant avec l'extrémité et souvent les côtés graduellement un peu plus clairs ; revêtues d'une pubescence fine, grisâtre, assez longue et peu serrée. *Epaules* peu saillantes, largement arrondies.

Dessous du corps légèrement convexe, finement pubescent, obsolètement et subrugueusement ponctuée ; d'un noir de poix très-brillant sur la poitrine, un peu moins sur le ventre ; celui-ci quelquefois plus ou moins roussâtre chez les ♀. *Lame du mésosternum* fine, plus ou moins tranchante. *Lame des hanches postérieures* réduite à un liseré étroit. 1er *segment ventral* à peine sinué au milieu de son bord apical : le 5e plus ou moins arrondi à son extrémite, un peu plus prolongé chez la ♀ : le 6e plus (♂) ou moins (♀) saillant, obtusément arrondi au sommet.

Pieds allongés, finement pubescents, d'un roux de poix avec les cuisses rembrunies, les genoux, l'extrémité des tibias et les tarses

plus clairs. *Cuisses* légèrement renflées. *Tarses* grèles, à 1er et 2e articles allongés : le 2e moins long que le 1er : le 3e obconique : le 4e profondément bilobé.

Patrie : Montagnes du Lyonnais et de la Provence, sur les pins.

Obs. Cette espèce diffère du *Liozoüm abietinum*, Gyl., par sa couleur plus obscure et par les articles intermédiaires des antennes beaucoup moins allongés.

Tout le dessus du corps, le ventre, les antennes et les pieds sont quelquefois entièrement d'un roux plus ou moins testacé.

bb. *Angles antérieurs du prothorax* presque droits, à peine émoussés. 8e *article des antennes* court.

5. **Liozoüm abietis**, Fabricius.

Oblongum, subnitidum, asperato-punctulatum, tenuitèr griseo-pubescens, infrà nigro-piceum, suprà rufo-testaceum, capite, pronoti disco et antennarum apice infuscatis. Fronte levitèr convexà. Pronoto fortitèr transverso, apice obliquè truncato, basi levissimè bissinuato et utrinquè levitèr impresso, lateribus vix rotundato et latè explanato, levitèr convexo, inæquali, angulis posticis rotundatis, anticis subrectis. Scutello incano-tomentoso. Elytris oblongo-elongatis, levitèr convexis, apice rotundatis. Antennis subelongatis, apice subincrassatis, articulo 3o *secundo subæquali. Tarsis subelongatis, apice sensim crassioribus.*

Anobium abietis, Fabricius, Syst. El., t. 1, p. 323, 10.
— — Gyllenhal, Inst. suec., t. 1, p. 297, 9.
— — Sturm, Deut. Faun., t. 11, p. 133, 17.

Long. 0,0035 ; larg. 0,0015.

♂. *Les* 3 *derniers articles des antennes* presque aussi longs, pris ensemble, que le reste de l'antenne : le *dernier* sublinéaire. 6e *segment ventral* peu saillant, assez profondément entaillé au milieu de son bord apical.

♀. *Les 3 derniers articles des antennes* sensiblement plus courts, pris ensemble, que le reste de l'antenne: le *dernier* graduellement rétréci vers sa base. 6e *segment ventral* à peine visible, subsinué au milieu de son bord apical.

Corps oblong, en dessus d'un roux testacé un peu brillant. avec le prothorax ordinairement rembruni; revêtu d'une fine pubescence grisâtre.

Tête transversale, inclinée, un peu ressortie du prothorax, beaucoup plus étroite que celui-ci, pubescente, couverte d'une granulation bien distincte, aplatie ombiliquée; d'un noir de poix un peu brillant, avec les *parties de la bouche* ferrugineuses. *Palpes* testacés. *Front* légérement convexe. *Yeux* assez saillants, subarrondis, noirs.

Antennes médiocrement allongées, de la longueur de la moitié du corps, finement pubescentes, ferrugineuses avec les 3 ou 4 derniers articles plus ou moins rembrunis : à 1er article en massue oblongue et arquée, un peu épaissie: le 2e oblong, faiblement renflé: le 3e plus grêle, oblong, ne paraissant pas plus long que le précédent: le 4e oblong, obconique, plus court que le 3e : les 5e à 8e assez lâches, graduellement un peu plus épais: le 5e oblong, obconique, beaucoup plus grand que le précédent et que le suivant: les 6e et 7e un peu plus longs que larges: le 7e à peine plus long que le 6e : le 8e court, presque transversal: les 3 derniers grands, faiblement comprimés, un peu plus épais que les précédents: le dernier un peu plus grand que le 10e, obtus à son sommet.

Prothorax fortement transversal, presque un fois moins long que large, presque aussi large que les élytres, obliquement tronqué au sommet et quelquefois subsinué au milieu de son bord apical; à peine ou très-légèrement arrondi sur les côtés qui sont largement réfléchis ou explanés, avec les angles antérieurs presque droits, à peine émoussés, assez infléchis, et les postérieurs assez fortement arrondis et relevés; très-legèrement bissinué à la base, tronqué et très-finement rebordé au milieu de celle-ci; légèrement convexe, inégal sur son disque, offrant à son tiers postérieur un tubercule oblong, lisse, bien

visible, et de chaque côté une protubérance obsolète, le tout disposé sur une même ligne transversale; creusé de chaque côté de la base au devant des légers sinus d'une impression assez large plus ou moins affaiblie; légèrement et finement granulé; d'un ferrugineux plus ou moins obscur et peu brillant, avec le sommet toujours plus clair; revêtu d'une pubescence grisâtre, fine, assez longue et assez serrée sur les côtés surtout.

Ecusson subarrondi; densement revêtu d'une pubescence tomenteuse d'un gris blanchâtre, tranchant sensiblement sur le fond des élytres.

Elytres allongées, 4 fois plus longues que le prothorax, subparallèles sur les côtés; arrondies au sommet; légèrement et aspèrement ponctuées; d'un roux testacé un peu brillant avec l'extrémité un peu plus claire; revêtues d'une pubescence fine et grisâtre, un peu moins longue et moins serrée que celle du prothorax. *Epaules* peu saillantes, arrondies.

Dessous du corps légèrement convexe, finement pubescent, finement et rugueusement ponctué; d'un noir de poix assez brillant avec le bord apical de chaque segment ventral et l'anus roussâtres. *Lame du mésosternum* très-étroite mais non tranchante. *Lame des hanches postérieures* réduite à un liseré étroit. 1er *segment ventral* faiblement sinué au milieu de son bord apical: le 5e largement arrondi au sommet: le 6e plus ou moins saillant.

Pieds allongés, finement pubescents, d'un roux testacé. *Cuisses* faiblement épaissies. *Tarses* assez allongés, graduellement et sensiblement épaissis de la base à l'extrémité, à 1er article allongé: le 2e oblong, obconique: le 3e triangulaire: le 4e profondément bilobé.

Patrie : Les Alpes, la Grande-Chartreuse, sur le sapin.

Obs. Dans cette espèce le prothorax est ordinairement rembruni, mais il est quelquefois de la même couleur que les élytres.

II. *Prothorax* égal ou presque égal, sans ou avec un seul tubercule obsolète situé au milieu avant la base.

B. *Les 5e à 6e articles des antennes* lâches, allongés, subégaux.

c. *Prothorax* à angles antérieurs très-obtus, fortement arrondis; sans sillons sur son disque.

6. **Liozoüm lucidum**, Nobis.

Elongatum, subcylindricum, nitidissimum, levitèr asperato-punctulatum, griseo-pubescens, laetè rufo-testaceum, elytris apice dilutioribus, oculis solis nigris. Fronte subdepressâ. Pronoto transverso, apice obliquè truncato, basi levitèr bissinuato et utrinquè subimpresso, lateribus levitèr rotundato et brevitèr explanato, fortitèr convexo, æquali, angulis omnibus obtusis, fortiter rotundatis. Elytris elongatis, subparallelis, modicè convexis, apice obtusè rotundatis. Antennis elongatis, linearibus, articulo 3° secundo multò longiore. Tarsis subelongatis, gracilibus.

Long. 0,006; larg. 0,002.

Corps allongé, subcylindrique, très-brillant, d'un roux testacé clair; revêtu d'une pubescence grisâtre, assez longue et peu serrée.

Tête transversale, inclinée, peu ressortie du prothorax, beaucoup plus étroite que celui-ci, finement pubescente, couverte d'une granulation fine, aplatie, ombiliquée, avec un espace lisse au milieu; d'un roux testacé brillant, avec les *palpes* un peu plus clairs, et le sommet des *mandibules* rembruni. *Front* subdéprimé. *Yeux* gros, saillants, arrondis, noirs.

Antennes allongées, grêles, un peu plus longues que la moitié du corps, finement pubescentes, entièrement d'un roux testacé; à 1er article oblong, arqué, sensiblement épaissi: le 2e court, un peu renflé: le 3e plus grêle, oblong, beaucoup plus long que le précédent: le 4e suballongé, obconique, plus long que le 3e: les 5e à 8e lâches, allongés, subégaux: les 3 derniers grands, linéaires, subégaux: le 9e aussi long que les 2 précédents réunis: le dernier un peu plus long que le 10e, subacuminé au sommet (♀).

Prothorax transversal, d'un tiers moins long que large, de la largeur des élytres : obliquement tronqué au sommet ; légèrement arrondi sur les côtés qui sont assez étroitement réfléchis ou explanés, avec les angles antérieurs obtus, fortement arrondis et infléchis, et les postérieurs obtus, largement arrondis et relevés ; légèrement bissinué à la base, obtusément arrondi et très-finement rebordé au milieu de celle-ci ; très-convexe, tout-à-fait égal sur son disque ; creusé de chaque côté de la base d'une faible impression arrondie, assez large, située au devant des sinus ; finement granulé : d'un rouge testacé luisant, et revêtu d'une pubescence grisâtre, assez longue et peu serrée.

Ecusson subsémicirculaire, pubescent, d'un roux testacé.

Elytres allongées, subcylindriques, 4 fois plus longues que le prothorax, subparallèles sur les côtés, obtusément et subsinueusement arrondies au sommet ; assez convexes sur le dos ; très-légèrement et aspèrement ponctuées ; d'un rouge testacé clair et luisant, avec l'extrémité un peu plus pâle ; revêtues d'une fine pubescence, grisâtre et peu serrée. *Epaules* très-peu saillantes, largement arrondies.

Dessous du corps légèrement convexe, finement et assez densement pubescent, très-finement et rugueusement ponctué, d'un rouge testacé assez brillant. *Lame du mésosternum* très-étroite, mais non tranchante. *Lame des hanches postérieures* réduite à un liseré très-étroit. 1er *segment ventral* légèrement sinué au milieu de son bord apical : le 5e subsinueusement tronqué au sommet : le 6e apparent, obtusément arrondi à son extrémité (♀).

Pieds allongés, finement pubescents, d'un roux testacé assez clair. *Cuisses* assez renflées. *Tarses* assez allongés : le 2e beaucoup moins long que le 1er : le 3e oblong : le 4e assez profondément bilobé.

Patrie : Hyères. Juin, sur les pins.

Obs. Cette espèce s'éloigne de toutes les autres par ses antennes grèles et par sa couleur très-brillante.

cc. *Prothorax à angles antérieurs* légèrement obtus ou presque droits, à peine arrondis.

† Avec un petit sillon en arrière sur son disque.

7. Liozoüm sulcatulum, Nobis.

Valdè elongatum, subcylindricum, subnitidum, asperato-ponctulatum, flavo-pubescens, rufo-ferrugineum, elytris apice paulo dilutioribus. Fronte levitèr convexâ. Prolato transverso, apice obliquè truncato, basi obsoletè bissinuato et utrinquè impresso, lateribus levitèr rotundato et brevitèr explanato, modicè convexo, æquali, medio posticè sulcato, angulis anticis vix, posticis latiùs rotundatis. Elytris elongatis, subparallelis, modicè convexis, apice rotundatis. Antennis elongatis, apice subincrassatis, articulo 3º secundo multò longiore. Tarsis elongatis, subgracilibus.

Long. 0,005; larg. 0,0015.

Corps très-allongé, subcylindrique, un peu brillant, d'un roux ferrugineux; revêtu d'une pubescence blonde, assez longue et assez serrée.

Tête légèrement transversale, infléchie, peu ressortie du prothorax, sensiblement plus étroite que celui-ci; légèrement pubescente; couverte d'une granulation fine et assez serrée, avec un espace longitudiual lisse, étroit et peu apparent; d'un roux ferrugineux assez brillant. *Yeux* assez saillants, arrondis, brunâtres.

Antennes allongées, de la longueur de la moitié du corps, finement pubescentes, entièrement d'un roux testacé; à 1er article oblong, assez fortement épaissi; le 2e court, faiblement renflé: le 3e plus grêle, oblong, beaucoup plus long que le précédent: le 4e oblong, un peu plus court que le 3e: les 5e à 8e assez allongés, subégaux: les trois derniers grands, très-allongés, un peu plus épais que les précédents, légèrement et graduellement rétrécis à leur base, subégaux, à peine comprimés, le dernier subacuminé au sommet (♀).

Prothorax transversal, presque une fois moins long que large, de la largeur des élytres, obliquement tronqué au sommet; légèrement arrondi sur les côtés qui sont étroitement réfléchis ou explanés, avec

les angles antérieurs légèrement obtus, à peine arrondis et un peu infléchis, et les postérieurs obtus, relevés et largement arrondis; à peine sinué sur les côtés de la base, subtronqué et très-finement rebordé au milieu de celle-ci; assez convexe, égal sur son disque, offrant sur son milieu, à son tiers postérieur, un petit sillon canaliculé, bien marqué; creusé de chaque côté de la base au devant des légers sinus d'une impression assez large, arrondie et peu profonde; densement et assez finement granulé; d'un roux ferrugineux peu brillant; et revêtu d'une pubescence blonde, assez longue et assez serrée.

Ecusson un peu oblong, pubescent, ferrugineux, finement échancré.

Elytres très-allongées, près de cinq fois plus longues que le prothorax, subparallèles sur les côtés, fortement arrondies au sommet; assez convexes sur le dos; légèrement et aspèrement ponctuées; d'un roux ferrugineux assez brillant et un peu plus clair vers l'extrémité; revêtues d'une pubescence fine, blonde, un peu moins longue et un peu moins serrée que celle du prothorax. *Epaules* peu saillantes, arrondies.

Dessous du corps légèrement convexe, pubescent, densement et rugueusement ponctué, d'un roux ferrugineux un peu obscur et peu brillant.

Lame des hanches postérieures étroite. 5e *segment ventral* largement arrondi au sommet: le 6e assez saillant.

Pieds allongés, finement pubescents, d'un roux testacé. *Cuisses* faiblement renflées. *Tarses* allongés, assez grêles, à 1er et 2e articles allongés: le 2e moins long que le 1er: le 3e oblong: le 4e assez profondément bilobé.

Patrie ; Provence (collection Godard).

Obs. Cette espèce se distingue de toute autre par sa forme très-allongée et par le petit sillon du prothorax.

†† *Prothorax* sans sillon sur son disque.

8. **Liozoum gigas**, Nobis.

Valdè elongatum, subnitidum, crebriùs asperato-punctatum, fulvo-pubescens, rufo-ferrugineum, elytrorum apice antennisque paulò dilutioribus. Fronte levitèr convexâ. Pronoto fortitèr transverso, apice obliquè truncato, basi levitèr bissinuato et utrinquè subimpresso, lateribus modicè rotundato et explanato, convexiusculo, æquali, angulis anticis subrectis, posticis obtusis, latè rotundatis. Elytris elongatis, parallelis, levitèr convexis, apice rotundatis. Antennis subelongatis, apice subincrassatis, articulo 3º secundo longiore. Tarsis elongatis, subgracilibus.

Long. 0,008, larg. 0,0028.

Corps très-allongé, subparallèle, peu convexe, un peu brillant, d'un ferrugineux assez obscur, revêtu d'une pubescence fauve, assez longue et assez serrée.

Tête un peu oblongue, inclinée, assez ressortie du prothorax, près d'une moitié plus étroite que celui-ci ; pubescente ; couverte d'une granulation fine, assez serrée, aplatie, ombiliquée ; d'un roux ferrugineux un peu brillant, avec les *palpes* plus clairs et le sommet des *mandibules* rembruni. *Front* légèrement convexe. *Yeux* gros, assez saillants, arrondis, noirs.

Antennes suballongées, un peu plus épaisses à leur extrémité, égalant la moitié de la longueur du corps, finement pubescentes, entièrement d'un roux ferrugineux : à 1er article oblong, assez épaissi : le 2e court, un peu renflé : le 3e plus grêle, oblong, sensiblement plus long que le précédent : le 4e oblong, à peine moins long que le 3e : les 5e à 8e allongés, subégaux, subcylindriques ; les trois derniers très-grands, un peu plus épais que les précédents, subégaux, faiblement comprimés, graduellement rétrécis vers leur base (♀) : le dernier subacuminé au sommet.

Prothorax fortement transversal, presque une fois moins long que large, de la largeur des élytres, obliquement tronqué au sommet, un

peu relevé à celui-ci ; assez sensiblement arrondi sur les côtés qui sont médiocrement réfléchis ou explanés, avec les angles antérieurs presque droits, à peine émoussés, infléchis, et les postérieurs très-obtus, très-largement arrondis et un peu relevés ; très-finement rebordé et obtusément tronqué au milieu de la base et légèrement sinué sur les côtés de celle-ci ; assez convexe, égal sur son disque ; creusé de chaque côté de la base, au devant des légers sinus, d'une impression assez large et peu profonde ; couverte d'une granulation serrée, aplatie et ombiliquée ; d'un roux ferrugineux assez obscur et peu brillant ; et revêtu d'une pubescence fauve, assez longue et assez serrée.

Ecusson un peu oblong, subarrondi au sommet, finement chagriné, légèrement pubescent, d'un roux ferrugineux assez obscur.

Elytres allongées, 5 fois plus longues que le prothorax, parallèles sur les côtés, arrondies au sommet ; faiblement convexes sur le dos ; densement et aspèrement ponctuées ; d'un roux ferrugineux assez brillant, avec l'extrémité à peine plus claire ; revêtues d'une pubescence fauve, assez longue et assez serrée. *Epaules* assez saillantes, arrondies.

Dessous du corps légèrement convexe, finement et assez densement pubescent, d'un roux ferrugineux un peu brillant. *Lame des hanches postérieures* étroite. 5ᵉ *segment ventral* obtusément arrondi au sommet : le 6ᵉ légèrement sinué au milieu de son bord apical.

Pieds allongés, finement pubescents, d'un roux ferrugineux. *Cuisses* faiblement renflées. *Tarses* allongés, assez grêles, à 1ᵉʳ et 2ᵉ articles allongés : la 2ᵉ un peu moins long que le 1ᵉʳ : le 3ᵉ oblong : le 4ᵉ asssez profondément bilobé.

PATRIE : La Provence (Collection Godart).

OBS. Cette espèce est plus grande et moins convexe que le *Liozoüm molle*, LIN., dont elle diffère encore par les angles antérieurs du prothorax qui sont beaucoup plus droits, et par les articles intermédiaires des antennes subégaux, Elle se distingue du *Liozoüm reflexum* par ses antennes moins longues et par son prothorax plus égal et moins largement explané.

BB. *Les 5e et 8e articles des antennes* lâches, plus ou moins allongés ou oblongs, inégaux : les 5e à 7e évidemment plus grands que ceux entre lesquels ils se trouvent placés.

d. *Antennes* à 6e et 8e articles allongés, subcylindriques.

9. **Liozoüm molle**, Linné.

Oblongo-elongatum, subcylindricum, subnitidum, crebiùs asperato-punctatum, flavo-pubescens, rufo-ferrugineum, elytris apice paulò dilutioribus. Fronte levitèr convexà. Pronoto fortitèr transverso, apice obliquè truncato, basi vix bissinuato et utrinquè subimpresso, lateribus levitèr rotundato et modicè explanato, convexiusculo, subæquali, angulis omnibus obtusis, anticis levitèr, posticis latiùs rotundatis. Elytris elongatis, modicè convexis, apice rotundatis. Antennis subelongatis, sublinearibus, articulis 6° et 8° subelongatis, subcylindricis, 3° secundo paulò longiore. Tarsis elongatis, subgracilibus.

Ptinus mollis, Linné, Syst. Nat., t. 1, p. 561, 3.
Anobium molle, Fabricius, Syst. El., t. 1, p 323, 8.
— — Olivier, Ent., t. 2, n° 16, p. 8, 5, pl. 2, fig. 8.
— — Gyllenhal, Ins. suec., t. 1, p. 296, 8.
— — Sturm, Deut. Faun. t. 11, p. 132, 16.

Long. 0,0055 à 0,007 ; larg. 0,002 à 0,0025.

♂. *Les 3 derniers articles des antennes* linéaires, pas plus épais que les précédents, aussi longs, pris ensemble, que le reste de l'antenne : *le* 9e presque aussi long que les trois précédents réunis : *le dernier* subacuminé au sommet. *Prothorax* un peu inégal, légèrement convexe. 6e *segment central* assez profondément entaillé au milieu de son bord apical.

♀. *Les 3 derniers articles des antennes* rétrécis vers leur base, un peu plus épais que les précédents, égalant, pris ensemble, les 6 précédents réunis : le 9e à peine aussi long que les 2 précédents réunis :

le *dernier* acuminé au sommet. *Prothorax* presque égal, assez convexe. 6e *segment ventral* subsinué au milieu de son bord apical.

Corps en ovale allongé, subcylindrique, un peu brillant, d'un roux ferrugineux; revêtu d'une pubescence fauve, assez serrée.

Tête légèrement transversale, inclinée, un peu ressortie du prothorax, beaucoup plus étroite que celui-ci; pubescente, couverte d'une granulation fine et assez serrée, avec un espace plus lisse vers le vertex: d'un roux ferrugineux peu brillant avec les *palpes* plus clairs et le sommet des *mandibules* rembruni. *Front* légèrement convexe. *Yeux* gros, saillants, arrondis, noirâtres.

Antennes suballongées, sublinéaires, un peu plus longues que la moitié du corps; finement pubescentes; entièrement d'un roux ferrugineux: à 1er article oblong, arqué, assez fortement épaissi: le 2e un peu plus long que large, assez renflé: le 3e plus grêle, oblong, un plus long que le précédent: le 4e oblong, un peu moins long que le 3e: les 5e à 8e allongés: les 5e à 7e sensiblement plus longs que ceux entre lesquels ils sont placés: les 3 derniers très-grands, subégaux, légèrement comprimés: le dernier à peine plus grand que le 10e.

Prothorax fortement transversal, presque une fois moins long que large, presque de la largeur des élytres, obliquement tronqué au sommet et faiblement relevé avant celui-ci; légèrement arrondi sur les côtés qui sont plus ou moins largement réfléchis ou explanés, avec les angles antérieurs obtus infléchis et légèrement arrondis, et les postérieurs très-obtus, relevés et très-largement arrondis; finement rebordé et obtusément arrondi au milieu de la base, à peine sinué sur les côtés de celle-ci; plus (♀) ou moins (♂) convexe, plus (♀) ou moins (♂) égal sur son disque, offrant en arrière de celui-ci un tubercule lisse plus ou moins affaibli ou obsolète; creusé de chaque côté de la base, au devant des légers sinus, d'une impression assez large, plus ou moins marquée; couvert d'une granulation fine et serrée; d'un roux ferrugineux peu brillant; revêtu d'une pubescence blonde, assez longue et assez serrée.

Ecusson subsémicirculaire; d'un roux ferrugineux; garni d'une

pubescence assez serrée, tomenteuse, qui lui donne une teinte un peu tranchée du reste du corps.

Elytres allongées, 4 fois plus longues que le prothorax, subparallèles sur les côtés, arrondies au sommet; assez convexes sur le dos: densement et aspèrement ponctuées; d'un roux ferrugineux un peu brillant, avec l'extrémité un peu plus claire; revêtu d'une pubescence blonde, assez serrée, un peu moins longue que celle du prothorax. *Epaules* peu saillantes, arrondies.

Dessous du corps assez convexe, finement et assez densement pubescent, densement et aspèrement ponctué, d'un roux ferrugineux assez brillant. *Lame du mésosternum* assez étroite, subparallèle. *Lame des hanches postérieures* réduite à un liseré assez étroit, très-faiblement élargi sur son milieu.

1er *segment ventral* légèrement sinué au milieu de son bord apical; le 5e obtusément arrondi ou subtronqué au sommet; le 6e assez saillant.

Pieds assez allongés, finement pubescents, d'un roux ferrugineux assez clair. *Cuisses* légèrement renflées. *Tarses* allongés, assez grêles, à 1er et 2e articles allongés, le 2e moins long que le 1er, le 3e oblong, le 4e médiocrement bilobé.

PATRIE : Environs de Lyon, sur les pins.

OBS. Le prothorax est quelquefois mais accidentellement finement et obsolètement canaliculé à son sommet.

dd. *Antennes à 6e et 8e articles* oblongs, obconiques.

10. **Liozoüm consimile**, NOBIS.

Elongatum, subcylindricum, subnitidum, densiùs asperato-punctatum, flavo-pubescens, rufo-ferrugineum, elytris apice paulò dilutioribus. Fronte levitèr convexâ. Pronoto fortitèr transverso, apice obliquè truncato, basi vix bissinuato et utrinquè subimpresso, lateribus levitèr rotundato et modicè explanato, convexiusculo, subæquali, angulis omnibus obtusis, anticis levitèr, posticis latiùs rotundatis. Elytris elongatis, subparallelis,

modicè convexis, apice rotundatis. Antennis subelongatis, sublinearibus, articulis 6° et 8° oblongis, obconicis, 3° secundo paulò longiore. Tarsis elongatis, subgracilibus.

Long. 0,004 à 0,005; larg. 0,0016 à 0,002

♂. *Les 3 derniers articles des antennes* linéaires, pas plus épais que les précédents, aussi longs, pris ensemble, que le reste de l'antenne: le 9e aussi long que les 3 précédents réunis: le *dernier* obtusément acuminé au sommet. *Prothorax* un peu inégal, légèrement convexe. 6e *segment ventral* profondément entaillé au milieu de son bord apical.

♀. *Les 3 derniers articles des antennes* rétrécis vers la base, à peine plus épais que les précédents, égalant, pris ensemble, les 6 précédents réunis: le 9e égalant les 2 précédents réunis: le *dernier* subacuminé au sommet. *Prothorax* presque égal, assez convexe. 6e *segment ventral* subsinué au milieu de son bord apical.

PATRIE : Environs de Lyon. Sur les pins.

OBS. Ainsi qu'on peut le voir par la comparaison des deux phrases diagnostiques, cette espèce diffère très-peu du *Liozoüm molle*, LIN. Comme nous ne l'adoptons qu'avec doute, nous nous dispensons de la décrire complétement, et nous nous contenterons seulement de faire remarquer qu'elle est généralement d'une taille moindre, d'une forme proportionnellement plus étroite et plus parallèle, et que les 6e et 8e articles des antennes sont constamment moins allongés et moins cylindriques. Pour tout le reste elle est conforme au *Liozoüm molle*.

ddd. *Antennes à* 6e, 7e *et* 8e *articles* oblongs, obconiques.

†. *Prothorax* contigu aux élytres sur toute sa base.

11. **Liozoüm parens**, NOBIS.

Crassiusculum, oblongo-ovatum, subnitidum, crebriùs asperato-punc-

tulatum, flavo-pubescens, fusco-ferrugineum, pronoti et elytrorum apice, antennis pedibusque dilutioribus. Fronte levitèr convexâ. Pronoto transverso, apice obliquè truncato, basi vix bissinuato et utrinquè obsoletè impresso, lateribus levitèr rotundato et parùm explanato, convexo, æquali, angulis omnibus obtusis, anticis levitèr, posticis fortiùs rotundatis. Elytris oblongis, modicè convexis, apice rotundatis. Antennis breviusculis, apice subincrassatis, articulo 3° secundo subæquali. Tarsis elongatis, apice subincrassatis.

Variété a. Tout le corps en entier d'un roux testacé assez clair.

Long. 0,0025 à 0,004 ; larg. 0,0012 à 0,0015.

♂. *Les 3 derniers articles des antennes* aussi longs, pris ensemble, que les 7 précédents réunis, pas plus épais que les précédents, subrectilignes à leur tranche interne : le *dernier* subacuminé au sommet. *Ventre* d'un noir de poix avec l'anus roussâtre : le 6e *segment* à peine saillant, légèrement entaillé au milieu de son bord apical.

♀. *Les 3 derniers articles des antennes* un peu plus courts, pris ensemble, que les 7 précédents réunis, un peu plus épais que les précédents, légèrement arrondis à leur tranche interne : le *dernier* fusiforme, acuminé au sommet. *Ventre* entièrement roussâtre : le 6e *segment* sinué au milieu de son bord apical et longitudinalement sillonné au devant du sinus.

Corps en ovale oblong, assez épais, un peu brillant, d'un roux ferrugineux plus ou moins obscur ; revêtu d'une pubescence blonde et uniforme.

Tête transversale, infléchie, peu ressortie du prothorax, sensiblement plus étroite que celui-ci ; légèrement pubescente, couverte d'une granulation fine, serrée, ombiliquée, un peu brillante, d'un roux ferrugineux plus ou moins obscur et quelquefois assez clair, avec les *mandibules* rembrunies au sommet et les *palpes* d'un roux testacé. *Front* légèrement convexe. *Yeux* assez saillants, subarrondis, noirs.

Antennes assez courtes, égalant à peine la moitié du corps, finement

pubescentes, entièrement d'un roux testacé; à 1[er] article oblong, arqué, assez fortement épaissi: le 2[e] oblong, légèrement renflé: le 3[e] plus grêle mais pas plus long que le précédent: le 4[e] oblong, obconique, à peine plus court que le 3[e]: le 5[e] allongé, beaucoup plus long que le précédent et que le suivant: les 6[e], 7[e] et 8[e] oblongs, obconiques, un peu plus épais que les précédents : le 7[e] un peu plus long que ceux entre lesquels il se trouve placé : les 3 derniers grands, allongés à peine comprimés : le dernier plus grand que le 10[e].

Prothorax transversal, presque une fois moins long que large, de la largeur des élytres; obliquement tronqué au sommet; légèrement arrondi sur les côtés qui sont faiblement réfléchis ou explanés, avec les angles antérieurs obtus, légèrement arrondis et assez infléchis, et les postérieurs obtus, fortement arrondis et un peu relevés; très-finement rebordé et subtronqué au milieu de sa base et à peine sinué sur les côtés de celle-ci; plus (♀) ou moins (♂) convexe, tout-à-fait égal sur son disque; creusé de chaque côté de la base, au devant des légers sinus, d'une faible impression plus ou moins obsolète; couvert d'une granulation fine, serrée et ombiliquée; d'un roux ferrugineux un peu brillant plus ou ou moins obscur, avec le sommet toujours plus clair; revêtu d'une pubescence blonde, uniforme et médiocrement serrée.

Ecusson subsémicirculaire, d'un ronx ferrugineux obscur, finement pubescent.

Elytres oblongues, à peine 4 fois plus longues que le prothorax, subparallèles sur les côtés, arrondies au sommet; assez convexes sur le dos; densement et aspèrement ponctuées; un peu brillantes, d'un roux ferrugineux plus ou moins obscur, avec l'extrémité plus claire et quelquefois testacée; revêtues d'une pubescence blonde, uniforme, médiocrement serrée. *Epaules* un peu saillantes, arrondies.

Dessous du corps légèrement convexe, très-légèrement pubescent, densement, légèrement et aspèrement ponctué; d'un roux ferrugineux brillant plus ou moins obscur, avec le ventre souvent (♂) d'un brun de poix. *Lame du mésosternum* très-fine et tranchante. *Lame des*

hanches postérieures étroite. 1er *segment ventral* légèrement sinué au milieu de son bord apical ; le 5ᵉ obtusément arrondi au sommet : le 6ᵉ à peine saillant.

Pieds médiocrement allongés, finement pubescents, d'un roux plus ou moins testacé. *Cuisses* légement renflées. *Tarses* allongés, de la longueur des tibias, assez grêles à la base, graduellement épaissis vers l'extrémité ; à 1er et 2e articles allongés : le 2e beaucoup moins long que le 1er : le 3e obconique : le 4e profondément bilobé.

PATRIE : Lyon, Bresse, Provence. Sur les pins.

OBS. Sa forme plus courte, plus épaisse distingue aisément cette espèce de toutes ses congénères.

Le dessus du corps est quelquefois en entier d'un roux ferrugineux assez clair.

††. *Prothorax* détaché des élytres sur les côtés de sa base.

12. **Liozoüm parvicolle**, NOBIS.

Elongatum, nitidulum, asperato-punctulatum, breviter cinereo-subpubescens, nigro-piceum, elytris brunneis apice testaceis, antennis fuscis, pedibus piceo-testaceis, tarsis dilutioribus. Fronte convexiusculâ. Pronoto transverso, elytris angustiore, apice obliquè truncato, basi obtusè rotundato, lateribus truncato et parùm explanato, leviter convexo, æquali, angulis omnibus obtusis, leviter rotundatis. Elytris elongatis, levissimè convexis, apice rotundatis. Antennis subelongatis, linearibus, articulo 3º *secundo subæquali. Tarsis elongatis, apice vix incrassatis.*

Long. 0,003 ; larg. 0,001.

♂. *Les* 3 *derniers articles des antennes* linéaires, pas plus épais que les précédents, aussi longs, pris ensemble, que le reste de l'antenne ; le *dernier* obtus au sommet. *Yeux* très-saillants. *Tête* (y compris ceux-ci) aussi large que le prothorax.

♀. Nous est inconnue.

Corps allongé assez brillant, à peine pubescent, d'un noir de poix, avec les élytres brunâtres, plus ou moins testacées à leur sommet.

Tête transversale, infléchie, assez ressortie du prothorax, aussi large (♂) que celui-ci, à peine visiblement pubescente; couverte d'une granulation fine et assez serrée, avec un léger espace lisse au milieu; d'un noir de poix assez brillant, aves les *parties de la bouche* d'un roux ferrugineux assez clair. *Front* assez convexe. *Yeux* très-saillants (♂), arrondis, noirs.

Antennes assez longues, sensiblement plus longues que la moitié du corps, finement pubescentes, obscures, avec les articles intermédiaires un peu plus clairs, obscurément roussâtres; à 1er article oblong, légèrement arqué, assez épaissi : le 2e un peu plus long que large, légèrement renflé : le 3e plus grêle, à peu près de la longueur du précédent : les 4e à 8e graduellement un peu plus épais : le 4e obconique, un peu plus court que le 3e : le 5e distinctement plus long que le 4e et que le 6e : les 6e, 7e et 8e oblongs, obconiques : le 7e un peu plus long que ceux entre lesquels il se trouve placé : les 3 derniers grands, allongés, linéaires, pas plus épais que les précédents, faiblement comprimés : le dernier à peine plus long que le 10e.

Prothorax transversal, d'un tiers moins long que large, plus étroit que les élytres; sensiblement rétréci en avant, obliquement tronqué au sommet et sur les côtés qui sont à peine réfléchis ou explanés, avec tous les angles très-obtus et légèrement arrondis; latéralement comprimé et comme excavé près des angles antérieurs qui sont assez infléchis; largement et obtusément arrondi à la base, subtronqué et finement rebordé au milieu de celle-ci; avec les côtés de la même base obliquement dirigés d'arrière en avant jusqu'aux angles postérieurs, qui se trouvent ainsi séparés de la base des élytres par un angle rentrant vide, bien prononcé; faiblement convexe, égal sur son disque; couvert d'une granulation fine, serrée, bien sentie; d'un noir de poix brillant; revêtu d'une pubescence grisâtre, à peine visible et seulement sur les côtés.

Ecusson subtransversal, obtusément tronqué au sommet, presque glabre, subruguleux, d'un noir de poix assez brillant.

Elytres allongées, 4 fois et demie plus longues que le prothorax, subparallèles sur les côtés, arrondies au sommet, très-légèrement convexes sur le dos; densement et aspèrement ponctuées; d'un brun de poix assez brillant, avec l'extrémité plus ou moins largement testacée; revêtues d'une pubescence cendrée, très-courte et peu serrée. *Epaules* assez saillantes, légèrement arrondies.

Dessous du corps faiblement convexe, à peine et finement pubescent, obsolètement et aspèrement ponctué; d'un noir de poix très-brillant avec l'anus un peu roussâtre. *Lame du mésosternum* très-étroite, aciculée. *Lame des hanches postérieures* réduite à un liseré très-étroit. 1er *segment ventral* légèrement sinué au milieu de son bord apical : le 5e largement arrondi au sommet : le 6e un peu saillant, subsinué au milieu de son bord apical.

Pieds assez allongés, à peine pubescents, d'un testacé de poix avec les genoux et les tarses plus clairs. *Cuisses* très-faiblement renflées. *Tarses* allongés, assez grêles, mais graduellement un peu épaissis vers leur extrémité; à 1er article allongé : le 2e un peu allongé, beaucoup plus court que le précédent : le 3e obconique : le 4e assz profondément bilobé.

Patrie : Montagnes du Lyonnais. Sur les pins.

Obs. Cette espèce s'éloigne de toute autre par la forme de son prothorax qui est tout-à-fait détaché des élytres sur les côtés de sa base. Elle ressemble, quant au faciès, au *Liozoüm angusticolle* (♂), dont elle diffère par la forme des antennes, par celle du prothorax, et par la couleur des élytres.

BBB. *Les* 5e *à* 8e *articles des antennes* plus ou moins fortement contigus, courts, souvent transversaux.

e. *Prothorax* à côtés assez largement explanés, *à angles antérieurs* obtus et légèrement arrondis.

13. **Liozoüm pini**, Sturm.

Elongatum, subparallelum, subnitidum, leviùs asperato-punctulatum, densiùs cinereo-pubescens, laetè rufo-testaceum, oculis nigris. Fronte levitèr convexâ. Pronoto fortitèr transverso, apice obliquè truncato, basi obtusè rotundato et utrinquè obsoletè impresso, lateribus levitèr rotundato et latiùs explanato, levitèr convexo, æquali, angulis omnibus obtusis, anticis levitèr, posticis latè rotundatis. Elytris elongatis, parallelis, levitèr convexis, apice rotundatis. Antennis subelongatis, sublinearibus, articulo 3° secundo subæquali. Tarsis subelongatis, subgracilibus.

Anobium pini, Sturm. Deut. Faun., t. 11, p. 121, 11, tab. 241, fig. B.

Long. 0,0035; larg. 0,0012.

♂. *Les 3 derniers articles des antennes* allongés, sublinéaires. *Segments ventraux* plus ou moins rembrunis à leur base : le 6e assez saillant, légèrement entaillé au milieu de son bord apical.

♀. *Les 3 derniers articles des antennes* moins allongés et moins linéaires que dans le ♂. *Ventre* concolore : le 6e segment arrondi à son bord apical.

Corps allongé, subparallèle, assez brillant, d'un roux testacé clair, assez densement revêtu d'une pubescence cendrée, assez courte.

Tête à peine transversale, infléchie, assez ressortie du prothorax, beaucoup plus étroite que celui-ci; légèrement pubescente; couverte d'une granulation fine, serrée, subombiliquée; d'un roux testacé un peu brillant, avec les *palpes* un peu plus clairs et le sommet des *mandibules* rembruni. *Front* légèrement convexe. *Yeux* plus (♂) ou moins (♀), saillants, arrondis, noirs.

Antennes médiocrement allongées; de la longueur de la moitié du corps, légèrement pubescentes, d'un roux testacé; à 1er article oblong, assez fortement épaissi : le 2e oblong, légèrement renflé : le 3e plus grêle, pas plus long que le précédent : le 4e obconique, plus court que le 3e : les 5e à 8e assez contigus : le 5e oblong, évidemment plus long

que le précédent et que le suivant : les 6e et 8e courts, subtransversaux : le 7e pas plus long que large, un peu moins court que ceux entre lesquels il se trouve placé : les trois derniers plus (♂) ou moins (♀) allongés, faiblement comprimés, non (♂) ou à peine (♀) plus épais que les précédents.

Prothorax fortement transversal, une fois moins long que large, de la largeur des élytres ; obliquement tronqué au sommet, légèrement arrondi sur les côtés qui sont largement réfléchis ou explanés, avec les angles antérieurs obtus, légèrement arrondis et légèrement infléchis, et les postérieurs très-obtus, très-largement arrondis et relevés ; très-finement rebordé et obtusément arrondi à la base, avec les côtés de celle-ci presque indistinctement sinués ; plus (♀) ou moins (♂) convexe, égal sur son disque ; creusé de chaque côté de la base d'une impression assez large, plus ou moins obsolète ; couvert d'une granulation très-fine, légère, et assez serrée ; d'un roux testacé assez clair et brillant ; revêtu d'une fine pubescence, cendrée et assez serrée.

Ecusson subsémicirculaire, subruguleux, légèrement pubescent, d'un roux testacé assez brillant.

Elytres allongées, 4 fois et demie plus longues que le prothorax, parallèles sur les côtés, arrondies au sommet ; faiblement convexes sur le dos, densement assez légèrement et aspèrement ponctuées ; d'un roux testacé assez brillant, avec l'extrémité un peu plus claire ; revêtues d'une pubescence assez serrée, fine et cendrée. *Epaules* peu saillantes, arrondies,

Dessous du corps légèrement convexe, finement pubescent, assez densement, légèrement et aspèrement ponctué ; d'un roux testacé, avec le ventre plus ou moins obscurci chez le ♂. *Lame du mésosternum* très-étroite, aciculée. 1er *Segment ventral* à peine sinué au milieu de son bord apical : le 5e obtusément arrondi au sommet : le 6e plus ou moins saillant.

Pieds médiocrement allongés, finement pubescents, d'un roux testacé. *Cuisses* passablement renflées. *Tarses* assez allongés, assez grê-

les; à 1er article très-allongé : le 2e un peu allongé, beaucoup moins long que le précédent : le 3e obconique : le 4e assez profondément bilobé.

PATRIE : Environs de Lyon, sur les pins.

OBS. Cette espèce se distingue des précédentes par les articles intermédiaires des antennes plus courts, et plus contigus; et des suivantes par les côtés du prothorax plus largement explanés.

ee. *Prothorax* à côtés étroitement explanés.

Φ. A *angles antérieurs* presque droits, légèrement émoussés.

f. *Les 3 derniers articles des antennes* linéaires pas plus épais que les précédents.

14. **Liozoüm longicorne**, STURM.

Elongatum, subcylindricum, subnitidum, crebiùs asperato-punctulatum, subtilitèr breritèrque cinereo-subpubescens, nigrum, elytris nigro-piceis, antennis pedibusque ferrugineis, femoribus infuscatis. Fronte convexiusculâ. Pronoto transverso, anticè angustiore, apice obliquè truncato, basi obtusè rotundato et utrinquè subimpresso; lateribus breviùs explanato, posticè modicè rotundato, anticè subsinuato; convexo, subæquali, angulis anticis subrectis, posticis obtusis, latè rotundatis. Elytris elongatis, parallelis, modicè convexis, apice rotundatis. Antennis elongatis, linearibus, articulo 3° secundo vix longiore. Tarsis elongatis, subgracilibus.

Anobium longicorne, STURM, Deut. Faun., t. 11, p. 124, 13, tab. 241, fig. D.

Long. 0,0035; larg. 0,002.

♂. *Les 3 derniers articles des antennes* très-longs, linéaires, beau-

coup plus longs, pris ensemble, que le reste de l'antenne : les 9e et 10e pris ensemble, aussi longs que tous les précédents réunis.

♀. Nous est inconue.

Corps allongé, subcylindrique, d'un noir de poix assez brillant; revêtu d'une pubescence fine, courte, cendrée, peu serrée.

Tête un peu oblongue, infléchie, un peu ressortie du prothorax, beaucoup plus étroite que celui-ci; à peine pubescente; couverte d'une granulation fine, très-serrée, aplatie, ombiliquée; d'un noir peu brillant, avec les *parties de la bouche* roussâtres. *Front* assez convexe. *Yeux* médiocrement saillants, arrondis, brunâtres.

Antennes allongées, linéaires, presque aussi longues (♂) que le corps, finement pubescentes, ferrugineuses ; à 1er article oblong, arqué, assez fortement épaissi : le 2e oblong, assez renflé : le 3e plus grêle, oblong, à peine plus long que le précédent : le 4e obconique, un peu plus court que le 3e : les 5e à 8e fortement contigus : le 5e assez allongé, sensiblement plus long que le précédent : les 6e et 8e courts, subtransversaux : le 7e oblong, un peu plus grand que ceux entre lesquels il se trouve placé : les 3 derniers très-grands, linéaires (♂), pas plus épais que les précédents, légèrement comprimés.

Prothorax transversal, d'un tiers moins long que large, un peu plus étroit que les élytres à sa base, sensiblement rétréci en avant, obliquement tronqué au sommet; faiblement réfléchi ou explané sur les côtés, avec ceux-ci assez arrondis en arrière et subsinués au devant des angles antérieurs qui sont presque droits, légèrement émoussés et infléchis, avec les angles postérieurs très-obtus, légèrement arrondis et très-relevés; obtusément arrondi à la base et obsolètement rebordé au milieu de celle-ci; assez convexe, presque égal sur son disque, offrant à son tiers postérieur un étroit espace lisse, à peine élevé; creusé de chaque côté de la base d'une impression assez large et affaiblie; couvert d'une granulation fine, serrée et ombiliquée; d'un noir peu brillant; revêtu d'une pubescence cendrée, très-courte, à peine visible.

Ecusson subcordiforme, légèrement arrondi au sommet, finement chagriné, à peine pubescent, d'un noir assez brillant.

Elytres allongées, 4 fois et demie plus longues que le prothorax, parallèles sur les côtés, arrondies au sommet; assez convexes sur le dos; densement, assez légèrement et aspèrement ponctuées; d'un noir de poix assez brillant; revêtues d'une pubescence très-courte, cendrée, peu serrée. *Epaules* peu saillantes, arrondies.

Dessous du corps légèrement convexe, légèrement pubescent, assez densement, légèrement et aspèrement ponctué; d'un noir de poix assez brillant. *Lame des hanches postérieures* étroite, faiblement dilatée sur son milieu. 1er *segment ventral* à peine sinué au milieu de son bord apical : le 5e obtusément arrondi au sommet.

Pieds allongés, légèrement pubescents, ferrugineux. *Cuisses* légèrement renflées. *Tarses* allongés, assez grêles; à 1er article très-allongé : le 2e un peu allongé, beaucoup moins long que le précédent : le 3e oblong : le 4e médiocrement bilobé.

PATRIE : Les parties orientales de la France.

ff. *Les 3 derniers articles des antennes* plus épais que les précédents.

15. **Liozoüm densicorne,** NOBIS.

Elongatum, subcylindricum, parùm nitidum, crebrè subtilitèr asperato-punctulatum, breviùs tenuitèr griseo-pubescens, fusco-ferrugineum, antennis pedibusque paulò dilutioribus. Fronte levitèr convexâ. Pronoto transverso, anticè angustiore, apice obliquè truncato, basi obtusè rotundato; lateribus vix explanato, posticè levitèr rotundato, anticè subsinuato; convexo, subæquali, angulis anticis subrectis, apice rotundatis. Antennis subelongatis, apice incrassatis, articulo 3o *secundo paulò longiore. Tarsis elongatis, subgracilibus.*

Long. 0,0035 à 0,005; larg. 0,0012 à 0,002.

♂. *Les* 3 *derniers articles des antennes* subparallèles à leurs tran-

ches, un peu plus épais que les précédents, beaucoup plus longs, pri ensemble que le reste de l'antenne : les 9ᵉ et 10ᵉ égalant, pris ensemble, tous les précédents réunis. *Dessous du corps* assez brillant. *Tête et prothorax*, noirs. *Ventre* d'un noir de poix, avec l'anus un peu roussâtre. *Tête* (y compris les yeux) un peu moins large que le *prothorax* ; celui-ci faiblement convexe, sensiblement plus étroit que les *élytres* : celles-ci très-allongées, linéaires, 5 fois plus longues que le prothorax. 6ᵉ *Segment central* légèrement entaillé au milieu de son bord apical.

♀. *Les 3 derniers articles des antennes* légèrement arrondis à leur tranche interne, sensiblement plus épais que les précédents, un peu plus longs, pris ensemble que le reste de l'antenne : les 9ᵉ et 10ᵉ, un peu moins longs, pris ensemble, que tous les précédents réunis : le dernier acuminé au sommet. *Dessous du corps* peu brillant. *Tête, prothorax et ventre* d'un ferrugineux plus ou moins obscur. *Tête* (y compris les yeux) beaucoup plus étroite que le *prothorax* ; celi-ci assez convexe, presque aussi large à sa base que les *élytres* : celles-ci suballongées, 4 fois plus longues que le prothorax. 6ᵉ *segment central* arrondi à son bord apical,

Corps allongé, subcylindrique, assez brillant (♂) ou subopaque (♀), d'un ferrugineux plus ou moins obscur ; revêtu d'une pubescence fine, très-courte, cendrée, assez serrée sur les élytres.

Têt légèrement transversale (♂) ou un peu oblongue (♀), infléchie, peu ressortie du prothorax, à peine pubescente, couverte d'une granulation très-serrée, aplatie, ombiliquée ; subopaque, d'un ferrugineux obscur, avec les *palpes* testacés, les *mandibules* roussâtres et rembrunies à leur sommet. *Front* légèrement convexe. *Yeux* médiocrement saillants, arrondis, noirs.

Antennes suballongées, aussi longues (♀) ou un peu plus longues (♂) que la moitié du corps, finement pubescentes et légèrement pilosellées ferrugineuses : à 1ᵉʳ article oblong, arqué, assez fortement épaissi : le 2ᵉ court, assez renflé : le 3ᵉ oblong, beaucoup plus grèle et un peu plus long que le précédent : le 4ᵉ obconique,

plus court que le 3e : les 5e à 8e assez fortement contigus : le 5e assez allongé, sensiblement plus long que le précédent et que le suivant : les 6e et 8e pas plus longs que larges : le 7e un peu plus long que ceux entre lesquels il se trouve placé : les 3 derniers très-grands, allongés, un peu comprimés, plus épais que les précédents : le dernier à peine plus long que le 10e.

Prothorax transversal, d'un tiers moins long que large, plus (♀) ou moins (♂), rétréci en avant, obliquement tronqué au sommet ; à peine réfléchi ou explané sur les côtés, avec ceux-ci légèrement arrondis en arrière et subsinués au devant des angles antérieurs qui sont presque droits, légèrement arrondis et infléchis, avec les postérieurs très-obtus, largement arrondis et à peine relevés ; obtusément arrondi à la base, subtronqué et un peu réfléchi au milieu de celle-ci ; plus (♀) ou moins (♂) convexe, presque égal sur son disque, offrant à son tiers postérieur un espace lisse, à peine élevé, obsolète ; couvert d'une granulation fine et serrée ; d'un ferrugineux plus ou moins obscur et subopaque (♀) ; revêtu d'une pubescence très-courte, à peine visible, et seulement sur les côtés.

Ecusson subsémicieulaire, ruguleux à peine pubescent, d'un ferrugineux obscur.

Elytres plus (♂) ou moins (♀) allongées, parallèles sur les côtés, arrondies au sommet, légèrement convexes sur le dos ; densement, finement et aspèrement ponctuées ; d'un ferrugineux assez obscur et peu brillant (♀), revêtues d'une pubescence fine, courte et assez serrée. *Epaules* peu saillantes, arrondies.

Dessous du corps faiblement convexe, à peine pubescent, densement et aspèrement ponctué, d'un ferrugineux un peu brillant (♀), quelquefois rembruni (♂). *Lame du mésosternum* très-étroite, tranchante. *Lame des hanches postérieures* étroite, un peu dilatée sur son milieu : 1er *segment ventral* à peine sinué au milieu de son bord apical : le 5e obtusément arrondi au sommet : le 6e assez saillant.

Pieds assez allongés, à peine pubescents, ferrugineux. *Cuisses* légèrement renflées. *Tarses* allongés, assez grêles : à 1er article allongé,

beaucoup moins long que le 1[er] : le 3[e] oblong : le 4[e] assez profondément bilobé.

Patrie : Montagnes du Lyonnais, sur les pins.

Obs. Cette espèce diffère du *Liozoïum nigrinum*, Sturm, par sa couleur ferrugineuse, et par les angles antérieurs du prothorax moins arrondis, presque droits.

ΦΦ. *Prothorax à angles antérieurs* obtus, fortement arrondis; *les 3 derniers articles des antennes* plus épais que les précédents.

O. *Prothorax* non canaliculé. *Corps* d'un brun de poix.

16. **Liozoïum fuscum**. Perroud.

Subelongatum, subcylindricum, nitidilum, densè subtilitèr asperato-punctulatum, tenuitèr flavo-pubescens, piceum, elytrorum apice antennis pedibusque rufis. Fronte levitèr convexâ. Pronoto modicè transverso, anticè paulò angustiore, apice obliquè truncato, basi obtusè rotundato; lateribus levitèr rotundato et breviùs explanato; convexo, æquali, angulis, omnibus obtusis, fortitèr rotundatis. Elytris elongatis, modicè convexis, apice rotundatis. Antennis subelongatis, apice incrassatis, articulo 3º secundo paulò longiore. Tarsis subelongatis, gracilibus.

Anobium fuscum. Perroud, in litteris.

Long. 0,004; larg. 0,0017.

Corps suballongé, subcylindrique, assez brillant, d'un brun de poix, avec l'extrémité des élytres graduellement plus claire; revêtu d'une pubescence blonde, assez courte, fine et peu serrée.

Tête un peu oblongue, infléchie, peu ressortie du prothorax, plus étroite que celui-ci, à peine pubescente; couverte d'une granulation serrée, légère, aplatie, ombiliquée; d'un brun de poix un peu brillant, avec *les parties de la bouche* roussâtres. *Front* légèrement convexe. *Yeux* médiocrement saillants, arrondis, noirs.

Antennes peu allongées, atteignant la moitié du corps, finement

pubescentes et légèrement pilosellées, roussâtres ; à 1er article oblong, arqué, assez fortement épaissi : le 2e à peine plus long que large, assez renflé : le 3e beaucoup plus grêle, un peu allongé, un peu plus long que le précédent : les 4e à 8e fortement contigus : le 4e sensiblement plus court que le 3e : le 5e un peu plus long que le précédent et que le suivant : les 6e, 7e et 8e courts, subtransversaux, graduellement un peu plus courts : les 3 derniers allongés, très-grands, sensiblement plus épais que les précédents, une fois et demie plus longs, pris ensemble, que le reste de l'antenne : le dernier subacuminé au sommet, à peine plus long que le 10e.

Prothorax transversal, d'un quart moins long que large, un peu plus étroit que les élytres à sa base ; un peu plus rétréci en avant ; obliquement tronqué au sommet ; légèrement arrondi sur les côtés qui sont brièvement réfléchis ou explanés, avec les angles antérieurs obtus, fortement arrondis et infléchis, et les postérieurs obtus; largement arrondis et à peine relevés; obtusément arrondi à la base, avec le milieu de celle-ci obsolètement rebordé ; convexe, égal sur son disque, offrant à son tiers postérieur un petit espace lisse, oblong, obsolète, à peine élevé ; couvert d'une granulation serrée, aplatie et ombiliquée ; d'un brun de poix assez brillant : revêtu d'une fine pubescence, blonde, courte et brillante.

Ecusson sémicirculaire, ruguleux, à peine pubescent, d'un brun de poix assez brillant.

Elytres suballongées, près de 4 fois plus longues que le prothorax, suparallèles sur les côtés, arrondies au sommet ; assez convexe, sur le dos ; assez densement, finement et aspèrement pontuées ; d'un brun de poix assez brillant, avec l'extrémité plus ou moins roussâtre ; revêtues d'une pubescence assez courte, peu serrée, d'un blond soyeux. *Epaules* non saillantes, arrondies.

Dessous du corps légèrement convexe, légèrement pubescent, obsolètement et aspèrement ponctué, d'un noir de poix brillant, avec l'anus un peu roussâtre. *Lame du mésosternum* très-fine, tranchante. *Lame des hanches postérieures* étroite. 1er *segment ventral* à peine sinué au

milieu de son bord apical : le 5e obtusément arrondi au sommet : le 6e assez saillant, sinué au milieu de son bord apical.

Pieds peu allongés, légèrement pubescents, d'un roux de poix. *Cuisses* assez renflées. *Tarses* suballongés, assez grêles : à 1er article allongé : le 2e un peu allongé, beaucoup moins long que le précédent : le 3e obconique : le 4e médiocrement bilobé.

PATRIE : Environs de Lyon (collection Perroud).

OBS. Cette espèce ne se distingue du *Liozoüm nigrinum*, STURM. que par sa taille moindre, par sa couleur moins noire, par son prothorax non canaliculé, et par la ponctuation des élytres moins fine et moins serrée.

OO. *Prothorax* obsolètement canaliculé sur son milieu. *Corps* noir.

17. **Liozoüm nigrinum**, STURM.

Oblongo-elongatum, subcylindricum, nitidulum, creberrimè asperato-punctulatum, tenuitèr cinereo-pubescens, nigrum, tarsis rufescentibus. Fronte levitèr convexâ. Pronoto transverso, anticè angustiore, apice obliquè truncato, basi obtusè subrotundato, lateribus modicè rotundato et brevitèr explanato; convexo, æquali, angulis omnibus obtusis, fortitèr rotundatis. Elytris elongatis, subparallelis, modicè convexis, apice rotundatis. Antennis elongatis, apice incrassatis, articulo 3o secundo longiore. Tarsis elongatis, subcylindribus.

Anobium nigrinum. STURM., Deut. Faun., t. 11, p. 126, 14 ; tabl. 242, fig. A.

Long. 0,005 ; larg. 0,002.

♂. *Les 3 derniers articles des antennes* très-allongés, subparallèles à leurs tranches, deux fois plus longs, pris ensemble, que le reste de l'antenne ; le 9e seul aussi long que les 6 précédents réunis ; le *dernier* obtusément acuminé au sommet. Le 6e *segment ventral* assez profondément et triangulairement incisé au milieu de son bord apical.

♀. Nous est inconnue. (D'après la figure donnée par Sturm, les 3 *derniers articles des antennes* sont beaucoup moins allongés que chez le ♂).

Corps allongé-oblong, subcylindrique, d'un noir brillant; revêtu d'une fine pubescence cendrée, assez courte et assez serrée.

Tête un peu oblongue, infléchie, peu ressortie du prothorax, beaucoup plus étroite que celui-ci; légèrement pubescente; couverte d'une granulation fine et serrée, un peu aplatie, ombiliquée, d'un noir assez brillant, avec les *parties de la bouche* roussâtres. *Front* légèrement convexe. *Yeux* médiocrement saillants, arrondis, brunâtres.

Antennes allongées, beaucoup plus longues (♂) que la moitié du corps, à peine pubescentes, obscures, avec les articles intermédiaires brunâtres; à 1er article oblong, arqué, assez fortement épaissi: le 2e court, assez renflé : le 3e plus grêle, oblong, obconique, évidemment plus long que le précédent : le 4e obconique, plus court que le 3e: les 5e à 8e fortement contigus : le 5e oblong, un peu plus long que le précédent, mais bien plus grand que le suivant: les 6e 7e et 8e courts: les 6e et 7e subégaux, subtransversaux : le 7e paraissant néanmoins un peu moins court que le 6e: le 8e sensiblement transversal: les 3 derniers très-grands, très-allongés, sensiblement plus épais que les précédents, assez comprimés : le dernier à peine plus long que le 10e.

Prothorax transversal, d'un tiers moins long que large, un peu plus étroit que les élytres; rétréci en avant, obliquement tronqué au sommet; médiocrement arrondi sur les côtés qui sont faiblement réfléchis ou explanés, avec les angles antérieurs obtus, fortement arrondis et infléchis, et les postérieurs très-obtus, largement arrondis et un peu relevés; obtusément arrondi à la base, avec le milieu de celle-ci sensiblement réfléchi ou rebordé; convexe, égal sur son disque, offrant à son tiers postérieur un espace lisse, non élevé, obsolète, et en avant un petit sillon canaliculé, très-fin, plus ou moins affaibli; couvert d'une granulation fine, serrée, ombiliquée; d'un noir assez brillant; revêtu d'une fine pubescence cendrée, assez courte et assez serrée.

Ecusson subsémicirculaire, un peu oblong, ruguleux, à peine pubescent, d'un noir de poix assez brillant.

Elytres suballongées, près de 4 fois plus longues que le prothorax, subparallèles sur les côtés, arrondies au sommet ; assez convexes sur le dos ; très-densement, finement et aspèrement ponctuées ; d'un noir de poix brillant ; revêtues d'une fine pubescence cendrée, assez courte et assez serrée. *Epaules* peu saillantes, arrondies.

Dessous du corps légèrement convexe, finement pubescent, légèrement, assez densement et aspèrement ponctué ; d'un noir de poix brillant. *Lame du mésosternum* étroite, aciculée. *Lame des hanches postérieures* assez étroite. 1er *segment ventral* légèrement sinué au milieu de son bord apical : le 5e obtus ou subsinué au sommet : le 6e médiocrement saillant.

Pieds assez allongés, finement pubescents ; d'un noir de poix, avec les tarses roussâtres. *Cuisses* légèrement renflées. *Tarses* allongés, assez grêles ; à 1er et 2e articles allongés : le 2e un peu moins long que le 1er : le 3e oblong : le 4e assez profondément bilobé.

PATRIE : Les petites montagnes des environs de Lyon. (Collection Perroud).

OBS. Cette espèce diffère du *Liozoüm longicorne*, RATZB., par les 3 derniers articles des antennes épaissi, par sa forme moins allongée, et par les angles antérieurs du prothorax moins droits et plus fortement arrondis.

Genre *Oligomerus*, REDTENBACHER.

REBTENBACHER, Faun. austr., éd. 1re, p. 347 ; et éd. 2e, p. 563.
JACQUELIN DU VAL, t. 3, 2e partie, p. 217, pl. 53, fig. 265.

(Ὀλίγος, peu ; μέρος, article.)

CARACTÈRES. *Corps* allongé, cylindrique.

Tête inclinée, engagée dans le prothorax, bruquement rétrécie au devant des yeux. *Front* assez large. *Palpes* à dernier article oblong, obtusément et très-obliquement tronqué au sommet. *Mandibules* assez saillantes, brusquement coudées presque à angle droit sur leurs

côtés. *Labre* très-court, transversal. *Yeux* gros, subarrondis, saillants.

Antennes peu allongées, de 10 articles : le 1er suballongé, arqué, assez épaissi : le 2e court, assez renflé : les 3e à 7e fortement contigus : le 3e oblong : les 5e à 7e très-courts, fortement transversaux : les 3 derniers très-grands, comprimés, beaucoup plus large que les précédents.

Prothorax fortement transversal, aussi large que les élytres, légèrement bissinué à la base, à bord antérieur prolongé en dessous, jusqu'aux hanches, en arête saillante ; assez régulièrement et légèrement arrondi sur les côtés qui sont munis d'une tranche très-saillante ; gibbeux vers le milieu de son disque ; prolongé sur la tête en forme de capuchon obtusément tronqué.

Ecusson assez grand, un peu oblong, obtusément tronqué au sommet.

Elytres allongées, cylindriques, parallèles, obtusément tronquées au sommet, légèrement striées sur toute leur surface.

Poitrine non excavée : les *prosternum* et *mésosternum* élevés ou presque élevés jusqu'au niveau des hanches. *Hanches antérieures* et *hanches intermédiaires* rapprochées : les *postérieures* sensiblement écartées entre elles. *Lames des prosternum et mésosternum* brusquement rétrécies en pointe aciculée. *Métasternum* sillonné sur son milieu. *Lame des hanches postérieures* étroite, faiblement élargie dans son milieu.

Ventre à 1er et 2e segments subégaux, un peu plus grands que les suivants : les 3e et 4e assez courts : le 5e assez développé : le 6e plus ou moins caché. Le 1er légèrement bissinué à son bord apical.

Pieds médiocrement allongés. *Tarses* assez allongés, étroits, latéralement comprimés ; à 1er *article* très-allongé : les 2e à 4e graduellement plus courts : le 4e bilobé : le *dernier* sensiblement épaissi vers l'extrémité.

Obs. Ce genre est beaucoup plus voisin du genre *Anobium* que du genre *Liozoüm*, et semble, avec le genre suivant[1] former une branche

subparallèle, dont il représenterait des *Anobium* à 10 articles aux antennes, de même que le genre *Amphibolus* représenterait des *Liozoüm* à antennes de 10 articles.

Oligomerus brunneus, Olivier.

Elongatus, cylindricus, parallelus, parùm nitidus, rugoso-punctulatus, fulvo-tomentosus. castaneus, antennis pedibusque rufo-ferrugineis. Fronte levitèr convexâ. Pronoto fortitèr transverso, apice obliquè truncato, basi levitèr bissinuato et utrinquè impresso; lateribus obtusè crenulato levitèr rotundato et modicè reflexo; disco gibboso, medio canaliculato, angulis anticis subrectis, posticis obtusis, rotundatis. Elytris elongatis, convexis, apice obtusè, truncatis, levitèr striato-punctatis, punctis transversis vel compositis. Antennis parùm elongatis, articulo 3° secundo subæquali, tribus ultimus abruptè crassioribus. Tarsis subelongatis, angustis, compressis, articulo 1° elongato.

Anobium brunneum, Olivier, Ent. t. 2, n° 16, p. 8, 4, pl. 2, fig. 6.
— — Sturm, Deut. Faun., t. 11, p. 117, 9, tab. 239, fig. A (♀.)
Oligomerus brunneus, Redtenbacher, Faun. Austr., éd. 2e, p. 563.

Long. 0,0 5 à 0,008 ; larg. 0,0018 à 0,0025.

♂. *Les 3 derniers articles des antennes* presque 3 fois plus longs, pris ensemble, que le reste de l'antenne, subparallèles à leurs tranches; le dernier sublinéaire. *Prothorax* très-légèrement arrondi sur les côtés.

♀. *Les 3 derniers articles des antennes* 2 fois plus longs, pris ensemble, que le reste de l'antenne, fortement rétrécis à leur base et arrondis à leur tranche interne; le *dernier* subfusiforme. *Prothorax* sensiblement arrondi sur les côtés.

Corps allongé, cylindrique, peu brillant, châtain, revêtu d'une courte pubescence fauve, tomenteuse.

Tête subtransversale, inclinée, assez engagée dans le prothorax, beaucoup plus étroite que celui-ci; pubescente, aspèrement ponctuée; d'un châtain clair et peu brillant, avec les *palpes* testacés et le

sommet des *mandibules* d'un noir de poix. *Front* légèrement convexe. *Yeux* grands, saillants, subarrondis, noirs.

Antennes peu allongées, plus courtes que la moitié du corps, très-finement pubescentes, d'un roux ferrugineux; à 1er article suballongé, arqué, assez épaissi : le 2e à peine plus long que large, assez renflé : les 3e à 7e fortement contigus : le 3e oblong, plus grêle, mais pas plus long que le précédent : le 4e court, légèrement transversal : les 5e à 7e très-courts, fortement tranversaux : les 3 derniers très-grands, beaucoup plus larges que les précédents, sensiblement comprimés : le dernier un peu plus long que le 9e, subacuminé au sommet.

Prothorax fortement transversal, presque une fois moins long que large, de la largeur des élytres; obliquement tronqué au sommet qui est quelquefois légèrement sinué au milieu de son bord apical; plus (♀) ou moins (♂) arrondi sur les côtés qui sont très-tranchants, obtusément crénelés et médiocrement réfléchis ou explanés, avec les angles antérieurs presque droits, infléchis et à peine émoussés, et les postérieurs obtus, arrondis et très-relevés; légèrement bissinué à la base, avec le milieu de celle-ci finement rebordé et obtusément tronqué; très-convexe et gibbeux un peu en arrière de son disque, offrant sur son milieu un petit sillon canaliculé, assez visible sur la bosse, nul en arrière de celle-ci, plus ou moins obsolète en avant; creusé de chaque côté de la base à l'endroit même des sinus d'une impression plus ou moins marquée; assez densement et aspèrement ponctué; d'un chatain plus ou moins clair et peu brillant; revêtu d'une pubescence fauve, tomenteuse et serrée.

Ecusson un peu oblong, obtusément tronqué au sommet, pubescent, chagriné, d'un châtain peu brillant.

Elytres allongées, cylindriques, 5 fois plus longues que le prothorax, subparallèles sur les côtés, obtusément tronquées au sommet; convexes sur le dos; d'un châtain peu brillant; revêtues d'une pubescence fauve, tomenteuse et serrée; marquées chacune de 10 stries et du commencement d'une 11e vers l'écusson, formées de points transver-

saux, plus ou moins confus et composés, avec les intervalles finement et densement chagrinés. *Epaules* assez saillantes, arrondies.

Dessous du corps faiblement convexe, finement pubescent, légèrement et densement ponctué, avec des points plus grossiers sur les côtés et à l'extrémité du ventre; d'un châtain assez brillant, avec le ventre souvent plus clair. *Prosternum* et *mésosternum* un peu concaves. *Lame des hanches postérieures* étroite, faiblement élargie dans son milieu. 1er *segment ventral* presque droit à son bord apical; *le* 5e transversalement impressionné avant son sommet : *le* 6e à peine apparent.

Pieds médiocrement allongés, très-finement pubescents; d'un roux ferrugineux. *Cuisses* à peine renflées. *Tarses* assez allongés : étroits, latéralement comprimés; à 1er article très-allongé, le 2e suballongé, beaucoup moins long que le précédent : le 3e triangulaire : le 4e médiocrement bilobé.

Patrie : Toute la France. Environs de Lyon, Beaujolais. Sur l'abricotier, le cerisier, le tilleul, le châtaignier, le frène.

Genre *Amphibolus*, Nobis.

(Αμφίβολος, ambigu.)

Caractères. *Corps* allongé, subparallèle.

Tête inclinée, subverticale, assez dégagée du prothorax, brusquement rétrécie au devant des yeux. *Front* très-large. *Palpes* à dernier article ovalaire, obtusément tronqué au sommet. *Mandibules* saillantes, brusquement et arcuément coudées sur leurs côtés. *Labre* très-court, transversal. *Yeux* assez gros, arrondis, saillants.

Antennes peu allongées, de 10 articles; le 1er oblong, assez fortement épaissi : le 2e court, assez renflé : les 3e et 7e fortement contigus : les 3e et 4e oblongs : le 5e à 7e courts, transversaux : le 6e un peu moins court que ceux entre lesquels il se trouve placé : les 3 derniers très-grands, comprimés, beaucoup plus larges que les précédents.

Prothorax transversal, sensiblement plus étroit que les élytres,

obtusément tronqué à la base, à bord antérieur non prolongé en dessous en arête saillante ; presque droit sur les côtés qui sont munis d'une tranche peu saillante, plus ou moins interrompue en arrière ; non gibbeux sur son disque ; obliquement tronqué et non prolongé en capuchon à son bord apical.

Ecusson assez grand, carré, subéchancré au sommet.

Elytres en ovale allongé, subparallèles sur les côtés, obtusément arrondies au sommet ; non striées sur le dos, bi ou subtri-striées sur les côtés.

Poitrine non excavée : les *prosternum* et *mésosternum* élevés ou presque élevés jusqu'au niveau des hanches. *Lames des prosternum* et *mésosternum* brusquement rétrécies en pointe courte. *Métasternum* largement et longitudinalement impressionné sur son milieu. *Hanches antérieures* et *hanches intermédiaires* rapprochées, les *antérieures* plus ou moins contiguës à leur sommet ; les *postérieures* sensiblement écartées entre elles. *Lame des hanches postérieures* assez étroite en dehors, assez sensiblement élargie en dedans.

Ventre à 1er *et* 2e *segments* subégaux, plus grands que les suivants : *les* 3e *et* 4e courts : *le* 5e assez développé : le 6e plus ou moins apparent : *le* 1er subsinué au milieu de son bord apical.

Pieds peu allongés. *Tarses* un peu plus courts que les tibias, assez allongés, étroits, latéralement comprimés ; à 1er article allongé : les 2e à 4e graduellement plus courts : le 4e bilobé : le dernier légèrement épaissi vers son extrémité.

Obs. Ce genre diffère du genre *Oligomerus* par la forme de son écusson, et par celle de son prothorax à tranche latérale peu saillante et interrompue. Le dernier article des palpes est plus élargi et moins obliquement tronqué au sommet. Le 6e segment ventral est toujours plus ou moins apparent.

Amphibolus gentilis, Rosenhauer.

Elongatus, parùm nitidus, brevitèr subluteo-pubescens, crebrè granulato-punctulatus, niger, elytris antennarumque clavâ fusco-testaceis, antennarum basi pedibusque dilutioribus. Fronte levitèr convexâ. Pronoto transverso, elytris angustiore; apice obliquè, basi obtusè truncato; lateribus subrecto, interruptè marginato; leviter convexo, non gibboso, subæquali, dorso obsoletissimè canaliculato; angulis omnibus obtusis, levitèr rotundatis, anticis ampliatis. Elytris oblongo-elongatis, levitèr convexis, apice obtusè rotundatis, lateribus obsoletè punctato-striatis. Antennis parùm elongatis, articulo 3° secundo subæquali, tribus ultimis crassioribus. Tarsis subelongatis, angustis, compressis, articulo 1° elongato.

Anobium gentile, Rosenhauer, Beitr. p. 21.
Anobium thoracicum, Rossi, Faun. Etr., t. 1, p. 41.

Long. 0,003 à 0,004; larg. 0,001 à 0,015.

Les 3 derniers articles des antennes très-allongés, presque 3 fois plus longs, pris ensemble, que le reste de l'antenne: les 8e *et* 9e sublinéaires ou légèrement rétrécis vers leur base: le *dernier* linéaire. *Yeux* très-saillants. *Tête* (y compris ceux-ci) un peu plus large que le prothorax. *Sommet du prothorax, élytres* et *ventre* d'un fauve testacé.

♀. *Les 3 derniers articles des antennes* allongés, 2 fois plus longs, pris ensemble, que le reste de l'antenne, sensiblement rétrécis vers leur base. *Yeux* médiocrement saillants. *Tête* (y compris ceux-ci) bien moins large que le prothorax. *Prothorax* entièrement noir. *Elytres* d'un fauve testacé obscur, avec la suture et les côtés ordinairement rembrunis, *Ventre* noir ou d'un noir de poix, plus ou moins roussâtre.

Corps allongé, revêtu d'une pubescence courte et d'un cendré jaunâtre; d'un noir subopaque sur la tête et sur le prothorax, d'un testacé un peu brillant et plus ou moins obscur sur les élytres.

Tête un peu oblongue, subverticale, un peu ressortie du prothorax; très-légèrement pubescente; densement et aspèrement ponctuée; d'un noir profond et peu brillant, avec les *parties de la bouche* rous-

sâtres. *Front* légèrement convexe, obsolètement subcaréné en avant. *Yeux* assez grands, arrondis, plus (♂) ou moins (♀) saillants, noirs.

Antennes peu allongées, aussi longues (♂) ou plus courtes (♀) que la moitié du corps, très-finement pubescentes, d'un roux testacé, avec les 3 derniers articles un peu plus obscurs ; à 1er article oblong, assez fortement épaissi : le 2e à peine plus long que large, assez renflé : les 3e à 7e fortement contigus : le 3e oblong, subcylindrique, plus grêle mais pas plus long que le précédent : les 5e et 7e courts, sensiblement transversaux : le 6e un peu moins court que ceux entre lesquels il se trouve placé : les 3 derniers très-grands, plus épais que les précédents, sensiblement comprimés : le dernier un peu plus long que le 9e, obtusément acuminé à son sommet.

Prothorax transversal, d'un tiers moins long que large, sensiblement plus étroit que les élytres ; obliquement tronqué au sommet ; subrectiligne sur les côtés qui sont munis d'une tranche très-peu saillante, non réfléchie et plus ou moins interrompue postérieurement, avec les angles antérieurs obtus, légèrement arrondis, déjetés en arrière, un peu dilatés et à peine infléchis, et les postérieurs obtus, arrondis et non relevés ; obtusément tronqué ou largement arrondi à la base, avec le milieu de celle-ci faiblement sinué au devant de l'écussson ; légèrement convexe, non gibbeux sur son disque, subégal ou obsolètement ondulé sur les côtés, offrant sur son milieu un petit sillon très-fin, canaliculé, obsolète, le plus souvent à peine visible, quelquefois converti postérieurement en ligne lisse, subcarénée ; très-densement et aspèrement ponctué ; d'un noir profond et peu brillant, subopaque ; revêtu d'une très-courte pubescence jaunâtre, peu apparente.

Ecusson carré, subéchancré au sommet, finement pubescent, ruguleux, opaque, d'un châtain assez clair (♂), souvent assez obscur (♀).

Elytres allongées, 5 fois plus longues que le prothorax, subparallèles sur leurs côtés, se retrécissant postérieurement après les deux tiers de leur longueur, obtusément arrondies au sommet ; légère-

ment convexes sur le dos; d'un fauve testacé un peu brillant, plus (♀) ou moins (♂) obscur; revêtues d'une pubescence très-courte, d'un cendré jaunâtre, très-densement et aspèrement, mais moins fortement ponctuées que le prothorax; marquées sur les côtés de deux stries obsolètes, ponctuées, submarginales, et antérieurement d'une 3e, raccourcie en arrière et en avant, et seulement visible au milieu. *Epaules* assez saillantes, arrondies.

Dessous du corps légèrement convexe, très-finement pubescent, densement, très-finement et aspèrement ponctué, assez brillant, d'un noir de poix, avec le ventre plus (♂) ou moins (♀) roussâtre. *Prosternum* et *mésosternum* plans, densement et fortement ponctués. *Lame des hanches postérieures* graduellement rétrécie de dedans en dehors. 1er *segment ventral* subsinué au milieu de son bord apical: le 6e plus ou moins saillant, obtusément arrondi au sommet.

Pieds peu allongés, très-finement pubescents, d'un roux ferrugineux testacé. *Cuisses* légèrement renflées. *Tarses* assez allongés, étroits, latéralement comprimés; à 1er article allongé: le 2e suballongé, beaucoup plus court que le précédent: le 3e obconique: le 4e assez profondément bilobé.

PATRIE: Les parties orientales de la France, le Bugey, les montagnes du lyonnais, sur les sapins.

LONGICORNES

NOUVEAUX OU PEU CONNUS

PAR

E. MULSANT ET CL. REY

Cerambyx nodosus.

Niger, nitidus, elytris posticè castaneis; antennarum articulis tertio et quarto apice nodosis, quinto subnodoso; pronoti zonâ mediâ irregulariter rugosâ, medio subcostato, lateraliter sulcato; elytris rugoso-punctatis, angulo suturali inermi prosterno posticè bilobato.

Long. 0,0360 à 0,0382 (16 à 17); larg. 0,0090 à 0,0100 (4 à 4 1/2).

♂. *Antennes* d'un quart plus longues que le corps; à 3e article d'un sixième plus long que le 4e : le 7e émoussé à son angle antéro-externe.

♀. *Antennes* aussi longues que les quatre cinquièmes du corps; à 3e article d'un tiers au moins plus long que le 4e : le 6e peu émoussé et assez vif à son angle antéro-externe.

Corps allongé; glabre ou à peu près, en dessus.

Tête noire; luisante et un peu obsolètement ponctuée sur le front; rayée, entre les antennes, d'une ligne médiane prolongée jusqu'au niveau du bord postérieur des yeux; rugueuse sur sa partie postérieure.

Antennes prolongées jusqu'aux quatre cinquièmes du corps (♀), ou d'un quart plus longues que lui; noires; à 1er article épais; fortement

noueux, au moins aussi long que le 3[e] : celui-ci un peu moins court que le 4[e] et moins long que le 6[e] : le 4[e] un peu moins noueux : le 5[e] à peine; les autres, subgraduellement comprimés; subdentés chez le ♂.

Prothorax garni de cils jaunâtres, en devant et à sa base; tronqué au devant, bissinué à la base; à peu près aussi long sur son milieu que large à cette dernière; muni, vers le milieu de ses côtés, d'un tubercule épineux, et d'un autre moins saillant, entre ce dernier et chaque angle antérieur; chargé, en dessus, de trois plis transversaux en devant, dont l'intermédiaire incomplet, et de trois plis transversaux en arrière, dont l'antérieur anguleux dans son milieu; chargé sur sa zone médiane de plis irréguliers, mais creusé, entre les plis transversaux, antérieurs et postérieurs, de deux sillons longitudinaux, un peu divergents d'avant en arrière, séparés par une partie médiane saillante; noir, lisse, luisant.

Ecusson noir; en triangle un peu obtus, notablement plus large que long.

Elytres débordant la base du prothorax du tiers de la largeur de chacune; quatre fois environ aussi longues que lui; subgraduellement et médiocrement rétrécies; arrondies, prises ensemble à l'extrémité; sans épine à l'angle sutural, mais rectrangulaires à ce dernier; médiocrement convexes; noires à la base et graduellement d'un brun marron à l'extrémité; rugueusement ponctuées vers la première, simplement ponctuées postérieurement; offrant les traces d'une nervure longitudinale naissant de la fossette humérale.

Dessous du corps noir; brièvement pubescent sur la poitrine, presque glabre sur le ventre. *Prosternum* bissillonné; presque bilobé à l'extrémité. *Post-épisternum* marqué de cinq ou six points un peu obsolètes, sur leurs six cinquièmes postérieurs.

Pieds noirs, pubescents.

Patrie : La Grèce et les environs de Smyrne (collection Pellet).

Obs. Cette espèce a quelque analogie avec le *Cerambyx miles*. Elle s'en éloigne par les proportions des articles des antennes; par ses élytres non émoussées à l'angle sutural; surtout par son prothorax offrant

sur la zone médiaire un sillon longitudinal de chaque côté de sa partie médiane, entre les plis transversaux, et par son prosternum, comme bilobé à son extrémité, au lieu d'être relevé en pointe obtuse.

Elle s'éloigne de l'*Hammaticherus Welensii*, KÜSTER, par son corps sans pubescence apparente en dessus; par son prothorax creusé de deux sillons longitudinaux sur zône médiaire ; par ses élytres rétrécies d'avant en arrière, ni arrondies chacune à l'extrémité, ni accuminées à la suture, noires à la base; et enfin par sa taille.

Elle diffère enfin de l'*Hamm. carinatus*, KUSTER, par son corps non pubescent en dessus, par ses élytres non accuminées à la suture, plus fortement rugueuses, etc.

Callimus egregius.

Capite, pectore tibiisque posticis, nigris ; pronoto, femoribus, tibiis anticis et intermediis ventreque rufo-flavis ; elytris violaceis.

Long. 0,0078 (3 1/3) ; larg. 0,0015 (2/3).

♂. *Corps* allongé; planiuscule.

Tête noire; luisante ; presque lisse ; hérissée de poils cendrés longs et peu épais; rayée entre les antennes d'un court sillon longitudinal. *Labre* roussâtre.

Antennes à 3ᵉ article moins long que 1ᵉʳ, à peine aussi long que le 4ᵉ : le 5ᵉ le plus long : le 1ᵉʳ noir : les 2ᵉ, 3ᵉ, 4ᵉ et 5ᵉ, d'un roux fauve à la base, noirs en dessus dans leur seconde moitié : les six derniers bruns ou d'un brun roussâtre : les quatre premiers hérissés de poils en dessus, et surtout à leur extrémité : les deux suivants seulement à l'extrémité : les autres, glabres.

Prothorax un peu plus long sur sa ligne médiane que large à sa base; tronqué et rebordé en devant et à la base ; anguleusement dilaté dans le milieu de ses côtés; lisse, luisant, mais marqué de points, constituant un cercle, prolongé depuis les deux cinquièmes de sa longueur jusqu'au rebord basilaire, couvrant un peu plus du tiers

médiaire de sa largeur: subtuberculeux sur la partie enclose dans ce cercle ; hérissé de longs poils d'un cendré livide ; d'un roux flave, avec les rebords antérieurs et basilaires noirs.

Ecusson presque en demi-cercle ; noir, revêtu de poils d'un brun cendré.

Elytres débordant la base du prothorax du tiers de la largeur de chacune ; deux fois et demie à deux fois et trois quarts aussi longues que lui ; subparallèles ou plutôt un peu en courbe rentrante à leur côté externe jusqu'au cinq sixièmes de leur longueur, arrondies chacun à l'extrémité ; déhiscentes à la suture, presque depuis l'écusson ; débordées par le pygidium ; d'un violet métallique ; rugueusement ponctuées ; garnies de poils cendrés ou livides, moins allongés que ceux du prothorax, mi-couchés. *Pygidium* d'un roux flave, terminé en ogive; garni de poils noirs et obscurs.

Dessous du corps hérissé de poils cendrés ; noir sur les parties pectorales ; d'un roux flave, luisant et presque imponctué sur le ventre.

Pieds hérissés de poils livides et d'un cendré livide : *cuisses* en massue, d'un roux flave : quatre tibias antérieurs de même couleur, avec l'extrémité obscure : *tibias* postérieurs noirs : *tarses* postérieurs noirs : les autres, en partie obscurs, en partie d'un roux flave ou d'un roux fauve.

PATRIE : La Caramanie. (Collection Reiche).

OBS. Nous n'avons vu que le ♂. La ♀ offre sans doute aussi le 2e anneau du ventre conformé comme chez les deux autres espèces connues de ce genre.

Dorcadion Blanchardi.

Nigrum, pedibus rubro-testaceis, pubescentibus; capite posticè lineis duabus albo-tomentosis; pronoto nudo, rugoso profundè punctato; elytris oblongo-ovatis, fossulà et carinà humeralibus abbreviatis: nigro-tomentosis, suturà, margine laterali, apicali breviter, lineà humerali usque ad apicem prolongatà, maculàque basali albis.

Dorcadion basale (Muséum de Paris).

Long. 0,0112 (5); larg. 0,028 (1 1/2).

Corps oblong ou suballongé.

Tête noire ; garnie en devant d'un duvet brun ; rayée d'une ligne médiane prolongée jusqu'au vertex ; parée d'une bande de duvet blanc ou blanc cendré de chaque côté de cette ligne, depuis le niveau de la base des antennes jusqu'au prothorax.

Antennes moins longues que le corps ; noires ; brièvement pubescentes.

Prothorax tronqué et presque sans rebord en devant et en arrière ; subsinué dans le milieu de son bord antérieur ; armé, de chaque côté, d'un fort tubercule ; transversal ; un peu moins large à la base qu'en devant ; médiocrement convexe ; noir ; glabre ; rugueusement et grossièrement ponctué.

Ecusson petit ; triangulaire ; noir, revêtu de duvet blanc.

Elytres un peu plus larges en devant que le prothorax à sa base ; près de quatre fois aussi longues que lui ; ovales oblongues ; médiocrement convexes ; offrant une arête et une fossette humérale étroite, à peine prolongées jusqu'au tiers de leur longueur ; noires, revêtues d'un duvet velouté noir ou d'un noir brun ; parées chacune d'une bordure couvrant le rebord externe, d'une bordure apicale très-étroite, d'une bordure suturale embrassant les côtés de l'écusson, graduellement et faiblement rétrécie jusqu'à l'angle sutural, où elle se lie à la bordure apicale, d'une bande longitudinale et d'une tache basilaire, formées de duvet blanc : la bande, naissant sur le calus huméral, prolongée, sur une largeur uniforme, jusqu'à l'extrémité, presque au milieu de la bordure apicale, presque aussi large que l'espace qui la sépare de la bordure externe : la tache basilaire, obtriangulaire, liée à la base et au côté interne de la base.

Dessous du corps noir, garni d'un duvet cendré.

Pieds d'un rouge testacé ; garni d'un duvet cendré.

Patrie : La Perse (Muséum de Paris, collect. Pellet).

Nous avons dédié cette espèce à M. Blanchard, de l'Institut, professeur au Jardin des Plantes.

Dorcadion Pelleti.

Nigrum ; capite anticè cinereo pulverulento, vertice pronotoque medio sulcatis, hoc punctis mediocribus, vix nigro-pubescenti, lateribus cinereo-pulverulento. Elytris oblongo-ovatis, fossulâ humerali obsoletâ, nigro-pubescentibus, margine exteriori vittisque quatuor albis : internâ basali, abbreviatâ : quartâ, humerali, usque ad apicem prolongatâ : secundâ paululùm anticè et posticè abbreviatâ, basi apiceque cum præcedenti subconjunctâ : tertiâ abbreviatâ, inter secundam et quartam inclusâ.

Long. 0,0157 (7) ; larg. 0,0036 (1 2/3) à la base des élytres ; 0,0054 (2 2/5) au milieu des élytres.

Corps oblong ou suballongé.

Tête noire; obsolètement et densement pointillée et parsemée de points peu rapprochés, sur la partie antérieure du front, et garnie sur cette partie d'un court duvet cendré ; marquée de gros points assez rapprochés sur sa partie postérieure et rayée d'une ligne médiane depuis la base des antennes ; parée au côté interne de la base de celle-ci d'une tache de duvet brun.

Antennes prolongées environ jusqu'aux trois cinquièmes du corps ; noires, revêtues d'un duvet brun ; brièvement annelées de cendré à la base du 3e article et des deux ou trois suivants.

Prothorax tronqué et sans rebord, en devant ; tronqué et muni d'un rebord étroit et non saillant à la base ; transversal ; armé de chaque côté d'un tuberbule épineux ; creusé d'un sillon médiaire presque uniformément prononcé ; noir ; garni sur le dos d'un duvet brun, court, peu ou médiocrement apparent ; comme poudré de duvet cendré, sur les côtés, en dessous, et sur la ligne médiane ; marqué de points assez petits, près de cette dernière, graduellement plus gros près des côtés.

Ecusson en triangle à côtés rectilignes; au moins aussi long que large; garni de duvet cendré.

Elytres débordant, aux épaules, la base du prothorax du quart environ de la largeur de chacune; trois fois et demie environ aussi longues que lui ; émoussées aux épaules; médiocrement convexes sur le dos; presque sans fossette humérale et sans arête humérale; noires, revêtues d'un duvet noir; parées chacun d'une bordure externe et de quatre bandes longitudinales de duvet blanc : la bordure externe, laissant noir le rebord, étendue jusqu'au côté externe du calus, en devant, graduellement un peu rétrécie, et prolongée jusqu'à l'extrémité : les 1re, 2e et 4e bandes, naissant de la base : la 1re naissant vers le tiers interne, prolongée jusqu'aux deux cinquièmes de leur longueur, en se rapprochant un peu de la suture : les 2e et 4e unies en devant sur la fossette humérale à peine marquée : la 4e plus large aboutissant presque vers l'angle sutural, en formant une courbe sensible du côté externe : la 2e assez étroite, sensiblement courbée du côté interne, presque unie à la 4e, vers les cinq sixièmes de leur longueur, où elle se termine : la 3e la plus étroite, enclose entre la précédente, prolongée depuis le tiers ou un peu plus, jusqu'à un peu moins des deux tiers ; notées en outre de deux taches de duvet cendré, liées au côté interne de la 4e bande, un peu après le milieu de sa longueur.

Dessous du corps et *pieds* noirs, garnis d'un duvet cendré assez court.

PATRIE : Les environs de Smyrne (communiqué par M. Pellet, à qui nous l'avons dédiée).

Dorcadion interruptum.

Nigrum, antennarum articulo primo pedibusque rufis, pubescentibus ; capite pronotoque griseo-pubescentibus, hoc punctulato, levitèr medio sulcato. Elytris ovatis; carinâ et fossulâ humeralibus abbreviatis ; griseo-pubescentibus, lateribus cinereo-pubescentibus ; maculis juxta-suturalibus, maculâque magnâ post medium nigris; lineis duabus longitudinalibus albis basi apiceque conjunctis : externâ in medio interruptâ : internâ maculam nigram dividente.

Long. 0,0157 (7); larg. 0,0051. (2 1/4) à la base des élytres; 0,0067 (3) vers la moitié de leur longueur.

Corps oblong.

Tête noire; obsolètement et densement pointillée et marquée de points peu rapprochés, à peine plus gros sur le vertex que sur la partie antérieure; revêtue d'un duvet d'un gris brun; rayée, depuis l'épistome jusqu'au vertex, d'une ligne médiane peu profonde.

Antennes prolongées environ jusqu'aux trois cinquièmes du corps; pubescentes; noires, avec le 1er article d'un rouge brun.

Prothorax presque sans rebord, tronqué ou légèrement arqué, en devant; muni d'un rebord peu saillant et un peu arqué en arrière, à la base; transversal: armé de chaque côté d'un tubercule épineux; noir; marqué de points médiocrement rapprochés; un peu plus gros que ceux de la tête; obsolètement et densement pointillé entre ceux-ci; garni d'un duvet d'un gris brun: rayé d'une ligne médiane, très-distincte sur la première moitié et plus profonde vers la moitié de sa longueur, obsolète postérieurement.

Ecusson en triangle subéquilatéral; revêtu d'un duvet blanc cendré; rayé d'une ligne médiane.

Elytres débordant, aux épaules, la base du prothorax, du tiers ou des deux cinquièmes de la largeur de chacune; quatre fois environ aussi longues que lui; ovales oblongues; arrondies aux épaules; médiocrement convexes; creusées d'une fossette humérale prononcée, prolongée en s'affaiblissant jusqu'au tiers ou un peu plus de leur longueur; pourvues d'une arête humérale à peine plus longuement prolongée; noires, mais revêtues d'un duvet gris brun; parées chacune d'une bordure externe, cendrée et de deux bandes longitudinales, blanches: la bordure externe, ne couvrant pas le rebord qui est d'un gris jaunâtre, étendue en devant jusqu'à l'arête humérale, graduellement rétrécie postérieurement: la bande externe, naissant sur la fossette humérale, interrompue depuis le tiers ou un peu plus jusqu'aux deux tiers et prolongée presque jusqu'à l'extrémité, où elle

s'unit à la bande interne : celle-ci naissant aussi à la base, au côté interne de la fossette humérale, légèrement arquée du côté interne, postérieurement unie à la précédente, un peu plus près de l'angle sutural que du postéro-externe ; parées chacune d'une grosse tache noire, irrégulière, un peu obliquement transverse, paraissant couverte ou partagée presque par la moitié, par la bande blanche interne, couvrant des trois cinquièmes aux cinq septièmes de leur longueur, et du dixième interne, presque aux deux tiers de leur largeur, marquées à la base, sur la bordure et sur la bande externes de points râpeux graduellement affaiblis, et d'une rangée irrégulière de points un peu plus petits et non râpeux sur le tiers basilaire de la bande interne.

Dessous du corps noir : garni d'un duvet gris.

Pieds d'un rouge pâle, garnis d'un duvet cendré ; marqués de petits points dénudés.

PATRIE : Les environs de Constantinople (collection Pellet).

Dorcadion sparsum.

Nigrum, antennarum articulo primo, pedibusque rufis, pubescentibus ; capite pronotoque griseo-pubescentibus, hoc punctato ; elytris oblongo-ovatis, fossulâ et carinâ humeralibus abbreviatis, griseo-pubescentibus, dorso maculis atro-pubescentibus, subpunctiformibus usque post medium sparsis, juxtâ suturam subseriatis.

Long. 0,0135 (6) ; larg. 0,0142 (1 7/8) à la base des élytres ; 0,0052 (2 1/3) vers le milieu de celle-ci.

Corps suballongé.

Tête noire ; marquée, soit en devant, soit sur le vertex, de points médiocres et peu rapprochés ; garnie d'un duvet mélangé de brun et de cendré ; rayée d'une ligne médiane prolongée depuis l'épistome jusqu'au vertex.

Antennes prolongées à peine jusqu'au trois cinquièmes ; d'un rouge

brun sur le 1er article, graduellement noires à l'extrémité; garnies d'un duvet noir ou obscur.

Prothorax tronqué et muni d'un rebord étroit, en devant; plus étroitement rebordé et un peu en angle très-ouvert et dirigé en arrière, à la base; transversal; armé de chaque côté d'un tubercule épineux; médiocrement convexe sur le dos; rayé d'un sillon médiaire peu profond; uniformément marqué de points assez rapprochés; noir, garni d'un duvet gris cendré.

Ecusson en triangle arrondi à son extrémité; rayé d'une ligne médiane; revêtu d'un duvet gris cendré.

Elytres débordant aux épaules la base du prothorax du quart au moins de la largeur de chacune; quatre fois environ aussi longues que lui; médiocrement convexes; à fossette humérale médiocre; subarrondies et sensiblement relevées aux épaules; pourvues d'une arête humérale comprimée prolongée en s'affaiblissant jusqu'à la moitié de leur longueur; noires, mais revêtues d'un duvet gris cendré, peu abondant en dehors de l'arête humérale, et dans la direction de la fossette jusqu'à la moitié de leur longueur, très-serré sur le reste, et parsemées, jusqu'aux deux tiers de leur longueur, de taches d'un duvet noir : ces taches en partie ponctiformes, mais formant par la réunion de plusieurs une sorte de rangée irrégulièrement longitudinale vers le quart ou tiers interne de leur largeur, et, vers la moitié de leur largeur, une tache ou courte bande, anguleuse en dehors, prolongé des trois cinquièmes aux deux tiers de leur longueur : marquées sur les parties peu duveteuses de points assez gros et rugueux près de la base, graduellement affaiblis ou peu apparents vers l'extrémité; sans ponctuation apparente sur les parties densement couvertes de duvet.

Dessous du corps noir; garni d'un duvet cendré ou cendré cerviné; parsemé de petits points dénudés sur le ventre.

Pieds d'un rouge pâle; garnis de duvet cendré; parsemés de points dénudés.

PATRIE : Les environs de Constantinople (collection Pellet).

Dorcadion frontale.

Fuscum, antennarum articulo primo, pedibus que obscurè rufis; capite lineâ mediâ albâ et inter oculos plagis duabus fusco-pubescentibus externè albo-marginatis; pronoto rugoso-punctato, medio sulcato et albo-sulcato; elytris fossulâ humerali ultrà medium prolongatâ, carinâ humerali breviore, apice vittâ suturali lineisque duabus anticè abbreviatis cinereo-pulverulentis.

Long. 0,0270 (12); larg. 0,0067 (3).

Corps suballongé.

Tête brune; rayée d'une ligne médiane très-marquée, prolongée depuis l'épistome jusqu'au vertex; ornée, vers le côté interne de chaque antenne, d'une sorte de plaque triangulaire, recouverte d'un duvet brun, rétrécie d'arrière en avant et prolongée presque jusqu'à l'épistome; parée d'une bande longitudinale médiane divisée par la raie médiane, partagée à sa partie antérieure en deux branches, dont chacune recourbée en dehors, borde le côté externe de chacune des plaques précitées; rugueusement ponctuée de chaque côté du vertex.

Antennes prolongées à peine au delà de la moitié de la longueur du corps; pubescentes; à 1er article d'un rouge roux foncé: les autres, noirs.

Prothorax sans rebord en devant, et tronqué avec une faible sinuosité dans le milieu de son bord antérieur; tronqué et muni d'un faible rebord à la base; transversal; orné de chaque côté d'un tubercule épineux; brun; rugueusement ponctué; glabre, avec le bord antérieur comme poudré de duvet blanc cendré; et parée d'une bande longitudinale médiane de duvet pareil, un peu élargi d'avant en arrière, un peu moins large à la base que l'écusson, et divisé, au moins de la moitié aux quatre cinquièmes de sa longueur par une raie médiane.

Ecusson presque en demi-cercle, ou en triangle à côtés curvilignes,

plus large que long; brun, revêtu d'un duvet blanc cendré.

Elytres subarrondies aux épaules et débordant au côté externe de celles-ci la base du prothorax d'un tiers environ de la largeur de chacune; quatre à cinq fois aussi longues que lui; oblongues, graduellement et médiocrement élargies dans leur milieu; convexes; peu saillantes aux épaules; creusées d'une fossette humérale de profondeur médiocre, prolongée en s'affaiblissant graduellement presque jusqu'à la moitié de leur longueur; rugueusement ponctuées à la base et marquées de points plus petits et tres-affaiblis vers l'extrémité; brunes, comme poudrées sur leur quart ou tiers postérieur d'un duvet cendré ou gris cendré, très-court couvrant le repli et formant une bordure externe assez large, constituant, sur chaque élytre, une bordure suturale plus large chacune que la base de l'écusson, et constituant deux bandes longitudinales raccourcies en devant: l'externe, dans la direction de la fossette humérale: l'interne dirigée vers les trois cinquièmes de la base, dans une sorte de sillon à peine prononcé.

Dessous du corps brun, garni d'uu duvet cendré ou cendré roussâtre; parsemé sur le ventre de petits points dénudés.

Pieds d'un rouge roux foncé ou brunâtre, finement ponctués; garnis de duvet cendré jaunâtre, plus épais et plus apparent sous les cuisses, roux sur l'arête inférieure des tibias, et sur la supérieure des tibias intermédiaires et sous les tarses.

Patrie : Les environs de Constantinople (collection Pellet).

Dorcadion segne.

Nigrum, suprà fusco-pubescens, fronte cinererascente; vertice pronotoque lineà medià albà; elytris fossulà humerali angustà usque ad medium prolongatà, carinà humerali breviori, lateribus lineisque duabus albis : externa è fossulà nascente apicem attingente : internà posticè subabbreviatà, cum præcedenti subconjunctà.

Long. 0,0157 (7); larg. 0,0042 (1 7/8) à la base des élytres; 0,0048 (2 1/8) vers le milieu de celles-ci.

Corps suballongé.

Tête noire ; parsemée sur le front de points rapprochés, rugueusement ponctuée sur sa partie postérieure ; revêtue sur sa partie antérieure d'un duvet gris cendré ou cerviné, passant au cendré ou blanc sale sur ses joues, et sur la bordure des yeux, peu abondant sur le milieu de la partie postérieure, et noir ou à peu près gris sur les côtés de celle-ci ; rayé d'une ligne médiane assez légère, prolongée depuis l'épistome jusqu'au vertex.

Antennes prolongées jusqu'aux trois cinquièmes du corps ; pubescentes ; noires, annelées de cendré à la base du 3ᵉ article et de quelques-uns des suivants.

Prothorax tronqué et à peine rebordé en devant ; muni d'un rebord aplati, et en angle très-ouvert et dirigé en arrière, à la base ; armé de chaque côté d'un tubercule épineux ; plus étroit en arrière qu'en avant ; presque aussi long sur son milieu que large à sa base ; médiocrement convexe ; noir, revêtu d'un duvet brun, avec le bord antérieur, le basilaire et la base des tubercules garnis d'un court duvet blanc sale ; paré d'une ligne médiane étroite de duvet pareil ; rayé d'une ligne médiane ; déprimé sur le milieu de celle-ci ; ponctué vers les côtés, presque imponctué sur le dos.

Ecusson rétréci d'avant en arrière ; tronqué à l'extrémité ; revêtu d'un duvet blanc sale.

Elytres en ovale oblong ; médiocrement convexes sur le dos ; sans fossette humérale bien marquée ; offrant à peine un commencement d'arête humérale ; noires, revêtus d'un duvet brun, court ; marqués de points assez petits ; parées chacune de trois bandes longitudinales naissant de la base, et formées d'un duvet d'un blanc sale : l'externe, laissant intact le rebord, étendue en devant jusqu'à l'arête humérale, graduellement un peu rétrécie : l'interne, naissant vers les trois cinquièmes à partir de la suture, étroite, prolongée jusqu'aux sept huitièmes de leur longueur, marquée d'une rangée irrégulière de points : l'intermédiaire, naissant de la fossette humérale, près

d'une fois aussi large que l'interne, sur la moitié antérieure de sa longueur, dirigée vers l'angle sutural, et prolongée jusqu'à l'extrémité, vers laquelle elle se renfle un peu, marquée de deux rangées irrégulières de points sur sa première moitié et d'une rangée sur la seconde.

Dessous du corps et *pieds* noirs, garnis d'un duvet luisant, gris, ou gris jaunâtre, à certain jour.

PATRIE : Les environs de Smyrne (Collection Pellet).

Dorcadion Hampii.

Nigrum, capite pronotoque cinereo-pubescentibus : hoc punctato, sulcis tribus, lateralibus anticè abbreviatis ; elytris fossulâ et carinâ humeralibus ultrà medium prolongatis, sulcisque duobus subobsoletis, suturâ margine-que albo-pubescentibus, sulcis fossulâque pube cinerascenti interruptâ vestitis.

Long. 0,0135 (6) ; larg. 0,0036 (1 2|3) à la base des élytres ;
0,0045 (2) vers le milieu de celles-ci.

Corps oblong ou suballongé.

Tête noire ; garnie ou revêtue d'un duvet blanc cendré ou cendré fauve ; rayée sur le front d'une ligne médiane à peine prolongée jusqu'au vertex.

Antennes prolongées jusqu'aux trois cinquièmes ou un peu plus du corps ; noires, garnies de duvet cendré.

Prothorax tronqué et à peu près sans rebord, en devant ; tronqué et rebordé à sa base ; plus étroit à celle-ci qu'en devant ; plus large à la base que long sur la ligne médiane ; armé vers le milieu de chacun de ses côtés d'un tubercule épineux ; convexe ; marqué de points médiocres et rapprochés ; sillonné assez largement sur la ligne médiane, et creusé, de chaque côté de celle-ci, sur la seconde moitié de sa longueur, d'un sillon aussi large, dont le côté externe est relevé en saillie, un peu après le niveau des tubercules latéraux ;

noir, garni ou revêtu de duvet d'un cendré fauve ou testacé, principalement dans les sillons.

Ecusson en triangle à côtés rectilignes; au moins aussi long que large.

Elytres débordant la base du prothorax du tiers de la largeur de chacune ; trois fois et demie aussi longues que lui ; subarrondis aux épaules ovales-oblongues ; médiocrement convexes sur le dos ; pourvues d'une arête humérale prolongée, en s'affaiblissant, jusqu'au deux tiers environ ; creusées d'une arête humérale prolongée jusqu'au même point, et, entre le large sillon de cette fossette et la suture, de deux autres sillons assez larges, mais plus faibles, séparés par des côtes peu sensibles ; ruguleuses près de la suture, marquées de points un peu superficiels sur le reste ; noires, avec les rebords sutural et externes revêtus d'un duvet blanc ; ornés sur chacune de quatre bandes longitudinales de duvet d'un cendré jaunâtre ; l'une couvrant tout l'espace en dessus de l'arête humérale : chacune des autres sur les sillons, ordinairement interrompues. *Dessous du corps* et *pieds* noirs, garnis de duvet cendré jaunâtre.

PATRIE : La Perse (collection Pellet).

Dorcadion infernale.

Nigrum, suprà nudum; capite pronotoque rugoso-punctatum, vittâ mediâ levigatâ ; elytris oblongo-ovatis, fossulâ humerali obsolete carinâque humerali antè medium abbreviatis, punctatis, punctis posticè levioribus ; pygidio rufo.

Long. 0,0135 (6) ; larg. 0,0033 (1 1/2) à la base des élytres ; 0,0045 (2) au milieu de celles-ci.

Corps suballongé.

Tête noire ; marquée de points inégaux, plus gros et plus rapprochés sur sa partie postérieure que sur l'antérieure ; rayée d'une ligne médiane prolongée depuis l'épistome jusqu'au vertex ; glabre, hérissée de poils noirs sur l'épistome.

Antennes prolongées jusqu'aux deux tiers environ du corps ; noires ; brièvement pubescentes.

Prothorax sans rebord, tronqué et sensiblement entaillé ou échancré dans le milieu de son bord, en devant ; étroitement rebordé et tronqué, à la base ; plus étroit à celle-ci qu'à son bord antérieur ; armé de chaque côté d'un tubercule épineux ; transversal ; noir, glabre ; assez grossièrement ponctué avec une bande longitudinale lisse, sur la ligne médiane.

Ecussson en triangle assez étroit, pointu ; noir, imponctué, presque caréné.

Elytres un peu plus larges en devant que le prothorax à sa base ; quatre à cinq fois aussi longues que lui ; arquées en arrière, prises ensemble, à la base, avec l'angle huméral un peu en angle dirigé en avant ; ovales-oblongues, à épaules non relevées, mais offrant une arête humérale prolongée jusqu'au quart de leur longueur, presque sans traces de fossette humérale ; noires ; glabres ; marquées de points médiocrement rapprochés, assez profonds près de la base, affaiblis à l'extrémité. *Pygidium* d'un roux brun.

Dessous du corps et *pieds* noirs ; finement ponctués ; dessous des cuisses pubescent.

PATRIE : La Perse (Collection Pellet).

Leiopus constellatus.

Corpus suprà fuscum, pube cinerascenti vestitum ; antennis fuscis, albo-annulatis ; elytris punctulatis, maculis punctiformibus sparsis ; femoribus basi pallidis ; tibiis cinereo-annulatis.

♂. ?

♀. Dernier arceau du ventre aussi long que les deux précédents réunis.

Long. 0,0078 à 0,0081 (3 1/2 à 3 2/3) ; larg. 0,0018 (7/8).

Corps oblong ou suballongé ; médiocrement convexe.

Tête brune, revêtue d'un duvet cendré jaunâtre ; creusée d'un sillon longitudinal médiaire.

Antennes à 1er et 2e articles bruns : les suivants annelés de testacés à la base; brunes postérieurement.

Prothorax tronqué et muni d'un rebord étroit et aplani, en devant et à la base ; plus large que long ; armé de chaque côté d'un tubercule terminé par une épine un peu dirigée en arrière ; médiocrement convexe, brun, uni, revêtu d'un duvet court d'un cendré jaunâtre ; marqué de petits points ; rayé d'une légère ligne médiane ; creusé d'un sillon transversal au devant du rebord basilaire.

Ecusson aussi long qu'il est large à la base ; rétréci d'avant en arrière, tronqué à l'extrémité ; brun, revêtu d'un duvet cendré.

Elytres quatre fois au moins aussi longues que le prothorax ; subparallèles jusqu'à la moitié, médiocrement rétrécies ensuite en ligne courbe jusqu'à leur partie postéro-externe, tronquées à leur extrémité ; médiocrement convexes, brunes, mais revêtues d'un duvet cendré jaunâtre ; marquées sur leur moitié antérieure de points médiocres, affaiblis et moins apparents postérieurement ; ornées de mouchetures ou taches ponctiformes brunes, peu rapprochées sur leur moitié antérieure, plus nombreuses et souvent contiguës sur leur seconde moitié : rebord sutural alterné de brun et de cendré sur ses deux tiers postérieurs.

Dessous du corps brun, revêtu d'un duvet gris ou gris cendré.

Pieds : *Cuisses* revêtues d'un duvet cendré ; d'un testacé pâle à la base, à massue brune, mais paraissant grise par l'effet du duvet. *Tibias* bruns, annelés de testacé pâle entre la base et la moitié de leur longueur. *Tarses* bruns, avec la base du 1er article pâle.

PATRIE : Les environs de Batoum (collection Reiche).

Leiopus nebulosus.

Il n'est peut-être pas de Lamien dont le dessin des élytres varie

autant que celui du *L. nebulosus*. Les étuis présentent, entre le quart et la moitié de la longueur, une bande transversale d'un blanc cendré, marquée de quelques points bruns ou noirs, et suivie d'une bande transversale de l'une de ces dernières couleurs et bilobée en devant, et la partie postérieure de cette bande, et le quart antérieur sont plus ou moins marqués de taches ponctiformes brunes ou noires. On distingue ordinairement, en outre, deux lignes blanches souvent interrompues et plus ou moins raccourcies postérieurement, paraissant représenter deux nervures non saillantes, naissant : l'une, au côté interne du calus huméral, l'autre, au côté interne de la fossette humérale. Du huitième au quart de la longueur des étuis, se montre une assez grosse tache brune ou noire, au côté externe de la ligne naissant du calus.

Quand la matière colorante a fait défaut, cette tache est plus restreinte et visiblement formée de la réunion de taches ponctiformes, et le reste de ce quart basilaire ne présente que des taches ponctiformes en nombre variable. La bande transversale d'un blanc cendré montre cinq points bruns sur le rebord sutural, quatre ou cinq irrégulièrement disposés sur la moitié interne de sa largeur, et ordinairement deux à quatre sur sa moitié externe. La bande transversale brune est moins développée dans le sens de sa longueur, interrompue ou presque interrompue dans son milieu, et ne s'étend pas jusqu'au rebord sutural. La partie postérieure est marquée de taches ponctiformes isolées les unes des autres.

Quand, au contraire, la matière colorante noire a abondé davantage, les taches ponctiformes du quart antérieur, en se réunissant, constituent souvent une tache sur la fossette humérale, une autre après l'écusson ou même vers leur partie postéro-interne, en se prolongeant plus en arrière dans ce point, ou d'autres fois, plus développées, couvrent presque entièrement de leur couleur brune le quart basilaire des étuis. La bande transversale, d'un blanc cendré, ne montre ordinairement alors point de taches ponctiformes sur sa moitié externe. La bande transversale brune est plus développée dans

tous les sens, et les points bruns de la partie postérieure se réunissent pour constituer diverses taches plus ou moins grosses.

Nous avons vu dans diverses collections, ces variations par excès indiquées sous le nom de *L. punctulatus*, PAYKULL. Pour éclairer à cet égard les entomologistes qui ne connaissent pas cette espèce boréale, assez rare, nous allons en reproduire la description.

Leiopus punctulatus;

Niger, opacus: elytris apice obtusè truncatis, fasciâ antè medium apiceque albido-pubescentibus, punctis majoribus nigris adspersis: fasciâ extorsum breviore, punctis tribus suturalibus et serie transversali posticâ notatâ: apice punctis quatuor subquadratìm dispositis.

Long. 0,0067 (3); larg. 0,0017 (4/5) à la base des élytres.

Corps oblong ou suballongé.

Tête noire à peine pointillée et peu garnie d'un duvet cendré, en devant, presque glabre et imponctuée postérieurement; concave entre les antennes, rayée d'une ligne transversale profonde après celles-ci; presque sans traces de ligne médiane.

Antennes de moitié au moins plus longues que le corps; noires, annelées de cendré à la base du 3e article et des suivants.

Prothorax tronqué et garni d'un rebord mince en devant, tronqué et muni d'un rebord plus épais à la base; armé d'un tubercule épineux vers les trois cinquièmes de ses côtés; transversal; médiocrement convexe; creusé d'un sillon transversal au devant du rebord basilaire; noir; pointillé; garni d'un duvet court et cendré; offrant les faibles traces d'une ligne médiane.

Ecusson noir; plus large que long; presque carré, arqué en arrière à son bord postérieur.

Elytres débordant la base du prothorax du tiers de la largeur de chacune; près de quatre fois aussi longues que lui; subparallèles jusqu'aux deux tiers, faiblement rétrécies ensuite en ligne un peu

courbe; obtusément tronquées chacune à l'extrémité; peu convexes sur le dos; à fossette humérale médiocrement prononcée; marquées de points à peine moins petits que ceux du prothorax et médiocrement rapprochés; d'un noir presque mat, parées de deux bandes de duvet d'un blanc cendré, notées de points noirs, dénudés, gros, arrondis, irrégulièrement et peu rapprochés : la bande antérieure cendrée couvrant les étuis. depuis le cinquième jusqu'à la moitié de leur longueur, c'est-à-dire offrant, au cinquième de leur longueur, son bord antérieur étendu en ligne transversale droite jusqu'aux trois cinquièmes de leur largeur, où la bande est raccourcie brusquement jusqu'au tiers de leur longueur; de ce point, son bord antérieur s'étend d'une manière un peu obliquement transversale, c'est-à-dire en s'avançant un peu : le bord postérieur est sinué près de chaque bord externe : cette bande cendrée est ordinairement marquée de trois points noirs situés sur la suture et communs aux deux étuis et de six autres points sur chaque élytre, savoir : un, en quinconce avec les 1er et 2e de la suture : cinq, constituant avec le 3e sutural et leurs pareils, une rangée transversale en arc dirigée en arrière, voisine du bord postérieur de cette première bande : la bande postérieure, couvrant le cinquième postérieur des étuis, ordinairement marquée, sur chaque élytre, de quatre points noirs, disposés presque en carré.

Dessous du corps noir, garni d'un duvet court et cendré.

Pieds noirs, brièvement garnis d'un duvet cendré court et peu épais : tibias annelés de duvet blanc cendré : tarses garnis de duvet pareil.

PATRIE : Le nord de l'Europe. (Envoi de M. Bohéman.)

Exocentrus signatus.

Fuscus; pronotum griseo-pubescens, medio pube in carinam subelevato, punctis duobus denudatis nigris; scutello latiore; elytris pube cinereâ vestitis, punctis denudatis sparsis aut subseriatis, post medium vittâ transversali fuscâ è maculis duabus conjunctis, internâ paulutùm anteriore.

Long. 0,0064 (2 7/8); larg. 0,0022 (1) à la base des élytres.

Corps oblong; médiocrement convexe.

Tête brune; garnie d'un duvet gris cendré; hérissée de poils obscurs; rayée d'une ligne médiane, ne dépassant pas le niveau du bord postérieur des yeux.

Antennes un peu plus longues que le corps; ciliées; brunes ou d'un brun fauve, annelées de duvet cendré à la base du 3e article et des suivants.

Prothorax tronqué et à peine rebordé en devant; tronqué ou à peine arqué en arrière, et muni d'un rebord peu saillant, à la base; de deux tiers plus large que long; armé vers les trois cinquièmes de ses côtés d'un tubercule épineux dirigé en arrière; plus étroit à la base qu'en devant; médiocrement convexe; transversalement déprimé ou sillonné au devant de la base, et peu après le bord antérieur; brun, garni d'un duvet gris ou gris cendré, plus épais et relevé en forme de carène sur la ligne médiane; marqué, entre cette ligne et chaque bord latéral, de deux petits points dénudés, longitudinalement disposés: l'un, presque au tiers; l'autre, un peu après les deux tiers de sa longueur.

Ecusson presque en demi-cercle, plus large que long; revêtu d'un duvet cendré.

Elytres débordant la base du prothorax du tiers ou des deux cinquièmes de la largeur de chacune; quatre fois au moins aussi longues que lui; subsinueusement parallèles jusqu'aux deux tiers, rétrécies ensuite en ligne courbe; subarrondies (prises ensemble) à l'extrémité, non émoussées à l'angle sutural; médiocrement convexes; brunes; parées, après la moitié, d'une bande transversale brune, presque dénudée entaillée en devant et en arrière; paraissant formée de deux taches ovalaires accolées: l'interne, couvrant des quatre septièmes aux trois quarts de leur longueur: l'externe, un peu moins avancée et un plus postérieure: uniformément revêtues sur le reste de leur surface

d'un duvet cendré blanc, parsemé de points dénudés, sérialement disposés, du milieu de chacun desquels naît un poil noir, hérissé, un peu dirigé en arrière. *Dessous du corps* brun, pubescent.

Pieds pubescents; bruns ou d'un brun fauve, avec la massue des cuisses noirâtres.

PATRIE : Les environs de Constantinople (collection Pellet).

OBS. Cette espèce se rapproche de l'*E. punctipennis,* MULS. et GUILLEBEAU; mais elle en diffère par sa taille plus avantageuse; par les quatre petits points dénudés, situés, deux de chaque côté, sur le prothorax; par son écusson plus large que long, sans trace de ligne médiane dénudée; par sa bande brune, offrant la tache interne plus avancée que l'externe; par les points dénudés moins nombreux et plus petits.

Mallosia Scowitsii, FALDERMANN.

Corps allongé; planiuscule; noir ou brun, mais revêtu d'un duvet long, épais, assez grossier et d'un blanc sale et jaunâtre, sur le devant de la tête, le prothorax, l'écusson, la base du côté externe des élytres, le dessous du corps et les pieds. Elytres obliquement échancrées à l'extrémité; à rebord sutural aplani, large, noir pubescent; noires glabres et rugueusement ponctuées à la base et près de la suture et jusqu'au tiers, d'un rouge violacé, et marquées de gros points, sur le reste; parées sur cette partie de trois bandes longitudinales de duvet jaunâtre : la médiane, entière : les deux autres formées de mouchetures en parties ponctiformes.

Saperda Scowtzii, FALDERMANN. Faun. Transcaucas, tome **2**, p. 284, 497, pl. IX, fig. 5.

Phytœcia annulipes.

Nigra, nigro-coerulescenti pubescens, verticè lineis duabus et pronoto vittâ longitudinali mediâ pubescenti-albidis. Scutello albo. Elytris obtusè truncatis, punctatis; femoribus anticis apice flavis, aliis flavo-annulatis; tibiis anticis flavis, aliis basi tantùm flavis.

♂. ?

♀. Pigidium d'un noir ardoisé et garni de duvet cendré, sur sa partie apparente ; d'un roux orangé, sur sa partie voilée par les élytres.

Long. 0,0072 (3 1/4) ; larg. 0,0015 (2/8).

Corps allongé.

Tête noire ou d'un noir bleuâtre ; densement, ponctuée ; hérissée de poils obscurs ; parée sur le vertex de deux bandes de duvet cendré, peu séparées entre elles ou presque confondues. *Yeux* noirs ; profondément échancrés.

Antennes aussi longuement prolongées que le corps ; subfiliformes, un peu plus épaisses dans leur seconde moitié que sur les articles trois à cinq ; peu ciliées en dessous : à 1er article noir : les suivants bruns.

Prothorax tronqué et à peu près sans rebord en devant et à la base ; subcylindrique ou plutôt légèrement renflé dans le milieu de ses côtés, et subsinueusement rétréci près de la base ; un peu moins long que large ; d'un noir bleuâtre ; densement marqué de points ronds, à peine moins petits que ceux de la tête ; hérissé comme celle-ci de poils obscurs ; paré sur la ligne médiane d'une bande longitudinale de duvet blanc ou blanc cendré aussi large que l'écusson.

Ecusson près d'une fois plus large que long ; parallèle sur les côtés, arqué en arrière postérieurement ; revêtu d'un duvet blanc ou blanc cendré.

Elytres quatre fois environ aussi longues que le prothorax ; parallèles jusqu'aux trois quarts, faiblement rétrécies ensuite ; tronquées à l'extrémité en ligne à peu près transverse, avec les angles postéro-externe et sutural émoussés ; planes sur leur moitié interne ; d'un noir bleuâtre ou ardoisé ; marquées de points un peu plus petits que ceux du prothorax ; hérissées, surtout en devant, de poils obscurs ; garnies d'un duvet fin, concolore, couché, peu serré, peu apparent ; chargées chacune de deux faibles nervures, naissant :

l'interne, dans la direction du côté interne du calus huméral, raccourcie à ses extrémités : l'externe naissant au côté externe du calus, prolongée presque jusqu'à l'extrémité.

Dessous du corps d'un noir bleuâtre ou ardoisé; pointillé; garni d'un duvet court.

Pieds garnis d'un duvet semblable; d'un noir bleuâtre ou ardoisé : seconde moitié des cuisses antérieures, un anneau, près du genou, sur les autres cuisses, jambes de devant, moins l'extrémité, et base des autres jambes, d'un jaune orangé.

PATRIE : La Caramanie (collect. Reiche).

Phytœcia manicata (REICHE).

Nigra, nigro-cæruleo pubescens, scutello albido, femoribus anticis apice tibiisque anticis flavis ; pronoto longiore, densè punctato ; elytris obliquè truncatis subseriatim punctatis.

Phytœcia manicata, Reiche, Mss.

Long. 0,0061 à 0,0067 (2 3/4 à 3) ; larg. 0,0013 (3/5).

Corps allongé.

Tête noire ; garnie d'un duvet ardoisé court ; hérissée de poils obscurs ; densement et finement ponctuée.

Antennes aussi longues ou un peu plus longues que le corps ; filiformes ; noires, revêtues d'un court duvet ardoisé.

Prothorax tronqué et sans rebord, en devant ; tronqué et muni d'un rebord étroit et peu saillant à la base ; subcylindrique, rétréci dans sa seconde moitié ; aussi long (♀) ou plus long (♂) que large : marqué de points ronds et presque contigus ; revêtu d'un duvet ardoisé ; parfois orné au devant de l'écusson d'une courte bande de duvet blanc cendré ; hérissé de poils obscurs.

Ecusson revêtu de duvet blanc cendré.

Elytres quatre fois environ aussi longues que le prothorax ; paral-

lèles; obliquement échancrées à l'extrémité ; planiuscules longitudinalement sur leur moitié interne, offrant de faibles traces d'une nervure longitudinale sur les limites externes de cette partie aplanie ; revêtues d'un duvet ardoisé ; hérissées de poils obscurs, peu apparents ; marquées de points presque sérialement disposés.

Dessous du corps et *pieds* revêtus d'un duvet ardoisé : seconde moitié des cuisses de devant, et tibias antérieurs, d'un jaune orangé.

PATRIE : La Syrie (collection Reiche).

Phytœcia fuscicornis (REICHE).

Nigra, cærulescenti pubescens ; capite anticè cinereo ; antennis fuscis : scutello albo ; femoribus apice, tibiis que anticis flavis ; pronoto densè punctato ; elytris obtusè et obliquè truncatis, punctatis.

Phytœcia fuscicornis, REICHE, Mss.

Long. 0,0081 à 0,0090 (3 2/3 à 4) ; larg. 0,0017 (3/4).

Corps allongé ; d'un noir bleuâtre, en dessus.

Tête densement et assez finement ponctuée ; couverte sur sa partie antérieure, y compris l'épistome ; d'un duvet cendré assez épais.

Antennes un peu plus longuement prolongées que le corps; cylindriques ; brièvement pubescentes ; d'un noir bleuâtre sur les trois premiers articles, brunes sur les autres : le 3e, le plus long.

Prothorax tronqué et à peine rebordé en devant et à la base ; subparallèle sur le premier tiers, un peu rétréci ensuite, et d'une manière subsinuée près des angles postérieurs : convexe ; couvert de points arrondis, moins petits que ceux de la tête ; offrant à peine les traces d'une raie médiane légèrement saillante ; d'un noir bleuâtre ; hérissé de poils obscurs.

Ecusson revêtu d'un duvet blanc.

Elytres quatre fois au moins aussi longues que le prothorax ; sub-

parallèles ; un peu obtusément et peu obliquement tronquées chacune à l'extrémité ; planiuscules sur leur moitié interne ; ponctuées ; chargées chacune de deux faibles nervures : l'une au côté externe, l'autre au côté interne du calus huméral ; d'un noir bleuâtre ; hérissées de poils obscurs, mi-couchés.

Dessous du corps et *pieds* d'un noir bleuâtre : dernier tiers de toutes les cuisses et jambes de devant, d'un jaune orangé.

Patrie : La Grèce, les environs de Constantinople (collections Reiche, Pellet).

Vesperus flaveolus.

♂. *Flaveolus; capite post oculos subpararellelo, posticè rotundato; pronoto longiori, anticè emarginato, angustiori, subgradatim usquè ultrà medium dilatato, dein subparallelo. Oculis subtransversis; antennarum articulo tertio sequentibus subæquali; elytris livido-flaveolis abdomen tegentibus, substriolatis.*

♀. *Flaveolus; capite curvatim post oculos angustato, posticè rotundato; oculis subtransversis; antennis gracilioribus, articulo tertio, quinto et præsertim quarto longiori; prothorace anticè angustiori, lateribus arcuatis; elytris ferè ab scutello dehiscentibus, apice truncatis, vix marginem posticum segmenti primi ventris attingentibus, lineis 4 vel 5 elevatis.*

Long. 0,0168 (7 1/2) ; larg. 0,0033 (1 1/2).

♂. *Corps* allongé ; entièrement blond en dessus.

Tête obsolètement pointillée ; rayée d'une ligne médiane peu marquée ; un peu rétrécie en ligne courbe après les yeux, et obtusément arrondie à sa partie postérieure ; parcimonieusement pubescente.

Mandibules noires à l'extrémité. *Palpes* blonds.

Yeux noirs ou presque d'un gris de plomb ; transverses, obtusément tronqués en devant et à peine échancrés, obtusément arrondis postérieurement.

Antennes d'un cinquième environ plus longuement prolongées que le corps ; blondes ; subfiliformes ; comprimées à partir du 3e article :

le 1er épais, à peine plus long que la moitié du 3e : celui-ci et les deux suivants presque égaux : les 8e, 9e et 10e, un peu avancés en forme de dent au côté externe de leur extrémité : le 11e appendicé.

Prothorax entaillé dans le milieu de son bord antérieur ; élargi en ligne courbe, peu régulière jusqu'aux deux tiers de sa longueur, subparallèle ensuite ; tronqué et muni d'un rebord étroit à la base : d'un cinquième moins large à cette dernière que long sur sa ligne médiane ; médiocrement convexe ; transversalement déprimé après le bord antérieur jusqu'au tiers ou deux cinquièmes de sa longueur ; obsolètement pointillé ; blond ; garni de poils concolores peu serrés et peu apparents.

Ecusson blond ; presque carré, obtusément arrondi postérieurement; peu pubescent.

Elytres débordant la base du prothorax des trois cinquièmes de la largeur de chacune ; quatre fois aussi longues que lui ; subparallèles, ou plutôt faiblement et subsinueusement rétrécies jusqu'au cinq sixièmes de leur longueur, en ogive à l'extrémité ; voilant l'abdomen ; planiuscules sur le dos ; blondes; légèrement ponctuées ; chargées chacune de deux ou trois nervures, ou obsolètement striées après la moitié de leur longueur : les nervures ou striées non prolongées jusqu'à l'extrémité.

Dessous du corps et *pieds* blonds ; garnis de poils fins et courts.

Long. 0,0225 (10) ; larg. 0,0045 (2).

♀. *Corps* allongé ; entièrement blond ou d'un blond flave en dessus.

Tête analogue à celle du ♂, mais un peu plus sensiblement rétrécie après les yeux. Ceux-ci comme chez le ♂.

Antennes prolongées à peine jusqu'aux trois quarts de la longueur du corps ; blondes ; filiformes ; grêles ; à 3e article sensiblement plus long que le 5e et surtout que le 4e : les 8e, 9e et 10e tronqués en ligne droite à l'extrémité : le 11e appendicé. *Prothorax* entaillé dans le milieu de son bord antérieur ; étroitement et faiblement rebordé en

devant ; élargi en ligne courbe jusqu'aux deux tiers de sa longueur, subparallèle ensuite ; tronqué et étroitement rebordé à la base ; d'un cinquième au moins plus large à celle-ci que long sur sa ligne médiane; d'un blond flave ; finement et un peu obsolètement ponctué ; presque glabre.

Ecusson presque en parallélipipède transversal, obtusément arrondi à l'extrémité ; sillonné sur sa ligne médiane ; d'un blond flave.

Elytres débordant la base du prothorax des deux cinquièmes de la largeur de chacune ; un peu moins longuement prolongées que le premier arceau ventral ; arquées sur les deux tiers antérieurs de leur côté extérieur; en ligne courbe et déhiscente à la suture presque depuis l'écusson ; assez brièvement et un peu obliquement tronquées de dehors en dedans, à leur extrémité, correspondant au calus huméral ; convexes; blondes ; presque glabres ; ruguleuses ; un peu obsolètement ponctuées; chargées chacune de quatre ou cinq nervures non prolongées jusqu'à l'extrémité ; laissant à découvert la majeure partie du dos de l'abdomen.

Dessous du corps et *pieds* blonds ou d'un blond flavescent ; garnis de poils concolores fins et peu serrés.

PATRIE : Les environs de Coléah (Algérie) (collection Reiche).

OBS. Le ♂ se distingue du *Vesperus strepens* par sa taille moins avantageuse ; par sa tête rétrécie en ligne courbe après les yeux ; par son prothorax plus long que large. Il s'éloigne du ♂ des deux autres espèces françaises par ses yeux transverses ou subtransverses.

La ♀ s'éloigne de celle du *V. strepens* par ses élytres déhiscentes à la suture presque depuis l'écusson, et moins longuement prolongées ; de celle du *Vesperus luridus*, par sa tête rétrécie en ligne courbe après les yeux, subarrondie postérieurement ; par ses élytres tronquées assez brièvement à l'extrémité ; un peu moins brusquement prolongées que le bord postérieur du premier arceau ventral ; de celle du *Vesperus Xatarti*, par sa couleur ; par sa tête rétrécie en ligne courbe après les yeux, et arrondie postérieurement ; par son prothorax presque en

demi-cercle, plus large que long; par ses élytres beaucoup plus courtes et tronquées à l'extrémité, au lieu d'être arrondies.

Vesperus ocularis.

♂. *Caput pronotumque fulvo-nebulosa; capite post oculos abruptè angustiori, subparallelo, posticè rotundato; prothorace anticè emarginato et angustiori, gradatim dilatato, longiori, suprà levigato, anticè subrugoso; elytris abdomen tegentibus, nudis, punctatis, antennis gracilibus; pedibus flavo-lividis.*

Long. 0,0157 (7); larg. 0,0028 (1 1/4).

♂. *Corps* allongé.

Tête d'un fauve foncé et livide; obsolètement pointillée; presque glabre, garnie de poils fins, très-courts, indistincts à la vue; creusée d'un léger sillon sur la moitié postérieure du front; brusquement rétrécie après les yeux presque de la moitié de la largeur de ces organes, prolongée ensuite d'une manière parallèle, postérieurement arrondie.

Yeux bruns; à peine échancrés derrière la base des antennes: arrondis postérieurement, séparés entre eux sur le front par un espace égal au diamètre de l'un d'eux.

Antennes un peu plus longues que le corps; d'un fauve testacé livide; grêles; non dentées, à articles tronqués à l'extrémité en ligne transverse : le 3ᵉ à peu près aussi long que le 5ᵉ : le 10ᵉ droit.

Prothorax entaillé et à peu près sans rebord, en devant; tronqué et rebordé à la base; élargi d'avant en arrière en ligne presque droite ou à peine courbe; moins large à sa base que long sur sa ligne médiane; d'un fauve obscur et un peu livide, avec le rebord basilaire brun; presque sans ponctuation distincte, légèrement râpeux près de son bord antérieur; rayé d'une ligne médiane légère, raccourcie à ses extrémités.

Ecusson brun; aussi long que large; parallèle, arrondi à sa partie postérieure; canaliculé.

Elytres débordant la base du prothorax des deux cinquièmes de la

largeur de chacune ; quatre à cinq fois aussi longues que lui; parallèles; voilant l'abdomen ; arrondies, prises ensemble, à l'extrémité ; planiuscules sur le dos; livides; à peu près glabres; marquées de points très-médiocres et rapprochés; presque sans traces de nervures.

Dessous du corps brun ou d'un brun fauve, avec le bord des anneaux du ventre d'un testacé livide : le 5e arceau, échancré dans le milieu de son bord postérieur.

Pieds d'un flave testacé livide ; brièvement pubescents.

PATRIE : Les environs de Smyrne (collection Pellet).

OBS. Nous n'avons pas vu la ♀.

Cette espèce a quelque analogie avec les *V. Xatarti* et *luridus ;* mais elle s'éloigne de l'un et de l'autre, par sa tête rétrécie après les yeux presque de la moitié de la largeur de chacun de ses organes ; par son front plus large; par ses antennes plus grêles, à 4e article droit ; par son prothorax sans pubescence et sans ponctuation apparente ; par le 5e arceau de son ventre échancré dans le milieu de son bord postérieur. Elle s'éloigne, d'ailleurs, du *V. Xatarti*, par la couleur de sa tête et de son prothorax ; par sa tête prolongée d'une manière parallèle après les yeux : du *V. luridus*, par son prothorax presque graduellement élargi d'avant en arrière ; par sa couleur, etc.

Près des Oxymires doit être placé le genre suivant, fondé sur une espèce étrangère à notre pays.

Genre *Apatophysis*, APATOPHYSE, Chevrolat.

CHEVROLAT, Revue et Magasin de zoologie, 1860, p. 95.

CARACTÈRES : *Antennes* insérées moins avant que le bord antérieur des yeux ; prolongées jusqu'aux trois quarts ou quatre cinquièmes du corps (♀), ou plus longues que lui (♂) ; subfiliformes, atténuées vers l'extrémité ; de 11 articles : le 1er épais : le 2e court : les 3e et 4e à peu près égaux, moins longs chacun que le 1er : le 4e égal environ aux trois cinquièmes du 5e : les 5e, 6e et 7e les plus

longs, presque égaux : le 5ᵉ et les suivants graduellement plus comprimés; subdentées : le 11ᵉ appendicé.

Yeux peu profondément échancrés à leur côté interne, arrondis à l'externe, à grosses facettes.

Tête brusquement rétrécie après les yeux, et peu longuement prolongée d'une manière subparallèle jusqu'au bord antérieur du prothorax. *Epistome* transversal. *Labre* faiblement échancré en arc, à son bord antérieur. *Mandibules* saillantes, arquées, terminées en pointes. *Palpes* peu allongés; à dernier article subfiliforme ou faiblement ovalaire, obtus ou tronqué à l'extrémité.

Prothorax moins long sur son milieu que large à sa base ; dilaté en forme de tubercule un peu obtus vers le milieu de chacun de ses côtés, chargé d'un tubercule arrondi, situé sur le dos, près de chaque côté, après le tubercule latéral ; creusé d'un sillon transversal après son bord antérieur et d'un autre moins marqué au devant de sa base.

Ecusson très-apparent ; à côtés curvilignes.

Elytres débordant la base du prothorax des deux cinquièmes de la largeur de chacune; ne voilant pas le dernier anneau de l'abdomen ; subparallèles jusqu'aux trois quarts (♀) ou subsinueusement rétrécies jusqu'aux quatre cinquièmes (♀); subarrondies, prises ensemble, à l'extrémité. Ventre de cinq arceaux.

Prosternum moins élevé que les hanches; peu apparent (♂) ou assez large (♀) entre les hanches antérieures qui sont saillantes. *Mésosternum* subparallèle. *Postépisternums* faiblement rétrécis en ligne droite à leur côté interne ; ni échancrés, ni sinués vers le tiers de leur côté externe; laissant apparaître l'épimère sur toute la largeur de leur côté externe (♂), seulement vers leur extrémité postérieure (♀).

Pieds allongés, grêles. *Cuisses* aussi longuement prolongées que les élytres. *Premier article des tarses postérieurs* à peu près aussi long que les deux suivants réunis. *Ongles simples.*

Apatophysis toxotoides, Chevrolat.

♂. *Rufo-testaceus, cinerero-pubescens; pronoto lineâ mediâ, angustâ, levi; elytris subattenuatis, suprà planiusculis, punctatis, denudatis, posticè levioribus, lineis duabus elevatis.*

Antennes plus longues que le corps; dentées du 5[e] au 10[e] article.

Elytres laissant le pygidium et le postpygidium à découvert : celui-ci obtusément tronqué. *Prosternum* nul ou presque nul entre les hanches de devant. 5[e] arceau ventral rétréci en ligne courbe et tronqué à l'extrémité.

♀. *Piceus, glabiusculus; pronoto absque lineâ mediâ; elytris usquè ultrà medium subparallelis, subconvexis, antice punctatis, postice punctulatis, lineis duabus elevatis.*

Antennes prolongées jusqu'aux quatre cinquièmes de la longueur du corps, subdentées à partir du 6[e] article. *Elytres* laissant à découvert le pygidium et une partie de l'arceau précédent. *Pygidium* allongé et tubiforme. *Prosternum* assez large entre les hanches de devant. 5[e] arceau ventral graduellement rétréci et tronqué à son extrémité, non incourbé.

Apatophysis toxotoides, Chevrolat, Revue et Magasin de zoologie, 1860, p. 304.

Long. 0,0157 à 0,0180 (7 à 8); larg. 0,0031 à 0,0056 (2 1/4 à 2 1/2)

♂. *Corps* allongé.

Tête d'un blond ou roux testacé, mais revêtue d'un duvet cendré ou cerviné; rayée, depuis l'épistome, d'une ligne médiane prolongée jusqu'au bord antérieur du prothorax. *Mandibules* noires à l'extrémité. *Yeux* noirs, souvent d'un gris de plomb argenté et brillant, après la mort.

Antennes d'un blond fauve, garnies d'un duvet cendré très-court;

plus longuement prolongées que le corps ; comprimées et dentées à partir du 5e article.

Prothorax faiblement arqué et étroitement rebordé en devant ; étroitement rebordé et bissinué à la base ; moins long sur la ligne médiane que large à cette dernière ; armé de chaque côté d'un tubercule non épineux ; peu fortement convexe ; creusé d'un sillon transversal après le rebord antérieur, et d'un autre moins prononcé au devant du rebord basilaire ; chargé de deux tubercules arrondis, situés sur le dos, près de chaque côté, un peu en arrière du tubercule latéral ; chargé un peu plus avant, vers les deux cinquièmes de sa longueur, d'une saillie transversale moins prononcée ou réduite à un petit tubercule juxta-latéral ; d'un blond fauve ; couvert d'un duvet cendré ou cerviné ; rayé d'un sillon transversal à l'autre, d'une ligne médiane dénudée.

Ecusson en triangle à côtés curvilignes ; d'un blond fauve ; revêtu d'un duvet cendré ou cerviné ; rayé d'une ligne médiane.

Elytres débordant la base du prothorax des deux cinquièmes de la largeur de chacune ; arrondies aux épaules ; subsinueusement rétrécies jusqu'aux quatre cinquièmes de leur longueur ; arrondies, prises ensemble, à l'extrémité ; débordées par le pygidium ; planiuscules en dessus ; d'un blanc fauve ; couvertes d'un duvet cendré ou cerviné ; marquées, près de la base, de points dénudés, affaiblis et peu distincts, près de l'extrémité ; chargées chacune d'une nervure, dans la direction de la fossette humérale ; offrant souvent les traces plus ou moins faibles d'une autre nervure plus interne.

Dessous du corps et *pieds* d'un blanc ou roux fauve ; revêtus d'un duvet cendré ou cerviné. *Premier article des tarses postérieurs* à peu près aussi long que les deux suivants réunis.

♀. *Corps* allongé ; entièrement d'un brun de poix.

Tête densement pointillée ; rayée d'une ligne médiane : bord antérieur du labre et de l'épistome flavescent. *Mandibules* noires au côté externe et à l'extrémité. *Yeux* et *antennes* analogues aux mêmes organes chez le ♂.

Prothorax semblable à celui du ♂, mais sans saillies transversales vers les deux cinquièmes de sa longueur, et sans raie sur la ligne médiane ; finement chagriné ; d'un brun de poix ; à peu près glabre.

Ecusson plus long que large ; subparallèle, arrondi à l'extrémité ; rayée d'une ligne médiane ; d'un brun de poix.

Elytres subparallèles jusqu'aux trois quarts de leur longueur ; arrondies, prises ensemble, à l'extrémité ; subconvexes ; d'un brun de poix ; marquées de points affaiblis vers l'extrémité ; densement et obsolètement ponctuées entre ces points ; glabres ; chargées chacune de deux nervures à peine prolongées au delà des trois quarts de leur longueur : l'une dans la direction de la fossette humérale : l'autre, plus interne ; débordées par le pygidium et par une partie de l'arceau précédent.

Dessous du corps et *pieds* d'un brun de poix ; presque glabre.

Cette espèce est remarquable.

Strangalia lanceolata.

♀. *Nigra, elytris sanguineis, apice vittâque suturali ellipticâ nigris ; pronoto longiori, anticè angustiori, angulis posticis lateraliter spinosis, dunctato, pilis subrecumbentibus fuscis.*

♂. Inconnu.

♀. Pygidium noir, presque bilobé à son extrémité.

Long. 0,0112 (5 l.) ; larg. 0,0033 (1 1/2).

♂. *Corps* allongé.

Tête noire ; marquée de points ronds et rapprochés, donnant chacun naissance à un poil noir mi-couché ; rayée d'une ligne médiane entre les antennes ; brusquement rétrécie presque immédiatement après les yeux.

Antennes à peine prolongées jusqu'aux trois quarts de la longueur

du corps ; filiformes ; épaisses ; brièvement pubescentes ; noires sur les trois ou quatre premiers articles, brunes postérieurement.

Prothorax tronqué et étroitement rebordé en devant ; étroitement rebordé et bissinué à la base ; à peine plus large en devant que le cou ; élargi en ligne courbe jusqu'aux deux cinquièmes de ses côtés, puis un peu en courbe rentrante jusqu'aux angles postérieurs, qui sont prolongés latéralement en pointe ; moins large à la base que long sur la ligne médiane ; convexe ; noir ; marqué de points ronds, rapprochés, mais non contigus, paraissant à certain jour un peu râpeux, et donnant chacun naissance à un poil noir, mi-couché.

Ecusson triangulaire ; noir ; garni de poils.

Elytres trois fois environ aussi longues que le prothorax ; subgraduellement rétrécies jusque près de l'extrémité, plus sensiblement rétrécies en ligne courbe vers cette dernière ; obliquement échancrées à celle-ci ; peu convexes sur le dos ; d'un rouge foncé, ou d'un rouge de sang ; parées d'une bordure suturale noire, embrassant les côtés de l'écusson, une fois plus large que la base de ce dernier : l'extrémité de celui-ci, graduellement élargie jusqu'aux trois cinquièmes de leur longueur, où elle couvre plus de la moitié interne de leur largeur, rétrécie ensuite à partir de ce point jusqu'aux trois quarts de leur longueur où elle est réduite au quart interne de leur largeur, et où elle s'unit à une région noire, transversalement coupée en devant, qui couvre le quart postérieur de leur longueur ; marquées de points rapprochés paraissant un peu râpeux, et donnant chacune naissance à un poil mi-couché, noir sur les parties noires, livide sur les parties rouges.

Dessous du corps et *pieds* garnis de poils livides ; noirs, avec l'avant-dernier arceau ventral obscurément rouge.

Patrie : L'Espagne (collection Reiche).

Obs. Elle a été découverte par M. Arias Teijeiro. Elle a de l'analogie avec la *Strang. melanura* ♀, dont elle se distingue par ses antennes plus épaisses ; par son prothorax moins densement ponctué, et

surtout par la forme de sa bordure suturale noire. Le ♂ nous est inconnu.

Leptura montana.

Nigra, pronoto nigro (♂) aut rufo (♀), longiori, anticè angustiori, angulis posticis subacutis, densè punctato; elytris apice obliquè emarginatis, punctatis, tenuitèr pubescentibus; rufo-flavis immaculatis (♀), aut posticè lineâ submarginali nigrâ (♂).

Leptura montana (MONTANDON), (REICHE), *in* collect.

Long. 0,0090 à 0,0100 (4 à 4 1/2) ; larg. 0,0018 à 0,0096 (5/6 à 1/5).

Corps allongé.

Tête noire ; densement et finement chagrinée ; hérissée de poils livides, clairs-semés ; brusquement rétrécie postérieurement après un bourrelet assez court.

Antennes noires ; subfiliformes, un peu épaissies dans leur seconde moitié ; prolongées jusqu'aux trois quarts (♀), ou presque jusqu'à l'extrémité (♂) du corps.

Prothorax tronqué et étroitement rebordé en devant ; étroitement rebordé et bissinué à la base ; moins large à celle-ci que long sur son milieu ; inégalement élargi d'avant en arrière, un peu renflé vers le tiers de ses côtés, et sinué entre le point et les angles postérieurs ; peu convexe sur le dos ; creusé d'un sillon transversal assez étroit après le rebord antérieur, et d'un autre moins prononcé au devant de sa base ; densement ponctué, ou moins finement chagriné que la tête ; hérissé de poils livides ou grisâtres ; noir (♂) ou d'un rouge roux (♀).

Ecusson en triangle subéquilatéral ; noir.

Elytres deux fois ou deux fois et quart aussi longues que le prothorax ; obliquement échancrées chacune à l'extrémité ; subgraduellement rétrécies jusqu'aux quatre cinquièmes et plus sensiblement ensuite (♂), ou subsinueusement subparallèles jusqu'aux trois quarts, et sensiblement rétrécies ensuite en ligne un peu courbe jusqu'à leur

partie postéro-externe (♀); peu convexes sur le dos; à fossette humérale assez prononcée; marquées de points assez rapprochés, donnant chacun naissance à un poil fin, concolore, presque couché; d'un rouge roux ou d'un roux orangé; sans taches (♀), ou parées chacune d'une sorte de bande noire, naissant de l'extrémité, avancée, en se rétrécissant un peu, jusqu'aux deux cinquièmes postérieurs de leur longueur, rapprochés du bord externe, graduellement plus distante de la suture, d'arrière en avant.

Dessous du corps et *pieds* noirs; pubescents.

PATRIE : L'île de Chypre (collection Reiche).

OBS. Elle doit être placée près de la *L. cincta*.

Genre *Fallacia*, Fallacie.

CARACTÈRES. *Prothorax* à angles postérieurs obtus, ne débordant ni le milieu de la fossette humérale des élytres, ni la saillie du milieu de ses côtés; plus long que large; creusé d'un sillon transversal profond, après la partie antérieure relevée en rebord, c'est-à-dire vers le sixième, et d'un autre vers les cinq sixièmes de sa longueur; subglobuleux entre ces sillons.

Tête subgraduellement rétrécie après les yeux, jusqu'au bord antérieur du prothorax. *Yeux* sans échancrure. *Suture frontale* transversalement droite.

Elytres débordant la base du prothorax du tiers au moins de la largeur de chacune.

Postépisternums rétrécis d'avant en arrière.

Premier article des tarses un peu moins long que tous les suivants réunis.

Fallacia longicollis.

Elongata, angusta; capite pronotoque nigris, densè punctulatis brevitèr pubescentibus; pronoto elongato, anticè angustiori, margine antico

rufo-testaceo, lineâ longitudinali mediâ; elytris apice angustè truncatis, rufo-testaceis, punctatis; pectore fusco aut testaceo; ventre pedibusque rufo-testaceis.

Grammoptera longicollis (MONTANDON) (REICHE), *in* collect.

Long. 0,0090 (4); larg. 0,0017 (3/4).

Corps allongé.

Tête très-finement granulée; garnie d'un duvet cendré, mi-doré à certain jour; subgraduellement rétrécie après les yeux; noire; épistome et palpes d'un roux testacé.

Antennes de cette dernière couleur; moins longuement (♀) ou presque aussi longuement prolongées que le corps; filiformes; grêles.

Prothorax arqué et étroitement rebordé en devant; tronqué et rebordé à la base; sensiblement plus long sur sa ligne médiane que large à sa base; convexe; creusé d'un sillon transversal vers le cinquième antérieur et au devant de la base; inégalement un peu chargé d'avant en arrière; muni, dans le milieu de ses côtés, d'un tubercule obtus, et rétréci à l'extrémité de chacun des sillons transversaux; à angles postérieurs obtus; très-finement chagriné; garni d'un duvet cendré ou cendré jaunâtre; noir, brun ou d'un brun testacé; avec le bord antérieur d'un roux testacé; rayé d'un léger sillon sur sa ligne médiane entre les sillons transversaux.

Ecusson en triangle à côtés rectilignes; d'un roux testacé.

Elytres trois fois et demie environ aussi longues que le prothorax; subparallèles jusqu'aux trois quarts, rétrécies ensuite en ligne un peu courbe; étroitement tronquées en ligne transverse à l'extrémité; peu convexes; marquées de points rapprochés, assez gros près de la base, affaiblis vers l'extrémité, glabres; d'un roux testacé, avec le rebord sutural parfois obscur sur sa première moitié.

Dessous du corps garni d'un duvet court et soyeux, ordinairement noir sur la poitrine, mais parfois testacé, par défaut de matière colorante; d'un roux testacé, ou testacé sur le ventre.

Pieds brièvement pubescents; d'un roux testacé, ordinairement avec une tache noire sur les cuisses intermédiaires, et un anneau noir sur les cuisses postérieures, près du genou. Premier article des tarses postérieurs un peu moins long que les trois suivants réunis.

PATRIE : Batoum (collection Reiche).

Vadonia grandicollis.

Nigra, villosa; pronoto longiori; elytris aurantiacis, puncto discali antè medium margine suturali sextâque pa' te apicali, nigris.

Long. 0,0157 à 0,0168 (7 à 7 1|2); larg. 0,0045 (2).

Corps allongé.

Tête noire; finement chagrinée; hérissée de poils obscurs; rayée d'une ligne médiane.

Antennes prolongées jusqu'aux trois cinquièmes du corps (♀); noires, pubescentes; plus épaisses dans leur seconde moitié que sur les articles 3 à 6.

Prothorax tronqué et rebordé en devant; faiblement rebordé et bissinué à sa base; sensiblement moins large à cette dernière que long sur la ligne médiane; convexe; creusé d'un étroit sillon transversal après le rebord antérieur, et d'un autre plus large au devant de sa base; arqué ou subarrondi sur les côtés entre ces sillons, et sinué en devant de sa base; noir; densement ponctué, hérissé de poils obscurs,

Ecusson triangulaire; noir; pubescent.

Elytres deux fois et quart aussi longues que le prothorax; subgraduellement rétrécies jusqu'aux trois quarts et plus sensiblement ensuite; étroites et peu obliquement tronquées à l'extrémité; médiocrement convexes sur le dos; à fossette humérale assez marquée; d'un roux orangé, avec le sixième postérieur, le rebord sutural, et un point, noirs : le point, situé sur le disque, un peu plus près du bord antérieur que de la suture, aux quatre neuvièmes de leur longueur; marquées de points rapprochés, mais peu profonds, un peu ruguleux

près de la base, donnant chacun naissance à un poil d'un livide roussâtre, mi-couché.

Dessous du corps et *pieds* noirs ; densement assez finement ponctués; garnis de poils d'un cendré jaunâtre.

PATRIE : Les environs de Smyrne (collection Pellet).

OBS. Cette espèce a beaucoup d'analogie avec la *V. bipunctata*, FABRICIUS ; mais elle s'en distingue par sa taille plus avantageuse, par son prothorax plus long ; par la couleur orange ou orangée de ses élytres, par la partie noire de celle-ci tronquée en ligne droite à son bord antérieur ; par le point noir plus petit et un peu plus postérieurement placé.

Grammoptera auricollis.

Nigra, capite pronotoque pube aurea restitis : femoribus medio rubro annulatis ; elytris apice singulatim rotundatis, punctatis, nigris, pilis cinereo-flavis.

Long. 0,0067 (3) ; larg. 0,0113 (2|8).

Corps allongé.

Tête noire, revêtue d'un duvet doré.

Antennes un peu moins longuement prolongées que le corps ; noires ; grêles, subfiliformes, un peu épaissies dans leur seconde moitié.

Prothorax tronqué et muni d'un rebord mince et peu saillant, en devant ; en angle très-ouvert et dirigé en arrière, et à peine rebordé à la base ; plus étroit en devant, élargi en ligne courbe jusqu'à la moitié de ses côtés, en courbe rentrante entre le point et les angles postérieurs latéralement dirigés en pointe ; au moins aussi long que large; déprimé transvsrsalement en dessus, au devant de sa base ; noir, mais revêtu d'un duvet doré, laissant sa ligne médiane dénudée.

Ecusson noir.

Elytres trois fois et demie à quatre fois aussi longues que le pro-

thorax ; subparallèles, arrondies chacune à l'extrémité ; noires ; marquées de points rapprochés, de chacun desquels sort un poil d'un cendré jaunâtre, couché, ne voilant pas la couleur foncière.

Dessous du corps noir, garni d'un duvet cendré.

Pieds pubescents ; noirs, avec le tiers médiaire des cuisses d'un rouge flave.

PATRIE : Les environs de Coléah (Algérie) (collection Reiche).

DESCRIPTION

D'UNE

ESPÈCE NOUVELLE D'HÉMIPTÈRE

PAR

E. MULSANT ET CL. REY

Pentatoma Baerensprungi.

Corps ovale; à peine convexe.

Tête d'un vert flavescent, avec les côtés d'un vert rosat ; ponctuée ; subarrondie à sa partie antérieure. *Epistome* enclos par les joues.

Bec prolongé jusqu'à l'extrémité des hanches intermédiaires; d'un vert flave, avec les soies noirâtres.

Yeux situés sur les côtés de la tête ; bruns ; contigus au bord antérieur du prothorax.

Antennes un peu plus longuement prolongées que les angles postérieurs du prothorax ; à 2e et 3e articles cylindriques : le 4e, fusiforme, un peu moins long : le 5e plus épais et moins long que le 4e : les trois premiers d'un testacé livide : le 4e nébuleux : le 5e obscur ou noirâtre.

Prothorax d'un vert un peu pâle, avec les côtés parés d'une bordure assez étroite d'un livide ou testacé rougeâtre ou d'un livide rosat, à limites indécises.

Ecusson prolongé jusqu'aux trois cinquièmes des élytres, graduellement rétréci jusqu'à la moitié de la longueur des étuis, subparal-

lèle ensuite et arrondi à son extrémité ; d'un vert un peu pâle, paré d'une tache d'un blanc verdâtre à l'extrémité et d'une tache d'un flave pâle en carré plus long que large, sur le milieu de sa base.

Hémélytres vertes ou d'un vert un peu pâle, avec l'exocorie d'un testacé rosat, graduellement verdâtre, prolongée jusqu'à la moitié environ de l'abdomen. Bords de ce dernier visibles à partir du tiers de sa longueur, d'un vert blanchâtre, avec cinq points noirs.

Repli des hémélytres rosat ; à peine visible en dessous jusqu'au premier point noir. Extrémité de la membrane paraissant d'un livide flave ou d'un flave testacé.

Dessous du corps d'un vert flave ou d'un flave verdâtre.

Cuisses d'un vert flave, ou d'un flave verdâtre. *Tibias* rosats.

Tarses noirs ou obscurs.

Ventre d'un vert flave ou d'un flave testacé, avec le bord étroitement flave.

Cette espèce se trouve en Allemagne. Nous l'avons décrite sur un exemplaire existant dans la collection de M. le docteur Baerensprung, possesseur d'une magnifique collection d'Hémiptères, et auteur d'un catalogue des *Hémiptères hétéroptères d'Europe*. Nous l'avons dédiée à ce savant.

Obs. L'exemplaire d'après lequel a été faite cette description, offrait, à la base du prothorax, quatre festons nébuleux, probablement accidentels.

Obs. Cette espèce a beaucoup d'analogie avec la *Pentatoma roseipennis*, mais elle a le corps proportionnellement plus allongé et plus étroit ; les bords du prothorax d'un livide rosat ; les côtés de la tête d'un vert rosat.

DESCRIPTION

DE LA

LARVE DE L'HYPULUS QUERCINUS

PAR

E. MULSANT ET CL. REY

Corps allongé, peu convexe; testacé; hérissé de poils longs et clairsemés.

Tête écailleuse; planiuscule; presque en parallélogramme transversal; ruguleuse; marquée d'un sillon longitudinal de chaque côté de la ligne médiane.

Antennes insérées sur les côtés de la tête, après la base des mandibules; courtes; de quatre articles : le 1er, le plus gros : les 2e et 3e presque égaux : le 4e grêle.

Yeux représentés par un ocelle, situé derrière la base des antennes.

Mandibules peu saillantes; croisées dans l'état de repos; cornées, surtout à l'extrémité; noirâtres à cette dernière.

Mâchoires à partie basilaire subécailleuse, allongée; séparées du menton par un sillon; terminées par un lobe court.

Palpes maxillaires courts; coniques; de trois articles.

Lèvre formée d'un menton subécailleux, allongé; terminé par des pièces palpigères courtes.

Palpes labiaux de deux articles.

Thorax composé de trois segments à peu près de même largeur, peu convexes, rayés d'un sillon sur la ligne médiane; portant cha-

cun en dessous une paire de pieds : le prothoracique un peu moins long que large, presque aussi long que les deux autres réunis.

Abdomen composé de neuf segments, lisses, coriaces ou subécailleux ; légèrement renflé dans son milieu ; peu convexe ; rayé sur la ligne médiane d'un sillon formant la continuation du sillon prothoracique et prolongé jusqu'à l'extrémité de l'avant-dernier arceau : les huit premiers, transverses, presque égaux en longeur : le dernier, corné, légèrement arqué et rebordé de chaque côté, ruguleux sur le reste de sa surface, terminé par deux prolongements cornés, bifides chacun à leur extrémité, séparés entre eux par une échancrure assez profonde : le dernier arceau presque aussi long, avec ses appendices, que les deux segments précédents ; muni en dessous d'une plaque garnie dans son milieu d'une sorte de ventouse arrondie.

Dessous du corps planiuscule ; testacé.

Pieds courts ; formés d'une hanche, d'une cuisse, d'un tibia et d'un tarse, représenté par un ongle.

Stigmates au nombre de neuf paires : la première, située inférieurement, entre le prothorax et le mésothorax ; les autres, sur chacun des huit premiers segments abdominaux, vers la partie supéro-externe de ceux-ci.

Cette larve vit dans les souches des vieux châtaigniers ; on la trouve aussi dans le chêne.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES ESPÈCES DÉCRITES

Coléoptères.

Pages.

AGRILUS antiquus. 19
— curtulus 12
— elegans. 14
— prasinus 17

ANOBIUM.

(Dendrobium).

— denticolle 58
— emarginatum . . . 74
— fagi 72
— fulvum 66
— nitidum. 69
— pertinax. 61
— rufipes 77
— striatum. 63

(Neobium).

— hirtum 79
— tomentosum. . . . 81

(Artobium)

— paniceum 82

AMPHIBOLUS 139
— gentilis. 141

APATOPHYSIS toxotoides. . . 175

Pages.

APHANISTICUS siculus . . . 24

BARYPELTHES meridionalis. . 28

CALLIMUS egregius 146

CERAMBYX nodosus 144

CHORAEBUS aeratus 10

CYLINDROMORPHUS gallicus . 22

DORCADION Blanchardi. . . 147
— frontale. . . . 154
— Hampii 157
— infernale . . . 158
— interruptum . . 150
— Pelleti 149
— segne 155
— sparsum. . . . 152

DRYAPHILUS anobioides. . . 40
— longicollis . . . 43
— pusillus. . . . 38
— raphaelensis . . 47
— rugicolis. . . . 45

EXOCENTRUS signatus . . . 163

FALLACIA. 180
— longicollis . . . 180

GASTALLUS lævigatus . . . 50

	Pages.
GASTALLUS sericatus	52
GRAMMOPTERA auricollis	183
LEPTURA montana	179
LEIOPUS constellatus	159
— nebulosus	16ı
— punctulatus	162
LIOZOÜM	92
— abietinum	98
— abietis	106
— angusticolle	1(3
— consimile	117
— densicorne	13)
— fuscum	131
— gigas	113
— longicorne	126
— lucidum	109
— molle	115
— nigrum	133
— parens	118
— parvicolle	121
— pini	124
— pruinosum	101
— reflexum	96
— sulcatulum	111
MALLOSIA Scowitzii	163
MELIGETHES picipennis	6
MELIGETHES rubripes	4
OLIGOMERUS brunneus	137
PHYTŒCIA annulipes	165
— fuscicornis	168
— manicata	167
PLATYCERUS cribratus	7
PRIOBIUM costaneum	33
— tricolor	35
SETARIA	1
— sericea	2
STRANGALIA lanceolata	177
TRACHYS ahenata	25
VADONIA grandicollis	182
VESPERUS flaveolus	169
— ocularis	172
XESTOBIUM plumbeum	9)
— tessellatum	86
— velutinum	88

Hemiptères.

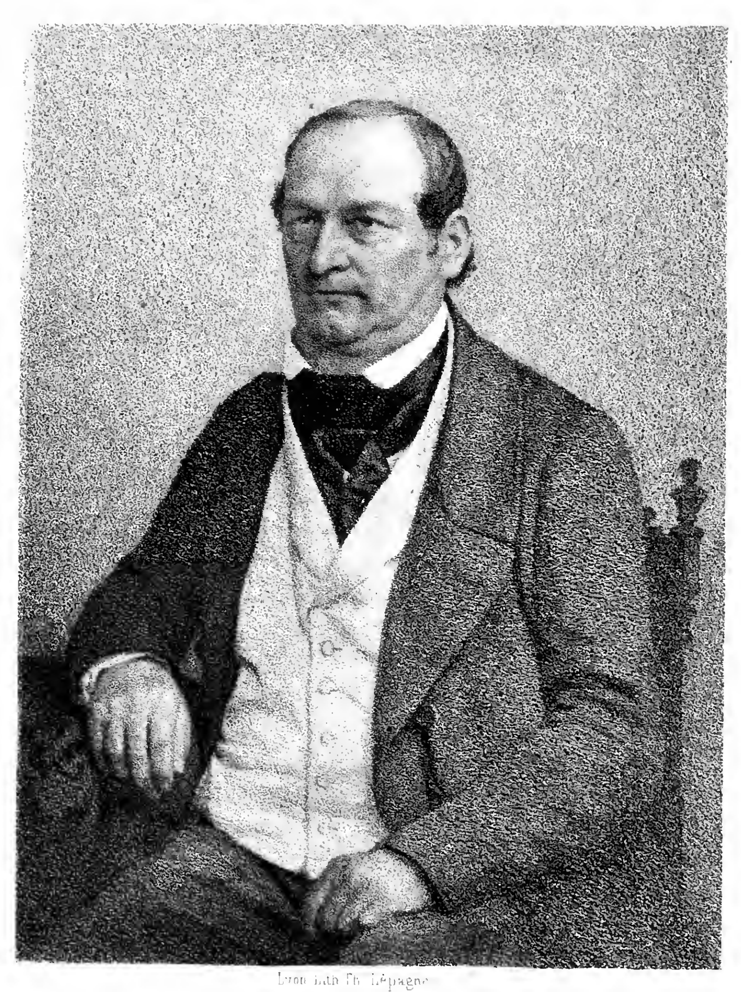
PENTATOMA Baernsprungi	185

Larves.

HYPULUS quercinus	187

FIN DE LA TABLE.

Lyon. — Imp. Richard et Ce, 31, rue Tupin.



Lyon Lith Ch. Lépagne

JOSEPH PEAUD,

ANCIEN MAGISTRAT,

[illegible] Lyon le 29 avril 1803,

Mort à [illegible]ges, près Lyon le 20 septembre 1861

NOTICE

SUR

JOSEPH PÉAUD,

PAR

E. MULSANT.

(Lue à la Société Linnéenne de Lyon.)

Lyon. — Impr. de F. DUMOULIN, rue St-Pierre 20.

NOTICE

SUR

JOSEPH PÉAUD,

PAR

E. MULSANT.

(Lue à la Société Linnéenne de Lyon.)

L'an dernier, pendant cette époque de l'année où les vacances font déserter la ville par un grand nombre de personnes, la mort emportait, presque inopinément, un de nos membres les plus généralement aimés, dont je veux aujourd'hui vous esquisser la vie.

Péaud (Joseph) naquit à Lyon le 29 avril 1803 (9 floréal an XI). Il était le premier enfant issu du mariage de Claude Péaud, propriétaire à Trévoux (Ain), et de Louise Juan, originaire de Normandie : le premier, avant son hyménée, avait été obligé de porter le mousquet, et avait honorablement servi la France dans les armées de la République.

Joseph avait pu admirer dans son père toutes les vertus dont notre cœur peut être enrichi, surtout cette bonté indulgente, toujours disposée à voir les hommes et les choses sous leur côté le plus favorable, et il avait tâché de se façonner sur ce modèle. Aussi, dès cet âge, regardé par Lafontaine comme étant sans pitié, montra-t-il cette nature douce et bienveillante qui ne s'est jamais démentie. Le trait suivant suffira pour en servir de preuve : un de ses frères, en-

fant comme lui, eut un jour le malheur de se laisser tomber dans une pièce d'eau; Joseph, après être parvenu à l'en retirer, pensa aussitôt combien le petit imprudent allait être grondé; il fit alors avec lui un échange d'habits, et, revêtu de ceux qui étaient mouillés, il vint recevoir de ses parents les reproches mérités par celui qu'il avait tiré d'embarras, et peut-être sauvé de la mort. Une partie des premières années de Joseph se passèrent à Lyon. En 1810, il habita St-Cyr-au-Mont-d'Or, où son père venait de faire l'acquisition d'une belle propriété. Mais bientôt les soins à donner à son instruction forcèrent de l'éloigner du toit paternel; il fut placé sous la direction de M. Debornes, que nous avons vu, si bienveillant et si aimé, pendant longtemps chef d'institution à Cuire, et, quelque temps avant sa mort, proviseur du Lycée de Chambéry.

Durant ses études, le jeune élève se fit remarquer de ses condisciples par sa gaîté, et par un esprit naturel uni à une certaine naïveté. Il y conquit facilement l'affection du maître; et dès-lors commencèrent à se former entre eux des liens d'amitié, dont les charmes se sont prolongés pendant le reste de leur vie. Dans ces premières années scholastiques, l'entomologie eut le privilége de le passionner quelque temps; il forma un certain nombre de cadres d'insectes, soit recueillis par lui-même, soit échangés avec ses condisciples; mais ce goût ne devait avoir qu'une durée éphémère.

A la fin de ses humanités, il quitta M. Debornes pour faire, au Lycée de Lyon, sa rhétorique et sa philosophie. Là, sous une discipline plus sévère, il ne pouvait donner un aussi libre cours à sa gaîté; mais, comme l'a dit un poète :

Chassez le naturel, il revient au galop.

Son esprit facétieux faillit toutefois lui coûter cher : un jour,

pour une faute, considérée, à cet âge, comme une peccadille, il reçut une semonce sur un ton si emphatique, qu'il ne put retenir un éclat de rire. Le maître, blessé, demanda l'expulsion de l'élève ; mais le proviseur plus indulgent, et plus juste appréciateur des choses, le jugea plus étourdi que coupable, et se borna à lui infliger une punition.

Au sortir de ses études, son père le poussa à suivre la carrière commerciale. Joseph, toujours docile aux conseils paternels, s'initia donc à la fabrique des étoffes de soie, et fut placé ensuite dans une maison de notre ville. Le souvenir des belles-lettres qu'il avait cultivées avec succès pendant son séjour au collége, lui fit sentir le regret de les avoir quittées. Il se dégoûta bientôt de sa nouvelle profession, subit, avec honneur, le 22 août 1824, les épreuves du baccalauréat ès-lettres, et se décida à étudier le droit.

Il se rendit à Paris dans ce but ; s'occupa avec ardeur de jurisprudence, et mit à profit son séjour dans la capitale, pour utiliser ses heures restées libres, à suivre des cours de littérature, de sciences, et principalement de médecine. Il obtint même la permission d'accompagner les élèves de l'école dans leurs visites aux hôpitaux. L'art de guérir répondait à la tendance naturelle de son esprit, porté à être utile aux autres et à leur faire du bien. Peut-être cet art l'eût-il séduit, et s'y fût-il adonné tout entier, si, à la vue des erreurs dans lesquelles la science humaine est parfois exposée à tomber, il n'avait craint, comme il le disait lui-même, d'avoir à se reprocher la mort de quelques-uns des malades confiés à ses soins.

Le père de Joseph souffrait de sentir son fils, qu'il aimait beaucoup, si éloigné de la famille. Peut-être aussi craignait-il pour lui les écueils si fréquents pour les jeunes gens, dans une grande ville comme Paris. Il prit donc la résolution de lui faire achever à Grenoble ses études de droit.

C'est là, surtout, que le jeune Péaud mit en évidence tout ce qu'il y avait de gaîté dans son caractère, et de ressources dans son esprit facétieux. Il vit bientôt se grouper autour de lui un certain nombre de ses camarades, et, avec eux, il composa une troupe, qui devint un élément de divertissement pour la ville. Les jours de fête, des tréteaux étaient disposés sur la place publique, et Péaud, avec ses comédiens improvisés, y jouait des scènes, le plus souvent composées par lui, et d'une originalité si comique, qu'elles ne manquaient pas d'exciter à tous moments un rire fou parmi les spectateurs.

A l'une des foires de la ville, il eut l'idée de donner au public les représentations d'un salon de cire. Ses personnages, revêtus de costumes historiques convenables, étaient tout simplement ceux de ses amis doués d'une assez forte dose de patience pour conserver une immobilité complète, pendant les moments où les spectateurs étaient admis. Chacun de ceux-ci s'étonnait de voir sur ces visages un teint si naturel; mais personne n'osait soupçonner la nature vivante. Un incident inattendu finit par faire ouvrir les yeux : dans une de ces séances, le chef de l'exposition, en passant le plumeau sur le visage de l'une de ces statues de chair et d'os, comme pour en ôter la poussière, chatouilla la membrane pituitaire du personnage, et provoqua un éternuement. Tous les assistants partirent d'un éclat de rire ; Péaud, avec son flegme imperturbable, eut beau s'écrier : Mécanisme intérieur, Messieurs! le secret était vendu. Le bruit s'en répandit, et pendant quelques jours ce salon eut un succès à faire pâlir de jalousie tous les propriétaires des barraques voisines.

Le nom de Péaud vola bientôt de bouche en bouche : les personnes de tout rang, celles surtout qui aiment à se délasser de travaux sérieux, accouraient à ses représentations.

A ce caractère en apparence léger, le jeune étudiant joignait une bonté d'âme et une sensibilité exquise. Il ne pouvait voir un malheureux sans le soulager. Combien de fois ne s'est-il pas dépouillé d'une partie de sa garderobe, pour vêtir des pauvres qui n'avaient pas assez de haillons pour se couvrir ! Un jour, il rencontra un ouvrier plongé par l'ivresse dans un état si déplorable, qu'ému de pitié, il l'emmena dans sa chambre, et employa tous ses soins pour le faire rentrer dans son état normal. Cet homme, revenu à lui, voulut, pour lui témoigner sa profonde gratitude, lui faire connaître un secret auquel il attachait beaucoup de prix : le moyen de fabriquer de l'excellente eau de Cologne.

Péaud, malgré ses divertissements, travaillait à son droit, dans sa chambre ; mais il était peu assidu aux leçons. Quand le moment fut arrivé de subir ses examens, il fallait, préalablement, avoir un certificat de présence aux cours de la Faculté. Il se présente dans ce but chez l'un des professeurs: Comment, lui dit celui-ci, vous, M. Peaud (qu'il prononçait Po), vous venez me demander une preuve de votre assiduité ? mais je ne vous vois noté qu'une seule fois parmi mes auditeurs ! — Pardon, monsieur, lui répond avec assurance l'étudiant, je vous entendais bien appeler M. Po; mais je ne pouvais répondre pour ce jeune homme que je ne connais pas ; je me nomme Péaud.—Ah ! reprit le professeur, c'est différent : je ne voudrais pas vous rendre victime d'une erreur : je vais vous donner votre certificat.

Tiré de ce pas difficile, Péaud avait encore à subir les épreuves de l'examen. Un de ses amis s'était offert de se placer à peu de distance de lui, pour lui venir en aide par sa pantomime, dans le cas où sa mémoire lui ferait défaut. Cette précaution fut inutile pour les quatre premiers examinateurs. Péaud demanda et obtint la faculté de s'exprimer en latin, et il le fit avec tant de facilité et de bonheur, qu'il satisfit complète-

ment ces premiers juges. Le dernier, désira voir l'étudiant répondre en français, et il lui posa la question suivante : Un homme mort civilement peut-il tester ? Trop prompt à répliquer avant d'y avoir bien réfléchi, Péaud s'empressa de dire : Oui, monsieur ; mais pendant qu'il parlait, son œil vit son camarade secouer vivement sa tête en signe de négation, et sans donner le temps au professeur de le reprendre, il ajouta avec assurance : Oui, monsieur, il peut tester; mais son testament est nul.

Quatre boules blanches et une rouge témoignèrent de la manière très-satisfaisante avec laquelle il venait de conquérir, le 17 août 1826, son diplôme de bachelier en droit. Le 22 août de l'année suivante, il obtint celui de licencié. Sa vie de jeune homme était dès-lors terminée : il revint à Lyon pour y exercer la profession d'avocat, et il prêta serment en cette qualité, le 8 janvier 1828.

Quelque temps après, une surprise flatteuse lui était réservée : ses camarades de l'école de Grenoble, au sein desquels son départ avait laissé de nombreux regrets, désireux de le remercier des jours heureux qu'il leur avait fait passer, lui préparèrent une fête solennelle. M. de Courvoisier, fils de l'honorable procureur-général de Lyon, était à la tête du projet. Péaud fut donc convié à se rendre dans l'ancienne capitale du Dauphiné, et pendant trois jours il y reçut les démonstrations les plus chaudes de l'amitié. Jamais peut-être élève en droit n'eut à se louer d'une ovation plus sympathique. Ces moments, si vite passés, laissèrent dans sa mémoire de doux et ineffaçables souvenirs, et jusque dans les dernières années de sa vie, il ne pouvait se rappeler sans émotion ces jours d'un véritable triomphe.

Le 26 novembre de la même année, un bonheur plus solide et plus durable l'attendait : il s'unit, ce jour-là, à une femme digne de toute son estime et de son affection ; il épousait Mademoiselle Caroline Charles.

Ni sa position matrimoniale, ni sa profession d'avocat ne purent, toutefois, changer les tendances naturelles de son esprit enjoué. Il chercha dans la physique amusante des distractions aux préoccupations sérieuses de son état. Il s'occupa de prestidigitation et surtout de tours de cartes, et bientôt il excella dans ce dernier genre. Il prit des leçons des Conus, des Cautru, des Bosco et de divers autres, et il aurait pu marcher leur rival; mais ses amis seuls étaient admis à être les témoins de son habileté. Il est inutile de dire avec quel empressement il était recherché dans les réunions, et combien il en faisait l'agrément.

Mais, dans la vie, nos jours sont mêlés de plaisirs et d'amertume. En 1832, la mort lui enleva son père, pour lequel il avait une sorte de culte. Cette perte cruelle ne tarda pas à exercer une certaine influence sur sa destinée; il renonça à la carrière d'avocat, dans laquelle il faut souvent tant de temps pour arriver à se faire un nom, et en 1834, il vint habiter la maison paternelle de St-Cyr-au-Mont-d'Or.

Devenu homme des champs, il s'adonna à l'agriculture; il étudia les méthodes pratiquées ailleurs pour faire rendre à la terre des produits plus abondants, et il s'efforça de les introduire dans son pays. Il chercha à découvrir des procédés nouveaux; il tenta d'acclimater diverses plantes utiles; il voulut connaître les propriétés de certains végétaux, qui semblaient devoir offrir des ressources à l'industrie; et, dans ce but, il faisait des analyses chimiques dans un laboratoire de Lyon, où il venait travailler. Parmi ses découvertes, on peut signaler le jaune inaltérable et d'une belle nuance, extrait du *Maclura aurantiaca*. La culture des arbres et des fleurs occupait une partie de son temps : il tenait à avoir les plus beaux et les meilleurs fruits, et il y donnait ses soins. Quant aux fleurs, il en avait une collection variée, et il l'augmentait, non-seulement par des acquisitions faites à

l'étranger ou chez les principaux horticulteurs, mais encore en introduisant dans ses parterres des plantes naturellement belles, arrachées pendant ses voyages aux lieux qu'il parcourait.

Il s'occupait de l'art de découvrir les sources, et il y avait acquis une certaine habileté. Il s'était mis en rapport avec l'abbé Paramelle, célèbre par ses connaissances en ce genre ; et il a laissé par écrit plusieurs pages, fruits de ses observations.

Mais ce qui a surtout donné à son nom une certaine célébrité, c'est son habileté à prédire les gelées. Il n'a pas cherché à expliquer les causes de ces refroidissements atmosphériques, il s'est borné à observer qu'ils ont lieu, quand certains phénomènes se produisent. Ainsi, il avait remarqué que le renouvellement et le plein de la lune amenaient un abaissement dans la température, et en se basant sur ces données, il avait pu, à l'avance, annoncer des gelées printanières, qui n'ont que trop souvent justifié les prévisions de l'observateur. Combien de visites, de lettres de pays divers, ne lui ont pas valu la réputation de prophète du Mont-d'Or ! Que de discussions n'a-t-il pas eu à soutenir ! que de paris ne se sont pas engagés, d'après ses indications ! On venait, ou on lui écrivait de toutes parts, pour se renseigner. Les chevrières du Mont-d'Or, auprès desquelles il passait pour sorcier, le priaient d'avoir pitié d'elles, en empêchant la gelée, pour ne pas priver leurs chèvres des feuilles de vignes, si nécessaires pendant l'hiver à la nourriture de ces animaux. Les voisins épiaient les moments où il levait ses récoltes, afin de pouvoir, comme lui, les fermer par un temps favorable. Il a laissé quelques notes relatives à ses observations sur la lune rousse.

Le 6 août 1836, il fut nommé juge-de-paix du canton de Limonest. En entrant en fonctions : « Mes efforts, disait-il,

tendront à maintenir et à fortifier la bonne harmonie qui règne dans le pays : concilier est le plus noble attribut de mes fonctions nouvelles ; c'est celui dont je suis le plus fier; aussi, l'olive de la paix sera-t-elle toujours préférée, dans mes mains, à l'arme de la justice. » Et il a fidèlement tenu ses promesses. En 1852, il se décida à renoncer à cette carrière qu'il avait remplie avec honneur et dévouement; il avait droit à une pension de retraite ; il l'abandonna en sollicitant, en échange, le titre de juge-de-paix honoraire, qui lui fut accordé. Il n'abandonna pas toutefois sans regrets des fonctions qu'il aurait pu continuer plusieurs années encore; mais il voulait, disait-il, mettre un terme à ses occupations judiciaires, avant l'âge où il est difficile de les exercer convenablement.

La perte de sa mère, arrivée en 1857, vint déchirer son cœur et raviver les douleurs occasionnées par le décès de son père bien aimé.

Ses affaires l'appelaient souvent à Lyon ; le désir ou le besoin d'y voir ses enfants, placés dans des maisons d'éducation, et pour lesquels il avait une grande tendresse, lui faisaient souvent aussi prendre le chemin de la ville. Il résolut de s'y fixer : il vendit sa propriété en 1859, et vint habiter notre cité. Mais il avait en dernier lieu choisi, à Collonges, une retraite pour y passer la belle saison. Au sein des douceurs qu'il y goûtait, il fut tout-à-coup atteint d'une douleur à la gorge, au mois de septembre 1861. Le mal paraissait d'abord sans gravité, quand, en peu de temps, il fit des progrès effrayants, et, contre toute prévision, l'enleva le 20 du même mois à sa famille et à ses nombreux amis.

Joseph Péaud était d'une taille au-dessus de la moyenne ; son corps, assez bien pris, perdait de la régularité de ses formes par un développement anormal de la glande thyroïde; il avait la physionomie ouverte; la figure douce et gracieuse

A son caractère joyeux et quelque peu insouciant, au moins en apparence, il était aisé de juger combien il aimait à écarter, autant que possible, les épines souvent trop nombreuses dans le chemin de la vie. Il suffisait de le voir pour deviner sa bienveillance ; il était de ces natures bonnes et inoffensives, incapables de se faire des ennemis.

Il appartenait à bon nombre de sociétés savantes (1) ; la nôtre se souviendra longtemps du charme qu'il savait répandre dans ces dîners annuels, dans ces sortes de repas de famille, où sa manière facétieuse de raconter savait si facilement exciter le rire chez tous ses auditeurs. Il laissera parmi nous des souvenirs vivaces : dans sa famille, un vide qui ne peut être rempli ; dans le monde, la mémoire d'un homme de bien ; dans le cœur de ceux qui l'ont aimé, des regrets vivement sentis.

---

(1) Il avait été admis dans celle de Jurisprudence en 1830 ; dans celle d'Agriculture, Histoire naturelle et Arts utiles de Lyon, en 1835; dans la Société Linnéenne, le 14 juillet 1856; dans celle d'Horticulture pratique du Rhône vers le même temps ; dans la Société zoologique d'acclimatation, le 21 mai 1858 ; dans la Société protectrice des animaux, l'année suivante. Il avait été nommé, en 1851, l'un des membres chargés de surveiller la pépinière départementale d'Ecully; en 1852, membre de la commission cantonale de Limonest, pour surveiller les intérêts agricoles ; en 1853, membre de la Société de statistique permanente du même canton.

DESCRIPTION

DE

QUELQUES COLÉOPTÈRES NOUVEAUX OU PEU CONNUS

Présentée à la Société Linnéenne de Lyon, le 11 mai 1865.

Par E. MULSANT & GODART

Telephorus Teinturieri.

Noir. Elytres testacées, pubescentes. Tête, moins deux taches sur le vertex, base des antennes, prothorax, côtés et extrémité de l'abdomen, genoux, jambes et tarses, testacés ou d'un roux jaune. Deuxième article des antennes plus court (♂) ou presque aussi court (♀) que la moitié du troisième. Ongles des quatre pieds antérieurs, armés d'une dent à la base de leur branche externe.

♂ Antennes prolongées jusqu'aux deux tiers de la longueur du corps; à deuxième article égal aux deux cinquièmes du suivant. Abdomen de huit arceaux; le 8e en cône plus long que large.

♀ Antennes prolongées jusqu'aux trois cinquièmes de la longueur du corps : à 2e article plus grand que la moitié du 3e. Abdomen de sept arceaux; le 7e bilobé dans le milieu de son bord postérieur, une fois plus large à la base qu'il est long au milieu.

Long. 0m,0010 à 0m,0011. — Larg. 0m,0003 à 0m,0003 1/4.

Corps allongé; pubescent. *Tête* un peu rétrécie postérieurement, pointillée et garnie d'un duvet très-fin; d'un jaune testacé; parée de deux taches noires sur le vertex. *Palpes* testacés. *Antennes* noires, avec les trois premiers articles fauves. *Yeux* noirs, saillants. *Prothorax* presque carré, un peu rétréci à la base, arqué en devant; arrondi aux angles antérieurs, émoussé aux postérieurs; convexe; relevé latéralement et présentant une gouttière depuis le bord antérieur jusqu'aux trois quarts de la longueur des côtés; rayé d'un sillon sur la ligne médiane; pointillé; presque glabre; d'un roux jaune brillant. *Écusson* noir, pointillé, pubescent. *Élytres* plus larges que le prothorax, quatre fois aussi longues que lui; d'un flave jaunâtre, garnies d'un duvet concolore, fin, couché, assez épais. *Dessous du corps* pubescent, noir. *Abdomen* noir, bordé de roux testacé, avec les deux derniers arceaux, le bord postérieur des 4e, 5e et 6e, de même couleur. *Pieds* pubescents; toutes les cuisses noires avec les genoux, jambes et tarses testacés.

Cette espèce a été prise dans les environs de Biskra (Algérie) par M. le docteur Teinturier, à qui nous l'avons dédiée.

Var. A. *Prothorax orné sur le disque d'une tache noire.*

Obs. Elle doit prendre rang après le *T. assimilis*, Paykull, avec lequel elle a beaucoup d'analogie. Elle s'en distingue par les deux taches noires du vertex, la coloration du dessous du corps, et des pieds et par une taille plus avantageuse.

Coptognathus Lefranci.

Oblong, convexe, brillant, d'un rouge brun. Tête petite, triangulaire tronquée en devant; mandibules très-développées. Prothorax convexe, très-arrondi sur les côtés, cilié. Cuisses et jambes postérieures fortement dilatées. Dessous du corps hérissé de longs poils jaunâtres.

Long. 0^m,0018 (8 l.). — Larg. 0^m,0009 (4 l.).

Corps oblong, brillant; d'un rouge brun. *Tête* triangulaire; oblique-

ment tronquée en devant; ciliée; chargée entre les antennes d'un relief subtriangulaire se dirigeant en arrière; faiblement ponctuée en avant et ruguleusement sur le vertex et les côtés. *Antennes* de huit articles: le premier très-grand; épais; obconique; les trois derniers formant une massue lamellée. *Mandibules* cornées; très-saillantes, arrondies. *Prothorax* légèrement bordé dans sa périphérie; coupé en demi-cercle en devant; les angles antérieurs assez prononcés; obtus; arrondi sur les côtés qui sont garnis de cils longs, épais et fauves; les angles postérieurs effacés et arrondis, bissinueusement en arc renversé à la base; convexe en dessus; marqué de chaque côté d'une tache ponctiforme, noire; couvert sur le disque de points assez gros, espacés. *Écusson* grand, en triangle presque équilatéral; ponctué à la base. *Élytres* de la largeur du prothorax à leur base; légèrement élargies jusqu'aux deux tiers de leur longuer; curvilinéairement de ce point à l'angle sutural, qui est aigu; subdéprimées sur le dos et plus fortement vers la suture; les épaules assez prononcées; couvertes de points assez gros, confusément épars sur la surface, mais disposés en lignes contre la suture; hérissées de poils assez apparents vers l'extrémité. *Dessous du corps* et *pattes* d'un rouge clair; hérissés de longs poils jaunâtres. *Cuisses* postérieures ovales; beaucoup plus dilatées que les intermédiaires et surtout que les antérieures. *Jambes de devant* extérieurement armées de trois fortes dents; les intermédiaires graduellement élargies et obliquement tronquées à leur extrémité; les postérieures considérablement dilatées; premier article des tarses intermédiaires et surtout celui des postérieurs subtriangulairement élargis vers l'extrémité, aussi longs que les deux suivants réunis.

Cette remarquable espèce a été trouvée par M. le docteur Teinturier dans les environs de Biskra (Algérie). Nous l'avons dédiée à M. Lefranc, pharmacien en chef de l'hôpital militaire de Sidi-bel-Abbès, dont les incessantes recherches ont enrichi la faune et la flore de l'Algérie de nombreux et intéressants sujets.

Erodius pellucidus.

D'un brun rougeâtre, brillant; très-gibbeux, presque globuleux. Tête triangulaire, fortement granuleuse. Prothorax court, convexe, ruguleusement ponctué. Elytres transparentes, granuleuses, sans traces de côtes. Tibias antérieurs étroits, munis de deux dents aiguës, les quatre derniers arqués.

Long. 0^m,0011 (5 l.). — Larg. 0^m,0007 (3 l. 1/2).

Corps ovalaire, gibbeux, presque globuleux, d'un rouge brun, luisant. *Tête* granuleuse, les tubercules très-serrés antérieurement, oblitérés dans la partie postérieure, quelques gros points sur le vertex; côtés de la tête marqués d'un petit sinus anguleux qui la font paraître triangulaire. *Antennes* atteignant les deux tiers du prothorax, à premier article gros, subovalaire: le 2e plus grand, obconique: le 3e une fois et demie de la longueur du 4e, qui est court et rond ainsi que les cinq suivants: le 10e grand, oblong et embrassant le 11e qui est peu visible. *Prothorax* très-court, convexe, couvert de gros points, très-serrés, surtout sur le disque, une plaque lisse et brillante au-dessus de chaque angle postérieur; très-fortement échancré à sa partie antérieure qui est rebordée et dont les angles sont très-saillants et relevés; à côtés presque droits et munis d'un rebord bien marqué : à base coupée carrément et rebordée près des angles postérieurs seulement, qui sont obtus. *Elytres* transparentes, très-bombées, couvertes de petits tubercules, éloignés les uns des autres à la base et sur le dos et se rapprochant vers l'extrémité où ils sont fort serrés. *Dessous du corps* d'un rouge brillant; couvert sur le prosternum de petits sillons irréguliers et de gros points, avec les flancs du prothorax fortement sillonnés en long; le périmètre du mésosternum est densement ponctué, le métasternum et les trois premiers segments de l'abdomen sont lisses, le dernier est régulièrement ponctué. *Tibias* antérieurs un peu arqués, armés de deux dents fortes et aiguës: les quatre postérieurs légèrement arqués: tous les tarses munis en dessous de longs poils fauve clair.

Pris dans les environs de Biskra (Algérie) par M. le docteur Teinturier, qui a trouvé dans la même localité les *Erodius Olivieri*, Solier; *bilineatus Olivier et glabratus*, Klug; les deux premiers signalés du Sénégal et le troisième de l'Arabie.

Pimelia dayensis.

Ovalaire, noire. Tête et Prothorax marqués de petits tubercules. Elytres chargées de sept lignes de tubercules arrondis et brillants, la ligne marginale tranchante et fortement dentelée; intervallement finement granuleux.

Long. 0m,110 à 0m,112 (4 l. à 4 l. 1/2). — Larg. 0m,050 à 0m,060 (2 l. 3/4 à 3 l.).

Corps ovalaire; d'un noir peu brillant. *Tête* marquée de gros points sur le devant, couverte de petits tubercules aplatis sur le vertex et les côtés. *Antennes* n'atteignant pas l'extrémité du prothorax; de onze articles: le 1er peu allongé, obconique: le 2e petit, globuleux: le 3e aussi grand que les deux suivants réunis: les 4e à 8e moniliformes; les 9e et 10e plus gros que les précédents, principalement le 10e: le 11e très-petit et emboité dans l'avant-dernier: tous ces articles garnis de poils assez raides. *Prothorax* peu luisant; tronqué en ligne courbe en devant; muni dans sa périphérie d'un bord très-étroit, sensiblement plus large dans sa partie antérieure où il a l'apparence d'un repli; arqué sur les côtés, médiocrement convexe; près de deux fois aussi large que long; couvert de tubercules granuleux, plus serrés sur les côtés, où ils sont mélangés de petits poils noirs et raides; offrant deux petites lignes transversales, ponctiformes, sur le disque, et une ligne longitudinale, à peine saillante, dans le milieu. *Elytres* plus larges en devant que le prothorax aux angles postérieurs; ovalaires; ayant leur plus grande largeur vers le milieu de leur longueur; subarrondies à leur extrémité; légèrement convexes; chargées chacune de sept lignes de tubercules ronds, plats et brillants; ceux des 3e et 4e lignes plus gros et plus

élevés que les autres; une 8e ligne (*la marginale*), tranchante et fortement dentelée; intervalles garnis de très-petits tubercules bien distincts. *Dessous du corps et pieds* granuleux. *Jambes antérieures* assez fortement élargies depuis la base jusqu'à l'extrémité.

Cette espèce a été rencontrée par M. Lefranc, près Daya (Algérie).

Scaurus elongatus.

Oblong. Tête rugulueusement ponctuée. Antennes à article terminal allongé. Prothorax convexe, fortement ponctué. Elytres chargées chacune de trois lignes élevées, dont la première est oblitérée vers la base; intervalles intercostaux distinctement ponctués-striés.

Long. 0^{m},0013 (6 l.). — Larg. 0^{m},0005 (2 l. 1/2).

♂ Cuisses antérieures armées de deux dents; celle de devant longue, courbée en dessous et assez aiguë, la postérieure rudimentaire. Jambes de devant sensiblement arquées; sans échancrure sur leur tiers basilaire. Prothorax convexe, pas plus large que les élytres dans leur plus grande largeur.

♀ Cuisses antérieures armées d'une dent courte, droite, assez aiguë. Jambes de devant légèrement arquées. Prothorax moins convexe, plus étroit que les élytres dans leur plus grande largeur.

Corps entièrement d'un noir mat. *Tête* tronquée carrément à la partie antérieure de l'épistome; chargée d'un relief subanguleux dirigé en arrière; ruguleusement ponctuée sur toute sa surface. *Antennes* prolongées jusqu'à la base (♂) ou un peu moins (♀) du prothorax; assez épaisses, à dernier article allongé, subcylindrique à la base et s'amincissant ensuite en pointe conique vers son extrémité; aussi long que les deux précédents réunis. *Prothorax* un peu plus étroit aux angles postérieurs qu'aux antérieurs; obtusément arrondi sur les côtés; muni d'un rebord dans sa périphérie; creusé au devant de la base d'un

sillon subtriangulairement élargi dans son milieu; ponctué sur toute sa surface d'une manière uniforme. *Ecusson* en triangle au moins une fois plus large que long, lisse. *Elytres* subarrondies aux épaules; subparallèles du 6e aux deux tiers de leur longueur; creusées après l'écusson d'une fossette suturale oblongue; à suture relevée en arête sur son dernier tiers; chargées chacune de trois côtes longitudinales en carènes tranchantes; la juxta-suturale oblitérée de la base à la moitié environ de sa longueur, mais très-saillante à sa partie postérieure; la 2e très-saillante dans toute sa longueur; la 3e ou tranche externe. moins marquée excepté à l'extrémité où elle se réunit aux deux premières : chez quelques individus l'intermédiaire est un peu plus courte que les autres. Chaque intervalle intercostal est marqué de quatre rangées de points assez gros; repli striément et faiblement ponctué. *Dessous du corps* rugueux; poitrine grossièrement ponctuée.

Trouvée par M. le docteur Teinturier dans les monts Aurès (Algérie).

Philax incertus.

Ovale-oblong; d'un noir peu luisant. Prothorax non sinué près des angles postérieurs; finement ponctué. Elytres à neuf stries à peine marquées; les deux premières plus prononcées; les intervalles superficiellement granulés; les troisième, cinquième et septième, légèrement convexes au moins à leur partie postérieure; le marginal visible seulement à sa partie antérieure.

Long. 0m,100 à 0m,110 (4 l. 1/2 à 5 l.). — Larg. 0m,050 à 0m060 (2 l. à 2 l. 1/2).

Corps ovale-oblong; convexe; d'un noir peu luisant. *Tête* finement ponctuée. *Antennes* prolongées jusqu'aux trois quarts des côtés du prothorax; noires. *Prothorax* élargi sur les côtés d'une manière arquée, sans sinuosité au devant des angles postérieurs; muni latéralement d'un rebord étroit, tranchant, un peu saillant et formant par là une gouttière assez large; en ligne fortement sinuée vers chaque 5e externe

de sa base; muni d'un rebord basilaire étroitement interrompu dans son milieu; une fois et demie aussi large que long; convexe, un peu déprimé vers la base; couvert de petits points très-serrés. *Ecusson* transverse, rugueux. *Elytres* d'un quart à peine plus longues qu'elles sont larges, prises ensemble; un peu plus larges au devant que le prothorax; offrant à l'angle huméral une petite dent en saillie obtuse; faiblement élargies jusqu'à la moitié ou un peu plus; obtusément arrondies près de l'extrémité; déprimées sur le dos et convexement déclives sur les côtés; à stries très-légères, à peine marquées: les deux premières plus prononcées; intervalles plans, faiblement granulés: les 3e, 5e et 7e faiblement saillants à leur extrémité postérieure: bord supérieur du repli marginal visible jusqu'aux deux tiers de sa longueur. *Dessous du corps* marqué sur les côtés de l'antépectus de points assez gros, presque unis en sillon; obsolètement ponctué sur l'abdomen. *Pieds et cuisses* ruguleux. *Jambes antérieures* assez fortement élargies depuis la base jusqu'à l'extrémité : les intermédiaires denticulées sur leur arête dorsale.

Cette espèce a été trouvée dans les environs de Sidi-bel-Abbès (Algérie), par M. Lefranc, pharmacien en chef de l'hôpital militaire de cette ville.

Melambius Teinturieri.

Oblong, d'un noir brillant. Prothorax élargi en arc non sinué sur les côtés; densement ponctué. Elytres chargées en dessus d'arêtes étroites; les première et septième, deuxième et sixième, troisième et quatrième postérieurement unies; ruguleuses et marquées d'une rangée striale de petits points oblongs dans les intervalles de ces arêtes.

Long. 0m,090 l. à 0m,100 (3 1/2 à 4 l.). — Larg. 0m,030 à 0m,00 (1 l. 1/3 à 2 l.).

Corps oblong; faiblement convexe; d'un noir assez brillant. *Tête* ruguleusement ponctuée; marquée de deux fossettes profondes entre

les yeux, creusée d'un sillon transversal sur la suture frontale. *Antennes* un peu moins longues que la tête et le prothorax réunis; noires, les derniers articles paraissant plus clairs par l'effet des poils fauves dont ils sont couverts. *Prothorax* élargi sur les côtés d'une manière arquée; muni latéralement d'un rebord assez étroit; échancré à la base, près de chaque angle postérieur, en ligne presque droite et sans rebord entre ces échancrures; faiblement convexe; fortement ponctué sur le disque et réticuleusement sur les côtés; marqué d'une impression transversale au devant de l'écusson. *Ecusson* transverse; fortement ponctué. *Elytres* un peu plus larges en devant que le prothorax; offrant à l'angle huméral une petite dent en saillie obtuse; parallèles jusqu'aux trois cinquièmes; arrondies à l'extrémité; faiblement convexes; chargées en dessus de neuf arêtes étroites : la 1re prolongée jusqu'à l'extrémité, postérieurement unie avec la 7e : la 2e avec la 6e, et la 3e avec la 5e : intervalles existants entre les arêtes, ruguleux et marqués chacun d'une rangée striale de petits points oblongs. *Dessous du corps* densement et finement ponctué: rugueux sur la partie médiaire de l'antépectus. *Pieds* ponctués comme l'abdomen. *Jambes* simples, les antérieures comprimées.

Cette espèce a été capturée dans les environs de Batna (Algérie) par M. le docteur Teinturier, médecin au 2e hussards, à qui nous l'avons dédiée.

Obs. Le *Melambius Teinturieri* se distingue du *M. barbarus*, Erichs. par la forme de son corps, plus court, plus trapu; par la ponctuation du corselet, par celle des élytres et surtout par les arêtes qui ornent ces dernières beaucoup moins élevées que dans l'espèce du célèbre auteur du *Genera et species staphylinorum*.

Heliopathes batnensis.

Noir, luisant. Prothorax échancré en devant; obtusément anguleux vers les cinq septièmes de ses côtés; rétréci ensuite en ligne droite; à angles postérieurs émoussés; muni d'un rebord latéral saillant; très-ponctué. Elytres arrondies aux épaules; très-faiblement striées; finement ponctuées; intervalles plans, peu distincts, superficiellement pointillés.

Long. $0^{m},0012$ à $0^{m},0015$. — Larg. $0^{m},0002$ à $0^{m},0002$ 1/2.

♂ Cuisses postérieures, jambes intermédiaires et postérieures garnies en dessous de longs cils; les 2e et 3e articles des tarses antérieurs fortement dilatés et garnis, ainsi que le 1er, de ventouses.

♀ Cuisses et jambes glabres en dessous ; tous les tarses grêles.

Oblong; d'un noir luisant. *Tête* couverte de points très-serrés; faiblement déprimée transversalement sur la suture frontale. *Antennes* prolongées jusqu'à la base du prothorax ; à 3e article moitié plus long que le 4e. *Prothorax* échancré en devant en arc presque régulier; subarrondi vers les cinq septièmes de ses côtés et rétréci ensuite en ligne presque droite jusqu'aux angles postérieurs, qui sont prononcés, mais émoussés ; muni latéralement d'un rebord étroit, bien saillant, en ligne presque droite à la base, interrompu dans son quart médiaire; d'un tiers au moins plus large que long; convexe, très-ponctué. *Ecusson* en triangle obtus, fortement ponctué. *Elytres* arrondies aux épaules, parallèles jusqu'aux deux tiers (♂), ou faiblement élargies vers leur milieu (♀), retrécies ensuite et subarrondies aux extrémités; convexes sur le dos; à stries de points visibles seulement à la loupe; intervalles plans, peu sensibles; faiblement pointillés; bord supérieur du repli visible jusqu'au 8e des étuis. *Dessous du corps* marqué de très-gros points sur les côtés de l'antépectus; un peu moins forts sur les bords latéraux du prosternum et de l'abdomen, dont la base des trois premiers anneaux est fortement sillonnée. *Pieds* ponctués, moins fortement sur les cuisses.

Cette espèce a été capturée, par M. Lefranc, dans les environs de Batna (Algérie).

Obs. Elle doit prendre rang après le *H. emarginatus*, Fabricius; elle s'en distingue facilement par la forme du prothorax plus convexe, plus arrondi sur les côtés, les angles postérieurs moins marqués, la ponctuation moins rugueuse ; par les intervalles et les stries des élytres visibles seulement à la loupe.

DESCRIPTION

D'UNE

ESPÈCE NOUVELLE DE LONGICORNE

PAR E. MULSANT ET GODART

Présentée à la Société Linnéenne de Lyon, le 10 juillet 1865.



Agapanthia; REYI.

Corps allongé, subconvexe. Tête revêtue d'un duvet jaune verdâtre. Prothorax à peine aussi long que large à la base, médiocrement dilaté sur sa seconde moitié; noir, granuleux, paré de quatre bandes longitudinales d'un jaune verdâtre : chacune des dorsales située dans la direction des antennes. Elytres d'un vert d'olive, garnies d'un duvet court presque concolore, hérissées sur les côtés de longs poils jaunes, leur constituant une bordure.

Long. $0^m,0168$ à $0^m,0174$ (7 l. 1/2 à 7 l. 3/4). — Larg. $0^m,0045$ (2 l.).

Corps allongé. *Tête* ponctuée; noire; revêtue d'un duvet d'un jaune verdâtre; hérissée de longs poils noirs; creusée, entre les antennes, d'un sillon linéairement prolongé jusqu'au vertex. *Yeux* très-échancrés. *Antennes* de deux tiers plus longues que le corps, au moins chez le ♂; sétacées; de douze articles : ciliées sous les premiers : le premier, épais, pubescent; noir en dessous et à l'extrémité de sa partie supérieure, d'un jaune verdâtre, sur le reste de celle-ci : le 2e, très-court, noir : les 3e à 11e couleur de chair, avec l'extrémité noire: le 12e, couleur de chair. *Prothorax* à peine aussi long sur la ligne médiane que large à la base; tronqué en devant et à son bord postérieur, plus étroit en devant, élargi en ligne courbe sur sa seconde

moitié; convexe; assez finement chagriné ou densement ponctué; noir; paré de quatre bandes longitudinales d'un jaune verdâtre hérissées de poils noirs : chacune des bandes internes naissant dans la direction de l'origine des antennes et prolongée jusqu'à la base : chacune des bandes latérales peu ou point visibles quand l'insecte est examiné en dessus. *Ecusson* près d'une fois moins long que large; revêtu d'un duvet flave carné. *Elytres* d'un tiers plus larges en devant que le prothorax; près de cinq fois aussi longues que lui; presque parallèles ou faiblement rétrécies jusqu'aux deux tiers, puis sensiblement rétrécies ensuite en ligne courbe jusqu'à l'angle sutural; ruguleusement ponctuées; d'un vert d'olive, garnies d'un duvet court et presque concolore; extérieurement hérissée d'un duvet jaune verdâtre leur constituant une bordure marginale; hérissée de poils obscurs; moins longs ou presque nuls sur leur partie postérieure. *Dessous du corps* et *pieds* noirs, revêtus d'un duvet court d'un jaune verdâtre. *Ventre* parsemé de petites mouchetures ponctiformes noires.

Patrie : l'Espagne (collect. Godart).

Nous avons dédié cette espèce remarquable à notre ami M. Rey.

Obs. Elle se distingue aisément de toutes les autres par son prothorax offrant, au lieu d'une bande jaune médiane, deux bandes naissant chacune dans la direction des antennes.

DESCRIPTION

D'UNE

ESPÈCE NOUVELLE DE COLÉOPTÈRE

PAR E. MULSANT ET PELLET

Présentée à la Société Linnéenne de Lyon, le 10 Avril 1865

Phylloperta arenicola; MULSANT et PELLET.

Dessus du corps d'un brun ou brun noir violacé; garni de longs poils d'un blanc cendré, médiocrement épais. Tête ruguleusement ponctuée près de l'épistome, d'une manière rugueuse postérieurement. Prothorax sans rebord à la base, rugueusement ponctué. Ecusson en demi-cercle, presque aussi large que les deux tiers de la base d'une elytre, subsillonné. Elytres aspèrement et peu profondément ponctuées; à faibles stries (la juxta-suturale plus prononcée) : les 4e à 6e non prolongées jusqu'à l'extrémité, aboutissant à une sorte de calus : intervalles planiuscules : les 7e à 9e et surtout la 4e, plus sensiblement saillantes. Dessous du corps d'un brun violet ou verdâtre.

Long. 0m,0067 (3 l.). — Larg. 0m,0045 (2 l.) à la base des élytres. — 0m,0056 (2 l. 1/2) vers leur extrémité.

Corps oblong; d'un brun violacé; hérissé ou garni de longs poils d'un blanc sale ou cendré, médiocrement épais, en dessus. *Tête* relevée en rebord sur les bords antérieur et latéraux de l'épistome; ruguleusement pointillée sur celui-ci, rugueusement sur le front et la partie postérieure. *Antennes* d'un brun violacé. *Palpes* d'un rouge brunâtre. *Prothorax* obtusément échancré en arc, en devant : un peu arqué et médiocrement élargi sur les côtés; tranchant, à peine rebordé à ceux-

ci; tronqué un peu en arc dirigé en arrière et sans rebord, à la base; médiocrement convexe; rugueusement ponctué. *Ecusson* presque aussi large que les deux tiers de la base d'une élyt e; presque en demi-cercle, un peu élargi; rayé d'une ligne longitudinale médiane. *Elytres* un peu plus larges en devant que le prothorax à sa base; deux fois et quart aussi longues lui; émoussées aux épaules; subsinueusement élargies d'avant en arrière; arrondies à leur partie postéro-externe; obtusément tronquées à l'extrémité; peu convexe sur le dos; creusées d'une fossette humérale assez faible; ruguleusement ou aspèrement et peu profondément ponctuées; marquées de dix faibles stries, la juxta-suturale plus prononcée : les 4e à 6e non prolongées jusqu'à l'extrémité; postérieurement suivies d'une sorte de calus. *Intervalles* planiuscules : les 7e à 9e, et surtout la 4e plus sensiblement saillantes. *Dessous du corps* d'un brun violâtre ou verdâtre; assez finement ponctué; hérissé de poils d'un blanc sale ou cendré. *Pieds* d'un rouge verdâtre. *Tibias* échancrés vers l'extrémité de leur tranche externe.

Patrie : la Crimée.

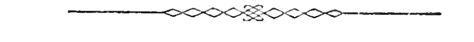
DESCRIPTION

D'UNE

ESPÈCE NOUVELLE DE COLÉOPTÈRES

Par E. MULSANT et CL. REY

Présentée à la Société Linnéenne le 9 janvier 1865.



Sphenoptera Pelleti; MULSANT ET REY.

Allongé ; peu convexe ; d'un rouge cuivreux en dessus. Epistome échancré en demi-lune en devant et chargé d'une ligne élevée de chaque côté de cette échancrure. Prothorax plus grossièrement ponctué que la tête, tronqué au devant de l'écusson et sinué de chaque côté de celui-ci, à la base. Elytres près de trois fois aussi longues que l'écusson, rétrécies depuis les épaules jusqu'à l'extrémité ; tridentées à leur bord postérieur (la dent médiane plus prononcée) ; un peu relevées en carène sur la majeure partie postérieure de la suture, à neuf stries assez faibles et ponctuées : les 6e *à* 8e *naissant seulement après le calus huméral. Intervalles presque imperceptiblement pointillés et marqués de points plus gros, constituant ordinairement une rangée.*

Long. 0,0135 à 0^m,0147 (6 l. à 6 l. 1/2). — Larg. 0^m,0045 (2 l.).

Corps allongé; peu convexe. *Tête* près d'une fois plus large que longue; ponctuée et très-finement pointillée entre les intervalles de ces points; d'un vert doré passant au vert rouge cuivreux sur sa partie postérieure. *Epistome* échancré en demi-lune dans le milieu de son bord antérieur, chargé de chaque côté de cette échancrure d'une ligne élevée dirigée vers le milieu du bord interne des yeux. *Antennes* filiformes; d'un vert doré; déprimées; dentées au côté interne; à 2e arti-

cle court : le 3e le plus long; yeux noirs. *Prothorax* tronqué en devant, avec les angles antérieurs avancés jusqu'au milieu du côté externe des yeux; élargi en ligne un peu courbe sur les côtés; étroitement rebordé à ceux-ci; tronqué au devant de l'écusson et sinueux de chaque côté de celui-ci, à la base; sans rebord à celle-ci; d'un cinquième plus large à cette dernière que long sur la ligne médiane; d'un rouge de cuivre; plus grossièrement ponctué que la tête. *Ecusson* une fois plus large que long; arrondi sur les côtés, rétréci ensuite en pointe, subsinueux près de celle-ci; lisse; d'un rouge cuivreux. *Elytres* aussi larges en devant que le prothorax à sa base; près de trois fois aussi longues que lui; rétrécies depuis les épaules jusqu'à l'extrémité; trois fois aussi larges à la base qu'à celle-ci; tridentées à leur bord postérieur : la dent médiane la plus prononcée; étroitement rebordées sur les côtés; très-médiocrement convexes; un peu relevées en carène sur la majeure partie postérieure de la suture; d'un rouge cuivreux; marquées chacune de neuf stries assez faibles et ponctuées, et d'une strie juxta-suturale rudimentaire : les 6e à 8e stries naissant seulement après le calus huméral. *Intervalles* presque imperceptiblement pointillés et marqués de gros points, peu rapprochés, constituant ordinairement une rangée; planiuscules : les 3e et 5e postérieurement relevés en forme de côte. *Dessous du corps* d'un rouge cuivreux; ponctué. *Sternums* canaliculés et garnis d'un duvet blanchâtre. Partie médiane du premier arceau du ventre avancée en forme de triangle allongé et très-étroit jusqu'au niveau du bord antérieur des hanches postérieures. *Pieds* d'un rouge cuivreux; ponctués : les antérieurs irisés de vert.

Patrie : la Crimée.

Dédiée à M. Pellet qui a enrichi le Catalogue des Coléoptères de plusieurs espèces nouvelles.

(Extrait des *Annales* de la Société Linnéenne de Lyon.)

Lyon. — Imp. de Pinier, rue Tupin, 31.

DESCRIPTION

D'UNE

NOUVELLE ESPÈCE DE COLÉOPTÈRE

DE LA TRIBU DES CARABIDES

Diachromus exquisitus; MULSANT et REY.

Oblongus, subnitidus, parùm convexus, densiùs fulvo-pubescens, subtiliter densè, capite pronotoque fortiùs, punctulatus; infrà niger, suprà viridi-cyaneus, antennis, capite, pronoti margine tenui, elytrorum limbo externo tertiâque parte baseos, prosterni basi apiceque, coxis anticis, coxarum intermediarum et posticarum apice, pedibusque rufo-testaceis. Pronotum subtransversum, subcordatum, basi angustius, lateribus anticè subrotundatis, angulis posticis rectis, medio subtiliter canaliculatum. Elytra subparallela, apice obtusè rotundata distinctiùsque sinuata, læviter-striata.

♂ *Les quatre premiers articles des tarses antérieurs et intermédiaires* garnis en dessous d'une brosse épaisse de poils flaves et courts, entremêlés de petites ventouses. *Les 2e à 4e des antérieurs*, en outre, fortement dilatés. *Les mêmes des intermédiaires* à peine dilatés.

♀ *Les quatre premiers articles des tarses antérieurs et intermédiaires* simplement ciliés en dessous. *Les 2e à 4e des antérieurs* subcyathiformes et légèrement dilatés. *Les mêmes des intermédiaires* simples ou non dilatés.

Long. 0m,009 (4 l.). — Larg. 0m,0035 (1 l. 2/3).

Corps oblong, assez brillant, revêtu d'une fine et courte pubescence flave, assez serrée.

Tête d'un tiers moins large que la partie antérieure du prothorax : densement et assez fortement ponctuée, avec le cou lisse ou presque

lisse; d'un roux testacé assez brillant; revêtue d'une pubescence fauve, assez courte, assez serrée et redressée, avec une longue soie rousse de chaque côté, près des yeux. *Front* peu convexe, offrant de chaque côté entre les antennes une impression arquée en dedans, assez prononcée et joignant la base de *l'espitome:* celui-ci assez fortement et subrugueusement ponctué, séparé du front par une suture fine, mais assez sensible, présentant de chaque côté de son bord antérieur une longue soie fauve. *Labre* peu convexe, presque lisse, d'un roux testacé ou ferrugineux, cilié à son bord apical de 6 longues soies flaves et brillantes. *Les autres parties de la bouche* d'un roux testacé avec l'extrémité des *mandibules* d'un noir de poix.

Yeux assez saillants, noirs.

Antennes filiformes, à peine aussi longues que la moitié du corps; entièrement rousses ou d'un roux testacé; finement et brièvement pubescentes, avec quelques cils plus longs, en dessus et en dessous, vers l'extrémité de chaque article.

Prothorax subcordiforme, subtransverse ou un peu moins long que large; plus étroit dans sa plus grande largeur que la base des élytres; circulairement et largement échancré au sommet, avec les angles antérieurs émoussés, mais assez saillants; subtronqué à la base; légèrement arrondi antérieurement sur les côtés, qui sont faiblement sinués en arrière, avec les angles postérieurs droits et plus ou moins prononcés; peu convexe sur le dos, et marqué sur sa ligne médiane d'un sillon canaliculé, fin, raccourci en avant et en arrière; transversalement subdéprimé à sa base où il offre de chaque côté une impression droite, oblongue et assez sentie; assez densement et assez fortement ponctué, avec la ponctuation un peu plus forte et un peu plus serrée dans les impressions; revêtu d'une fine pubescence fauve, assez serrée et presque droite, avec deux longs poils sur les côtés: l'un situé avant le milieu, l'autre vers les angles postérieurs; d'un vert foncé assez brillant, sonvent bleuâtre, avec le fin rebord extérieur d'un roux testacé.

Écusson presque lisse, d'un noir assez brillant et submétallique.

Élytres oblongues, deux fois et demie aussi longues que le prothorax; légèrement arrondies vers les épaules, puis subparallèles sur les côtés jusqu'aux trois quarts de leur longueur, après lesquels elles se rétrécis-

sent un peu pour aller s'arrondir largement et obtusément au sommet; distinctement et individuellement sinuées avant l'angle sutural qui est un peu émoussé; peu convexes; offrant 9 stries assez fines, mais bien marquées, et le commencement d'une 10e entre la juxta-suturale et la 2e: ces stries un peu plus profondes vers le sommet et la 7e marquée d'un gros point enfoncé près de son extrémité, à la hauteur des sinus; avec les intervalles plans, couverts d'une ponctuation plus serrée et surtout beaucoup plus fine que celle du prothorax, et le submarginal avec une série de points grossiers, un peu plus écartés vers le milieu des côtés; revêtues d'une pubescence serrée, fauve, un peu couchée, un peu plus courte que celle de la tête et du prothorax; présentant sur les côtés des épaules un ou deux longs poils redressés et de même couleur; assez brillantes; bleuâtres avec le limbe extérieur et le premier tiers d'un roux testacé; ou bien, d'un roux testacé et parées d'une tache d'un bleu violacé, étendue jusqu'à la suture et occupant la majeure partie du disque, moins le tiers basilaire, et ordinairement peu tranchée dans son pourtour, de manière à se fondre insensiblement avec la couleur foncière. *Épaules* assez largement arrondies en dehors.

Dessous du corps obsolètement ponctué, un peu plus fortement sur les côtés de la poitrine; à peine pubescent; d'un noir brillant, parfois submétallique, avec le dessous de la tête, la partie antérieure et le sommet du prosternum, les hanches antérieures, l'extrémité des intermédiaires et postérieures, et le repli inférieur des élytres d'un roux testacé. *Tête du prosternum* offrant deux longs poils. *Métasternum* longitudinalement canaliculé sur sa ligne médiane. *Ventre* parsemé de quelques longs poils redressés.

Pieds d'un roux testacé, assez brillant, ainsi que les trochanters, avec l'éperon des tibias antérieurs épais et d'un noir de poix; à peine pubescents. *Cuisses* assez épaisses, légèrement ciliées en dessous. *Tibias et tarses* hispido-sétosellés.

Patrie: l'Orient.

Obs. Cette espèce est facile à confondre avec le *Diachromus germanus* dont nous l'avions d'abord considérée comme une simple variété locale. Mais l'examen attentif de plusieurs échantillons nous y a fait découvrir des caractères spécifiques constants. En effet, la forme générale est pro-

portionnellement un peu plus étroite, et la couleur un peu plus brillante. La ponctuation de la tête et du prothorax est un peu plus grossière. Celui-ci est un peu moins court, moins rétréci en arrière, avec les côtés moins arrondis en avant et les angles antérieurs plus proéminents. Les élytres sont plus parallèles ou moins arrondies sur leurs côtés, et la tache dont elles sont parées est toujours moins nette sur ses bords, plus étendue et même quelquefois au point d'envahir presque toute la surface. Enfin, le dessous du corps présente aussi quelques différences quant à la coloration de quelques-unes de ses parties : ainsi, par exemple, la partie antérieure et la tête du prosternum sont d'un roux testacé, tandis que tout ce segment est noir dans le *Diachromus germanus*. Les hanches antérieures sont entièrement d'un roux testacé, et les intermédiaires et postérieures sont largement lavées de cette même couleur dans le *Diachromus exquisitus*, au lieu que toutes les hanches sont plus ou moins faiblement roussâtres à leur extrémité, seulement chez le *Diachromus germanus*.

DESCRIPTION

D'UNE

ESPÈCE NOUVELLE

DU GENRE AULETES

Par MM. E. MULSANT et A. GODART.



Auletes Tessoni.

Subovalaire, d'un noir-bleuâtre brillant; rostre court, déprimé; antennes noires, insérées à la base du rostre; prothorax transversal, fortement arrondi sur les côtés, densement ponctué; élytres marquées d'une strie unique, juxta-suturale, rugueusement ponctuées.

Long. 0^m,003 (1 l. 1/3). — Larg. 0^m,0017 (3/4 l.).

Corps subovalaire, d'un noir bleuâtre brillant, couvert de poils blanchâtres, assez courts, peu serrés.

Tête verticale, glabre, ponctuée. *Rostre* de la longueur de la tête, déprimé, obsolètement chagriné. *Front* convexe, marqué de points plus gros que ceux des autres parties de la tête. *Vertex* assez convexe, ponctué, partagé dans son milieu par une strie assez profonde. *Antennes* fortes, insérées à la base du rostre, noires, pubescentes : la massue épaisse, acuminée. *Yeux* gros, très-saillants, arrondis, noirs.

Prothorax transversal, aussi large que long, fortement rétréci en avant et en arrière, très-arrondi sur les côtés, marqué d'une impression transversale, assez large, près du bord antérieur, rebordé à la base, convexe, fortement ponctué, couvert de poils blanchâtres courts et peu serrés.

Écusson subordiculaire, lisse.

Élytres deux fois et demie plus longues que le prothorax, plus larges que ce dernier à la base, épaules arrondies et saillantes ; subparallèles jusqu'aux deux tiers postérieurs de leur longueur, se rétrécissant insensiblement jusqu'au sommet où elles sont arrondies, finement rebordées latéralement, marquées d'une strie juxta-suturale, rugueusement ponctuées, couvertes d'une pubescence blanchâtre, peu serrée.

Dessous du corps assez convexe, obsolètement ponctué, garni de poils grisâtres.

Pieds allongés, pubescents. *Cuisses* renflées en leur milieu. *Jambes* antérieures longues. *Tarses* courts, le pénultième article dilaté.

Nous avons dédié cette espèce à M. le capitaine Tesson, qui l'a découverte dans les environs de Lyon, en battant des aunes (*Alnus incana*, de Candolle).

Elle se distingue facilement de ses congénères par sa taille plus ramassée, par son rostre plus court et plus épais, par ses antennes et ses pattes entièrement noires et par la ponctuation générale du corps beaucoup plus forte.

DESCRIPTION

D'UNE

ESPÈCE NOUVELLE DE COLÉOPTÈRE

DU GENRE ATHOUS

Par E. MULSANT et A. GODART

Présentée à la Société linnéenne de Lyon, le 8 juillet 1867.

Athous Chamboveti.

Noir, garni d'une pubescence cendrée, qui le fait paraître grisâtre. Tête marquée de points assez gros, déprimée sur le front; arête frontale renflée, échancrée dans son milieu, avancée sur l'épistome qui reste distinct; 2e article des antennes très-court, le 3e moins grand que le 4e. Prothorax présentant une ligne longitudinale raccourcie sur le disque. couvert d'une ponctuation serrée, moins forte que sur la tête. Écusson brièvement ovale, caréné longitudinalement sur le milieu. Élytres à stries canaliculées, ponctuées : les quatre dernières n'atteignant pas la base.

Long. 0m,0105 (4 l. 1/2). — Larg. 0m,0025 (1 l.).

Corps allongé; noir, couvert d'une pubescence cendrée qui le fait paraître d'un noir grisâtre.

Tête déprimée sur le front, à crête frontale relevée, fortement échancrée dans son milieu, avancée au-dessus de l'épistome qui est perpendiculaire et reste bien distinct sur toute sa largeur; marquée de gros points serrés. *Mandibules* et *palpes* noirâtres.

Antennes prolongées jusqu'au 5e environ des élytres, pubescentes, noirâtres : 2e et 3e articles un peu plus étroits que les suivants : le 2e beaucoup plus court que le 3e : celui-ci un peu moins longs que le 4e.

Prothorax légèrement échancré au bord antérieur, d'un tiers environ plus long que large, plus étroit en devant, à angles postérieurs un peu obtus, médiocrement prolongés en arrière, les antérieurs déclives; couvert d'une ponctuation serrée, moins forte que celle de la tête; offrant une ligne médiane indistincte à ses extrémités; noté de deux fossettes de chaque côté de cette ligne : la première au tiers, et la deuxième aux trois quarts de sa longueur, et d'une forte dépression de chaque côté, placée entre les deux fossettes et touchant le bord extérieur.

Écusson brièvement ovale, ponctué, chargé d'une carène médiane, bien prononcée.

Élytres un peu plus larges en devant que le prothorax à ses angles postérieurs, deux fois et demie plus longues que lui, très-légèrement rétrécies à leur extrémité; ayant chacune neuf stries canaliculées et fortement ponctuées : les quatre dernières n'atteignant pas la base. Intervalles plans, rugueusement et finement ponctués.

Dessous du corps noir : tous les segments de l'abdomen ornés d'une bordure flave; pubescent, assez fortement ponctué sur l'antépectus et pointillé sur le reste.

Pieds noirs avec l'extrémité des cuisses et les tarses d'un ferrugineux obscur ; 2e, 3e et 4e articles des tarses garnis en dessous d'une sorte de petite houpe de poils.

Patrie : Le Mont-Pilat.

Cette espèce doit prendre rang à côté de l'*Athous olbiensis;* elle s'en distingue par une taille plus avantageuse, par les fossettes du corselet; par les stries des élytres, et par leur septième intervalle qui n'est pas caréné comme dans cette dernière.

Elle a été découverte par M. Chambovet, entomophile de St-Étienne, à qui nous l'avons dédiée.

DESCRIPTION

DE

DEUX NOUVELLES ESPÈCES DE COLÉOPTÈRES

Par E. MULSANT et A. GODART.

Présentée à la Société linnéenne le 12 août 1867.

Coptocephala peregrina.

Testacée, subpubescente. Tête lisse avec deux impressions longitudinales entre les antennes et une petite strie sur la partie médiane. Yeux noirs. Prothorax transversal, creusé au milieu d'un sillon longitudinal, tronqué carrément à la base. Écusson en triangle allongé, pubescent. Élytres faiblement striées, ornées d'une bande noire en forme de chevron, à cheval sur la suture.

Var. *Élytres* sans taches.

Longueur $0^m,0078$ à $0^m,0090$ (3 à 4 l.) — Larg. 0030 (1 l. 1/2)

♂ Les trois premiers articles des tarses antérieurs fortement dilatés.
♀ Les trois premiers articles des tarses antérieurs simples.

Corps peu allongé, déprimé ; testacé avec la tête et le prothorax rougeâtres.

Tête assez grande, près d'un tiers plus étroite que le prothorax ; marquée entre les antennes de deux impressions obliques et d'une petite ligne qui les sépare.

Yeux noirs, arrondis, très-saillants.

Antennes de la longueur de la tête et du prothorax réunis ; pubescentes, avec le 1er article oblong, épais : le 2e plus court, obconique : le 3e allongé : les 4e à 10e subégaux, obconiques ; le dernier allongé, acuminé au bout.

Prothorax transversal, d'un tiers moins long que large, finement rebordé à la base, plus largement sur les côtés qui sont relevés en gouttière ; échancré légèrement en avant, faiblemement arrondi sur les côtés avec les angles antérieurs saillants, infléchis et les postérieurs obtus ; coupé carrément à la base ; creusé au milieu d'un sillon longitudinal raccourci antérieurement ; marqué de chaque côté de la base de deux impressions oblongues ; assez brillant et lisse.

Écusson en triangle allongé, pubescent.

Élytres planes, en carré allongé, plus larges que le prothorax à la base, deux fois et demie environ plus longues que lui ; munies latéralement d'un rebord qui s'efface un peu avant l'extrémité, qui est tronquée obliquement ; à neuf stries imperceptibles ; parées d'une bande noirâtre commune ayant la forme d'un chevron dont le sommet est sur la suture, située vers les deux tiers de leur longueur ; intervalles presque plans, excepté les 2e et 4e qui sont visiblement relevés, marqués de très-petits points servant d'insertion à des poils très-courts, d'un fauve rougeâtre qui font paraître les élytres mates ; quatre ou cinq gros points, très-distancés sur le huitième intervalle.

Dessous du corps lisse, d'un rouge testacé brillant. *Cuisses* sensiblement renflées. *Tibias* hispides sur leur arête : le pénultième article des tarses en cœur.

Cette espèce a été trouvée à Marseille, courant sur le port ; elle aura été importée avec les arachides provenant de l'Égypte.

Aubeonymus notatus.

Ovale-oblong, convexe, noir, couvert de squammules d'un gris-noirâtre. Rostre déprimé, arqué, fortement ponctué. Antennes assez longues et grêles. Tête et prothorax fortement ponctués. Élytres ponctuées-striées, marquées d'une tache transversale commune, d'un gris roussâtre, entourée d'un cercle noir. Pattes robustes : jambes armées d'un fort crochet à leur extrémité.

Longueur 0m,008 (3 1/2 l.) — Largeur 0m,005 (1 3/4 l.).

Corps ovale, oblong, convexe, noir.

Tête large, courte, convexe, rugueusement ponctuée. *Rostre* de la longueur de la tête et du prothorax réunis, arqué, déprimé ; marqué de trois carènes longitudinales; fortement ponctué; noté de deux lignes de points beaucoup plus gros de chaque côté de la carène médiane.

Yeux latéraux, ovalaire, déprimés, noirs.

Antennes pubescentes, d'un roux ferrugineux ; scape atteignant le bord antérieur du prothorax; funicule un peu plus long que le scape, à 1er et 2e article allongés, obconiques : le 1er plus épais et un peu plus long que le 2e : les 3e à 5e courts, ovalaires : 6e et 7e plus longs, subarrondis : massue ovale oblongue, subacuminée.

Prothorax un peu plus long que large, tronquée au sommet et prolongé en arrière à la base, faiblement arrondi sur les côtés, lobé derrière les yeux ; d'un noir de poix ; ruguleusement ponctué et paré de squamules grisâtres.

Écusson petit, triangulaire, couvert d'un duvet grisâtre.

Élytres oblongues, deux fois plus longues que le prothorax, plus larges que ce dernier à la base ; *Épaules* proéminentes ; faiblement arrondies sur les côtés et assez brusquement rétréci en arrière ; garnies de squammules piliformes, grisâtres; parées de petites taches, composées de squammules ovalaires, d'un gris noirâtre, disposées longitudinalement sur les intervalles et d'une tache commune, transversale, d'un gris roussâtre, entourée d'un cercle noir, située vers les deux tiers de la longueur et s'étendant de chaque côté depuis la suture jusqu'au troisième intervalle ; marquées de stries profondes assez fortement ponctuées. Intervalles larges, convexes.

Dessous du corps subdéprimé ; noirâtre ; rugueusement ponctué.

Pattes robustes, garnies d'une pubescence épaisse; d'un brun ferrugineux. *Cuisses* courtes, fortement renflées après leur milieu, ponctuées sur toute leur surface. *Tibias* chagrinés et rugueusement ponctués; armés d'un fort crochet à leur extrémité. *Tarses* courts, garnis en dessous d'une brosse de poils grisâtres.

Patrie : Les environs de Magenta (Italie).

DESCRIPTION

D'UNE

ESPÈCE NOUVELLE DE GÉOCORISE

Constituant un Genre nouveau parmi les Ligéides

Présenté à la Société Linnéenne le 9 juillet 1866.

Genre *Apterola*, APTEROLE; Mulsant et Rey.

CARACTÈRES. *Antennes* insérées au devant des yeux sur le bord interne du repli des joues; de quatre articles: le 1er débordant à son extrémité la partie antérieure de la tête, le plus court; le 2e le plus long: les deux autres presque égaux. *Tête* triangulaire. *Ocelles* petits rapprochés des yeux. *Pronotum* transverse, faiblement échancré en arc à son bord postérieur; à cicatrices linéaires. *Ecusson* tronqué postérieurement, ne dépassant pas le métathorax; *Cories* réduites à des moignons, ne dépassant pas le métathorax; à membrane nulle. *Ailes* nulles. *Dos de l'abdomen* entièrement à découvert.

Apteola Künckeli ; Mulsant et Rey

Dessus du corps garni de poils fins très-courts ; d'un noir mat : bords antérieur et latéraux du pronotum, ligne médiane du même segment étroite en devant, triangulairement élargie postérieurement, ligne médiane de l'écusson, bords des moignons des cories, seconde moitié des arceaux de la tranche abdominale et de son repli, rouges : bord rostral des pièces prébasilaires, cotyles et bord postérieur des segments pectoraux, d'un rouge blanchâtre.

Long. 0m,0067 (3 l.). — Larg. 0m,0020 (9/10 l.)

Patrie : l'Espagne.

Découverte par M. Künckel, à qui nous l'avons dédiée.

DESCRIPTION

DE

DEUX ESPÈCES NOUVELLES D'ALPHITOBIUS

(Coléoptères de la tribu des LATIGENES, famille des *Ulomiens*.)

par E. MULSANT et GODART

Présentée a la Société linnéenne de Lyon le 11 novembre 1867.

Alphitobius granivorus.

Oblong ou suboblong ; médiocrement convexe ; entièrement d'un roux testacé. Yeux presque entièrement coupés. Dernier article des palpes maxillaires une fois plus long que large. Prothorax arqué sur les côtés, offrant vers la moitié ou un peu plus sa plus grande largeur, aussi large à la base que les élytres ; bissinué et moins faiblement rebordé dans le milieu de la base ; presque uniformément marqué de points ronds. Élytres à stries à peine plus fortement ponctuées que les intervalles, ceux-ci finement ponctués : les trois ou quatre internes presque plans, rendant les stries moins distinctes ; les externes faiblement convexes. Prosternum convexe, à peine rebordé sur les côtés.

Corps oblong ; médiocrement convexe ; entièrement d'un rouge de cuir ou d'un roux testacé ; luisant de dessus.

Tête marquée de points un peu moins petits sur le front que sur l'épistome ; marquée sur la suture frontale d'un sillon transversal ou par un arc dirigé en arrière.

Épistome tronqué ou à peine échancré en arc au devant.

Yeux noirs, presque entièrement coupés par les joues.

Antennes prolongées jusqu'à la moitié ou aux trois cinquièmes des côtés du prothorax ; d'un rouge de cuir ; grossissant à partir du 4e article ; dentées au côté interne à partir du 6e : les 4e à 10e plus larges que longs.

Prothorax échancré en arc, en devant, avec la partie médiane de cette échancrure transverse ; arqué sur les côtés, et offrant vers la moitié ou un peu plus de ceux-ci sa plus grande largeur ; rebordé latéralement : aussi large à la base que celle des élytres ; plus large aux angles postérieurs qu'aux antérieurs ; bissinué à la base, avec la partie médiane un peu plus prolongée en arrière que les angles latéraux ; muni d'un rebord basilaire moins faible dans le milieu que sur les côtés ; déprimé ou marqué d'une fossette au-devant de chaque sinuosité, près d'une fois plus large à son bord postérieur que long sur son milieu ; plus convexe que les élytres ; presque uniformément marqué de points plus gros que ceux de la têté, et séparés par des espaces lisses.

Écusson plus large que long ; en ogive ou presque en demi-cercle ; finement ponctué.

Élytres subparallèles jusqu'aux deux tiers, en ogive postérieurement ; très-médiocrement convexes ; à neuf stries marqués de points à peine plus gros que ceux des intervalles, ceux-ci finement ponctués ; les trois ou quatre plus internes presque plans et rendant, par là, les stries plus faibles ou moins distinctes : les autres, médiocrement convexes. *Repli* prolongé jusqu'à l'angle sutural.

Dessous du corps d'un roux testacé, d'un roux presque orangé ou d'un roux de cuir ; granuleux sur les côtés de l'antépectus, ponctué sur le reste. *Prosternum* convexe ; à peine muni d'un léger rebord sur les côtés.

Pieds de la couleur du dessous du corps : jambes antérieures et intermédiaires faiblement arquées et faiblement denticulées sur leur arête externe : les postériers droits et inermes. *Premier article des tarses postérieurs* aussi long que les deux suivants réunis ; un peu moins grand que le dernier.

Cette espèce a été prise à Marseille.

Alphitobius viator.

Oblong ; très-médiocrement convexe ; entièrement d'un rouge brunâtre. Yeux coupés aux deux tiers. Dernier article des palpes maxillaires de moitié plus long que large. Prothorax offrant vers les trois cinquièmes sa plus grande largeur, un peu moins large à la base que les élytres ; bissinué et un peu moins faiblement rebordé à la base que sur les côtés ; presque uniformément marqué de points ronds. Élytres à stries prononcées et marquées de points assez gros. Intervalles convexes, pointillés. Prosternum aplani à partir de la moitié des hanches.

Long. 0m,0067 (3 l.) — Larg. 0m,0022 à 0m,0026 (1 à 1/8 l.).

Corps oblong ; très-médiocrement convexe ; entièrement d'un rouge brunâtre ; presque mat sur le prothorax, peu luisant sur les élytres.

Tête uniformément marquée de points un peu plus petits que ceux du prothorax ; marquée sur la suture frontale d'un sillon transversal arqué en arrière. *Épistome* tronqué ou à peine échancré en arc, en devant. *Palpes maxillaires* à dernier article élargi d'arrière en avant, obliquement tronqué à l'extrémité ; de moitié plus long que large.

Yeux noirs ; coupés jusqu'aux deux tiers par les joues.

Antennes prolongées jusqu'aux trois quarts des côtés du prothorax ; grossissant à partir du 4e article ; dentées au côté interne à partir du 5e : les 4e à 10e plus larges que longs.

Prothorax échancré en arc assez régulier, en devant ; arqué sur côtés, mais plus faiblement sur le tiers postérieur de ceux-ci ; offrant vers les deux tiers sa plus grande largeur, parfois légèrement sinué près des angles postérieurs ; un peu moins large à sa base que celle des élytres ; un peu plus large aux angles postérieurs qu'aux antérieurs ; bissinué à la base, avec la partie médiane de celle-ci sensiblement plus prolongée en arrière que les angles postérieurs ; orné d'un rebord basilaire moins faible dans le milieu que sur les côtés ; souvent à peine déprimé au devant de chaque sinuosité basilaire : de deux tiers plus large à la base que long sur son milieu ; plus sensiblement convexe sur son

milieu que les élytres, et moins convexement déclive qu'elles sur les côtés; presque uniformément marqué de points un peu plus gros que ceux de la tête.

Écusson en triangle, un peu plus long que large ; étroitement rebordé sur les côtés; finement ponctué.

Élytres parallèles jusqu'aux deux tiers, en ogive postérieurement ; peu convexes sur de dos, subconvexement déclives sur les côtés; à neuf stries, très-prononcées et marquées de points transverses rapprochés ; les 4e et 5e ordinairement les plus courts. *Intervalles* convexes; pointillés. *Repli* prolongé jusqu'à l'angle sutural.

Dessous du corps d'un rouge brunâtre : ventre parfois plus obscur. *Prosternum* aplani à partir de la moitié des hanches. *Côtés de l'antépectus*, un peu granuleux. *Ventre* plus finement ponctué.

Pieds de la couleur de la poitrine. *Jambes antérieures* faiblement arquées et à peine denticulées, sur leur arête externe. *Jambes intermédiaires* et postérieurs droits.

Tarses postérieurs à 1er article plus long que les deux suivants réunis, au moins aussi grand que le dernier.

Cette espèce a été trouvée comme la prédédente, à Marseille, où elle a été sans doute importée avec les blés étrangers.

L'*A. viator* se distingue de l'*A. granivorus* par sa couleur moins claire; par son corps un peu plus allongé, plus parallèle ; par ses yeux beaucoup moins coupés par les joues; par son prothorax échancré en arc régulier en devant, plus faiblement arqué dans sa seconde moitié; débordé à la base, par les élytres, de la largeur d'un intervalle de celles-ci ; offrant la partie médiane de sa base plus prolongée en arrière; par ses élytres à stries plus profondes et marquées de lignes et de points transverses, rapprochés, visiblement plus gros que ceux des intervalles; par ces derniers plus convexes ; par son prosternum aplani postérieurement, à partir de la moitié des hanches.

DESCRIPTION

DE

TROIS COLÉOPTÈRES NOUVEAUX

PAR E. MULSANT ET A. GODART

Helops tauricus.

Oblong, d'un noir brillant en dessus. Prothorax échancré à son bord antérieur ; élargi en ligne courbe jusqu'aux deux tiers, rétréci ensuite jusqu'à la base ; légèrement sinué près des angles postérieurs, qui sont rectangulaires ; convexe ; rebordé sur les côtés ; réticuleusement ponctué. Élytres de moitié plus longues que larges, subparallèles jusqu'aux trois cinquièmes, à stries prononcées, marquées de points oblongs ; intervalles plans, pointillés.

♂ *Ventre* garni d'une touffe de poils flaves sur le milieu du 1er arceau. Trois premiers articles des tarses antérieurs et intermédiaires garnis en dessous d'espèces de ventouses : les 2e et 3e des antérieurs subcordiformes.

♀ *Ventre* glabre. *Tarses* sans ventouses : les trois premiers articles des antérieurs non cordiformes, à peine élargis.

Long. 0m,0067 à 0m,0100 (3 l. à 4 l. 1/2). — Larg. 0m,0036 à 0m,0045 (1 l. 1/2 à 2 l.).

Corps oblong ; convexe ; d'un noir brillant en dessus.

Tête fortement déprimée sur la suture frontale, celle-ci visiblement arquée en arrière, marquée de points très-serrés.

Labre d'un rouge jaunâtre, cilié de fauve.

Antennes d'un brun rouge, plus clair à l'extrémité qu'à la base, garnies de poils fins, à 3e article deux fois et demie aussi long que le 2e; le dernier ovalaire, obtus à son extrémité.

Prothorax échancré en arc régulier en devant, élargi en ligne courbe jusqu'aux deux tiers environ, faiblement rétréci ensuite en ligne presque droite, à peine sinué devant les angles postérieures, qui sont rectangulaires; muni sur les côtés d'un rebord étroit, saillant; plus étroitement rebordé à la base et au bord antérieur; très-convexe; presque aussi long que large; densement ponctué sur le disque, ruguleusement sur les côtés.

Écusson une fois plus large que long, en demi-cercle; ponctué.

Élytres plus larges en devant que le prothorax à sa base; subparallèles jusqu'aux trois cinquièmes (♂), ou à peine élargies vers leur milieu (♀); de moitié plus longues que larges; munies d'un rebord marginal, entièrement visible sur toute sa longueur; à neuf stries ou rainurelles étroites, plus profondes en devant, marquées de points oblongs, bien distincts dans toute leur longueur: la 1re réunie à la 2e antérieurement: celle-ci unie à son extrémité postérieure à la 7e, et la 3e à la 6e.

Intervalles plus visiblement ponctués.

Dessous du corps noir, côtés de l'antépectus marqués de rides longitudinales.

Posternum parallèle entre les hanches, obtusément en toit après elles, sillonné dans son milieu. Abdomen fortement ponctué: les trois derniers anneaux bordés de jaune flave.

Pieds bruns, plus clairs sur les jambes et les tarses, pointillés: jambes et tarses garnis en dessous de poils soyeux d'un flave testacé: 1er article des tarses postérieurs un peu plus longs que les deux suivants réunis.

Patrie: La Crimée.

Cette espèce se distingue de toutes ses congénères par la ponctuation de son prothorax et par la touffe de poils qui orne le milieu du 1er arceau de l'abdomen chez le ♂: elle doit prendre rang après l'*H. harpaloides* (Küster).

Helops minutus.

Court; ovale; convexe; d'un brun rouge avec un reflet métallique brillant en dessus. Prothorax légèrement arqué en devant, arrondi sur les côtés, tronqué à la base; angles postérieurs émoussés; couvert de points serrés d'où sortent autant de poils jaunâtres, courts, un peu recourbés en arrière. Élytres subarrondies aux épaules; en ovale un peu allongé, une fois plus longues que larges, à trois stries ponctuées; intervalles plans, marqués d'une ligne de points d'où émergent des poils jaunâtres assez raides.

♂ Trois premiers articles des tarses antérieurs ciliés et garnis en dessous d'espèces de ventouses légèrement dilatés.

♀ Tarses peu ciliés sans ventouses et non dilatés.

Long. 0m,0033 à 0m,0045 (1 l. 1/2 à 2 l.). — Larg. 0m,0018 à 0m,0022 (3/4 l. à 1 l.).

Corps court; ovale; convexe; d'un brun rouge brillant, avec un reflet métallique en dessus.

Tête marquée de points très-serrés donnant chacun naissance à une soie courte: suture frontale légèrement arquée en arrière.

Labre pointillé, d'un jaune testacé, cilié en devant.

Palpes et *Antennes* d'un roux testacé: ces dernières pubescentes, grossissant sensiblement vers l'extrémité, à 3e article deux fois aussi long que le 2e: le dernier ovalaire.

Prothorax faiblement arqué en avant, arrondi sur les côtés, à angles postérieurs émoussés, tronqué à la base en ligne presque droite; muni sur les côtés d'un rebord assez tranchant, peu saillant, convexe; couvert d'une ponctuation serrée, présentant la même pubescence que sur la tête.

Écusson en triangle, une fois plus large que long.

Élytres à peine plus larges que le prothorax à sa base, subarrondies aux épaules, assez faiblement élargies jusque vers les deux tiers et

rétrécies ensuite jusque à l'angle sutural; une fois plus longue que larges; munies d'un rebord latéral entièrement visible dans toute sa longueur; convexes; à stries ponctuées.

Intervalles presque plans marqués d'une série régulière de points, donnant naissance chacun à une soie courte d'un livide flavescent; ces soies ainsi disposées forment une rangée régulière et bien visible sur chaque intervalle et donnent un cachet particulier à cette espèce.

Dessous du corps d'un brun rouge: finement ridé sur les côtés de l'antépectus; ponctué sur les médi et postpectus, plus faiblement sur le ventre.

Prosternum ponctué, fortement convexe, rebordé entre les hanches, non relevé en pointe à son extrémité.

Postépisternums rétrécis d'avant en arrière, visiblement pointillés.

Pieds d'un brun rouge.

Cuisses pointillées, jambes assez faiblement garnies en dessous de poils cendrés, tarses plus garnis en dessous de poils semblables.

Patrie: L'Algérie, environs de Biskra.

Cette espèce, la plus petite du genre, se distingue facilement de toutes celles connues, par l'exiguité de sa taille et par les poils qui forment des rangées régulières sur les élytres.

Hedyphanes hirtus.

Allongé; convexe; bronzé; hérissé en dessus de poils fins, peu serrés. Prothorax arqué en devant, arrondi sur les côtés, à angles postérieurs émoussés; arqué à la base; réticuleusement ponctué. Élytres subarrondies aux épaules, en ovale allongé, une fois plus longues que larges; à stries presque effacées; marquées de points peu distincts postérieurement. Intervalles plans, visiblement pointillés.

♂ Dernier article des antennes médiocrement arqué au côté externe. Trois premiers articles des tarses antérieurs ciliés et garnis en dessous de sortes de ventouses; légèrement dilatés.

♀ Dernier article des antennes fortement arqué à son côté externe. Tarses peu ciliés: les antérieurs à peine dilatés.

Long. 0m,0056 à 0m,0078 (2 l. 1/2 à 3 1/2 l.). — Larg. 0m,0022 à 0m,0033 (1 l. à 1/2 l.)

Corps allongé; convexe; d'un bronzé brillant; hérissé en dessus de poils fins et assez longs.

Tête réticuleusement ponctuée, profondément creusée sur la suture frontale.

Labre cilié en devant.

Palpes d'un brun rouge.

Antennes prolongées jusqu'au quart (♀) ou aux deux cinquièmes (♂) des élytres; d'un brun rouge, plus clair à l'extrémité qu'à la base; pubescentes; à 3e article une fois plus long que le 2e : le dernier ovale-oblong.

Prothorax faiblement arqué en devant, arrondi sur les côtés, sub-arrondi aux angles postérieurs, un peu moins large à ceux-ci qu'à ceux de devant qui sont émoussés, tronqué à la base en ligne arquée; d'un quart environ plus large vers les trois cinquièmes qu'à la base; muni sur les côtés d'un rebord peu saillant interrompu dans son milieu; fortement convexe, reticuleusement pontué.

Écusson en triangle équilatéral; ponctué.

Élytres à peine plus larges en devant que le prothorax à sa base; faiblement allongées jusqu'aux deux cinquièmes et rétrécies ensuite jusqu'à l'angle sutural; une fois plus longues que larges; à rebord marginal entièrement visible; convexes; à neuf stries peu prononcées, entièrement effacées postérieurement.

Intervalles presque plans, distinctement ponctués.

Dessous du corps d'un bronzé brillant, finement ridé sur les côtés de l'antépectus; ponctué sur les médi et postpectus et sur l'abdomen.

Prosternum ponctué, très-étroitement rebordé entre les hanches, relevé en pointe à son extrémité.

Pieds assez allongés, pointillés.

Cuisses et *Jambes* de la couleur du corps.

Tarses d'un fauve testacé, garnis en dessous de poils flavescents.

Patrie : L'Algérie, environs de Biskra.

Cette espèce se distingue sans peine des autres, par sa villosité, et par la ponctuation du prothorax et celle des élytres.

DESCRIPTION

DE

TROIS NOUVELLES ESPÈCES DE BYRRHIDES

PAR E. MULSANT ET REY

Présentée à la Société Linnéenne de Lyon, le 13 janvier 1868.



Syncalypta Reichei; MULSANT ET REY.

Ovale, convexe; noire. Prothorax paraissant en ligne droite à la base, quand il est examiné perpendiculairement en dessus; finement ponctué; garni sur les côtés de poils ou squammules pulviformes cendrées. Écusson en triangle plus long que large. Élytres garnies de squammules pulviformes, qui leur donnent une teinte grisâtre; hérissées de soies courtes, renflées vers l'extrémité, d'un blond livide; garnies d'une strie justa-suturale ponctuée plus profonde postérieurement, et de neuf rangées striales de points ronds, profonds, séparés par un espace presque égal à leur diamètre.

Long. $0^m,0022$ (1 l.) — Larg. $0^m,0015$ (2/3 l.)

Corps ovale, offrant vers la moitié de la longueur des élytres sa plus grande largeur, plus rétréci en arrière qu'en avant; noir en dessus.

Tête densement et finement ponctuée; garnie de poils cendrés, courts et pulviformes; hérissée de quelques soies subclavées d'un blond pâle.

Prothorax élargi d'avant en arrière, légérement en arc rentrant et à peine relevé en rebord sur les côtés; sans rebord à la base et paraissant coupé en ligne à peu près droite, quand il est examiné perpendiculairement en dessus, ou en arc dirigé en arrière, quand on le regarde

d'avant en arrière; convexe; marqué sur la moitié antérieure de ses côtés d'une dépression transverse, dirigée vers les angles antérieurs ; noir ; marqué de petits points ronds rapprochés, mais non contigus ; garni sur les côtés de poils cendrés, courts, pulviformes.

Écusson en triangle plus long que large; noir: presque glabre.

Élytres subparallèles ou plutôt en ligne légèrement arquée en dehors jusqu'à moitié de leur longueur, rétrécies ensuite d'une manière sinuée, obtuses à l'extrémité ; près de quatre fois aussi longues que le prothorax sur son milieu ; convexes sur le dos, convexement inclinées sur les côtés ; marquées d'une strie ponctuée, juxta-suturale, et de neuf rangées striales de points ronds, profonds, séparés par un espace aplani presque égal à leur diamètre ; la strie juxta-suturale plus profonde près de l'angle sutural, et formant avec l'extrémité sulciforme de la 5e rangée striale, une dépression en angle aigu : cette dépression extérieurement bordée d'une carène obtuse : la première rangée ou la voisine de la strie juxta-marginale, dépassant à peine les quatre septièmes de leur longueur : les 2e, 3e et 4e graduellement plus longues : les 7e à 10e terminées postérieurement vers la carène obtuse : les deux externes pas plus prononcées que les précédentes ; noires. Intervalles ponctués et garnis de poils ou squammules pulviformes cendrés, qui leur donnent une teinte grisâtre ; hérissés de soies, renflées vers l'extrémité, courtes, d'un blond livide, peu ou médiocrement apparentes, si ce n'est sur les côtés.

Dessous du corps et *pieds*, noirs : ceux-ci extérieurement ciliés de soies d'un blond livide.

Patrie: la Carinthie.

De la collection de M. Reiche, à qui nous l'avons dédiée. Cette espèce se distingue aisément de toutes les autres par les points ronds et profonds, des rangées striales de ses élytres; par les poils ou squammules pulviformes et peu apparents qui couvent les intervalles de celles-ci ; par son écusson en triangle, plus long que large, etc.

Byrrhus aurovittatus, Reiche.

Ovale ou ovale oblong. Prothorax sans rebord et non renflé à ses angles postérieurs ; brun ; garni d'un duvet cendré flave, presque mi-doré. Élytres non émousées et à peine relevées à l'angle huméral ; de moitié environ plus longues que larges, réunies ; brunes, souvent d'un rouge testacé sur les côtés ; à onze stries sur chacune. Intervalle juxta-sutural postérieurement relevé en carène : les autres plans : les impairs garnis d'un duvet cendré flavescent : les 2e, 4e, 6e et 8e revêtus d'un duvet jaune flave presque doré. Repli moins large que le postepisternum à sa base. Ailes nulles. 3e article des tarses sans sole membraneuse, en dessous.

♂ ?

♀ Ongles des pieds antérieurs régulièrement arqués.

Larg. $0^m,0100$ (4 l. 1/2) — Long. $0^m,0048$ (2 l. 1/8).

Corps ovale ou ovale oblong ; convexe ; pubescent, en dessus.

Tête assez finement ponctuée ; garnie d'un duvet cendré flavescent ; marquée d'une ligne transverse sur le milieu du front, au niveau du bord postérieur des yeux.

Labre poilu et fortement ponctué.

Antennes un peu moins longuement prolongées que les angles postérieurs du prothorax ; d'un rouge brunâtre ; comprimées et grossissant graduellement à partir du 4e article : les 7e à 10e cupiformes, subpétiolés.

Prothorax paraissant obtusément et médiocrement arqué en devant, quand il est vu perpendiculairement en dessus ; muni d'un léger rebord en devant ; sans rebord et non renflé aux angles postérieurs ; bissinué à la base ; deux fois aussi large à cette dernière que long sur sa ligne médiane ; plus convexe en avant qu'en arrière ; assez finement ponctué ; noir ou brun : garni d'un duvet médiocrement serré, d'un cendré flave mi-doré.

Écusson en triangle, à côtés curvilignes ; aussi large à la base que long sur son milieu ; noir ou brun ; revêtu d'un duvet d'un flave orangé mi-doré.

Élytres aussi larges en devant que le prothorax à sa base; trois fois aussi longues que lui; non émoussées et à peine relevées à l'angle huméral; faiblement élargies jusqu'aux trois septièmes de leur longueur, rétrécies ensuite en ligne courbe jusqu'à l'angle sutural; convexes; près de moitié plus longues que larges réunies; brunes et passant souvent au rouge brun ou brunâtre sur les côtés; à peine ponctuées ou pointillées; rayées chacune de 11 stries peu distinctement ponctuées ou imponctuées; les 2e, 3e et 4e plus courtes: chacune des juxta-suturales postérieurement plus profondes et séparées de la suture par un intervalle formant avec son pareil une sorte de carène : les autres intervalles plans: les impairs garnis d'un duvet cendré flavescent, moins épais sur les intervalles voisins du bord : les 2e, 4e, 6e et 8e revêtus d'un duvet jaune flave presque doré.

Repli d'un rouge testacé ; moins large que le postepisternum au niveau de la base de celui-ci. *Ailes* nulles.

Dessous du corps brièvement pubescent ; brun sur la poitrine, d'un rouge brun ou brunâtre sur le ventre. *Prosternum* à peu près aussi large à la base des dilatations latérales que long, depuis ce point jusqu'à son extrémité. *Antepectus* tronqué et sans rebord, en devant. *Postepisternum* rétreci d'avant en arrière; de moitié aussi large à l'extrémité qu'à sa base.

Pieds, cuisses et tibias bruns et d'un rouge brun. *Tibias* peu arqués sur leur bord externe. *Tarses* d'un rouge testacé, garnies d'un duvet d'un blond livide en dessous; à 3e article sans sole membraneuse en dessous.

Patrie: le Piémont. (coll. Reiche).

Byrrhus nigrosparsus ; Chevrolat.

Ovale; noir. Prothorax revêtu d'un duvet gris, court; orné d'une bande longitudinale médiane et de deux autres racourcies en devant, brunes, et de quatre bandes d'un duvet cendré, mi-doré. Élytres d'un septième plus longues que larges; marquées chacune d'une strie justa-suturale légère, et, à partir du bord marginal, de huit autres : l'externe ordinairement nulle sur la moitié antérieure : les 2e, 3e et 4e à peu près droites jusqu'aux

deux tiers : les suivantes sinueuses, interrompues ou constituant quelques aréoles : les 3e, 5e, 7e, 9e intervalles à partir du bord externe, et le sutural, marqués de taches veloutées noires : celles des 5e, 7e et 9e, entrecoupées de taches cendrées : le 8e intervalle offrant une tache basiliaire liée à chaque bande raccourcie du prothorax. 3e article des tarses muni d'une sole membraneuse.

Long. 0m,0090 à 0m,0095 (4 à 4 l. 1/4)—Larg. 0,0067 (3 l.).

Corps ovale ; convexe.

Tête noire ; finement ponctuée ; garnie d'un duvet grisâtre mi-doré.

Antennes, moins longuement prolongées que les angles postérieurs du prothorax ; noires ou brunes ; grossissant à partir du 4e article : le 3e grêle, aussi long que les deux suivants réunis : le 4e faiblement élargi d'arrière en avant : les suivants comprimés : le 5e obtriangulaire : les 6e à 10e cupiformes, subpedonculés : le 11e plus long que large, subarrondi à son extrémité.

Prothorax paraissant faiblement arqué en devant, quand l'insecte est vu perpendiculairement en dessus ; élargi d'avant en arrière, échancré et muni d'un rebord très-étroit, non prolongé jusqu'aux angles postérieurs, sur les côtés : bissinué à la base, au moins une fois plus large à celle-ci, que long sur sa ligne médiane ; plus convexe en avant qu'en arrière ; noir ; finement ponctué ; revêtu d'un duvet gris brun très-court ; paré de bandes brunes : l'une, sur la ligne médiane : chacune des autres raccourcie sur sa moitié antérieure, liée à la base, vers les trois septièmes de l'espace compris entre la ligne médiane et chaque angle postérieur ; orné de quatre bandes longitudinales, de duvet cendré mi-doré : une de chaque côté de la ligne médiane : chacune des autres, au côté interne de la bande brune raccourcie.

Écusson, à peine aussi long à la base que long sur la ligne médiane ; parallèle sur la moitié antérieure de ses côtés ; revêtu d'un duvet noir très-velouté.

Élytres, au moins aussi larges ou faiblement plus larges à la base que le prothorax, à ses angles postérieurs ; trois fois au moins aussi longues que lui ; d'un septième environ moins larges dans leur diamètre

transversal le plus grand que longues sur leur milieu ; très-convexes ; légèrement relevées à l'angle huméral ; faiblement déprimées chacune au devant de l'angle sutural, et un peu relevées en carène à cet angle ; marquées chacune d'une strie juxta-suturale et, à partir du bord marginal, de 7 ou 8 autres : l'externe ordinairement nulle dans sa moitié antérieure : la 2e séparée de la 3e par un intervalle plan, d'un quart environ plus large que le suivant : les 2e, 3e et 4e à peu près droites jusques au delà de la moitié : les 5e à 8e sinueuses, interrompues ou constituant quelques aréoles sur les deux tiers antérieurs : les 9e et 10e nulles ou peu distinctes ; noires, revêtues d'un duvet gris et court ; parées sur l'intervalle juxta-sutural d'un duvet noir ou brun velouté offrant chacune à partir du bord externe, diverses taches d'un noir ou brun velouté, savoir : 1° une vers les deux tiers du 3e intervalle ; 2° trois sur le 5e : les deux antérieures séparées par une tache cendrée : la 3e vers les trois cinquièmes ; 3° une tache ou courte ligne basilaire sur le 8e intervalle : cette tache se liant à la bande raccourcie du prothorax ; 4° ordinairement cinq, sur les deux tiers antérieurs de chacun des 7e et 9e intervalles : ces taches en partie séparées par des taches cendrées : celles du 7e intervalle en parties unies.

Repli sensiblement plus large que le postépisternum, au niveau de la base de celui-ci ; souvent d'un rouge brunâtre ou testacé sur sa partie antérieure. *Ailes* nulles.

Dessous du corps noir ou d'un noir brun, très-brièvement pubescent. *Prosternum* plus large à la base de sa dilatation latérale, que long depuis ce point jusqu'à son extrémité. *Postpectus* tronqué et relevé en rebord, en devant. *Postépisternum* des deux cinquièmes ou près de moitié aussi large, à l'extrémité qu'à la base.

Pieds, *cuisses* et *tibias* noirs ou d'un noir brun. *Tarses* d'un rouge brunâtre ; à 3e article, muni en dessous d'une sole membraneuse.

Patrie : l'Espagne.

DESCRIPTION

DE

DEUX ESPÈCES NOUVELLES D'ALPHITOBIUS

(Coléoptères de la tribu des LATIGENES, famille des *Ulomiens*.)

par E. MULSANT et GODART

Présentée à la Société linnéenne de Lyon le 11 novembre 1867.

Alphitobius granivorus.

Oblong ou suboblong; médiocrement convexe; entièrement d'un roux testacé. Yeux presque entièrement coupés. Dernier article des palpes maxillaires une fois plus long que large. Prothorax arqué sur les côtés, offrant vers la moitié ou un peu plus sa plus grande largeur, aussi large à la base que les élytres; bissinué et moins faiblement rebordé dans le milieu de la base; presque uniformément marqué de points ronds. Élytres à stries à peine plus fortement ponctuées que les intervalles, ceux-ci finement ponctués : les trois ou quatre internes presque plans, rendant les stries moins distinctes; les externes faiblement convexes. Prosternum convexe. à peine rebordé sur les côtés.

Corps oblong; médiocrement convexe; entièrement d'un rouge de cuir ou d'un roux testacé; luisant de dessus.

Tête marquée de points un peu moins petits sur le front que sur l'épistome; marquée sur la suture frontale d'un sillon transversal ou par un arc dirigé en arrière.

Épistome tronqué ou à peine échancré en arc au devant.

Yeux noirs, presque entièrement coupés par les joues.

Antennes prolongées jusqu'à la moitié ou aux trois cinquièmes des côtés du prothorax ; d'un rouge de cuir ; grossissant à partir du 4e article ; dentées au côté interne à partir du 6e : les 4e à 10e plus larges que longs.

Prothorax échancré en arc, en devant, avec la partie médiane de cette échancrure transverse ; arqué sur les côtés, et offrant vers la moitié ou un peu plus de ceux-ci sa plus grande largeur ; rebordé latéralement : aussi large à la base que celle des élytres ; plus large aux angles postérieurs qu'aux antérieurs ; bissinué à la base, avec la partie médiane un peu plus prolongée en arrière que les angles latéraux ; muni d'un rebord basilaire moins faible dans le milieu que sur les côtés ; déprimé ou marqué d'une fossette au-devant de chaque sinuosité, près d'une fois plus large à son bord postérieur que long sur son milieu ; plus convexe que les élytres ; presque uniformément marqué de points plus gros que ceux de la tête, et séparés par des espaces lisses.

Écusson plus large que long ; en ogive ou presque en demi-cercle ; finement ponctué.

Élytres subparallèles jusqu'aux deux tiers, en ogive postérieurement ; très-médiocrement convexes ; à neuf stries marqués de points à peine plus gros que ceux des intervalles, ceux-ci finement ponctués ; les trois ou quatre plus internes presque plans et rendant, par là, les stries plus faibles ou moins distinctes : les autres, médiocrement convexes. *Repli* prolongé jusqu'à l'angle sutural.

Dessous du corps d'un roux testacé, d'un roux presque orangé ou d'un roux de cuir ; granuleux sur les côtés de l'antépectus, ponctué sur le reste. *Prosternum* convexe : à peine muni d'un léger rebord sur les côtés.

Pieds de la couleur du dessous du corps : jambes antérieures et intermédiaires faiblement arquées et faiblement denticulées sur leur arête externe : les postériers droits et inermes. *Premier article des tarses postérieurs* aussi long que les deux suivants réunis ; un peu moins grand que le dernier.

Cette espèce a été prise à Marseille.

Alphitobius viator.

Oblong ; très-médiocrement convexe ; entièrement d'un rouge brunâtre. Yeux coupés aux deux tiers. Dernier article des palpes maxillaires de moitié plus long que large. Prothorax offrant vers les trois cinquièmes sa plus grande largeur, un peu moins large à la base que les élytres ; bissinué et un peu moins faiblement rebordé à la base que sur les côtés ; presque uniformément marqué de points ronds. Élytres à stries prononcées et marquées de points assez gros. Intervalles convexes, pointillés. Prosternum aplani à partir de la moitié des hanches.

Long. 0^m,0067 (3 l.) — Larg. 0^m,0022 à 0^m,0026 (1 à 1/8 l.).

Corps oblong ; très-médiocrement convexe ; entièrement d'un rouge brunâtre ; presque mat sur le prothorax, peu luisant sur les élytres.

Tête uniformément marquée de points un peu plus petits que ceux du prothorax ; marquée sur la suture frontale d'un sillon transversal arqué en arrière. *Épistome* tronqué ou à peine échancré en arc, en devant. *Palpes maxillaires* à dernier article élargi d'arrière en avant, obliquement tronqué à l'extrémité ; de moitié plus long que large.

Yeux noirs ; coupés jusqu'aux deux tiers par les joues.

Antennes prolongées jusqu'aux trois quarts des côtés du prothorax ; grossissant à partir du 4e article ; dentées au côté interne à partir du 5e : les 4e à 10e plus larges que longs.

Prothorax échancré en arc assez régulier, en devant : arqué sur côtés, mais plus faiblement sur le tiers postérieur de ceux-ci ; offrant vers les deux tiers sa plus grande largeur, parfois légèrement sinué près des angles postérieurs ; un peu moins large à sa base que celle des élytres ; un peu plus large aux angles postérieurs qu'aux antérieurs ; bissinué à la base, avec la partie médiane de celle-ci sensiblement plus prolongée en arrière que les angles postérieurs ; orné d'un rebord basilaire moins faible dans le milieu que sur les côtés ; souvent à peine déprimé au devant de chaque sinuosité basilaire : de deux tiers plus large à la base que long sur son milieu ; plus sensiblement convexe sur son

milieu que les élytres, et moins convexement déclive qu'elles sur les côtés; presque uniformément marqué de points un peu plus gros que ceux de la tête.

Écusson en triangle, un peu plus long que large ; étroitement rebordé sur les côtés; finement ponctué.

Élytres parallèles jusqu'aux deux tiers, en ogive postérieurement; peu convexes sur de dos, subconvexement déclives sur les côtés; à neuf stries, très-prononcées et marquées de points transverses rapprochés; les 4e et 5e ordinairement les plus courts. *Intervalles* convexes; pointillés. *Repli* prolongé jusqu'à l'angle sutural.

Dessous du corps d'un rouge brunâtre : ventre parfois plus obscur. *Prosternum* aplani à partir de la moitié des hanches. *Côtés de l'antépectus*, un peu granuleux. *Ventre* plus finement ponctué.

Pieds de la couleur de la poitrine. *Jambes antérieures* faiblement arquées et à peine denticulées, sur leur arête externe. *Jambes intermédiaires* et postérieurs droits.

Tarses postérieurs à 1er article plus long que les deux suivants réunis, au moins aussi grand que le dernier.

Cette espèce a été trouvée comme la prédédente, à Marseille, où elle a été sans doute importée avec les blés étrangers.

L'*A. viator* se distingue de l'*A. granivorus* par sa couleur moins claire; par son corps un peu plus allongé, plus parallèle; par ses yeux beaucoup moins coupés par les joues; par son prothorax échancré en arc régulier en devant, plus faiblement arqué dans sa seconde moitié; débordé à la base, par les élytres, de la largeur d'un intervalle de celles-ci; offrant la partie médiane de sa base plus prolongée en arrière; par ses élytres à stries plus profondes et marquées de lignes et de points transverses, rapprochés, visiblement plus gros que ceux des intervalles; par ces derniers plus convexes; par son prosternum aplani postérieurement, à partir de la moitié des hanches.

DESCRIPTION

D'UNE

ESPÈCE NOUVELLE D'HÉMIPTÈRE HÉTÉROPTÈRE

CONSTITUANT UN NOUVEAU GENRE

Dans la Famille des REDUVIENS

Par E. MULSANT et VALÉRY MAYET.

(Présentée à la Société linnéenne le 9 mars 1868)

Genre *Oreada*, Oréade ; Mulsant et Mayet

Caractères : *Bec* incourbé, ne dépassant pas le bord antérieur des hanches de devant ; de trois articles : le 2e, près d'une fois plus long que le 1er.

Tête presque en losange ; au moins aussi longue depuis les yeux jusqu'à la base du bec, que depuis les yeux jusqu'au bord antérieur du prothorax ; graduellement rétrécie depuis les yeux jusqu'au cou ; celui-ci, de moitié aussi long que la partie postérieure de la tête.

Yeux situés sur les côtés de la tête, vers la moitié de la longueur de celle-ci, échancrés à leur partie postérieure.

Antennes insérées au-devant des yeux : de quatre articles : le 2e, près d'une fois plus grand que le 1er : les 3e et 4e plus grêles, à peine plus longs, pris ensemble, que le 2e.

Prothorax muni en devant d'un bourrelet séparé de la partie suivante par un profond sillon, échancré en arc à son bord antérieur et avancé en pointe obtuse à ses angles de devant ; presque carré après le bourrelet, c'est-à-dire aussi long que large, étranglé sur les côtés après la moitié de sa longueur, élargi ensuite jusqu'aux angles posté-

rieurs qui sont aigus; tronqué en ligne à peu près droite à la base; plus grand que les meso et méthatorax réunis; creusé longitudinalement d'un sillon médiaire profond.

Écusson triangulaire, non détaché des parties latérales.

Élytres et *ailes* nulles.

Abdomen ovale-oblong, rétréci postérieurement; relevé sur les côtés: de neuf segments: le 1er court: les 2e à 7e presque égaux: les 8e à 9e à peine plus longs pris ensemble que le 7e.

Prosternum obtriangulaire; creusé d'un sillon longitudinal.

Mésosternum chargé sur sa ligne médiane d'une carène sensible.

Hanches médiocrement allongées: les antérieures, faiblement séparées par le prosternum: les intermédiaires un peu plus par le mésosternum: les postérieures très-largement par le métasternum.

Pieds allongés. *Tarses* de trois articles: le dernier terminé par deux ongles.

Oreada luctuosa; Mulsant et Mayet.

Noire; glabre: une tache au côté interne de chaque œil, deux taches contiguës à la base du cou, et rebord des sept premiers arceaux du dessus de l'abdomen, d'un jaune testacé. Pieds hérissés de poils courts.

Long. 0^m,0225 (10 l.). — Larg. du thorax 0^m,0033 à 0^m,0036 (1 l. 1/2 à 1 l. 2/3). — Largeur du ventre dans son diamètre transversal le plus grand 0^m,0100 (4 l. 1/2).

Corps oblong; noir ou d'un noir brunâtre.

Tête creusée d'un sillon transversal sur la suture frontale; creusée d'un autre sillon transversal sur le front, vers la moitié de la longueur des yeux; séparée du cou par un sillon transversal; noire; parée après le sillon frontal, d'une bande d'un jaune testacé, interrompue dans son milieu, constituant une tache transverse au côté interne de chaque œil.

Cou marqué à sa base de taches d'un jaune testacé, contiguës à la ligne médiane.

Yeux arrondis en devant, échancrés postérieurement.

Antennes à peine plus longuement prolongées que le bord postérieur du thorax; noires; hérissées de longs poils

Bec noir.

Prothorax noir; glabre; muni en devant d'un bourrelet très-prononcé; creusé longitudinalement, sur le reste, d'un sillon profond; étranglé, sur les côtés, vers les trois cinquièmes de sa longueur; marqué vers cet étranglement, d'un sillon transverse limité par le bord du sillon longitudinal; marqué, de chaque côté, sur sa partie antérieure, de deux lignes enfoncées, convergeant vers le sillon du milieu, et naissant: l'externe, des angles antérieurs qui sont arrondis: l'interne, du bord antérieur de la base.

Meso et *métathorax* noirs; glabres; presque parallèles sur les côtés. un peu étranglé vers le point de leur union.

Écusson obtriangulaire, marqué, de chaque côté de la ligne médiane, de stries obliques.

Abdomen ovale-oblong, rétréci postérieurement; offrant, presque vers la moité de sa longueur, son diamètre transversal le plus grand, deux fois et demie aussi large dans ce point que le prothorax; relevé sur les côtés; glabre; noir ou d'un noir brun, avec le bord postérieur du rebord des sept premiers arceaux d'un jaune testacé.

Dessous du corps noir, glabre.

Pieds noirs, assez grêles; garnis de poils bruns assez courts ou peu allongés. *Tarses* de trois articles: le 1er plus court.

Cette espèce remarquable se trouve dans les Pyrénées.

Obs. Nous n'en avons vu qu'un exemplaire, privé d'ailes et d'élytres, mais qui néanmoins semblait être à son état parfait.

DESCRIPTION

D'UNE ESPÈCE NOUVELLE D'ANISOTOMA

Par E. MULSANT et VALÉRY MAYET

PRÉSENTÉ A LA SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON, LE 9 MARS 1868



Anisotoma Scutellaris; Mulsant et Mayet.

Ovalaire, convexe. Tête et prothorax d'un ferrugineux testacé; le second, brillant, finement ponctué, en ligne à peu près droite à la base; marqué, au-devant de celle-ci, d'une rangée de points très-marqués près des angles, nuls ou presque nuls sur le milieu; à angles postérieurs obtus. Écusson brun ou obscur. Élytres d'un roux testacé, avec l'intervalle juxta-sutural obscur; à rangées striales de points, paraissant à certain jour former des stries: la juxta-suturale subsulciforme sur sa seconde moitié. Intervalles plans, peu distinctement pointillés. Antennes et pieds testacés.

Long. 0m,0022 (1 l.). — Larg. 0m,0013 (3/5 l.).

Corps ovalaire, de deux cinquièmes plus long que large; convexe.

Tête d'un ferrugineux testacé; superficiellement ponctuée.

Yeux bruns ou brunâtres.

Antennes prolongées presque jusqu'à l'extrémité des angles postérieurs du prothorax; testacées ou d'un roux ou ferrugineux testacé; à 3e article un peu plus grand que le 2e; à massue à peu près aussi longue que tous les articles précédents.

Prothorax arqué et muni d'un rebord étroit sur les côtés; obtus aux angles postérieurs; aussi large à ces derniers que les élytres à

leur partie antérieure ; en ligne à peu près droite à la base ; près d'une fois plus large à celle-ci que long sur son milieu ; notablement plus étroit en devant qu'en arrière ; convexe ; d'un ferrugineux testacé brillant ; garni de poils fins et presque superficiels ; noté, en devant de la base, d'une rangée transversale de points, très-marqués et obscurs près des angles postérieurs, nuls ou à peine apparents sur le milieu.

Écusson en triangle un peu plus long que large ; brun ou d'un brun ferrugineux ; finement pointillé.

Élytres une fois au moins plus longues que le prothorax ; subparallèles ou à peine élargies jusqu'à la moitié de leur longueur, rétrécies ensuite en ligne courbe jusqu'à l'angle sutural, en ogive assez large à l'extrémité ; convexes ; médiocrement luisantes ; d'un roux testacé, avec l'intervalle juxta-sutural brun ou brunâtre ; marquées de rangées striales de points paraissant, à certain jour, constituer des stries ; la rangée juxta-suturale sulciforme et moins distinctement ponctuée dans sa seconde moitié.

Intervalles plans, superficiellement et parfois peu distinctement pointillés.

Dessous du corps testacé ou d'un testacé ferrugineux.

Pieds testacés.

Patrie : Les environs de Cette (Hérault).

DESCRIPTION

DES

MÉTAMORPHOSES DE L'ANOMALA VITIS

PAR

E. MULSANT ET VALERY MAYET

(Présentée à la Société linnéenne le 11 juillet 1866.)

Les espèces de Lamellicornes comprises dans le genre *Anomala*, présentent dans leur transformation un fait curieux, qui n'a pas encore été signalé. La larve, au lieu de faire glisser vers la partie postérieure de son corps la peau qui s'en détache, au moment où elle passe à son second état, reste dans cette peau flétrie, qui sert alors de cercueil à la nymphe.

L'*Anomala Vitis* dépose dans le mois de juillet ses œufs dans le sable des dunes, ou dans des lieux analogues. Quelques jours après naît la larve, dont voici la description :

Larve allongée, semi-cylindrique, courbée en arc en état de repos.

Tête plus étroite que le reste du corps, convexe; d'un roux jaune, peu luisant; glabre; légèrement ruguleuse; offrant les traces de deux lignes enfoncées naissant du milieu du bord postérieur et divergentes en devant; chargée, vers la base, entre les deux lignes précédentes, d'un trait médian lisse et légèrement saillant; creusée d'une faible fossette au-devant de celui-ci.

Épistome transverse, rectangulaire; d'un roux jaune; subruguleux; marqué d'un point noir ou obscur à chacun de ses angles postérieurs.

Labre d'un jaune roux; plus large que long; en ligne droite à son bord postérieur; arqué sur les côtés, en ogive ou presque en demi-cercle, en devant; ruguleux; glabre vers sa base, cilié en devant.

Mandibules assez allongées; médiocrement arquées; creusées d'un sillon prolongé depuis la base jusqu'aux deux tiers et sensiblement, carénées de chaque côté de ce sillon; subcornées et d'un flave roussâtre à la base, cornées et noires à l'extrémité; tronquées et entières à celle-ci; munies d'une molaire basilaire au côté interne.

Mâchoires d'un flave roussâtre; à un seul lobe presque de même grosseur ou un peu conique; garni sur la moitié antérieure de son côté interne de petites dents noires, mêlées à quelques cils spinosules, muni seulement de cils raides ou flexibles sur la moitié postérieure de son côté interne.

Palpes maxillaires d'un flave roussâtre; filiformes; aussi longuement prolongés que le lobe maxillaire; arqués sur celui-ci; de quatre articles: les 1er et 3e un peu plus grands que les 2e et 4e.

Menton transverse.

Lèvre épaisse, au moins aussi longue que large, portant deux *palpes labiaux*, composés chacun de deux articles.

Antennes insérées vers l'angle postéro-externe des mandibules; avancées au moins jusqu'à la partie antérieure de celles-ci; d'un flave roux; de cinq articles: le 1er tuberculiforme, court: le 2e cylindrique, égal aux deux cinquièmes du suivant: le 3e, cylindrique, un peu plus long que les deux derniers réunis: les 4e et 5e presque égaux en longueur: le 4e un peu avancé en dessous en forme de sole: le 5e obtriangulaire, obliquement coupé à son extrémité, à côté externe le plus long.

Corps composé de treize anneaux; semi-cylindrique, convexe en dessus, presque plan en dessous; presque d'égale grosseur, légèrement plus large sur les 11e et 12e anneaux, arrondi à l'extrémité; d'un livide flavescent sur les dix premiers segments, ardoisé sur les suivants; chargé sur les dix premiers de plis transverses sur le dos et d'un bourrelet assez faible sur les côtés: les trois premiers ou thoraciques, presque égaux, à peine aussi longs, pris ensemble, que le 13e, garnis en dessus de poils doux et courts; les suivants presque égaux: les 5e à 9e garnis sur le dos de poils courts et spinosules: le 10e presque glabre: les 11e et 12e glabres, graduellement plus grands: le 13e au moins aussi long que les 11e et 12e réunis, garni en dessus de poils

doux et soyeux près de la base, spinosules et dirigés en arrière près de l'extrémité et sur la seconde moitié de la partie inférieure : ces poils contribuant à la progression de la larve.

Anus transverse.

Dessous du corps presque plan ; d'un livide flavescent et garni de poils doux sur les neuf ou dix arceaux antérieurs, ardoisé sur les derniers arceaux.

Pieds au nombre de trois paires, situées sous chacun des trois premiers arceaux ; d'un livide flave ou roussâtre, composés : 1° d'une hanche très-courte ; 2° d'une cuisse cylindrique, au moins aussi longue que les pièces suivantes ; 3° d'une jambe composée de deux pièces : la 1re en forme de trochanter, plus avancée en dessous qu'en dessus ; la 2e arquée en dessous ; 4° un tarse également arqué en dessous, terminé par un ongle : ces pieds garnis de poils blonds, assez longs, plus nombreux et moins doux ou moins flexibles sur la jambe et sur le tarse.

Stigmates orbiculaires ; d'un flave roux, marqués d'un point obscur dans leur milieu ; situés sur le bourrelet latéral, sur la même ligne longitudinale : le 1er près du bord postérieur du premier arceau ; les 2e à 9e sur les côtés de chacun des 4e à 11e arceaux.

Cette larve vit dans les dunes, à 15 ou 20 centimètres de profondeur, aux pieds des plantes ; mais on peut l'élever avec de l'avoine dont les racines lui servent de nourriture.

Vers le milieu de mars, elle se creuse dans le sable un tombeau dont elle durcit les parois, et bientôt après elle se ransforme en nymphe.

En passant à ce second état, la larve, comme nous l'avons dit, ne fait pas, suivant l'usage, glisser vers l'extrémité de son corps, la peau qui se détache de ce dernier, mais elle se transforme dans cette peau, dans laquelle la nymphe repose comme dans un cercueil.

Cette particularité curieuse paraît être commune à toutes les espèces de ce genre ; car la même chose a lieu chez l'*A. oblonga*.

Voici la description de la nymphe :

Nymphe. *Corps* arqué. *Tête* inclinée, laissant apparaître les diverses parties de la bouche de l'insecte futur. *Yeux* noirs, réniformes.

Antennes inclinées sur les côtés de la poitrine, en partie voilées par les pattes antérieures. *Élytres* et *ailes* divergentes, embrassant par leurs extrémités les côtés de la poitrine. *Pieds* convergeant vers la partie médiane du dessous du corps : les quatre antérieurs ne dépassant pas le bord postérieur de la poitrine : les derniers, prolongés presque jusqu'à l'extrémité du corps. *Abdomen* composé de neuf segments, plus distincts en dessus qu'en dessous : les six premiers, courts : les trois derniers plus grands : le dernier, arrondi postérieurement, garni de poils fins, et formant en dessous une sorte de bourrelet.

Cette nymphe se transforme en insecte parfait vers la mi-juin.



Lith. Fugère frères à Lyon

LE Dr JULES SICHEL

OCULISTE ET ENTOMOLOGISTE,

Né à Francfort sur Mein en 1802

Mort à Paris le 11 9bre 1868

NOTICE

SUR LE DOCTEUR

JULES SICHEL

PAR

E. MULSANT

EXTRAIT DES ANNALES DE LA SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON,
NOUVELLE SÉRIE, TOME XVII

LYON
ASSOCIATION TYPOGRAPHIQUE
REGARD, RUE DE LA BARRE, 12

1869

NOTICE

SUR

LE D[r] JULES SICHEL

Par E. MULSANT

Lue à la Société linnéenne de Lyon, le 8 mars 1869.



Les derniers mois qui viennent de s'écouler ont vu s'éteindre un certain nombre de nobles intelligences; mais parmi les hommes plus ou moins remarquables dont nous avons à déplorer la perte, aucun peut-être ne laisse des regrets aussi vifs et aussi mérités, que celui dont je vais essayer d'esquisser la vie.

Sichel (Jules) naquit à Francfort-sur-Mein, en 1802, d'une famille israélite.

Doué de bonne heure de l'amour du travail, et de ce désir de s'instruire, qui est une des plus nobles passions de notre âme, il fit, dans son adolescence, de fortes études, auxquelles il a dû une partie du bonheur de sa vie.

Au sortir du collége de sa ville natale, à peine âgé de dix-sept ans, il entrait à l'université de Wurtzbourg, en 1819, pour y suivre les cours de médecine, science vers laquelle le portaient ses goûts.

En 1821, il se rendit à Berlin, pour y continuer ses études, et le 23 février 1823, il y reçut le diplôme de docteur en médecine. Le professeur Schoenlein, frappé de ses précoces talents, en fit son chef de clinique. Il resta près de quatre ans auprès de ce savant maître.

Avant de quitter la capitale de la Prusse, il y reçut le baptême, dans l'une des églises réformées de la ville.

Dans la plupart des facultés de médecine, la partie de cet art qui se rattache aux maladies de notre organe de la vue, avait jusqu'alors été assez généralement négligée. L'école de Vienne faisait peut-être seule exception à cet égard. Sichel, dont la vocation se tournait vers cette science peu avancée, se rendit, en 1827, dans la capitale de l'Autriche, et y remplit, pendant deux ans, les fonctions de chef de clinique du professeur F. Jaeger.

Après s'être ainsi fortifié dans les connaissances auxquelles il devait être plus tard redevable de sa gloire, ses désirs le portèrent à chercher un théâtre plus vaste, pour y faire briller son savoir et ses talents.

Paris ne comptait pas encore ou comptait peu d'hommes faisant de l'ophthalmologie leur étude spéciale. Il traversa le Tyrol le bâton à la main et le cœur plein d'espérances, et il arriva dans notre capitale en 1829. Il y trouva aussitôt l'accueil qu'il méritait. Le docteur Bérard, chargé de l'hôpital Saint-Antoine, lui donna, dans cet hospice, un service particulier, et les leçons qu'il y fit, imprimèrent à l'oculistique une impulsion peut-être inconnue jusqu'alors.

Sichel voyait sa parole lui attirer chaque jour un plus grand nombre d'auditeurs, quand le choléra asiatique, délaissant les lieux lointains où il avait pris naissance, et franchissant les distances avec les pas d'un géant, vint, en 1832, moissonner la population parisienne et couvrir la ville de deuil. Notre ami dont le dévouement était une des qualités les plus éminentes, délaissa de suite sa spécialité, pour consacrer tous ses soins aux personnes atteintes par le fléau. La reconnaissance et la justice ne furent ni oublieuses ni ingrates envers lui ; il reçut deux médailles destinées à constater le zèle qu'il avait déployé et les services qu'il avait rendus.

Mais, sans parler des occasions nombreuses fournies par sa profession, et dans lesquelles son cœur et ses talents étaient toujours au service des autres, combien d'actes d'abnégation, de courage et de dévouement n'aurions-nous pas à citer dans cette vie si utile ?

Au moment des luttes fratricides qui ensanglantèrent Paris avant 1852, un jeune savant fut arrêté pour des propos imprudents. Les circonstances et l'exaltation des esprits pouvaient attirer sur lui une peine très-sévère peut-être. Il eut l'heureuse pensée d'écrire à Sichel. Celui-

ci, à la lecture de la lettre, quitte sa clinique, vole aussitôt chez l'un des ministres, et obtient la liberté du prisonnier !

Sichel, gradué en Allemagne, n'avait point de droit légal d'exercer la médecine à Paris. Il voulut y être pourvu du titre de docteur, et le 1er août 1833, le Dr Dupuytren, président du jury, en lui en délivrant le diplôme, mérité par ses examens brillants, lui adressa ces flatteuses paroles : « je crois être l'interprètre des sentiments de la faculté tout « entière, en vous disant combien elle s'honore et combien elle est « fière de s'attacher un savant tel que vous. »

Sichel n'était pas moins instruit dans les lettres que dans les sciences. Le 21 octobre de la même année, il se présenta devant les juges de la Sorbonne, pour y conquérir le titre de licencié-ès-lettres : il l'emporta avec éclat. Les boules déposées dans l'urne, pour décider de son sort, s'étaient trouvées toutes blanches.

La renommée cependant se chargeait chaque jour de répandre le bruit de son habileté dans le traitement des maladies des yeux et ses succès dans des cures souvent inespérées.

Les malades affluaient de tous côtés. La reconnaissance l'attachait à Paris : il se fit naturaliser français, le 31 mars 1834.

A la vue des personnes si nombreuses, qui venaient recourir à ses lumières, pour être guéries de leurs infirmités, notre ami se sentit ému de pitié pour les malheureux, qui souvent n'osent pas s'adresser au médecin dont ils ne peuvent pas rémunérer les services ; et, pour satisfaire le désir charitable d'être utile, qui était un des besoins de son excellente nature, il créa, rue Férou, en 1836, une clinique ophthalmologique, pour les personnes peu aisées et surtout pour les pauvres. Ces derniers y trouvaient des consultations et des opérations gratuites, et des soins aussi affectueux et aussi empressés que s'ils s'étaient présentés les mains pleines d'or : petits et grands, tous étaient égaux, comme il le disait souvent, devant son couteau à cataracte.

Il a continué jusqu'à la fin cette vie de dévouement, qui lui a valu les bénédictions de tant de milliers de malheureux, et lui a mérité d'avoir place sur la liste des bienfaiteurs de l'humanité.

Vers la fin de 1836, il publia, dans la *Gazette médicale de Paris*, une revue trimestrielle de sa clinique ophthalmologique. Ses occupations

devenues plus nombreuses ne lui permirent pas de donner suite à ce travail. Sa réputation n'en avait pas besoin ; il voyait arriver des diverses parties de l'Europe, des malades empressés de recourir à ses talents; et ce n'étaient plus de simples élèves qui venaient s'instruire à ses leçons ; les professeurs les plus réputés des royaumes étrangers se croyaient obligés de s'éclairer à sa clinique et de se former en étudiant ses manières d'opérer.

On ne pouvait plus aller chez lui, dès six heures du matin, sans trouver son cabinet d'attente rempli d'une foule de personnes de tous les rangs, venant recourir à ses talents, et souvent, à six heures du soir, il n'avait pu donner audience à tous les malades.

En 1837, il publia son traité de l'*ophthalmie*, de la *cataracte* et de l'*amaurose*, et depuis cette époque, il a fait paraître plus de cent mémoires sur quelques-unes des parties de la science s'occupant de la plus cruelle des infortunes : de celle qui nous prive de la faculté de nous conduire et de jouir de la vue des objets de nos affections.

Entre tous ses travaux si multipliés. dont je laisse l'appréciation à des écrivains plus compétents, je me bornerai à citer son *Iconographie ophthalmologique*, illustrée par 80 planches coloriées, ouvrage publié de 1852 à 1859, et dont l'exécution lui a coûté plus de 50,000 fr.

Au moment où il terminait ce travail, Helmolz venait d'inventer l'ophthalmoscope, destiné à répandre des lumières inconnues jusqu'alors sur l'art de l'oculiste. Sichel n'avait plus le temps de refondre son travail pour le mettre en rapport avec les modifications qu'il aurait fallu y apporter dans quelques parties. Son œuvre restera néanmoins pendant longtemps encore comme le plus beau traité sur la matière.

Sichel y fait connaître un bon nombre de changements heureux dans ses méthodes opératoires, et toute la science de l'oculistique s'y trouve exposée avec le talent d'un homme qui joignait aux dons merveilleux dont la providence l'avait doté, les avantages de fortes et consciencieuses études, et d'une expérience acquise par une longue pratique.

Aussi, dans la séance du 1er octobre 1863, époque de la réunion du congrès ophthalmologique, à Bruxelles, fût-il élu, par acclamation, président honoraire perpétuel du congrès périodique international d'ophthalmologie.

M. le docteur Warlomont, auteur d'une excellente notice sur notre ami (1), en avait formulé la demande dans les termes suivants, qui méritent d'être rapportés :

« Messieurs, je demande la permission de renouveler la motion qui « a été accueillie hier avec transport par l'assemblée. Nous désirons « que M. Sichel accepte la présidence honoraire perpétuelle de notre « société. Nous serions heureux, messieurs, de voir inscrit au frontis- « pice de notre œuvre le nom de l'homme qui, pendant sa longue car- « rière, a su allier à un si haut degré l'honorabilité professionnelle à « la probité scientifique. »

Les travaux de Sichel n'avaient pas seulement procuré à son nom une renommée éclatante justement acquise. Le Roi Louis-Philippe voulut lui remettre lui-même, le 5 mars 1840, la croix de la Légion-d'honneur. « Docteur, lui dit le prince, je vous ai fait appeler, non « pour recourir à vos talents, mais pour vous remettre cette décora- « tion si bien méritée. Le ministre avait oublié votre nom sur la liste; « je l'y ai ajouté de ma main, et j'étais heureux d'être le premier à « vous l'annoncer. »

Depuis cette époque les honneurs allaient pleuvant sur sa tête. En 1843, il était nommé médecin et chirurgien oculiste des maisons d'éducation de la Légion d'honneur. Le 27 avril 1847, il devenait commandeur de cet ordre, et une partie des souverains de l'Europe couvraient sa poitrine de signes plus ou moins brillants, dont sa modestie lui empêchait de se pavaner (2).

Sichel n'était pas seulement un oculiste de premier mérite ; il lisait le Coran comme un ulema, et la bible hébraïque, comme un rabbin.

---

(1) Nécrologie. JULES SICHEL. *Gand.* 1869. In-8°, 23 pages, e partie. Extrait des *Annales d'Oculistique.* — Janvier-février, 1869.)

(2) Il était chevalier de l'ordre de Léopold (Belgique), de celui de Charles III (Espagne), commandeur de l'ordre du Christ (Portugal), commandeur de l'ordre d'Isabelle-la-Catholique (Espagne), commandeur de l'ordre de Saint-Stanislas (Russie).

La plupart des académies ou sociétés savantes de l'Europe et de l'Amérique avaient tenu à honneur de le compter au nombre de leurs membres.

Le grec lui était aussi familier que le latin ; il les traduisait tous les deux à livre ouvert. L'allemand était sa langue maternelle ; il écrivait le français avec un style clair et facile, et le parlait avec un léger accent, qui ne manquait pas de grâce, mais suffisant pour révéler aux oreilles délicates son origine étrangère. Il se faisait entendre et s'exprimait avec aisance dans la plupart des autres langues de l'Europe.

Il se chargea dans le temps, pour l'édition des œuvres du Père de la médecine, publiée par M. Littré, de la partie relative au traité de la vision. Il apporta dans cette étude la conscience qu'il mettait à tous ses travaux. Il ne se borna pas à consulter toutes les éditions connues des ouvrages d'Hippocrate, il chercha de nouvelles lumières dans les manuscrits existant dans les bibliothèques de Paris, Florence, Venise, Gœttingue, Copenhague, etc.

Ces recherches furent pour lui l'objet d'une découverte. La bibliothèque bodléienne d'Oxford possédait deux manuscrits considérés comme une version arabe des livres de la vision, du médecin de Cos. Il apprit aux savants qu'ils contenaient un traité des maladies des yeux, composé par un auteur inconnu.

En 1846, dans la *Revue de Philologie*, il avait donné, d'après un manuscrit de la bibliothèque de la Rue Richelieu, le texte d'un poëme grec inédit, attribué au médecin Aglaïas; il y ajouta ses conjectures et celles de MM. Dübner et Müller, sur plusieurs passages, en apparence corrumpus ; des généralités sur le poète et sur son œuvre ; une traduction française ; un commentaire médico-philologique ; le texte du poëme de Philon de Tarse, conservé par Galien, et les scolies dont celui-ci l'a accompagné ; et enfin une lettre fort intéressante du savant helléniste M. Dübner, sur le poëme d'Aglaïas.

La faculté de Giessen, pour honorer son savoir, lui envoya le 26 octobre 1854, le diplome de docteur en philosophie et en philologie.

En 1847, dans les *Annales d'Oculistique*, il publia un compte-rendu

---

(1) Œuvres complètes d'Hippocrate. Traduction, avec le texte grec en regard, par E. Littré. — *Paris*, 1839 et suiv., 7 vol. in-8°.

et analyse du *Traité des Maladies des yeux*, écrit en arabe par Isa-ben-Ali (1), et édité par Hille; il y ajouta des annotations précieuses.

Sichel a publié divers travaux sur les pierres sigillaires des oculistes romains (2); et, ce qui montre l'étendue de son savoir et la variété de ses connaissances, il a mis au jour plusieurs mémoires sur l'Archéologie pure : l'un d'eux a été lu dans la session du Congrès scientifique de France, en juin 1867.

Des toutes les sciences auxquelles il s'était adonné, celle qu'il cultivait avec une prédilection toute particulière, celle qu'il aimait avec une véritable passion. était l'Entomologie. Peu empressé de courir après la fortune, dont il aurait été comblé de faveurs, s'il les avait recherchées avec plus d'avidité, il donnait à son art médical les cinq premiers jours de la semaine, pour répondre aux désirs de sa clientèle et au besoin de soulager les malheureux; pour y trouver les ressources nécessaires à l'entretien de sa maison et à la satisfaction de ses goûts scientifiques, et il s'était réservé le samedi et le dimanche de chaque semaine, pour se livrer à ses études favorites.

Les Hyménoptères l'avaient surtout intéressé d'un manière particulière; et il s'était attiré, par ses connaissances dans cette branche des sciences naturelles, une réputation presque égale à celle qu'il avait comme oculiste.

Malgré les louanges ou les témoignages de reconnaissance qui lui arrivaient fréquemment, par suite de ses opérations comme médecin des organes de la vision, malgré la considération dont ses talents en ce genre l'entouraient, rien ne valait, pour lui, une journée passée dans quelque campagne perdue, à la recherche d'un Hyménoptère manquant à sa collection, ou dont il voulait étudier les mœurs.

Ses goûts entomologiques ont été peints avec tant de naturel et de

(1) Alii Ben-Isa Monitorii ocalariorum Specimen, edit. Car. Aug. Hille. *Dresde*, 1845. — *Annales d'Oculistique*. 1847, t. XVIII, p. 230. — *Journal asiatique*, 1867.

(2) Voyez à la fin de cette Notice le catalogue de ses travaux.

vérité par l'un de ses amis, M. Berthoud (1), que ce dernier me pardonnera sans doute la liberté dont j'use, de reproduire ce qu'il a si bien écrit à ce sujet.

« Il fallait, dit-il, le voir, debout avant l'aube, en veste courte, la tête nue, une boîte verte en ferblanc placée en bandoulière sur ses épaules, un filet de gaze à la main, les poches bourrées de boîtes et de pelottes garnies de longues épingles menues, se jeter fiévreusement dans un wagon de chemin de fer, en descendre plus précipitamment encore, et, redevenu alerte et gai comme un enfant, gagner à grandes enjambées le bois ou la prairie où il espérait faire bonne chasse. Quoiqu'il aimât à entreprendre seul ces escapades, j'obtins une ou deux fois, en ma qualité d'adepte et surtout d'ami, de l'accompagner, et les plus indifférents eussent fini, comme moi, par s'associer à l'ardeur de cet entomologiste passionné. Un coup d'œil lui suffisait pour découvrir un insecte d'une espèce rare, ou duquel il ne connaissait pas bien les mœurs, et il jetait des cris de joie en en prenant possession.

« Il n'y a pas encore deux ans que nous exploirions ensemble un coin de la forêt de Fontainebleau. Tout-à-coup il s'arrêta, me fit signe de ne point avancer davantage et me montra du doigt un Hyménoptère élégant, et que je reconnus du premier coup d'œil pour appartenir à la famille des *Cerceris*.

« Long de six lignes, portant sur ses ailes de gaze une bande noire qui les traversait comme une barre de sable sur le champ d'argent d'un écu héraldique, le corselet à peine soudé par un fil à un corps étroit et jaune, la tête couronnée d'antennes d'une extrême mobilité, le Cerceris — une femelle — allait d'un arbre à l'autre et en interrogeait l'écorce de ses pattes d'or, à genouillères rougeâtres. Il ralentit brusquement son vol, plana durant quelques secondes, puis s'abattit sur une enfractuosité de l'écorce d'un orme, dans les plis de laquelle se tenait blotti un Bupreste. Il le piqua de son aiguillon, le saisit avec

(1) Journal la *Patrie*, n° du 24 novembre 1868.

ses pattes armées d'ongles et l'emporta vers un terrain sec, exposé au soleil et dont la surface, battue et solide, renfermait sans doute son nid. Le cœur palpitant, la bouche entr'ouverte, car l'émotion lui coupait la respiration, Sichel allongea, par un mouvement rapide, sa main tremblante qui étreignait un filet de chasse, et l'insecte se trouva pris dans une prison de gaze.

« — C'est le *Cerceris bupresticide* décrit par L. Dufour, me dit-il, en examinant cet Hyménoptère, qui se débattait en furie. Il manquait à ma collection, car il est rare, et certains entomologistes en contestent même l'existence.

« En parlant ainsi, il saisissait avec une extrême adresse, au moyen de pinces très fines, l'insecte, qu'il plongea dans un flacon rempli de chloroforme. Une seconde suffit pour tuer le captif, dont les pattes s'allongèrent dès lors et se laissèrent aller aux ondulations du liquide, tandis que sa tête retombait en arrière et que ses antennes s'affaissaient inertes.

« — Je suis sûr, dit Sichel, en reprenant la parole, à laquelle il avait renoncé pendant qu'il commettait ce meurtre scientifique, je suis sûr que le nid de ce Cerceris se trouve là, à l'endroit que mon pied foule et vers lequel la bestiole volait à tire d'aile quand je l'ai prise. Cherchons bien et nous le trouverons.

« — Avant d'entreprendre cette recherche, mon ami, lui demandai-je, ne ferions-nous pas mieux de recueillir le Bupreste qui gît sur le sable, et qui, vous le savez, n'est pas d'une espèce commune, car je le rencontre pour la première fois dans les environs de Paris? Voyez, c'est le Bupreste taché de jaune (*flavomaculata*), long de huit lignes et à huit taches jaunes sur ses élytres striées, et qu'on dirait de bronze tant y miroitent des reflets semblables à ceux produits par ce métal.

« — Vous avez raison, me répondit-il, tandis que j'examinais le Bupreste, il nous servira à résoudre une singulière question scientifique, celle de constater d'une manière exacte l'espace de temps que met un insecte percé par l'aiguillon empoisonné du Cerceris à manifester les premiers symptômes de la décomposition. Comme l'œuf des Cerceris n'est pas ordinairement éclos quand la mère apporte des Buprestes dans son nid, et que la larve qui sort de cet œuf séjourne

plusieurs mois dans sa cachette et ne s'y nourrit que de la substance des Buprestes, il y a là un phénomène de conservation vraiment merveilleux. Ce cadavre vivant, car vous voyez que ses articulations sont souples et que son corps conserve sa fléxibilité, nous apprendra la durée réelle du phénomène.

« — Voici un autre *Cerceris bupresticide*! fis-je en l'interrompant.

« — Ne tuons pas celui-ci, répondit-il avec le sourire bienveillant et naïf qui lui était particulier. Pas de meurtre inutile! Un seul individu suffit à combler une lacune regrettable dans ma collection, et puis c'est une excellente occasion d'étudier, *de visu*, les allures de la pauvre bête, qui ne se doute pas du danger auquel vos conseils l'ont un instant exposée.

« En ce moment, le Cerceris, comme naguère son malheureux prédécesseur noyé dans le flacon de chloroforme, emportait dans ses serres un autre Bupreste qui, plongé en léthargie, n'opposait aucune résistance à son bourreau.

« Ce dernier finit par s'arrêter au-dessus du sol comme l'avait fait l'autre Cerceris, y descendit, déposa un instant sur le sable sa proie, la reprit à l'aide de ses pattes de derrière et se mit à la traîner à reculons vers un endroit où notre œil ne distingua d'abord rien de particulier, malgré toute l'attention que nous apportions à cet examen.

« Le Cerceris s'arrêta, déposa son fardeau, frappa le sol de ses pattes, s'avança quelque peu, et, braquant en avant ses antennes, qui s'agitaient fièvreusement, tandis que ses gros yeux semblaient devenir plus clairs, il arriva près d'une petite pierre, et la repoussa brusquement par un effort violent. Nous aperçûmes alors une ouverture relativement assez large qui se dégagea du sable qui l'obstruait. Aussitôt le Cerceris reprit le Bupreste, cette fois à l'aide de ses fortes mandibules, et il pénétra dans le trou avec sa proie.

« — C'est son nid, dit Sichel, une véritable galerie souterraine creusée en forme de coude et obliquement, de façon à ce que le sable ne puisse l'encombrer. Au fond, se trouvent cinq cellules complètement indépendantes l'une de l'autre, disposées en demi-cercle et affectant la forme d'une olive. Dans chacune des cellules git un œuf au-dessus duquel le Cerceris déposera trois Buprestes destinés à pro-

curer un aliment à la larve qui sortira de cet œuf. Celle-ci, chaque fois qu'elle sentira le besoin de manger, n'aura qu'à lever la tête pour trouver une nourriture abondante. Elle rongera tout le corps de l'insecte sans toucher aux organes essentiellement vitaux ; bref, cet ogre ne tuera sa chair fraîche que le jour où il ne lui restera rien autre à manger. Alors il se transformera en chrysalide, et plus tard en Cerceris complet.

« — Pourquoi la mère n'approvisionne-t-elle sa future progéniture que de Buprestes ?

« — C'est là un mystère, comme tant d'autres, qu'on ne saurait expliquer. Tenez, voyez! je jette là, à l'entrée du trou, des chenilles, des mouches et une foule d'insectes dont les autres Cerceris se montrent fort friands; eh bien! le Cerceris qui vient de sortir de son nid, passe dessus sans même y prendre garde, et il vole à deux cents pas de là, vers le bouquet d'ormes, pour y chasser d'autres Buprestes. Le voici qui revient avec une de ces bestioles.

« — Singulier métier pour un insecte qui se nourrit du miel des fleurs, que de se transformer ainsi en empoisonneur et en boucher!

« — Ne croyez pas, continua mon ami, que le Cerceris femelle, comme la plupart des autres insectes, abandonne sa lignée quand il l'a suffisamment approvisionnée. Cette mère paraît revenir encore plusieurs fois avant de mourir s'assurer si la pierre destinée à masquer le lieu qui la cache, n'a pas été enlevée par un ennemi.

« Le soir, après une longue et heureuse chasse, nous revînmes à Paris, non sans deviser et redeviser, chemin faisant, insectes et entomologie. Sichel, avant de changer de vêtements, et sans songer, malgré une faim des plus criardes, à se mettre à table, installa avant tout, dans une petite boîte garnie d'ouate, le Bupreste anesthésié par le venin du Cerceris. Ce Bupreste s'y conserva, depuis lors, toujours souple, toujours frais, toujours sans le moindre symptôme de corruption. Chaque fois que j'allais voir Sichel, celui-ci me montrait l'insecte tout ensemble vivant et mort, endormi et embaumé, et s'extasiait devant un phénomène si déconcertant pour les physiologistes.

« Il m'en parlait encore il y a deux mois, après avoir opéré de la cataracte une de mes amies d'enfance, et avoir donné, ce jour-là, une

dernière preuve de sa science chirurgicale et de sa merveilleuse habileté de main, quoiqu'il ressentît déjà les plus douloureux symptômes de la maladie qui devait lui laisser si peu de jours encore à vivre.

« Au moment où je prenais congé de lui, il m'entretint de ses souffrances avec une courageuse résignation, et, faisant allusion à sa fin, qu'il ne sentait que trop prochaine, il ajouta avec un sourire mélancolique : « Je ne tarderai point, je crois, à connaître le fin mot du mystère de la conservation du Cerceris, et de ce qui donne à son venin une si étrange propriété. Comme dit saint Paul : Je verrai face à face, et l'éternité ne me paraît pas trop longue pour apprendre et comprendre les merveilles de la création. »

Ces détails charmants donnés par M. Berthoud suffiraient pour peindre l'ardeur avec laquelle Sichel se livrait à l'Entomologie, et l'esprit d'observation qu'il apportait dans ses recherches ; mais il faut s'être occupé de l'histoire des insectes d'une manière toute spéciale, et avoir souvent discuté avec lui sur ce sujet, pour se rendre compte de la finesse de ses aperçus, de l'habileté de son coup d'œil pour la distinction des espèces, pour les limites de leurs variétés, et surtout de l'étendue de ses connaissances des mœurs et des habitudes des Hyménoptères.

Grâce aux richesses de sa collection en ce genre et à ses observations nombreuses et intelligentes, la science lui doit d'avoir restreint le nombre de quelques-uns de ces insectes dans des bornes plus étroites.

La société entomologique de France, pleine d'admiration pour ses profondes connaissances, l'éleva en 1855 au fauteuil de la présidence.

Mes relations d'amitié avec Sichel remontaient déjà à d'assez longues années. Il m'avait suffi de causer avec cet aimable savant une première fois, pour me sentir épris pour lui d'un sentiment de vive sympathie.

Eh ! qui ne se serait attaché à cette nature si excellente, à cet homme si indulgent pour les faiblesses des autres, et dont la bouche n'avait une parole blessante pour personne, si ce n'est contre le charlatanisme, qu'il ne pouvait s'empêcher de combattre.

Il avait fallu lui promettre de passer avec lui la soirée du samedi pendant mes divers séjours à Paris, et ces visites auxquelles son amitié

et son instruction savaient prêter tant de charmes, avaient pour moi de si vifs attraits, qu'il aurait fallu un motif bien puissant pour me faire manquer à ces rendez-vous.

Cet éminent entomologiste avait été ou était encore en relation avec la plupart des hyménoptérologistes distingués de l'Europe (1); plusieurs m'étaient soit personnellement connus, soit en rapport avec moi. Nous causions de ces hommes plus ou moins remarquables et de leurs travaux, et je ne saurais dire combien étaient instructives et agréables les heures passées avec lui.

Sichel était d'une taille un peu au-dessus de la moyenne. Il avait, depuis que je l'ai connu, la tête chauve, et il la portait toujours découverte, même dans les rues. Sa figure était gracieuse, sa physionomie pleine de douceur et de finesse; mais dès qu'on amenait la conversation sur les insectes, objets de ses affections, son œil, devenu plus brillant, laissait deviner son génie; sa figure se montrait plus animée et plus expressive, et sa parole, toujours claire et facile, charmait ses auditeurs par sa mémoire, son savoir et sa raison.

Ce qui faisait surtout de Sichel une des natures les plus accomplies, c'étaient les qualités de son cœur. Il joignait à la droiture et à l'honnêteté, qui sont un des plus beaux privilèges des âmes d'élite, une bonté, une générosité et une abnégation bien rares. Il suffira de citer le trait suivant rapporté par la *Gazette médicale de Paris* (2).

Notre oculiste avait donné des soins à un Anglais. Le malade guérit et partit sans prendre congé. Quelques mois après, au milieu de sa clinique, il reçut une lettre; c'était son client d'outre-mer qui venait le remercier et acquitter sa dette. La lettre contenait une traite de quatre mille francs. Sichel, agréablement surpris, eut aussitôt l'idée de faire une bonne œuvre, et il consulta ses élèves sur la question de savoir si cet argent devait être distribué en espèces aux indigents, ou converti

(1) Je me bornerai à citer, parmi ceux qui ne sont plus, Boheman, Dahlbom, Fonscolombe, Gravenhorst, Spinola, et parmi ceux qui vivent encore, MM. Forster, Haliday, Radoszkowski, de Saussure, Smith, Walker, Westmael et Westwood.

(2) Guardia, *Gazette médicale de Paris*, 15 décembre 1868.

en rentes sur l'État. La proposition fut mise aux voix, et la majorité décida qu'on achèterait un titre de rentes, pour l'entretien d'un nouveau lit.

Cette libéralité, ses habitudes charitables, ses goûts pour se procurer tous les livres ou instruments scientifiques utiles à son instruction ou nécessaires pour ses travaux, et les divers insectes dont il désirait la possession, suffisent pour expliquer la médiocrité de sa fortune, après une si longue et si brillante pratique.

Des circonstances dont je n'ai pas cherché l'explication, le portèrent il y a deux ans, à quitter la Chaussée-d'Antin, où il avait ses habitudes. En prenant un logement moins spacieux, il envoya au Muséum d'Histoire naturelle de Paris une partie de ses cartons d'insectes; et par son testament, il léguait à cet établissement toute sa collection et toute sa bibliothèque entomologique, afin de laisser ces diverses richesses à la disposition des personnes désireuses de les consulter.

Le 18 novembre 1867, il se présenta à l'Institut, comme candidat à la place d'académicien libre, devenue vacante par la mort de M. le docteur Civiale. Quand il sut que M. le docteur Larrey était son compétiteur, il engagea ses amis à reporter leur suffrage sur son concurrent, en les priant de les lui garder pour la première occasion; il eut néanmoins 10 voix. Lors de la séance d'élection du 9 décembre, sa nomination se serait trouvée assurée, à la suite de la nouvelle vacance survenue par décès de M. Delessert; mais le temps ne lui a pas permis d'être appelé à recueillir le titre qu'il sollicitait.

Il souffrait depuis longtemps d'une maladie de la vessie; il apprit enfin qu'il avait la pierre. Malgré ses douleurs, aucune plainte ne s'exhalait de sa bouche; il causait avec le même intérêt et la même animation des sciences, objets de ses études, et son caractère n'avait rien perdu de son aménité ordinaire; il parlait même de sa fin prochaine avec la sérénité et la tranquillité d'âme de l'homme qui n'a rien à se reprocher envers Dieu, ni envers ses semblables.

Pendant ces jours de souffrances, les consolations ne lui ont pas manqué. Il était entouré des soins les plus affectueux de l'amitié, et du dévouement le plus intelligent de son fidèle serviteur Casimir. Les médecins les plus renommés de la capitale venaient lui offrir des

témoignages de leur douloureuse sympathie; les visiteurs affluaient pour avoir des nouvelles de son état.

Pendant mon séjour à Paris, dans le mois de septembre dernier, il m'avait témoigné le désir de me voir deux fois par semaine. Il était presque toujours alité. Malgré les douleurs auxquelles il était en proie, il voulut revoir, pour l'édition nouvelle de ma physiologie. à l'usage des lycées et des autres maisons d'éducation, le chapitre relatif à l'organe de la vision, et ajouter quelques notes ou faire quelques modifications à mon texte.

En le quittant pour la dernière fois, il me serra dans ses bras avec plus d'affection. Je sentais qu'il me faisait ses adieux suprêmes. En m'éloignant de lui, je ne pus retenir mes larmes, à la pensée de ne le plus revoir.

Hélas ! mes prévisions n'étaient que trop fondées! Quelques semaines plus tard, le 11 novembre 1868, à la suite de tentatives faites pour broyer le calcul dont sa vessie était embarrassée, il était enlevé à la science, à ses nombreux amis, et aux pauvres, dont sa main bienfaisante avait si souvent soulagé les misères ou guéri les infirmités !

Sichel a laissé sur l'Entomologie les ouvrages suivants :

I. — Travaux relatifs à la philosophie zoologique, à la zoologie et plus particulièrement à l'Entomologie; recherches philosophiques sur les questions de zoologie.

1. — Considérations sur la fixation des limites entre l'espèce et la variété, tirées principalement de l'ordre des insectes hyménoptères.

2. — Sur la rareté relative de certains hyménoptères et sur la *Mutilla incompleta* et la *Crocisa scutellaris*.

L'auteur, d'après ses observations, réunit en une seule espèce les *Mutilla incompleta* et *distincta*. (*Annales de la Soc. entom. de France.* 1852.)

3. — Réunion des *Polistes biglumis*, *L.*, *Gallicus*, *L.*, et *Geoffroyi*, Lepel. en une seule espèce. (*Ann. Soc. entom. de Fr.* 1854.)

4. — Note sur des Braconides, parasites de coléoptères. (*Ann. Soc. entom. de Fr.* 1854.)

5. — *Rhophites bifoleolatus*, espèce nouvelle des environs de Paris. (*Ann. Soc. entom. de Fr.* 1854.)

6. — Note sur les *Anthophora quadrimaculata et pubescens*. L'auteur, dans ce mémoire, réunit, à l'*Antoph. 4. maculata*, l'*Anth. mixta*, LEPEL. qui n'est qu'une variété du ♂ de cette dernière.

Il réunit en même temps les *Ant. flabellifera*, Lepel. et *pubescens*, Fab. qui sont, la première le ♂, et la seconde la ♀ d'une même espèce. (*Ann. Soc. entom. de Fr.* 1854.)

7. — Description de l'*Acœnites perlæ*, DOUMERC. L'auteur rend à cet insecte, considéré d'abord comme nouveau, le nom de *Hemiteles floricolator* que lui avait imposé Gravenhort. (*Ann. Soc. entom. de Fr.* 1856. Bullet. p. 88, 89 et 96.)

8. — Note sur la Cécydomie du froment et sur son parasite. (*Ann. Soc. entom. de Fr.* 1856. Bullet. p. 8 et 38.)

8. — Description de l'*Antophora Passerini*, espèce nouvelle.

Obs. Cette espèce avait été décrite quelque temps auparavant par Smith (Catal. Hymenopt. Brit. Mus. 1853. 1320.2) sous le nom de *Habropoda ezonata*. Mais Sichel fait observer avec raison qu'elle doit rentrer dans le genre *Anthophora*, ou que si l'on veut conserver le G. *Habropoda*, il faut comprendre dans cette nouvelle coupe toutes les autres espèces d'Anthophores dont les ♂ ont les pattes postérieures épaissies, telles que les *A. femorata*. LATR. *tarsata*, SICHEL, etc. (*Ann. Soc. entom. de Fr.* 1856. Bullet. p. 9.)

9. — Note sur les fourmis introduites dans les serres chaudes; mémoire produit à l'occasion d'une petite *Myrmicide* d'Amérique qui s'est introduite et perpétuée dans les serres du Muséum de Paris. (*Ann. Soc. entom. de Fr.* 1856. Bull. p. 23.)

10. — Note sur l'absence d'un système nerveux chez la *Nemoptera lusitanica*, observée par M. L. Dufour. (*Ann. Soc. entom. de Fr.* 1856, p. 26.)

11. — Description de l'*Abia aurulenta*, espèce nouvelle de Tenthredonide de la famille des Cimbicides. (*Ann. Soc. entom. de Fr.* 1857. Bullet. p. 77 et *Etudes hyménoptérologiques*.)

12. — Sur les parasites de la *Cecidomya tritici.* Paris 1856. (Dans la notice publiée par M. Bazin sur cette Cécydomye.)

13. — Description d'un *Bombus lapidarius* gynandromorphe. (*Ann. Soc. entom. de Fr.* 1858. Bullet. p. 248.)

14. — Remarques et questions sur quelques espèces du genre *Sirex.* (*Ann. Soc. entom. de Fr.* 1859. Bullet. p. 83.)

14. — Diagnoses de quelques genres nouveaux.

Ce travail n'était que le prodrome d'une monographie comprenant plusieurs genres, que l'auteur se proposait de publier. (*Ann. Soc. entom. de Fr.* 1859. Bullet. p. 212.)

15. — De la chasse des Hyménoptères. *Paris*, 1859.

16. — Liste des Hyménoptères recueillis par M. E. Bellier de la Chavignerie, dans le département des Basses-Alpes, pendant les mois de juin, juillet et août 1858. (*Ann. Soc. entom. de Fr.* 1860, p. 215.)

17. — Liste des Hyménoptères recueillis en Sicile par M. Bellier de la Chavignerie, en 1859.

Obs. Ce travail contient la description d'un certain nombre d'espèces nouvelles. (*Ann. Soc. entom.* 1860, p. 749.)

18. — Catalogue des espèces de l'ancien genre *Scolia,* contenant les diagnoses, les descriptions et la synonymie des espèces, avec des remarques explicatives et critiques, par H. de Saussure et J. Sichel. *Paris*, 1860. in-8° et pl.

19. — Courtes remarques sur les moyens de conserver les collections entomologiques.

Obs. Comme préservatif, l'auteur recommande surtout une solution de strychnine dans de l'éther. (*Ann. Soc. entom.* 1861. p. 85.)

20. — Observations hyménoptérologiques :

1° Sur l'*hylotoma formosa.*

2° Sur des Conopiens, parasites d'Hyménoptères.

Obs. L'auteur en décrit deux espèces nouvelles. (*Ann. Soc. entom. de Fr.* 1862, p. 119.)

21. — Sur le sexe des noms génériques *Polistes, Eumenes* (Hyménoptères) et des autres noms génériques terminés en *es.*

Obs. L'auteur prouve que ces noms doivent être masculins, suivant l'usage de la langue grecque. Il ajoute à ce petit travail la description

d'une nouvelle espèce de *Sphex*. (*Sph. hemiprasina*, de Montévidéo, et de sa variété le *Sph. hemipyrrha*. (*Ann. Soc. entom. de Fr.* 1863)

22. — Essai monographique sur le *Bombus montanus* et ses variétés. (*Ann. de la Soc. linn. de Lyon*, t. II. 1865, p. 421.)

23. — *Etudes hyménoptérologiques. Paris*, 1865, in-8, contenant :

1° Essai d'une monographie du genre *Oxaea*, Klug.

2° Essai d'une monographie des genres *Phasganophora*, Westwood, et *Conura*, Spinola.

3° Révision monographique, critique et synonymique du genre Mellifère *Sphecodes*.

4° Révision du genre *Stephanus* (famille des Evanides.).

5° *Abia aurulenta*, Sichel. (Nouvelle espèce de Tenthredine.)

Travaux de Sichel relatifs à la médecine ou à la chirurgie, ou appliqués à l'étude des maladies des yeux.

A médecine oculaire.

1. — Lettre adressée au docteur Canstatt, sur le fongus médullaire (l'encéphaloïde) et le fongus hématode de la rétine, le glaucome et la cataracte verte opérable. *Würtzburg*, 1831, in-8°.

(En allemand) aux pages 62 et 63 de la thèse de Canstatt.

2. — Leçons orales de clinique des maladies des yeux, faites à l'hôpital Saint-Antoine, dans le service d'Auguste Bérard, pendant les années 1833 et 1834. (*Gazette des Hôpitaux*.)

3. — Propositions générales sur l'ophthalmologie, suivies de l'histoire de l'ophthalmie rhumatismale. *Paris*, 1833, in-8°, 49 pages.

Traduct. allemande par le Dr P.-J. Philipp. *Berlin*, 1834, in-8°.

4. — Leçons cliniques sur les maladies des yeux 1836. (*Gazette des hôpitaux*.)

5. — Mémoire sur la choroïdite ou inflammation de la choroïde. 1836. (*Journal hebdomadaire de médecine*.)

6. — Revue trimestrielle de clinique ophthalmologique de M. Sichel. (Oct. nov. et déc. 1836) Mars 1837. (Publiée d'abord dans la *Gazette médicale de Paris*.)

7. — Traité de l'ophthalmie, de la cataracte et de l'amaurose. *Paris*, 1837, avec 4 pl. color.

Traduction allemande 1838. — Traduction espagnole 1839, 2 vol. in-8°.

8. — De la paralysie du nerf de la 3e paire ou nerf moteur oculaire. 1838. (*Recueil des travaux de la Société médicale du département d'Indre-et-Loire.*)

9. — Mémoire sur l'iritis syphilitique. 1840. (*Journal des connaissances médicales.*)

10. — Des amauroses chlorotique et asthénique et de leurs complications. 1840. (*Journal des connaissances chirurgico-médicales.*)

11. — Mémoire sur le glaucôme. *Bruxelles*, 1842, in-8°, 260 p. (Publié d'abord dans les *Annales d'oculistique.*)

12. — Notes sur le chémosis séreux, comme symptôme des tumeurs furonculaires des paupières. 1843. in 8°. (*Journal des connaissances médicales pratiques*, et *Annales d'oculistique.*)

13. — Leçons cliniques sur les lunettes et les états pathologiques consécutifs de leur usage irrationnel. (1er et 2e parties, Presbytie et Myopie.) *Bruxelles*, 1848. in 8°. (Publiées d'abord dans les *Annales d'oculistique.* 1845 à 1847.) Traduction anglaise par le Dr H. W. Williams. *Boston*, 1850. in 8°.

14. — De la Spinthéropie ou Synchysis étincelant (Spinthéropie : *spinther*, étincelle, et *ops*, vision) nom créé par Sichel. — A cette maladie se rattachent les articles suivants.

15. — Recherches sur la formation des paillettes mobiles et luisantes, dans le corps vitré. 1845. (*Journal de chirurgie*, et *Annales d'oculistique.* 1846.)

16. — Note complémentaire sur le Synchysis étincelant. (*Annales d'oculistique.* 1846.)

17. — Réflexions sur la Note de M. Stout relative à ces recherches. 1846. (*Annales d'oculistique.*)

18. — Synchysis étincelant ; extraction et examen microscopique des paillettes brillantes amoncelées dans la chambre antérieure. 1850. (*Annales d'oculistique.*)

19. — Note sur la Spinthéropie ou Synchysis étincelant. 1850. (*Annales d'oculistique.*)

20. — Rectification relative à l'historique de la Spinthéropie. 1851. (*Annales d'oculistique.*)

21. — Note complémentaire sur la Spinthéropie. 1851. (*Annales d'oculistique.*)

22. — Quelques observations nouvelles de Spinthéropie. 1855. (*Annales d'oculistique.*)

23. — Du danger de l'emploi des certains collyres mal formulés ou mal préparés. 1845. (*Annales d'oculistique.*)

24. — Sur les idées prétendues allemandes dans l'enseignement ophthalmologique de M. Sichel. 1845. (*Journal des connaissances médico-chirurgicales*, et *Annales d'oculistique.*)

25. — Recherches cliniques et anatomiques sur l'atrophie et la phthisie de l'œil. 1846. (*Annales d'oculistique.*)

26. — Remarques sur l'emploi des préparations iodurées dans les ophthalmies et sur les médicaments qui peuvent leur être substitués. 1846. ((*Journal des connaissances médicales pratiques.*)

27. — Mémoire sur quelques maladies de l'appareil de la vision (le clignotement, la névralgie oculaire et l'héméralopie) considérées surtout au point de vue de leur complication avec la conjonctivite. 1847. (*Gazette médicale de Paris.*)

28. — Sur une forme particulière de l'inflammation partielle de la choroïde et du tissu cellulaire sous-conjonctival, et sur son traitement. 1847. (*Bulletin général de thérapeutique.*)

29. — Lettre sur un topique antiophthalmique chinois. 1848. (*Gazette médicale de Paris.*)

30. — Des principes rationnels et des limites de la curabilité des cataractes sans opération. 1848. (*Bulletin général de thérapeutique.*)

31. — Sur une espèce de diplopie binoculaire musculaire non encore décrite. 1848. (*Revue médico-chirurgical de Paris.*)

32. — Sur une affection verruqueuse des paupières et du voisinage, liée à une diathèse lymphatique. 1848 et suiv. (*Journal des connaissances médicales pratiques*, et *Annales d'oculistique.*)

33. - Du Colobome iridien ou iridoschima. (Publié par M. Fichte dans les *Contributions à l'étude des malformations de l'iris. Heidelberg.* 1852.)

34 — Observations d'amblyopie presbytique, réunies surtout sous le rapport des variétés et des complications de cette maladie. 1853. (*Annales d'oculistique.*)

35. — De la choroïdite (ou mieux, rétino-choroïdite) postérieure. 1859. (*Gazette des hôpitaux*).

36. — De la corectopie ou déplacement de la pupille. 1859. (*La France médicale.*)

37. — Mélanges ophthalmologiques. *Bruxelles*, 1865. (*Extrait des annales d'oculistique.*)

38. — Nouvelles recherches pratiques sur l'amblyopie et l'amaurose causées par l'abus du tabac à fumer, avec des remarques sur l'amblyopie et l'amaurose des buveurs. 1865. (*Annales d'oculistique.*)

39. — De la coexistence de la cécité avec la surdité, et surtout avec la surdi-mutité. 1865. (*Annales d'oculistique.*)

B. CHIRURGIE OCULAIRE

40. — Du chalazion et des glandes de Meibomius (follicules sébacés des paupières). 1833. (*Gazette des hôpitaux.*)

41. — Sur le cancroïde épithélial (épithelioma) avec une observation de cancroïde épithélial de la paupière inférieure droite, ayant exigé l'amputation de l'hémisphère antérieur du globe et l'ablation de la paupière inférieure. 1836. (*La France médicale.*)

42. — Méthode simple et facile de faire des cataractes artificielles. 1840. (*Gazette des hôpitaux.*)

43 — Leucoma central adhérent de la cornée droite. Iridectomie latérale externe pratiquée avec succès. 1841. (*Bulletin général de thérapeutique.*)

44. — Études sur l'anatomie pathologique de la cataracte. 1841. (*L'Esculape, gazette des médicins praticiens.*)

45. — Discussion avec M. Malgaigne, sur la nature et le siége de la cataracte. 1841. (*Gazette des hôpitaux.*)

46. — Opération d'iridodialyse (décollement de l'iris) pratiquée avec succès, dans un cas d'oblitération complète de la pupille par une fausse

membrane et un staphylôme iridien. 1841. (*Bulletin général de thérapeutique.*)

47. — Mémoire sur le staphilôme pellucide conique de la cornée (conicité de la cornée) et particulièrement sur sa pathologie et son traitement, avec quelques remarques sur les staphylômes en général. 1842. (*Bulletin de thérapeutique*, et *Annales d'oculistique*, 2e vol. supplémentaire. 1843.)

48. — Études cliniques et anatomiques sur quelques espèces peu connues de la cataracte lenticulaire. 1842 et 1843. (*Gazette des hôpitaux* et *Annales d'oculistique*.)

49. — Note complémentaire sur la cataracte corticale. 1843. (*Annales d'oculistique.*)

50. — De quelques accidents consécutifs à l'extraction de la cataracte, et en particulier de la fonte purulente de la cornée et du globe oculaire; des moyens de prévenir ces accidents. 1843. (*Bulletin général de thérapeutique.*)

51. — Sur la formation spontanée de pupilles artificielles. 1843. (*Journal des découverts en médecine, etc.*)

52. — Mémoire pratique sur le cisticerque observé dans l'œil humain. 1843 et 1844. (*Journal de chirurgie*, et *Annales d'oculistique*. 1847.)

53. — Nouvelles observations sur le cisticerque observé dans l'œil humain. 1847 et 1854. (*Journal de chirurgie*.)

54. — Du cisticerque dans le tissu cellulaire sous-cutané des paupières. 1847. (*Revue médico-chirurgicale*.)

55. — Tableau des entozoaires observés jusqu'ici dans l'œil de l'homme et des animaux. 1855. (*Journal de chirurgie*.)

56 — Aphorismes pratiques sur divers points d'ophthalmologie. 1844 et 1846. (*Annales d'oculistique.*)

(Sur l'encéphaloïde de la rétine. — Sur les effets de la strychnine. — Des différentes espèces de ptosis ou chute de la paupière supérieure. — Sur les taches lipomateuses des paupières non décrites jusqu'alors. — Sur le bruit de cosse ou de gousse.)

57. — Mélanose de l'orbite consécutive à une mélanose cancéreuse du globe oculaire droit, laquelle avait nécessité l'extirpation de cet

organe, avec des considérations sur les mélanoses du globe et de ses annexes. 1844 et 1845. (*Gazette des hôpitaux.*)

58. — Sur la sortie du corps vitré pendant ou après l'extraction de la cataracte. 1845. (*Bulletin général de thérapeutique.*)

59. — De la méthode opératoire qu'il convient de choisir, quand des cicatrices de la cornée compliquent la cataracte. 1845. (*Journal de chirurgie.*)

60. — Considérations pratiques sur l'extraction des corps étrangers et particulièrement sur des morceaux de capsule fulminante qui ont pénétré dans l'intérieur du globe oculaire. 1845. (*Annales d'oculistique.*)

61. — Études cliniques sur l'opération de la cataracte. 1845, 1846, 1847. (*Gazette des hôpitaux* et *Annales d'oculistique.*)

62. — Sur l'anchylops érysipélateux de Beer. 1845. (*Journal des connaissances médico-chirurgales.*)

63. — Statistique des résultats de l'opération de la cataracte.

64. — Essai préliminaire de statistique des résultats d'opération de cataractes. 1846. (*Gazette des hôpitaux.*) Voyez aussi les thèses de ses élèves :

65. — Dingé. Statistique des opérations de la cataracte, pratiquée d'après les indications rationnelles. *Paris*, 1853, in-4°.

66. — Doumic. Statistique des opérations de la cataracte. *Paris*, 1855, in-4°.

67. — Beauzon. Sur l'extraction linéaire de la cataracte. *Paris*, 1864, in-4°.

68. — Arguello. De l'opération de la cataracte par extraction linéaire. *Paris*, 1866, in-4°.

69. — Mémoire sur les kystes séreux de l'œil et des paupières, appelés vulgairement hydatides ou kystes hydatiques. 1846. (*Archives générales de médecine.*)

70 — Sur la dislocation et l'abaissement spontanés du cristallin. *Hambourg*, 1846. (En allemand. Oppenheim, *Zeitschrift für die gesammte Medicin*) — Travail réproduit en français dans plusieurs journaux.

71. — Etude sur la cataracte grumeuse ou sanguinolente. 1847. (*Gazette des hopitaux.*)

72. — Considérations anatomiques et pratiques sur le staphylôme de la cornée et de l'iris. 1847. (*Archives générales de médecine.*)

73. — Considérations sur l'introduction dans l'œil de corps étrangers non métalliques. 1847. (*Bulletin général de thérapeutique.*)

74. — Sur les corps étrangers métalliques introduits dans l'œil. 1847. (*Bulletin général de thérapeudique.*)

75. — Recherches sur la manière dont se fait la cicatrisation de la plaie, après l'opération du staphylôme de la cornée et de l'iris par l'amputation totale ou partielle. 1848. (*Annales d'oculistique.*)

76. — Considérations sur l'emploi des inhalations d'éther en chirurgie oculaire. 1847. (*Journal des connaissances médico-chirurgicales.*)

77. — Mémoire sur l'épicanthus et sur une espèce particulière et non encore décrite de tumeur lacrymale. 1851. (*Union médicale. — Annales d'oculistique.*)

78. — Note sur une espèce non encore décrite d'épicanthus, l'épicanthus externe. 1853. (*Union médicale.*)

79. — Cas d'épicanthus congénial interne et de ptosis atonique complets doubles, compliqués de strabisme convergent plus fort à l'œil gauche, et exigeant des modifications du procédé opératoire. 1859. (*Union médicale.*)

80. — Note sur le traitement de l'ectropion sarcomateux. 1851. (*Bulletin de thérapeutique.*)

81. — Note supplémentaire sur l'ectropion sarcomateux. 1860. (*Bulletin de thérapeutique.*)

82. — Mélanose de l'œil, extirpation; considération sur cette maladie. 1851. (*Gazette des hôpitaux. — Annales d'oculistique.*)

83. — Sur une espèce de tumeur lacrymale non encore décrite. 1852. (*Gazette des hôpitaux.*)

84. — Note sur le pince-tube pour l'extraction scléroticale des cataractes capsulaires et des fausses membranes. 1852. (*Annales d'oculistique.*)

85. — Iconographie ophthalmalogique avec 80 pl. color. — *Paris*, 1852 à 1859, gr. in-4°.

86. — D'un appareil ou bandage, contentif, destiné à diminuer le danger de l'écartement du lambeau, après l'opération de la cataracte

par la kératotomie; avec des considérations sur les autres modes opératoires, 1853. (*Gazette des hôpitaux.*)

87. — Du symblépharon, de l'ankiloblépharon et de leur opération. 1853. (*Gazette des hôpitaux.*)

88. — Du milium palpébral. 1853. (*Moniteur des hôpitaux.*)

89. — Observation de tumeur orbitaire annulaire des deux yeux. 1853. (*Gazette des hôpitaux*).

90. — Excroissance fongueuse causée par un crin implanté dans la conjonctive palpébrale. 1854. (*Gazette des hôpitaux.*)

91. — Observation de gangrène de la paupière supérieure droite avec gonflement sarcomateux de la conjonctive palpébrale, survenue sans cause connue. 1854. (*Annales d'oculistique.*)

92. — Du pseudencéphaloïde de la rétine. 1854. (*Moniteur des hôpitaux.*)

93. — De la curabilité de l'encéphaloïde de la rétine par l'atrophie et les moyens atrophiants. 1854. (*Moniteur des hôpitaux*).

94. — Procédé très-simple pour l'opération du phimosis. 1855. (*Bulletin de thérapeudique.*)

95. — Mémoire sur la cataracte noire. 1855. (*Archives d'ophthalmologie.*)

96. — Mémoire sur la cataracte noire, par les docteurs Robin et Sichel. 1857. (*Gazette médicale de Paris.*)

97. — Mémoire sur le staphylôme de la choroïde. (En allemand) 1857. (*Archiv für Ophthalmologie.*)

98. — Matériaux pour servir à l'étude anatomique de l'ophthalmie périodique de la cataracte du cheval. 1861. (*Annales d'oculistique.*)

99. — De l'ectropion, de son opération et de la blépharoplastie. 1858. (*Annales d'oculistique.*)

100. — De la ponction sclérienne ou paracentèse scléroticale du globe oculaire, appliquée surtout à la guérison des hydrophthalmies postérieure et totale. 1859. (*La Clinique européenne.*)

101. — Remarques et observations cliniques sur la curabilité du décollement de la rétine. 1859. (*La Clinique européenne.*)

102. — Note sur un procédé mécanique simple et facile de remé-

dier à une espèce fréquente d'entropion. 1860. (*Bulletin de thérapeutique.*)

103. Remarques pratiques sur l'opération de la cataracte congéniale et sur le céphalostate, appareil servant à fixer la tête pendant les opérations qu'on pratique sur les enfants. 1860. (*Bulletin général de thérapeutique.*)

104. — Tumeur sous-congéniale causée par deux cils logés sous la conjonctive oculaire, après l'avoir traversée. 1861. (*La France médicale.*)

105. — Sur une espèce particulière de délire sénile qui survient quelquefois après l'opération de la cataracte. 1863. (*Union médicale*).

106. — Tumeur fibreuse cloisonnée (cystoscarcôme de Virchow), très-volumineuse de l'orbite droite, ayant déplacé et atrofié le globe. Extirpation de celui-ci et de la tumeur. Guérison. 1865. (*Annales d'oculistique.*)

107. — Lettre sur les indications de l'iridectomie et sa valeur thérapeutique. 1866.

108. — De l'Enucléo-extirpation du globe, méthode mixte...., avec une observation de mélanose oculaire. 1867. (*Gazette médicale de Paris.*)

109.—Considérations sur les kystes pierreux ou calcaires des sourcils. 1867. (*Annales d'oculistique.*)

110. — Du relâchement de la conjonctive, 1867. (*Abeille médicale.*)

111. — Notice historique sur l'opération de la cataracte par la méthode de succion ou de l'aspiration. 1868. (*Archiv für Ophthalmologie*, publiées par M. de Graefe.)

112. — Considérations sur l'usage et l'abus des préparations mercurielles, surtout dans les affections inflammatoires. 1846. — (*Revue médicale.*)

113. — Note sur un rapport remarquable entre le pigment des poils et de l'iris, et la faculté de l'ouïe chez certains animaux. 1847. (*Annales des sciences naturelles*, 3e série, zool., t. VIII.)

114. — Observations d'un cristallin pétrifié, extrait sur le vivant. 1844. (*Gazette des hôpitaux.*)

C. TRAVAUX DIVERS RELATIFS A L'HISTOIRE DE LA MÉDECINE, A L'ARCHÉOLOGIE MÉDICALE, ETC.

115. — Cinq cachets inédits de médecins oculistes romains. *Paris*, 1845, in-8° (publié d'abord dans la *Gazette médicale*, 1845). — Traduction allemande, par Leuthold. (*Journal de chirurgie de Walther et Ammon*, 1845.)

116. — Nouveau recueil de pierres sigillaires d'oculistes romains, pour la plupart inédites. *Paris*, 1866, in-8°. (Extrait des *Annales d'oculistique*.)

117. — Poème grec inédit attribué au médecin Anglaïas, publié d'après un manuscrit de la bibliothèque royale de France. *Paris*, 1846. (Publié d'abord dans la *Revue de Philologie*, 1866.)

118. — Compte-rendu et Analyse, par M. Sichel, de l'opuscule suivant : *Alii Ben-Isa Monitorii ocularioruin specimen,* edidit Car.-Aug. Hille *Dresde*. 1845. (*Annales d'oculistique*, 1847. — *Journal asiatique*, 1867.)

119. — Recherches historiques sur l'opération de la cataracte par succion ou par aspiration. 1847. (*Annales d'oculistique*.)

120. Du traitement chirurgical des granulations palpébrales exposé dans un des livres hippocratiques. 1859. (*Annales d'oculistique*, Extrait du t. IX de l'édition d'*Hippocrate* de Littré.)

121. — Note complémentaire sur le même sujet. 1861. (*Annales d'oculistique*. — *Hippocrate* de Littré.)

122. — ΠΕΡΙ ΟΨΙΟΣ, *Hippocrate*, de la Vision. (T. IX de l'*Hippocrate* de Littré.)

123. — *Historiae Phthiriasis internae verae fragmentum*, Berlin, 1825, in-8°. (Esquisse citée par Burdach, dans sa *Physiologie*, et par Moquin-Tandon, dans sa *Zoologie médicale*.) (Fragment d'une Monographie dont tous les matériaux sont réunis et presque rédigés.)

D. TRAVAUX RELATIFS A L'ARCHÉOLOGIE PURE.

124. Description d'une pierre gravée, avec des recherches sur les *Divalia* et les *Angeronalia* des Romains. *Paris*, 1847, in-8° et pl. (Extrait de la *Revue archéologique*, 1846, 1847.)

125. — Recherches complémentaires sur la déesse Angérone et son culte chez les Romains. 1847. (Extrait de la *Revue archéologique*.)

126. — Résumé des recherches sur la déesse Angérone et son culte chez les Romains. (Lu à la session de juin 1867, du Congrès scientifique de France, et inséré dans ses mémoires.)

Sichel a laissé parmi ses manuscrits :

1° *Monographie sur les caries de l'orbite.* (Ouvrage entièrement terminé.)

2° Une foule de notes précieuses pour l'art de l'oculiste.

DESCRIPTION

DE

DIVERSES ESPÈCES NOUVELLES DE COLÉOPTÈRES

Par E. Mulsant et Cl. Rey.

Présentee à la Société Linnéenne de Lyon, le 14 juin 1869.



Homalota filum, M. et R.

Elongata, linearis, subdepressa, tenuitèr griseo-pubescens, subnitida, subtilissimè vix punctulata, rufo-testacea, capite abdominisque, segmentorum 3 *et* 4 *basi nigro-piceis. Caput pronoto vix angustius ; hoc transversim suborbiculato, postice latè triangularitèr impresso. Elytra depressa, pronoto pauló longiora. Abdomen subparallelum, densiùs pubescens, subopacum.*

Long. 0016 (3/4 l.) ; = Long. 0,00035 (1/6 l.)

Corps allongé, linéaire, subdéprimé; d'un roux testacé assez brillant, avec la tête et la base des 3e et 4e segments de l'abdomen d'un noir de poix; revêtu d'une très-fine pubescence déprimée, grisâtre, assez serrée.

Tête à peine moins large que le prothorax, très-finement pubescente; très-finement et obsolètement pointillée; d'un noir ou d'un brun de poix un peu brillant. *Front* subdéprimé. *Parties de la bouche* d'un roux testacé.

Yeux subarrondis, noirs.

Antennes à peine aussi longues que la tête et le prothorax réunis ; à peine plus épaisses vers leur extrémité ; très-finement pubescentes et légèrement sétosellées; d'un roux testacé avec la base à peine plus

claire : le 1er article assez allongé, à peine épaissi ; le 2e suballongé, obconique, à peine moins long que le 1er ; le 3e oblong, obconique, beaucoup moins long que le 2e ; le 4e subglobuleux ; le 5e à peine, les 6e et 10e sensiblement transverses : le dernier grand, courtement ovalaire, subacuminé au sommet.

Prothorax subtransverse, suborbiculaire, à peine plus étroit que les élytres ; faiblement arqué au sommet, sur les côtés et à la base, avec tous les angles obtus et arrondis, les antérieurs infléchis ; légèrement ou à peine convexe ; creusé au-devant de l'écusson d'une large impression prolongée jusqu'au milieu du disque en forme de triangle oblong ; très-finement pubescent ; très-finement, très-densement et obsolètement pointillé ; d'un roux testacé assez brillant.

Écusson à peine pointillé, roux.

Élytres presque carrées un peu plus longues que le prothorax, subparallèles, déprimées ; à peine pubescentes ; très-finement et très-densement pointillées ; d'un roux testacé avec la région scutellaire un peu rembrunie. *Épaules* subarrondies.

Abdomen allongé, à peine plus étroit à sa base que les élytres ; trois fois plus prolongé que celles-ci ; subparallèle sur ses côtés ou à peine atténué postérieurement ; déprimé vers sa base, subconvexe en arrière ; très-finement et densement pubescent ; très-finement et densement chagriné ; d'un roux mat ou très-peu brillant, avec la base des 3e et 4e segments assez largement rembrunis : le 5e beaucoup plus développé que les précédents.

Dessous du corps assez convexe, très-finement pubescent, très-finement pointillé, d'un roux peu brillant avec la base des 3e et 4e arceaux du ventre largement rembrunis.

Pieds peu allongés, finement pubescents, testacés ou d'un roux testacé, ainsi que les hanches.

Patrie. La Provence. Très-rare.

Obs. Cette espèce se distingue à peine des variétés pâles de l'*Homalota analis*. Cependant elle est plus allongée, plus étroite, plus linéaire, plus déprimée et moins brillante. Le 4e article des antennes est moins court ; l'impression de la base du prothorax est plus prolongée et plus accusée ; les élytres paraissent un peu plus longues, etc.

Lithocharis gracilis. M. et R.

Elongata, linearis, subdepressa, setosella, nitida, rufotestacea, abdomine (ano excepto) obscuro. Caput pronoto paulò latius, sparsim fortiùs punctatum. Antennæ breves. Prothorax oblongus, densiùs punctatus, lineâ mediâ lævi. Elytra depressa, pronoto breviora, crebrè subtilius punctata. Abdomen convexum, confertim obsoletè punctulatum, pube subtili vestitum.

Long. 0,0033 (1 l. 1/2). — Larg. 0,0004 (1/5 l.).

Corps allongé, linéaire, subdéprimé, d'un roux testacé brillant, éparsement sétosellé, avec l'abdomen obscur et très-finement et densement pubescent.

Tête un peu plus large que le prothorax; éparsement sétosellée; assez fortement et éparsement ponctuée; d'un roux testacé brillant. *Front* subdéprimé. *Parties de la bouche* testacées avec les *mandibules* plus foncées.

Yeux arrondis, d'un noir profond.

Antennes beaucoup plus courtes que la tête et le prothorax réunis; subfiliformes ou à peine plus épaisses vers leur extrémité; très-finement pubescentes et assez fortement sétosellées; entièrement d'un roux testacé; à 1er article allongé, subépaissi; le 2e assez court: le 3e oblong, un peu plus long que le 2e: les 4e à 10e graduellement à peine plus courts: le dernier obovalaire, acuminé au sommet.

Prothorax oblong, un peu plus large en avant que les élytres; un peu rétréci en arrière; droit sur les côtés; obtusément tronqué à la base et au sommet, avec tous les angles infléchis, subobtus et subarrondis; peu convexe; assez brièvement sétosellé; assez densement ponctué sur les côtés, avec un espace longitudinal lisse et assez large sur son milieu; d'un roux testacé brillant.

Écusson d'un roux brillant.

Élytres en carré à peine plus long que large; sensiblement plus courtes que le prothorax; subparallèles; presque déprimées; éparsement sétosellées sur les côtés; densement, assez finement et subrugueusement ponctuées; d'un roux testacé brillant. *Épaules* arrondies.

Abdomen allongé, à peine plus étroit à sa base que les élytres; quatre fois plus prolongé que celles-ci: arcuément subélargi vers son dernier tiers: convexe sur le dos; finement et densement pubescent et en outre éparsement sétosellé; très-finement densement et obsolètement pointillé; obscur et un peu brillant, avec le sommet largement et les intersections des premiers segments étroitement roussâtres.

Dessous du corps d'un roux-testacé brillant avec le médipectus et le ventre d'un noir de poix. *Celui-ci* convexe, finement pubescent, éparsement sétosellé, finement ponctué, avec le sommet largement et les intersections plus étroitement roussâtres.

Pieds peu allongés, finement pubescents, obsolètement pointillés, d'un roux testacé clair.

Patrie. La Lozère.

Obs. Elle est plus déprimée et plus étroite que la *Lithocharis melanocephala*. La tête et les élytres sont d'une couleur plus claire, avec celles-ci plus courtes. Le prothorax, un peu plus oblong, est un peu plus densement ponctué sur les côtés, avec les angles un peu moins obtus et moins arrondis.

Stenus sulcatulus. M. et R.

Subelongatus, levitèr convexus, albido vix pubescens, crebrè, fortiùs punctatus, parùm nitidus, niger, palporum articulo primo testaceo. Caput fronte haud impressâ, utrinque obsoletè sulcatâ. Prothorax suboblongus, medio subtilitèr canaliculatus. Elytra thorace paulò longiora, vix inæqualia. Abdomen subtiliùs crebè punctatum.

Long. 0,0027 (1 l. 1/4). — Larg. 0,0007 (1/3 l.).

Corps suballongé, légèrement convexe, fortement et densement ponctué; d'un noir peu brillant; revêtu d'une fine pubescence blanchâtre, couchée, très-courte, peu serrée et peu distincte.

Tête, les yeux compris, beaucoup plus large que le prothorax; à peine pubescente, fortement et densement ponctuée; d'un noir peu brillant. *Front* non excavé, à peine convexe sur son milieu, obsolètement sillonné de chaque côté. *Palpes maxillaires* noirs, à 1er article testacé.

Yeux subarrondis, noirs.

Antennes courtes, un peu plus longues que la tête; finement pubescentes, entièrement noires; les deux premiers articles oblongs, sensiblement épaissis : les suivants allongés, grêles : le 3e un peu plus long que les suivants : le 8e assez court, subglobuleux : les 9e à 11e épaissis et formant une massue ovale-oblongue : le dernier très-courtement ovalaire, subacuminé.

Prothorax suboblong, un peu plus étroit que les élytres, tronqué au sommet et à sa base, sensiblement arqué en avant sur les côtés, visiblement rétréci en arrière, légèrement convexe; finement et distinctement canaliculé sur sa ligne médiane ; à peine pubescent, densement et assez fortement ponctué, d'un noir peu brillant.

Écusson ruguleux, noir.

Elytres suboblongues, un peu plus longues que le prothorax ; légèrement convexes; subdéprimées sur la suture derrière l'écusson; à peine pubescentes, densement et assez fortement ponctuées, d'un noir peu brillant ; offrant vers le milieu des côtés et vers celui de la base une impression obsolète. *Epaules* assez saillantes, arrondies.

Abdomen suballongé, un peu plus étroit à sa base que les élytres; deux fois plus prolongé que celles-ci, à peine atténué postérieurement : subcylindrique, assez fortement convexe sur le dos; très-légèrement pubescent; densement ponctué avec la ponctuation plus fine et beaucoup moins profonde que celle du prothorax; d'un noir assez brillant.

Dessous du corps finement pubescent, assez densement ponctué, d'un noir brillant. *Métasternum* déprimé sur son milieu, plus fortement ponctué que le ventre, offrant en arrière une fossette ponctiforme profonde.

Pieds suballongés, finement pubescents, finement pointillés, d'un noir assez brillant, avec les tibias et les tarses à peine moins foncés.

Patrie. Cette espèce se rencontre dans le Beaujolais où elle est assez rare.

Obs. Elle diffère du *Stenus buphthalmus* par son prothorax canaliculé sur son milieu ; du *stenus canaliculatus* par son front plus large et subsillonné sur les côtés, par son prothorax un peu moins court et moins étroit, et par ses élytres plus inégales.

Stenus cavifrons. M. et R.

Elongatus, subconvexus, densius albido-pubescens, crebrè punctatus, subnitidus, plumbeo-niger, antennarum medio palpisque testaceis, tarsis rufo-piceis. Caput fronte convexâ, utrinque profundiùs impressâ. Pronotum subcylindricum, oblongum, vix impressum. Elytra subdepressa, pronoto sesqui ferè longiora. Abdomen subcylindricum.

Long. 0,0034 (1 l. 1/2). — Larg. 0,0007 (1/3 l.).

Corps allongé, subconvexe, densement et assez profondement ponctué ; d'un noir plombé assez brillant ; revêtu d'une fine pubescence argentée, couchée et serrée.

Tête, les yeux compris, beaucoup plus large que le prothorax ; légèrement pubescente ; densement et assez profondement ponctuée ; d'un noir plombé assez brillant.

Front convexe sur son milieu, creusé de chaque côté d'un sillon longitudinal profond. *Mandibules* rousses. *Palpes maxillaires* testacés, à 3e article un peu rembruni à son sommet.

Yeux subovalairement arrondis, noirs.

Antennes courtes, un peu plus longues que la tête, très-finement pubescentes ; testacées avec le 1er article noir et la massue obscure ou brunâtre ; les 1er et 2e articles oblongs, sensiblement épaissis : les 3e à 6e grèles, allongés : le 3e un peu plus long que les suivants : les 7e et 8e plus épais et assez courts : les 9e à 11e épaissis, formant une massue oblongue : le dernier subglobuleux ou très-courtement ovalaire, obtusément acuminé.

Prothorax oblong, beaucoup plus étroit que les élytres ; tronqué au sommet et à la base ; subcylindrique ou à peine arqué sur les côtés ; subconvexe, à peine impressionné latéralement sur son disque ; densement pubescent et assez fortement ponctué ; d'un noir plombé assez brillant.

Ecusson d'un noir plombé.

Elytres oblongues presque une fois et demie aussi longues que le prothorax ; subdéprimées ; densement pubescentes ; assez fortement et

densement ponctuées : d'un noir plombé assez brillant ; offrant vers la suture une impression longitudinale sensible et une autre sur le disque derrière les épaules. *Celles-ci* saillantes, étroitement arrondies.

Abdomen allongé, plus étroit à sa base que les élytres, plus de deux fois plus prolongé que celles-ci; subcylindrique, subatténué postérieurement ; densement pubescent ; densement et assez finement ponctué ; d'un noir plombé assez brillant.

Dessous du corps convexe, finement et densement pubescent ; assez finement et densement ponctué ; d'un noir plombé assez brillant. *Métasternum* subdéprimé et finement canaliculé sur sa ligne médiane.

Pieds assez allongés, finement pubescents, d'un noir subplombé assez brillant, avec les tarses d'un roux de poix testacé.

Patrie. Les montagnes du Beaujolais, aux bords des mares.

Obs. Avec les mêmes distinctions des ♂, cette espèce est pourtant un peu moindre et un peu plus densement pubescente que le *Stenus subimpressus*. Le front est plus convexe sur son milieu, plus profondément sillonné sur les côtés. Le prothorax est plus cylindrique, moins déprimé et plus égal ; mais, au contraire, les élytres sont plus inégales ou plus visiblement impressionnées sur leur disque.

Bledius obscurus. M. et R.

Elongatus, levitèr convexus, parce flavo-pubescens, parum nitidus, niger, ore, antennarum basi pedibusque testaceis, elytris fusco-castaneis, ano piceo. Caput pronotumque subopaca, parcè punctata ; hoc tenuitèr canaliculato, angulis posticis obtusissimis. Elytra thorace sesqui longiora, crebrè punctata. Abdomen parcè punctatum.

Long. 0m,0034 (1 l. 1/2). — Larg. 0m,0010 (1/2 l.).

Corps allongé, légèrement convexe, obscur et peu brillant ; revêtu d'une fine pubescence d'un blond cendré, couchée et peu serrée.

Tête, les yeux compris, aussi large que le prothorax ; à peine pubescente ; finement chagrinée et éparsement ponctuée ; d'un noir subopaque. *Front* longitudinalement impressionné de chaque côté, offrant parfois sur le vertex une petite fossette ponctiforme. *Parties de la bouche* longuement ciliées, testacées.

Yeux arrondis, noirs.

Antennes courtes, un peu plus longues que la tête; sensiblement épaissies vers leur extrémité; finement pubescentes et assez fortement sétosellées; d'un roux brunâtre avec les 3 ou 4 premiers articles testacés; le 1er très-allongé: les 2e et 3e obconiques; celui-ci beaucoup plus court que le précédent : les 4e à 10e graduellement plus courts et plus épais : le dernier assez grand, courtement ovalaire, obtusément acuminé.

Prothorax subtransverse; tronqué à la base et au sommet, avec les angles antérieurs infléchis et presque droits; à peine arqué sur les côtés; un peu moins large dans son milieu que les élytres; fortement rétréci en arrière, avec les angles postérieurs très-obtus et subarrondis; légèrement convexe; éparsement pubescent; finement chagriné et en outre assez grossièrement mais légèrement et éparsement ponctué; d'un noir presque mat.

Ecusson obsolètement chagriné, d'un brun de poix peu brillant.

Elytres en carré long, subparallèles, un peu plus d'une fois et demie aussi longues que le prothorax; déhiscentes et arrondies à leur angle sutural; faiblement convexes; éparsement pubescentes; densement ponctuées, avec la ponctuation bien moins grossière que celle du prothorax : d'un châtain plus ou moins foncé et un peu brillant, passant parfois au testacé. *Epaules* assez saillantes, étroitement arrondies.

Abdomen assez allongé, un peu moins large à sa base que les élytres, 1 fois et 1/2 plus prolongé que celles-ci; subparallèle sur ses côtés ou rétréci seulement près du sommet; subconvexe; éparsement sétosellé; finement chagriné et en outre très-lâchement ponctué; d'un noir assez brillant avec le segment anal d'un roux de poix.

Dessous du corps convexe, éparsement pubescent, d'un noir de poix brillant avec le sommet du ventre d'un roux brunâtre. *Métasternum* presque lisse sur son milieu. *Ventre* distinctement et éparsement sétosellé, à ponctuation subrâpeuse et peu serrée.

Pieds assez courts, finement et éparsement pubescents, avec la pubescence assez longue et subredressée; entièrement testacés.

Patrie. Les environs de Lyon, aux bords de la Saône.

Obs. Cette espèce se distingue du *Bledius pallipes* par une taille un

peu moindre, par les angles postérieurs du prothorax plus obtus et subarrondis, par ses élytres d'une couleur moins foncée, et par son abdomen encore plus lâchement ponctué.

Trogophlaeus despectus. M. et R.

Subelongatus, convexus, tenuissimè griseo-pubescens, subtiliter confertim punctulatus, subnitidus, niger, ore et antennarum basi piceis, geniculis tarsisque testaceis. Caput pronoti vix latitudine. Antennæ breves. Thorax haud transversus; elytris hoc paulo longioribus. Abdomen convexum.

Long. 0^m,0014 (2/3 l.). — Larg. 0^m,0004 (1/5 l.).

Corps suballongé, assez convexe, finement et densement pointillé, d'un noir assez brillant; revêtu d'une très-fine et courte pubescence cendrée.

Tête, les yeux compris, à peine aussi large que le prothorax, à peine pubescente, très-finement et très-densement pointillée, d'un noir assez brillant. *Front* subconvexe, à peine biimpressionné en avant. *Parties de la bouche* d'un brun de poix roussâtre.

Yeux subarrondis, noirs, à facettes souvent micacées.

Antennes sensiblement plus courtes que la tête et le prothorax réunis; légèrement épaissies vers leur extrémité; très-finement pubescentes et à peine sétosellées; brunâtres avec les 2 ou 3 premiers articles un peu moins foncés: le 1er assez allongé, subépaissi: le 2e oblong, sensiblement épaissi: le 3e plus court: les 4e à 8e courts: les 9e et 10e plus épais, transverses; le dernier grand, courtement ovalaire.

Prothorax aussi long que large en avant; un peu plus étroit que les élytres; largement tronqué au sommet, avec les angles antérieurs fortement infléchis et subobtus; sensiblement arqué antérieurement sur les côtés; fortement rétréci en arrière, avec les angles postérieurs très-obtus et arrondis; subtronqué à sa base; assez convexe; presque uni ou à impressions très-obsolètes; à peine pubescent; très-finement et très-densement pointillé; d'un noir assez brillant.

Ecusson à peine distinct, noir.

Elytres presque carrées, un peu plus longues que le prothorax ; subparallèles ; subconvexes ; très-finement pubescentes ; finement et densement pointillées avec la ponctuation un peu moins fine et un peu moins serrée que celle du prothorax ; d'un noir assez brillant. *Epaules* saillantes, étroitement arrondies.

Abdomen peu allongé, à peine plus étroit à sa base que les élytres ; à peine 2 fois plus prolongé que celles-ci ; à peine arqué sur les côtés ; convexe sur le dos ; très-finement pubescent ; très-finement, très-densement et subobsolètement pointillé ; d'un noir assez brillant.

Dessous du corps assez convexe, finement pubescent ; très-finement et très-densement pointillé ; d'un noir assez brillant.

Pieds assez courts, très-finement pubescents, brunâtres, avec les genoux et les tarses testacés, ainsi que les hanches antérieures et intermédiaires.

Patrie. Les environs de Lyon.

Obs. Cette espèce ressemble beaucoup au *Tr. exiguus*. Er. ; mais elle a les antennes un peu moins obscures à leur base, le prothorax un peu plus long, les élytres un peu plus courtes et un peu plus convexes. La tête est aussi un peu moins large, avec le front moins convexe et plus obsolètement impressionné sur les côtés.

Thinobius brevicollis. M. et R.

Elongatus, linearis, subdepressus, subtilissimè griseo-pubescens, tenuissimè punctulatus, parùm nitidus, testaceus, oculis nigris, abdomine fusco. Caput pronoto latius. Antennæ elongatæ, apicem versus sensim incrassatæ. Pronotum breve ; elytris hoc vix duplo longioribus. Abdomen apice læve.

Long. 0m,0021 (1 l.). — Larg. 0m,0004 (1/5 l.).

Corps allongé, linéaire, subdéprimé peu brillant, testacé avec l'abdomen obscur ; revêtu d'un très-léger duvet grisâtre, très-court, couché et très-serré.

Tête grande, un peu plus large que le prothorax, déprimée, trèsfinement pubescente, très-finement et très-densement pointillée, d'un

testacé un peu roussâtre. *Cou* lisse et brillant. *Parties de la bouche* testacées.

Yeux petits, subovalaires, très-noirs.

Antennes assez robustes, beaucoup plus longues que la tête et le prothorax réunis; sensiblement et graduellement épaissies vers leur extrémité; très-finement pubescentes; entièrement testacées; à 1er article fortement renflé: le 2e oblong, obconique: les 3e à 10e plus courts, submoniliformes mais graduellement plus épais : le dernier ovale-oblong, mousse au sommet.

Prothorax court, en forme de carré fortement transverse; un peu moins large que les élytres; un peu plus étroit en arrière; tronqué au sommet; légèrement arrondi sur les côtés et à la base, avec tous les angles subobtus; subdéprimé; très-finement pubescent; très-finement, très-densement et obsolètement pointillé; d'un testacé un peu roussâtre et peu brillant.

Ecusson très-finement pointillé; d'un roux peu brillant.

Elytres oblongues, subparallèles, à peine 2 fois aussi longues que le prothorax; distinctement et subarcuément tronquées à leur angle sutural; déprimées; très-finement pubescentes; très-densement, très-finement et obsolètement pointillées; d'un testacé livide et mat, à peine rembrunies vers l'écusson. *Epaules* assez saillantes, étroitement arrondies.

Abdomen allongé, presque aussi large à sa base que les élytres; à peine 2 fois plus prolongé que celles-ci; à peine et subarcuément élargi avant son extrémité; subconvexe; très-finement et densement pubescent; très-finement chagriné; obscur et mat, avec l'extrémité du 5e segment et les suivants noirs, lisses, glabres et brillants.

Dessous du corps obscur.

Pieds assez allongés, finement pubescents; testacés.

Patrie Cette espèce a été prise aux environs de Lyon, près d'Oullins, parmi les débris charriés par les eaux du Rhône.

Obs. Elle est remarquable par sa taille plus grande que dans les autres espèces, et surtout par ses antennes plus robustes, submoniliformes et sensiblement épaissies vers leur extrémité.

Thinobius minor. M. et R.

Elongatus, linearis, depressus, subtilissimè griseo-pubescens, vix punctulatus, opacus, fusco-castaneus, abdomine obscuriore, antennarum basi pedibusque testaceis. Caput pronoti latitudine. Antennæ graciles, subfiliformes, articulis 3, 4 et 7 brevibus. Pronotum perbreve : elytris hoc plus duplo longioribus. Abdomen subtilitèr alutaceum.

Long. 0^m,0011 (1/2 l.). — Larg. 0^m,0035 (1/6 l.).

Corps allongé, linéaire, déprimé, d'un châtain obscur et mat, avec l'abdomen plus foncé; revêtu d'un très-léger duvet cendré et comme pruineux.

Tête grande, de la largeur du prothorax, déprimée, obsolètement biimpressionnée en avant, très-finement chagrinée, d'un châtain obscur et mat. *Parties de la bouche* testacées.

Yeux médiocres, subarrondis, noirs, à facettes grossières et micacées.

Antennes grêles, subfiliformes, à peine plus longues que la tête et le prothorax réunis ; très-finement pubescentes et à peine sétosellées ; d'un testacé obscur avec le 1er ou les deux 1ers articles pâles : le 1er assez allongé, en massue : le 2e beaucoup moins long, obconique : les 3e et 4e courts : le 5e moins court : le 6e plus petit et plus grêle que le précédent et que le suivant : les 7e à 10e assez courts, subtransverses : le dernier plus grand, obtus et distinctement cilié au sommet.

Prothorax fortement transverse; largement tronqué en avant, avec les angles antérieurs à peine obtus; un peu plus étroit que les élytres; sensiblement rétréci en arrière; légèrement arrondi sur les côtés et à la base en même temps que les angles postérieurs; déprimé ; très-finement chagriné ; d'un châtain obscur et mat.

Écusson très-finement chagriné, d'un châtain mat.

Élytres oblongues, parallèles, plus de deux fois aussi longues que le prothorax; déhiscentes et arcuément tronquées à leur angle sutural; tout à fait déprimées ; très-finement chagrinées ; d'un châtain mat,

plus ou moins livide et un peu plus clair que la tête et le prothorax, parfois à peine rembruni autour de l'écusson.

Abdomen assez court, aussi large à sa base que les élytres, à peine une fois plus prolongé que celle-ci ; à peine plus large en arrière; déprimé à sa base, subconvexe postérieurement ; très-finement pubescent ; finement chagriné ; obscur et mat, avec chaque intersection d'un blanc argenté : le 5e segment plus grand que les autres, plus noir et un peu brillant dans sa dernière moitié.

Dessous du corps très-finement pubescent, finement chagriné, d'un châtain obscur avec le ventre plus foncé.

Pieds très-finement pubescents, d'un testacé livide.

Patrie : Les environs de Lyon, dans le sable humide.

Obs. Cette espèce est un peu plus petite et plus déprimée que le *Thinobius delicatulus*. Elle a les antennes moins épaisses vers l'extrémité et à articles moins moniliformes. Le prothorax est aussi un peu plus court. Elle diffère du *Thinobius brunneipennis* par sa couleur moins foncée, par sa tête et son prothorax plus déprimés, avec celle-là plus grande et plus large.

Lesteva major. M. et R.

Oblonga, subconvexa, tenuitèr griseo-pubescens. subtiliùs crebrè punctata, nitida, nigra, ore piceo-testaceo, antennis pedibusque rufo-brunneis, tarsis dilutioribus. Pronotum subcordatum, angulis posticis rectis ; elytris hoc duplo longioribus.

Long. 0^m,0043 (2 l.). — Larg. 0^m,0015 (3/4 l.).

Corps oblong, subconvexe, d'un noir brillant; revêtu d'une fine pubescence grise, couchée et serrée.

Tête un peu moins large que le prothorax, finement pubescente, densement et assez fortement ponctuée d'un noir assez brillant. *Front* fortement et longitudinalement impressionné de chaque côté. *Labre* lisse, d'un noir de poix brillant, longuement cilié en avant. *Parties de la bouche* d'un roux de poix testacé.

Yeux subarrondis, noirs, brièvement pubescents.

Antennes un peu plus longues que la tête et le prothorax réunis: assez grêles, à peine plus épaisses vers leur sommet; finement pubescentes; d'un roux-brunâtre avec le 1er article plus foncé; celui-ci subépaissi en massue subcylindrique: les suivants obconiques, suballongés ou oblongs: le dernier ovale-oblong, acuminé au sommet.

Prothorax à peine aussi long que large antérieurement; tronqué au sommet et à la base; subcomprimé latéralement; fortement arrondi en avant sur les côtés en même temps que les angles antérieurs; fortement et sinueusement rétréci en arrière où il est une fois moins large que les élytres prises ensemble, avec les angles postérieurs droits; subconvexe; finement pubescent; densement mais un peu moins fortement ponctué que la tête; d'un noir assez brillant; marqué de deux impressions longitudinales obsolètes, et en avant sur son milieu d'une fossette oblongue et légère.

Écusson finement ponctué; d'un noir assez brillant.

Élytres plus de trois fois aussi longues que le prothorax; un peu plus larges en arrière; à angle sutural subémoussé; à peine convexes; finement pubescentes; assez finement et densement ponctuées; entièrement d'un noir brillant.

Épaules saillantes, arrondies.

Abdomen subconvexe, très-finement et très-densement pubescent: très-finement et très-densement pointillé, d'un noir brillant.

Dessous du corps assez convexe; très-finement pubescent; finement et densement ponctué, avec les prosternum et mésosternum plus fortement et rugueusement; d'un noir brillant.

Pieds allongés, très-finement pubescents; très-finement pointillés; d'un roux obscur ou brunâtre, avec le sommet des tibias et les tarses plus clairs ou d'un roux de poix testacé.

Patrie: Cette espèce se trouve, mais très-rarement, au Mont-Pilat (Loire).

Obs. Elle est un peu plus grande que la *Lesteva bicolor* dont elle a le port. Elle a le prothorax plus profondément sinué sur les côtés. La ponctuation de ce segment, ainsi que celle des élytres est un peu moins forte, sans être pourtant aussi fine que chez la *Lesteva pubescens*. Elle diffère, du reste, de celle-ci par ses élytres un peu plus longues et moins élargies en arrière.

Cerylon forticorne. M. et R,

Oblongum, levitèr convexum, glabrum, nitidum, nigrum, ore antennis pedibusque rufis. Caput subtilitèr punctulatum, antennis crassis. Pronotum subquadratum, fortiùs parcè punctatum, basi biimpressum. Elytra levitèr striato-punctulata.

Long. 0m,0023 (1 l.). — Larg. 0m,0011 (1/2 l.).

Corps oblong, légèrement convexe, d'un noir brillant, glabre.

Tête beaucoup plus étroite que le prothorax, glabre, finement et assez densement pointillée, d'un noir de poix brillant mais devenant roussâtre antérieurement. *Front* subconvexe. *Épistome* échancré et éparsement cilié en avant. *Labre* roussâtre. *Palpes* épais, d'un roux vif.

Antennes assez courtes, atteignant à peine la moitié du prothorax; épaisses; finement ciliées; d'un roux ferrugineux avec le bouton un peu plus clair et fortement sétosellé; le 1er article très-fortement renflé en triangle: les 2e à 9e forment une tige épaisse: le 2e beaucoup plus étroit que le 1er, très-court: le 3e moins court: les 4e à 7e très-courts, fortement contigus: les 8e et 9e un peu plus épais et un peu moins courts: les deux derniers formant un bouton très-gros et courtement ovalaire: le dernier beaucoup moins grand que le pénultième, obtus au sommet.

Prothorax presque carré, à peine plus longs que large; subitement rétréci en avant; échancré au sommet avec les angles antérieurs proéminents et aigus; presque droit sur les deux derniers tiers de ses côtés; un peu moins large en arrière que les élytres; légèrement bissinué à sa base avec les angles postérieurs droits; légèrement convexe; sensiblement impressionné de chaque côté vers les sinus; glabre, assez fortement et éparsement ponctué; d'un noir de poix brillant.

Écusson glabre, lisse, d'un noir brillant.

Elytres oblongues, graduellement élargies jusqu'à leur premier tiers, après lequel elles se rétrécissent légèrement jusqu'avant le sommet qui est largement arrondi; très-légèrement convexes; glabres; d'un noir de poix brillant; offrant environ huit stries très-légères et très-fine-

ment pointillées, avec la suturale plus creusée, et les autres, au contraire, effacées en arrière. *Épaules* offrant en dehors un tubercule dentiforme proéminent.

Dessous du corps légèrement convexe, glabre ; assez finement ponctué avec la partie antérieure du prosternum plus fortement, et le mésosternum beaucoup plus grossièrement et plus profondément; d'un noir de poix brillant, avec l'extrémité du ventre parfois un peu roussâtre.

Pieds assez courts, brièvement et éparssement pubescents; éparsement ponctués; d'un roux brillant.

Patrie : La Suisse, la Grande-Chartreuse, sous les écorces des sapins.

Obs. Cette espèce diffère du *Cerylon histeroïdes* par une forme un peu plus large et par ses antennes à tige beaucoup plus épaisse; du *Cerylon impressum* par ces mêmes caractères, et, en outre, par une taille plus grande et par les impressions de la base du prothorax un peu moins fortes et un peu plus restreintes.

Dasytes occiduus. M. et R.

Elongatus, levitèr convexus, nigro-æneus, nitidus, pallido-pubescens nigro-hirtus. Fronte impressâ, antennis brevioribus, intùs dentatis. Pronoto transverso, modicè punctato, angulos posticos versùs fortitèr impresso. Elytris densiùs subrugoso-punctatis.

♂ *Antennes* de la longueur de la tête et du prothorax réunis, avec les 4e à 8e articles angulairement dentés en dedans: les 9e à 10e oblongs, obconiques : le dernier en losange oblongue. *Elytres* subparallèles. *Le 5e arceau ventral* fortement et circulairement échancré dans le milieu de son bord postérieur, avec le fond de l'échancrure garni d'une brosse de poils courts et noirs: ses bords rugueux, et son ouverture remplie par une surface lisse et plane. *Le* 6e court, excavé sur son disque, subtronqué ou à peine sinué à son sommet.

♀ *Antennes* sensiblement plus courtes que la tête et le prothorax réunis, avec les 4e à 10e articles obtusément dentés en dedans : les 9e à 10e en triangle subéquilatéral : le dernier obpyriforme. *Elytres* subo-

valairement élargies en arrière, à pubescence couchée, moins fine, mais plus pâle, plus distincte et plus serrée que chez le ♂. *Le* 5e *arceau ventral* simple, presque droit ou à peine cintré à son bord postérieur. *Le* 6e aussi long que le précédent, semilunaire, subconvexe sur son disque.

Long. 0^m,0044 (2 l.). — Larg. 0^m,0055 (3/4 l.).

Corps allongé, légèrement convexe, assez fortement et assez densement ponctué, d'un noir bronzé brillant; revêtu d'une pubescence couchée plus ou moins apparente, plus ou moins serrée et plus ou moins pâle; et, en outre, hérissé d'une villosité assez raide, assez longue, noire et redressée, plus forte sur la tête, le prothorax et les côtés des élytres.

Tête sensiblement moins large que le prothorax; d'un noir bronzé brillant; assez fortement et assez densement ponctuée; revêtue d'une fine pubessence pâle, couchée et peu serrée, hérissée en outre de longues soies noires redressées et assez nombreuses. *Front* largement subimpressionné entre les yeux, avec les points de l'impression un peu plus serrés. *Parties de la bouche* d'un noir brillant, avec les *mandibules* d'un rouge brun avant leur pointe.

Prothorax sensiblement transverse, un peu rétréci en avant, subétranglé près du sommet; largement tronqué à celui-ci, avec les angles antérieurs infléchis, obtus et arrondis; assez fortement arqué sur les côtés; un peu moins (♀) ou sensiblement moins (♂) large en arrière que les élytres; subsinueusement tronqué dans le milieu de sa base; légèrement convexe sur son disque; offrant parfois sur le milieu de celui-ci un sillon obsolète et plus ou moins interrompu; creusé de chaque côté au devant des angles postérieurs d'une impression assez large et bien prononcée; d'un noir bronzé brillant; assez fortement et modérément ponctué, avec la ponctuation à peine plus serrée sur les côtés; revêtu d'une pubescence couchée, plus ou moins fine, plus ou moins pâle et plus ou moins serrée; hérissé en outre d'une assez forte villosité noire et redressée.

Ecusson rugueux; d'un noir bronzé.

Élytres allongées, environ quatre fois plus longues que le prothorax, plus ou moins arrondies à leur sommet: légèrement convexes sur leur disque; transversalement subdéprimées derrière l'écusson: d'un noir bronzé brillant; assez fortement, assez densement et subrugueusement ponctuées; revêtues d'une pubescence couchée, plus ou moins fine, plus ou moins pâle et plus ou moins serrée; hérissées en outre d'une villosité redressée, noire, plus longue et un peu plus fournie sur les côtés. *Calus huméral* saillant.

Dessous du corps d'un noir brillant, assez finement, densement et subaspèrement ponctué; éparsement sétosellé de soies noires; assez densement pubescent avec les poils pâles et couchés. *Métasternum* subconvexe, offrant sur sa ligne médiane un léger sillon lisse. *Ventre* assez convexe, à pubescence plus serrée que celle de la poitrine.

Pieds d'un noir brillant, légèrement ponctués. *Cuisses* revêtues d'une fine pubescence pâle et couchée, un peu plus serrée vers l'extrémité. *Tibias* finement pubescents, et en outre distinctement sétosellés surtout sur leur tranche externe. *Tarses postérieurs* un peu moins longs que les cuisses, avec *les ongles* munis en dedans à leur base d'une dent obtuse chez la ♀, saillante, mais tronquée chez le ♂.

Patrie. Cette espèce a été trouvée, dans le mois de juin, aux environs de La Rochelle, par notre ami M. Félissis-Rollin, capitaine d'artillerie. Elle se rencontre aussi dans le département de la Loire-Inférieure, et probablement dans plusieurs des provinces occidentales de la France.

Obs. Cette espèce parait intermédiaire entre les *Dasytes alpigradus*, Kiesenwetter, et *griseus*, Küster. Elle diffère de tous deux par son prothorax moins densement ponctué près des côtés, avec l'impression des angles postérieurs plus prononcée. La ♀ n'a pas des points dénudés lisses sur les élytres, ainsi qu'on le remarque chez les ♀ du *Dasytes griseus*.

DESCRIPTION

D'UNE ESPÈCE NOUVELLE DE PENTATOMIDE

Par E. MULSANT et REY

Présentée à la Société Linnéenne le 11 juillet 1868.

Eysarcoris Mayeti.

Dessus du corps presque entièrement d'un vert bronzé sur la tête, d'un verdâtre à peine flavescent sur la seconde moitié du prothorax, plus flavescent ou moins verdâtre sur l'écusson, en majeure partie flavescent sur les cories ; marqué de points verts ou verdâtres moins rapprochés sur les derrières. Épistome à peine plus avancé que les joues. Deux derniers articles des antennes d'un flave obscur. Rebord latéral du pronotum et points calleux de l'écusson, d'un blanc flavescent : ceux-ci, petits. Postépisternum d'un vert bronzé, extérieurement bordé de blanc. Ventre ponctué ; d'un blanc flavescent ; paré sur la moitié médiane des six premiers arceaux d'une bande d'un vert bronzé ; orné d'une bande nuageuse verdâtre, entre celle-ci et les stigmates. Antennes insérées plus avant que le bord antérieur des yeux.

Long. $0^{m},0056$ (2 l. 1/2). — Larg. $0^{m},0036$ (1 l. 2/3).

Corps ovale, peu convexe.

Tête presque carrée, ou plutôt un peu rétrécie d'arrière en avant, au-devant des yeux ; subarrondie en devant ; ruguleusement ponctuée ; d'un verdâtre bronzé, avec le vertex jaunâtre et moins densement ponctué, jusqu'à la base de l'épistome.

Épistome à peine plus avancé que les joues, mais paraissant un peu saillant, par suite de la base du bec, qui est un peu relevée.

Antennes plus avancées au bord postérieur de leur insertion que le bord antérieur des yeux : pâles ou d'un blond livide sur les deux premiers articles, d'un blond nébuleux sur les deux derniers.

Pronotum élargi en ligne presque droite jusqu'aux angles latéraux ; émoussé ou subarrondi à ceux-ci et débordant très-faiblement les élytres ; chargé d'un calus médiocrement saillant, offrant au côté interne de celui-ci une fossette assez prononcée ; munis latéralement d'un rebord rétréci d'avant en arrière, convexe, peu saillant ; d'un blanc livide ; plus nébuleux sur le rebord antérieur ; verdâtre sur la moitié postérieure, en partie blanchâtre ou d'un blanc nébuleux sur la partie antérieure déclive ; marqué de points enfoncés bruns ; cicatrices transverses, en forme de ligne un peu arquée en arrière ; noires ou d'un noir verdâtre.

Écusson à peine sinué vers les deux cinquièmes de ses côtés ; sans tuméfaction basilaire apparente ; d'un livide flavescent, avec quelques parties un peu verdâtre ; marqué de points obscurs ou verdâtres, médiocrement rapprochés, à peine plus petits que ceux du prothorax ; paré au côté interne de chaque stigma, d'une point calleux d'un blanc de lait, petit, en carré un peu plus long que large ; à stigmas réduits à une rangée de quatre ou cinq points noirs ; à peine plus longuement prolongés que le point calleux.

Cories prolongées jusqu'à l'extrémité du 4e arceau ventral ; terminées en angle aigu à leur angle postéro-externe ; d'un livide flavescent sur la majeure partie l'exocorie, plus verdâtre sur le reste ; marqué de points enfoncés obscurs ou verdâtres.

Membrane hyaline, à quatre ou cinq nervures.

Dos de l'abdomen vert. *Tranche abdominale* de même couleur, avec une étroite bordure d'un blanc flave, laissant les intersections des segments vertes ou marquées d'un point vert.

Bec prolongé jusqu'aux hanches postérieures ; d'un roux brunâtre, avec l'extrémité brune.

Dessous de la tête d'un vert métallique, ponctué.

Repli du pronotum d'un blanc flavescent, avec une tache allongée noire vers les angles latéraux.

Repli des cories d'un blanc flavescent.

Poitrine d'un blanc flavescent; marquée de points enfoncés verts, sous lesquels la couleur flavescente disparaît presque entièrement sur l'antépectus, sur le médipectus et sur les postépisternums: le postpectus, marqué au côté externe des hanches postérieures d'un espace d'un blanc flavescent, marqué de points verts peu rapprochés, et d'un blanc flavescent sans tache, au côté externe des postépisternums.

Repli de la tranche ventrale d'un blanc flavescent; noté d'un point vert ou brunâtre sur les intersections.

Ventre assez finement ponctué: à 1er arceau peu distinct; paré, sur la moitié médiane des six premiers arceaux, d'une tache d'un vert métallique, rétrécie d'avant en arrière, tronquée postérieurement et atteignant à peine le bord postérieur du 6e arceau; d'un blanc flavescent sur les côtés et offrant de chaque côté, entre la tache d'un vert métallique et les stigmates une trace nuageuse verdâtre.

Pieds d'un livide flavescent.

Cuisses marquées de points bruns ou vert peu serrés, offrant un demi-anneau de même couleur, sur les deux tiers de leur côté antérieur.

Tibias plus sensiblement garnis de poils blancs.

Tarses souvent obscurs à l'extrémité des articles.

Cette espèce a été trouvée dans les Pyrénées, par M. Valéry Mayet. Nous la lui avons dédiée.

Obs. Elle s'éloigne de l'*E. melanocephalus* par son ventre d'un blanc flavescent sur chaque quart externe environ de sa largeur; de l'*E. perlatus* par son ventre non paré de trois bandes longitudinales bronzées ou noirâtres. Elle a plus d'analogie avec l' *E. epistomalis*; mais elle s'en distingue par les antennes insérées plus avant que le bord antérieur des yeux; par sa tête peu marquée d'un petit point calleux blanc au côté interne de ces derniers organes; par son épistome à peine plus avancé que les joues et coloré de même que celles-ci; par les deux derniers articles des antennes, d'un blond nébuleux au lieu d'être noirs; par le prothorax verdâtre sur sa moitié postérieure, moins blanc sur l'antérieure; par l'écusson offrant au côté interne de chaque stigma, un point calleux blanc, sensiblement plus petit, etc.

DESCRIPTION

D'UNE

ESPÈCE NOUVELLE DE COCCINELLIDE

Par E. MULSANT et GODART

Lue à la Société linnéenne de Lyon, le 12 avril 1869

Hyperapis Teinturieri.

Ovalaire. Prothorax et élytres noirs: le premier, parfois sans tache, ou paré sur les côtés d'une étroite bordure d'un rouge testacé rétrécie d'avant en arrière (♀), *ou paré d'une bordure jaune en devant et sur les côtés: l'antérieure, étroite: chacune des latérales liée à l'antérieure, ne dépassant pas la moitié interne de l'œil, plus étroite dans son centre qu'à ses extrémités. Élytres sans taches. Dessous du corps et pieds noirs extrémité des tibias et tarses d'un rouge flave.*

Long. 0m,0027 à 0m,0030 (1 l. 1/4 à 1 l. 1/3. — Larg. 0m,0022 (1 l.).

♂ Tête jaune. Prothorax paré en devant d'une étroite bordure jaune.

♀ Tête noire. Prothorax noir en devant.

Corps ovalaire; médiocrement convexe; moins finement ponctué sur les élytres que sur le prothorax; d'un noir luisant, en dessus. *Antennes* d'un rouge jaune. *Prothorax* rayé au devant de la base d'une ligne légère; un peu tronqué au devant de l'écusson; entièrement noir ou paré sur les côtés d'une bordure d'un rouge testacé, ne dépassant pas en devant le tiers extérieur de l'œil, rétréci d'avant en arrière (♀), ou paré en devant et sur les côtés d'une bordure jaune: l'antérieure

étroite : chacune des latérales liée à la bordure antérieure, ne dépassant pas la moitié externe de l'œil, soit échancrée en arc tourné en dehors à son bord interne, soit dilatée en forme de dent à ses extrémités. *Écusson* en triangle subéquilatéral, noir. *Élytres* entièrement noires (♀), ou parées d'une petite tache humérale jaune (♂). *Dessous du corps* noir; ponctué, peu pubescent. *Pieds* noirs : extrémité des tibias et tarses d'un rouge flave.

Patrie : Biskra (Algérie).

Découverte par M. le docteur Teinturier à qui nous l'avons dédiée.

Obs. Elle se distingue des espèces voisines par son corps en ovale moins court ou plus allongé ; par l'étroitesse des bandes jaunes antérieures et latérales du prothorax, chez le ♂, etc.

DESCRIPTION

D'UNE

NOUVELLE ESPÈCE DE COLÉOPTÈRE

DU GENRE SOMOPLATUS

PAR

E. MULSANT & A. GODART

Présentée à la Société linnéenne de Lyon le 10 mai 1869.



Somoplatus Fulvus.

Oblong; d'un fauve testacé; subpubescent. Tête lisse, avec deux impressions longitudinales entre les antennes. Yeux noirs, arrondis, saillants. Prothorax transversal; creusé au milieu d'un sillon longitudinal; tronqué à la base, qui est marquée de deux fossettes allongées. Écusson en triangle allongé, pubescent. Élytres unies, subpubescentes.

♂ Les quatre premiers articles des tarses antérieurs légèrement dilatés.

♀ Les quatre premiers articles des tarses antérieurs simples.

Long. $0^{m},0033$ à $0^{m},0045$ (1 l. 1/2 à 2 l.). — Larg. $0^{m},0018$ à $0^{m},0022$ (3/4 à 1 l.).

Corps court, déprimé; d'un fauve testacé, un peu roussâtre sur la tête et le corselet, qui sont glabres et lisses. *Tête* assez grande, d'un tiers plus étroite que le prothorax; non rétrécie derrière les yeux; marquée entre les antennes de deux impressions oblongues. *Yeux* noirs,

saillants. *Antennes* de la longueur de la tête et du prothorax réunis, pubescentes; le 1er article oblong, assez épais; les 2e et 3e de moitié plus courts que le 1er, obconiques; les 4e à 10e épais, subégaux, moniliformes; le dernier allongé, rétréci en pointe vers l'extrémité. *Prothorax* échancré en devant, subarrondi aux angles antérieurs, qui sont prononcés et avancés; finement rebordé sur les côtés; tronqué carrément à la base, avec les angles postérieurs assez saillants, presque rectangulaires ou peu aigus; de moitié moins long que large; finement canaliculé au milieu; marqué antérieurement d'un sillon transversal en forme de chevron et noté à la base de deux impressions oblongues, placées plus près du milieu que des côtés. *Écusson* en triangle allongé; pubescent. *Élytres* planes; en carré allongé; plus larges que le prothorax en avant; arrondies aux épaules; légèrement rebordées; unies et subpubescentes. *Dessous du corps* lisse, d'un testacé très-pâle; pieds allongés; cuisses sensiblement renflées; tibias antérieurs sensiblement échancrés.

Cette espèce a été prise à Marseille, courant parmi des graines d'arachide qu'on venait de décharger sur le port.

Obs. L'insecte que nous avons décrit dans les *Annales de la Société Linnéenne de Lyon* sous le nom de *Coptocephala peregina*, appartient au genre Somoplatus; il doit prendre rang après le *S. substriatus*, Dejean, dont il est voisin. Il s'en distingue facilement par la bande noire en forme de chevron, dont les élytres sont ornées.

DESCRIPTION

D'UNE

ESPÈCE NOUVELLE D'OISEAU-MOUCHE

PAR

E. MULSANT ET JULES VERREAUX

Présentée à la Société linnéenne le 9 novembre 1868.

Heliotrypha Barrali.

♂ Adulte. *Bec* noir; droit; un peu plus court que la moitié du corps, depuis la région anale jusqu'à la commissure, subcylindrique jusque près de l'extrémité où il est légèrement renflé, subcomprimé, puis rétréci en pointe. *Narines* et *scutelles* en partie emplumées. *Tête, dos, tectrices alaires* et *caudales* d'un vert luisant seulement à certain jour. *Ailes* falciformes, de largeur médiocre, d'un noir brun violacé; aussi longuement prolongées que les rectrices intermédiaires. *Dessous du corps* paré sur la gorge, le devant du cou et la partie antérieure de la poitrine, de plumes squammiformes d'un vert d'algue marine pâle: cette parure suivie sur le devant de la poitrine d'une petite bande transverse d'un roux fauve plus ou moins distincte; couvert ensuite de plumes squammiformes d'un vert brillant à certain jour, sur la partie médiane, et l'extrémité du ventre en partie roussâtre. *Rectrices sous-caudales* vertes ou verdâtres sur le disque, bordées de roussâtre.

Queue peu profondément entaillée. *Rectrices* d'un bleu d'acier, assez longuement barbées : graduellement plus longues des médiaires aux externes : celles-ci d'un cinquième plus longues que les médiaires. *Page inférieure de la queue* analogue à la supérieure.

Patrie : la Colombie.

Bec 0,020. — Ailes 0,057. — Rect. méd. 0,032. — Rect. ext. 0,040. — Corps dep. la rég. anale 0,046. — Larg. totale 0,110.

Nous devons à la complaisance de M. de la Salle, naturaliste plein de zèle, de nous avoir fourni l'occasion de décrire cette belle espèce faisant partie d'un groupe peu nombreux.

Ce bel oiseau appartient à Mme la comtesse de Barral, et nous nous faisons un plaisir de le dédier à cette noble dame.

Obs. Cette espèce se distingue facilement des *Heliotr. Parzudakii* et *viola* par la couleur de sa parure jugulaire; du *Parz.* par ses sous-caudales non blanches.

Elle a été trouvée sur les bords de la rivière de Saldana, affluent de la Magdalena, dans l'état d'Antioquia, Colombie (terres chaudes et sèches).

DESCRIPTION

D'UNE

ESPÈCE NOUVELLE D'OISEAU-MOUCHE

PAR

E. MULSANT ET JULES VERREAUX

Présentée à la Société linnéenne le 10 août 1868.



Thalurania Lerchi.

♂ Adulte. *Bec* presque droit; de forme très-médiocre; faiblement et graduellement rétréci d'arrière en avant jusqu'au tiers de sa longueur, subcylindrique ensuite jusque près de l'extrémité, où il est légèrement renflé, subcomprimé, puis rétréci en pointe. *Mandibule* noire, chargée d'une arête basilaire à peine avancée jusqu'au cinquième de sa longueur. *Mâchoire* pâle à sa base, noire à l'extrémité; emplumée plus avant que l'extrémité des scutelles. *Narines* en majeure partie découvertes. *Scutelles* en partie voilées par les plumes. *Tête* revêtue jusqu'au vertex de plumes squammiformes d'un bleu brillant. *Nuque, cou, tectrices alaires* et *dos* revêtus de plumes d'un vert bleuâtre, passant au vert bronzé sur le croupion et au vert bronzé un peu cuivreux sur les tectrices caudales. *Ailes* falciformes; de largeur médiocre; d'un noir violacé; aussi longuement prolongées que les rectrices médiaires. *Queue* sensiblement entaillée; à rectrices d'un noir bleu d'acier, graduellement moins longues des externes ou subexternes aux médiaires; à barbes de médiocre largeur. *Dessous du corps* revêtu de plumes squammiformes brillantes, bleues vers la base du bec, puis d'un vert bleu ou bleuâtre jusqu'au niveau des épaules. *Épigastre* et *ventre* couverts de plumes subsquammiformes d'un vert bleu, et en partie brunes. *Région anale* hérissée d'un duvet blanc à base

noires. *Tectrices sous-caudales* d'un vert luissant: les dernières violacées. *Page inférieure de la queue* analogue à la supérieure, plus luisante et de teinte un peu moins foncée.

Patrie : la Nouvelle-Grenade.

Bec 0,022. — Corps 0,045. — Ailes 0,045. — R. méd. 0,025. — R. ext. 0.030. — Long. tot. 0,103.

Obs. Cette belle espèce a la tête bleue, comme les *Th. venusta, colombica, Wagleri* et *glaucopis*. Elle s'éloigne des deux premières espèces par son ventre d'un vert d'eau ou d'un vert bleuâtre; du *Wagleri* par sa gorge et par son cou d'un vert d'eau ou d'un vert bleuâtre, au lieu d'être d'un bleu foncé, par son ventre d'un vert bleu sur les côtés au lieu d'être d'un vert à peine bleuâtre; par son dos d'un vert plus bleuâtre; par ses tectrices caudales d'un bronzé cuivreux au lieu d'être d'un bleu d'acier. Elle s'éloigne du *Th. glaucopis* par sa queue peu profondément entaillée, par le dessous de son corps d'un vert bleu au lieu d'être d'un vert luisant; par le dessous d'un vert bleu au lieu d'être d'un vert jaunâtre, etc.

Elle doit prendre place après la *Th. Wagleri*.

M. Lerch, à qui nous nous faisons un plaisir de dédier cette espèce, a habité pendant vingt ans la Nouvelle-Grenade, et y a fait de nombreuses observations scientifiques, et depuis son retour a entretenu des relations suivies avec ce pays. Nous sommes heureux de le remercier de l'empressement qu'il n'a cessé de mettre à nous communiquer les raretés qu'il reçoit des pays étrangers.

DESCRIPTION

D'UNE

ESPÈCE NOUVELLE D'OISEAU-MOUCHE

par

E. MULSANT & Jules VERREAUX

Présentée à la Société linnéenne le 9 janvier 1870.

Hylocharis Magica.

Bec à peu près droit ; au moins aussi long que la moitié du corps. Mandibule et mâchoire d'un brun pâle à la base, avec l'extrémité noire. Tête d'un vert grisâtre. Dessus du corps d'un vert un peu cuivreux, luisant. passant au bleu d'acier sur les tectrices caudales. Queue un peu entaillée, à rectrices assez étroites, d'un bleu d'acier : les médiaires à subexternes ou externes grisâtres à l'extrémité : les subexternes en angle très-ouvert : les externes obliquement tronquées à l'extrémité. Dessous du corps paré sur la gorge et le cou de plumes squammiformes, brillantes, bleues, passant au vert sur la partie inférieure du devant du cou ; couvert, sur le reste, de plumes squammiformes d'un vert luisant. Sous-caudales blanches.

Bec $0^m,020$ (10 l.). — Ailes $0^m,050$ à $0^m,053$ (22 l. à 23 l.). Rectrices médiaires $0^m,025$ (11 l. 1/2). — Rectrices submédiaires $0^m,027$ (12 l.). — Rectrices intermédiaires $0^m,028$ (13 l.). — Rectrices subexternes $0^m,029$ (13 l. 1/4). — Rectrices externes (13 l. 1/2). — Corps depuis la commissure du bec jusqu'à la région anale $0^m,036$ à $0^m,038$ (16 l. à 16 l. 3/4). — Longueur totale $0^m,078$ à $0^m,080$ (34 l. 1/2 à 35 l. 1/2).

♂ *Bec* presque droit ; au moins aussi long que la moitié du corps ; assez fort ; subgraduellement rétreci depuis la partie antérieure des scu-

telles jusque près de extrémité, où il est légèrement renflé et subcomprimé, puis rétréci en pointe. *Mandibule* subdéprimée à la base; chargée d'une aréte basilaire en partie visible et dénudée entre les scutelles; pâle ou d'un brun pâle à la base, avec l'extrémité noire. *Scutelles* en partie dénudés. *Narines* découvertes. *Mâchoire* pâle ou d'un brun pâle à la base, avec l'extrémité noire. *Tête* arrondie ou subarrondie; à peine marquée d'une tache pestoculaire blanche; d'un gris brun verdâtre en dessus. *Tectrices alaires* vertes, passant au vert cuivreux. *Dessus du corps* revêtu de plumes d'un vert pré, à reflets mi-doré sur le dos et le croupion, puis cuivreux violacé et passant au bleu d'acier sur les *tectrices caudales*. *Queue* un peu entaillée; à rectrices assez étroites; d'un bleu d'acier verdâtre ou d'un bleu noir verdâtre, avec l'extrémité des médiaires aux subexternes ou externes, grisâtre, et d'une manière graduellement plus courte des médiaires aux externes: les médiaires les plus courtes: les submédiaires à externes graduellement plus longues: les submédiaires en angle très-ouvert à l'extrémité: les externes obliquement tronquées à l'extrémité, graduellement un peu ples longues de leur angle interne à l'externe ou près de celui-ci. *Ailes* plus longues que les rectrices externes; falciformes, assez étroites, d'un brun violacé. *Dessous du corps* paré depuis la base du bec jusqu'à celle du cou, de plumes squammiformes, brillantes à certain jour, d'un beau bleu, passant au vert près de la base du cou, revêtu sur le reste de plumes subsquammiformes, graduellement plus longues sur le ventre, d'un vert doré luisant. *Flancs* parés d'une tache blanche, soyeuse. *Région anale* hérissée d'un duvet blanc extérieurement. *Tectrices caudales* blanches. *Page inférieure de la queue* d'un blanc d'acier verdâtre. *Pieds* noirs.

Patrie: Mazatlan (Basse-Californie).

L'*H. magica* a beaucoup d'analogie avec l'*H. circe* et peut-être a-t-il été confondu avec celui-ci par quelques ornithologistes. Il s'en distingue par une taille plus faible; par son bec plus court; par ses tectrices alaires vertes passant aux vert cuivreux; par son dos et son croupion d'un vert cuivreux; par ses tectrices caudales en partie d'un bleu d'acier; par sa queue plus courte, plus sensiblement entaillée, à rectices sensiblement moins larges, toutes, ou à l'exception seulement des

externes grisâtres à l'extrémité : les subexternes en angle très-ouvert au lieu d'être arrondies : les externes obliquement tronquées au lieu d'être arrondies à l'extrémité ; par la parure de la gorge passant du bleu au vert sur les dernières squammiformes du cou ; par le reste du dessous du corps d'un vert légèrement cuivreux mi-doré.

L'exemplaire typique existe dans la collection de Mme Édouard Verreaux.



NOTICE

SUR

J.-H.-A. RAMBAUD



Lith Fugère frères à Lyon

RAMBAUD, (Joseph-Hugues-André)

Né à Lyon, le 8 9bre 1809;

Mort dans la même ville le 4 8bre 1868

NOTICE

SUR

J.-H.-A. RAMBAUD

PAR

E. MULSANT

Présentée à la Société Linnéenne de Lyon, le 11 juin 1869

LYON
ASSOCIATION TYPOGRAPHIQUE
REGARD, RUE DE LA BARRE, 12

1870

NOTICE

SUR

J.-H.-A. RAMBAUD

Par E. MULSANT

Présentée à la Société Linnéenne de Lyon, le 14 juin 1869

En prenant la plume pour tracer ces lignes consacrées à la mémoire de l'homme si regrettable et si regretté que la mort nous a enlevé, j'éprouvais le sentiment pénible qui endolorit notre cœur, quand on songe à la perte de ceux qu'on aimait. Mais, en étudiant cette vie si utilement remplie, toujours animée par la foi et enflammée par la charité, en jetant les yeux sur cette existence entourée de tant d'estime et chaque jour bénie par les malheureux, mes sentiments de tristesse ont été tempérés par l'admiration ; et à la vue de tant de vertus pratiquées sous le voile de la modestie, mon âme s'est épanouie, comme le font nos sens à l'aspect d'une splendide journée.

Rambaud (Joseph-Hugues-André), dont je veux essayer de vous rappeler la vie, naquit à Lyon le 8 novembre 1809.

Sa famille, originaire de la Maurienne, avait quitté la Savoie vers la fin du siècle dernier, et s'était établie d'abord à Givors, avant de se fixer définitivement à Lyon. Elle sut acquérir dans le commerce la fortune par l'intelligence, l'ordre et le travail, et l'estime et la considération par la conduite et la probité. Plusieurs de ses membres ont été ou sont encore de nos jours des hommes de mérite ou distingués.

L'aïeul d'André avait laissé quatre fils, dont Joseph-Antoine, le père de notre ami, était l'aîné (1). Celui-ci, à peine âgé de vingt ans, se trouva, par la mort de son père, à la tête de la famille ; mais héritier de l'esprit de conduite, l'une des vertus de ses parents, il ne tarda pas à se faire une belle position.

De son mariage avec Mlle Françoise Allimand, de Givors, il eut de nombreux enfants (2), dont plusieurs moururent en bas âge.

André Rambaud, au sortir de ses études, commencées dans l'ancienne institution Bailly et achevées au Lycée de Lyon, travailla quelque temps, comme clerc, soit chez son beau-frère, avoué-avocat, soit chez M. Farines, notaire; mais la faiblesse de sa santé, due au développement trop rapide de son corps, ne lui permit pas de se livrer à un travail assidu ; elle l'empêcha d'aller à Paris faire son cours de Droit, et le força à passer plusieurs hivers dans le Midi. Son séjour dans nos provinces douées d'une température plus douce ne fut perdu ni pour lui, ni pour les malheureux : il employait une partie de son temps à s'instruire, et l'autre, à faire du bien.

Vers la fin de 1836, il voulut visiter l'Italie : il partit avec M. Ozippe Dugas, dont l'aimable compagnie doubla pour lui les plaisirs du voyage.

Il arriva à Florence en janvier 1837 ; il comptait y demeurer peu

---

(1) L'un des frères de Joseph-Antoine, Noël Rambaud, après avoir fait partie du Tribunal de commerce, fut élu conseiller municipal en 1831, et devint l'un des adjoints de M. Martin, maire de Lyon, pendant les deux dernières années de l'administration de ce magistrat, c'est-à-dire de 1838 à 1840.

M. Jean-Baptiste Rambaud, l'un des cousins d'André est depuis longtemps l'une des gloires de notre barreau.

(2) L'aîné, Joseph Rambaud, était notaire à Lyon, quand la mort l'enleva prématurément à sa famille.

Des deux demoiselles qui survécurent, l'aînée est morte en 1865. Elle avait épousé feu Marc-Antoine Péricaud (né en 1785 à Lyon, où il est mort le 3 janvier 1864), qui s'était fait une réputation bien méritée de jurisconsulte habile et d'avocat remarquable.

L'autre sœur d'André, Mlle Claire Rambaud, avait épousé M. Martin Tramoy, et n'est plus depuis 1858.

de temps. Les chefs-d'œuvre des arts dont cette capitale de la Toscane abonde, l'y enchaînèrent durant près de deux mois.

Comment n'être pas retenu dans une ville où les architectes ont multiplié les palais et une foule de monuments remarquables? et pour peu qu'on se sente épris de l'amour du beau, ne pas se trouver captivé par la vue de ces marbres et de ces toiles offrant les productions du génie des artistes les plus illustres ?

Le *Palazzo vecchio*, souvenir de la Florence du moyen-âge; les *Uffizi*, avec leur galerie, avec leur collection de bronze antiques et du moyen-âge, la plus riche après celle de Naples; avec leur salle de portraits des peintres peints par eux-mêmes, la plus curieuse en ce genre qui soit au monde, peuvent y attirer un amateur pendant des semaines entières.

Le palais Pitti, commencé par Brunellesco, et devenu, vers la fin du XVIe siècle, la résidence de Cosme Ier et de ses successeurs, offre tant de genres de beautés qu'on ne peut se lasser de le visiter. Dans les galeries brillent les œuvres des principaux maîtres : Salvator Rosa, Le Titien, Paul Véronèse, Le Dominicain, Léonard de Vinci, Michel-Ange et Raphaël, dont l'inimitable pinceau offre à nos yeux l'idéal de la perfection.

Les églises de Florence ne sont pas riches seulement de leurs ornements; la plupart renferment des tombeaux de personnages célèbres : ainsi celle de Sainte-Croix offre aux curieux ceux de Michel-Ange, de Machiavel, de Galilée, et celui d'Alfieri, chef-d'œuvre de Canova.

Rambaud ne visitait pas les diverses parties de la ville en voyageur dont les moments sont comptés. Le matin, il travaillait, et se traçait à l'avance l'emploi de son temps pendant la journée, et le soir, il se rendait compte de ce qu'il avait vu et admiré, et consignait le résultat de ses observations sur un registre destiné à suppléer plus tard à l'infidélité de ses souvenirs.

Les diverses bibliothèques lui offraient des sujets d'études variés. On sait que l'une d'elle contient de grandes raretés, entre autres, le manuscrit de Longus, sur lequel Paul-Louis Courier a laissé des traces ineffaçables de sa visite à cet établissement.

Parfois, il aimait à se promener sous les ombrages toujours verts de

Boboli (1), de ce jardin merveilleux dessiné par Tribolo et Buontalenti, mais auquel on a fait subir de nombreuses modifications; il y trouvait le printemps et y entendait le chant des oiseaux, quand sa chère vallée de la Merlinche (2) était encore assombrie par l'hiver.

Le voyage d'Italie avait surtout pour but de voir la Ville éternelle. Des sujets d'admiration d'un autre genre l'y attendaient. Pendant son séjour dans cette ancienne résidence des Césars, il aimait à contempler les restes des monuments divers, témoignages vivants de la grandeur passée de ces maîtres du monde: à pénétrer dans les Catacombes, mystérieux asiles des premiers chrétiens; à visiter les églises remarquables dont la cité abonde. Il y fut témoin des cérémonies touchantes de la Semaine-Sainte et des splendeurs des fêtes catholiques; il eut enfin la faveur de s'agenouiller aux pieds du Père des fidèles. Il revint émerveillé.

L'année suivante, il voulut revoir cette Italie dont il avait emporté de si agréables souvenirs. N'ayant pu décider à le suivre le compagnon de son voyage précédent, il partit seul. Il trouva l'hiver à Pise au commencement de février 1839; le mauvais temps le dégoûta; il reprit le chemin de la rivière de Gênes, dont les coteaux sont tapissés d'orangers, de lauriers-roses, de myrtes et d'aloès; il traversa la gracieuse principauté de Monaco, où les maisons éparses dans ce pays privilégié sont à demi-voilées par des rideaux de citroniers. Il arriva à Nice auprès de Dugas et de ses autres amis, qui le croyaient au milieu des merveilles de Rome.

En rentrant à Lyon, il se créait divers emplois de son temps. Son père lui avait abandonné la jouissance d'un domaine situé sur les bords du Rhône, près de la grotte de la Balme; il s'en occupait assez activement, et par son affabilité, son obligeance et ses rapports si faciles, il y a laissé les souvenirs les plus agréables.

André trouvait auprès de ses parents toutes ses joies et son bonheur.

---

(1) Jardin du Grand-Duc.

(2) Vallée près de Givors, dans laquelle est située la propriété de Montgelas, appartenant à sa famille.

La vive affection qu'il leur portait avait été l'une des causes qui l'avait empêché, dans le temps, de se séparer d'eux pour aller faire son cours de Droit : aussi sa douleur fut-elle profonde quand la mort le priva de son père bien-aimé, en octobre 1840. Il vécut dès-lors auprès de sa mère pour tâcher d'alléger ses douleurs par les témoignages d'une tendresse plus affectueuse encore s'il était possible.

Il habitait avec elle, durant l'été, dans le beau parc créé par l'archevêque Camille de Neuville, le château que son père avait acheté du dernier marquis de Boufflers, héritier des Villeroi. Durant l'hiver, redevenu citadin, il consacrait une partie de ses heures aux affaires de son beau-frère, M. Tramoy.

Heureux du bonheur qu'il trouvait auprès de sa mère, il ne songea pas d'abord à en rêver d'autre; mais il ne pouvait se dissimuler que cet objet de sa tendresse viendrait un jour à lui manquer, et il chercha dans l'hyménée un nouveau sujet d'affection pour son cœur, qui ne pouvait se passer d'aimer; le 22 février 1863, il épousa Mlle Coste (1).

Le bonheur de ce monde ne saurait exister sans mélange d'amertumes. L'année suivante, au mois de mars, il perdait son excellente mère, et deux ans après, un nouveau deuil vint déchirer son cœur : sa fille aînée lui était enlevée ! La plaie de ces blessures paraît être restée longtemps à se cicatriser : plusieurs années encore après ces douloureux événement, on le voyait sortir de très-grand matin, et rentrer chez lui les yeux humides. Il venait de pleurer sur les tombes de sa fille et de sa mère.

Les hivers suivants durent se passer en grande partie dans le Midi; il y allait avec toute sa maison. Après plusieurs saisons hiémales passées à Nice, il choisit, à partir de 1851, Montpellier pour y séjourner durant les plus tristes mois de l'année.

(1) Fille de M. Louis Coste, riche marchand de soie de notre ville, et petite-fille de M. Jean Marie Charasson aîné, chef d'une famille très-considérée dans la Franche-Comté. M. Charasson fut l'une des victimes de la terreur. Son frère, Jean-Marie Charasson le jeune, devenu l'époux de la veuve de son frère, fut une des notabilités commerciales de Lyon; il fut successivement conseiller municipal, juge consulaire, membre de la Chambre de commerce, administrateur des hôpitaux civils, etc.

Pendant ces moments où il était éloigné de sa ville natale et séparé de ses amis, il savait, par des moyens divers, utiliser ses loisirs. Chaque jour il étudiait quelques questions de Droit ou d'économie politique. Il se fit bientôt, dans cette ville, d'excellentes relations. Membre de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, il en suivait les conférences et était un des plus ardents à s'occuper de bonnes œuvres. Celle à laquelle il se dévoua le plus fut l'institution des écoles du soir pour les soldats. Pendant plusieurs années de suite, durant son séjour à Montpellier, on le voyait quitter son habitation à la nuit tombante, traverser à tous les temps une grande partie de la ville, et s'enfermer pendant la soirée dans la salle où de jeunes soldats venaient recevoir des leçons. Quelques autres confrères de Saint-Vincent-de-Paul s'associaient à ses efforts, mais parfois ils oubliaient le but de leur réunion; et, en présence d'élèves avides d'une instruction suivie, se laissaient aller à de frivoles conversations. Rambaud ne se rebutait pas en voyant une grande partie du travail retomber sur lui seul. Il se dévouait pour tous, et sans se reposer un instant, il employait tous les moments à passer d'un soldat à l'autre, à leur enseigner l'alphabet, à leur faire épeler les mots, et souvent, pendant la journée, il faisait venir quelques-uns de ses élèves du soir, pour leur consacrer des heures entières.

Une année, Rambaud, en retournant dans le Midi, ne retrouva plus cette école à laquelle il aimait à donner si généreusement son temps et ses soins; une mesure, dont j'ignore le motif, en avait amené la suppression. L'œuvre des fourneaux économiques se fondait : il saisit avec empressement cette occasion nouvelle de faire du bien. On aurait dit qu'il n'aurait pas osé espérer un sommeil paisible, s'il n'avait pas consacré à la charité les dernières heures de sa journée. Là, il ceignait le tablier du servant, et tant que les malheureux se présentaient pour recevoir leur ration, on le voyait aller et venir, dans la cuisine enfumée, pour porter l'écuelle à ceux qui l'attendaient. Aux jours de fête, il se faisait un plaisir de servir, de ses mains, les vieillards des Petites-Sœurs-des-Pauvres. Il y conduisait son jeune fils pour lui apprendre, par son exemple, à pratiquer des œuvres de miséricorde, et lui faire comprendre que le plus beau privilége de la fortune est d'alléger les

peines de ceux qui souffrent, et d'employer le superflu de sa richesse à faire des heureux.

Il aimait la Société dont notre illustre Ozanam a eu l'un des premiers la pensée, parce qu'il n'en voyait aucune plus propre à imprimer une bonne impulsion aux jeunes gens, plus capable d'occuper utilement leur ardente activité, plus susceptible d'élever leur âme à de nobles sentiments, en les portant à l'amour de leurs semblables.

Il aimait surtout, dans les fruits des conférences de cette Société, les rapports du riche avec le pauvre ; et il était toujours à payer de sa personne quand il s'agissait d'une œuvre de charité : l'histoire de sa vie en fournirait de nombreux exemples : il suffira de citer les deux traits suivants :

Il y a déjà bon nombre d'années, un accident survenu à l'un des bâteaux remorqueurs amarré près du pont de Nemours, fit tomber plusieurs ouvriers dans la Saône. Cet accident occasionna naturellement une vive émotion. Rambaud courut en toute hâte sur les lieux, s'empara de l'un de ces malheureux, le conduisit dans ses appartements, sans s'inquiéter si l'eau qui dégouttait de ses habits salirait ses parquets, et se chargea de faire sécher ce pauvre ouvrier et de remplacer ses vêtements.

Une autre fois, il rencontra, au village d'Oullins, un homme surpris par des libations trop copieuses qui vacillait sur la route et lui demanda, en rougissant, le secours de son bras, pour lui aider à regagner son domicile. Rambaud le reconduisit ainsi jusqu'à la Guillotière, en épuisant presque toutes ses forces pour soutenir et faire marcher en ligne droite son malheureux compagnon de route.

De 1850 à 1855, il s'était occupé beaucoup des améliorations à introduire dans le canton de Meyzieu, sous le rapport de l'agriculture. Il avait compris les avantages du drainage et il s'était efforcé d'en introduire la pratique. Il ne tarda pas à se féliciter des résultats obtenus. « J'ai drainé, écrivait-il, une quinzaine d'hectares, dans ma propriété de Jons, et tel a été le succès de mon opération, qu'une dizaine de mes voisins ont suivi mon exemple, et ont mis en valeur à peu de frais des parcelles de terrain jusqu'alors improductives ». Au prix où se trouva le blé en 1856, l'excédant de récolte obtenu payait, et au-delà, la dépense du

drainage, et le pays s'était trouvé doté d'un surcroît de revenu qui promet de s'accroître encore.

Rambaud, il faut le dire, ne s'était pas borné à prêcher d'exemple et à stimuler les propriétaires voisins; il avait fait l'acquisition d'une machine à fabriquer des drains, et l'avait mise à la disposition de tout le canton.

Notre ami voyait avec peine une foule de jeunes gens des campagnes quitter les lieux qui les ont vu naître, pour aller chercher dans les villes une existence plus indépendante. Il pensait qu'on pourrait peut-être les retenir davantage dans leurs foyers, en rendant l'agriculture plus productive, c'est-à-dire en introduisant dans les communes où il possédait des domaines toutes les améliorations dont la culture des champs est susceptible.

Dans ce but, il fit le projet d'aller visiter les établissements agricoles de la colonie genevoise de Sétif. Il partit de Marseille le vendredi 16 octobre 1857; c'était l'époque des migrations des oiseaux chanteurs de nos campagnes; plusieurs de ces petits voyageurs venaient chercher sur le navire un lieu de repos momentané. La traversée fut très-heureuse; il débarqua à Stora, et le dimanche matin il était à Philippeville. M. Antonin Joannon, dont il fit l'heureuse rencontre, lui fit parcourir les environs et le conduisit dans sa magnifique propriété située dans la tribu des Beni-Daghoussa. Il se rendit à Bone; visita avec M. Gondard, curé du lieu, les bois d'Edough, magnifique forêt de chênes-liéges, puis les ruines d'Hippone, si florissante sous l'épiscopat de saint Augustin; de Bone, il se rendit à Guelma, puis à Constantine, ville singulière de 36 à 40,000 âmes, bâtie, au milieu d'un amphithéâtre de montagnes, sur un rocher isolé dont les flancs, en partie perpendiculaires, sont baignés par le Rummel sur les trois quarts de leur périphérie. Il se dirigea de là vers Sétif, but principal de son voyage. Il avait le dessein d'aller à Biskara, pays renommé par ses dattes, et situé à l'entrée du désert du Sahara; le mauvais temps le força à renoncer à ce voyage; il revint à Philippeville et s'embarqua pour Alger, en passant successivement près de Collo, Djidjel, Bougie et Dellys. Il vit dans la capitale de l'ancienne régence M. Lami, de Lyon, l'un des grands vicaires de Mgr Pavy, et deux prêtres de nos

environs : MM. Bourgin, curé de Tassin et Nachury, curé de Craponne. Avec ces deux derniers, il traversa la plaine de la Mitidja, dont l'insalubrité a dévoré, dans les premiers temps, un si grand nombre de colons ; visita Blidah, ville nouvelle, située au pied de l'Atlas, entourée de jardins d'orangers et de citroniers ; Cherchel, l'ancienne *Julia Cæsarea*, dont le musée renferme une foule de statues antiques, la plupart mutilées ; Milianah, bâtie sur les premiers gradins de l'Atlas, entourée de vignes et de figuiers ; la plaine du Chetif ; Koleah, située sur le plateau du Sahel ; Staoueli, où les trappistes ont créé un si bel établissement. Il rentra, avec ses compagnons, à Alger, et de là, revint en France, riche des connaissances nouvelles qu'il avait acquises.

Le désir de les augmenter le porta, en 1862, à voir l'exposition de Londres ; il y trouva M. Luyton, l'ingénieur de Firminy. Il accompagna ce savant à Manchester, la reine des villes manufacturières de l'Angleterre, puis à Oberdare près de Cardiff, pour visiter les mines et les forges du pays de Galles, et ils revinrent à Londres par Bristol. Il acheva de visiter les principaux monuments de la ville et admira les merveilles des parcs de Hampton-Court et de Richemond, et celles des jardins de Kiew, où des serres, de vingt mètres de hauteur, permettent aux palmiers de l'Afrique de se développer en liberté. M. Luyton l'entraîna successivement à New-Castle sur la Tyne, centre de la plus grande production de houille, puis à Edimburg et à Glascow en Ecosse, et de là à Liwerpol, d'où ils revinrent à Londres par Manchester. Rambaud parlait l'anglais avec assez de facilité pour soutenir la conversation sur tous les sujets ; il se félicitait, longtemps encore après, des renseignements utiles recueillis dans ce voyage ; aussi disait-il : « une nation dont les citoyens vont s'éclairer chez les autres peuples, acquiert toujours une somme de connaissances et de richesses dont se privent les contrées où règnent des habitudes d'immobilité. »

Rambaud, toujours préoccupé du sort des classes ouvrières et agricoles, voulait les voir arriver à l'aisance par le travail et par l'ordre. La création, dans les campagnes, de caisses d'épargne destinées à recevoir leurs petites économies et à leur faire porter des fruits, lui semblait un des meilleurs moyens d'atteindre ce but. Cette pensée était de-

venue, dans les dernières années de sa vie, son idée prédominante et la tendance de ses efforts.

Aussi, doit-on principalement à son zèle l'établissement des caisses d'épargne, succursales de celle de Lyon, établies à Vaugneray, à Saint-Laurent-de-Chamousset, à Saint-Symphorien-le-Château, à Mornant, à Meyzieu, à Firminy. Peu de jours avant sa mort, il travaillait encore à en faire créer une à La Verpillière.

En 1864, en passant à Menton, il s'était mis en rapport avec le maire de cette ville, pour la fondation d'une caisse d'épargne, et quelque temps après ce magistrat lui écrivait pour le remercier du service rendu à la cité confiée à son administration, et pour lui annoncer l'ouverture d'une caisse d'épargne. Il allait alors en Italie pour étudier l'organisation des établissements de ce genre de l'autre côté des Alpes. Il eut lieu d'admirer les sociétés fondées dans ce but, dans les principales villes de ce royaume; il les vit indépendantes du gouvernement, s'administrant elles-mêmes, vivant de leur propre vie, et échappant, par l'effet même de leur autonomie, aux crises politiques et financières qui ont agité la péninsule. Il cherchait dans cette étude les améliorations susceptibles d'être introduites chez nous.

De toutes les caisses d'épargne à l'établissement desquelles il avait contribué, celle de Vaugneray était celle à laquelle il portait le plus d'intérêt. Une de ces jouissances était d'en être le directeur, et Dieu sait de quelle joie il fut animé, quand il la vit en possession d'une somme de cent mille francs; il réunit à sa table tous les administrateurs, pour fêter cet heureux résultat.

Le 23 septembre 1868, il disait au trésorier de celle de Meyzieu qu'il se proposait de convier à un repas de fête tous les administrateurs de celle-ci, dès que les dépôts auraient atteint le même chiffre.

Il ne devait pas avoir ce plaisir. Deux jours après son retour du Dauphiné, il fut obligé de s'aliter. La maladie sembla d'abord n'offrir aucun motif d'inquiétude; le 2 octobre elle prit tout à coup un caractère plus grave. La religion, dont il avait toujours accompli les préceptes, le soutint et le fortifia dans ses moments douloureux. On l'entendait répéter ces paroles du prophète : *In te Domine speravi, non*

confundar in æternum (1). Rempli de cette confiance, il s'endormit paisiblement, dans la matinée du dimanche 4 octobre 1868.

Rambaud était doué d'un esprit judicieux et pratique; l'autorité de ses conseils l'avait fait appeler plusieurs fois au sein des commissions des sociétés financières de cette ville. Il aurait été précieux dans les administrations ou les emplois publics; mais sa modestie l'avait toujours porté à fuir les honneurs. Il n'avait pu cependant refuser de siéger parmi les membres du conseil de fabrique de la paroisse de Notre-Dame-de-Saint-Vincent, où il était si digne, sous tous les rapports, de trouver place (2).

Il joignait aux vertus capables de nous concilier l'estime publique, les qualités du cœur propres à nous gagner l'affection des autres.

Possesseur d'une fortune devenue plus brillante par son mariage et par des successions, il mettait son plaisir à en faire le plus noble usage. Il était associé à une foule d'œuvres utiles ou charitables : sa main ne se lassait pas de donner.

Depuis 1856, il faisait partie de notre Société linnéenne, et il était très-attaché à cette Compagnie, qui s'efforce, avec d'autres, à contribuer à la gloire scientifique de notre cité.

Sa taille remarquable lui avait fait donner l'épithète de grand, pour le distinguer de ses homonymes : mais les malheureux dont il était l'appui aimaient à le désigner sous le nom de *bon Rambaud*. Aussi, lors de ses funérailles, ceux qu'il avait obligés ou secourus affluaient-ils à son convoi, et les pleurs qu'on leur voyait répandre étaient-ils

---

(1) Seigneur, j'ai espéré en vous; que je ne sois pas confondu à jamais. (PSAUME XXX, v. 1.)

(2) Une circonstance particulière servira à rappeler son passage dans le conseil de fabrique : Le 8 septembre 1862, M. Chabert étant curé, eut lieu, dans l'église de Notre-Dame-de-Saint-Vincent, la bénédiction de deux cloches. Les parrains et marraines furent pris dans les familles des membres du conseil de fabrique : l'une des cloches eut pour parrain M. Joseph Rambaud-Coste et pour marraine Mlle Marie Serre-Germain, et fut nommée Marie-Joseph : l'autre eut pour parrain M. Elisée Demoustier et pour marraine M[lle] Félicité Belmont, et a été appelée Félicité-Elisée.

l'oraison funèbre la plus éloquente qu'on pût prononcer sur sa tombe(1); ils exprimaient, mieux que les paroles. et le bien qu'il avait fait, et les regrets qu'il laissait après lui.

---

(1) André Rambaud a laissé deux enfants : M[lle] Anaïs, mariée à M Du Vachat, juge à Belley, et M. Joseph Rambaud

Lyon, Association typographique — Regard, rue de la Barre, 12.

DESCRIPTION

DE

QUELQUES INSECTES NOUVEAUX OU PEU CONNUS

par

E. MULSANT & Cl. REY

Présentée à la Société Linnéenne de Lyon, le 14 mars 1870

Gyrophaena diversa, MULSANT et REY

Oblongue, assez large, subdéprimée, finement et à peine pubescente, d'un brun de poix brillant avec la tête et l'abdomen noirs, le sommet de celui-ci, la base des élytres et des antennes, la bouche et les pieds testacés. Tête distinctement et très-éparsement ponctuée. Antennes sensiblement épaissies vers leur extrémité, à 3e article beaucoup plus court que le 2e, le 4e court, obtriangulaire, le 5e à peine ou non, les 6e à 10e médiocrement transverses. Prothorax fortement transverse, un peu rétréci en arrière, subarqué sur les côtés, beaucoup moins large que les élytres, très-éparsement ponctué sur les parties latérales du disque, éparsement et bissérialement ponctué sur le dos. Élytres fortement transverses, sensiblement plus longues que le prothorax, subdéprimées, éparsement et assez grossièrement ponctuées. Abdomen atténué en arrière, un peu moins large que les élytres, à peine sétosellé, presque lisse. Tarses postérieurs allongés, un peu moins longs que les tibias.

♂. *Le 5e segment abdominal* offrant sur son milieu, près du sommet, un petit tubercule oblong, obsolète ou peu distinct. *Le* 6e armé à son extrémité de deux dents saillantes, spiniformes et un peu recourbées en dedans.

♀. Nous est inconnue.

Long 0m,0020 (1 l. à peine). — Larg. 0m,0007 (1/3 l.).

Corps oblong, assez large, subdéprimé, d'un brun de poix brillant

avec les élytres plus ou moins testacées vers leur base et le sommet de l'abdomen d'un roux testacé; recouvert d'une fine pubescence blonde, courte, plus ou moins couchée, très-écartée et peu distincte.

Tête transverse, à peine moins large que le prothorax, presque glabre, distinctement et très-éparsement ponctuée, d'un noir brillant. *Front* très-large, déprimé sur son milieu. *Epistome* subconvexe, lisse, d'un roux de poix dans sa partie antérieure. *Labre* à peine convexe, d'un roux de poix brillant, éparsement cilié vers son sommet. *Parties de la bouche* d'un roux-testacé.

Yeux très-gros, saillants, subarrondis, noirs.

Antennes un peu plus longues que la tête et le prothorax réunis; sensiblement épaissies vers leur extrémité dès le 5e article inclusivement: très-finement pubescentes et en outre distinctement piloselées surtout vers le sommet de chaque article; brunâtres avec les cinq ou six premiers articles plus clairs ou testacés: le 1er assez allongé, sensiblement renflé en massue: les 2e et 3e obconiques: le 2e suballongé, un peu moins long que le 1er: le 3e oblong, beaucoup plus court et un peu plus grêle que le 2e: le 4e court, obtriangulaire, sensiblement transverse: les 5e à 10e sensiblement et subgraduellement épaissis, non contigus: le 5e à peine ou non, les 6e à 10e légèrement ou même passablement transverses, avec le 6e néanmoins plus faiblement: le dernier à peine aussi long que les deux précédents réunis, obovalaire, obtusément acuminé au sommet.

Prothorax fortement transverse, environ une fois et deux tiers aussi large que long; largement tronqué au sommet avec les angles antérieurs infléchis, obtus et arrondis; un peu rétréci postérieurement où il est d'un tiers environ moins large que les élytres prises ensemble; faiblement arqué en avant sur les côtés, avec ceux-ci, vus de dessus, subrectilignes en arrière, et, vus latéralement, à peine sinués au devant des angles postérieurs qui sont très-obtus et arrondis; largement arrondi à sa base avec celle-ci subtronquée dans son milieu et le rebord basilaire assez étroit; faiblement convexe sur son disque; à peine pubescent ou presque glabre; offrant en outre, çà et là sur le dos et sur les côtés, quelques courtes soies obscures et redressées; marqué près des côtés de quelques points enfoncés, assez distincts et dis-

posés sans ordre, dont un notamment plus fort et situé dans l'ouverture des angles postérieurs : présentant de plus, sur le dos, deux séries longitudinales et irrégulières de points écartés, peu prononcés, dont deux notamment plus forts et situés vers le tiers postérieur : d'un brun de poix brillant. *Repli inférieur* lisse, testacé.

Ecusson glabre, lisse, d'un brun de poix brillant.

Elytres formant ensemble un carré fortement transverse : sensiblement plus longues que le prothorax : presque subparallèles et presque subrectilignes sur leurs côtés : à peine sinuées au sommet vers leur angle postéro-externe avec le sutural rentrant à peine et presque droit ; subdéprimées ou à peine convexes intérieurement sur leur disque et sensiblement impressionnées sur la suture : très-éparsement pubescentes et principalement en arrière : assez grossièrement et parcimonieusement ponctuées avec la ponctuation un peu plus forte et un peu plus serrée vers l'extrémité, et surtout vers les angles postéro-externes, et l'intervalle des points finement et obsolètement chagriné : testacées vers leur base et graduellement obscurcies en arrière surtout sur les côtés. *Epaules* saillantes, arrondies.

Abdomen peu allongé, un peu moins large à sa base que les élytres, deux fois plus prolongé que celles-ci : subarqué sur les côtés, sensiblement et graduellement atténué vers son extrémité dès le tiers basilaire : légèrement et longitudinalement convexe sur le dos : très-éparsement et à peine pubescent, avec quelques légères et très-rares soies obscures et subredressées sur les côtés et surtout vers le sommet : à peine ponctué ou presque lisse : d'un noir brillant avec le bord apical des trois premiers segments couleur de poix, l'extrémité du 5e et les suivants d'un roux-testacé. *Les deux premiers* légèrement sillonnés en travers à leur base : *Le* 5e un peu plus développé que le précédent, largement tronqué et muni à son bord apical d'une très-fine membrane pâle. *Le* 6e assez saillant. *Celui de l'armure* distinct, pubescent.

Dessous du corps éparsement pubescent, éparsement et finement ponctué, d'un noir de poix très-brillant avec le sommet du ventre d'un roux-testacé. *Cuisses* à peine élargies vers leur milieu. *Tibias* grêles, droits ou presque droits, très-finement ciliés sur leurs tranches : *les intermédiaires* et *postérieurs* avec un léger cil redressé sur le milieu de

leur tranche externe : *les postérieurs* presque aussi longs que les cuisses. *Tarses* assez étroits, subcomprimés, à peine atténués vers leur extrémité, assez longement ciliés en dessous, éparsement en dessus : *les antérieurs* courts, *les intermédiaires* moins courts, *les postérieurs* allongés, un peu moins longs que les tibias, à 1er article assez allongé, évidemment plus long que le deuxième : les 2e à 4e graduellement un peu moins longs.

Patrie : Cette espèce est rare. Elle se trouve dans les champignons aux environs de Lyon.

Obs. Elle ressemble infiniment à la *Gyrophaena affinis* dont elle est peut-être une variété. Cependant elle est d'une taille un peu moindre; les antennes sont un peu plus sensiblement épaissies extérieurement avec leurs pénultièmes articles (7 à 10) un peu plus obscurs, un peu plus courts ou plus transverses. Le tubercule du 5e segment abdominal du ♂ est plus oblong et plus obsolète.

Gyrophaena punctulata, Mulsant et Rey.

Suboblongue, assez large, subdéprimée, finement et à peine pubescente, d'un roux-testacé brillant avec la tête et une légère ceinture abdominale d'un noir de poix, la bouche, les antennes et les pieds testacés. Tête fortement et éparsement ponctuée sur les côtés. Antennes sensiblement épaissies extérieurement, distinctement pilosellées, à 3e article sensiblement moins long et plus grêle que le 2e, le 4e court, les 5e à 10e très-fortement transverse, subrétréci en arrière, beaucoup moins larges que les élytres, subarqué sur les côtés, finement et éparsement ponctué sur le milieu de son disque, très-finement et densement pointillé sur sa base. Elytres fortement transverses, beaucoup plus longues que le prothorax, subdéprimées, finement assez densement et inégalement ponctuées. Abdomen atténué en arrière, un peu moins large que les élytres, obsolètement sétosellé, presque lisse. Tarses postérieurs suballongés, sensiblement moins longs que les tibias.

♂. *Le* 5e *segment abdominal* muni sur le dos vers son extrémité de quatre saillies longitudinales, bien prononcées, à peine obliques : les intermédiaires un peu plus distantes. *Le* 6e armé à son sommet de

quatre dents : les deux intermédiaires aiguës, rapprochées et comme géminées : les extérieures beaucoup plus fortes et plus saillantes, subspiniformes, un peu recourbées en dedans.

♀. Nous est inconnue.

Long. $0^m,0018$ (3/4 l.). = Larg. $0^m,0007$ (1/3 l.).

Corps suboblong, assez large, subdéprimé, d'un roux testacé brillant avec la tête et une étroite ceinture abdominale d'un noir de poix; recouvert d'une fine pubescence d'un gris blond, assez courte, plus ou moins couchée, très-peu serrée et à peine distincte.

Tête transverse, un peu moins large que le prothorax, légèrement pubescente, avec la pubescence plus ou moins redressée; lisse sur sa ligne médiane, fortement et éparsement ponctuée sur les côtés; d'un noir de poix très-brillant. *Front* très-large, subdéprimé, offrant entre les yeux, deux impressions sensibles et assez grandes. *Epistome* subconvexe, très-lisse, un peu roussâtre en avant. *Labre* faiblement convexe, d'un testacé brillant, subponctué et éparsement cilié vers son sommet. *Parties de la bouche* testacées avec *le pénultième article des palpes maxillaires* un peu plus foncé, à peine cilié vers son extrémité.

Yeux très-gros, saillants, subarrondis, d'un gris noirâtre.

Antennes environ de la longueur de la tête et du prothorax réunis; sensiblement et subégalement épaissies extérieurement dès le 5e article inclusivement; très-finement duveteuses et en outre distinctement ou même assez longuement pilosellées surtout vers le sommet de chaque article; testacées avec leur extrémité à peine plus foncée; à 1er article allongé, assez fortement renflé en massue : le 2e suballongé, obconique, sensiblement moins long et moins épais que le 1er : le 3e oblong, obconique, sensiblement moins long et plus grêle que le 2e : le 4e court, un peu plus épais que le précédent, beaucoup plus étroit que le suivant, sensiblement ou même assez fortement transverse : les 5e à 10e épaissis d'une manière sensible et subégale, peu ou non contigus, très-fortement transverses avec le 5e paraissant néanmoins un peu moins court : le dernier assez épais, aussi long que les deux précédents réunis, courtement ovalaire, obtusément acuminé au sommet.

Prothorax très-fortement transverse, environ deux fois aussi large

que long. Largement tronqué et à peine échancré au sommet avec les angles antérieurs infléchis, presque droits mais arrondis; un peu rétréci postérieurement où il est beaucoup moins large que les élytres; subobliquement en avant sur les côtés et subrectiligne ou à peine sinué en arrière au-devant des angles postérieurs qui sont très-obtus et arrondis; largement arrondi à sa base avec celle-ci subsinueusement tronquée dans son milieu et le rebord basilaire étroitement subexplané; faiblement convexe; à peine pubescent avec la pubescence semi-redressée; finement, légèrement et éparsement ponctué sur son disque avec les points sans ordre, dont deux plus forts, assez écartés et situés transversalement vers le tiers basilaire, et un autre de chaque côté dans l'ouverture des angles postérieurs; offrant en outre le long de la base une ponctuation serrée, très-fine mais distincte; d'un roux-testacé brillant et plus ou moins foncé. *Repli inférieur* lisse, testacé.

Ecusson glabre, lisse, d'un roux-testacé très-brillant.

Elytres formant ensemble un carré fortement transverse; beaucoup plus longues que le prothorax, à peine plus larges en arrière qu'en avant et subrectilignes sur leurs côtés; non visiblement sinuées au sommet vers leur angle postéro-externe avec le sutural un peu rentrant mais non émoussé; subdéprimées ou à peine convexes intérieurement sur leur disque avec la suture enfoncée sur toute sa longueur; finement et à peine pubescentes surtout près des côtés; finement et assez densement ponctuées avec la ponctuation entremêlée çà et là, surtout en dedans, de quelques points un peu plus forts et très-espacés; d'un roux-testacé brillant avec la région des angles postéro-externes non ou à peine plus foncée. *Epaules* saillantes, arrondies.

Abdomen peu allongé, un peu moins large à sa base que les élytres, deux fois environ plus prolongé que celles-ci; subarqué sur les côtés et de plus visiblement atténué en arrière dès le premier quart; légèrement et longitudinalement convexe sur le dos; presque glabre ou très-éparsement pubescent près des côtés, avec ceux-ci et le sommet obsolètement ou à peine sétosellés; presque lisse; d'un roux-testacé brillant et assez clair avec le 4e segment, moins son bord postérieur, plus ou moins rembruni. *Les deux premiers* légèrement sillonnés en travers à leur base; *le 5e* un peu plus développé que les précédents,

largement tronqué et muni à son bord apical d'une fine membrane pâle. *Le 6e* peu saillant. *Celui de l'armure* distinct, subogival, testacé, pubescent.

Dessous du corps finement et subéparsement pubescent, finement et subéparsement pointillé, d'un roux-testacé brillant avec le 4e arceau ventral un peu rembruni vers sa base. *Métasternum* assez convexe. *Ventre* convexe, à pubescence courte et bien distincte, à ponctuation finement râpeuse, à 5e arceau subégal au précédent : le 6e peu saillant.

Pieds suballongés, finement pubescents, à peine pointillés, d'un testacé brillant et assez clair. *Cuisses* à peine élargies vers leur milieu *Tibias* grêles, droits ou presque droits, à peine ciliés sur leurs tranches : les postérieurs presque aussi longs que les cuisses. *Tarses* étroits, subcomprimés, subfiliformes, distinctement ciliés en dessous, éparsement en dessus : *les antérieurs* courts, *les intermédiaires* moins courts : *les postérieurs* suballongés, sensiblement moins longs que les tibias, à 1er article suballongé, évidemment plus long que le suivant : les 2e à 4e oblongs, graduellement et à peine moins longs.

Patrie : On trouve cette espèce, très-rarement, dans les champignons, à la Grande-Chartreuse.

Obs. Comme la *Gyrophaena rugipennis*, elle diffère de toutes ses congénères par la ponctuation qui couvre la base du prothorax; mais ici cette ponctuation est très-fine au lieu d'être forte et rugueuse. La taille est aussi un peu plus grande avec la forme un peu plus déprimée. Les élytres sont moins fortement ponctuées. La couleur générale est moins foncée, etc.

Gyrophaena despecta; Mulsant et Rey.

Suboblongue, assez large, subdéprimée, finement et à peine pubescente, d'un roux-testacé brillant avec le disque du prothorax plus foncé, les angles postéro-externes des élytres rembrunis, la tête et une large ceinture abdominale d'un noir de poix, la bouche, la base des antennes et les pieds d'un testacé pâle. Tête assez finement et très-éparsement ponctuée sur les côtés. Antennes légèrement épaissies vers leur extrémité, distinctement pilosellées ; à 3e article sensiblement plus court et plus grêle que le

2e; le 4e subglobuleux; les 5e à 10e assez fortement transverses. Prothorax très-fortement transverse, beaucoup moins large que les élytres, médiocrement arqué sur les côtés, éparsement et bisérialement ponctué sur le dos. Élytres très-fortement transverses, sensiblement plus longues que le prothorax, subdéprimées, presque lisses intérieurement, éparsement ponctuées vers les angles postéro-externes. Abdomen subatténué postérieurement, un peu moins large que les élytres, éparsement sétosellé, lisse. Tarses postérieurs allongés, un peu moins longs que les tibias.

♂ *Le 5e segment abdominal* muni sur le dos, vers son extrémité, de quatre saillies longitudinales, bien prononcées, également distantes, flanquées de chaque côté de deux petites saillies peu distinctes ou réduites à un point élevé. *Le 6e* offrant sur le dos deux saillies longitudinales obsolètes et très-écartées; armé au sommet de deux fortes dents, subspiniformes, à peine recourbées en dedans et embrassant entre elles une large échancrure arquée.

♀ *Le 5e segment abdominal* muni sur le dos vers son extrémité de six petites saillies oblongues, obsolètes ou réduites à un grain subélevé. *Le 6e* inerme, simple et obtusément tronqué à son sommet.

Var. a. *Tête* d'un roux de poix. *Prothorax* d'un roux-testacé assez clair.

Long. 0m,0020 (1 l. à peine). — Long. 0m,0007 (1/3 l.).

Corps suboblong, assez large, subdéprimé, d'un roux-testacé brillant avec le disque du prothorax plus foncé, les angles postéro-externes des élytres rembrunis, la tête et une large ceinture abdominale d'un noir de poix ; recouvert d'une fine pubescence d'un blond pâle, assez courte, plus ou moins couchée mais très-peu serrée ou à peine distincte.

Tête transverse, à peine moins large que le prothorax; légèrement pubescente avec la pubescence semiredressée ; assez finement et très-éparsement ponctuée sur les côtés; d'un noir de poix brillant. *Front* très-large, subdéprimé, offrant entre les yeux deux impressions légères mais assez grandes. *Épistome* subconvexe, lisse. *Labre* légèrement convexe, testacé, éparsement cilié en avant. *Parties de la bouche* testacées.

Pénultième article des palpes maxillaires offrant vers son sommet quelques cils distincts. *Yeux* très-gros, saillants, subarrondis, noirâtres.

Antennes environ de la longueur de la tête et du prothorax réunis; légèrement et subgraduellement épaissies extérieurement dès le 5e article inclusivement: très-finement duveteuses et en outre distinctement et même assez longuement pilosellées surtout vers le sommet de chaque article: obscures avec les 3 ou 4 premiers articles d'un testacé plus ou moins pâle: le 1er assez allongé, assez fortement renflé en massue: le 2e suballongé, obconique, beaucoup moins épais et sensiblement moins long que le 1er: le 3e oblong, obconique, évidemment plus grêle et sensiblement plus court que le 2e: le 4e à peine plus épais que le précédent, sensiblement moins large que le suivant, subglobuleux ou à peine transverse: les 5e à 10e subgraduellement épaissis, non contigus, assez fortement transverses: le dernier à peine aussi long que les deux précédents réunis, courtement ovalaire, assez fortement pilosellé, subacuminé au sommet.

Prothorax très-fortement transverse, presque deux fois aussi large que long; largement tronqué ou à peine échancré au sommet avec les angles antérieurs infléchis, presque droits et subarrondis; beaucoup moins large que les élytres; médiocrement et assez régulièrement arqué sur les côtés, vu de dessus, avec ceux-ci, vus latéralement, subrectilignes en arrière au-devant des angles postérieurs qui sont très-obtus et arrondis: largement arrondi à sa base avec celle-ci subsinueusement tronquée dans son milieu et le rebord basilaire étroitement explané; faiblement convexe sur son disque; presque glabre avec les côtés parés de deux ou trois légères soies redressées: lisse, offrant sur le dos deux sillons longitudinaux très-obsolètes, à fond marqué d'une série de petits points écartés, souvent peu distincts, dont deux beaucoup plus forts et plus enfoncés et situés vers le tiers postérieur; présentant, en outre, en dehors des séries vers le tiers antérieur, deux ou trois petits points légers et transversalement disposés, et, vers la base près des angles postérieurs, un autre point beaucoup plus fort et plus profond; d'un roux de poix brillant et plus ou moins foncé avec le pourtour ou au moins la base et les côtés plus clairs. *Repli inférieur* lisse, testacé.

Écusson glabre, lisse, d'un roux-testacé brillant.

Élytres formant ensemble un carré très-fortement transverse; sensiblement plus longues que le prothorax; à peine plus larges en arrière qu'en avant et subrectilignes sur leurs côtés; non visiblement sinuées au sommet vers leur angle postéro-externe, avec le sutural rentrant un peu et subémoussé; subdéprimées ou à peine convexes intérieurement avec la suture impressionnée ou enfoncée dans toute sa longueur; finement et très-éparsement pubescentes surtout près des côtés; lisses ou presque lisses avec quelques points épars et obsolètement granulés vers les angles postéro-externes; d'un roux-testacé assez clair avec les côtés plus ou moins rembrunis en arrière. *Épaules* saillantes, arrondies.

Abdomen assez court, un peu moins large à sa base que les élytres, environ deux fois plus prolongé que celles-ci; subarqué sur les côtés et en outre subatténué en arrière dès le premier tiers; légèrement et longitudinalement convexe sur le dos; presque glabre ou à peine pubescent, offrant en outre sur les côtés et vers l'extrémité quelques rares et légères soies obscures et redressées: d'un roux-testacé brillant avec le 4e segment et la base des 3e et 5e plus ou moins rembrunis ou d'un noir de poix. *Les 2 premiers* légèrement sillonnés en travers à la base: *le* 5e plus développé que les précédents, parfois transversalement subimpressionné dans sa première moitié, largement tronqué et muni à son bord apical d'une fine membrane pâle. *Le* 6e assez saillant, finement et subgranuleusement pointillé sur les côtés. *Celui de l'armure* distinct, subogival, testacé, pubescent.

Dessous du corps finement et éparsement pubescent, finement et subéparsement ponctué, d'un roux-testacé brillant avec la base des 3e, 4e et 5e arceaux du ventre plus ou moins rembrunie. *Métasternum* assez convexe. *Ventre* convexe, à ponctuation obsolètement râpeuse, à 5e arceau subégal au précédent: le 6e saillant, plus ou moins arrondi au sommet.

Pieds suballongés, éparsement pubescents, à peine ponctués, d'un testacé brillant et assez pâle. *Cuisses* à peine élargies vers leur milieu. *Tibias* grêles, droits ou presque droits, très-finement ciliés sur leurs tranches: les postérieurs presque aussi longs que les cuisses. *Tarses*

étroits, subcomprimés, sublinéaires, assez longuement ciliés en dessous, à peine en dessus : *les antérieurs* courts, *les intermédiaires* moins courts : *les postérieurs* allongés, un peu moins longs que les tibias, à 1er article suballongé, sensiblement plus long que le suivant : les 2e à 4e oblongs, graduellement à peine moins longs.

Patrie : Cette espèce se trouve, en automne, dans les champignons. Elle est rare et elle a été capturée dans les montagnes du haut Beaujolais, aux environs de Thizy.

Obs. Sa coloration ne permet pas de la confondre avec la *Gyrophæna nana*. Elle ressemble plutôt à la *Gyrophæna lævipennis*, variété immature : mais elle en diffère par sa tête un peu moins fortement ponctuée sur les côtés, par ses élytres un peu moins lisses et par la ceinture abdominale rembrunie plus large. Les antennes sont plus obscures extérieurement, et surtout leurs 5e à 10e articles sont moins fortement transverses.

Elle se distingue de la *Gyrophæna carpini* par ses élytres plus lisses intérieurement, non uniformément ponctuées.

Chez les sujets récemment transformés, les élytres sont testacées, avec la ceinture abdominale plus étroite ou bien d'une couleur moins foncée. La tête devient aussi d'un roux de poix, le prothorax d'un roux assez clair, et les antennes sont alors moins obscures ou presque entièrement testacées.

Gyrophaena brevicornis; Mulsant et Rey.

Oblongue, subdéprimée, très-finement et éparsement pubescente, d'un noir de poix assez brillant avec la bordure d'un roux-testacé, les antennes et les pieds d'un testacé pâle. Tête finement et très-éparsement ponctuée. Antennes courtes, assez fortement épaissies vers leur extrémité, assez fortement pilosellées, à 3e article petit, beaucoup moins long et plus grêle que le 2e : le 4e légèrement, les 5e et 6e fortement, les 7e à 10e très-fortement transverses, le dernier subhémisphérique. Prothorax fortement transverse, sensiblement moins large que les élytres, à peine plus étroit en avant, subarqué et distinctement sétosellé sur les côtés, presque lisse sur le dos, biponctué vers le tiers postérieur. Élytres fortement trans-

verses, sensiblement plus longues que le prothorax, subdéprimées, à peine chagrinées, finement, éparsement et subuniformément ponctuées. Abdomen subatténué postérieurement, presque aussi large que les élytres, légèrement sétosellé, très-finement et assez densement pointillé. Tarses postérieurs suballongés, évidemment moins longs que les tibias.

♂ Nous est inconnu.

♀ *Le 5e segment abdominal* simple et uni en dessus. *Le 6e* inerme et obtusément tronqué au sommet.

Long. 0m,0013 (2/5 l.). — Larg. 0m,00035 (1/6 l.).

Corps oblong, subdéprimé, d'un noir de poix assez brillant; recouvert d'une très-fine pubescence cendrée, assez courte, plus ou moins couchée et peu serrée.

Tête trapéziforme, à peine transverse, sensiblement moins large que le prothorax; légèrement pubescente avec la pubescence semiredressée; presque lisse sur son milieu, finement et très-éparsement ponctuée sur les côtés; d'un noir de poix assez brillant. *Front* large, subdéprimé ou à peine convexe. *Épistome* convexe, presque lisse. *Labre* à peine convexe, d'un roux-testacé, offrant en avant quelques points et quelques cils légers. *Parties de la bouche* d'un roux-testacé. *Pénultième article des palpes maxillaires* paré à son sommet de quelques cils bien distincts.

Yeux assez gros, assez saillants, subarrondis, noirâtres.

Antennes courtes, sensiblement moins longues que la tête et le prothorax réunis; assez fortement et presque subégalement épaissies vers leur extrémité dès le 5e article inclusivement; très-finement duveteuses et en outre assez fortement pilosellées surtout vers le sommet de chaque article; testacées avec la base un peu plus pâle; à 1er article suballongé, sensiblement renflé en massue: le 2e suballongé, obconique, à peine moins long mais visiblement moins épais que le 1er: le 3e petit, à peine oblong, obconique, beaucoup plus court et beaucoup plus grêle que le 2e: le 4e à peine plus épais que le précédent, sensiblement moins large que le suivant, légèrement et subglobuleusement transverse: les 5e à 10e assez fortement épaissis d'une manière subé-

gale ou à peine graduée, plus ou moins contigus, très-fortement transverses. avec le 6e à peine et le 5e un peu moins fortement : le dernier un peu moins long que les deux précédents réunis, subhémisphérique ou en cône court, subtransverse et obtus au sommet.

Prothorax fortement transverse, environ une fois et deux tiers aussi large que long, largement tronqué ou à peine échancré au sommet avec les angles antérieurs infléchis, presque droits et à peine arrondis ; à peine rétréci en avant ; sensiblement moins large que les élytres ; légèrement et assez régulièrement arqué sur les côtés, vu de dessus, avec ceux-ci, vus latéralement, presque subrectilignes en arrière au devant des angles postérieurs qui sont obtus et subarrondis ; largement arrondi à sa base avec celle-ci subtronquée dans son milieu et parfois à peine sinuée de chaque côté près des épaules et le rebord basilaire étroit ; faiblement convexe sur son disque ; à peine pubescent, offrant en outre vers les côtés quelques soies obscures et redressées, assez longues et bien distinctes ; presque lisse, avec deux points légers mais assez visibles, transversalement disposés vers le tiers postérieur du milieu du dos ; marqué parfois vers la base de deux impressions effacées ou à peine apparentes ; d'un noir de poix assez brillant. *Repli inférieur* lisse, d'un roux de poix plus ou moins foncé.

Écusson glabre, presque lisse, d'un noir de poix assez brillant.

Élytres formant ensemble un carré fortement transverse ; sensiblement plus longues que le prothorax ; un peu plus larges en arrière qu'en avant et subrectilignes sur leurs côtés ; non visiblement sinuées au sommet vers leur angle postéro-externe avec le sutural rentrant à peine et presque droit ; subdéprimées sur leur disque, très-faiblement impressionnées sur la suture derrière l'écusson ; très-finement et éparsement pubescentes ; très-obsolètement ou à peine chagrinées et, de plus, finement et éparsement ponctuées avec la ponctuation obsolètement granulée, presque uniforme ou à peine plus faible intérieurement ; d'un noir de poix assez brillant. *Épaules* assez saillantes, arrondies.

Abdomen peu allongé, presque aussi large à sa base que les élytres, de deux fois à deux fois et demie plus prolongé que celles-ci ; subarqué sur les côtés et un peu atténué postérieurement dès le milieu ou

le tiers basilaire; légèrement et longitudinalement convexe sur le dos; très-finement et éparsement pubescent; offrant en outre sur les côtés et vers le sommet quelques légères soies obscures, redressées et plus ou moins obsolètes: très-finement, légèrement et assez densement pointillé sur les 3 premiers segments et sur le 6e, un peu plus éparsement sur les 4e et 5e; entièrement d'un noir assez brillant. *Les 3 premiers segments* faiblement sillonnés en travers à leur base avec le fond des sillons lisse: *le* 5e largement tronqué et muni à son bord apical d'une fine membrane pâle: offrant sur le dos au-devant de celle-ci une rangée transversale de très-petits grains élevés. *Le* 6e parfois assez saillant, à ponctuation finement granulée. *Celui de l'armure* peu distinct, pubescent.

Dessous du corps éparsement pubescent, finement et subéparsement ponctué: d'un noir de poix brillant. *Métasternum* assez convexe. *Ventre* convexe, à ponctuation subrâpeuse, à 5e arceau subégal au précédent: le 6e peu saillant.

Pieds assez allongés, légèrement pubescents, à peine pointillés, d'un testacé pâle et brillant. *Cuisses* sublinéaires ou à peine élargies vers leur milieu. *Tibias* grêles, droits ou presque droits, très-finement ciliés sur leurs tranches: *les postérieurs* presque aussi longs que les cuisses. *Tarses* étroits, subcomprimés, subfiliformes, assez longuement ciliés en dessous, à peine en dessus: *les antérieurs* courts, *les intermédiaires* plus développés: *les postérieurs* suballongés, évidemment moins longs que les tibias, à 1er article visiblement plus long que le suivant: les 2e à 4e oblongs, subégaux ou graduellement à peine plus courts.

Patrie: Cette espèce est très-rare. Elle vit dans les bolets. Elle a été capturée dans les environs de Lyon.

Obs. Elle est extrêmement voisine des *Gyrophaena polita* et *strictula*. Elle est un peu moindre, un peu plus atténuée en avant. Mais le caractère dominant réside dans les antennes qui sont manifestement plus courtes, avec les pénultièmes articles (7 à 10) plus fortement transverses et le dernier plus raccourci. En outre, le prothorax paraît plus lisse; les élytres ont une ponctuation presque uniformément marquée, et l'abdomen est plus visiblement pointillé.

Myllaena pubescens, Mulsant et Rey.

Oblongue, assez large, assez convexe; finement, peu densement et assez longuement pubescente : très-finement, densement et obsolètement chagrinée ; d'un rouge-brun assez brillant avec la tête et l'abdomen d'un noir de poix, le sommet de celui-ci, la bouche et les antennes d'un roux-testacé, la base de celles-ci et les pieds testacés. Antennes assez grêles, faiblement épaissies vers leur extrémité, à pénultièmes articles (8 à 10) à peine aussi longs que larges. Prothorax presque aussi long que large, rétréci en avant, arqué sur les côtés, à peine plus large en arrière que les élytres, à angles postérieurs subobtus. Elytres très-courtes, à peine plus longues que la moitié du prothorax, sensiblement convexes. Abdomen assez fortement rétréci postérieurement, assez fortement convexe, éparsement sétosellé. Tarses postérieurs allongés, à peine moins longs que les tibias.

♂. *Le 6e arceau ventral* fortement arrondi et assez longuement cilié à son bord apical.

♀. *Le 6e arceau ventral* subéchancré et brièvement cilié à son bord apical.

Long. 0m,0025 (1 1/6 l.). — Larg. 0m,0010 (1/2 l.).

Corps oblong, assez large, assez convexe, très-finement, densement et obsolètement chagriné; d'un rouge-brun assez brillant avec la tête et l'abdomen d'un noir de poix, et l'extrémité de celui-ci d'un roux-testacé : revêtu d'une fine pubescence cendrée, assez longue, couchée et peu serrée.

Tête verticale, à peine aussi large que la moitié de la base du prothorax; finement pubescente ; très-finement et obsolètement chagrinée ou presque lisse; d'un noir de poix assez brillant. *Front* large, convexe. *Epistome* assez convexe, rétréci en forme de cône dans sa partie supérieure. *Labre* subconvexe, presque lisse, d'un roux-testacé. *Parties de la bouche* d'un roux-testacé.

Yeux subovalaires, noirâtres.

Antennes assez grêles, un peu plus longues que la tête et le protho-

rax réunis; faiblement et graduellement épaissies vers leur extrémité; très-finement et densement duveteuses et en outre éparsement et brièvement pilosellées surtout vers le sommet de chaque article; d'un roux de poix testacé avec le 1er article plus pâle : celui-ci suballongé, légèrement renflé en massue : le 2e allongé obconique, un peu moins épais mais sensiblement plus long que le 1er : le 3e suballongé, obconique, un peu plus grêle et beaucoup moins long que le 2e : les 4e à 10e en forme de tronçons de cône, contigus, graduellement un peu plus épais et à peine moins longs : les 4e à 7e oblongs : les 8e à 10e aussi longs ou à peine aussi longs que larges : le dernier évidemment moins long que les deux précédents réunis, ovale-oblong, acuminé au sommet.

Prothorax grand, presque aussi long que large: largement subéchancré au sommet avec les angles antérieurs subinfléchis, obtus et subarrondis; plus étroit en avant: à peine plus large postérieurement que les élytres; sensiblement et régulièrement arqué sur les côtés; très-faiblement arrondi à sa base avec celle-ci non ou à peine sinuée de chaque côté près des angles postérieurs qui sont un peu obtus mais à peine émoussés, non ou à peine recourbés en arrière; sensiblement convexe sur son disque, un peu plus fortement dans sa partie antérieure; finement, subéparsement et assez longuement pubescent; très-finement, densement et obsolètement chagriné: entièrement d'un rouge-brun assez brillant.

Ecusson finement pubescent, très-finement chagriné, d'un rouge-brun un peu brillant.

Elytres très-courtes, formant ensemble un carré très-fortement transverse: aussi longues ou à peine plus longues à la suture que la moitié du prothorax; subparallèles et presque subrectilignes sur leurs côtés; distinctement, arcuément et simultanément échancrées à leur bord apical; sensiblement et subangulairement sinuées au sommet vers leur angle postéro-externe, avec le sutural presque droit; sensiblement convexes sur leur disque; finement, assez longuement et éparsement ou modérément pubescentes; très-finement, densement et obsolètement chagrinées; entièrement d'un rouge-brun un peu ou assez brillant. *Epaules* cachées.

Abdomen peu allongé, aussi large à sa base que les élytres, environ trois fois plus prolongé que celles-ci ; assez fortement et graduellement atténué en arrière ; assez fortement et longitudinalement convexe sur le dos ; très-finement pubescent, avec la pubescence un peu plus serrée que celle des élytres ; offrant en outre sur les côtés, surtout dans leur partie postérieure, quelques rares et longues soies obscures, plus ou moins redressées et souvent caduques ; très-finement, très-densement et obsolètement ou à peine chagriné ; d'un noir de poix assez brillant avec le 6e segment et l'extrémité du 5e d'un roux plus ou moins testacé, et le bord apical de chacun des précédents d'un roux-brunâtre. *Le 5e segment* beaucoup plus développé que le précédent, largement tronqué et muni à son bord apical d'une fine membrane pâle. *Le* 6e saillant, plus ou moins angulé à son sommet. *Celui de l'armure* caché mais laissant apparaître deux pinceaux de longues soies obscures.

Dessous du corps finement pubescent, finement chagriné, d'un noir de poix assez brillant avec l'extrémité du ventre d'un roux-testacé et les intersections ventrales plus ou moins roussâtres. *Métasternum* en majeure partie caché, faiblement convexe. *Ventre* convexe, obsolètement sétosellé dans sa partie postérieure, à 5e arceau subégal au précédent : le 6e saillant.

Pieds peu allongés, très-finement pubescents, très-finement chagrinés, d'un testacé assez brillant. *Cuisses* sensiblement élargies surtout vers leur base. *Tibias* graduellement subépaissis vers leur extrémité, droits ou presque droits, très-finement ciliés sur leurs tranches : *les intermédiaires* et *postérieurs* parés en outre sur le milieu de leur tranche externe d'une soie obscure, assez longue, subredressée, assez raide ou subspiniforme : *les postérieurs* plus grêles, un peu moins longs que les cuisses. *Tarses* sétiformes, subcomprimés, assez longuement ciliés en dessous, à peine en dessus : *les antérieurs* courts, *les intermédiaires* un peu moins courts : *les postérieurs* allongés, à peine moins longs que les tibias, à 1er article suballongé, presque aussi long que les deux suivants réunis : les 2e à 4e oblongs, subégaux.

Patrie : Cette espèce se prend dans les Pyrénées, où elle est assez rare.

Obs. Elle ressemble beaucoup à la *Myllaena gracilis*, Heer. Elle en diffère de prime abord par sa forme plus couvexe et par sa couleur généralement plus foncée. Les antennes sont un peu plus obscures ; le prothorax paraît un peu moins long avec ses angles antérieurs, sinon moins obtus, mais moins arrondis. Les élytres, plus convexes, sont à peine moins courtes. La chagrination est plus obsolète, ce qui donne à tout le dessus du corps une teinte un peu plus brillante. Le prothorax et les élytres manquent de soies redressées vers les côtés, et celles de l'abdomen sont plus rares et moins distinctes. Mais toutes ces légères différences nous sembleraient peu concluantes, si la pubescence ne se fût montrée à notre examen constamment plus longue, moins fine et surtout moins serrée.

Myllaena valida; Mulsant et Rey.

Oblongue, assez large, légèrement convexe ; très-finement et densement pubescente ; très-finement et très-densement chagrinée ; d'un noir mat avec le sommet de l'abdomen d'un roux-brunâtre, la bouche, le 1er article des antennes et les pieds d'un roux-testacé. Antennes grêles, subfiliformes, à pénultièmes articles évidemment plus longs que larges. Prothorax transverse, fortement rétréci en avant, assez fortement arqué sur les côtés, aussi large postérieurement que les élytres, à angles postérieurs droits et sensiblement recourbés en arrière. Elytres courtes, sensiblement moins longues que le prothorax, légèrement convexes. Abdomen fortement atténué en arrière, sensiblement convexe, fortement et éparsement sétosellé. Tarses postérieurs allongés, aussi longs que les tibias.

♂. *Le 6e segment abdominal* prolongé à son sommet en angle aigu. *Le 6e arceau ventral* étroitement arrondi à son bord postérieur.

♀. *Le 6e segment abdominal* prolongé à son sommet en angle obtus et mousse. *Le 6e arceau ventral* obtusément arrondi ou subtronqué à son bord postérieur.

Long. 0m,0033 (1 l. 1/2). — Larg. 0m,0012 (1/2 l.).

Corps oblong, assez large, légèrement convexe ; très-finement

et très-densement chagriné, d'un noir mat ou presque mat avec le sommet de l'abdomen d'un roux-brunâtre; revêtu d'une très-fine pubescence d'un cendré obscur, assez courte, déprimée et serrée.

Tête verticale, à peine plus large que le tiers de la base du prothorax ; très-finement pubescente ; très-finement et très-densement chagrinée; d'un noir mat ou presque mat. *Front* large, assez convexe. *Epistome* convexe, assez brillant, presque lisse. *Labre* sensiblement convexe, presque lisse, testacé ou d'un roux-testacé, finement et éparsement cilié en avant. *Parties de la bouche* d'un roux-testacé avec le *pénultième article des palpes maxillaires* souvent un peu plus foncé.

Yeux subovalaires, noirs.

Antennes grêles, un peu plus longues que la tête et le prothorax réunis; subfiliformes ou à peine plus épaisses vers leur extrémité : très-finement duveteuses et en outre éparsement et très-brièvement ou à peine pilosellées ; plus ou moins obscures avec le 1er article d'un roux-testacé parfois assez clair : celui-ci suballongé, légèrement mais visiblement renflé en massue : le 2e allongé, obconico-subcylindrique, évidemment plus long et un peu plus grêle que le 1er : le 3e suballongé, obconique, beaucoup moins long et à peine plus étroit que le 2e : les 4e à 10e en forme de tronçons de cône, contigus, graduellement à peine plus courts, tous oblongs ou évidemment plus longs que larges avec les pénultièmes à peine plus épais : le dernier moins long que les deux précédents réunis, ovale-oblong, acuminé au sommet.

Prothorax transverse, presque une fois et un tiers aussi large que long; largement subéchancré au sommet avec les angles antérieurs subinfléchis, obtus et arrondis : fortement rétréci en avant; aussi large postérieurement que les élytres ; assez fortement et régulièrement arqué sur les côtés ; à peine arrondi à sa base avec celle-ci distinctement sinuée de chaque côté vers les angles postérieurs qui sont bien marqués, droits et sensiblement recourbés en arrière ; passablement convexe sur son disque ; très-finement et densement pubescent ; très-finement, très-densement et subobsolètement chagriné; entièrement d'un noir mat ou presque mat.

Ecusson plus ou moins caché, finement duveteux, très-finement chagriné, brunâtre et presque mat.

Elytres courtes, formant ensemble un carré fortement transverse; sensiblement ou presque d'un tiers moins longues que le prothorax; subparallèles ou à peine arquées sur leurs côtés; aucunement et simultanément subéchancrées à leur bord apical; circulairement sinuées au sommet vers leur angle postéro-externe avec le sutural presque droit; légèrement convexes sur leur disque; très-finement et densement pubescentes; très-finement et très-densement chagrinées; entièrement d'un noir mat ou presque mat. *Epaules* cachées.

Abdomen généralement peu allongé, aussi large à sa base que les élytres; de 3 fois à 3 fois et 1/2 plus prolongé que celles-ci; fortement et graduellement atténué ou comme acuminé en arrière; sensiblement et longitudinalement convexe sur le dos; très-finement et très-densement pubescent ou comme duveteux; offrant en outre sur les côtés et sur le dos, surtout dans leur partie postérieure, de longues soies obscures plus ou moins redressées, peu nombreuses mais bien distinctes, assez raides ou subspiniformes; très-finement, très-densement et subobsolètement chagriné; d'un noir mat ou presque mat avec le 6e segment, l'extrémité du 5e et parfois le bord apical de chacun des précédents d'un roux-foncé ou brunâtre. *Le 5e segment* sensiblement plus développé que les précédents, largement tronqué et muni à son bord apical d'une fine membrane pâle. *Le 6e* très-saillant, plus ou moins angulé à son sommet. *Celui de l'armure* caché mais émettant souvent deux lanières distinctes et garnies d'un pinceau de longues soies obscures.

Dessous du corps finement duveteux, très-finement chagriné, d'un noir presque mat avec le sommet du ventre et souvent les intersections ventrales d'un roux-brunâtre. *Métasternum* en majeure partie caché, faiblement convexe. *Ventre* convexe, fortement et éparsement sétosellé surtout dans sa partie postérieure; à 5e arceau subégal au précédent: le 6e saillant, plus ou moins arrondi au sommet.

Pieds peu allongés, finement duveteux, très-finement chagrinés, d'un roux-testacé presque mat avec les hanches antérieures et intermédiaires un peu obscurcies ou au moins à leur base, les postérieures noires avec le bord apical de leur lame inférieure roussâtre. *Cuisses* élargies vers leur base. *Tibias* graduellement épaissis vers leur extrémité, droits ou presque droits, non ou à peine ciliés sur leurs tranches:

les intermédiaires et postérieurs parés vers le milieu de leur tranche externe d'une assez longue soie obscure, subredressée et subspiniforme; *les postérieurs* plus grêles, un peu moins longs que les cuisses. *Tarses* sétiformes, subcomprimés, assez longuement ciliés en dessous, à peine en dessus : *les antérieurs* courts, *les intermédiaires* un peu moins courts : *les postérieurs* allongés, environ de la longueur des tibias, à 1er article allongé, subégal aux deux suivants réunis : les 2e à 4e oblongs, subégaux.

Patrie : Cette espèce est assez rare. Elle se prend sur le bord des eaux, en Provence et surtout dans les environs de Marseille.

Obs. Elle se distingue de toutes ses congénères par sa taille plus grande; de la *Myllaena dubia*, Er. par les angles postérieurs du prothorax un peu plus fortement recourbés en arrière et par le sommet de l'abdomen d'un roux plus foncé ; de la *Myllaena elongata*, Kr. par les angles postérieurs du prothorax moins obtus et plus prononcés, par l'échancrure de l'angle postéro-externe des élytres profonde et moins aiguë et par son abdomen plus profondément atténué en arrière.

Phytosus semilunaris: Mulsant et Rey.

Allongé, linéaire, subdéprimé, très-finement pubescent, d'un noir presque mat avec le sommet de l'abdomen d'un roux de poix, les antennes et les pieds d'un roux testacé, et une grande tache apicale semilunaire et commune aux deux élytres d'un roux orangé. Tête un peu moins large que le prothorax, légèrement ponctuée. Prothorax à peine aussi long que large, un peu rétréci en arrière où il est un peu plus étroit que les élytres, subimpressionné vers sa base, très-finement et densement pointillé. Élytres subtransverses, un peu plus longues que le prothorax, finement et densement pointillées. Abdomen un peu moins large à sa base que les élytres, subparallèle ou faiblement élargi en arrière, assez brillant, subéparsement pubescent et finement ponctué. Tarses courts.

Long. 0m,0026 (1 1/5 l.). — Larg. 0m,00045 (1/5 l.).

Corps allongé, parallèle ou subparallèle, subdéprimé, d'un noir presque mat avec une grande tache orangée, semilunaire et commune

aux deux élytres ; revêtu d'une très-fine pubescence d'un gris pâle, assez longue, un peu moins serrée sur l'abdomen.

Tête épaisse, à peine arrondie sur les côtés, un peu moins large que le prothorax ; très-finement pubescente ; assez finement, assez densement et légèrement ponctuée ; d'un noir mat ou presque mat. *Front* large, subconvexe, offrant sur son milieu, surtout dans sa partie antérieure, un espace longitudinal lisse et un peu brillant. *Épistome* assez convexe, presque lisse. *Labre* subconvexe, d'un noir de poix vers sa base, un peu roussâtre vers son extrémité, inégal ou rugueux vers son sommet avec celui-ci paré de quelques longs cils blonds. *Parties de la bouche* d'un roux testacé, avec l'extrême pointe des *mandibules* un peu rembrunie.

Yeux subarrondis, noirs.

Antennes un peu moins longues que la tête et le prothorax réunis, légèrement et graduellement épaissies vers leur extrémité ; finement duveteuses et en outre à peine pilosellées ; d'un roux testacé avec le dernier article à peine plus foncé : le 1er à peine épaissi en massue allongée : le 2e suballongé, obconique, un peu moins long, mais aussi épais à son extrémité que le 1er : le 3e suboblong, obconique, une fois moins long mais plus grêle que le 2e : les 4e à 10e graduellement un peu plus épais, non contigus : les 4e et 5e modérément, les 6e à 10e fortement transverses : le dernier un peu moins long que les deux précédents réunis, ovalaire, subacuminé au sommet.

Prothorax à peine aussi long que large, en forme de carré légèrement rétréci en arrière où il est un peu plus étroit que les élytres ; tronqué au sommet avec les angles antérieurs subinfléchis et subobtus ; modérément arqué sur les côtés qui, vu de dessus, paraissent subrectilignes en arrière, et, vus lattéralement, largement subsinués au devant des angles postérieurs qui sont obtus et subémoussés ; à peine ou largement arrondi à sa base ; subdéprimé sur son disque ; offrant au devant de l'écusson une impression assez grande mais peu profonde, avec la ligne médiane paraissant finement canaliculée par l'effet de la divergence des poils en cet endroit ; très-finement et assez densement pubescent ; très-finement, densement et légèrement pointillé ; entièrement d'un noir mat en dessus avec le *repli inférieur* moins foncé.

Écusson presque glabre, presque lisse et d'un noir de poix assez brillant vers son extrémité.

Élytres formant ensemble un carré subtransverse ou un peu plus large que long ; un peu plus longues que le prothorax; subparallèles et subrectilignes sur leurs côtés ; déprimées sur leur disque ; très-finement et assez densement pubescentes ; offrant en outre à leur bord apical même de légers cils courts, brillants, pâles, bien distincts et obliquement dirigés de dedans en dehors ; finement et densement pointillées; d'un noir mat avec une grande tache d'un roux orangé, assez tranchée, semilunaire ou subtriangulaire, commune, couvrant tout le sommet depuis les angles postéro-externes auxquels elle touche à peine et remontant sur la suture jusqu'au milieu de celle-ci ou au-delà. *Épaules* étroitement arrondies.

Abdomen un peu moins large à sa base que les élytres, environ trois fois plus prolongé que celles-ci : subparallèle ou faiblement et graduellement élargi vers son extrémité ; légèrement convexe sur le dos ; très-finement pubescent avec la pubescense un peu moins serrée que celle des élytres, et des cils plus longs et plus distincts au bord apical des quatre premiers segments ; offrant en outre, surtout dans sa partie postérieure, quelques légères et rares soies obscures et redressées ; finement et assez densement ponctué ; d'un noir assez brillant avec le 6ᵉ segment d'un roux de poix ainsi que l'extrémité du précédent. *Le 2ᵉ basilaire* apparent, *les quatre premiers* assèz fortement impressionnés en travers à leur base avec le fond des sillons glabre et seulement finement chagriné : *le* 5ᵉ muni à son bord apical d'une fine membrane pâle : *le* 6ᵉ peu saillant, obtusément arrondi à son bord postérieur : *celui de l'armure* peu distinct.

Dessous du corps finement et modérément pubescent, finement et densement pointillé, d'un noir assez brillant avec le sommet du ventre un peu roussâtre. *Métasternum* subconvexe. *Ventre* convexe, à ponctuation subrâpreuse, à 5ᵉ arceau un peu plus développé que les précédents : le 6ᵉ peu saillant.

Pieds finement pubescents, obsolètement pointillés, entièrement d'un roux testacé peu brillant avec les hanches à peine plus foncées. *Tibias antérieurs et intermédiaires* subarqués sur leur arête extérieure,

à épines longues et subinclinées : *les postérieurs* aussi longs que les cuisses, simplement ciliés. *Tarses* courts et assez épais, subfiliformes, finement et assez brièvement ciliés en dessous : *les postérieurs* un peu moins courts que les autres, beaucoup moins longs que les tibias.

Patrie. Cette espèce intéressante a été découverte dans les environs de Cette, sous les fucus, par M. Valéry Mayet qui a eu l'obligeance de nous la communiquer.

Obs. Elle est un peu plus grande que le *Phytosus spinifer* dont elle se distingue au premier abord par la couleur des élytres. Mais, outre ce caractère susceptible de varier, nous retrouvons dans le *Phytosus semilunaris* des antennes un peu moins courtes avec leur 3e article plus développé et les 4e à 10e moins fortement transverses. Le prothorax, un peu moins long, est à la fois moins rétréci en arrière et plus sensiblement impressionné sur le milieu de sa base. Les élytres forment ensemble un carré moins régulier ou légèrement transverse, et elles sont un peu plus déprimées. L'abdomen est plus distinctement ponctué et un peu moins convexe avec l'impression basilaire des premiers segments plus large et plus profonde. Enfin, la couleur générale est encore plus mate et la pubescence plus fine et un peu plus longue.

Diglossa sinuaticollis; Mulsant et Rey

Allongée, peu convexe, ailée, très-finement et assez densement pubescente, d'un noir un peu brillant avec la bouche et les antennes rousses, les pieds d'un roux de poix foncé. Tête de la largeur du prothorax, assez finement, distinctement et densement pointillée avec un espace longitudinal lisse. Antennes à peine épaissies vers leur extrémité, à 3e article oblong, beaucoup plus court que le 2e. Prothorax à peine plus long que large, subsinueusement rétréci en arrière où il est presque d'une moitié plus étroit que les élytres, subconvexe, obsolètement sillonné postérieurement sur sa ligne médiane, subsinué dans le milieu de sa base, très-finement et densement pointillé avec deux points enfoncés plus apparents derrière le milieu du dos. Elytres subtransverses, à peine aussi longues que le prothorax, subdéprimées, finement et densement pointillées. Abdomen assez fortement élargi en arrière, finement, assez densement et uniformément pointillé.

Long. 0m,0020 (1 l. à peine). — Larg. 0m,0005 (1/4 l.).

Corps allongé, peu convexe, ailé, d'un noir un peu brillant; revêtu d'une très-fine pubescence cendrée, courte, couchée et assez serrée.

Tête épaissie, subarrondie, de la largeur du prothorax; à peine pubescente; distinctement et densement pointillée, avec la ponctuation évidemment moins fine que celle du prothorax; d'un noir un peu brillant. *Front* très-large, subconvexe, offrant sur son milieu un espace longitudinal lisse, bien distinct. *Epistome* convexe, presque lisse. *Labre* à peine convexe, d'un brun de poix, offrant vers son sommet quelques longs cils blonds et brillants. *Parties de la bouche* d'un roux ferrugineux.

Yeux subarrondis, noirs, à reflets micacés sur les bords.

Antennes de la longueur de la tête et du prothorax réunis; à peine et graduellement épaissies vers leur extrémité; très-finement duveteuses et en outre à peine visiblement pilosellées; d'un roux de poix assez clair ou même subtestacé; à 1er article allongé, légèrement épaissi en massue vers son extrémité: le 2e assez allongé, obconique, un peu moins long mais presque aussi épais vers son sommet que le 1er: le 3e oblong, obconique, beaucoup plus court et plus grêle que le 2e: les 4e à 10e graduellement un peu plus épais, non contigus, submoniliformes, ou subglobuleux, avec les pénultièmes légèrement ou même sensiblement transverses: le dernier moins long que les deux précédents réunis, obovalaire, obtusément acuminé au sommet.

Prothorax à peine plus long que large en avant; largement tronqué au sommet avec les angles antérieurs paraissant presque droits, vus de dessus, mais nuls, vus de côté; subarqué latéralement dans sa première moitié à partir de laquelle il se rétrécit sensiblement et subsinueusement en arrière où il est presque d'une moitié moins large que les élytres, avec les angles postérieurs à peine obtus et subarrondis, vus de dessus; visiblement subsinué dans le milieu de sa base; assez régulièrement et légèrement convexe sur son disque; offrant au-devant de l'écusson un sillon longitudinal, obsolète, prolongé au moins jusque sur le milieu du dos; très-finement et assez densement pubescent,

offrant en outre sur les côtés une ou deux soies fines, assez longues et redressées : une vers les angles antérieurs et l'autre vers le milieu; très-finement et densement pointillée, avec deux points enfoncés, plus apparents, derrière le milieu du dos, peu distants et transversalement disposés ; entièrement d'un noir un peu brillant. *Repli inférieur* distinctement pointillé, assez convexe.

Ecusson à peine pubescent, très-finement pointillé à sa base, noir, lisse et brilant sur ses côtés.

Elytres formant ensemble un carré légèrement transverse; aussi longues ou à peine aussi longues que le prothorax, presque subparallèles et presque subrectilignes sur leurs côtés; non visiblement sinuées vers leur angle postéro-externe avec le sutural presque droit et à peine émoussé; subdéprimées ou à peine déprimées sur leur disque, sensiblement impressionnées sur la suture derrière l'écusson jusque environ le milieu de sa longueur ; très-finement et assez densement pubescentes avec une légère soie redressée sur le côté des épaules ; finement et densement pointillées avec la ponctuation presque aussi fine et presque aussi serrée que celle du prothorax; entièrement d'un noir un peu brillant. *Epaules* assez saillantes, arrondies. *Ailes* plus ou moins développées.

Abdomen allongé, un peu moins large à sa base que les élytres, de deux fois et demie à trois fois plus prolongé que celles-ci ; assez fortement et graduellement élargi en arrière ; subdéprimé vers sa base, sensiblement convexe dans sa partie postérieure; très-finement et à peine pubescent, avec des cils plus longs et plus apparents au bord apical des premiers segments ; offrant en outre, vers le sommet et en arrière sur les côtés, quelques légères et fines soies redressées, finement, légèrement, assez densement et uniformément pointillé; entièrement d'un noir brillant. *Le premier segment* sensiblement, *les* 2e *et* 3e plus faiblement impressionnés en travers à leur base avec le fond des impressions presque lisse : *le* 5e un peu plus développé que les précédents, largement ou à peine échancré et muni à son bord apical d'une fine membrane blanchâtre. *Le* 6e peu saillant, assez largement tronqué au sommet. *Celui de l'armure* distinct, finement pubescent, éparsement sétosellé, finement et densement pointillé.

Dessous du corps finement et modérément pubescent, finement et

densement pointillé, d'un noir brillant. *Métasternum* assez convexe, offrant sur son milieu quatre points enfoncés, plus apparents et plus forts, distants et disposés en quadrille transverse. *Ventre* convexe, avec des cils plus longs et plus distincts au bord apical de chaque arceau : le 5e plus grand que les précédents : le 6e un peu saillant, visiblement prolongé en angle obtus à son bord postérieur.

Pieds allongés, finement et éparsement pubescents, légèrement pointillés, d'un roux de poix assez brillant et plus ou moins foncés avec les genoux et les tarses plus clairs. *Cuisses* sublinéaires, un peu atténuées vers leur extrémité. *Tibias* assez grêles, droits ou presque droits, un peu moins longs que les cuisses, finement et assez longuement ciliés sur leurs tranches, parés vers le milieu de leur tranche externe d'une longue et fine soie redressée : *les postérieurs* un peu recourbés en dedans avec leur sommet, vus de dessus leur tranche supérieure. *Tarses* courts, assez épais, beaucoup moins longs que les tibias, un peu élargis vers leur extrémité, assez longuement ciliés en dessous : *les postérieurs* un peu moins courts que les autres, à 1er article oblong, plus long que le suivant : les 2e et 3e courts, subégaux : le dernier épais, au moins aussi long que les deux précédents réunis.

Patrie. Cette espèce se trouve sur le littoral de la Manche où elle est plus rare que la *Diglossa submarina*. Fairmaire.

Obs. Elle ressemble beaucoup à cette dernière, mais elle est un peu moins densement pubescente, un peu plus grande et d'un noir un peu plus brillant. Les élytres sont un peu plus courtes et plus larges relativement à la base du prothorax, et celui-ci, plus régulièrement convexe dans sa partie antérieure, se rétrécit plus subitement en arrière. Il offre sur le dos, après le milieu, deux petits points enfoncés plus apparents que les autres, peu distants et transversalement disposés. Il présente en outre, dans la dernière moitié de sa ligne médiane, un sillon obsolète mais distinct, et dans le milieu de sa base un sinus léger, pourtant bien visible. Mais le caractère le plus saillant de cette espèce, c'est d'avoir l'abdomen beaucoup plus fortement élargi en arrière, plus densement et uniformément pointillé. On peut encore ajouter à tous ces signes une tête plus distinctement pointillée avec un espace longitudinal lisse bien apparent, etc.

Diglossa crassa; MULSANT ET REY.

Allongée, épaisse, peu convexe, aptère, finement et densement pubescente ou subtomenteuse, d'un brun de poix brillant avec l'abdomen noir, la bouche, les antennes et les pieds d'un roux testacé. Tête très-épaisse, un peu plus large que le prothorax, finement et très-densement pointillée. Antennes faiblement épaissies vers leur extrémité, à 3e article suballongé, sensiblement moins long que le 2e. Prothorax aussi long que large, assez fortement et subrectilinéairement rétréci en arrière où il est d'un tiers moins large que les élytres, subconvexe, subsillonné sur sa ligne médiane, tronqué à sa base, finement et très-densement pointillé. Élytres très-fortement transverses, beaucoup moins longues que le prothorax, déprimées, finement et très-densement pointillées. Abdomen épais, fortement élargi en arrière, finement et assez densement pointillé.

Long. $0^m,0020$ (1 l. à peine). — Larg. $0^m,0005$ (1/4 l.).

Corps épais, allongé, peu convexe, aptère, d'un brun de poix presque mat avec l'abdomen noir et plus brillant ; revêtu d'une fine pubescence cendrée courte, plus ou moins couchée, plus ou moins serrée et subtomenteuse.

Tête très-épaisse, transversalement subarrondie, un peu plus large que le prothorax, finement pubescente, finement et très-densement pointillée, d'un brun de poix peu brillant. *Front* très-large, subconvexe, offrant tout à fait en avant un léger trait longitudinal presque lisse et raccourci. *Epistome* très-court, assez convexe, obsolètement ponctué. *Labre* à peine convexe, à peine ruguleux, d'un roux de poix éparsement cilié en avant. *Parties de la bouche* testacées ou d'un roux testacé avec *les mandibules* ferrugineuses.

Yeux subarrondis, noirâtres, plus ou moins micacés sur leurs bords.

Antennes à peine aussi longues que la tête et le prothorax réunis : légèrement et graduellement épaissies vers leur extrémité ; sensiblement ciliées inférieurement, surtout sur les 2e et 3e articles ; très-finement duveteuses et en outre à peine ou très-brièvement pilosellées ;

entièrement d'un roux testacé assez clair ; à 1er article allongé, légèrement épaissi en massue vers son extrémité, paré après le milieu de son arête supérieure d'un long cil redressé : le 2e allongé, obconique, aussi long et presque aussi épais que le 1er : le 3e oblong ou même suballongé, sensiblement moins long et évidemment plus grêle que le 2e : les 4e à 10e graduellement un peu plus épais, non contigus, submoniliformes ; le 4e subglobuleux, les 5e à 10e légèrement transverses avec les pénultièmes un peu plus fortement : le dernier sensiblement moins long que les deux précédents réunis, courtement ovalaire, obtusément acuminé au sommet.

Prothorax à peu près aussi long que large en avant ; obtusément tronqué ou même à peine arrondi au sommet avec les angles antérieurs paraissant presque droits, vus de dessus, et nuls, vus de côté ; subarqué latéralement dans son premier tiers et puis graduellement, subrectilinéairement et assez fortement rétréci en arrière où il est environ d'un tiers moins large que les élytres, avec les angles postérieurs un peu obtus et à peine émoussés, vus de dessus ; tronqué presque en ligne droite à sa base ; subconvexe sur son disque ; offrant sur sa ligne médiane un sillon léger mais bien distinct, affaibli antérieurement, plus prononcé en arrière ; finement et densement pubescent avec la pubescence subtomenteuse ; offrant en outre, surtout sur les côtés, deux ou trois longues et fines soies redressées ; finement et très-densement pointillé ; entièrement d'un brun de poix peu brillant ou presqne mat. *Repli inférieur* subconvexe, finement et densement pointillé. *Écusson* à peine pubescent, très-finement pointillé, d'un brun de poix peu brillant et à peine roussâtre.

Elytres très courtes, formant ensemble un carré très-fortement transverse ; presque d'une moitié moins longues que le prothorax ; sensiblement plus larges en arrière qu'en avant et subrectilignes sur leurs côtés ; non visiblement sinuées au sommet vers leur angle postéro-externe avec le sutural rentrant un peu et émoussé ; déprimées sur leur disque ; densement pubescentes avec la pubescence semicouchée et subtomenteuse ; offrant en outre sur le côté des épaules un long cil mou, plus ou moins redressé et plus ou moins arqué ; finement et très-densement pointillées avec la ponctuation à peu près aussi fine et

aussi serrée que celle du prothorax; entièrement d'un brun de poix peu brillant et un peu roussâtre. *Epaules* assez saillantes, subarrondies.

Abdomen assez allongé, un peu moins large à sa base que les élytres, environ quatre fois plus prolongé que celles-ci; fortement et graduellement élargi et épaissi en arrière; subdéprimé vers sa base, assez fortement convexe postérieurement; très-finement et subéparsement pubescent sur le dos, plus densement, plus distinctement et subtomenteusement sur les tranches latérales; offrant en outre, surtout dans sa partie postérieure, quelques longues soies très-fines et redressées; finement, assez densement et uniformément pointillé; d'un noir assez brillant avec le sommet couleur de poix. *Les trois premiers segments* faiblement impressionnés en travers à leur base avec le fond des impressions très-obsolètement pointillé ou presque lisse : *le* 5e un peu ou à peine plus développé que les précédents, largement tronqué ou à peine échancré et sans membrane sensible à son bord apical. *Le* 6e assez saillant, subarrondi au sommet. *Celui de l'armure* distinct, densement pubescent. *Dessous du corps* finement pubescent, finement et densement pointillé, d'un noir assez brillant avec le sommet du ventre couleur de poix. *Métasternum* assez conveve. *Ventre* très-convexe, à 5e arceau subégal au précédent ou à peine plus grand : le 6e saillant, arrondi à son bord postérieur, dépassant un peu le segment abdominal correspondant.

Pieds allongés, finement pubescents, finement pointillés, d'un testacé ou d'un roux testacé assez brillant. *Cuisses* un peu atténuées vers leur extrémité. *Tibias* assez grèles, droits ou presque droits, un peu moins longs que les cuisses, distinctement ciliés sur leurs tranches, parés sur l'externe de deux longues soies fines et redressées. *Tarses* épais, courts, beaucoup moins longs que les tibias, sublinéaires, finement ciliés en dessous, éparsement en dessus : *les postérieurs* un peu moins courts que les autres, à 1er article oblong, plus long que le suivant : les 2e et 3e courts, subégaux; le dernier épais, au moins aussi long que les deux précédents réunis.

Patrie. Cette espèce a été prise, au mois de juin, dans les environs d'Hyères (Provence), sur le sable humide du bord de la mer.

Obs. Elle est remarquable d'entre ses congénères par sa forme plus épaisse, par sa couleur moins noire, par sa pubescence plus apparente, moins couchée et subtomenteuse. Surtout, ses élytres sont beaucoup plus courtes que dans aucune autre, et elles sont sensiblement élargies d'avant en arrière.

Tachyusa objecta; Mulsant et Rey.

Allongée, assez étroite, subdéprimée, très-finement et très-densement pubescente, très-finement et très-densement pointillée, d'un brun de poix un peu brillant avec la bouche, la base des antennes et les pieds testacés. Tête à peine moins large que le prothorax. Antennes à pénultièmes articles suboblongs. Prothorax subtransverse, à peine moins large en arrière que les élytres, égal ou sans impression vers sa base. Élytres subtransverses, subdéprimées, un peu plus longues que le prothorax, à peine arquées sur les côtés. Abdomen légèrement resserré à sa base, subconvexe, très-finement et très-densement pointillé ou comme finement chagriné, très-éparsement mais distinctement sétosellé sur le dos. Tarses postérieurs allongés, un peu moins longs que les tibias.

♂ *Le* 5ᵉ *segment abdominal* obtusément tronqué à son bord apical. *Le* 6ᵉ *arceau ventral* prolongé et fortement arrondi à son sommet, dépassant de beaucoup le segment abdominal correspondant.

♀ *Le* 5ᵉ *segment abdominal* subarrondi à son bord apical. *Le* 6ᵉ *arceau ventral* non prolongé, à peine arrondi ou même subsinueusement tronqué à son sommet, dépassant à peine ou non le segment abdominal correspondant.

Var. a. *Élytres* d'un brun plus ou moins roussâtre ainsi que l'extrémité des deux premiers segments de l'abdomen.

Var. b. *Prothorax, élytres et les deux premiers segments de l'abdomen* entièrement d'un brun roussâtre.

Long. 0^m,0030 (1. l. 1/3). — Larg. 0^m,0005 (1/4 l.).

Corps allongé, assez étroit, subdéprimé, très-finement et très-den-

sement pointillé, d'un brun de poix assez brillant; revêtu d'une très-fine pubescence d'un blond cendré, courte, couchée et serrée.

Tête transverse, subarrondie, à peine moins large que le prothorax, très-finement pubescente, très-finement et très-densement pointillée. plus éparsement en avant; d'un brun de poix assez brillant. *Front* large, subconvexe, offrant souvent sur son milieu une légère fossette subarrondie. *Épistome* convexe, lisse. *Labre* subconvexe, d'un roux de poix, presque lisse vers sa base, éparsement cilié en avant avec les cils pâles et assez longs. *Parties de la bouche* d'un roux plus ou moins testacé. *Pénultième article des palpes maxillaires* légèrement cilié.

Yeux subovalairement arrondis, noirs.

Antennes à peine plus longues que la tête et le prothorax réunis: faiblement et graduellement épaissies vers leur extrémité; très-finement duveteuses et en outre à peine ciliées vers le sommet de chaque article; d'un roux parfois assez obscur avec la base plus claire ou testacée; à 1er article allongé, sensiblement épaissi en massue subelliptique: les 2e et 3e obconiques: le 2e allongé, à peine moins long que le 1er: le 3e suballongé, un peu plus grêle et un peu moins long que le 2e: les 4e à 10e plus courts, subégaux mais graduellement un peu plus épais, suboblongs et jamais subtransverses: le dernier un peu moins long que les deux précédents réunis. ovale-oblong, obtus au sommet.

Prothorax subtransverse, un peu moins long que large; non visiblement rétréci en arrière où il est un peu ou à peine moins large que les élytres; subtronqué au sommet avec les angles antérieurs fortement infléchis et arrondis; paraissant, vu de dessus, légèrement arqué antérieurement sur les côtés, avec ceux-ci presque parallèles et subrectilignes en arrière, mais, vus latéralement, largement sinués au-devant des angles postérieurs qui sont droits ou presque droits; largement et obtusément arrondi à sa base avec celle-ci subtronquée au-devant de l'écusson; subconvexe sur son disque. sans impression sensible vers sa base; très-finement et très-densement pointillé. d'un noir ou d'un brun de poix un peu brillant.

Écusson très-finement pubescent, très-finement pointillé, d'un brun de poix un peu brillant.

Élytres formant ensemble un carré subtransverse ou un peu moins long que large; un peu plus longues que le prothorax; subparallèles dans leur ensemble ou à peine arquées sur leurs côtés; simultanément subentaillées à leur sommet vers l'angle sutural qui est émoussé; distinctement sinuées près de leur angle postéro-externe qui est un peu prolongé en arrière; subdéprimées sur leur disque, subimpressionnées sur la suture derrière l'écusson : très-finement et très-densement pointillées; d'un brun de poix un peu brillant et parfois un peu roussâtre, surtout vers l'extrémité. *Épaules* peu saillantes, subarrondies.

Abdomen allongé, légèrement resserré vers sa base où il est néanmoins sensiblement moins large que les élytres prises ensemble; de trois fois à trois fois et demie plus prolongé que celles-ci; presque subparallèles ou à peine subarcuément élargi vers son extrémité; sensiblement convexe vers sa base, un peu plus fortement en arrière; très-finement et très-densement pubescent avec la pubescence encore plus fine que celle des élytres et comme duveteuse, et les deux premiers segments garnis sur leurs côtés et vers leur sommet de cils plus longs et plus apparents : parsemé en outre sur le dos et sur les côtés de quelques soies obscures et redressées, médiocrement longues et bien distinctes : celles du dos disposées en séries transversales, situées vers le bord apical dans les quatre premiers segments, vers le tiers antérieur dans le 5e; très-finement et très-densement pointillé ou comme finement chagriné; d'un noir ou d'un brun de poix un peu brillant avec le sommet des deux premiers segments un peu roussâtre. *Les 3 premiers* fortement sillonnés en travers à leur base avec le fond des sillons assez fortement et longitudinalement ridé : *le 5e* à peine plus long que le précédent, largement tronqué et muni à son bord apical d'une étroite membrane pâle. *Le 6e* peu saillant. *Celui de l'armure* enfoui. *Dessous du corps* très-finement et très-densement pubescent : très-finement, très-densement mais subobsolètement pointillé : d'un noir ou d'un brun de poix assez brillant. *Métasternum* assez convexe, parfois subdénudé dans le milieu de sa partie postérieure. *Ventre* très-convexe, parfois d'un roux foncé à sa base, très-éparsement ou obsolètement sétosellé vers son extrémité, avec les trois premiers arceaux assez fortement resserrés à leur naissance, l'étranglement rugueux, celui du

1er fortement et très-grossièrement ponctué : le 1er assez développé, les 2e à 4e moins longs, subégaux : le 5e beaucoup plus court que le précédent : le 6e assez saillant, plus ou moins prolongé.

Pieds allongés, finement et densement pubescents, très-finement, densement et légèrement pointillés, d'un testacé assez brillant avec les hanches rousses. *Cuisses* étroites, faiblement élargies avant ou vers leur milieu. *Tibias* assez grêles, presque droits : *les intermédiaires et postérieurs* aussi longs que les cuisses : *les postérieurs* paraissant, vus de dessus leur tranche supérieure, à peine fléchis en dedans avant leur sommet. *Tarses* étroits, subfiliformes, assez densement et assez longuement ciliés en dessous, éparsement en dessus : *les antérieurs* courts, *les intermédiaires* moins courts : *les postérieurs* allongés, un peu moins longs que les tibias, à 1er article très-allongé, aussi long que les deux suivants réunis : les 2e à 4e suballongés, graduellement un peu moins longs.

Patrie : Cette espèce a été trouvée dans le Beaujolais, aux environs de Belleville, sur les bords de la Saône. Elle y est rare.

Obs. Quelquefois elle a l'abdomen d'un roux de poix à sa base, et alors elle ressemble à la *Tachyusa concinna*, Heer. Mais elle s'en distingue abondamment par ses antennes à pénultièmes articles plus longs ; par son prothorax plus court, moins étroit relativement aux élytres ; par celles-ci un peu moins longues et un peu moins arquées sur les côtés ; et surtout par son abdomen moins resserré à sa base, moins élargi en arrière, plus finement et plus densement pubescent, plus finement et plus densement pointillé. Le dessus du corps est aussi un peu moins brillant et un peu moins convexe. Le 3e article des antennes est un peu moins long par rapport au 2e, etc.

Par son abdomen peu resserré à la base, cette espèce conduit à la *Tachyusa scitula*, Erichson, dont elle a le port, mais avec une taille moins avantageuse, une forme plus déprimée, des antennes plus grêles et à articles intermédiaires (5 à 10) sensiblement plus allongés, etc.

Aléochara fuliginosa; MULSANT ET REY.

Allongée, subdéprimée, assez finement et assez densement pubescente, d'un noir mat avec la bouche, les antennes et les pieds d'un roux obscur. Tête sensiblement moins large que le prothorax, assez grossièrement et assez densement ponctuée sur les côtés. Antennes courtes, avec le 3e article à peine moins long que le 2e. Prothorax transverse, un peu moins large que les élytres ; sensiblement arqué sur les côtés, avec ceux-ci subsinués au devant des angles postérieurs qui sont peu obtus ; finement et assez densement ponctué. Élytres assez fortement transverses, subdéprimées, un peu plus longues que le prothorax, obsolètement et densement ponctuées. Abdomen subparallèle, légèrement et subéparsement ponctué. Tarses postérieurs peu allongés.

♂ *Le 6e segment abdominal* subsinueusement tronqué à son bord apical. *Le 6e arceau ventral* obtusément angulé à son sommet.

♀ Nous est inconnue.

Long. 0m,0044 (2 l.). — Larg. 0m,0011 (1/2 l.).

Corps allongé, subdéprimé, très-finement chagriné ; d'un noir mat ; revêtu d'une assez fine pubescence blanchâtre, bien visible, assez longue, couchée et assez serrée.

Tête en carré subarrondi aux angles, sensiblement moins large que le prothorax ; distinctement mais assez courtement et peu densement pubescente : très-finement chagrinée et en outre assez grossièrement mais légèrement et assez densement ponctuée ; offrant en avant un grand espace triangulaire imponctué ; entièrement d'un noir tout à fait mat. *Front* large, subdéprimé. *Epistome* convexe, presque lisse. *Labre* subconvexe, presque lisse, d'un roux de poix et à peine cilié vers son sommet. *Parties de la bouche* d'un roux de poix plus ou moins foncé avec les *mâchoires* testacées. *Le pénultième article des palpes maxillaires* assez longuement et éparsement cilié.

Yeux subovalaires, noirs.

Antennes sensiblement plus courtes que la tête et le prothorax réunis ; assez légèrement et graduellement épaissies vers leur extrémité : très-finement duveteuses et en outre distinctement ou même assez fortement pilosellées surtout vers le sommet de chaque article ; entièrement d'un roux obscur ; à 1er article légèrement épaissi en massue allongée : les 2e et 3e suballongés, obconiques : le 2e sensiblement moins long que le 1er : le 3e à peine plus court mais aussi épais que le 2e : les 4e à 10e graduellement un peu plus courts et plus épais, non contigus, submoniliformes : les 4e et 5e subarrondis, aussi longs que larges : le 6e légèrement, les 7e à 10e fortement transverses : le dernier au moins aussi long que les deux précédents réunis, obovalaire ou obturbiné, obtusément acuminé au sommet.

Prothorax transverse, près d'un tiers plus large que long ; pas plus étroit en avant qu'en arrière ; largement tronqué au sommet avec les angles antérieurs infléchis, un peu obtus et subarrondis ; sensiblement moins large à sa base que les élytres, un peu moins large en avant que celles-ci ; sensiblement arqué antérieurement sur les côtés, avec ceux-ci visiblement subsinués au-devant des angles postérieurs qui sont assez marqués, peu obtus et non arrondis ; légèrement arrondi à sa base avec celle-ci recouvrant à peine celle des élytres ; à peine convexe sur son disque ; assez finement et assez densement pubescent avec la pubescence assez longue, dirigée en long sur les côtés et en travers sur le dos ; offrant en outre, en avant, latéralement et même sur le disque, quelques très-rares soies obscures et redressées, dont une plus longue vers le milieu des côtés ; très-finement chagriné et en outre finement, légèrement et assez densement ponctué ; entièrement d'un noir mat.

Ecusson presque glabre, finement chagriné, légèrement ponctué, d'un noir mat.

Elytres formant ensemble un carré assez fortement transverse ; un peu plus longues que le prothorax ; presque parallèles et presque subrectilignes ou à peine arquées sur leurs côtés ; simultanément échancrées à la base ; subcarrément mais obtusément coupées à leur sommet avec l'angle sutural presque droit mais subémoussé ; non sinuées vers leur angle postéro-externe ; subdéprimées sur leur disque ; assez densement pubescentes avec la pubescence assez fine, assez

longue, dirigée en long sur les côtés et sur la suture, en travers sur le reste de leur surface ; offrant en outre, derrière les épaules, une soie assez longue, subredressée mais un peu recourbée en arrière ; très-finement chagrinées et en outre finement et assez densement ponctuées avec la ponctuation très-peu profonde ou obsolète ; entièrement d'un noir mat. *Epaules* peu saillantes, assez largement arrondies.

Abdomen allongé, à peine moins large à sa base que les élytres ; quatre fois environ plus prolongé que celles-ci ; subparallèle sur ses côtés jusque près du sommet du 5e segment après lequel il se rétrécit subitement pour se terminer en cône mousse ; subdéprimé à sa base, peu convexe postérieurement ; éparsement pubescent et seulement vers l'extrémité de chaque segment, avec les trois premiers parés à leur bord apical de cils plus longs et plus distincts ; offrant en outre postérieurement sur les côtés, sur le dos des derniers segments et surtout vers le sommet, quelques longues soies obscures et redressées ; très-finement chagriné et en outre finement, légèrement et subéparsement ponctué ; entièrement d'un noir peu brillant. *Les trois premiers segments* légèrement, *le 4e* à peine impressionnés en travers à leur base avec le fond des impressions imponctué : *le 5e* sensiblement plus long que le précédent, largement tronqué et muni à son bord apical d'une très-fine membrane pâle. *Le segment précédant l'armure* assez saillant, légèrement et subaspèrement ponctué, longuement et très-éparsement sétosellé. *Celui de l'armure* distinct, obtus, éparsement et longuement sétosellé.

Dessous du corps finement, assez brièvement et assez densement pubescent, à peine ou obsolètement chagriné et en outre finement et assez densement ponctué, d'un noir un peu brillant. *Métasternum* subconvexe. *Ventre* convexe, à ponctuation subrâpeuse, parsemé, çà et là et surtout vers l'extrémité, de soies obscures et redressées ; à 1er arceau plus grand que les suivants : le 5e un peu moindre que le précédent, couleur de poix à son bord apical : le 6e assez saillant, obtusément angulé ou étroitement arrondi à son sommet avec tout le bord postérieur garni d'une frange de cils fauves, très-courts et serrés.

Pieds peu allongés, finement et éparsement pubescents, légèrement et éparsement ponctués, d'un roux de poix foncé assez brillant avec les

genoux et les tarses plus clairs. *Cuisses* faiblement élargies avant ou vers leur milieu. *Tibias* médiocrement grêles, droits ou presque droits, finement et assez longuement ciliés sur leurs tranches ; *les antérieurs et intermédiaires* en outre distinctement spinosules sur leur tranche supérieure : *les postérieurs* au moins aussi longs que les cuisses, légèrement recourbés en dedans après leur milieu vus de dessus leur tranche supérieure, munis au bout de celle-ci d'une frange de cils raides. *Tarses* peu étroits, subfiliformes ou à peine atténués vers leur extrémité, longuement et assez densement ciliés en dessous, éparsement en dessus, à articles noueux : *les antérieurs* courts, *les intermédiaires* à peine moins courts : *les postérieurs* peu allongés, beaucoup moins longs que les tibias ; à 1er article suballongé, à peine aussi long que les deux suivants réunis : les 2e à 4e oblongs ou suboblongs, graduellement un peu plus courts.

Patrie. Cette espèce est très-rare. Elle se trouve aux environs de Calais, sur le bord de la mer, sous les fucus et autres plantes marines.

Obs. Elle diffère de toutes ses congénères par son prothorax distinctement subsinué sur ses côtés au-devant des angles postérieurs, ce qui le fait paraître plus rétréci en arrière où il n'est pas plus large qu'en avant. Ce caractère, joint à celui de la ponctuation éparse de l'abdomen, la distingue suffisamment de l'*Aleochara obscurella*, Gravenhorst. Sa couleur beaucoup plus mate empêchera toujours de la confondre avec les *Aleochara grisea*, Kraatz et *albipila*, Mulsant et Rey.

Oligota subsericans; Mulsant et Rey.

Oblongue, assez large, subparallèle, peu convexe, très-finement et densement pubescente ; finement et très-densement pointillée, d'un noir assez brillant avec le sommet de l'abdomen et les antennes couleur de poix. la base de celle-ci et les pieds d'un roux testacé. Antennes à massue graduée de quatre articles. Prothorax fortement transverse, sensiblement rétréci en avant, subarqué sur les côtés, à peine aussi large en arrière que les élytres, légèrement bissinué à sa base. Elytres transverses, peu convexes, beaucoup plus longues que le prothorax. Abdomen subparallèle, très-

densement, uniformément et ruguleusement pointillé, à 5ᵉ segment à peine plus long que le 4ᵉ.

Long. 0ᵐ,0014 (2/3 l.).

Corps oblong, assez large, subparallèle, peu convexe, finement et très-densement pointillé, d'un noir assez brillant; revêtu d'une très-fine pubescence cendrée, soyeuse, très-courte, couchée et serrée.

Tête sensiblement moins large que le prothorax; très-finement pubescente; très-finement, subobsolètement et densement pointillée; d'un noir brillant. *Front* large, subconvexe. *Epistome* assez convexe, à peine pointillé. *Labre* subconvexe, presque lisse, d'un brun de poix. *Parties de la bouche* obscures ou couleur de poix.

Yeux subarrondis, noirs.

Antennes beaucoup moins longues que la tête et le prothorax réunis; très-finement duveteuses et en outre à peine ciliées vers le sommet de chaque article; couleur de poix ou d'un roux obscur avec les deux premiers articles d'un roux testacé : ceux-ci oblongs, subépaissis : le 1ᵉʳ subcylindrique : le 2ᵉ en massue, à peine plus long que le 1ᵉʳ : les 3ᵉ à 7ᵉ petits, non contigus, graduellement un peu plus épais : le 3ᵉ beaucoup moins long et beaucoup plus grêle que le 2ᵉ, à peine oblong, un peu moins court que les suivants : le 6ᵉ subtransverse : le 7ᵉ transverse, à peine moins épais que les suivants avec lesquels il forme comme une massue graduée et allongée : les 8ᵉ et 9ᵉ fortement transverses, subégaux : le dernier un peu moins long que les deux précédents réunis, courtement ovalaire, mousse au sommet.

Prothorax fortement transverse, environ deux fois aussi large que long; sensiblement plus étroit en avant; tronqué au sommet avec les angles antérieurs subarrondis; subarqué sur les côtés; à peine aussi large en arrière que les élytres; largement arrondi à sa base avec celle-ci légèrement sinuée de chaque côté près des angles postérieurs qui sont presque droits et à peine émoussés; sensiblement convexe sur son disque; très-finement pubescent; très-finement, subobsolètement et très-densement pointillé; entièrement d'un noir brillant.

Ecusson en majeure partie caché, noir.

Élytres formant ensemble un carré sensiblement transverse ; presque deux fois aussi longues que le prothorax ; subparallèles et presque subrectilignes sur leurs côtés ou parfois à peine arquées sur ceux-ci ; peu convexes sur leur disque, légèrement impressionnées sur la suture derrière l'écusson ; très-finement et densement pubescentes ; finement et très-densement pointillées avec la ponctuation évidemment plus forte que celle du prothorax ; entièrement d'un noir assez brillant. *Épaules* à peine saillantes.

Abdomen peu allongé, presque aussi large à sa base que les élytres, de deux fois à deux fois et demi plus prolongé que celles-ci ; subparallèle sur ses côtés ou à peine atténué tout-à-fait vers son extrémité après le sommet du 4e segment ; faiblement convexe vers sa base, un peu plus sensiblement en arrière ; très-finement et densement pubescent ; finement et très-densement pointillé avec la ponctuation très-uniforme et un peu ruguleuse ; d'un noir assez brillant avec le sommet du 5e segment à peine et le 6e entièrement couleur de poix. *Le* 1er en majeure partie découvert, *les* 2e *à* 4e légèrement mais distinctement sillonnés en travers à leur base : *le* 4e subégal au précédent : *le* 5e à peine plus long que le 4e, largement et bissinueusement tronqué et muni à son bord apical d'une très-fine membrane pâle. *Le* 6e à peine saillant, obtusément (♂) arrondi et finement cilié à son sommet. *Celui de l'armure* caché.

Dessous du corps très-finement et assez densement pubescent ; finement et densement pointillé ; d'un noir de poix assez brillant avec les hanches et le sommet du ventre moins foncés. *Métasternum* assez convexe. *Ventre* convexe, à 5e arceau subégal au précédent ou à peine plus long : le 6e peu saillant, fortement arrondi au sommet, un peu plus prolongé (♂) que le segment abdominal correspondant.

Pieds assez courts, finement pubescents ; légèrement pointillés, d'un roux testacé assez brillant. *Cuisses* étroites, à peine atténuées vers leur extrémité. *Tibias* grèles, droits ou presque droits, aussi longs ou presque aussi longs que les cuisses. *Tarses* grèles, subfiliformes, finement ciliés ; *les antérieurs* courts, *les intermédiaires* un peu moins courts : *les postérieurs* un peu plus développés, sensiblement moins

courts que les tibias : à 1er article suballongé, plus long que le suivant : celui-ci et le 3e assez courts, subégaux.

Patrie. Cette espèce qui est très-rare, a été trouvée dans le Beaujolais, au mois de janvier, parmi les débris végétaux acumulés dans les prairies par les débordements de la Saône.

Obs. Elle se distingue suffisamment des *Oligota pusillima, atomaria, inflata* et *punctulata*, Heer, par sa taille plus grande, par sa forme plus large, par sa pubescence plus serrée ; par la massue des antennes plus allongée ; par les angles du prothorax plus droits ; par ses élytres plus longues et moins convexes ; par son abdomen également moins convexe, plus distinctement, plus densement et ruguleusement ponctué. Les tibias paraissent aussi un peu plus grêles et plus longs, etc.

DESCRIPTION

D'UN

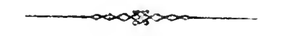
GENRE NOUVEAU DE L'ORDRE DES COLÉOPTÈRES

Tribu des Brachélytres, famille des Aléochariens

par

E. MULSANT & Cl. REY

Présentée à la Société Linnéenne de Lyon, le 9 mai 1870.



Genre Diestota, *Diestote;* Mulsant et Rey.

Etymologie : διεστώς, distant.

Caractères : *Corps* suballongé, subparallèle, peu convexe, ailé.

Tête assez grande, transverse, moins large que le prothorax, sensiblement resserrée en arrière, rétrécie en angle en avant, assez saillante, subinclinée. *Tempes* avec une arête latérale arquée, sensible. *Épistome* obtusément tronqué en avant. *Labre* transverse, paraissant subarrondi au sommet. *Mandibules* très-peu saillantes, simples à leur pointe, mutiques en dedans, arcuément coudées à leur extrémité. *Palpes maxillaires* peu allongés, de quatre articles: le 3e de la longueur et de l'épaisseur du 2e, non renflé: le dernier petit, grêle, subulé. *Palpes labiaux* grêles, subsétacés, indistinctement articulés. *Tige des mâchoires* obsolètement angulée à la base. *Menton* trapéziforme, fortement rétréci en avant, tronqué au sommet.

Yeux assez petits, subarrondis, assez saillants, situés assez loin du bord antérieur du prothorax.

Antennes courtes, fortement épaissies vers leur extrémité, insérées sur une ligne tangente au bord antérieur des yeux, dans une fossette assez grande, assez profonde, oblongue et oblique; de onze articles: le 1er allongé, à peine épaissi: les 2e et 3e suballongés: les 6e à 10e

très-fortement transverses, presque perfoliés : le dernier grand, en cône émoussé.

Prothorax très-court, rétréci en arrière, moins large que les élytres : obtusément arrondi à son bord antérieur avec celui-ci subsinué sur les côtés ; distinctement arrondi à sa base avec celle-ci à peine sinuée près des angles postérieurs : ceux-ci presque droits, les antérieurs arrondis ; très-finement rebordé sur les côtés et à la base. *Repli inférieur* assez étroit, un peu visible vu de côté, à bord interne simplement et à peine arqué.

Écusson peu distinct, recouvert par la base du prothorax, triangulaire.

Elytres très-courtes, en carré très-fortement transverse, subcarrément coupées à leur sommet, légèrement sinuées à celui-ci vers leur angle postéro-externe, simples et subrectilignes sur leurs côtés, très-finement rebordées à la suture et à peine à leur bord apical. *Repli inférieur* assez large, assez réfléchi, à bord interne subarqué. *Epaules* peu saillantes.

Prosternum à peine développé au-devant des hanches antérieures, formant entre celles-ci un petit angle enfoui et à peine sensible. *Lame médiane du mésosternum* courte, à peine prolongée jusqu'à la moitié des hanches intermédiaires, largement tronquée au sommet. *Métasternum* assez court, subtransversalement coupé à son bord apical, à peine angulé entre les hanches postérieures, avancé entre les intermédiaires en forme de lame large, triangulaire, largement tronquée à son sommet qui s'applique exactement sur celui de la lame mésosternale. *Postépisternums* assez étroits, rétrécis en arrière, à bord interne parallèle au repli des élytres. *Postépimères* assez réduites, subtriangulaires.

Abdomen suballongé, un peu moins large que les élytres, subparallèle, subdéprimé en dessus, assez fortement et épaissement rebordé sur les côtés, pouvant légèrement se recourber en l'air ; avec les quatre premiers segments subégaux : le 5e un peu plus court : le 6e assez saillant, subrétractile. *Les 3 premiers* sensiblement sillonnés en travers à leur base. *Ventre* convexe, à 1er segment plus grand que les suivants : ceux-ci subégaux : le 5e un peu plus court : le 6e assez saillant.

Hanches antérieures assez grandes, coniques, obliques, à peine renversées en arrière, convexes en avant, planes en dessous, subcontiguës au sommet. *Les intermédiaires* assez grandes, peu saillantes, courtement ovales, subobliquement disposées, assez fortement distantes. *Les postérieures* grandes, subcontiguës intérieurement à leur base, médiocrement divergentes au sommet; à *lame supérieure* nulle ou presque en dehors, subitement dilatée en dedans en cône large, peu saillant et tronqué; à *lame inférieure* assez large, transverse.

Pieds peu allongés. *Trochanters antérieurs et intermédiaires* assez petits, subcunéiformes : *les postérieurs* plus grands, ovale-oblongs. *Cuisses* dépassant un peu les côtés du corps, subcomprimées, un peu élargies avant ou vers leur millieu. *Tibias* assez grêles, rétrécies vers leur base, droits ou presque droits, un peu atténués vers leur sommet; munis au bout de leur tranche inférieure de deux petits éperons presque imperceptibles : *les postérieurs* aussi longs que les cuisses. *Tarses* assez étroits, non ou à peine comprimés, à peine atténués vers leur extrémité : *les antérieurs* de quatre. *les intermédiaires et postérieurs* de cinq articles : *les antérieurs* très-courts, avec les trois premiers articles très-petits, subégaux, le dernier aussi long que les précédents réunis : *les intermédiaires* courts, avec les quatre premiers articles petits, subégaux; le dernier égal aux trois précédents réunis : *les postérieurs* peu allongés, sensiblement moins longs que les tibias, avec les quatre premiers articles un peu oblongs; graduellement un peu plus courts; le dernier grêle, au moins aussi long que les deux précédents réunis. *Ongles* petits, grêles, arqués.

Obs. Cette coupe est parfaitement caractérisée par la structure de son mésosternum et l'écartement des hanches intermédiaires. La seule espèce qu'elle renferme est petite et ressemble à une *Silusa*, mais elle est plus courte.

Diestota Mayeti; Mulsant et Rey.

Suballongée, subparallèle, peu convexe, finement et assez densement pubescente, d'un rouge de brique brillant avec les yeux noirs, et l'extrémité des antennes et des élytres rembrunie. Tête assez fortement et den-

sement ponctuée. Antennes fortement épaissies vers leur extrémité, à 3e article un peu plus court que le 2e : le 4e sensiblement, le 5e assez fortement, les 6e à 10e très-fortement transverses et subperfoliés. Prothorax très-fortement transverse, sensiblement rétréci en arrière, un peu moins large que les élytres, assez finement et densement ponctué, impressionné vers sa base. Élytres très-courtes, un peu plus longues que le prothorax, subconvexes, obliquement impressionnées vers les côtés, assez finement et densement ponctuées. Abdomen subparallèle, subdéprimé, assez finement et assez densement ponctué. Tarses postérieurs peu allongés, sensiblement moins longs que les tibias.

Long. 0m,0022 (1 l.). — Larg. 0m,0007 (1/3 l.).

Corps suballongé, subparallèle, peu convexe, d'un rouge de brique brillant avec l'extrémité des élytres enfumée; revêtu d'une fine pubescence d'un blond cendré, assez longue, couchée et assez serrée.

Tête transverse, sensiblement moins large que le prothorax, légèrement pubescente, assez fortement et densement ponctuée, d'un rouge de brique brillant. *Front* très-large, subconvexe. *Épistome* convexe, presque lisse, un peu plus pâle dans sa partie antérieure qui offre quelques longs cils obscurs. *Labre* à peine convexe, presque lisse, d'un roux testacé, finement et éparsement cilié en avant. *Parties de la bouche* d'un roux testacé.

Yeux subarrondis, noirs.

Antennes courtes, de la longueur environ de la tête et du prothorax réunis; fortement et graduellement épaissies vers leur extrémité dès le 4e article; très finement duveteuses et en outre assez fortement pilosellées; brunâtres avec les trois ou quatre premiers articles d'un roux testacé : le 1er allongé, non ou à peine épaissi en massue : les 2e et 3e suballongés, obconiques : le 2e sensiblement moins long que le 1er : le 3e un peu ou à peine plus court que le 2e : les 4e à 10e graduellement et sensiblement plus épais : les 4e et 5e subcontigus, obconiques : le 4e sensiblement, le 5e assez fortement transverses : les 6e à 10e non contigus, très-courts, très-fortement transverses, presque perfoliés : le dernier épais, plus long que les deux précédents réunis,

obturbiné ou en cône émoussé au sommet qui est assez longuement et assez densement cilié.

Prothorax très-fortement transverse, environ deux fois aussi large que long; obtusément arrondi à son bord apical, avec celui-ci subsinué de chaque côté près des angles antérieurs qui sont infléchis, obtus et arrondis; subarqué sur les côtés, surtout en avant où il est un peu moins large que les élytres; sensiblement rétréci en arrière où il est visiblement plus étroit que les mêmes organes, avec lesdits côtés paraissant, vus de dessus, subrectilignes dans leurs deux derniers tiers, et, vus latéralement, largement sinués au-devant des angles postérieurs qui sont bien marqués et presque droits; distinctement arrondi à sa base avec celle-ci à peine sinuée de chaque côté; légèrement convexe sur son disque; creusé au-devant de l'écusson d'une grande impression assez profonde, en forme de fer à cheval à ouverture dirigée en avant; offrant en outre sur la partie antérieure de sa ligne médiane un petit sillon obsolète et raccourci; finement et assez densement pubescent avec les côtés parés de quelques soies obscures et redressées; assez finement et densement ponctué avec la ponctuation un peu moins forte que celle de la tête; entièrement d'un rouge de brique brillant. *Repli inférieur* lisse, plus pâle.

Écusson presque entièrement recouvert par le prothorax, d'un rouge de brique assez brillant.

Élytres formant ensemble un carré très-fortement transverse; un peu plus longues que le prothorax; subparallèles et subrectilignes ou à peine arquées en arrière sur leurs côtés; légèrement sinuées au sommet vers leur angle postéro-externe avec le sutural à peine rentrant et à peine émoussé; subconvexes sur leur disque, subimpressionnées sur la suture derrière l'écusson, obliquement impressionnées vers le milieu des côtés; finement et assez densement pubescentes; finement et densement ponctuées avec la ponctuation semblable à celle du prothorax; d'un rouge de brique brillant avec la partie postérieure graduellement rembrunie. *Épaules* peu saillantes, arrondies.

Abdomen suballongé, un peu moins large à sa base que les élytres, environ trois fois plus prolongé que celles-ci; subparallèle sur ses côtés; subdéprimé ou à peine convexe sur le dos dans presque tout son

développement; finement et subéparsement pubescent, obsolètement ou très-éparsement sétosellé sur les côtés; assez finement et assez densement ponctué; entièrement d'un rouge de brique brillant. *Les* 3 *premiers segments* sensiblement sillonnés en travers à leur base: *le* 5e un peu plus court que les précédents, largement tronqué et muni à son bord apical d'une très-fine membrane pâle: *le* 6e assez saillant.

Dessous du corps finement et assez densement pubescent, finement ponctué, d'un rouge testacé brillant. *Métasternum* assez convexe, à ponctuation assez fine et peu serrée. *Ventre* convexe, à pubescence longue, à ponctuation plus forte, plus serrée et râpeuse, à 5e arceau un peu plus court que les précédents: *le* 6e assez saillant.

Pieds peu allongés, finement pubescents, finement ponctués, d'un roux-testacé brillant. *Cuisses* un peu élargies vers leur milieu. *Tibias* assez grêles, droits ou presque droits, très-finement ciliés sur leurs tranches: *les postérieurs* aussi longs que les cuisses. *Tarses* assez étroits, à peine comprimés, à peine atténués vers leur extrémité, assez densement ciliés en dessous, éparsement en dessus: *les antérieurs* très-courts, *les intermédiaires* à peine moins courts: *les postérieurs* peu allongés, sensiblement moins longs que les tibias, avec les quatre premiers articles à peine oblongs, subnoueux, graduellement un peu plus courts.

Patrie: Cette petite espèce a été découverte aux environs de Cette, sur les Cistes, par M. Valéry Mayet. Nous nous faisons un plaisir de la dédier à cet entomologiste, qui explore avec soin les localités qu'il habite, et où il a déjà fait des récoltes intéressantes pour la science.



DESCRIPTION D'UNE ESPÈCE NOUVELLE

CONSTITUANT UN GENRE NOUVEAU

DANS LA FAMILLE DES APHODIENS

(TRIBU DES COLÉOPTÈRES LAMELLICORNES, BRANCHE DES APHODIAIRES)

Par E. MULSANT & Cl. REY

(Présentée à la Société linnéenne de Lyon, le 13 juin 1870)

Genre *Hexalus*, Hexale : MULSANT ET REY.

CARACTÈRES. *Labre* et *mandibules* voilés par le chaperon : celui-ci presque en demi-hexagone, échancré et abaissé à son bord antérieur. *Suture frontale* peu distincte, sans tubercules. *Yeux* non voilés par le bord antérieur du prothorax. *Prothorax* non creusé d'un sillon sur la seconde partie de sa ligne médiane ; sans sillon tranverse. *Elytres* à dix stries, y comprise celle du bord externe : les sept premières à partir de la suture avancées jusqu'à la base : la 9e non liée en devant de la 10e, à peine aussi avancée que la 8e : celle-ci avancée jusqu'à la partie postérieure du calus. *Cuisses postérieures* moins renflées que les antérieures. *Tibias antérieurs* tridentés : les intermédiaires et postérieurs garnis de quelques cils spiniformes, mais sans dents ni saillies sur leur tranche externe, à part la dent terminale. *Tarses* grêles.

Hexalus simplicipes : MULSANT ET REY

Oblong ; subparallèle, convexe ; d'un noir luisant ou brillant. Chaperon échancré et abaissé en devant, subarrondi à ses angles antérieurs. Suture

frontale peu distincte. Tête finement ponctuée. Prothorax rebordé à la base, marqué de points irrégulièrement peu rapprochés, plus légers sur le dos que sur les côtés, offrant près du milieu des côtés de ceux-ci un espace imponctué. Ecusson plus étroit que les deux premiers intervalles, parallèle dans sa première moitié. Elytres à stries fortement creusées. Intervalles impointillés, planiuscules en devant, convexes postérieurement. Dessous du corps et pieds noirs.

Long. 0m,0045 (2 l.). — Larg. 0,m0018 (4/5 l.).

Corps une fois etquart plus long qu'il n'est large à la base des élytres; subparallèle, médiocrement convexe, d'un noir luisant ou brillant, en dessus. *Chaperon* presque en demi-hexagone, subarrondi à ses angles de devant, échancré et abaissé à son bord antérieur; auriculé; faiblement relevé en rebord. *Tête* médiocrement convexe: légèrement gibbeuse derrière l'échancrure; non ruguleuse; assez finement ponctuée. *Suture frontale* à peine indiquée. *Antennes* brunes, à massue obscure. *Palpes* bruns. *Prothorax* élargi d'abord en ligne courbe, puis subparallèle sur les côtés; paraissant écointé à l'extrémité de ceux-ci, de manière à offrir les angles postérieurs au-devant du calus huméral des étuis; arqué en arrière à la base; rebordé à cette dernière et latéralement; de deux tiers plus large que long; convexe; marqué de points irrégulièrement peu rapprochés, plus légers sur le dos que sur les côtés: offrant près du milieu de ceux-ci un espace imponctué. *Écusson*, examiné d'avant en arrière, plus étroit que les deux premiers intervalles, de moitié au moins plus long que large: parallèle dans sa moitié antérieure. *Elytres* un peu moins larges en devant que le prothorax: subparallèles jusqu'aux deux tiers, obtusément arrondies postérieurement: médiocrement convexes sur le dos, convexement déclives postérieurement, convexement perpendiculaires sur les côtés; à dix stries fortement crénelées par des points séparés les uns des autres par un espace un peu plus grand que leur diamètre: les sept premières stries avancées jusqu'à la base: la 9e non liée à la 10e, à peine aussi avancée que la 8e: celle-ci atteignant la partie postérieure du calus huméral. *Intervalles* plans ou planiuscules en devant, convexes postérieurement;

lisses, impointillés. *Dessous du corps* d'un noir luisant ou brillant. *Ventre* grossièrement ponctué et brièvement pubescent. *Pieds* noirs. *Cuisses* postérieures imponctuées. *Tibias antérieurs* tridentés extérieurement ; les intermédiaires et postérieurs sans dents ou saillies à leur côté externe; triangulairement dilatés à leur extrémité.

Cette espèce nous a été envoyée dans le temps par M. Cremière, de Loudun.

DESCRIPTION

DE

QUELQUES NOUVELLES ESPÈCES D'APHODIENS

(COLÉOPTÈRES LAMELLICORNES)

PAR

E. MULSANT & Cl. REY

(Présentée à la Société linnéenne de Lyon, le 13 juin 1870)



Aphodius frater (Reiche).

Oblong, convexe et d'un noir brillant, en dessus. Épistome chargé d'un relief transverse. Suture frontale trituberculeuse. Prothorax écointé à ses angles postérieurs; rebordé à la base; marqué en dessus de points légers et clairsemés sur le dos, plus forts et rapprochés sur les côtés. Écusson plus large en devant que les deux premiers intervalles, en triangle d'un tiers plus long que large. Élytres rétuses postérieurement: à rainurelles assez profondes, crénelées par des points presque contigus. Intervalles planiuscules, lisses ou imperceptiblement pointillés. Dessous du corps et pieds noirs: tarses d'un rouge testacé: premier article des postérieurs aussi long que les trois suivants réunis.

Long. 0m,0067 (3 l.). — Larg. 0m,0031 (1 l. 2/5) à la base de élytres; 0m,0036 (1 l. 2/3) vers les deux tiers des étuis.

Corps une fois et quart environ plus long qu'il n'est large à la base des étuis; convexe et d'un noir brillant, en dessus. *Chaperon* en demi-hexagone, tronqué en devant, à angles antérieurs émoussés; auriculé. *Épistome* chargé d'un relief transverse arqué. *Suture frontale* trituberculeuse. *Tête* subconvexe, noire, subruguleuse en devant. *Antennes* d'un rouge brun, à massue d'un gris noir. *Palpes* noirs ou bruns. *Pro-*

thorax élargi d'abord en ligne courbe, puis en ligne à peu près droite; écointé à l'extrémité de ses côtés et paraissant offrir son angle au devant du calus huméral; arqué en arrière et rebordé à la base; très-convexe; d'un noir brillant; marqué de points plus clairsemés et plus légers sur le dos, plus forts et plus serrés sur les côtés; noté en devant d'une fossette, chez le ♂. *Écusson* vu d'avant en arrière, plus large en devant que les deux premiers intervalles des étuis; en triangle d'un tiers plus long que large à la base; à côtés légèrement curvilignes; noir; faiblement ponctué à la base, subcarèné postérieurement. *Elytres* de trois cinquièmes plus longues que le prothorax sur sa ligne médiane; un peu élargies depuis la base jusqu'aux deux tiers, obtusement arrondies postérieurement; convexes sur le dos, convexement subperpendiculaires sur les côtés, rétuses postérieurement; à rainurelles assez profondes, assez étroites, crénelées par des strioles presque contiguës ou séparées par un espace moins grand que leur diamètre. *Intervalles* plans ou planiuscules; d'un noir brillant; lisses ou imperceptiblement pointillés. *Dessous du corps* noir. *Lame mesosternale* planiuscule. *Plaque métasternale* presque impointillée. *Cuisses et jambes* d'un noir brillant: cuisses postérieures éparsement pointillées, presque sans traces de la rangée piligère. *Tarses* d'un rouge testacé livide: 1er article des postérieurs aussi long que les trois suivants réunis, à peu près aussi long que l'éperon externe de la jambe.

Patrie : Batoum (Reiche).

Obs. Les 7e et 8e stries sont plus courtes et pariales: la 6e est ordinairement raccourcie: les cinq premières sont le plus souvent libres et subterminales.

L'*A. frater* doit être placé avant l'*A. sulcatus* avec lequel il a beaucoup d'analogie; il s'en distingue par son prothorax éparsement ponctué sur le dos et surtout par la forme de son écusson.

Aphodius politus (Reiche)

Oblong ou suballongé, subparallèle; médiocrement convexe; d'un noir ou brun brillant en dessus. Chaperon en demi-hexagone, échancré et

abaissé en devant, auriculé. Épistome gibbeux sur sa partie postéro-médiane. Suture frontale trituberculeuse. Prothorax sans rebord sur les deux tiers médiaires au moins de sa base; marqué de points circulaires entremêlés de points plus petits; subgibbeux et plus faiblement ponctué près du milieu de ses côtés. Écusson plus étroit en devant que les deux premiers intervalles des étuis, variablement parallèle sur sa moitié basilaire ou rétréci en devant. Élytres à stries ou rainurelles profondes et crénelées. Intervalles planiuscules en devant; les deux ou trois premiers subconvexes postérieurement, peu densement pointillés. Dessous du corps et pieds noirs. Tarses d'un rouge testacé.

Long. 0m,0051 à 0m,0056 (2 l. 1/4 à 2 l. 1/2). — Larg. 0m,0017 à 0m,0018 (3/4 l. à 4/5) à la base des élytres; 0m,0019 à 0m,0024 (7/8 à l. 1 l. 1/6) vers les deux tiers des étuis.

Corps une fois et quart ou une fois et demie plus long que large; subparallèle; médiocrement convexe; d'un noir ou brun brillant, en dessus. *Chaperon* en demi-hexagone, échancré et abaissé en devant; auriculé. *Epistome* chargé d'une gibbosité sur sa partie postéro-médiane. *Suture frontale* trituberculeuse. *Tête* d'un noir ou brun brillant; ponctuée; ruguleuse sur l'épistome, plus unie sur le front. *Antennes* d'un brun rougeâtre, à massue obscure. *Palpes* d'un brun rouge ou rougeâtre. *Prothorax* sensiblement arqué et muni d'un rebord étroit sur les côtés; plus large en arrière qu'en devant; arqué en arrière et sans rebord à la base ou du moins dans les deux tiers médiaires de celle-ci; convexe; marqué de points circulaires entremêlés de points plus petits, ces points plus faibles sur le dos que sur les côtés; chargé près du milieu de ceux-ci d'une faible gibbosité plus finement ponctuée; d'un noir ou brun brillant. *Écusson*, examiné d'avant en arrière, moins large en devant que les deux premiers intervalles des étuis; variablement parallèle sur sa moitié antérieure; d'un quart ou d'un tiers plus long qu'il n'est large à la base; noir ou brun, souvent avec les bords postérieurs rougeâtres; obsolètement ponctué en devant, lisse postérieurement. *Élytres* un peu moins larges en devant que le prothorax; une fois plus longues que lui sur sa ligne

médiane ; subparallèles ou peu élargies jusqu'aux deux tiers, arrondies postérieurement ; très-médiocrement convexes sur le dos, convexement déclives postérieurement ; d'un noir ou brun brillant ; à stries profondes et crénelées. *Intervalles* planiuscules en devant : les deux ou trois premiers subconvexes postérieurement ; marqués de points très-petits et peu rapprochés. *Dessous du corps et pieds* noirs ou d'un noir brun. *Tarses* d'un rouge testacé.

Patrie : La Syrie (Reiche).

Cette espèce rentre dans notre coupe des *Nialus*.

Obs. Le prothorax paraît parfois finement rebordé sur la majeure partie de sa base.

La couleur varie du noir brillant au brun noir ou au brun.

Les deux ou trois premières stries sont ordinairement libres et subterminales : les 7e et 8e plus courtes et pariales : les 4e à 6e ou 3e à 6e ont une disposition variable.

Aphodius orophilus (Reiche).

Oblong ou suballongé, très-médiocrement convexe et brillant, en dessus. Chaperon en demi-hexagone, tronqué en devant. Joues obliquement coupées à leur bord postérieur ; presque aussi larges à leur angle postéro-externe que le prothorax à ses angles de devant. Tête et prothorax d'un rouge fauve : le second plus pâle sur les côtés, tranchant et à peine rebordé à sa base ; marqué de points légers sur le dos, circulaires et entremêlés de points plus petits, sur les côtés. Écusson plus large en devant que les deux premiers intervalles ; triangulaire : d'un rouge testacé. Élytres d'un rouge testacé livide ; à stries crénelées par des points transverses. Intervalles planiuscules, superficiellement et peu densement ponctués. Antepectus et ventre blonds. Medi et postpectus d'un brun grisâtre. Pieds d'un rouge carné ou d'un rouge testacé livide.

Long. 0m,0072 (3 l. 1/4). — Larg. 0m,0025 (1 l. 1/6) à la base des élytres ; 0m,0027 (1 l. 1/5) vers les deux tiers des étuis.

Corps près de deux fois plus long qu'il est large à la base des elytres ;

très-médiocrement convexe; luisant ou brillant, en dessus. *Chaperon* en demi-hexagone; tronqué en devant; émoussé et moins brièvement relevé en rebord aux angles de devant; auriculé; obliquement coupé à la partie postérieure des joues, et à peu près aussi large aux angles postérieurs de celles-ci, qui sont assez prononcés, légèrement relevés et plus ouverts que l'angle droit. *Suture frontale* apparente, à peine ou légèrement relevée au milieu et à ses extrémités. *Épistome* légèrement ou peu sensiblement gibbeux sur sa partie postéro-médiane. *Tête* d'un rouge fauve livide; marquée de points peu rapprochés, avec le fond imperceptiblement pointillé sur l'épistome, lisse sur le front. *Antennes et palpes* blonds ou d'un blond rougeâtre. *Prothorax* élargi, d'avant en arrière, en ligne à peine arquée, sur les côtés; rebordé à ceux-ci: en arc dirigé en arrière, tranchant et à peine muni d'un rebord fin, à la base; médiocrement convexe; d'un rouge fauve un peu plus clair sur les côtés que sur le dos; marqué de points circulaires peu rapprochés, entremêlés de points très-petits: ces points superficiels sur le dos, très-apparents sur les côtés; offrant près de ceux-ci une très-légère gibbosité, plus finement ponctuée. *Écusson*, examiné d'avant en arrière, notablement plus large que les deux premiers intervalles; en triangle un peu plus long qu'il n'est large à la base, à cotés droits; d'un rouge testacé livide; ponctué à la base, lisse et subcaréné postérieurement. *Élytres* un peu moins larges en devant que le prothorax; une fois et quart plus longues que ce dernier: subparallèles ou faiblement élargies jusqu'aux deux tiers, arrondies postérieurement; peu convexes sur le dos, convexement déclives sur les côtés et postérieurement; d'un rouge testacé livide; à stries, crénelées par des points transverses. *Intervalles* planes ou planiuscules; superficiellement et peu densement ponctués. *Dessous du corps* blond sur l'antepectus et sur le ventre, d'un brun grisâtre sur les medi et postpectus. *Plaque métasternale* lisse, presque impointillée. *Pieds, cuisses et tibias* antérieurs d'un rouge de chair; les intermédiaires de teinte plus claire; les cuisses postérieures d'un rouge blond livide, avec les tibias bruns ou noirâtres. *Tarses* d'un rouge testacé.

Patrie: Le Caucase (Reiche).

Cette espèce rentre dans notre sous-genre *Therilus*.

Obs. Les deux premières stries sont libres et subterminales : les 3e et 4e, 5e et 6e sont pariales ou variablement unies à quelques-unes de leurs voisines. Les 7e et 8e sont ordinairement plus courtes et pariales.

Aphodius stercorarius (Reiche).

Oblong; très-médiocrement convexe et brillant en dessus. Chaperon presque en demi-cercle obtusément tronqué en devant, auriculé, débordant les yeux au côté externe des joues. Suture frontale subtuberculeuse. Tête d'un flave orangé sur l'épistome, brunâtre sur le front. Prothorax finement rebordé à sa base; flave ou d'un flave orangé, et marqué d'un point obscur près des côtés; paré, sur la moitié médiaire de son bord antérieur, d'une tache brune subparallèle prolongée jusqu'aux quatre cinquièmes de la ligne médiane. Écusson flave, à peine plus large en avant que le 2e intervalle, une fois plus long que large, parallèle sur les trois quarts de ses côtés. Élytres flaves ou d'un flave orangé, marquées chacune d'une tache brunâtre, extérieurement arquée, sur les 2e à 7e intervalles, presque depuis la base jusqu'aux trois quarts; à rainurelles étroites, crénelées. Intervalles plans, superficiellement pointillés. Dessous du corps d'un flave testacé. Cuisses flaves, jambes et tarses d'un flave rougeâtre. Premier article des tarses postérieurs à peu près égal aux deux suivants réunis.

Long. 0m,0051 (2 l. 1/4). — Larg. 0m,0022 (1 l.).

Corps oblong, très-médiocrement convexe, brillant, en dessus. *Chaperon* en demi-hexagone, ou presque en demi-cercle, tronqué en devant; auriculé, à peu près aussi large au côté externe des joues que le prothorax à ses angles de devant. *Suture frontale* subtrituberculeuse, au moins chez le ♂. *Tête* peu convexe; d'un flave orangé et régulièrement obsolètement ponctuée, et un peu obscure près de sa périphérie sur l'épistome, brunâtre et finement ponctuée sur le front. *Antennes et palpes* d'un flave testacé. *Prothorax* élargi faiblement en arc sur les côtés; rebordé latéralement, un peu écointé sur les côtés de sa base, bissinueusement en arc dirigé en arrière et presque sans

rebord à celle-ci ; convexe, brillant; flave ou d'un flave orangé, marqué sur le dos d'une tache brune, couvrant un peu plus de la moitié médiaire de son bord antérieur, subparallèle sur les côtés, en angle très-ouvert et dirigée en arrière à son bord postérieur, prolongée jusqu'aux quatre cinquièmes au moins de la ligne médiane; noté d'un point obscur près du milieu de ses côtés. *Écusson* flave, à peine plus large que le 2e intervalle; une fois plus long qu'il est large à sa base; parallèle sur les deux tiers au moins de sa longueur; ponctué en devant. *Élytres* à peine aussi larges en devant que le prothorax; près d'une fois plus longues que lui sur sa ligne médiane; faiblement élargies jusqu'aux trois cinquièmes ou deux tiers, arrondies postérieurement; planiuscules sur le dos, sur les quatre ou cinq premiers intervalles de chacune, convexement déclives à l'extrémité, et plus abruptement sur les côtés; d'un flave orangé, brillantes, marquées chacune d'une tache discale obscure ou brunâtre, située sur les 3e à 7e intervalles, naissant près de la base sur les 4e à 7e intervalles et du sixième basilaire sur les 3e, prolongée jusqu'aux cinq septièmes sur les 3e, 4e et 5e intervalles, postérieurement raccourcie sur le 6e et surtout sur le 7e; à rainurelles étroites, crénelées par les strioles. *Intervalles* plans, superficiellement et peu densement pointillés. *Dessous du corps* d'un flave testacé, pubescent. *Triangle mésosternal* presque impointillé. *Lame mésosternale* plane. *Cuisses* flaves ou d'un flave livide, brillantes: les postérieures à peine pointillées; marquées d'une rangée de points piligères, ordinairement prolongée jusqu'à la moitié de leur longueur. *Jambes* d'un rouge livide: les postérieures terminées par une couronne de soies inégalement courtes. *Tarses* testacés: 1er article des postérieurs à peu près aussi long que les deux suivants réunis.

Patrie: La Mésopotamie. (Reiche.)

Cette espèce rentre dans la coupe des *Megalisus*.

Aphodius ephippiger (Reiche).

Oblong; peu convexe, glabre et luisant ou brillant en dessus. Chaperon en demi-hexagone débordant à peine les yeux. Épistome gibbeux. Suture frontale sans tubercules. Tête blonde sur l'épistome, brunâtre sur le front. Prothorax brun sur les trois cinquièmes médiaires de sa largeur, flave et marqué d'un point obscur de chaque côté. Ecusson flave, à peine plus large que le 2e intervalle, une fois plus long que large, parallèle sur les trois quarts de sa longueur. Elytres flaves, parées d'une bande suturale brune, commune, couvrant tout le 1er intervalle, les quatre septièmes des 2e et 3e, et un peu du 4e; à stries étroites, à peine crénelées. Intervalles plans ou planiuscules, superficiellement pointillés. Dessous du corps et pieds flaves ou d'un flave testacé.

Long. $0^m,0040$ (1 l. 3/4). — Larg. $0^m,0010$ (3/7 l.).

Corps oblong; peu convexe, glabre et luisant, en dessus. *Chaperon* en demi-hexagone, tronqué en devant; débordant à peine les yeux sur les côtés, et plus étroit que les angles antérieurs du prothorax. *Épistome* chargé d'une gibbosité tuberculiforme, sur sa partie médiane postérieure. *Suture frontale* sans tubercules, à peine relevée à ses extrémités. *Tête* planiuscule; ponctuée; blonde sur l'épistome, brunâtre sur le front. *Antennes et palpes* d'un blond testacé. *Prothorax* élargi en ligne à peine arquée sur les côtés, rebordé sur les côtés et finement ou à peine à la base; peu fortement convexe; rayé d'un faible sillon, vers la partie postérieure de sa ligne médiane; densement et uniformément ponctué; brun sur les trois cinquièmes médiaires de sa largeur, avec la ligne médiane parfois moins obscure, flave ou d'un flave orangé sur les côtés, et offrant près du milieu de ceux-ci les traces d'un point noir. *Écusson*, examiné d'avant en arrière, sensiblement moins large en devant que les deux premiers intervalles; une fois plus long qu'il n'est large à la base; parallèle sur les trois quarts de sa longueur; blond ou flave; ponctué en devant. *Élytres* à peine aussi larges en devant que le prothorax à sa base; une fois environ plus longues que

celui-ci sur sa ligne médiane; subparallèles ou peu élargies depuis la base jusqu'aux deux tiers, arrondies à l'extrémité; peu convexes sur le dos, convexement déclives sur les côtés et à leur extrémité; d'un flave orangé, avec une bande suturale brune: celle-ci couvrant le 1er intervalle sur toute sa longueur: les 2e et 3e jusqu'aux quatre septièmes: le 4e du 10e aux deux cinquièmes de sa longueur: à stries étroites, affaiblies postérieurement, à peine crénelées par de petits points transverses. *Intervalles* planes ou planiuscules; superficiellement pointillés. *Dessous du corps* d'un flave testacé: partie médiane de l'antépectus obscure. *Triangle mésosternal* à peine pointillé. *Lame mésosternale* plane. *Plaque métasternale* parcimonieusement pointillées. *Cuisses* flaves ou d'un flave testacé: les postérieures, brillantes, presque impointillées, presque sans traces de la rangée de points piligères. *Jambes* d'un flave rougeâtre. *Tarses* plus pâles.

Patrie: L'Arabie. (Reiche.)

Obs. Cette espèce rentre également dans la coupe des *Megalisus*.

Aphodius nitens (Reiche).

Suballongé, très-médiocrement convexe; entièrement d'un roux livide ou d'un roux testacé livide, et très-brillant en dessus. Chaperon en demi-hexagone, ne débordant pas les yeux, et plus étroit que les angles antérieurs du prothorax. Épistome faiblement gibbeux. Suture frontale légèrement trituberculeuse. Prothorax sans rebord presque sur toute la base; parsemé de points moins, rapprochés sur le dos. Écusson un peu moins large en devant que les deux premiers intervalles, parallèle sur sa moitié basilaire. Élytres peu convexes sur le dos; à stries crénelées par des points. Intervalles plans, superficiellement pointillés. Premier article des tarses postérieurs à peu près égal aux deux suivants réunis.

Long. 0m,0039 (1 l. 3/4). — Larg. 0m,0013 (3/5 l.).

Corps suballongé, trois fois aussi long qu'il est large à la base des élytres; très-médiocrement convexe; d'un roux livide ou d'un roux testacé livide et brillant, en dessus. *Chaperon* en demi-hexagone, tron-

qué en devant; faiblement auriculé, ne débordant pas les yeux, plus étroit au côté externe des joues que le prothorax à ses angles postérieurs. *Épistome* faiblement gibbeux sur sa partie postéro-médiane. *Suture frontale* faiblement trituberculée. *Tête* ponctuée. *Antennes* d'un roux testacé, à massue d'un gris obscur. *Palpes* en partie d'un roux testacé livide, en partie brunes. *Prothorax* élargi d'avant en arrière; arqué et rebordé latéralement; bissubsinueusement en arc dirigé en arrière et sans rebord sur les trois quarts médiaires au moins de sa base; médiocrement convexe; inégalement parsemé de points moins rapprochés sur le dos, offrant près du milieu des côtés un espace imponctué. *Écusson* un peu moins large en devant que les deux premiers intervalles; parallèle sur sa moitié basilaire; de moitié au moins plus long que large à la base; pointillé. *Élytres* à peu près aussi larges en devant que le prothorax à sa base; une fois plus longues que ce dernier sur sa ligne médiane; subparallèles jusqu'aux trois cinquièmes ou un peu plus, arrondies à l'extrémité; très-médiocrement convexes sur le dos, convexement déclives à l'extrémité et plus fortement sur les côtés; brillantes, d'un roux livide ou d'un roux testacé, souvent marquées d'une tache ponctiforme obscure, vers les trois quarts du 3e ou 4e intervalle; à stries étroites, crénelées par des points. *Intervalles* lisses, brillants, superficiellement et peu densement pointillés. *Dessous du corps et pieds* d'un roux livide ou d'un roux testacé livide. Premier article des tarses postérieurs à peu près égal aux deux suivants réunis.

Patrie : Les environs de Bône (Algérie) (Reiche).

Obs. Cette espèce appartient à notre coupe des *Erytus*.

Aphodius Solieri, Mulsant et Rey.

Oblong, convexe; d'un brun châtain, luisant ou brillant, en dessus. Chaperon en demi-hexagone, tronqué ou subéchancré en devant, obliquement coupé au bord postérieur des joues, à peu près aussi large à l'angle postérieur de celles-ci que le prothorax à ses angles de devant. Suture frontale trituberculeuse chez le ♂. Prothorax finement rebordé à sa base.

densement marqué de points inégalement petits. Écusson plus large en devant que les deux premiers intervalles; triangulaire. Élytres à stries étroites, crénelées par des points. Intervalles planiuscules, parfois légèrement en toit; marqués de points très-petits et rapprochés (au moins quatre irrégulièrement disposés sur la largeur du 3e intervalle et trois sur le 6e). Dessous du corps brun sur la poitrine, fauve testacé sur le ventre. Triangle mésosternal soyeux, grossièrement ponctué sur sa partie médiane antérieure et sur les côtés, granuleusement pointillé sur le reste. Cuisses postérieures marquées d'une rangée de un à trois points piligères.

♂. *Suture frontale* trituberculeuse. *Plaque* métasternale concave.

♀. *Suture frontale* sans tubercules distincts. *Plaque* métasternale planiuscule.

Long. 0m,0045 (2 l.). — Larg. 0m,0020 (9/10 l. à la base des élytres; 0m,0026 (1 l. 1/5) vers les deux tiers des étuis.

Corps une fois et quart environ plus long qu'il n'est large à la base des élytres; convexe, d'un brun châtain, luisant ou brillant, en dessus. *Chaperon* en demi-hexagone; tronqué ou subéchancré en devant; moins brièvement relevé en rebord aux angles antérieurs que dans le reste de sa périphérie. *Joues* obliquement coupées à leur bord postérieur; émoussées à leur angle postérieur et à peu près aussi larges à cet angle que le prothorax à ses angles de devant. *Suture frontale* trituberculeuse chez le ♂, sans saillie chez la ♀. *Tête* peu convexe; d'un brun châtain; ponctuée, peu ruguleuse. *Antennes* d'un flave rouge, à massue rosat. *Palpes* d'un rouge flave ou pâle. *Prothorax* élargi d'avant en arrière, faiblement arqué et rebordé sur les côtés; en arc dirigé en arrière, à peine bissinueux et finement rebordé à la base; d'un brun de poix châtain, graduellement moins obscur sur les côtés; convexe; densement marqué de points inégalement petits, plus faibles sur le dos que sur les côtés. *Écusson* d'un brun châtain; plus large en devant que les deux premiers intervalles des étuis; en triangle plus long qu'il n'est large à la base, à côtés presque droits; faiblement ponctué. *Élytres* un peu plus larges en devant que le prothorax à ses angles postérieurs; une fois au moins plus longues que celui-ci sur sa ligne médiane; un peu élargies de la base aux deux tiers de leur longueur,

arrondies postérieurement ; médiocrement convexes sur le dos, déclives postérieurement, convexement subperpendiculaires sur les côtés ; d'un brun de poix châtain brillant ; à stries étroites crénelées par des points. *Intervalles* planiuscules, parfois légèrement en toit ; marqués de très-petits points assez rapprochés (au moins quatre irrégulièrement disposés sur le 3e intervalle et trois sur le 6e). *Dessous du corps* brun sur les parties pectorales, d'un fauve brunâtre livide sur le ventre. *Triangle mésosternal* soyeux, grossièrement ponctué sur sa partie médiane antérieure et sur les côtés, granuleusement ou densement pointillé sur le reste. *Lame mésosternale* plane. *Pieds* d'un fauve brunâtre livide. *Cuisses* brillantes : les postérieures marquées de points peu rapprochés; à rangée de points piligères presque nulle ou réduite à deux points ; premier article des tarses postérieurs aussi long que les deux suivants réunis.

Patrie : Le midi de la France.

Obs. Cette espèce avait été prise dans les environs de Marseille par Solier, et nous avait été envoyée sous le nom de *castaneus* par ce savant ami.

Elle a de l'analogie avec le *castaneus* d'Illiger ; mais elle s'en distingue par une taille plus faible, un corps proportionnellement plus court et moins étroit ; par sa suture frontale trituberculeuse chez le ♂ ; par les angles postérieurs des joues moins vifs; par son chaperon à peine aussi large à ces angles qu'à ceux de devant du prothorax ; par les intervalles de ses élytres moins plans, parfois légèrement en toit, et marqués de points plus petits, moins ronds, plus inégaux ; par son triangle mésosternal, en grande partie densement et granuleusement pointillé, au lieu d'être aspèrement ponctué sur toute sa surface ; par ses cuisses postérieures presque sans rangée de points piligères.

Les *A. badius* et *Solieri* rentrent dans notre coupe *Anomius*.

Aphodius badius (Dejean).

Oblong, subcylindrique, convexe et brillant, en dessus. Chaperon en demi-hexagone, tronqué ou subéchancré en devant, obliquement coupé au bord postérieur des joues, presque aussi large à l'angle postérieur de

celles-ci que le prothorax à ses angles de devant. Suture frontale sans tubercules. Tête châtaine ou d'un châtain brunâtre ; assez finement ponctuée. Prothorax châtain et rouge testacé brunâtre, souvent plus obscur sur le disque ; ; finement rebordé à la base, assez densement ponctué, mais parfois plus superficiellement sur le dos. Ecusson plus large en devant que les deux premiers intervalles ; en triangle plus long que large. Elytres d'un châtain clair ; à stries étroites, crénelées par des points. Intervalles plans. assez densement ponctués (trois points sur la largeur du 3e intervalle, deux bissérialement disposés sur le 6e). Dessous du corps et pieds d'un roux testacé. Triangle mésosternal aspèrement ponctué. Cuisses postérieures munies d'une rangée de six ou sept points piligères.

Aphodius badius (DEJEAN), 3e édit., page 162.

Long. 0m,0051 à 0m,0056 (2 l. 1/4 à 2 l. 1/2). — Larg. 0m,0020 à 0m,0022 (7/8 à 1 l.) à la base des élytres; 0m,0026 (1 l. 1/5) vers les deux tiers des étuis.

Corps presque semi-cylindrique, une fois et demi plus long qu'il n'est large à la base des élytres ; convexe et brillant, en dessus. *Chaperon* en demi-hexagone, tronqué ou subéchancré en devant. *Joues* obliquement coupées à leur bord postérieur , émoussées à leur angle postérieur et à peu près aussi larges à cet angle que le prothorax à ceux de devant. *Suture frontale* à peu près droite, sans saillies. *Tête* châtaine ou d'un châtain brunâtre ; assez finement ponctuée. *Antennes* d'un rouge testacé livide, à massue d'un flave orangé. *Palpes* d'un roux testacé. *Prothorax* élargi en ligne presque droite, et rebordé sur les côtés ; souvent plus ou moins sensiblement écointé à ses angles postérieurs, bissubsinueusement en arc dirigé en arrière et finement rebordé à la base ; convexe; d'un rouge testacé brunâtre ou châtain, souvent plus obscur sur le dos ; densement marqué de points médiocrement profonds sur les côtés, parfois plus superficiels sur le dos ; sans espace lisse, mais chargé d'une faible gibbosité près du milieu des côtés. *Ecusson* examiné d'avant en arrière, plus large en devant que les deux premiers intervalles ; en triangle un peu plus long qu'il n'est large à la base, à côtés subcuvili-

gnes; fauve ou châtain, ponctué à la base. *Elytres* un peu moins larges en devant que le prothorax; une fois et quart au moins plus longues que celui-ci sur sa ligne médiane; un peu élargies depuis la base jusqu'aux deux tiers, arrondies à l'extrémité; médiocrement ou peu convexes sur le dos, déclives postérieurement, convexement subperpendiculaires sur les côtés; d'un châtain clair ou d'un roux testacé brunâtre brillant; à stries crénelées par des points. *Intervalles* plans assez densement ponctués (offrant irrégulièrement trois points sur la largeur du 3e intervalle, et deux presque bisérialement disposés sur le 6e). *Dessous du corps* et *pieds* d'un roux testacé. *Triangle mésosternal* aspèrement ponctué sur toute sa surface. *Cuisses postérieures* marquées d'une rangée d'environ six points piligères. *Premier article des tarses postérieurs* presque aussi large que les trois suivants réunis.

Patrie : L'Espagne (collect. Reiche).

Obs. Cette espèce a beaucoup d'analogie avec l'*A. castaneus*, d'Illiger, mais elle est notablement de taille plus petite; le corps proportionnellement plus étroit; le chaperon peu échancré; moins relevé en rebord aux angles de devant; un peu moins large à l'angle postérieur des joues et avec cet angle moins vif. Les individus que nous avons eus sous les yeux nous ont offert un caractère distinctif très-facile à reconnaître : les cuisses postérieures ont une rangée de points piligères non étendue jusqu'à la moitié, et formée seulement de six ou sept points; chez l'*A. castaneus* cette rangée s'étend jusqu'aux deux tiers de la longueur des cuisses et présente douze à quinze points.

Aphodius Signifer. (Reiche.)

Oblong, convexe et brillant en dessus. Chaperon en demi-hexagone, auriculé. Suture frontale subtrituberculeuse (♂), *mutique* (♀). *Tête noire, ponctuée. Prothorax un peu écointé à ses angles postérieurs, finement rebordé à la base, noir, paré latéralement d'une bordure d'un rouge roux, presque imponctuée; densement marqué de points inégaux sur le reste. Ecusson à peine aussi large que les deux premiers intervalles, triangulaire ou un peu rétréci en devant; brun, lisse. Elytres d'un rouge rose, à inter-*

valle juxta-sutural noir; parées de diverses taches brunes : 1° une sur la base du 5e intervalle, obliquement continuée sur les 4e et 3e; 2° une sur chacun des 6e et 7e intervalles, rapprochée de la base; 3° un cercle sur les 3e à 5e intervalles vers les deux tiers; à stries étroites, crénelées par des points. Intervalles plans, presque impointillés. Dessous du corps brun. Pieds d'un rouge pâle. Premier article des tarses postérieurs égal aux deux suivants réunis.

♂ *Suture frontale* trituberculeuse. Plaque métasternale convexe.

♀ *Suture frontale* mutique ou peu sensiblement trituberculeuse. Plaque métasternale plane.

Variation. La couleur des élytres est ordinairement plus rouge chez le ♂ que chez la ♀.

Les taches des 3e, 4e, 6e ou 7e intervalles se prolongent parfois mais d'une manière plus nébuleuse, jusqu'à la tache circulaire postérieure.

Long. 0m,0030 à 0,0045 (1 2/5 à 2 l.). — Larg. 0m,0013 à 0,0016 (3/5 à 2/3 l.).

Corps oblong; convexe, brillant, en dessus. *Chaperon* en demi-hexagone, auriculé. *Suture frontale* subtrituberculeuse (♂), mutique (♀). *Tête* noire; ruguleusement ponctuée sur l'épistome, plus uniment sur le front. *Antennes* d'un rouge testacé à massue d'un gris rougeâtre. *Palpes* d'un rouge brun ou livide. *Prothorax* élargi d'avant en arrière, à peine arqué et rebordé sur les côtés; écointé à l'extrémité de ceux-ci ou sur les côtés de la base, de manière à montrer les angles postérieurs au devant de la 5e strie des étuis; bisubsinueusement en arc dirigé en arrière, et muni d'un rebord étroit et situé au-dessous du niveau, à la base, convexe; noir, avec les côtés parés d'une bordure d'un rouge roux, limité par la gibbosité latérale et à peine ponctué; densement marqué de points inégaux sur le reste des côtés, moins fortement ponctué sur le dos. *Ecusson*, examiné d'avant en arrière, à peine aussi large que les deux premiers intervalles; triangulaire ou à peine rétréci en avant; brun, lisse, imponctué. *Elytres* à peu près aussi larges en devant que le prothorax; une fois à une fois et quart plus longues que lui; subparallèles ou faiblement élargies depuis la base jusqu'aux trois cinquiè-

mes; médiocrement convexes sur le dos, convexement perpendiculaires sur les côtés, convexement et assez fortement déclives postérieurement; d'un rouge rose ou d'un flave rouge, avec l'intervalle sutural noir; parées chacune de plusieurs taches brunes : 1° la plus antérieure, couvrant le sixième antérieur du 5e intervalle : 2° une sur le 4e et 3°, une sur le 3e intervalle, constituant à partir de l'extrémité de la première, une rangée oblique se terminant sur le 3e intervalle au tiers de leur longueur : 4° une sur le 6e intervalle, prolongée du cinquième au deux cinquièmes de leur longueur : 5° une sur le 7e intervalle, un peu plus antérieure que la précédente, et moins postérieurement prolongée : 6° deux taches arquées en sens inverse, constituant un cercle, situé sur les 3e à 5e intervalles, commençant aux deux tiers de leur longueur; à stries étroites, crénelées par des points qui les débordent. *Intervalles* plans, presque impointillés. *Dessous du corps* brun. *Pieds* d'un rouge flave ou d'un rouge pâle, plus obscur sur les jambes, plus clair sur les cuisses et les tarses. *Cuisses* brillantes, presque imponctuées, à rangée de points piligères presque nulle. Premier article des tarses postérieurs égal aux deux suivants réunis.

Patrie. Les environs de Damas, en Syrie (Reiche.)

Aphodius cinereus. Mulsant et Rey.

Oblong, peu convexe, d'un noir presque mat, et garni de poils d'un livide flavescent. Chaperon presque en demi-cercle tronqué en devant, subauriculé. Suture frontale sans saillies. Prothorax écointé à l'extrémité de ses côtés, sans rebord à la base, densement et peu profondément ponctué. Ecusson moins large en devant que les deux premiers intervalles; d'un tiers plus long que large, subparallèle sur sa moitié antérieure. Elytres à rainurelles très-étroites, peu ou point crénelées. Intervalle splans, superficiellement pointillés. Dessous du corps et pieds noirs. Tarses d'un brun rouge : premier article des postérieurs de moitié plus long que le suivant.

Aphodius cinerascens (Germar).

Long. 0,0036 (1 l. 2/3). — Larg. 0,0018 (5/6 l.)

Corps oblong; médiocrement convexe, noir, mais garni de poils d'un livide flavescent qui lui donnent une teinte d'un noir grisâtre et peu luisante, en dessus. *Chaperon* presque en demi-cercle tronqué en devant, subauriculé et moins large du côté externe des joues que le prothorax à ses angles de devant, brièvement et presque uniformément relevé en rebord. *Suture frontale* sans saillies. *Tête* noire, ponctuée. *Antennes* brunes. *Prothorax* élargi d'abord en ligne courbe, puis en ligne droite et rebordé sur les côtés ; écointé à l'extrémité de ceux-ci ou sur ceux de sa base ; bisubsinueusement en arc dirigé en arrière, et sans rebord, à cette dernière; médiocrement convexe; noir, presque mat ; assez densement marqué de points médiocrement profonds, donnant chacun naissance à un poil luisant, d'un livide flavescent. *Ecusson* examiné d'avant en arrière, moins large en devant que les deux premiers intervalles, d'un tiers plus long que large, parallèle sur sa moitié antérieure ; noir. *Elytres* un peu moins larges en devant que le prothorax sur les côtés ; une fois et quart environ plus longues que lui; subparallèles jusqu'à la moitié, arrondies postérieurement ; peu convexes sur les quatre premiers intervalles de chacun, convexement subperpendiculaires sur les côtés , convexement déclives postérieurement; d'un noir presque mat ; à rainurelles très-étroites, presque réduites à des stries, peu ou point crénelées par les strioles. *Intervalles* plans, marqués de très-petits points superficiels, donnant chacun naissance à un poil d'un livide flavescent. *Dessous du corps* noir. *Triangle mésosternal* soyeux, à peine pointillé, ou rayé de très-fines lignes longitudinales; marqué de points plus gros sur les côtés. *Lame mésosternale* relevée. *Plaque métasternale* finement ponctuée. *Cuisses* et *jambes* noires. *Jambes postérieures* terminées par une couronne de soies très-courtes. *Tarses* d'un brun rouge : premier article des postérieurs de moitié environ plus long que le suivant.

Patrie. La Sicile (Reiche).

Obs. Cette espèce appartient aux *Trichonotus*.

Le nom de *cinerascens* donné à cette espèce par feu Germar, ayant déjà été appliqué à un autre Aphodie, nous l'avons nommée *cinereus*.

Aphodius syriacus. (REICHE.)

Oblong et peu convexe. Chaperon en demi-hexagone, obliquement coupé au bord postérieur des joues. Suture frontale mutique (♀) ou chargé d'une gibbosité subcomprimée (♂). Prothorax finement rebordé ou presque sans rebord à la base; noir, avec les côtés d'un fauve flave. Elytres d'un roux fauve testacé, ordinairement parées sur les 3e à 7e intervalles, d'une tache nébuleuse prolongée jusqu'aux trois quarts, et raccourcie en devant sur les 5e et 4e et surtout sur le 3e intervalle; postérieurement garnies de poils courts chez le ♂, glabres chez la ♀; à rainurelles étroites, crénelées. Intervalles plans, uniformément pointillés sur les premiers intervalles. Dessous du corps noir ou noir brun. Cuisses et jambes d'un fauve flave. Premier article des tarses postérieurs égal aux suivants réunis.

♂ *Suture frontale* chargée d'une gibbosité subcomprimée. *Prothorax* légèrement ponctué. *Elytres* garnies, vers l'extrémité, de poils fins et livides. *Plaque métasternale* concave et glabre. *Eperon des jambes de devant* grêle, subparallèle, obtusément tronqué à l'extrémité.

♀ *Suture frontale* mutique. *Prothorax* assez fortement ponctué. *Elytres* à peu près glabres. *Plaque métasternale* plane. *Eperon des jambes de devant* graduellement rétréci, terminé en pointe.

Long. 0m,0059 à 0m,0061 (1 l. 2/3 à 1 l. 3/4). — Larg. 0m,0022 (1 l.) à la base des élytres; 0m,0026 (1 l. 1/5) vers les trois cinquièmes.

Corps oblong; médiocrement convexe. *Chaperon* en demi-hexagone: obliquement coupé au bord postérieur des joues, aussi large aux angles latéraux de celles-ci que le prothorax à ses angles de devant; brièvement relevé en rebord presque uniforme, dans sa périphérie. *Suture frontale* chargée d'une gibbosité longitudinale (♂), mutique (♀). *Tête* noire, plus fortement ponctuée en devant que sur le front. *Antennes* et *palpes* d'un fauve livide. *Prothorax* rebordé et un peu arqué sur les côtés; écointé à l'extrémité de ceux-ci ou de ceux de la base; arqué en arrière et presque sans rebord ou très-finement rebordé à la base; con-

vexe; noir, avec les côtés parés d'une bordure d'un roux fauve, étendue en devant jusqu'au niveau de la moitié de l'œil, graduellement rétrécie d'avant en arrière ; assez densement marqué de points assez forts (♀) ou légers (♂). *Ecusson*, examiné d'avant en arrière, plus large en devant que les deux premiers intervalles, en triangle un peu plus long que large, à côtés subcurvilignes ; brun ou d'un brun fauve, peu ponctué. *Elytres* un peu moins larges en devant que le prothorax ; une fois au moins plus longues que celui-ci sur son milieu ; un peu élargies depuis sa base jusqu'aux trois cinquièmes, arrondies à l'extrémité; planiuscules sur les quatre premiers intervalles de chacune; convexement déclives sur les côtés et postérieurement ; garnies vers l'extrémité de poils très-courts (♂), à peu près glabres (♀) ; d'un roux fauve testacé; luisantes ; parées chacune sur les 3e à 7e intervalles, d'une tache nébuleuse, avancée jusqu'à la base sur les 7e et 6e intervalles, jusqu'au cinquième antérieur sur les 5e et 4e, jusqu'aux deux cinquièmes antérieurs sur le 8e : cette tache prolongée jusqu'aux trois quarts des étuis, et souvent en partie peu distincte ; à rainurelles étroites, crénelées par des points transverses. *Intervalles* plans; peu densement et presque uniformément pointillés sur les premiers intervalles, presque unisérialement près des stries sur les autres. *Dessous du corps* noir ou d'un brun noir. *Triangle mésosternal* granuleusement pointillé. *Lame mésosternale* plane. *Cuisses* et *jambes* d'un fauve flave : les cuisses postérieures superficiellement et parcimonieusement pointillées ; offrant les traces peu marquées d'une rangée de points piligères prolongée jusqu'à la moitié de leur longueur. *Jambes postérieures* terminées par une couronne de soies inégalement longues. *Tarses* d'un rouge fauve : premier article des postérieurs aussi long que les deux suivants réunis.

Patrie : La Syrie (Reiche).

L'*A. syriacus* fait partie de la coupe des *Melinopterus*.

Cet insecte a quelque analogie avec l'*A. pubescens*; il s'en distingue par sa taille plus faible; par son épistome entièrement noir; par ses élytres à intervalles plans, peu densement et uniformément pointillés sur les premiers intervalles ; par sa plaque métasternale glabre chez le ♂, et par l'éperon de ses tibias antérieurs subparallèle et obtus à l'extrémité.

DESCRIPTION

DE

DEUX NOUVEAUX SCYMNIENS

(TRIBU DES COCCINELLIDES)

Par E. MULSANT et GODART

(Présentée à la Société linnéenne de Lyon, le 9 mai 1870)

Pharus bardus? MULSANT ET GODART.

Brièvement ovale ; pubescent. Tête et prothorax noirs, ponctués. Elytres ornées chacune d'une bordure suturale noire, et d'un réseau noir, laissant le côté externe d'un flave testacé, et divisant le reste de leur surface en cinq taches de même couleur, disposées sur deux rangées longitudinales : la rangée interne formée de deux taches, souvent unies : l'externe de trois. Dessous du corps brun sur sa ligne médiane, d'un flave testacé sur les côtés.

Long. 0^m,0020 (9/10 l.). — Larg. 0^m,015 (2/3 l.).

Corps brièvement ovale ; convexe ; pubescent. *Tête* noire ; ponctuée. *Epistome* relevé en rebord, arrondi à ses angles. *Antennes* d'un flave testacé. *Prothorax* arqué en arrière à la base ; noir, ponctué. *Elytres* parées chacune d'une bordure suturale noire ; d'un flave roussâtre à leur côté externe, formées sur le reste de leur surface de cinq taches d'un flave roussâtre, divisées par un réseau noir : ces taches disposées sur deux rangées longitudinales : la rangée juxta-suturale, formée de deux taches : la 1re, allongée, prolongée depuis la base jusqu'au tiers, souvent unie à la suivante, ou incomplètement séparée de celle-ci : cette dernière en losange ou subarrondie : l'autre rangée, séparée par

une bande noire de la partie d'un flave roussâtre qui joint le bord externe, composée de trois taches d'un flave roussâtre : l'antérieure presque en triangle oblique, séparée de sa base par un espace égal à sa longueur : la 3e, orbiculaire, située sur la même ligne transversale que la 2e de la rangée interne : la dernière, située un peu après les trois quarts des étuis. *Repli* non creusé de fossettes. *Dessous du corps* brun sur sa partie médiane, d'un flave testacé sur les côtés. *Plaques* incomplètes, en arc de cercle, atteignant vers le quart externe de sa largeur le bord postérieur de l'arceau, avec lequel elles se confondent ensuite jusqu'au bord latéral. *Pieds* bruns ou obscurs.

Patrie : les environs de Bône (Algérie).

Scymnus bicinctus. Mulsant et Godart.

Brièvement ovale; pubescent. Tête d'un flave-testacé, obscure dans sa périphérie. Prothorax d'un rouge ferrugineux. Elytres noires, parées chacune de deux bandes d'un flave rouge : l'antérieure naissant de l'épaule, arquée d'abord en arrière, puis, transversalement dirigée vers le tiers de la suture qu'elle n'atteint pas : l'autre, naissant du bord externe, vers les deux tiers des étuis, transversalement dirigée vers la suture qu'elle n'atteint pas. Pieds d'un roux fauve-testacé.

Long. 0m,0022 (1 l.). — Larg. 0m,0014 (2/3 l.).

Corps brièvement ovale, convexe, pubescent. *Tête* d'un flave testacé, obscure dans sa périphérie. *Prothorax* arqué en arrière, obtus au devant de l'écusson, et sinueux de chaque côté de cette partie médiaire, à la base; finement ponctué; d'un rouge ferrugineux. *Elytres* noires, parées chacune de deux bandes d'un flave rouge : la 1re, naissant de l'épaule, arquée d'abord en arrière, puis subtransversalement dirigée vers le tiers de la suture qu'elle n'atteint pas, formant avec sa pareille une sorte de demi-cercle dirigé en arrière et interrompu sur la suture : la seconde, subtransversale, naissant du bord externe vers les deux tiers des étuis, subtransversalement dirigée vers la suture qu'elle laisse noire. *Dessous du corps* noir, avec les côtés d'un rouge roux. *Plaques pec-*

toraces en demi-cercle. *Plaques abdominales* en demi-cercle, atteignant le bord postérieur de l'arceau et un peu oblitérées à leur côté externe *Pieds* d'un rouge ou fauve testacé.

Patrie : les environs de Bône (Algérie).

Cette espèce appartient au S. G. *Pullus*, et doit trouver place près du *S. Castroemi.*



DESCRIPTION

D'UNE

ESPÈCE NOUVELLE DE LYGÉE

(HÉMIPTÈRE HÉTÉROPTÈRE)

Par E. MULSANT et Cl. REY

Présentée à la Société linnéenne de Lyon le 9 mai 1870

Lygaeus Saundersi.

Corps allongé, garni en dessus d'un duvet cendré pulviforme. Tête noire, ornée d'une tache rouge cordiforme. Joues noires sur les côtés de l'épistome. Prothorax noir, paré d'une bordure latérale et d'une bande longitudinale, rouges : celle-ci non avancée jusqu'au bord antérieur, en ovale transverse en devant : ces trois bandes parfois barrées de noir vers les deux tiers. Cories rouges, marquées chacune de deux bandes noires : la postérieure transverse vers la moitié de leur longueur : l'antérieure bordant la suture cubitale, dilatée en forme de fer de flèche sur la partie antérieure de la mésocorie, couvrant la seconde moitié de l'endocorie Membrane blanchâtre, sans tache. Poitrine noire, à trois taches rouges de chaque côté. Ventre rouge sur les cinq premiers arceaux, marqué de deux rangées de points noirs de chaque côté. Pieds noirs.

Long. $0^m,0112$ à $0^m,0117$ (5 l. à 5 l. 1/4). — Larg. $0^m,0036$ à $0^m,0041$ (1 l. 2/3 à 1 l. 7/8).

Corps allongé ; plan sur les élytres ; garni en dessus de poils peu serrés, couchés, cendrés, fins, pulviformes. *Tête* triangulaire ; noire.

parée d'une tache rouge, en forme de cœur, naissant à la partie postérieure de l'épistome et prolongée en pointe sur le vertex; offrant ses parties latérales tantôt étendues seulement jusqu'à la moitié de la largeur des joues (♂), tantôt prolongées jusqu'à la partie inférieure de celles-ci (♀). *Épistome* avancé au delà des joues. Celles-ci noires, au moins sur les côtés de l'épistome. *Yeux* noirs, globuleux, débordant un peu les angles antérieurs du prothorax. *Antennes* prolongées environ jusqu'à la moitié du corps; noires, pubescentes; de quatre articles: le 1er court, dépassant faiblement la partie antérieure de l'épistome: les 2e et 3e filiformes: le 2e d'un tiers plus long que le 3e: le 4e un peu moins long que le 2e, légèrement fusiforme. *Prothorax* élargi d'avant en arrière, d'abord en ligne droite, puis légèrement arquée; subarrondi aux angles latéraux. en ligne transversale droite postérieurement, avec les angles postérieurs à peine marqués; déclive en devant sur les trois quarts antérieurs de sa longueur, planiuscule en dessus, avec la moitié postérieure des côtés légèrement relevée; noir, pubescent, paré de trois bandes longitudinales rouges: chacune des latérales élargie en triangle depuis les angles de devant jusqu'au sillon transverse. subparallèle et assez large sur le reste de sa longueur; souvent interrompue par une bande noire vers les deux tiers des côtés (♀); prolongée jusqu'aux angles postérieurs, c'est-à-dire jusqu'à la base de l'écusson, sous la forme de bordure rouge étroite: la médiane, non avancée jusqu'au bord antérieur; en forme d'ovale transverse au devant du sillon transverse, très-étroite après celui-ci, puis parallèle et plus large jusqu'à la base, où elle égale à peine le tiers médiaire de la base de l'écusson, souvent interrompue, vers les deux tiers, par une bande noire (♀). *Écusson* en triangle presque équilatéral; légèrement subcaréné postérieurement; noir, pubescent, avec la partie postérieure rouge. *Élytres* sulparallèles jusqu'à la membrane; planes; voilant les côtés de l'abdomen. *Cories* rouges, pubescentes, parées chacune d'une bande obliquement longitudinale, et d'une bande transverse, noires: la première, formant de chaque côté une bordure à la suture cubitale, dilatée sur la moitié postérieure de l'endocorie au point de couvrir à peu près toute sa longueur, et constituant un fer de flèche sur la partie antérieure de la mésocorie: la bande transverse couvrant le bord

externe depuis les deux jusqu'aux cinq septièmes de sa longueur, graduellement et fortement rétrécie de dehors en dedans et rejoignant la bande oblique vers l'extrémité de l'endocorie. *Membrane* d'un blanc sale ou nébuleux, sans tache. *Bec* noir; prolongé jusqu'à l'extrémité des hanches antérieures. *Partie inférieure de la tête et Poitrine* noires, garnies d'une fine pubescence grise: la seconde, parée de chaque côté d'une large tache rouge, sur chacun de ses arceaux; brièvement bordée de blanc près des hanches. *Ventre* rouge sur ses cinq premiers arceaux: paré, de chaque côté des deuxième à cinquième, de deux rangées de taches noires: les externes, carrées, situées à l'angle antéro-externe de chaque arceau: les autres, ponctiformes, disposées en quinconce avec celles-ci; orné sur la partie médiane antérieure des troisième à cinquième arceaux d'une bande transverse noire; sixième arceau noir, avec les côtés rouges. *Pieds* noirs, pubescents.

Patrie: les environs de Malaga (Espagne).

Obs. Nous avons reçu cette jolie espèce de M. Saunders, l'un des entomologistes les plus distingués de l'Angleterre, et nous nous plaisons à la lui dédier.

Elle est voisine du *L. Militaris*, dont elle diffère par sa taille plus faible, par la membrane de ses élytres sans tache, par ses joues noires sur les côtés de l'épistome, par la bande rouge médiane du prothorax parallèle et plus étroite postérieurement, par son écusson rouge à l'extrémité, par son endocorie noire sur sa seconde moitié, etc.

Les deux sexes que nous avons eu sous les yeux, diffèrent un peu par le dessin de la robe: Chez la ♀, la tache rouge de la tête ne s'étend sur les côtés que jusqu'à la moitié de la largeur des joues; les trois bandes rouges du prothorax sont interrompues vers les deux tiers, par une bande noire; l'écusson est rouge sur le tiers postérieur de sa largeur. Chez le ♂, la tache rouge de la tête se prolonge latéralement sur la face inférieure des joues; les trois bandes rouges du prothorax sont entières; l'écusson est plus brièvement rouge à l'extrémité, ou presque entièrement noir. Ces différences sont-elles constantes dans les deux sexes? ou ne sont-elles qu'une variation de la robe de l'espèce?

DESCRIPTION

D'UNE

ESPÈCE NOUVELLE DE LA FAMILLE DES CURCULIONITES

Par M. HALIDAY

Présentée à la Société linnéenne de Lyon le 10 janvier 1870



Rhynchites caligatus.

R. piceus capite, prothorace, elytris apice demto, antennanum scapo, pedum medietate basali testaceis : elytris striato-punctatis, interstitiis seriatim punctulatis et hirtis.

Long. 4-5 millim.

Caput et prothorax rufotestacea, nitida, griseo-pubescentia ; illud parcius, hic fortius punctata, punctis dissitis. Rostrum reliqui capitis longitudine, obsoletius punctulatum. Mandibulæ margo oralis nigro-picei. Antennæ nigro-picei, artiulo primo (et secundo plus nimus) rufescente. Prothorax paulo longior quam latior, pone medium parum rotundato-dilatatus. Scutellum triangulare, punctulatum, haud albido-tomentosum. Elytra testacea, apice nigro-picea, colore isto per latera nonnihil diffuso in formam lunulæ communis, sat fortiter regulariter striato-punctata, griseo-pubescentia, interstitiis rarius punctulatis serie simplici, pilis longioribus erectis in punctulis. Pectus posterius et abdomen nigro-picea ; pleuræ tomentosæ pilis flavidis decumbentibus ; venter vage punctulatus, griseo-pubescens. Pedes nigro-picei, pubescentes coxis femoribus (et tibiarum basi plus minus) testaceis. Alæ fusco-hyalinæ. Oculi prominuli glabri nigri, in exsiccatis. Inter oculos striola longitudinalis impressa, sæpius obsoleta.

Habitat in Quercu, prope Lucam rarius.

DESCRIPTION

D'UNE

ESPÈCE NOUVELLE DE BUPRESTIDE

par

E. MULSANT & PELLET

Présentée à la Société linnéenne le 10 janvier 1870.

Melanophila Legrandi.

Suballongé, peu convexe. Tête, d'un vert doré ; labre, d'un rouge roux. Prothorax et élytres, d'un vert bleu métallique luisant : le premier, réticuleusement ponctué : les secondes faiblement rétrécies jusqu'aux trois cinquièmes, plus sensiblement rétrécies ensuite en ligne un peu courbe jusqu'à l'angle sutural, et finement denticulées latéralement ; rugueusement et densement ponctuées ; chargées chacune de quatre côtes longitudinales. Dessous du corps et pieds, garnis de poils fins et blanchâtres Dessous de la tête, poitrine et pieds, d'un doré verdâtre ou d'un vert doré. Ventre, d'un vert bleu métallique.

Long. 0m,0090. (4 l.) — Larg. 0m,0039 (1 3/4 l.)

Corps oblong, peu convexe. *Tête* déclive, d'un vert doré ou d'un vert bleuâtre sur quelques parties ; réticuleusement ponctuée. *Epistome* et *labre*, roux ou d'un rouge roux un peu livide ; l'épistome, rayé d'une ligne médiane presque sulciforme. *Mandibules* et *palpes*, d'un vert bleuâtre métallique. *Yeux*, situés sur les côtés de la tête ; en ovale allongé ; non saillants ; d'un roux livide, au moins après la mort. *Antennes*, prolongées jusqu'aux angles postérieurs du prothorax ou un peu plus ; d'un brun métallique ou verdâtre ; assez grêles ; subcomprimées ; de 11 articles, un peu rétrécis à partir du 8e ; les 3e à 10e, un peu dentés au côté externe. *Prothorax*, enchâssant la tête presque jusqu'aux yeux ; un peu échancré en arc à son bord antérieur ; à angles antérieurs un peu avancés et déclives ; un peu élargi d'avant en arrière ;

légèrement arqué sur la première moitié de ses côtés et sinué sur la seconde; muni latéralement d'un étroit rebord, oblitéré vers les angles de devant; sans rebord à la base; échancré en arc de chaque côté de l'écusson, avec les angles postérieurs dirigés en arrière; de trois quarts environ plus large à la base que long sur sa ligne médiane: d'un vert bleu ou bleuâtre, de teinte métallique: assez médiocrement convexe en dessus, avec son rebord latéral invisible dans son tiers antérieur: creusé d'une fossette au-devant de l'écusson: offrant sur une partie de la ligne médiane quelques espaces lisses: réticuleusement marqué sur le reste de sa surface de points plus gros près des côtés, plus fins et rugulosules près de la ligne médiane. *Écusson*, plus large que long; d'un brun verdâtre. *Elytres*, subarrondis aux épaules, et faiblement plus larges à celles-ci que le prothorax à ses angles postérieurs: faiblement rétrécies jusqu'aux trois cinquièmes ou quatre septièmes de leur longueur, rétrécies ensuite en ligne un peu courbe presque jusqu'à l'angle sutural: munies latéralement, sur la moitié postérieure, d'un rebord finement dentelé; près de trois fois et demie plus longues que le prothorax sur sa ligne médiane: une fois environ plus longues qu'elles sont larges, prises ensemble vers la moitié de leur longueur: peu convexes: d'un vert bleu ou bleuâtre: glabres; sensiblement relevées à la suture: excepté en devant; chargées chacune de quatre côtes longitudinales dirigées en dehors et affaiblies sur leur quart ou tiers antérieur: la plus rapprochée de la suture, oblitérée en devant et prolongée presque jusqu'à l'extrémité: la 2e, offrant des traces jusqu'à la base et un peu raccourcie postérieurement: la 3e, naissant après le calus huméral, vers le cinquième de la longueur et à peine prolongée jusqu'aux trois quarts: la subexterne, naissant aux deux septièmes et presque unie postérieurement à la seconde; rugueusement ponctuées entre les côtes ou nervures. *Dessous du corps*, d'un vert doré ou d'un doré verdâtre sur la poitrine, d'un vert bleuâtre sur le ventre: rugueusement et rugueusement ponctué sur l'antépectus, moins grossièrement sur les autres parties pectorales, plus finement sur le ventre: garni de poils fins, livides, peu apparents. *Pieds*, d'un vert doré.

Cette belle espèce a été trouvée, dans l'Algérie, par M. Legrand, officier dans la ligne, à qui nous nous faisons un plaisir de la dédier.

ÉTUDE

SUR LES

ESPÈCES DU GENRE ORSILLUS

De la famille des Lygéens, ordre des Hémiptères

PAR

MULSANT & REY

Présentée à la Société linnéenne le 9 mai 1870

Genre ORSILLUS, Dallas.

Cat. p. 551 (1852 ; *Macrorhamphus*, Fieber, Eur. Hem. 1861), tableau p. 45, gen. 70, p. 173).

OBS. Ce genre diffère des genres voisins par sa forme déprimée : par sa tête oblongue, prolongée en avant des yeux en forme de cône : par l'épistome séparé des joues par des sutures bien distinctes : et surtout par son bec plus grêle, plus long et dépassant toujours le 3e arceau ventral (1).

Comme dans le genre *Heterogaster*, l'extrémité du ventre est échancrée jusqu'à la rencontre du 4e arceau : mais, chez les *Orsillus*, l'entaille est aiguë au lieu d'être arrondie à son sommet, avec les côtés de l'antépénultième arceau très-obliques, presque subrectilignes ou se redressant à peine en dehors.

Les différences sexuelles sont presque identiques dans les trois espèces que nous connaissons, et dont les mœurs sont à peu près analogues.

Le tableau suivant servira à faire ressortir les caractères principaux qui les séparent.

---

(1) Notons, en passant, que ce 3e arceau ventral est le premier arceau de grandeur normale, les deux qui précèdent étant très-courts.

Bec { très-grêle, aussi long ou presque aussi long que le corps. *Prothorax* avec un point subantical obscur. *Dessous de la tête, poitrine et base du ventre* largement et fortement rembrunis dans leur milieu. *Les* 3e *et* 4e *arceaux du ventre* non sillonnés. *Le dernier article* du bec entièrement obscur. *Membrane* débordant le sommet de l'abdomen. *longirostris.*

Bec { grêle, dépassant un peu ou à peine le 3e arceau ventral. *Prothorax* et *Ecusson* {

avec un trait longitudinal noir. *Dessous de la tête, poitrine et base du ventre* plus ou moins rembrunis dans leur milieu. *Les* 3e *et* 4e *arceaux du ventre* non ou à peine sillonnés. *Dernier article du bec* entièrement obscur. *Membrane* débordant le sommet de l'abdomen. *depressus.*

sans trait longitudinal noir. *Poitrine* seule rembrunie dans son milieu. *Les* 3e *et* 4e *arceaux du ventre* sensiblement sillonnés sur leur ligne médiane. *Dernier article du bec* obscur seulement vers son extrémité. *Membrane* n'atteignant pas le sommet de l'abdomen. *planus.*

1. Orsillus longirostris; MULSANT et REY.

Oblongus, depressus, anticè paulò angustatus, rufus, pronoti dimidiâ parte posticâ, clavo, scutello summo, pedibusque pallidis; pronoti puncto subantico, rostri articulo ultimo, scutelli basi, capite subtus, pectore basique ventris medio, infuscatis; hemelytris pallido et rufo-brunneo tessellatis; abdominis margine pallido et rufo-brunneo annulatâ. Caput oblongum, conicum, subopacum. Rostrum longitudine corporis. Pronotum transversum, subnitidum, sat fortitèr et modicè punctatum. Scutellum fortitèr ac densè rugoso-punctatum. Hemelytra subpubescentia, subrugulosa, opaca: membranâ subreticulatâ, abdomen superante.

♂ *Le* 7e *arceau ventral* semicirculairement échancré à son extrémité. *Le* 8e court, caché sur les côtés; à bord postérieur subrectiligne, en forme de corde sous-tendant le fond de l'échancrure du précédent. *Le dernier* assez convexe, transverse, creusé avant son sommet d'une fossette profonde.

♀ *Les* 5e *et* 6e *arceaux du ventre* fortement, triangulairement et aigument entaillés jusqu'à la rencontre du 4e, avec leurs côtés obliques.

subrectilignes ou à peine redressés en dehors. *Le* 7e subcaréné sur sa ligne médiane, triangulairement et assez profondément échancré à son extrémité. *Le dernier* à 4 valves distinctes : les deux médianes simultanément et légèrement convexes dans leur milieu, ovale-oblongues, individuellement arrondies à leur sommet, offrant à leur base une pièce en losange transverse ou scutellée, située au fond de l'échancrure du précédent, auquel elle semble appartenir : les latérales moins grandes, en forme d'onglet.

Long. 0m,0070 à 0,0080 (3 l. 1/5 à 3 l. 2/3) ; — larg. 0m,0034 (1 l. 1/2).

Corps oblong, déprimé, un peu plus étroit antérieurement, d'un roux peu brillant varié de pâle.

Tête en forme de cône oblong, un peu resserrée à sa base derrière les yeux ; aussi large, ceux-ci compris, que le prothorax à son quart antérieur ; longitudinalement convexe ; à peine pubescente ; distinctement rugeuse ; d'un roux-ferrugineux presque mat. *Epistome* assez étroit, subparallèle ou parfois un peu élargi vers son extrémité, débordant sensiblement les joues qui sont en pointe aiguë. *Bec* aussi long que le corps, à dernier article entièrement obscur.

Yeux très-saillants, subarrondis, brunâtres.

Antennes assez grêles, un peu plus longues que la tête et le prothorax réunis ; finement et brièvement pubescentes ; rousses avec le 1er article un peu plus pâle ; celui-ci assez épais : le 2e grêle, deux fois aussi long que le précédent, sublinéaire ou à peine plus épais vers son extrémité : le 3e grêle, sensiblement moins long que le 2e, sublinéaire ou à peine plus épais vers son sommet : le dernier très-finement duveteux, évidemment moins long et un peu plus épais que le 3e, en forme de fuseau allongé et subcylindrique, subacuminé au sommet.

Prothorax en forme de trapèze transverse ou sensiblement plus large que long ; presque d'un tiers moins large en avant qu'en arrière où il est de la largeur des élytres ; brusquement rétréci avant son sommet avec celui-ci largement ou à peine échancré et les angles antérieurs obtus ; à côtés obliques, subsinués vers leur milieu, avec les angles postérieurs gibbeux et arrondis ; faiblement bissinué dans le milieu de sa

base avec celle-ci un peu obliquement coupée de chaque côté; légèrement convexe en arrière, largement et transversalement impressionné sur toute sa largeur dans son tiers antérieur; non ou à peine pubescent: assez fortement ponctué avec la ponctuation modérément et inégalement serrée, ordinairement plus lâche et moins forte en arrière, et le calus des angles postérieurs lisse; d'un roux peu brillant sur son tiers ou sa moitié antérieure, d'un pâle assez brillant sur le reste de sa surface avec un faible liseré de même couleur à son sommet.

Ecusson triangulaire, pointe à mousse, relevé en carène obtuse avant celle-ci; à surface offrant sur son milieu une élévation ou convexité transversale, en forme d'arc à ouverture dirigée en avant; à peine pubescent, fortement, profondément, densement et rugueusement ponctué avec la carène posticale presque lisse; obscur à sa base, plus ou moins pâle à son extrémité.

Hémiélytres, membrane comprise, environ 3 fois et 1/2 aussi longues que le prothorax: subparallèles sur leurs côtés jusqu'environ leur milieu après lequel elles se rétrécissent un peu pour s'arrondir assez fortement et simultanément au sommet de la membrane.

Cories prolongées jusqu'au bord postérieur du 5e segment abdominal: déprimées; à peine pubescentes avec la pubescence très-courte, pâle et brillante; densement rugueuses; d'un roux presque mat, plus ou moins brunâtre et marqueté de taches plus pâles avec le clavus ou endocorie généralement d'une teinte pâle uniforme.

Membrane à nervures assez distinctes; plus ou moins ridée ou subréticulée; d'un roux assez brillant et plus ou moins pâle, débordant sensiblement le sommet de l'abdomen.

Dessous du corps à peine pubescent, ruguleux, d'un roux peu brillant avec l'extrémité du ventre plus pâle: le dessous de la tête et la poitrine, moins les articulations et les côtés, largement et fortement rembrunis ou noirs; la base du ventre dans son milieu entre les hanches postérieures de cette dernière couleur, ainsi qu'un trait sur le milieu de l'intersection qui sépare les 3e et 4e arceaux, et parfois des taches nébuleuses près des stigmates.

Tranche latérale de l'abdomen annelée de pâle et de roux-brunâtre.

Pieds légèrement pubescents avec la pubescence brillante: d'un tes-

tacé brillant, pâle ou livide, avec les *ongles* obscurs, et les *cuisses* parées en dessus avant leur extrémité d'un large anneau oblique, parfois peu apparent, composé de points roux et nébuleux.

PATRIE. Ile de Porquerolles près d'Hyères (Provence), sur les pins.

OBS. Cette espèce ressemble beaucoup à l'*Orsillus depressus*. Outre le développement remarquable de son bec, elle en diffère par sa tête plus oblongue, par le 2e article des antennes un peu plus allongé, et par le trait noir du prothorax réduit à un point situé sur le tiers antérieur de la ligne médiane.

2. Orsillus depressus; MULSANT et REY.

Oblongus, depressus, anticè paulò angustatus, rufus, pronoto, scutello summo, pedibusque pallidioribus; pronoti et scutelli lineâ longitudinali, rostrique articulo ultimo nigris; capite subtus, pectore ventrisque basi medio infuscatis; hemelytris fusco irroratis; abdominis margine brunneo pallidoque annulatâ; femoribus cum annulo nebuloso. Caput triangulare, rugosum, subopacum. Rostrum tertium ventris segmentum vix superans. Pronotum transversum, subnitidum, fortitèr et modicè punctatum. Scutellum sat fortitèr ruguso-punctatum. Hemelytra subpubescentia, subrugulosa, opaca: membranâ subreticulatâ, subtranslucidâ, abdomen superante.

♂ *Le 7e arceau ventral* fortement et circulairement échancré à son extrémité. *Le 8e* court, caché sur les côtés; à bord postérieur subrectiligne, en forme de corde sous-tendant le fond de l'échancrure du précédent. *Le dernier* assez convexe, transverse, creusé avant son sommet d'une fossette très-profonde.

♀ *Les 5e et 6e arceaux du ventre* fortement, triangulairement et aigument entaillés jusqu'à la rencontre du 4e, avec leurs côtés obliques, presque subrectilignes ou avec ceux du 6e un peu redressés en dehors. *Le 7e* subcaréné sur sa ligne médiane, triangulairement et assez fortement échancré à son extrémité. *Le dernier* à 4 valves distinctes: les deux médianes assez convexes, ovale-oblongues, offrant à leur base une pièce en losange, située au fond de l'échancrure du précédent auquel elle semble appartenir, et sur laquelle se prolonge, en s'effaçant, la

carène de celui-ci : les latérales un peu moins grandes, en forme d'onglet.

Heterogaster depressus. MULSANT et REY, Opusc. ent. (1852). 1 p. 112.

Long. 0^m,0078 (3 l. 1/2) ; — larg. 0^m,0034 (1 l. 1/2.)

PATRIE. Les montagnes du Lyonnais et la France méridionale. Sur les pins.

OBS. Cette espèce est remarquable par le trait longitudinal noir de son prothorax, lequel trait se retrouve aussi sur la base de l'écusson.

Il est difficile de dire à quelle espèce appartient l'*Orsillus depressus* de Dallas. (Cat. p. 551. 1. pl. XV. fig. 2. (1852). La description semble indiquer notre *Orsillus planus* décrit ci-après, mais le dessin représente tout à fait la forme de notre *Orsillus depressus ?*

Quant au *Mecoramphus maculatus* de Fieber (Eur. Hem. p. 173. 1861.). il semble se rapporter à notre *Orsillus planus* pour la description du dessus du corps, mais le ventre offrirait sa partie antéro-médiaire noire, ce qui n'existe que chez les *Orsillus longirostris et depressus*. L'auteur allemand aurait-il confondu nos trois espèces. qui sont très-distinctes ?

3. **Orsillus planus**; MULSANT ET REY.

Subelongatus, fortitèr depressus, anticè distinctè angustatus, rufus, pronoti dimidiâ parte posticâ, scutello summo, membranâ pedibusque pallidis; rostri articulo ultimo apice obscuro; pectore medio infuscato; hemelytris rufo pallidoque tessellatis; abdominis margine rufo pallidoque annulatâ; femoribus suprâ nebuloso-irroratis. Caput oblongum, conicum, rugosum, subopacum. Rostrum ventris segmentum tertium paululum superans. Pronotum subtransversum, subnitidum, fortitèr et sat densè punctatum. Scutellum fortitèr ac densè rugoso-punctatum. Hemelytra vix pubescentia, subrugulosa, opaca; membranâ reticulatâ, translucidâ, abdominis apicem non attingente. Tertium et quartum ventris segmenta longitudinalitèr medio sulcata.

♂ *Le 7e arceau du ventre* fortement et circulairement échancré à son

extrémité. *Le* 8e court, caché sur les côtés; à bord postérieur en forme de corde sous-tendant le fond de l'échancrure du précédent. *Le dernier* convexe, transverse, creusé avant son sommet d'une fossette très-profonde.

♀ *Les* 5e *et* 6e *arceaux du ventre* fortement et triangulairement entaillés jusqu'à la rencontre du 4e, avec les côtés obliques, subrectilignes ou à peine redressés en dehors. *Le* 7e obtusément caréné sur sa ligne médiane, triangulairement et assez fortement échancré à son extrémité. *Le dernier* à 4 valves distinctes : les deux médianes convexes, ovale-oblongues, individuellement arrondies à leur sommet; offrant à leur base une pièce en forme de losange, située au fond de l'échancrure du précédent auquel elle semble appartenir : les latérales moins grandes, en forme d'onglet.

Long. 0m,0078 à 0m,0081 (3 l. 1/2 à 3 l. 2/3); — larg. 0m,0030 (1 l. 1/3).

Corps suballongé, fortement déprimé, graduellement et sensiblement rétréci en avant dès son milieu; d'un roux peu brillant, un peu rougeâtre et varié de pâle.

Tête en forme de cône oblong, un peu resserrée à sa base derrière les yeux; un peu moins large, ceux-ci compris, que le prothorax à son quart antérieur; légèrement et longitudinalement convexe en dessus; à peine pubescente; distinctement et densement rugueuse; d'un roux-rougeâtre presque mat et parfois assez foncé. *Epistome* étroit, subparallèle, débordant sensiblement les joues qui sont en pointe aiguë. *Bec* grêle, dépassant un peu le 3e arceau ventral; à dernier article roux à sa base, plus ou moins obscurci à son extrémité.

Yeux très-saillants, subarrondis, brunâtres.

Antennes assez grêles, un peu plus longues que la tête et le prothorax réunis; finement pubescentes; rousses avec le dernier article parfois un peu plus foncé; le 1er sensiblement épaissi : le 2e grêle, plus de deux fois aussi long que le précédent, sublinéaire ou à peine épaissi vers son extrémité : le 3e grêle, d'un quart environ moins long que le 2e, sublinéaire ou à peine épaissi vers son sommet; le dernier très-finement duveteux, un peu plus épais et à peine moins long que le précé-

dent, en fuseau très-allongé et subcylindrique, subacuminé au sommet.

Prothorax en forme de trapèze légèrement transverse ou un peu moins long dans son milieu que large à sa base ; d'un bon tiers moins large en avant qu'en arrière où il est de la largeur des hémiélytres ; brusquement rétréci avant son sommet avec celui-ci évidemment subéchancré et les angles antérieurs obtus; à côtés obliques, subsinués vers leur milieu, avec les angles postérieurs gibbeux et subarrondis; faiblement bissinué à sa base avec celle-ci un peu obliquement coupée sur les côtés; déprimé ou même largement et transversalement impressionné sur la majeure partie et sur toute la largeur de sa surface, avec la base un peu relevée; légèrement pubescent antérieurement avec la pubescence courte et micacée ; fortement et assez densement ponctué avec le bord postérieur plus lisse; d'un roux-rougeâtre et presque mat dans sa moitié antérieure, pâle et assez brillant sur le reste de sa surface.

Ecusson triangulaire, à pointe assez aiguë; un peu relevé à son sommet en carène obtuse; à surface offrant dans son milieu une élévation transversale, en forme de chevron très-ouvert et à ouverture dirigée en avant; légèrement pubescent avec la pubescence micacée; fortement, densement et rugueusement ponctué avec la carène posticale presque lisse; d'un roux un peu brillant avec la partie enfoncée de la base plus obscure et l'extrémité plus ou moins pâle.

Hémiélytres, membrane comprise, environ 4 fois aussi longues que le prothorax; subparallèles sur leurs côtés ou à peine rétrécies après leur milieu pour s'arrondir assez largement au sommet de la membrane. *Cories* prolongées jusque près de l'extrémité du 5e segment abdominal; tout à fait déprimées; à peine pubescentes; densement subrugueuses; d'un roux plus ou moins rougeâtre, mat et marqueté de taches pâles plus ou moins grandes, avec l'endocorie de cette dernière teinte intérieurement. *Membrane* pâle, translucide, à nervures bien distinctes, réticulée, n'atteignant pas le sommet de l'abdomen.

Dessous du corps brièvement pubescent, ruguleux, d'un roux peu brillant avec la partie postéro-médiane du ventre plus pâle, et le milieu de la poitrine rembruni ou noirâtre : celle-ci fortement ponctuée sur les côtés avec les points obscurs. *Tranche latérale de l'abdomen* annelée

de roux et de pâle. *Les 3e et 4e arceaux du ventre* sensiblement sillonnés sur leur ligne médiane pour recevoir l'extrémité du bec.

Pieds légèrement pubescents avec la pubescence micacée, et les *ongles* obscurs. *Cuisses* obsolètement râpeuses et mouchetées en dessus de points nébuleux.

PATRIE. Aubagne près de Marseille. Sur les pins.

OBS. Cette espèce ressemble plus à l'*Orsillus longirostris* qu'au *depressus*. Elle est plus allongée, plus étroite, plus déprimée, plus rétrécie antérieurement que ces deux espèces, avec le prothorax moins sensiblement transverse.

La tête plus oblongue, le dernier article du bec roux à sa base, son prothorax et son écusson sans trait ni point noirs, le dessous de la tête et la base du ventre non rembrunis dans leur milieu, les 3e et 4e arceaux de celui-ci sensiblement canaliculés ou sillonnés, la membrane raccourcie, tels sont les caractères saillants qui distinguent cette espèce de l'*Orsillus depressus*.

DESCRIPTION

D'UNE

ESPÈCE NOUVELLE DE COLÉOPTÈRES

DU GENRE ANTHRENUS

Par E. MULSANT et GODART

Présentée à la Société linnéenne de Lyon, le 9 mai 1870.

Anthrenus nocivus.

Dessus du corps noir, revêtu d'écaillettes rousses ou couleur de brique. Prothorax paré d'un signe anté-scutellaire en angle dirigé en arrière, d'une ligne transverse ou de deux taches au devant de celui-ci, et d'un point près du milieu du bord externe, noirs. Elytres notées de trois taches près de la base, d'une tache suturale arrondie au tiers, d'une tache discale arrondie, liée par un trait à la précédente, d'un arc situé sur leur moitié interne vers les trois quarts, de trois taches voisines du bord externe depuis la moitié jusqu'aux cinq sixièmes, noirs. Dessous du corps et pieds noirs, revêtus d'écaillettes couleur de brique.

Longueur 0^m,0030 (1 l. 2/5). — Largeur 0^m,0020 (9/10 l.) vers la moitié des étuis.

Corps ovale, obtusément convexe. *Tête* noire, revêtue d'écaillettes d'un rouge de brique ou d'un roux orangé. *Antennes* prolongées jusqu'au tiers ou un peu plus des côtés du prothorax; noires; de 11 articles. *Prothorax* creusé sur les côtés d'un sillon pour loger l'antenne; élargi latéralement d'avant en arrière en ligne un peu anguleusement courbe; en angle dirigé en arrière sur la moitié médiaire de sa base, et en ligne obliquement transverse sur la moitié externe ou un peu plus de celle-ci; plus d'une fois plus large à la base que long sur sa ligne médiane; noir, revêtu de poils squammiformes ou d'espèces d'écaillettes d'un beau roux, laissant de couleur noire : 1° un signe en angle dirigé

en arrière, parallèle à la partie anté-scutellaire de la base, étendu de chaque côté jusqu'au point où celle-ci change de direction, c'est-à-dire à peu près jusqu'à la moitié de l'espace compris entre la ligne médiane et le bord latéral : 2° une bande transverse située un peu au devant de ce signe anguleux, et souvent réduite à deux taches noires, interrompues dans leur milieu : 3° un point noir entre l'extrémité de cette bande et la moitié du bord externe. *Ecusson* peu distinct. *Elytres* faiblement arquées sur les côtés jusqu'aux trois quarts de leur longueur, obtusément arrondies postérieurement ; offrant vers le cinquième antérieur leur plus grande largeur, un peu rétrécies ensuite jusqu'aux trois quarts ; très-médiocrement convexes ; noires, couvertes d'écaillettes d'un beau roux ou d'un rouge de brique : ces écaillettes laissant de couleur noire sur chacune : 1° trois taches près de la base, disposées en rangée parallèle à celle-ci : la juxta-scutellaire, en forme de trait, divergeant postérieurement avec son pareil ; parfois peu distinctement séparé de la seconde tache : celle-ci subarrondie ou rétrécie en devant : l'externe, située sur le calus, subarrondie ou presque carrée, souvent dentée en devant : 2° une tache noire, arrondie, située au tiers de la suture, commune aux deux étuis, liée par une ligne noire (divergeant en arrière avec sa pareille) à une tache arrondie située sur chaque étui, vers la moitié de leur longueur : 3° une tache noire, en forme d'arc dirigé en devant, située près de la suture, aux trois quarts de leur longueur : cet arc à peine étendu jusqu'à la moitié de leur largeur, souvent lié à la tache noire du disque par un prolongement linéaire naissant de chacune de ses extrémités : cet arc souvent suivi d'un point noir, après son extrémité interne : 4° trois taches noires joignant le bord externe : la 1re, carrée ou subponctiforme, presque à la moitié du bord marginal : la 2e vers les trois cinquièmes de celui-ci : la dernière vers les cinq sixièmes de ce même bord. *Dessous du corps* noir, revêtu d'écaillettes serrées, rousses ou couleur de brique, parfois marqué, sur quelques-uns des côtés du ventre, d'une petite tache noire qui semble accidentelle. *Pieds* noirs, revêtus d'écaillettes couleur de brique.

Patrie : l'Algérie.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

ESPÈCES MENTIONNÉES DANS CE CAHIER

COLÉOPTÈRES. — Pages.

Espèce	Pages
Agapanthia Reyi	27
Anthrenus nocivus	240
Aphodius badius	214
— cinereus	218
— ephippiger	210
— frater	203
— nitens	211
— orophilus	206
— politus	204
— signifer	216
— Solieri	212
— stercorarius	208
— syriacus	220
Aleochara fuliginosa	187
Alphitobius granivorus	60
— viator	62
Anisotoma scutellaris	67
Athous Chamboveti	39
Aubeonimus notatus	42
Auletes Tessoni	37
Bledius obscurus	111
Byrrhus aurovittatus	56
— nigrosparsus	57
Cerylon forticorne	119
Coptocephala peregrina	41
Coptognatus Lefranci	18
Dasytes occiduus	120
Diachromus exquisitus	33
Diestota n. g.	194
— Mayeti	196
Dyglossa crassa	180
— sinuaticollis	176
Erodius pellucidus	20
Gyrophæna brevicornis	163
— despecta	159
— diversa	153
— punctulata	156
Hedyphanes hirtus	52
Heliopathes bathnensis	25
Helops minutus	51
— tauricus	49
Hexalus n. g.	200
— simplicipes	200
Homalota filum	105
Hyperaspis Teinturieri	126
Lesteva major	117
Lithocaris gracilis	107
Melambius Teinturieri	24
Melanophila Legrandi	229
Myllæna rubescens	167
— valida	170
Oligota subsericans	190
Orsilus longirostris	232

	Pages.
Orsilus depressus	235
— planus	236
Pharus bardus	223
Phylax incertus	23
Phyllopertha arenicola	29
Phytosus semilunaris	173
Pimelia dayensis	21
Rhynchites caligatus	228
Scaurus elongatus	22
Scymnus bicinctus	223
Sphenoptera Pelleti	31
Somoplatus fulvus	128
Stenus cavifrons	110
— sulcatulus	108
Syncalypta Reichei	54
Tachyusa objecta	183
Telephorus Teinturieri	17
Thinobius brevicollis	114
— minor	119
Trogophlæus despectus	113
LARVES.	
Anomala vitis	69
HÉMIPTÈRES.	
Apterola n. g.	44
— Künckeli	44
Lygæus Saundersi	225
Oreada n. g.	64
— luctuosa	65
Eysarcoris Mayeti	123
OISEAUX-MOUCHES.	
Heliotrypha Barrali	130
Talurania Lerchi	132
Hylocharis magica	134

NOTICES

Peaud (Joseph) 1
Rambaud (Joseph-Hugues-André) 141
Sichel (Jules) 75

ERRATA.

Supprimez, p. 60, les descriptions des *Alphilobius granivorus* et *viator*, déjà données aux p. 45 et 47.

P. 222, *Pharus bardus*, remplacez le point d'interrogation par une virgule.

OPUSCULES

ENTOMOLOGIQUES

LYON. — IMPRIMERIE PITRAT AINÉ, RUE GENTIL, 4.

OPUSCULES

ENTOMOLOGIQUES

PAR

E. MULSANT

BIBLIOTHÉCAIRE-ADJOINT DE LA VILLE DE LYON
CORRESPONDANT DE L'INSTITUT,
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ LINNÉENNE, ETC.

QUINZIÈME CAHIER

PARIS
DEYROLLE FILS, NATURALISTE
RUE DE LA MONNAIE, 19

1873

A

M. E. REVELIÈRE

Monsieur,

Vous avez, depuis un certain nombre d'années, exploré les richesses entomologiques de la Corse avec un zèle et une intelligence admirables. La science s'est enrichie de bon nombre d'insectes inconnus jusqu'à vous,

et nous avons reçu une large part de ces découvertes. Puissent ces modestes pages vous témoigner de notre reconnaissance et vous offrir l'assurance des sentiments d'affection avec lesquels,

Nous avons l'honneur d'être

Vos dévoués serviteurs,

E. MULSANT, Cl. REY.

Lyon, le 12 mai 1873.

DESCRIPTION

D'UNE

ESPÈCE NOUVELLE DE MELOLONTHINS

(AMPHIMALLUS LOGESI)

Par E. MULSANT et GODART

Présentée à la Société linnéenne, le 11 décembre 1871

Amphimallus Logesi, Mulsant et Godart

♂ *Oblong, tête et prothorax noirs. Suture frontale anguleusement dirigée en arrière dans son milieu. Tête hérissée de poils. Carène frontale brièvement interrompue dons son milieu. Antennes fauves ou brunes ; à 3e article égal au. 4e Prothorax assez densement ponctué ; hérissé de poils d'un blanc sale, plus épais au-devant de la base. Elytres ruguleusement ponctués, brunes ou d'un noir de poix ; garnies de poils blanchâtres, courts et mi-couchés ; chargées chacune d'une côte sturale et de deux autres pareilles jusqu'à la fossette humérale et d'une étroite nervure près du bord externe. Calus huméral prolongé en arrière jusqu'au quart de leur longueur. Dessous du corps noir ou brun. Ventre brun, presque glabre.*

♀ *Tête et prothorax d'un rouge rosat. Suture frontale en ligne transverse sur ses deux tiers médiaires. Carène frontale non ou à peine interrompue dans son milieu. Prothorax marqué de points médiocrement rapprochés, séparés par des espaces superficiellement pointillés ; garni de poils peu allongés, livides et presque couchés. Ecusson fauve, densement et assez finement ponctué, pubescent. Elytres blondes ou d'une teinte rapprochée avec la suture brune et les rebords externes et apical d'un rouge brun ; peu ruguleusement ponctuées ; à nervure voisine du bord externe nulle ou obsolète. Dessous du corps et pieds, d'un rouge brun.*

Long., 0,0140 à 0,0157 (6 1/4 à 7 l). Larg., 0,0050 à 0,0061 (2 1/4 à 2 3/4) à la base des styles.

Corps oblong. *Tête* densement et presque uniformément ponctuée; hérissée de poils d'un blanc cendré plus épais sur le front que sur l'épistome. *Suture frontale* en angle dirigé en arrière dans son milieu. *Carène frontale* ordinairement interrompue dons son milieu. *Antennes* fauves ou brunes; à 3e article égal au 4e *Prothorax* rétréci en ligne presque droite ou légèrement sinuée dans la seconde moitié de ses côtés; à angles postérieurs peu émoussés et un peu plus ouverts que l'angle droit; bissinneusement en arc dirigé en arrière à la base; convexe, noir; cilié en devant et sur les côtés; garni d'une frange d'un blanc sale sous la moitié médiaire de sa base; assez densement et peu grossièrement ponctué; hérissé de poils d'un blanc grisâtre, un peu plus épais et couchés près de la base. *Ecusson* noir; assez densement et peu grossièrement ponctué; garni de poils blanchâtres. *Elytres* convexes; brunes ou d'un noir ou brun de poix; chargées d'une côte saturale et ordinairement de deux autres plus ou moins faibles: la seconde de celle-ci naissant de la fossette humérale; à calus huméral prolongé en s'affaiblissant jusqu'au quart de leur longueur; mais sans traces de côte juxta-marginale; presque sans sillon au côté externe du calus; ruguleusement ponctuées; garnies de poils blanchâtres, fins, peu allongés, mi-élevés, médiocrement apparents. *Propygidium* et *Pygidium* d'un noir de poix; le premier pubescent; le second superficiellement ponctué, hérissé de poils peu apparents. *Dessous du corps* noir. *Poitrine* révêtue d'une longue pubescence d'un blanc sale. *Ventre* pointillé; garni d'une courte pubescence sur les côtés; hérissé sur ses arceaux d'une rangée transversale de pieds rigides. *Pieds* noirs ou d'un noir brun. *Cuisses postérieures* marquées de points peu rapprochés et garnies de longs poils blanchâtres. *Ongles* munis d'une dent basiliaire et comme bidentée.

♀ *Corps* plus épais, plus sensiblement élargi des trois cinquièmes aux deux tiers des élytres. *Suture frontale* en ligne transverse sur les deux tiers médiaires. *Tête* d'un rouge rosat; densement, un peu grossièrement ponctuée; plus sensiblement hérissée de poils blanchâtres sur le

front que sur l'épistome. *Antennes* d'un rouge testacé. *Prothorax* d'un rouge rosat; offrant sur sa ligne médiane les traces d'un sillon; marqué de points médiocres, et médiocrement rapprochés, séparés par des espaces superficiellement pointillés; ces points donnant chacun naissance à un poil médiocrement allongé, d'un livide blanchâtre ou flavescent, fin, couché. *Ecusson* blond ou d'un blond testacé; densement marqué de points piligères. *Elytres* blondes ou d'une teinte rapprochée, avec la suture brune et les bords externe et postérieur d'un rouge brun; ponctuées, garnies de poils et chargées de côtes comme chez le ♂. *Pygidium* et *Propygidium* blonds, avec une bande médiane brune ou brunâtre. *Dessous du corps et pieds* d'un rouge brunâtre.

Patrie : l'Italie méridionale. Coll. de M. Desbrochers des Loges, à qui nous nous faisons un plaisir de dédier cette espèce.

L'*A. Logesi* se distingue aisément de l'*A. fuscus* par ses élytres garnies de poils assez courts, mais très-apparents.



HISTOIRE

DES

MÉTAMORPHOSES DU VESPURUS XATARTI

DE LA TRIBU DES LONGICORNES

Par E. MULSANT & LICHTENSTEIN

Présentée à la Société linnéenne de Lyon, le 11 décembre 1871

L'étude des insectes ne se borne pas à nous procurer les jouissances les plus douces; elle nous émerveille souvent par les découvertes curieuses qu'elle nous fournit l'occasion de faire, en nous montrant combien la nature sait varier les moyens d'arriver à ses fins, et diversifier les habitudes des Coléoptères, même de ceux qui appartiennent à une même famille.

Nous nous étions demandé souvent quelle distination particu.ière pouvait avoir l'oviduicte si allongé des femelles de Vespères ? Par quellle cause, cet instrument chargé de cacher les œufs de l'insecte était-il s différent de ceux des autres Longicornes ? Pourquoi surtout ce tube d'une nature membraneuse et par conséquent très-flexible, avait-il reçu un si grand dévoloppement ?

M. Lichtenstein, dans ses différents voyages en Aragon, a trouvé l'occasion de nous permettre de répondre à ces diverses questions, eu prenant la nature sur le fait.

Le *Vesperus Xatarti*, rare encore dans les collections, se trouve assez abondamment dans cette province espagnole. La ♀ avait été découverte pour la première fois, en 1813, par feu notre illustre ami Léon Dufour, et envoyée à Latreille, dont la collection passa plus tard entre les mains du comte Dejean.

Cette ♀ dépose ses œufs en novembre, à quatre-vingt centimètres environ au-dessus du sol, soit dans des tiges désséchées de ronces, soit sous des écorces d'olivier.

Ces œufs, de la grosseur d'un grain de millet, sont presque en forme de fuseau, c'est-à-dire rétrécis à leurs deux extrémités. Ils sont

disposés, comme les fibres des végétaux : une partie de la longueur des uns s'interpose entre les bords divergents de deux autres œufs accolés dans leur milieu, de manière à se toucher par tous les points latéraux, et à constituer des plaques continues, sous les écorces des arbres, et des cylindres creux, dans les tiges des ronces.

Ces œufs passent l'hiver dans cet état, et éclosent au mois de mai. Les larves en paraissant au jour, se laissent alors tomber à terre qui doit désormais leur servir de lieu d'habitation ; elles s'y nourrissent pendant les autres beaux mois de l'année, des racines de végétaux, à la manière des larves de Rhizotrogues ou autres Mélolonthins, et elles changent de peau. Au mois d'avril de l'année suivante, on les retrouve en abondance dans les terrains couverts de vieilles vignes abandonnées, dans les environs de Cariguena (Aragon). Elles s'y montrent en si grand nombre qu'elles ont attiré l'attention des cultivateurs du pays. On les appelle *Virlus*, et leur présence est considérée comme une signe de la fertilité du sol.

Voici la description de la larve :

Long. 0.0150 à 0,0157 (6 3/4 à 7 l.).

Corps suballongé, tronqué postérieurement, planiuscule sur le dos, incliné sur les côtés jusqu'à la ligne de séparation de la partie abdominale : celle-ci, séparée de la partie dorsale par un sillon longitudinal profond, et plus dilaté que les parties inférieures des côtés du dos. *Tête* enchassée dans le segment prothoracique ; grande, semi-orbiculaire, peu inclinée ; creusée sur la suture frontale, d'un sillon transversal, aboutissant à la base des mandibules. *Front* sillonné sur sa ligne médiane, d'un blanc légèrement ardoisé et rugeux de chaque côté de cette ligne ; hérissé de poils peu serrés, naissant de points granuleux plus apparents sur les parties latérales ; moitié antérieure de la tête divisée en *postépistome*, *épistome* et *labre* : le postépistome de la couleur du front ; transversal, quatre fois aussi large que long, rayé de huit sillons longitudinaux, séparé de l'épistome par un sillon transverse : l'épistome, lisse, moins large que le postépistome et plus que le labre : celui-ci, brunâtre presque en demi-cercle, garni en

devant de cils roussâtres, naissant de points enfoncés. *Mandibules* ne débordant pas l'épistome dans l'état de repos ; médiocrement arquées, fortes, faiblement rétrécies d'arrière en avant, obliquement coupées et tranchantes à l'extrémité ; rayées sur leur côté externe d'un sillon, séparant sous la forme d'une petite dont, la partie supérieure de l'extrémité de la partie inférieure plus large et plus tranchante ; noires à l'extrémité avec une tache jaune à la base. *Mâchoires* garnies de longs poils à la partie externe de leur base ; à un lobe en ligne droite à son coté externe, arqué à l'interne et cilié de soies grossières, d'un roux livide. *Palpes maxillaires* un peu plus longuement prolongés que les mâchoires : à 1er article court, les deux suivants transverses : le 4e conique. *Lèvre* papilleuse, hériseée de soies d'un livide roussâtre. *Palpes labiaux* de trois articles : le 1er presque confondu avec la lèvre, hérissé de poils à son côté externe ; le 2e un peu moins gros, garni de poils, comme le précédent : le dernier conique, glabre. *Antennes* insérées à la base des mandibules ; à peine plus longuement prolongées que la moitié de la longueur de celles-ci ; de quatre articles : le 1er globuleux ; le 2e cylindrique, un peu arqué en dehors ; une fois plus long que le suivant ; garni de longs poils à son côté externe ; le 2e, cylindrique, d'un diamètre un peu plus étroit : 1er dernier grêle et très-court comme enté sur la partie antérieure de celui-ci, près de l'angle antéro-externe.

Corps d'un blanc légèrement ardoisé ; composé de 12 anneaux : le prothoracique plus long que les deux suivants réunis, échancré en arc à son bord antérieur : rayé d'une ligne médiane ; rugueux sur sa moitié antérieure, moins ridé sur sa postérieure : offrant, au devant de chaque cinquième externe de sa base, un léger bourrelet transverse limité en devant par un sillon ; garni de poils fins sur les côtés de sa moitié antérieure et sur la postérieure : les arceaux méso et méthathoraciques égaux, constituant chacun un pli à peine plus grand que le tiers de l'anneau prothorocique, ruguleusement ponctués et garnis de poils fins sur le dos ; offrant cette partie dorsale divisée en trois fractions ; l'intermédiaire moins grande, rétrécie d'avant en arrière, et d'une manière obtriangulaire sur le méthatoracique. *Abdomen* composé de neuf segments ; subparallèle jusqu'à l'extrémité du cinquième, gra-

duellement rétréci ensuite sur les côtés des derniers ; rayé de chaque côté d'un sillon aboutissant au bord postérieur du sixième segment : ce sillon séparant la partie dorsale des bourrelets verticalement allongés, constituant chaque partie latérale : la partie dorsale, planiuscule, ruguleusement ponctuée et garnie de poils fins, près du bord de chaque anneau : les trois premiers, en forme de pli, à peu près égaux chacun au métathoracique : les trois suivants graduellement plus grands, un peu anguleusement avancés dans le milieu de leur bord antérieur : le 1er segment abdominal, offrant son dos divisé en trois parties : l'intermédiaire de celles-ci, obtriangulaire, comme chez le métathoracique : les autres segments entiers : ces trois derniers segments presque verticalement tronqués. *Ventre* séparé, de chaque côté, par un profond sillon, des côtés de la partie dorsale, formés par des bourrelets longitudinaux, perpendiculaires sur la partie antérieure, graduellement inclinés postérieurement : ce sillon profond prolongé depuis l'extrémité du segment prothoracique, jusqu'aux côtés du dernier arceau dorsal. Les arceaux du dessous du corps graduellement un peu élargis et allongés depuis le médipectoral jusqu'au sixième abdominal : celui-ci le plus grand, obtusément arrondi à son extrémité ; tous rugueusement ponctués et garnis de poils fins : les trois derniers segments abdominaux graduellement rétrécis, tronqués verticalement. *Pieds* situés sous chacun des segments pectoraux ; courts, garnis en dessous de poils fins, composés d'une hanche enchassée dans le segment, et de la même consistance que ce dernier, et de quatre pièces cornées, une trochanter, une cuisse, un tibia et un tarse très-court terminé par un ongle aigu : l'antépectus, ruguleusement ponctué, subcorné, bombé longitudinalement, divisé en deux parties par une ligne transversale : la partie antérieure large, transversale : la partie postérieure offrant un sternum obtriangulaire, séparant largement les pieds antérieurs : le médipectus offrant un mésosternum conformé de même : le postpectus offrant un posternum rétreci d'avant en arrière et tronqué à son extrémité. *Stigmates* au nombre de neuf paires : la 1re, plus grande, un peu plus élevée que les autres, située vers l'angle postéro-externe du segment prothoracique : chacune des autres, situés sur les huit premiers arceaux de l'abdomen, près du sillon séparant les côtés du dos de l'abdomen de

la partie ventrale, et au-dessous de ce sillon.

Ces larves placées dans des flacons, ont été nourries par M. Lichtenstein avec des détritus de bois ; quelques-uns ont rongé le liége des bouchons servant à fermer leur prison. D'autres, confiées à notre ami M. Valery Mayet, de Cette, placées dans des vases remplis de terre ensemencée d'avoine s'y sont engraissées en se nourrissant des racines de ces plantes, se sont construit, dans le fond de ces vases, une coque de terre dans laquelle elles se sont transformées en nymphe vers la fin d'août, et sont arrivées à leur état parfait vers la fin d'octobre ou dans les premiers jours de novembre.

Il est probable que les *V. strepens* et *luridus* ont des mœurs analogues. Ces insectes, comme on sait, sont crépusculaires et nocturnes et les ♂, comme ceux des Lampyres et de la plupart des Noctuelles, sont attirés par l'éclat des flambeaux.

Dans l'un de nos voyages du Midi, dînant un soir sur la terrasse du jardin, chez l'excellente famille Doublier, ce fut pour nous un spectacle curieux de voir les *Vesperus strepens* ♂, venir voltiger autour des flambeaux dont la lumière prêtait son éclat à notre aimable repas, et s'abattre sur la table où il nous était facile de nous en emparer.

NOTES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DU

PELOPŒUS SPIRIFEX

(HYMENOPTÈRE DE LA FAMILLE DES SHPÉGITES)

Par E. MULSANT et Valery MAYET

Présentées à la Société linnéenne de Lyon le 11 décembre 1871

D'après l'ordre admirable établi par la Providence, pour maintenir l'équilibre parmi les animaux existant sur la terre, un certain nombre d'entre eux sont chargés de faire la guerre aux autres pour empêcher leur trop grande multiplication. Ainsi parmi les mammifères, les carnassiers ont pour emploi de décimer les espèces herbivores, qui, bientôt, ne laisseraient plus l'homme maître de ses propriétés et de ses récoltes, s'ils n'étaient pas limités dans leur nombre. Aussi, ces défenseurs de nos droits n'ont-ils point d'attache aux lieux qui les ont vu naître, et sont-ils prêts à se porter partout où le besoin se fait sentir, c'est-à-dire dans les lieux où les mangeurs d'herbes se trouvent en trop grande quantité, et quand ils ont rempli leur mission, c'est-à-dire quand ils ont réduits ces herbivores à un chiffre raisonnable, au lieu de s'attacher à tout détruire, ils vont remplir ailleurs l'action providentielle qu'ils sont chargés d'exercer.

Un fait curieux parmi ces mammifères carnivores, c'est qu'ils se reconnaissent entre eux pour animaux du même métier et ne se font pas la guerre. Les petits mangeurs osent même suivre parfois les gros pour obtenir une part de leur proie. Le blaireau accompagne le loup emportant un mouton, pour se voir gratifié des intestins de ce dernier que le ravisseur délaisse; les lonps à leur tour marchent dans les déserts du Maroc, sur les traces des lions, pour recueillir les miettes abandonnées par ces derniers.

La même loi n'existe pas chez les animaux invertébrés. Ceux qui vivent de proie vivante, deviennent souvent à leur tour victimes d'autres espèces carnivores.

L'histoire du *Pelopaeus spirifex* va nous en fournir un exemple :

Les hymenoptères fournisseurs auxquels cet insecte appartient, ont, comme on le sait, l'industrie de creuser, les uns dans la terre, les autres dans les bois, une retraite dans laquelle ils apporteront une proie destinée à servir de nourriture à leur postérité.

Les êtres destinés à servir d'aliments aux larves de ces fournisseurs, appartiennent à des condylopes d'ordres et même de classes différentes ; mais chaque espèce de ces chasseurs choisit généralement pour victimes des individus appartenant à une même famille. Léon Dufour avait signalé un Cerceris approvisionnant ses petits uniquement d'espèces de Buprestides ; nous en avons surpris un autre faisant exclusivement la chasse à des Porte-becs. Notre Pelopée la fait à une sorte d'araignée dont voici la description :

Menemexus (Attus) vigoratus, Koch.

Cephalotorace nigro, supra pilis cinereis aut rufis, fascia alba pubescenti, lateribus marginato, antice maculis tribus albidis, in medio fascia longitudinali albo-pubescenti antice et postice abbreviata et in medio subinterrupta ornato. Palpis antice albo-pilosis. Abdomine fusco, lateribus pube albo-maculato, in medio linea alba perbescenti pectinata Pedibus brevibus, pallidis, albidis, fusco-subannulatis.

Menemexus vigoratus, Koch, Die Arachn. T. 14. Fig. 1282 (♂) 1282 (♀).

Long., 0070 (3/8 l.), larg., 40022 (1 l.).

Cépholothorax un peu plus long que l'abdomen, subparallèle ou un peu élargi d'avant ou arrière sur sa moitié antérieure, rétréci en ligne courbe sur la seconde, tronqué à sa base ; de moitié environ plus long que large, planiscule de dessus, rayé d'un sillon transversal vers la moitié de sa longueur ; d'un brun noir, paré de chaque côté d'une large bordure de duvet blanc ; garni en dessus de poils couchés, cendrés, en

partie roussâtres près de sa bordure marginale ; orné en devant de trois taches de duvet blanchâtre : la médiaire, avancée d'arrière en avant entre les yeux du milieu : chacune des autres, avancées entre les yeux du milieu et des latéraux ; paré sur sa ligne médiane d'une bande de duvet blanc, prolongée depuis le quart jusqu'aux trois quarts de sa longueur, souvent interrompue ou subinterrompue sur le sillon transversal, subtriangulaire au-devant de celui-ci, plus étroite et linéaire après ce sillon. *Palpes* noirs, avec la partie médiaire, revêtue d'un duvet blanc (♂) ou avec la partie basilaire noire et le reste d'un livide carné, revêtues de longs poils blancs (♀). *Ventre* d'un brun noir, paré sur les côtés de taches d'un duvet blanc cendré ; orné sur la ligne médiane d'une bande longitudinale étroite, d'un duvet cendré, émettant de chaque côté quatre rameaux, dont les deux médiaires sont plus étendus en largeur. *Poitrine* noire. *Ventre* d'un livide roussâtre sur sa ligne médiane, noir sur les côtés. *Pieds* courts, robustes, d'un livide carné ou roussâtre, annelés ou demi-annelés de brun noir ; cuisses antérieures noires en devant et en dehors jusqu'aux trois quarts de leur longueur.

Les yeux sont au nombre de huit, formant une sorte de carré : les quatre premiers constituent une rangée transversale un peu arquée en devant : les deux médiaires de cette rangée sont les plus gros et les plus antérieurs : chacun des latéraux un peu moins gros et un peu plus postérieurs. Les quatre autres sont disposés par paires, de manière à former une rangée longitudinale avec les latéraux antérieurs. Ceux de la première paire sont petits, noirs, à peine moins rapprochés des latéraux antérieurs que de ceux de la dernière paire : ceux-ci presque aussi gros que les latéraux antérieurs sont de la même couleur que ces derniers.

Cette araignée n'est pas rare dans nos provinces méridionales, sur les murs et sur les parois extérieures des maisons. On la voit courrir de côté et d'autres pour saisir les mouches et autres petits insectes qui viennent témérairement se reposer dans les lieux de son domaine.

Le Pelopée est chargé d'être le vengeur des hexapodes servant à engraisser ce petit ogre. En voltigeant près des lieux fréquentés par ces arachnides, il ne se contente pas d'en faire un affreux carnage, il

les réserve encore pour servir de nourriture à sa postérité. Dans ce but, il construit avec de la terre qu'il a l'art de gacher, un nid divisé en plusieurs cellules, destinés à servir de retraite aux larves qui lui devront le jour.

Quand son ouvrage est terminé, il va à la recherche d'une araignée, la perce de son dard pour la paralyser, et l'emporte mourante dans une des cellules préparées, et colle au corps de sa victime un œuf, d'où sortira bientôt un ver devant vivre de la nourriture apportée par les soins prévoyants de la mère.

Par une merveille déjà observée par feu notre ami Sichel, mais que la science a de la peine à expliquer, le poison qui a servi à paralyser la proie, de manière à lui ôter toutes les apparences de la vie, a le prvilége de la préserver de la corruption. L'araignée se conserve donc sans subir les fâcheuses influences de la mort. La larve sort de l'œuf huit à dix jours après la ponte et grâce à son appétit vorace, arrive dix jours après au terme de sa grosseur.

Voici la description de cette larve :

Larve vermiferme, apode, glabre, blanchâtre. *Tête* petite, enchassée dans le segment prothoracique. *Bouche* rétractile. *Corps* composé de douze segments, subparallèle sur la majeure partie de sa longueur, rétréci à ses deux extrémités; longitudinalement rayé d'une ligne médiane sur le dos; offrant sur le milieu de la plupart de ses arceaux supérieurs une raie ou sillon transverse, raccourci à ses extrémités; sans raie semblable sur les arceaux inférieurs; le dos séparé du dessous du corps par un bourrelet latéral, limité du côté de la partie ventrale par un sillon longitudinal. *Stigmates* au nombre de neuf paires : la 1re située près du bord postérieur de l'anneau antépectoral : les autres sur chacun des huit premiers segments abdominaux.

Cette larve se change en nymphe dans une pellicule mince et brunâtre qui lui sert de fourreau.

La nymphe offre visibles toutes les parties de l'insecte parfait. Celui-ci est assez commun dans les parties méridionales de la France.

DESCRIPTION

D'UNE

ESPÈCE NOUVELLE DE LAMELLICORNES

(GROUPE DES COPROPHAGES)

Par E. MULSANT & GODART

Présentée à la Société linnéenne de Lyon, le 10 juillet 1870.

Onthophagus crocatus, MULSANT et GODART.

Noir, peu luisant en dessus. Chaperon en demi-cercle subtronqué en devant (♂ ♀). *Suture frontale chargée d'une lame obtusément arquée, courbée en arrière et munie d'une dent relevée à chacune de ses extrémités* (♂), *ou chargée d'une lame anguleusement saillante dans son milieu; affaiblie et courbée en devant à ses extrémités.* (♀) *Prothorax rétus en devant; glabre et densement ponctué; offrant sur sa ligne médiane les traces d'un sillon. Élytres glabres, à stries légères. Intervalles granuleux. Dessous du corps et pieds noirs, garnis de poils bruns. Métasternum rayé d'un sillon sur sa ligne médiane.*

Onthophagus crocatus (CHEVROLAT). GAUBIL, Catal. p. 84.

♂ ÉTAT NORMAL. *Suture frontale* élevée en une lame obtusément arquée en devant, et de hauteur uniforme dans cette partie; courbée en arrière sur les côtés, jusqu'au niveau du milieu des joues, et relevée en une dent ou une pointe à chacune de ses extrémités. *Bord postérieur* de la tête, en ligne transverse, à peu près sans rebord dans son milieu; sensiblement relevé en rebord sur les côtés. *Prothorax* rétus en devant, sur la majeure partie médiaire de sa largeur; arqué en demi-cercle sur la moitié médiaire de sa largeur, au bord supérieur de cette partie

rétuse; sinué à chacune des extrémités de ce demi-cercle, et muni d'une petite dent relevée au côté externe de chaque sinuosité.

♀ État normal. *Suture frontale* en forme de ligne transversale, anguleusement relevée dans son milieu, affaiblie et brièvement courbée en devant à chacune de ses extrémités. *Épistome* moins long que le front et le vertex réunis, tronqué en devant et débordé par le labre un peu plus saillant que lui. *Prothorax* rétus en devant, convexe et à peine bissinué au bord supérieur de cette partie rétuse.

Long. 0,0100 à 0,0105 (4 1/2 à 4 3/4); larg. 0,0050 (2 1/4).

Corps noir, peu luisant en dessus; chaperon subtronqué en devant; relevé en rebord en devant et laissant peu apparaître le labre (♂), ou faiblement relevé en rebord et laissant très-visiblement voir le labre lisse; subconvexe et saillant dans son milieu (♀). *Tête* densement et assez finement ponctuée. *Prothorax* élargi jusqu'à la moitié de ses côtés, rétréci ensuite et d'une manière légèrement sinuée jusqu'aux angles postérieurs; cilié latéralement; arqué en arrière à la base; densement ponctué. *Élytres* glabres, à stries légères. *Intervalles* plans, chargés de petits grains peu rapprochés : le juxta-sutural relevé vers son extrémité. *Pygidium* superficiellement marqué de points peu rapprochés. *Dessous du corps* noir, luisant, garni de poils bruns. *Poitrine* marquée sur les côtés de points râpeux. *Métasternum* rayé d'un sillon sur sa ligne médiane. *Pieds* noirs. *Cuisses postérieures* marquées d'une rangée de points piligères. *Jambes de devant* ordinairement quadridentées.

Patrie : l'Algérie.

Cette espèce, indiquée par M. Chevrolat dans le catalogue de feu Gaubil, et non décrite encore, se distingue aisément des espèces voisines par les caractères mentionnés ci-devant.

DESCRIPTION

D'UNE

ESPÈCE NOUVELLE DE LAMELLICORNES

(GROUPE DES PHYLLOPHAGES)

Par E. MULSANT & Cl. REY

Présentée à la Société linnéenne de Lyon, le 11 décembre 1871.

Serica Ariasi, MULSANT et REY.

Oblong ou suballongé, convexe; entièrement d'un brun rouge ou rougeâtre. Front densement ponctué, un peu moins finement que l'épistome. Prothorax glabre, plus grossièrement et fortement ponctué. Écusson densement ponctué, subcaréné sur sa ligne médiane. Élytres glabres, à stries ponctuées. Intervalles marquées de points rapprochés, au moins aussi gros ou un peu plus gros que ceux du prothorax, légèrement en toit. Mésosternum tronqué à l'extrémité. Postpectus et hanches postérieures fortement et assez grossièrement marqués de points rapprochés.

Long. 0,0072 (3/4), larg. 0,0030 (1 2/5) à la base des élytres; 0,0046 (1 2/3) vers les deux tiers.

Corps oblong ou suballongé, convexe, mais médiocrement sur le dos des élytres; entièrement d'un brun rouge ou rougeâtre. *Épistome* subéchancré en devant, densement et assez finement ponctué. *Front* glabre, un peu moins finement ponctué. *Antennes* blondes ou d'un blanc roussâtre. *Prothorax* élargi d'abord en ligne courbe sur la moitié antérieure de ses côtés, puis à peine élargi en ligne droite sur la postérieure; rebordé et brièvement cilié sous les côtés, légèrement rebordé à la base près des angles postérieurs, sans rebord sur le reste de celle-

là ; convexe, glabre, grossièrement et assez densement ponctué ; souvent déprimé sur le milieu de sa ligne médiane; marqué d'une fossette près des côtés. *Écusson* en triangle rectiligne; un peu moins large à la base que long sur sa ligne médiane; densement ponctué; subcaréné sur sa ligne médiane. *Élytres* trois fois environ aussi longues que le prothorax, graduellement un peu élargies jusque vers la moitié de leur longueur; obtusément arrondies, prises ensemble, à l'extrémité; médiocrement convexes sur le dos; glabres, à dix stries ponctuées (y comprise la marginale) : la juxta-suturale prolongée jusqu'à l'extrémité : les autres obsolètes avant celles-ci : les 3e à 7e aboutissant postérieurement à une sorte de calus; creusées d'une fossette humérale à la 5e strie. *Intervalles* marquées de points aussi gros que ceux du prothorax; légèrement en toit. *Pygidium* finement ponctué, parfois en partie voilé par les élytres. *Mésosternum* tronqué à son extrémité. *Postpectus* et *hanches postérieures* fortement et assez grossièrement marqués de points rapprochés. *Métasternum* rayé d'une ligne médiane; garni de poils courts près du sillon. *Cuisses postérieures* marquées d'une rangée de points nombreux et à peine piligères; moins densement ponctuées sur le reste de leur surface. *Jambes antérieures* extérieurement armées de deux dents.

Cette espèce a été découverte dans les environs de Escorial de Arriba (Espagne), par feu notre excellent ami dom Arias. Nous l'avons consacrée à rappeler le souvenir de cet homme distingué.

DESCRIPTION

DE

QUELQUES COCCINELLIDES NOUVELLES

PAR

E. MULSANT

Présentées à la Société linnéenne le 13 juin 1870

Cleothera Brucki, Mulsant.

Brièvement et obtusément ovale, prothorax et élytres flaves ; le premier paré de cinq taches noires, constituant souvent une bordure basilaire et un réseau sur sa région médiaire, enclosant deux taches arrondies, flaves, avec les côtés de même couleur : les élytres parées d'une bordure suturale offrant une dilatation carrée du sixième à la moitié de leur longueur, et chacune d'une bordure basilaire et externe, étroites et de trois taches noires : la 1re sur le calus, arrondie, prolongée jusqu'au tiers : les 2e et 3e constituant par leur réunion un angle dirigé en avant uni à la 1re tache : la 2e postérieurement unie aux trois quarts de la bordure suturale ; la 3e aboutissant presque aux deux tiers de la bordure externe.

Patrie : la Colombie. (E. de Bruck).

Cleothera pretiosa, Mulsant.

Brièvement et obtusément ovale, prothorax et élytres flaves ; le prothorax orné d'une bordure basilaire tridentée et de deux taches antérieures, arquées, noires. Elytres parées d'une bordure suturale suborbiculairement renflée vers le quart, d'une bordure périphérique, réduite au rebord et chacune des deux taches noires : l'antérieure, naissant sur le calus, étendue vers le quart de la bordure suturale qu'elle n'atteint pas, entaillée à son

bord postérieur : la seconde sur le disque, couvrant des quatre septièmes aux cinq sixièmes de la longueur des étuis, irrégulièrement obtriangulaire, sinuée à son côté externe.

Long. 0,0030 à 0,0033. — Larg. 0,0025 (1 1/8)

PATRIE : la Colombie (E. de Bruck).

Cleothera ponderosa, MULSANT.

Brièvement et obtusément ovale. Prothorax noir sur son disque, paré sur les côtés d'une bordure d'un rouge jaune, étendue sur le bord antérieur, jusqu'au côté interne et sur chaque tiers externe de sa base : les élytres d'un rouge jaune, parées d'une bordure suturale une fois plus large que l'écusson dans sa première moitié, rétrécie dans sa seconde et postérieurement, brièvement dilatée ou unie à une petite tache transverse, et chacune d'une bande basilaire et d'une grosse tache, noires : les bandes unies à la moitié interne de la base, dont elle se détache ensuite en s'incombant à son extrémité, sans atteindre le bord externe : la tache, grosse, subarrondie, plus rapprochée du bord externe que de la bordure suturale, liée à celle-ci par un trait, vers la moitié de cette dernière, et à la bande par sa partie antéro-externe.

Long. 0,0033 (1 1/3). — Larg. 0,0033 (1 1/2).

PATRIE : Colombie (E. de Bruck).

Cleothera venalis, MULSANT.

Brièvement et obtusément ovale. Prothorax et élytres flaves ; le premier paré de deux taches basilaires noires, liées chacune par leur angle de devant à une tache arquée antérieure ; les secondes ornées d'une bordure suturale, d'une bordure périphérique étroite, et chacune de quatre taches noires : la 1re, grosse, arrondie sur le calus et avancée jusqu'à sa base ; la 2e en forme d'équerre, liée par l'angle à la bordure suturale, vers le quart

de la longueur de celle-ci ; la 3e arrondie, liée à la bordure suturale, vers les deux tiers ; la 4e en parallélogramme allongé un peu plus avancée que la précédente, justa-marginale.

Long. 0,0030 à 0,0033 (1 2/5 à 1 1/3). — Larg. 0,0036 (1 2/3).

Nous avons vu dans la collection de M. de Bruck une Cléothère qui semblerait à première vue constituer une espèce particulière, (*C. Compilata*), mais qui n'est peut-être qu'une variété de la précédente, n'ayant pas acquis sa coloration parfaite et ayant le dessin d'un rouge fauve au lieu de l'avoir noir, seulement la troisième tache, au lieu d'être arrondie, a la forme d'une virgule sur l'élytre droite.

PATRIE : la Colombie (E. de Bruck).

Cleothera Proserpinæ, MULSANT.

Brièvement et obtusément ovale. Dessus du corps entièrement noir, avec les côtés du prothorax parés d'une étroite bordure d'un rouge jaune, poitrine nébuleuse : antennes, ventre et pieds d'un rouge jaune.

PATRIE : la Colombie (E. de Bruck).

Cleothera predicata, MULSANT.

Brièvement et obtusément ovale, prothorax et élytres flaves ; le prothorax paré d'une bordure basilaire, grêle, un peu anguleusement relevée à ses extrémités, et d'un dessin en parallélograme allongé, enclosant une tache d'une couleur foncière en ovale allongé ; ce dessin et la base d'un rouge brunâtre ; les élytres parées d'une bordure suturale, d'une bordure externe réduite au rebord, et chacune d'un réseau d'un rouge brunâtre ; celui-ci divisant la surface de chacune en cinq aréoles ; la 1re subbasilaire, suborbiculaire ; la 2e presque en parallelogramme, plus étroite et plus allongée. en dehors du calus ; les 3e et 4e en rangée transversale ; la juxta-suturale plus grosse, subarrondie ; la 4e juxta-marginale, irrégulière, anguleuse-

ment avancée sur sa moitié interne ; la 5e presque en ovale, transversale, non échancrée en devant.

Long. 0,0030 (1 2/5). — Larg. 0,0040 (1 3/4).

PATRIE : la Colombie (E. de Bruck).

Cleothera flavida, MULSANT.

Brièvement et obtusément ovale, tête et prothorax noirs, élytres flaves, parées d'une bordure ovalairement élargie de l'extrémité de l'écusson à la moitié des élytres, égale vers le quart de la suture, presque au tiers de la largeur de l'élytre, graduellement et faiblement rétrécie de la moitié à l'extrémité, d'une bordure périphérique une fois plus large que le rebord et d'un point sur le calus, noirs.

PATRIE : La Colombie (E. de Bruck.)

Cleothera gemellata, MULSANT.

Obtusément et brièvement ovale, prothorax et élytres flaves : le premier paré de cinq taches noires : trois basilaires, deux antérieures arquées ; les élytres ornées d'une bordure suturale ovalairement renflée depuis l'écusson jusqu'à la moitié, puis moins large et parallèle, et chacun d'une bordure externe réduite au rebord, et de quatre taches d'un rouge brunâtre, disposées sur deux rangées ; les deux subbasilaires, une fois plus longues que large ; la 2e sur le calus, souvent unie par son angle antéro-interne à la 1re ; celle-ci entre la 2e et la bordure suturale ; les deux autres ovalaires : la 3e plus grosse et un peu plus avancée, près de la bordure suturale.

PATRIE : La Colombie (E. de Bruck).

Cleothera septenaria, MULSANT.

Brièvement et obtusément ovale, prothorax et élytres flaves ; le protho-

rax paré de trois taches fauves en parallélogramme allongé ; une vers chaque quart externe de la base : une plus antérieure sur la ligne médiane : les élytres ornées chacune de sept taches d'un rouge rosat ; une presque carrée, au côté interne du calus huméral, liée à une autre subponctiforme plus extérieure ; la 3e juxta suturale, moins avancée, prolongée jusqu'aux deux cinquièmes ; les 4e et 5e en rangée transverse, vers la moitié : la 4e presque liée à triangle postéro-externe de la 3e : la 5e juxta-marginale : les 6e et 7e formait avec leur pareilles une rangée faiblement arquée au devant : la 6e juxta-suturale, aux trois quarts ou un peu plus : la 7e juxta-marginale.

PATRIE : La Colombie (E. de Bruck).

Cleothera vaticina, MULSANT,

Brièvement et obtusément ovale, prothorax et élytres flaves ; le prothorax paré de cinq taches d'un rouge carminé, trois basilaires, deux antérieures, unies de manière à constituer deux aréoles ; les élytres ornées chacune d'un réseau de même couleur, uni à la base au quart de la largeur et au calus : au bord externe, au cinquième, aux trois septièmes et aux deux tiers ; offrant trois bandes transverses anguleuses : 1o au niveau du calus ; 2o aux deux cinquièmes ou trois septièmes : 3o vers les deux tiers une bande longitudinale prolongée des trois septièmes de la largeur de la première bande aux deux tiers de la 3e; un réseau divisant la surface de chacune en 9 aréoles : les deux juxta-suturales presque divisées chacune en deux.

PATRIE : La Colombie. (E. de Bruck).

Cleothera circæa, MULSANT.

Brièvement et obtusément ovale, prothorax et élytres flaves ; le prothorax paré sur les trois cinquièmes médiaires de sa largeur, de cinq taches constituant souvent un réseau noir, laissant de couleur flave une tache arrondie de chaque côté de la ligne médiane, et une ovallaire plus grande, juxta-marginale : les élytres parées d'une bordure suturale assez large, élargie au tiers et aux trois quarts, et chacune d'une bordure basilaire et

d'un réseau, noirs : le réseau partageant la surface de chacun en cinq aréoles : la 1re juxta-scutellaire et subbasilaire, en ovale transverse : la 2e en ovale allongé, en dehors du calus : les 3e et 4e formant avec leurs pareilles une rangée transversale arquée en arrière : la 3e voisine de la bordure, ovale : la 4e juxta-marginale, carrée : la postérieure subapicale transverse, échancrée en devant.

PATRIE : La Colombie. (E. de Bruck).

Cleothera laqueata, MULSANT.

Brièvement et obtusément ovale, prothorax et élytres flaves : le premier paré de quatre ou cinq taches roses ; trois basilaires, deux au tiers de sa longueur : les secondes, avec la suture et le bord externe noirâtres, parées d'un réseau rose divisant la surface de chacun en cinq aréoles : deux basilaires, deux vers la moitié, la 5e postérieure, échancrée dans le milieu de son bord antérieur.

PATRIE : La Colombie. (E. de Bruck).

Cleothera Maisoni, MULSANT.

Brièvement et obtusément ovale, prothorax et élytres jaunes le prothorax paré d'une bordure basilaire non étendue jusqu'aux angles postérieurs, et d'une ligne médiane avancée jusqu'au quart antérieur, noires : les élytres parées d'une large bordure suturale, et chacune d'un réseau divisant leur surface en cinq aréoles, deux à sa base, deux au milieu, une apicale : le réseau ne joignant pas le bord externe.

PATRIE : La Colombie (E. de Bruck). Dédiée à M. Maison.

Cleothera subparalella, MULSANT.

Ovalaire, subparallèle ; prothorax flave, paré d'une bordure basilaire couvrant les deux tiers médiaires de sa base, et imitant au devant deux courtes lignes longitudinales. Elytres noires, ornées chacune de cinq taches flaves : les deux premières liées à la base : la 1re semi-hemisphérique, joi-

guant l'écusson, étendue presque jusqu'aux deux tiers, prolongée en arrière presque jusqu'au cinquième : la 2e humérale, petite, obtriangulaire : les 3e et 4e formant avec leurs pareilles une rangée transversale un peu arquée en arrière : la 4e plus petite, juxta-marginale, presque carrée, couvrant du tiers à la moitié : la 3e un peu moins petite, de moitié moins avancée, ovalaire ou presque en lozange, entre celle-ci et la suture : la 5e subapicale, transverse, échancrée au devant.

PATRIE : La Colombie. (E. de Bruck).

Hyperaspis puella, MULSANT.

En ovale allongé. Dessus du corps noir. Elytres parées chacune d'une tache d'un rouge jaune, liée au bord externe, du quart aux trois cinquièmes de la longueur des étuis, et couvrant à peu près la moitié externe de leur largeur. Dessous du corps et pieds, noirs.

PATRIE : Le Chili. (Collection de M. de Bruck).

Epilachna novenaria, MULSANT.

Ovalaire, pubescente ; d'un rouge testacé, pâle ou carné. Élytres subcordiformes, ornées chacune de neuf points noirs : le premier sur le calus huméral : le 2e au côté interne de celui-ci et un peu plus en arrière : le 3e près de la suture, aux deux septièmes : le 4e près du bord externe, sur la même ligne transversale : le 5e sur le disque, aux deux cinquièmes : le 6e près de la suture, aux trois cinquièmes : le 7e près du bord externe, sur la même ligne transversale : le 8e sur le disque, aux trois quarts : le 9e près du bord apical. Prothorax à trois taches : deux basilaires : la 3e plus antérieure, comme geminée.

Long. 0,0061 (2 3/3). — Larg. 0,0040 (1 3/4).

Toutes ces coccinellides nouvelles m'ont été obligeamment communiquées par M. E. de Bruck, de Créfeld, dont tous les entomologistes savent apprécier le savoir et la complaisance.

DESCRIPTION

D'UNE

ESPÈCE NOUVELLE D'OISEAU-MOUCHE

PAR

E. MULSANT et Jules VERREAUX

Présentée à la Société linnéenne, le 10 mai 1869

Doryfera Euphrosinæ, MULSANT et VERREAUX.

Bec droit, égal aux deux tiers du corps; grêle, noir. Tête parée sur le front de plumes squammifères, d'un bleu cendré, brillantes. Nuque et cou d'un vert cuivreux; tectrices alaires et dos d'un vert luisant; croupion et tectrices caudales, passant du vert cendré-bleuâtre au bleu cendré. Queue arquée, à rectrices assez largement barbées; d'un noir bleuâtre ou verdâtre; les submédiaires à externes cendrées à leur extrémité. Ailes aussi longuement prolongées que les médiaires. Dessous du corps d'un vert d'eau en partie gris ou d'un gris brunâtre. Sous-caudales d'un bleu cendré.

♂ adulé. *Bec* droit, égal aux deux tiers du corps; noir, grêle, légèrement comprimé, graduellement et peu sensiblement rétréci jusque près de l'extrémité, où il est légèrement renflé et subcomprimé, puis rétréci en pointe. *Mandibule* chargée d'une arête convexe, en partie visible et dénudée entre les scutelles, noire. *Scutelles* en partie dénudés. *Narines* découvertes. *Mâchoire* noire. *Tête* ronde, parée sur le front de plumes squammifères d'un bleu cendré ou légèrement teinté de vert d'eau, brillantes à certain jour; couverte, sur le reste de sa surface, de plumes d'un vert un peu cuivreux. *Dos* et *tectrices alaires* d'un vert moins ou peu cuivreux, luisant ou lustré de mi-doré à certain jour. *Croupion* et *tectrices caudales* successivement d'un vert cendré, d'un cendré bleuâtre et d'un bleu cendré. *Queue* arquée, à rectrices assez

largement barbées; subarrondie ou plutôt en angle très-ouvert à l'extrémité, d'un noir bleuâtre ou verdâtre; les externes à submédiaires cendrés à l'extrémité, très-brièvement sur les submédiaires, et constituant une petite tache sur les subexternes et surtout sur les externes. *Ailes* aussi longuement prolongées que les rectrices médiaires, falciformes, étroites, d'un brun violacé. *Dessous du corps* revêtu de plumes subsquammuliformes d'un vert d'eau, longuement frangées de gris brunâtre. *Sous-caudales* d'un bleu cendré. *Page inférieure de la queue* plus pâle que la supérieure. *Pieds* noirs.

Patrie. L'Equateur. (Collect. Verreaux.)

Obs. Cette espèce a beaucoup d'analogie avec la *Dorifera Ludovicæ*; mais elle en diffère non-seulement par la couleur des plumes brillantes du front; elle a cette parure plus courte, la taille plus courte, le corps plus grêle, le bec notablement moins long, les rectrices moins larges, les sous-caudales moins pâles.

DESCRIPTION

DE LA

LARVE DE L'ANOBIUM DENTICOLE, Panzer

par E. MULSANT et Cl. REY

(Long. 0,0045 à 0,0065 (2 à 3 l.)

Corps épais, fortement convexe, plus large antérieurement, recourbé en trois quarts de cercle; d'un blanc livide et brillant; paré sur le dos d'une bande longitudinale brunâtre, indéterminée, parfois très-réduite ou à peine sensible; composé, outre la tête, de 11 ou 12 segments, de consistance molle.

Tête subcirculaire, grande, beaucoup moins large que le segment prothoracique, fortement engagée dans celui-ci ; garnie d'assez longs poils fins, redressés, d'un blond pâle; obsolètement ponctuée, offrant dans sa partie antéro médiane des rides ou rugosités transversales, assez légères ; submembraneuse et d'un blanc livide, avec les parties qui entourent la bouche cornée et d'un roux ferrugineux.

Front très-large, subdéprimé sur sa région médiane, creusé, un peu en avant sur son milieu, d'une fossette assez grande, subtriangulaire, lisse; terminé en arrière par un sillon-canaliculé qui se prolonge jusque sur le vertex. *Epistome* très-court, rugueux ; d'un roux ferrugineux assez foncé; subarqué en avant, lié au labre au moyen d'une pièce mobile, lisse, subcornée, livide. *Labre* très-court, très-fortement transverse, rugueux; d'un testacé livide, densement cilié à son sommet de poils fauves et soyeux. *Mandibules* saillantes, très-larges, robustes, terminées par 3 fortes dents angulaires, avec la médiane plus forte que l'interne, et l'externe plus saillante et plus aiguë que l'intermédiaire; longidudinalement bissillonnée; d'un roux ferrugineux, avec les dents noires. *Mâchoires* épaisses, membraneuses, d'un blanc livide,

à lobe interne élargi, subcorné et spinosule à son extrémité. *Palpes maxillaires* saillants au delà des côtés des mandibules; de 3 articles graduellement plus étroits : le 1er très-large, court, membraneux, en forme de bourrelet, d'un blanc livide : les 2e et 3e subcornés, d'un roux brillant : le 2e un peu plus long et beaucoup plus étroit que le 1er : le 3e plus étroit et plus long que le 2e, en cône émoussé au bout. *Languette* large, transverse, submembraneuse, livide, prolongée en avant dans son milieu en angle fortement arrondi et densement cilié à son sommet. *Palpes labiaux* courts, de 2 articles : le 1er court, pâle, membraneux : le 2e un peu plus long et un peu plus étroit, un peu roussâtre, subcorné, en cône émoussé au bout, *Menton* grand, trapéziforme, plus étroit en avant, largement et angulairement échancré à son sommet.

Antennes presque nulles ou peu distinctes, réduites à un tubercule épais, corné, ferrugineux, terminé par un appendice court, plus étroit, pâle et membraneux.

Prothorax un peu plus développé que les segments suivants; très-convexe, sensiblement élargi d'avant en arrrière; mou, blanchâtre, presque lisse, légèrement pubescent sur le dos, et plus longuement sur les côtés; creusé de 2 plis transversaux, profonds, situés l'un sur le milieu, l'autre au devant du bord postérieur, réunis dans la partie déclive des côtés, laquelle présente 2 mamelons allongés, entre lesquels s'aperçoit un stigmate ombiliqué et d'un jaune paille : l'antérieur paré de 2 impressions obliques : le postérieur avec un repli court et oblique sur son côte antérieur.

Mésothorax, métathorax et les 6 *premiers segments abdominaux* graduellement un peu plus étroits, conformés à peu près de la même manière, très-convexes, d'un blanc livide, de consistance molle, obsolètement ridés en travers; finement poilus en dessus, plus longuement sur les côtés, avec les poils d'un blond pâle et redressés; parés en travers, avant leur bord postérieur d'un pli transversal arqué en arrière, convergeant en avant sur les côtés où il se reunit au bord antérieur dans la partie déclive, où il forme postérieurement une aréole allongée convexe, arcuément impressionnée sur son milieu, au-dessous duquel s'aperçoit un stigmate d'un jaune paille, et tout à fait sur les

côtés un mamelon court, triangulaire, fortement cilié en dessous. L'aréole dorsale, comprise entre le pli arqué et le bord antérieur, offre en avant des pores pilifères, nombreux, un peu obscurs et subverruqueux.

Segment anal 2 fois aussi grand que chacun des précédents, convexe, d'un blanc livide; presque lisse; obtusément arrondi au sommet; creusé sur les côtés d'un pli profond, transversal, formant un bourrelet transverse, sur la partie antérieure duquel se trouve un stigmate jaunâtre. On aperçoit avant l'extrémité un grand cercle composé de pores pilifères un peu obscurs et nombreux, circonscrivant un autre cercle impressionné et entourant l'anus.

Dessous du corps livide, irrégulièrement mamelonné sur les côtés, avec quelques rides transversales.

Pieds courts, garnis de quelques longs poils d'un blond pâle; composés d'une hanche molle, en forme de mamelon conique; d'une cuisse submembraneuse et pâle, subcylindrique : d'un tibia aussi long que la cuisse, submembraneux, pâle graduellement rétréci vers son extrémité, terminé par un crochet corné, ferrugineux, très-effilé, à peine arqué.

Patrie. Cette larve se trouve en juin et en juillet, dans les vieilles boiseries de sapin, qu'elle réduit en poudre. Elle se métamorphose à la fin de juillet ou dans le commencement du mois d'août.

Obs. Les jeunes sujets ont le dos paré d'une large bande longitudinale obscure, indéterminée ou fondue sur ses bords, embrassant souvent 5 ou 6 segments ou même davantage, mais plus ou moins réduite chez les adultes qui sont presque entièrement pâles. Cette bande est souvent parée elle-même sur sa ligne médiane d'une étroite ligne longitudinale obscure, transparente, prolongée jusque sur le segment anal, et à travers laquelle on voit les mouvements du fluide nourricier.

DESCRIPTION

D'UN LAMELLICORNE NOUVEAU

Oniticellus Revelierei, MULSANT ET REY.

Suballongé, assez étroit. Chaperon d'un flave un peu cuivreux, avec les reliefs d'un vert bronzé. Prothorax marqué de points médiocres séparés par des intervalles plus petits qu'eux ; d'un bronzé obscur sur son disque ; d'un flave testacé au devant et sur les côtés ; paré de chaque côté de sa ligne médiane, sur la seconde moitié de sa longueur de deux taches, d'un vert ou brun bronzé, lisses : ces taches ornées extérieurement et entre les deux postérieures d'une bordure d'un flave testacé. Écusson vert. Elytres d'un flave testacé, parées chacune de deux rangées transverses de lignes courtes : la 1re *sur les* 2e, 3e *et* 4e *intervalles ; la* 2e *sur les* 2e, 3e, 4e *et* 5e *intervalles ; postérieurement notées de deux points de même couleur.*

♂ et ♀ à peu près comme chez l'*O. pallipes*.

Long. 0,0078 (3 3/4) ; — larg. 0,0030 (1 2/5) à la base des Élytres.

♂ *Corps* suballongé, plus étroit que chez les autres espèces de notre pays. *Tête* marquée de points peu rapprochés ; d'un blond ou flave court, légèrement cuivreux, avec les lignes en relief, d'un vert bronzé. *Joues* offrant un angle à peu près droit à leur partie antéro-externe. *Prothorax* peu convexe ; densement marqué de points médiocres, séparés les uns des autres par un intervalle, moins grand que leur diamètre; rayé d'une courte ligne longitudinale au devant de l'écusson ; offrant, au devant de celles-ci, les faibles traces d'un sillon longitudinal ; d'un brun bronzé sur le dos, d'un flave testacé au devant et sur les côtés : paré de chaque côté de sa ligne médiane. sur sa seconde moitié, de deux taches d'un vert obscur ou bronzé : chacune des antérieures obtriangulaires, les postérieures oblongues, situées de chaque côté de la ligne anté-scutellaire; paré sur les côtés de ces taches et entre les deux postérieures d'une bordure d'un blond testacé : fossette latérale d'un vert bronzé. *Ecussson* d'un vert métallique. *Elytres* planniscules sur le dos ; à stries assez profondes, à peine ponctuées, sur leur moitié interne, ponctuées sur l'externe; blondes ou

d'un blond testacé; parées chacune de deux rangées transverses de lignes ou de points d'un vert bronzé ; la première distante de la base d'un sixième de leur longueur, formée de trois lignes graduellement raccourcies de dedans en dehors, situées sur les 2e, 3e, et 4e intervalles et d'un point plus antérieur sur les 6e et 7e : la 2e rangée naissant vers la moitié de leur longueur, un peu arquée en arrière, formée de quatre lignes situées sur les 2e, 3e, 4e et 5e intervalles : celle du 4e intervalle la plus longue : celle du 3e, la plus courte : celle du 5e, plus avancée : notées au devant du bord apical de deux points : l'un sur le 3e : l'autre sur le 5e intervalle : les 6e et 7e intervalles marqués presque sur toute leur longueur, de petits points d'un vert bronzé, souvent peu marqués. *Intervalles* à peine convexes; glabres ; paraissant à une forte loupe, densement pointillés; marqués de points assez gros. *Pygidium* d'un blond testacé ; paré sur la moitié de sa ligne médiane d'une saillie d'un vert bronzé. *Dessous du corps*, vernissé luisant, d'un brun bronzé ou d'un vert bronzé sur le milieu du métasterum et marqué de taches semblables sur un fond d'un blond testacé, sur les côtés de la poitrine; densement ponctué sur cette dernière. *Ventre* en majeure partie d'un brun verdâtre sur les 2e, 3e et 4e arceaux, avec les côtés de ceux-ci et les 1re et 5e d'un blond testacé; marqué de points près du bord antérieur des arceaux, imponctué sur le reste. *Pieds* d'un flave orangé, avec une tache sur les cuisses antérieures, une tache au genou des intermédiaires, les dents des jambes de devant, l'extrémité des postérieures, et les quatre premiers articles des tarses et moins obscurément le dernier, d'un vert bronzé.

Cette espèce se trouve en Corse. Elle nous a été envoyée par M. Revelière, à qui nous l'avons dédiée.

Obs. Elle se distingue de l'*O. pallipes* par son corps plus étroit; par son prothorax moins grossièrement et plus densement ponctué; par son écusson vert; par le dessin de ses élytres.

Elle a plus d'analogie, par l'étroitesse de son corps, avec l'*O. speciosus*, Costa, que nous n'avons pas vu en nature ; mais elle paraît s'en éloigner par son prothorax plus densement et moins grossièrement ponctué; par le dessin de ce segment et un peu par celui des élytres.

DESCRIPTION

D'UNE

ESPÈCE NOUVELLE DE COLÉOPTÈRES

par E. MULSANT et CL. REY

Présenté à la Société Linnéenne le 15 jnillet 1872

Heterocerus pictus, REICHE.

Oblong ; médiocrement convéxe et garni d'un duvet grisâtre en dessus. Tête et prothorax d'un brun noir : celui-ci moins large aux angles de devant qu'aux postérieurs : rebordé à ceux-ci et à la base, paré d'une tache flave aux angles de devant. Elytres d'un brun rouge, ornées chacunes de trois taches flaves : les deux premières arrondies, punctiformes : la 1re près du bord externe, vers les deux neuvièmes : la 2e sur le disque : la 3e liée au bord externe et à une courte bordure marginale flave, vers les deux tiers.

Long. 0,0051 (2/4 l.)o— Larg. 0,0020 (9/10 l.)

Corps oblong; médiocrement convexe et garni d'un duvet grisâtre, en dessus. *Antennes* d'un rouge testacé, brunâtre. *Tête* d'un brun noir. *Prothorax* arqué sur les côtés; plus étroit aux angles de devant qu'aux angles postérieurs; rebordé à ceux-ci et à la base; cilié latéralement; une fois au moins plus large dans son diamètre transversal le plus grand que long sur sa ligne médiane; assez finement ponctué; pubescent; d'un brun noir , avec une tache d'un flave testacé aux angles de devant. *Ecusson* noir; en triangle de moitié plus long que large. *Elytres* un peu plus larges à la base que le prothorax; trois fois au moins aussi longues que lui; rebordées à la base et sur les côtés; peu ciliées latéralement; subparallèles jusqu'aux trois cinquièmes environ de leur longueur, en ogive ou subarrondies postérieurement; médiocrement con-

vexes; presque sans fossette humérale; aussi finement ponctuées que le prothorax; garnies d'un duvet grisâtre, mi-couché; brunes ou d'un brun rougeâtre; parées chacune de trois taches flaves: la 1re arrondie, ponctiforme, située près du bord externe, aux deux neuvièmes de leur longueur: la 2e de même forme et à peu près de même grandeur que la précédente, située sur la disque, vers la moitié de leur longueur: la 3e subarrondie, liée au bord interne, vers les deux tiers de leur longueur ou un peu moins, souvent déformée et unie à une étroite bordure externe avancée presque jusqu'à la première tache. *Dessous du corps* brièvement pubescent; d'un rouge brun. *Plaques du* 1er *arceau ventral* naissant à l'angle antéro-externe de celui-ci, dirigées en ligne droite vers le bord postérieur de cet arceau où elles se terminent. *Pieds*: Cuisses d'un flave testacé, au moins dans leur seconde moitié: jambes et tarses d'un rouge testacé.

Patrie: la Sicile (Reiche).



EMMANUEL MOUTERDE.

NOTICE

SUR

EMMANUEL MOUTERDE

PAR E. MULSANT

Lue à la Société d'Agriculture, Histoire naturelle et Arts utiles de Lyon, dans sa séance du 22 mars 1872.

Mouterde (Emmanuel) naquit à Lyon, le 7 août 1801. Il appartenait à une famille établie depuis plusieurs siècles dans notre ville et vouée depuis longtemps au travail des métaux.

Son aïeul, Jean-Marie Mouterde, fut condamné à mort, le le 6 nivôse, an II, par jugement de la commission révolutionnaire établie à Commune-Affranchie[1] et guillotiné le même jour, sur la place de la Liberté[2]. Son crime était d'avoir obtenu, le 15 octobre 1770, des lettres de maîtrise de la communauté des marchands doreurs, argenteurs, fondeurs de Lyon, et surtout d'avoir participé à la défense de cette cité, en qualité de commandant du bataillon de la rue Thomassin.

Sa mort fut suivie de la mise au sequestre de son atelier et de ses biens. Cette mesure laissait sans aucune ressource Blanche Perrache[3], sa veuve, chargée de l'éducation de six enfants.

[1] Lyon.

[2] La place des Terreaux.

[3] De la famille d'Antoine-Michel Perrache, à qui l'on doit la création du quartier qui porte son nom.

Quand les jours néfastes, pendant lesquels gémissait la France, commencèrent à laisser luire l'aurore d'un avenir moins sombre, cette femme forte et courageuse parvint, à force de démarches, à se faire remettre en possession d'une partie de l'outillage de son époux.

Son fils, Louis-Antoine Mouterde, orphelin de son père à dix-sept ans, était entré, comme simple ouvrier, dans une fabrique de boutons, pour gagner le pain nécessaire à sa mère et à ses frères en bas âge. Bientôt, non content d'avoir procuré à sa famille des moyens d'existence, il eut la noble pensée d'enlever à l'Angleterre une branche de commerce dont elle avait le monopole. La France tirait alors de la Grande-Bretagne les dés à coudre et les boutons de cuivre. Il avait suivi avec les Richard, les Revoil et divers autres jeunes gens devenus célèbres un peu plus tard, les cours de l'école de dessin fondée depuis peu au palais Saint-Pierre. Mettant à profit les connaissances qu'il y avait acquises, il se mit à la tête d'un établissement et apporta dans la fabrication des boutons une perfection telle, qu'il devint, en peu de temps, l'unique fournisseur des objets de ce genre destinés à nos campagnes et vit les nations étrangères rechercher ses produits.

A sa mort, en 1822, il laissait la réputation d'un graveur habile, d'un homme recommandable par ses vertus et par son génie industriel.

Sa veuve, dont l'esprit d'ordre et d'économie avait largement contribué à la prospérité de sa maison, l'avait rendu père de sept enfants.

L'aîné de cette famille, Emmanuel Mouterde, objet particulier de cette notice, ne devait démériter en rien des vertus et des talents de son père. Élevé dans la maison de l'Enfance, l'un des meilleurs établissements de l'époque, il y fit d'excellentes études et se familiarisa avec les principaux auteurs classiques anciens et modernes. Il conserva des connaissances acquises à cet âge un souvenir assez vivace pour pouvoir

enseigner plus tard les éléments de la langue latine à ses enfants et même à ses petits-enfants.

Dans son adolescence, son désir était de pouvoir entrer à l'École polytechnique, et, dans ce but, il étudiait les mathématiques, quand la mort de son père vint déranger tous ses projets. Placé tout à coup à la tête de l'industrie florissante créée par l'auteur de ses jours, mais dont la direction demandait des connaissances industrielles, il sut, par sa volonté ferme, son intelligence et son activité, surmonter tous les obstacles. Les leçons de l'École des Beaux-Arts, qu'il avait suivies avec succès pendant deux années, l'avaient admirablement préparé à une profession dans laquelle l'artiste fait la réputation du commerçant.

Malgré sa jeunesse, il fut jugé digne d'être d'abord subrogé tuteur, puis tuteur de ses frères, et, dès ce moment, il montra pour les siens cette série d'actes de dévouement et de désintéressement dont il donna l'exemple jusqu'à sa mort.

Dans le courant de l'année 1829, il épousait la fille d'un de ces hommes dont l'éclatante probité se reflète sur le commerce d'une ville. Mademoiselle Théonie Lecuyer apportait à son jeune époux les vertus et les qualités capables de faire le charme et le bonheur de sa vie et d'adoucir par ses consolations les souffrances de ses derniers jours.

A peine âgé de vingt-six ans, il débutait dans la vie publique en devenant membre du conseil de fabrique de Saint-Bonaventure et, grâce à ses conseils, on entra bientôt dans la voie des réparations ou des embellissements, qui ont fait de cette église l'un des principaux édifices de notre ville.

Le 7 février 1835, il fut nommé juge suppléant au Tribunal de commerce. Sa modestie lui fit refuser cet honneur. Il se trouvait encore trop jeune pour remplir des fonctions que l'importance du commerce lyonnais rend délicates et difficiles; mais, en 1839, appelé de nouveau par le suffrage de ses concitoyens à cette juridiction consulaire, il crut de son devoir d'accepter. Sous la direction de M. J. Bodin, l'un des plus

remarquables présidents de ce tribunal, il acquit en peu de temps l'expérience nécessaire, et, grâce à l'admirable rectitude de son jugement, il se fit bientôt remarquer par la promptitude et l'équité de ses sentences. Un grand nombre de justiciables, pleins de confiance dans ses lumières, demandaient à être renvoyés devant lui. Il serait difficile de dire combien de parties sortirent conciliées de son cabinet.

En 1842, la Chambre de commerce lui ouvrit ses portes et le chargea des fonctions de secrétaire. Il eut même plusieurs fois l'occasion de présider la Chambre dans des circonstances importantes. Ses connaissances spéciales et celles qu'il avait acquises en se préparant à l'École polytechnique, jointes à ce sens droit que lui avait accordé la nature, donnaient toujours à ses conseils une grande autorité.

Vers la même époque, il fut nommé président de la Caisse d'épargne.

Le 1er mai 1849, notre Compagnie l'admit dans son sein. Peu d'années après, le 26 avril 1853, le Tribunal de commerce, qui avait su apprécier ses services, réclama de nouveau le secours de son expérience et de ses lumières, et ses collègues le désignèrent unanimement pour la présidence; mais il résista à leurs instances et les pria de reporter leur choix sur un négociant qui lui semblait plus capable d'occuper cette fonction importante.

En quittant le Tribunal, Mouterde continua encore à se rendre utile, en restant pendant plusieurs années l'arbitre et le conciliateur des commerçants.

Il trouva bientôt une nouvelle occasion de faire le bien. Il possédait dans la commune de Saint-Didier au Mont-d'Or une maison de campagne acquise par son père dans les dernières années de sa vie. Il aimait à y jouir des douceurs du repos, après une semaine consacrée à l'exercice d'une profession assujettissante.

Dès l'année 1843, il avait fait partie du conseil municipal

de cette commune rurale ; il était aussi l'un des membres du conseil de fabrique.

Depuis longtemps, tous les habitants de la commune sentaient la nécessité d'une nouvelle église. Le vieil édifice était humide, situé dans une position peu convenable, insuffisant pour la population et indigne de sa destination par son état de délabrement. Mais l'entreprise rencontrait des difficultés de plus d'un genre. Mouterde, trésorier de la fabrique, communiqua aux autres membres de ce conseil l'ardeur dont il était animé et fit partager son zèle à quelques membres notables de l'administration municipale. On fit choix d'un emplacement, un plan fut dressé par l'architecte, M. Bernard ; des souscriptions furent recueillies et les travaux furent entrepris. Mais les fonds obtenus ne tardèrent pas à être épuisés ; la construction fut interrompue.

L'activité de Mouterde, son dévouement aux intérêts de la commune lui avaient conquis la confiance générale. La voix publique l'appelait à la mairie. Ce vœu de ses concitoyens se manifesta par une unanimité de suffrages à l'époque du renouvellement du conseil municipal. Il consentit alors, malgré ses nombreuses occupations, à prendre, le 2 août 1861, les rênes de l'administration de la commune. Il se résigna surtout à se charger de ce fardeau, dans la pensée de pouvoir activer les travaux de l'église et d'en hâter l'achèvement. C'est alors qu'il donna carrière à son admirable dévouement.

Soutenu et aidé par M. Berger, desservant de la paroisse et aujourd'hui curé de Saint-Nizier de Lyon, il s'occupa à recueillir des souscriptions. Il consacra trois semaines à parcourir toutes les localités de la commune, demandant aux riches une offrande, et aux pauvres une obole, pour l'église à reconstruire, et il fut assez heureux pour réussir. Il put achever le monument.

Son passage à la mairie de Saint-Didier fera époque dans l'histoire de ce village. La construction d'un nouveau presbytère rendue nécessaire par le déplacement de l'église, la créa-

tion d'une chapelle à Champagne, l'amélioration et le percement d'un grand nombre de chemins vicinaux, l'impulsion donnée aux écoles de la paroisse, témoignent de l'activité et de la sagesse de l'administration de ce magistrat.

Toutes ces améliorations, exécutées dans l'espace de neuf ans, de 1861 à 1870, l'ont été grâce aux souscriptions volontaires qu'il eut l'art d'obtenir sans surcharger trop lourdement le budget de la commune.

Le gouvernement songea à récompenser ses services, en lui accordant, en 1865, la croix de la Légion d'honneur. L'opinion publique trouva cette justice un peu tardive.

Mouterde, après avoir, pour ainsi dire, transformé la commune à laquelle il était profondément attaché, désirait rentrer dans la vie privée quand les événements de 1870 lui donnèrent un successeur.

Retiré alors de toute fonction publique, il aurait pu goûter un légitime repos. Ses habitudes laborieuses et le souvenir de son père, créateur de son atelier dont il désirait soutenir la réputation, le retinrent à la tête de sa fabrique de boutons; il voulut la diriger seul jusqu'à la fin de sa vie.

En se condamnant à rester ainsi dans les affaires, il songeait moins à l'accroissement de sa fortune qu'au sort de ses ouvriers. Dans sa bonté charitable, il aurait craint de les abandonner à une triste destinée, s'il avait fermé son atelier. « Quand je serais insuffisamment rémunéré de mes peines, disait-il, je continuerais mon commerce pour faire vivre mes ouvriers. »

De semblables paroles suffisent pour peindre l'homme ; dans un siècle d'égoïsme comme le nôtre, de si nobles sentiments rafraîchissent l'âme.

Mouterde, plus industriel que commerçant, déployait un talent d'artiste dans le perfectionnement de son outillage, surtout dans la gravure des coins destinés à la fabrication des boutons. Ses goûts d'ailleurs le portaient à consacrer aux arts les loisirs que lui laissaient ses nombreuses occupations. La

médaille du docteur Gensoul, d'après laquelle a été sculpté le buste installé au Palais des Arts de cet illustre chirurgien, suffit pour donner une idée de son remarquable talent de graveur.

Magistrat dévoué et plein de bonté, juge d'une équité et d'un jugement remarquable, industriel d'une probité à toute épreuve, doué d'une bienveillance naturelle et habituelle, Mouterde avait d'autres qualités qui contribuaient à lui concilier l'estime et le respect dont il était entouré ; on admirait en lui la piété du chrétien et les vertus du père de famille.

Jamais il ne connut d'autres joies et d'autres plaisirs que ceux du foyer domestique. Sa vie était toute patriarcale.

Devenu très-jeune chef de maison, par la mort prématurée de son père, il fut le soutien de sa mère et de ses frères.

Engagé à son tour dans les liens du mariage, il se montra le modèle des époux. Il ne confia jamais l'éducation de ses enfants à des mains étrangères. Il leur répétait souvent : « Songeons avant tout à sauver notre âme, et, pour arriver à ce but, faisons le bien dans toutes les circonstances. » Sincèrement religieux, il ne séparait pas l'amour de Dieu de la charité envers les hommes et sa conduite fut sans cesse en harmonie avec les règles de sa foi.

Grâce à la tranquillité de son âme, il jouissait de tout le bonheur qu'il est permis d'avoir ici-bas et sa santé semblait lui promettre encore de longues années quand survinrent les événements de 1870. Les malheurs de la France l'affectèrent profondément, et bientôt son cœur de père fut livré à de mortelles angoisses. Deux de ses fils étaient partis soldats. Avec quelles inquiétudes sa pensée ne les suivait-elle pas dans ces luttes inégales où tout semblait conjuré pour paralyser nos moyens de défense. L'un de ses enfants avait été mutilé au combat de Nuits, où il s'était noblement conduit, et, depuis plusieurs semaines, on était dans l'incertitude sur son sort ; l'autre était enfermé à Belfort, où il pouvait d'un moment à l'autre trouver la mort.

La forte constitution de Mouterde ne put résister à ces épreuves douloureuses. Sa santé altérée laissait de jour en jour des inquiétudes plus vives à son entourage. Il comprit bientôt lui-même que le moment approchait où il faudrait se séparer de ceux qu'il aimait. Il rassembla autour de lui ses enfants pour les bénir. Dans ce moment solennel, sa figure offrait tant de sérénité, qu'on aurait pu redire avec Chateaubriand : « Venez voir le plus beau spectacle que puisse présenter la terre, venez voir mourir le fidèle[1]. »

La religion, dont il avait toujours suivi les préceptes, lui offrit ses secours, ses consolations et ses espérances. Quand il eut reçu la nourriture divine chargée de fortifier l'âme et de la soutenir dans ses luttes dernières, on l'entendit prononcer ces paroles : *Obdormiam in Domino. Qui perseveraverit usque in finem, hic salvus erit*[2].

Dieu semblait avoir voulu le récompenser dès ce monde, en lui faisant la grâce de s'éteindre sans agonie. Il avait désiré mourir un dimanche; cette faveur lui fut accordée. Dans la soirée du 28 janvier 1872, il s'endormit doucement au sein de sa famille éplorée, en laissant à tous les siens l'exemple de sa foi, de ses vertus et de sa laborieuse carrière, comme le plus sûr moyen de se faire aimer et honorer sur la terre et de s'assurer un bonheur sans mélange dans la vie qui n'aura pas de fin.

[1] *Le Génie du Christianisme*, ch. XII, De l'Extrême-Onction.

[2] Mat., X, 8, 22.


JEAN BAPTISTE GUIMET.
Né le 20 Juillet 1795. Mort le 8 Avril 1871.

NOTICE

SUR

J.-B. GUIMET

Par E. MULSANT

Présentée à l'Académie de Lyon, le 19 mars 1872.

Il est des hommes dont les découvertes ou les travaux ont eu un tel retentissement et ont entouré le nom de leur auteur d'une si brillante auréole, que les soins d'un biographe ne sauraient rien ajouter à leur gloire (1).

J'aurais donc hésité à prendre la plume pour écrire cette notice, si des sentiments d'affection et de reconnaissance ne m'avaient porté à consacrer quelques pages à l'homme de génie qui m'honorait de son amitié, et qui laisse parmi nous des regrets si vifs et si mérités.

D'ailleurs, en reproduisant les principaux traits de cette vie illustrée par la science, embellie par les fruits du travail, entourée d'une estime et d'une considération générales, et sans cesse animée par le désir de faire le bien, n'est-ce pas un moyen de mieux faire apprécier le savant aimable que notre ville se félicitait de compter au nombre de ses habitants.

---

(1) Un poète a dit :

> . . . Il suffit qu'on le nomme :
> Tout l'éloge d'un grand homme
> Est enfermé dans son nom.
>
> DEMOUSTIER.

Guimet (Jean-Baptiste) naquit à Voiron (Isère), le 2 Thermidor an III (20 juillet 1795).

Sa famille, depuis plusieurs siècles, tenait un rang honorable dans le pays. Son père, Jean Guimet, était un ingénieur de grand mérite. On lui doit les premiers plans du port de la Joliette, à Marseille, et un projet pour amener dans cette ville les eaux de la Durance. Il avait épousé d'abord la fille de M. Le Brun (2), ingénieur du Comtat d'Avignon ; il s'unit en seconde noces à Mlle Anne Mallet, de Voiron.

Jean-Baptiste Guimet, issu de ce second mariage, eut le malheur de perdre sa mère en bas-âge (3) ; mais il retrouva les affections et les soins les plus touchants auprès de deux de ses tantes paternelles, dont l'une était religieuse dans le couvent de la Visitation de Voiron.

A dix ans il fut envoyé à Paris et placé dans la pension Hix (4). Ses bonnes tantes, en se séparant de lui, avaient mis une certaine recherche dans sa toilette. Elles l'avaient paré d'un bel habit bleu, et ses cheveux bien pommadés étaient réunis derrière la tête en une queue élégamment enrubannée, dont la mode s'était conservée dans les provinces.

A son arrivée dans la pension il fallut faire le sacrifice de cet ornement, pour être mis à la Titus, et voir ses beaux cheveux tomber sous les ciseaux du perruquier. Dès qu'il parut au milieu de ses nouveaux condisciples, la beauté éclatante de son habit le fit surnommer aussitôt : *l'oiseau bleu*. Il ne se doutait pas alors que cette couleur serait un jour la source de sa fortune et la base de sa renommée.

Un an après, il entrait au Lycée Napoléon, où il fit toutes ses classes. Son esprit ne tarda pas y manifester ses tendances : il avait

---

(1) Le portrait de cet ingénieur est conservé au château Borelli, à Marseille.

(2) Le 3 Pluviôse an VII (22 janvier 1799).

(3) Rue de Martignon, n° 3, division des Champs-Élysées.

des dispositions médiocres pour le grec et le latin; il excellait dans les sciences.

A dix-sept ans, il se présenta au concours de l'École Polytechnique, et, à son grand étonnement, fut jugé digne de l'admission (1). Comme il avait voulu seulement faire l'essai de ses forces; il donna sa démission, pour se préparer par de plus longues études, à entrer dans un rang meilleur.

Il concourut l'année suivante, et se vit admis de nouveau (2); il s'y trouva le condisciple d'un certain nombre de jeunes gens qui sont devenus depuis des hommes distingués ou célèbres (3).

---

(1) Par décision du jury du 29 septembre 1812.

(2) Par décision du jury du 27 septembre 1813. Pendant son séjour à l'École, il avait pour correspondant M. Labadie (beau-père de M. le général Biffault, commandant actuel (1871) de l'École Polytechnique), avec lequel il conserva toute sa vie d'affectueuses relations.

(3) MM. Allard (Jean-Baptiste), général du génie;
Avril (Sophie-Émile-Philippe), inspecteur général des ponts et chaussées;
Babinet (Jacques), membre de l'Institut;
Batbedat, général d'artillerie;
Born (Jean-Pierre), général d'artillerie;
Caron (Honoré), général d'artillerie;
Cauchy (Augustin), membre de l'Institut;
Chasles (Michel), membre de l'Institut.
Comte (Auguste), membre de l'Institut;
Duhamel (Jean-Marie-Constant), membre de l'Institut;
Enfantin (Barthélemy-Prosper);
Guichard (Dominique), inspecteur général des ponts et chaussées;
Giguet (P.), l'un des meilleurs traducteurs d'Homère.
La Coste du Vivier (Hubert-Léonidas), général d'artillerie);
Lamé (Gabriel), membre de l'Institut;
Marey Monge (Guillaume-Stanislas), général de division;
Mengin (F.-Jh.-Marie-Gabriel), général de division du génie,
Meyssonnier (Alphonse), ancien directeur d'artillerie;
Morin (Arthur-Jules), membre de l'Institut;
Parcharpe (Narcisse), général de division;
Piobert (Guillaume), général, membre de l'Institut;
Pirain, général d'artillerie;
Savary, membre de l'institut.

L'aménité de son caractère lui créa bientôt des liens d'amitié, dont quelques-uns se sont resserrés d'une manière plus étroite.

Durant le cours de ses études, les armées des puissances coalisées contre Napoléon, avaient envahi la France. Le génie de l'empereur avait en vain fait des prodiges dans les plaines de la Champagne, il n'avait pu empêcher les ennemis d'arriver sous les murs de Paris le 29 mars 1814.

Guimet fut un des plus empressés à faire partie des élèves de l'École qui se dévouèrent à la défense de la capitale. Ces soldats improvisés se chargèrent, avec quelques vétérans, d'une batterie placée en avant de la barrière du Trône. Laissés presque sans appui par le maréchal Marmont, ils se couvrirent de gloire par leur courage. Mais leur ardeur les ayant porté à s'avancer un peu trop sur l'avenue de Vincennes, afin de pouvoir tirer sur les cavaliers de Pahlen, ils furent tournés par quelques escadrons de hulans, qui, passant par Saint-Mandé, vinrent prendre la batterie à revers, et réussirent à s'en emparer. Plusieurs élèves furent tués en la défendant. Les survivants se virent heureusement secourus par un poste de la garde nationale et par un détachement de dragons (1). Ces derniers s'élancèrent le sabre au poing sur les hulans et parvinrent à reprendre les pièces. La batterie fut ramenée sur les hauteurs de Charonne, et là, nos valeureux jeunes gens continuèrent à faire un feu meurtrier. Leurs canons dirigés dans le sens de la longueur de la route firent des trouées énormes dans les rangs ennemis. Paris avait capitulé qu'ils se battaient encore. On les avait oubliés ! Ils reçurent l'ordre de se retirer sur Fontainebleau. Arrivés dans cette ville, harrassés de fatigues, ils se présentèrent à l'Intendance. Comme ils n'étaient pas inscrits sur les cadres de l'armée, ils n'eurent ni vivres ni logement. Ils furent obligés de solliciter du pain de la charité des boulangers et

(1) Commandés par le général Ordener (*Victoires et conquêtes*, t. 29, p. 202), suivant un autre article du même ouvrage (t. 32, p. 200), ce serait le général Sokolnicki, qui les aurait secourus.

de passer la nuit sous des hangars ou sous des charettes, pour se garantir de la pluie.

Pendant quelques jours ils errèrent de ville en ville, cherchant à se diriger vers l'armée de la Loire. Ils furent faits prisonniers à Blois. Guimet qui connaissait la cité, parvint à s'échapper en se jetant dans des rues étroites, dans lesquelles des cavaliers n'auraient osé s'engager, et il rejoignit les troupes françaises situés de l'autre côté du fleuve. Il avait emporté avec lui deux sacs contenant quelques effets et surtout ses cahiers de l'École. Il passa la nuit avec son petit bagage sur une meule de foin. Le froid étant devenu plus vif, il quitta un instant son lieu de repos, pour aller se réchauffer au feu du bivouac. A son retour, ses sacs lui avaient été enlevés ; il perdait ainsi le recueil de toutes ses études scientifiques, et il est facile de comprendre le chagrin qu'il en ressentit.

Quant à ses camarades faits prisonniers à Blois, ils durent à l'heureuse influence de l'illustre Alexandre de Humbold de se voir relâchés, et, après bien du temps perdu, tous ces jeunes gens rentrèrent à l'école et reprirent leurs travaux.

Le 7 octobre 1815, Guimet fut déclaré admissible dans les services publics sous le n° 63. N'ayant pas été classé dans les ponts-et-chaussées, comme il le désirait, il continua à rester avec les élèves.

L'École Polytechnique fut licenciée en 1816, par ordonnance du 13 avril. Il quitta l'établissement le 19 du même mois. Durant cette suspension, abandonné à lui-même, dans ce Paris qui offre tant de genres de séduction, au lieu de se livrer aux plaisirs, si pleins d'attraits à cet âge, il travailla à se fortifier dans ses études ; et, ce qui montra le sérieux de son esprit, il consacra une partie de ses journées à donner des leçons de mathématiques, pour n'être pas à charge à sa famille.

L'année suivante autorisé à se présenter au concours (1), pour

(1) Conformément à l'article 56 de l'ordonnance du 4 septembre 1816.

l'admission dans les services publics, il obtint le nº 6, sur soixante et douze concurrents (1).

Les poudres et salpêtres (2) offraient alors l'une des carrières les plus avantageuses et les plus ambitionnées. Il y fut admis en qualité d'élève le 10 décembre 1817 (3).

Il fut d'abord employé à l'arsenal de Paris, puis envoyé à la poudrière du Bouchet, près Arpajon (Seine-et-Oise). Là, il fut chargé de lever les plans de l'établissement, et d'y organiser le service, sous la direction de M. Grand-Besançon. De là, il passa à la poudrière du Ripault (4), près Tours.

En 1821, il fut envoyé, en qualité de commissaire-adjoint surnuméraire, à Esquerdes, prés Saint-Omer. Le commissaire et l'inspecteur de l'établissement voyageaient alors, de l'autre côté du détroit, aux frais de l'État, pour tâcher de découvrir le secret de la fabrication de la poudre rousse des Anglais. Guimet, sans en parler à personne, se livra à cette recherche, et atteignit bientôt le but désiré. Il envoya ses produits à M. le comte Ruty, directeur-général. Celui-ci lui adressa des félicitations et de grands compliments, et le fit venir dans ses bureaux, pour l'occuper à faire... des additions ! Sa décou-

---

(1) Il avait préalablement été déclaré admissible le 28 octobre 1817.

(2) Un décret, du 1er mai 1815, portait que les membres de l'administration des poudres et salpêtres seraient pris exclusivement parmi les jeunes gens sortis de l'École polytechnique. Il y avait, auprès de la régie, deux places d'*élèves* données au concours.

(3) L'ordonnance du roi, du 9 août 1818, concernant l'administration des poudres et salpêtres, en réglait la hiérarchie de la manière suivante :

1 Directeur général,
3 Commissaires de première classe,
15 Commissaires de deuxième classe,
5 Commissaires de troisième classe,
2 Commissaires-Adjoints,
2 Élèves.

(4) Le mardi 9 août 1825, le bâtiment de cette poudrière servant au grenage, fit explosion ; douze ouvriers y trouvèrent la mort.

verte fut ainsi étouffée : L'administration seule en recueillit les fruits : *Sic vos non vobis...*

Le rôle de calculateur obscur n'était ni l'avancement auquel il croyait avoir droit, ni le genre d'occupation en harmonie avec son esprit inventif. Il demanda à rentrer dans le service actif. Le 9 août 1823, il fut nommé commissaire surnuméraire adjoint, à Paris, et le 18 mai 1825, commissaire adjoint titulaire, à Toulouse.

Il songea alors à s'unir à une compagne capable d'embellir et de charmer son existence, et le 20 mai 1825, il épousait, à Paris, M[lle] Zélie Bidault (1), fille d'un peintre du Midi, fixé depuis quelque temps à Lyon.

Cette union ne devait pas être seulement pour Guimet une source de bonheur, mais avoir l'influence la plus heureuse sur son avenir.

La société d'encouragement pour l'industrie nationale proposa, le 22 novembre 1826, un prix de 6,000 fr., pour la fabrication d'un outremer artificiel, réunissant toutes les qualités de celui qu'on retire du *Lapis lazuli*.

M[me] Zélie, héritière des goûts artistiques de son père (2), dont elle

---

(1) Bidault (Jean-Pierre-Xavier), né à Carpentras en 1745, mort à Lyon en 1813.

On a de lui, entre autres ouvrages recherchés des amateurs, une très-belle vue à l'eau forte, de l'ancien château de Pierre-Scize, gravure d'un effet très-pittoresque et d'une grande exactitude.

Il avait été le maître de son frère Jean-Joseph-Xavier Bidault, né à Carpentras, le 10 avril 1758, nommé, en 1823, membre de l'Académie des beaux-arts en remplacement de M. Prudhon ; décoré, en même temps que Ingres, lors de la visite faite au Musée, par Louis XVIII, le 14 janvier 1825, mort le 20 décembre 1846, non à Enghien, comme on l'a écrit, mais à Montmorency, dans la maison du petit Montlouis, habitée en 1759 par J.-J. Rousseau.

Depuis 1800, cet artiste avait présenté des tableaux à toutes les expositions.

(2) Elle avait produit déjà quelques bons tableaux ; elle exposa une Judith, au salon de 1827.

avait voulu être l'élève, possédait elle-même à un haut degré le talent de peindre. Elle poussa son époux, dont les connaissances en chimie lui étaient bien connues, à diriger ses recherches vers la découverte sollicitée.

Guimet se mit à l'œuvre, et dès l'année suivante, il était arrivé à des résultats heureux; mais assuré d'apporter des perfectionnements à ses produits, il ne les présenta pas en 1827. Aucun concurrent n'avait rempli les conditions du programme : le prix fut remis au concours pour l'année suivante.

Dans cet intervalle, il multiplia les essais, et arriva enfin à reproduire l'outremer avec tous les éléments qui le composent (1).

Il commença dès lors à répandre ses produits dans le commerce (2). Plusieurs artistes en firent l'essai, et trouvèrent *l'outremer-Guimet* aussi beau que celui qu'ils retiraient d'Italie.

M. Ingres, chargé de représenter l'apothéose d'Homère, sur le plafond de l'une des salles du Musée Charles X, l'employa pour peindre la draperie de l'une des principales figures, et dans aucun autre tableau on ne vit un bleu si éclatant.

Assuré dès lors du succès, il se présenta au concours de 1828, et dans la séance générale (du 3 mars de ladite année) présidée par M. le comte Chaptal, sur le rapport de M. Mérimée, le prix lui fut adjugé (3).

Ce merveilleux secret était, suivant un savant célèbre, la découverte la plus étonnante faite jusqu'alors, dans ce siècle, par la chimie (4).

---

(1) *Moniteur* du 7 décembre 1828, page 1758.

(2) Il en avait établi un dépôt à Paris, rue du cimetière Saint-Nicolas, n° 7. Le prix de l'outremer avait varié jusqu'alors entre 2,000 et 5,000 fr. la livre; Guimet livrait le sien à 25 fr. l'once, soit 400 fr. la livre.

(3) Bulletin de la Société pour l'encouragement de l'industrie nationale, t. 27 (1828), p. 344-349. — *Moniteur* du 7 décembre 1828.

(4) Il avait trouvé par les mêmes procédés le moyen de produire des roses et des verts. Il avait également obtenu une couleur jaune, à base d'antimoine.

Vers l'époque de son mariage, il avait inventé des moyens plus économiques de fabriquer le blanc de céruse, et pendant son séjour à Paris, il avait organisé, dant ce but, une usine près Saint-Denis. Il s'était associé un de ses amis, et avait confié l'administration de l'établissement à un conseil de surveillance. Les tiraillements qui se manifestèrent dans ce conseil, nuisirent au succès de l'entreprise, et lui firent abandonner cette industrie qu'il ne pouvait diriger et surveiller par lui-même.

Pendant son séjour à Toulouse il avait apporté de nombreuses améliorations au service dont il était chargé. L'administration reconnaissante le nomma, le 30 décembre 1830, commissaire à Lyon (1).

Vers la fin de l'année suivante, la ville eut des jours de larmes et de deuil. L'émeute gronda dans les rues, et du 20 au 22 novembre la guerre civile y déploya ses fureurs et ensanglanta la cité. Les insurgés maîtres de plusieurs canons voulaient s'emparer de la poudrière. La position du commissaire devenait délicate et difficile. M. Peloux, inspecteur, était d'avis de se rendre, pour éviter les malheurs d'une défense peut-être inutile. Guimet, mieux inspiré, sut se montrer à la hauteur de la situation. Il lui répugnait de laisser aux mains de la révolte les moyens de destruction confiés à ses soins. Il sut retarder la capitulation, et profiter de quelques moments favorables pour faire jeter dans la Saône les poudres contenues dans les magasins. Grâce à son énergie, les gardes nationaux chargés de défendre la poudrière tardèrent de se rendre jusqu'à trois heures du matin du mercredi 23 : tous les autres postes avaient mis bas les armes à minuit : le général Roguet avait quitté la ville à deux heures.

M. Peloux fit offrir à Guimet, de la part de M. le Préfet, la croix d'honneur pour sa belle conduite. Il répondit qu'il rougirait de porter

---

(1) Ce commissariat comprenait dans sa circonscription les départements suivants : Rhône, Ain, Isère, Saône-et-Loire, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Allier et Nièvre.

un ruban obtenu pour un dévoûment déployé durant une guerre civile.

Cette décoration qu'il refusait si noblement, ne devait pas tarder à lui arriver, et pour des motifs plus flatteurs. En 1834, son outremer figura à l'Exposition de l'industrie française, et conquit tous les suffrages. Il lui valut l'une des médailles d'or et le titre de chevalier de la Légion-d'Honneur (1).

Pendant les premières années de son commissariat à Lyon, il avait employé les loisirs laissés par ses fonctions, à chercher les moyens d'apporter de l'économie dans la fabrication de ses produits, et il avait été assez heureux pour réussir.

La simplification de ses procédés lui permit d'abaisser le prix de son outremer, et de le rendre accessible à diverses industries qui n'auraient pas pu l'utiliser auparavant. L'éclatante beauté de cette couleur, le fit entrer dans le domaine de la mode; la modicité de son prix en multiplia l'emploi; les demandes devinrent de jour en jour plus nombreuses. Il commença dès lors à soupçonner que sa découverte pourrait devenir une source de fortune. Dans cette pensée, il songea à quitter l'administration.

Il me parlait un jour de son intention : j'ai fait, me disait-il modestement, une petite découverte, et je veux voir si elle m'offrira plus d'avantages que le service dans les poudres et salpêtres. Il faut, lui répondis-je, que cette découverte promette d'être bien lucrative, pour vous faire renoncer à une position aussi belle et aussi honorable que la vôtre. En me séparant de lui, je me demandais s'il n'était pas victime d'une illusion; mais je lui connaissais l'esprit trop clairvoyant et trop positif pour craindre de le voir s'aventurer dans une voie hasardeuse.

Le 22 décembre 1832, il avait été nommé commissaire à Toulouse. Il avait le désir de refuser ce poste; cependant il se décida à partir; mais il donna sa démission le 5 juillet 1834.

---

(1) Le 14 juillet 1834.— Voyez *Moniteur* 15 juillet 1834, page 1551.

Il revint à Lyon fonder son établissement de Fleurieux, et bientôt il vit l'industrie, créée par son génie, prospérer au-delà de ses espérances.

Durant les premières années de son séjour définitif dans notre ville, tout entier à sa famille, à ses affaires et à ses amis, le public eut peu à s'occuper de lui. De temps à autre seulement les comptes-rendus de notre Société d'agriculture à laquelle il appartenait depuis 1835 et dont il suivait les séances avec assez d'assiduité, se rendaient l'écho de sa parole, toujours écoutée avec beaucoup d'intérêt. Mais pendant qu'il se cachait dans ses habitudes modestes, son outremer dont le succès grandissait chaque jour, portait son nom dans toutes les parties de l'Europe et même dans le Nouveau-Monde.

L'Exposition de 1839 couronna de nouveau sa découverte par un rappel de la médaille d'or de 1834.

La fortune l'avait déjà élevé à une position à laquelle n'auraient osé aspirer ses sages désirs. Sa renommée et les circonstances l'appelèrent bientôt, et presque malgré lui, à devenir un homme public.

Lors du renouvellement triennal (1) du conseil municipal de Lyon, il fut spontanément porté candidat par la section du Jardin des Plantes, et il fut élu (2), au premier tour de scrutin, à une grande majorité.

La question des eaux, pour le service de la ville, pendante depuis 1770, soulevée et délaissée à diverses reprises, était la plus grande préoccupation du moment. Divers projets se trouvaient en présence; mais la question principale, sur laquelle les esprits étaient divisés, était de savoir si l'on employerait les eaux des sources de la rive gauche de la Saône, analysées par M. Alph. Dupasquier (3), si l'on utiliserait celles du Rhône.

---

(1) Prescrit par l'ordonnance du 23 avril 1843.

(2) Le 7 juillet 1843, M. Ceriziat-Carrichon fut également élu dans la même section.

(3) *Des eaux de source et des eaux de rivière, comparées sous le double rapport hygiénique et industriel*, par le Dr Alph. Dupasquier. *Lyon*, 1840, in-8°
Ce travail fut l'objet d'un rapport fait à la Société de Médecine, et valut à son auteur une médaille d'or.

M. Terme, maire de la cité et un certain nombre d'autres conseillers, étaient partisans des premières: Guimet, et la plupart des autres hommes de science s'efforçaient de démontrer les avantages qu'on aurait à se servir de celles du fleuve.

Les lumières connues de Guimet le firent appeler à la présidence de la Société d'agriculture pour les années 1844 et 1845 (1). On pensait que, sous sa direction, ce corps savant renfermant tant d'hommes distingués, serait saisi de l'importante question des eaux. Ces espérances ne tardèrent pas à se réaliser.

Une commission spéciale (2) chargée de s'occuper de ce sujet fut nommée, et les membres de cette compagnie eurent bientôt à entendre le rapport de M. Pigeon (3), et diverses notes ou observations relatives à la même question (4).

Le rapport dont il vient d'être parlé, donna lieu à des discussions qui occupèrent plusieurs séances. M. Terme, maire de la ville, et membre de la Société, y vint prendre part. Le rapporteur concluait à l'emploi simultané des eaux des sources et de celles du Rhône.

Guimet convaincu que les eaux du fleuve suffiraient non-seulement à tous les services et à tous les besoins, mais rempliraient mieux que

---

(1) La Société nomme son président pour deux ans.

(2) Composée de MM. Janson, président; Bineau, Dupasquier, Fournet, Jourdan, Michel, Parisel, Pravaz, Quinson, Tabareau, Thiaffait et Pigeon, rapporteur.

(3) *Études sur la question de l'établissement d'un service hydraulique destiné à pourvoir aux besoins de la ville et des faubourgs.* (Annales de la Société t. 7, p. 264-275).

(4) 1° *Note sur la température des eaux du Rhône et sur leur rafraîchissement souterrain*, par M. Fournet (Annales t. 7, p. 264-275).

2° *Observations sur la température de diverses eoux*, par M. Guinon (Annales t. 7, p. 280-283).

3° *Observations sur les fournitures des eaux publiques et privées, à Lyon et ses faubourgs*, par M. Parisel (Annales t. 7, p. 290-294).

les autres les conditions désirables, cèda momentanément le fauteuil à M. Pravaz, dans la séance du 30 août 1844, pour lire des *Considérations sur les moyens de procurer à Lyon des eaux pures, fraîches et limpides, et en quantité illimitée, par l'infiltration des eaux du Rhône dans le sol lyonnais* (1).

Ce mémoire remarquable, appuyé sur des preuves incontestables, fut communiqué aux membres du conseil municipal, et produisit sur l'esprit de la plupart de ceux-ci, une impression profonde. La cause des eaux de sources en faveur desquelles M. Terme avait présenté un très-long rapport (2), sembla perdue dès ce moment.

La question des eaux sommeil ait depuis quelques années (3) au sein du Conseil municipal ; cependant, le 15 mars 1844, M. Terme avait ramené la discussion sur ce sujet (4).

---

(1) *Annales de la Société d'agriculture de Lyon*, t. 7, (1844) p. 295-310.

(2) *Des eaux potables à distribuer pour l'usage des particuliers et pour le service public.* —Lyon, 1843, in-4° de 305 pages.

(3) Le 21 juin 1838, le conseil municipal avait pris une délibération par laquelle les eaux du Rhône étaient adoptées pour l'alimentation de la ville.

Postérieurement, il fut fait à la ville l'offre de la dérivation des sources de la rive gauche de la Saône.

M. Terme, maire, saisit le Conseil de cette nouvelle proposition, qui fut renvoyée à l'examen d'une nouvelle commission.

En septembre 1838 cette commission fit son rapport, et le 11 décembre suivant, une nouvelle délibération maintenait celle du 21 juin 1838.

Le 14 décembre 1838, cette délibération fut adressée à M. le Préfet. Le 19 mars 1840, ce magistrat renvoya à M. le Maire cette délibération, pour être soumise à un nouvel examen : M. le Préfet ne trouvant pas que le Conseil eut suffisamment motivé les causes qui avaient fait repousser le système des eaux de sources.

Le 8 avril 1840, M. le Maire saisit de nouveau le Conseil de la question, et l'examen en fut renvoyé à une commission nouvelle qui ne fit pas son travail.

(Voyez les journaux de Lyon.— *Courrier* 23 et 24 novembre 1844).

(4) Il fit auparavant connaître au Conseil les propositions nouvelles qui lui avaient été faites.

1° M. Reynaud s'engageait à fournir les eaux du Rhône.

M. Menoux défenseur naturel des intérêts des propriétaires riverains de la Saône, dans un discours, dont la lecture, partagée en deux séances (1), ne dura pas moins de quatre heures, examina la question sous toutes les faces, et chercha à démontrer qu'il ne pouvait pas exister de doutes sur la possibilité de doter notre ville d'excellentes eaux potables, en utilisant celles du Rhône.

M. Mermet propose le renvoi de cette question à une nouvelle commission.

M. le Maire s'opposa à ce renvoi, qui devait entraîner un ajournement. Avant tout, dit-il, il importe de se prononcer sur la question d'utilité publique.

Rien n'est plus grave, reprit Guimet, que la question d'utilité publique. Mais avant de la résoudre il est nécessaire d'étudier, d'une manière sévère et approfondie les divers projets qui ont surgis. L'heure avancée fit renvoyer la discussion au 28 novembre.

Dans cette dernière séance M. Terme, dans un long discours, combattit par de nouveaux moyens les eaux du Rhône, en soutenant que celles de Royes leur étaient préférables (2).

Je ne voudrais pas, dit Guimet, que le Conseil restât sous l'im-

---

2° Une compagnie récemment constituée et dont M. Dumont était l'ingénieur, faisait la même offre.

3° MM. Rozet et Vergnais offraient aussi de fournir les mêmes eaux ; au nom d'une compagnie anonyme.

4° M. Levrat présentait un projet trop incomplet pour en occuper le Conseil.

5° M. Taylor, de Marseille, désirait offrir un système complet pour une bonne distribution d'eaux potables.

6° M. Peyret-Lallier annonçait qu'il soumettrait prochainement un projet pour l'alimentation de la ville, au moyen des eaux de la Mouche.

(Voyez la note B. *Censeur*, 23 novembre 1844. — *Courrier de Lyon*, 24 novembre 1844).

(1) *Courrier de Lyon*, 24 et 30 novembre 1844.

(2) *Courrier de Lyon*, 30 novembre 1844. — *Censeur*, 2 et 3 décembre 1844.

pression du discours de M. le Maire. Je crois pouvoir combattre ses idées avec succès, et dans ce but, je demande la parole.

Il n'eut pas besoin de la prendre. La question des eaux, sur la demande de M. Mermet fut renvoyée (1) à une nouvelle commission (2).

Celle-ci, en raison des absences de M. Terme, siégeant à la Chambre des députés, tarda assez longtemps à faire connaître son avis. Enfin, le 4 mai 1846, M. Prunelle, chargé du rapport, dans un discours, dont la lecture dura trois heures, conclut à l'adoption absolue des eaux du Rhône (3).

Le Conseil se rangea à cet avis.

La cause pour laquelle Guimet avait plaidé avec tant de chaleur, était gagnée sans retour. Désintéressé dans cette question, puiqu'il n'utilisait pas les eaux de Royes dans son usine, c'était, il faut le dire à l'honneur de sa mémoire, c'était principalement par un sentiment, de justice et d'humanité qu'il avait mis son zèle et ses talents au service des habitants de ces localités. Il voyait les établissements auxquels ces eaux donnaient l'activité et la vie forcés de s'arrêter, le chômage succéder au travail, et la population ouvrière privée de ses moyens d'existence. Cette pensée lui brisait l'âme.

Aussi au mois d'août de la même année, à l'époque des élections des députés : les propriétaires riverains de la Saône reconnaissants des efforts faits par Guimet, pour sauvegarder leurs intérêts le choisirent-ils pour leur candidat. Cet hommage spontané dut sans doute le flatter ; mais cette tentative n'eut pas de résultat. Cet insuccès ne fut pas un échec pour lui ; il n'avait pas fait la moindre démarche en faveur de sa candidature.

---

(1) A une majorité de 25 voix contre 13.

(2) Composée de MM. Devienne, de Vauxonne, Reyre, Mermet, de Lacroix-Laval, Pasquier, Prunelle, Couderc et Guimet. (*Courrier de Lyon*, 7 décembre 1844).

(3) *Censeur*, 6, 7, 8, 9, 10, 11. 12 mai 1846. — *Courrier de Lyon*, 7, 8, 9 et 10 mai 1846.

Toutefois ces sentiments de reconnaissance ne se sont pas éteints dans le cœur des habitants de ces lieux ; il y a peu d'années encore, Guimet demandait un léger service à un ouvrier ; comment pourrions-nous vous refuser quelque chose, lui répondait ce dernier ; vous nous avez tous sauvés de la misère ; sans vous, les eaux nous étaient enlevées, et avec elles le travail et le pain.

Le 3 juin 1847, M. Terme présenta un projet de distribution des eaux. Une commission (1) fut nommée pour l'examiner, et le 22 juillet suivant, Guimet, chargé du rapport, lut au Conseil un lumineux travail, dont les propositions furent adoptées.

La même année, il fut nommé membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, et le 9 janvier 1849, en séance publique, il lut son discours de réception (2), dans lequel il passait en revue les prodiges les plus étonnants opérés de nos jours par l'industrie, en faisant entrevoir les résultats possibles à espérer encore.

La Révolution de 1848 arriva quelques mois après, et avec elle la suppression du travail et les souffrances des pauvres, inséparables des époques de trouble. Guimet, dont la bienfaisance était inépuisable, toujours préoccupé des classes laborieuses, porta dix mille francs à l'Hôtel-de-Ville, pour aider à secourir les misères. Cette même année il fit construire sa maison, pour contribuer à donner de l'ouvrage et par conséquent du pain aux ouvriers.

Il ne fit pas partie de l'administration de 1848, mais il avait montré trop de talents, de droiture et de dévoûment pour ne pas reprendre bientôt la place qu'il avait si dignement occupée. En 1852, il fut nommé membre de la commission municipale (3), et fit également

---

(1) Elle se composait de MM. de Lacroix-Laval, de Vauxonne, Guimet, Dolbeau, Gautier, Barillon, Seriziat (Henri), Menoux.

(2) *Considérations sur l'application des sciences à l'industrie.*

(3) La Commission municipale fut nommée en vertu de l'article 2 du décret du 24 mars 1852.

partie du Conseil (1) qui succéda à celle-ci. Il apporta, pendant plusieurs années, à ces assemblées le concours de ses lumières, et fut le premier à réclamer l'impression des comptes des recettes et des dépenses de la ville, pour permettre à tout le monde de contrôler les actes de l'administration.

Le 25 mars 1851, il fut nommé membre de la commission administrative de la Martinière, et plus tard il en fut le vice-président jusqu'à sa mort.

En 1852, il fut appelé à présider l'Académie des sciences de notre ville, conjointement avec M. Grégori, conseiller en la Cour, et chacun de nous se rappelle avec quelle bienveillante dignité et avec quelle intelligence il occupa le fauteuil (2).

Il avait encore eu, dans les années précédentes, à se glorifier de nouveaux triomphes. A l'Exposition de 1849, il avait obtenu la grande médaille d'or (3); en 1851, à celle de Londres, la grande médaille *(council medal)* (4); à l'Exposition universelle de 1855 on lui décerna la grande médaille d'honneur et le titre d'officier de la Légion-d'Honneur (5).

Il n'avait plus rien à envier des honneurs ou des avantages faits pour nous attacher à l'existence. Mais le bonheur d'ici-bas ne peut jamais être sans mélange. En 1846, il avait été frappé par un de ces

---

(1) Le Conseil municipal qui remplaça la Commission, fut composé de 36 membres, aux termes de l'article 84 de la loi du 5 mai 1855.

(2) L'Académie nomme tous les deux ans deux présidents : l'un pour la section des sciences, l'autre pour celle des lettres. Le premier occupe le fauteuil pendant la première année ; le second durant la seconde. Ils se suppléent en cas d'absence.

M. Grégori étant mort avant son année de présidence, l'Académie nomma, à sa place, l'honorable M. Menoux, pour protester en faveur de son intelligence, contre la loi qui mettait à la retraite les conseillers en la Cour ayant atteint leur soixante-et-dixième année.

(3) *Moniteur* du 13 novembre 1849, p. 3637.

(4) *Moniteur* du 15 octobre 1851, p. 2661.

(5) *Moniteur* du 16 novembre 1855, p. 1270.

événements douloureux qui laissent dans le cœur d'un père une blessure inguérissable. Il avait vu s'éteindre, au printemps de sa vie, sa fille aînée (1), dont la beauté et les perfections avaient contribué à lui rendre la perte plus poignante. En 1867, une mort rapide et imprévue lui enleva sa seconde fille, Mme la baronne de Fontmagne (2), parée de grâces et de vertus, et mère d'une nombreuse famille.

Il commença dès lors à se retirer du monde; quitta la vie active de la Société d'agriculture pour passer dans les rangs des émérites, et donna sa démission de conseiller municipal. Il se montra moins assidu aux séances de l'Académie; il avait eu cependant le plaisir de voir son fils admis à l'unanimité, au sein de ce corps savant (3).

Les événements survenus en France, à partir du mois d'août 1870, l'affectèrent profondément. Animé d'un vif amour de la patrie, il ne put voir, sans une profonde douleur, notre pays en proie à tous les maux de l'invasion étrangère.

Ami de l'ordre et de la paix seuls capables d'établir la confiance dans le commerce, de donner du travail et de répandre l'aisance dans les classes laborieuses, il s'affligeait des éléments de désordre qui jetent l'inquiétude dans le monde des affaires et arrêtent les transactions.

Il éprouvait aussi une vive peine en voyant les mesures prises pour bannir la religion de tous les actes de la vie. Sans elle, disait-il, quels moyens donnera-t-on à l'homme de supporter avec patience

---

(1) Berthilde Guimet, morte le 5 mai 1846, à dix-sept ans et demi.

(2) Mme Dorothée-Louise Guimet, épouse de M. le baron Durand de Fontmagne, morte à Fontmagne, le 15 décembre 1867, dans sa 35me année.

L'année suivante, le 12 décembre 1868, un nouveau deuil vint encore déchirer son âme : il vit mourir, après trois mois seulement de mariage, Mme Lucie Saulaville, épouse de son fils Émile.

(3) Le 4 juin 1867. — Le 21 décembre 1867, M. Emile Guimet publia son discours de réception dans la séance publique.

les peines de l'existence, et quelles espérances lui laissera-t-on pour l'avenir ?

Quand il sentit notre ville exposée à être occupée par l'ennemi ; il se retira à Montpellier, dont la douce température était nécessaire à sa santé affaiblie.

Le ciel du Midi apporta du soulagement à des embarras asthmatiques dont il était fatigué. Il retrouva dans cette cité des compatriotes avec lesquels il aimait à passer une partie de son temps et à parler de sa chère ville de Lyon.

Puis, quand Paris, ensanglanté par des luttes fratricides, eut recouvré le calme, il se hâta de revenir voir sa demeure. Il avait repris ses habitudes. Il était encore sorti, comme de coutume, le vendredi 7 avril 1871, quand, la nuit suivante, le domestique laissé par précaution dans sa chambre crut le voir indisposé. Son fils, averti aussitôt, accourut en toute hâte..... Hélas, le meilleur des hommes avait cessé d'exister (1) !

Guimet était d'une taille moyenne. Son front élevé révélait son esprit observateur. Ses yeux, dont l'emploi des lunettes ne pouvaient cacher l'expression, laissaient deviner toute la beauté de son âme. Ses traits offraient un mélange de bonté, de douceur et de finesse ; ils brillaient surtout par un air de candeur et de modestie qui donnait à sa gracieuse figure je ne sais quoi de bienveillant et de sym-

---

(1) Les funérailles eurent lieu le lundi 10 avril 1871. Les coins du poêle étaient tenus par un représentant des principaux corps auxquels il avait appartenu, c'est-à-dire de l'Administration des Hospices civils, de l'Académie, de la Société d'agriculture et de la Commission de la Martinière. Il est inutile de dire combien le concours fut considérable ; mais ce qu'il y eut de plus touchant, ce fut le spectacle des pauvres nombreux dont sa main généreuse allégeait la misère, venant lui donner, par leurs larmes, le témoignage de leur douleur et de leurs regrets.

Un ami s'était proposé de lui adresser, au nom de tous, des paroles d'adieu, avant le dépôt du corps dans le tombeau ; mais une forte pluie survenue au moment de l'entrée au cimetière, força tout le monde à se séparer.

pathique. On ne pouvait causer avec lui sans être émerveillé de la rectitude de son jugement, et sans admirer son savoir. En voyant la droiture de son cœur, la noblesse de ses sentiments, on se sentait porté à rechercher son estime, et plus désireux encore d'être compté au nombre de ses amis.

Peu d'hommes ont vu leurs travaux couronnés par d'aussi magnifiques succès ; mais jamais la fortune si souvent aveugle, ne déversa ses faveurs entre des mains plus dignes.

Ses premiers bénéfices furent employés à faire du bien.

Un de ses anciens condisciples, dans une position embarassée, désirait s'occuper d'agriculture d'une manière expérimentale ; Guimet mit à son service toutes ses économies ; acheta un domaine assez important dans lequel cet amateur de la science agricole pût se livrer à ses goûts, et vivre d'une manière honorable. L'acquéreur du fonds savait à l'avance ne pouvoir retirer aucun intérêt de la somme consacrée à cette destination, mais satisfait d'avoir fait un heureux, il laissa son ami arriver à la fin de sa vie, sans jamais lui rien demander.

Né avec un cœur d'élite et d'une générosité sans égale, il mettait son bonheur à faire celui des autres.

Les bénéfices qui se multipliaient sous ses doigts, comme par enchantement, lui servirent bientôt à donner la vie à diverses entreprises industrielles qui avaient besoin d'un appui, pour permettre à une idée heureuse de se développer. Ainsi, ses capitaux ont contribué au succès de la Société de navigation mixte, issue de l'ancienne société de navigation à éther, et ont permis la formation de la compagnie Henri Merle, qui exploite sur une grande échelle les produits de la mer.

Dans le concours qu'il offrait si facilement à ceux dont l'esprit intelligent ou inventif l'avait frappé, jamais il n'eut pour mobile l'espoir d'un gain propre à accroître son avoir. Dans son généreux abandon, son unique but était de contribuer à une conquête nouvelle pour la science, ou de trouver l'occasion d'une bonne action.

Sa bonté fut souvent trompée et ses espérances déçues ; mais rien ne pouvait le guérir de sa confiance trop généreuse. Il n'aurait pas voulu qu'une idée ingénieuse avortât sans porter des fruits, faute des moyens nécessaires pour la faire germer. Aussi, combien d'innovations lui ont dû leur succès, sans que le public ait connu la cause qui leur avait permis de naître !

Si une entreprise ne réussissait pas, si une mauvaise direction en faisait échouer d'autres, capables de donner d'heureux résultats, il plaignait ceux auxquels il avait voulu être utile, plutôt que de donner un regret à l'argent jeté au vent. Sa générosité allait même plus loin ; elle intervenait pour empêcher une déconfiture publique. Un de ses protégés auquel il avait avancé des sommes assez rondes, vint lui mettre à nu sa fâcheuse position et lui avouer qu'il lui faudrait encore 20,000 francs pour satisfaire ses créanciers — et Guimet lui donna les 20,000 francs, pour sauver son honneur commercial.

Je m'arrête à ce dernier trait. Si j'entrais dans de plus longs détails, je craindrais de voir l'ombre de notre ami, me reprocher de soulever le voile dont il aimait à couvrir avec tant de soin ses actes de bienfaisance et ses abondantes aumônes ; mais Dieu qui se plaît à couronner toutes les vertus, et surtout la charité, la plus excellente de toutes, a sans doute déjà accordé à une si noble vie la récompense qu'elle mérite.

NOTES

—

(A) On a le testament de Jehan Guimet, chapelain, vicaire de la Buisse, près Voiron (Isère), en date du 1er août 1530, fait par devant Dominique Sibuet, notaire.

Nous croyons utile d'en citer quelques passages, pour servir à l'histoire des coutumes et habitudes de l'époque.

Il élit sa sépulture dans l'église de la Buisse, devant le bénitier de l'église; il appelle trente prêtres célébrant messe, auxquels seront donnés trois sous monnoye, par le procureur des âmes de la Buisse (1); psautier par quatre prêtres, avec les antiphones, trois sous à chacun ; deux florins de luminaire; trentain (c'est-à-dire trente messes) avec pain, vin et chandelle, et commémoration du chantal, et à chacun trois sous ; dîner à la confrérie des âmes, un liard monnoye à chacun.

Jehan Guimet fait un grand nombre de legs à ses parents et amis, et entr'autres :

Au seigneur évêque de Grenoble, et au curé de la Buisse, à chacun six sols tournois, de telle sorte qu'ils ne puissent rien autre demander.

A la maison de l'hôpital de la ville de Voiron, son lit neuf.

A l'église de la Buisse, pour y construire un autel des morts, six écus avec le soleil.

Aux âmes du purgatoire de Sermorens et de Coublevie divers dons ou créances.

A N., deux bœufs valant 22 florins.

Institue pour ses exécuteurs testamentaires messire Claude Michelon et noble Claude Vallon.

Veut que les revenus de ses biens, dont il n'a pas disposé, soient employés à perpétuité, en partie à faire dire des messes, et en partie en aumônes.

(B) Voici la note des autres travaux publiés sur la question des eaux nécessaires à la ville de Lyon :

1° Mémoire sur le meilleur moyen de fournir à la ville de Lyon les eaux nécessaires pour l'usage de ses habitants, par M. Thiaffait. *Lyon*, 1834, in-8°.

2° Rapport fait au conseil municipal, le 10 novembre 1835 et le 21 avril 1836, par M. le Dr Chinard.

---

(1) Le Directeur des fonds destinés à faire dire des messes pour les âmes des trépassés.

3° Mémoire sur un projet de dérivation de l'Ain, pour donner des eaux à la ville de Lyon, par M. Barillon. *Lyon*, 1839, in-8°.

4° Examen officiel des eaux potables, proposées pour une distribution générale dans la ville de Lyon, par une commission instituée par M. le préfet du Rhône, et composée de MM. Polinière, Tabareau, Jourdan, Fournet, Bineau, Buisson et Imbert, secrétaire-rapporteur. *Lyon*, 1840.

5° Observations sur la dérivation des eaux de source de la rive droite de la Saône, pour le service de la ville de Lyon, par M. Darmès. *Lyon*, 1840.

6° De l'oblitération des canaux parcourus par l'eau ; examen des moyens proposés pour conduire à Lyon les eaux de Fontaines, par M. Magne. *Lyon*, 1840, in-8°.

7° Nouvelles études sur la dérivation des eaux de source de la rive droite de la Saône, et sur les réservoirs et tunnels de la montagne de Fourvières, par M. Darmès. *Lyon*, 1841, in-8°.

8° Mémoire sur la fourniture des eaux nécessaires à la ville de Lyon, par la dérivation des sources du Mont-d'Or, combinées avec l'action du moteur hydraulique. *Lyon*, 1841, in-8°

9° Enquête administrative ouverte sur le projet de dérivation et de distribution d'eaux de source à Lyon, en exécution de l'ordonnance royale du 18 février 1834. *Lyon*, 1842.

10° Eaux publiques et privées ; nouveau système de fourniture à la ville de Lyon, par Parisel. *Lyon*, 1842.

11° Rapport fait à la Société d'agriculture de Lyon, par M. Mondot de la Gorce.

12° Projet d'une distribution générale dans la ville de Lyon des eaux de la source de la Mouche, par M. Ant. Peyret-Lallier. *Lyon*, 1843.

13° Note sur un projet ayant pour but d'approvisionner Lyon et ses faubourgs, à l'aide des eaux du Rhône naturellement clarifiées. *Lyon*, 1843, in-8°.

14° Projet de fourniture d'eaux jaillissantes, à la ville de Lyon, par MM. P. Rozet et Vergnais. *Lyon*, 1843, in-8°.

15° Rapport sur le projet de dérivation et de distribution d'eaux de source à Lyon, par la Commission d'enquête, instituée par arrêté de M. le préfet du Rhône, composée de MM. Permesel, Jacquemet-Cazot, Corcelette, Janson, Achard-James, Bottex, Trochu, V. Frèrejean, J. Durieu, E. Martin, L. Bonnardet, rapporteur. *Lyon*, 1843.

16° Rapport sur une fourniture d'eau potable à la ville de Lyon, présenté au conseil municipal de cette ville, au nom d'une commission élue dans la séance du 23 novembre 1843, et composée de MM. Reyre, Prunelle, Mermet, Coudere, de Lacroix-Laval, Guimet, Devienne, de Vauxonne et Pasquier, rapporteur. *Lyon*, 1844, in-8°.

HISTOIRE

DES MÉTAMORPHOSES

DE DIVERSES ESPÈCES DE COLÉOPTÈRES

par

E. MULSANT & Valéry MAYET

Présentée à l'Académie de Lyon, le 12 février 1872

L'entomologiste n'a pas seulement pour but d'examiner les caractères extérieurs des insectes pour les classer avec ordre et méthode, ni même de les suivre sous leur forme parfaite pour connaître leurs mœurs et leurs habitudes dans cette phase de leur existence. Une des parties les plus intéressantes de cette science attrayante, mais celle qui exige le plus de patience, est d'observer le genre de vie de ces petits animaux, dès la sortie de l'œuf, c'est-à-dire sous la forme de larve, jusqu'à leur dernier développement.

Les anciens naturalistes, Swammerdam, Frisch, Gœdart, Rœsel, et surtout Réaumur et de Geer, se sont adonnés à ces observations, et depuis eux une foule d'autres entomologistes ont marché sur leurs traces. M. Perris a produit en ce genre un travail qui restera comme un modèle à suivre.

Erichson, et après lui MM. Chapuis et Candèze ont cherché à établir les caractères distinctifs des larves des principaux groupes des coléoptères, en prenant pour types celles qui leur étaient connues. Toutefois, l'histoire des premiers états de ces insectes est encore bien incomplète, et nous serions heureux si les matériaux que nous apportons pouvaient servir à remplir quelques lacunes.

CICINDELÈTES.

Tetracha euphratica, Dejean

On a parlé plusieurs fois des mœurs de l'insecte connu sous le nom de *Tetracha euphratica*, espèce de Cicindelète du sud de l'Espagne, de l'Algérie et de quelques autres localités méridionales ; mais on n'a rien dit encore de sa larve.

Cette dernière présente dans ses formes et dans sa manière de vivre beaucoup d'analogie avec celle de la *Cicindela campestris ;* mais elle en diffère par plusieurs caractères ; en voici la description :

Larve *hexapode ; allongée, subparallèle, peu convexe ; composée, outre la tête, de douze segments. Tête concave, d'un vert métallique, séparée par un nodule, du prothorax, qui lui-même s'unit au mésothorax par une sorte de cou ; à mandibules saillantes et relevées, armées d'une dent subbasilaire interne ; mâchoires libres, à deux palpes. Antennes de quatre articles ; quatre ocelles. Prothorax d'un brun jaunâtre. Méso et métathorax d'un blanc jaunâtre. Abdomen d'un blanc pur, chargé d'un mammelon sur le cinquième arceau dorsal. Anus tubuleux.*

Long. 0,0420 (19 l.) — Larg. 0,0050 (2 l. 1/4)

Tête d'un vert métallique ; presque carrée ; planiuscule sur son tiers longitudinalement médiaire, relevée sur les côtés et sur la partie antérieure représentant le labre ; séparée du prothorax par un col très-court.

Front peu distinctement séparé de l'épistome, par une ligne à peine indiquée, arquée en arrière dans son milieu, sinuée de chaque côté de cette partie arquée.

Labre peu nettement distinct de l'épistome par une ligne transverse à peine apparente ; noté près de son bord antérieur, d'assez gros points enfoncés : ceux de la partie médiaire disposés d'une manière convergente en arrière, de manière à figurer une sorte de V ; rayé au devant de ces points de stries longitudinales très-fines, non avancées jusqu'au bord antérieur.

Mandibules très-saillantes au delà du labre; cornées; arquées; relevées; armées à leur côté interne, près de la base, d'une dent triangulaire, puis graduellement rétrécies d'arrière en avant et terminées en pointe.

Mâchoires libres; formées 1° d'une pièce cardinale allongée, presque trigone, obliquement dirigée, armée vers la base de son bord antérieur de deux ou trois épines, puis garnie de longs poils, surtout à son côté antérieur ou interne; 2° d'une pièce basilaire extérieurement garnie de quelques poils, portant à l'extrémité de son angle antéro-externe, une palpe de trois articles, presque également longs, mais graduellement rétrécis: le 1er muni à son angle antéro-externe d'un appendice grêle, obliquement dirigé en avant, paraissant triarticulé: le 2e muni d'un poil: le 3e glabre: la pièce basilaire suivie d'un lobe paraissant faire partie de cette pièce, à peine arqué et garni de quatre ou cinq poils spiniformes à son côté interne: ce lobe portant un palpe de deux articles; le 1er cylindrique, muni de chaque côté d'un poil spinosule obliquement dirigé; le dernier, conique pourvu d'un poil terminal.

Pièce sous-céphalique convexe; d'un rouge de cuir; rayée d'un sillon médiaire élargi en devant. *Menton* plus long que large, parallèle, limité de chaque côté par un sillon, rayé de trois courtes stries longitudinales près de son bord antérieur; suivi d'une lèvre très-courte, souvent peu distincte, portant deux pièces palpigères accolées, garnies chacune d'un poil.

Palpes labiaux divergents; de deux articles: le 1er muni de chaque côté, près de son extrémité, d'un long poil dirigé de côté: le 2e un peu plus long, subcylindrique à la base, puis terminé en cône; muni près de sa base d'un poil dirigé en avant.

Languette charnue, longuement ciliée sur les côtés.

Antennes insérées en dessus, un peu après la base des mandibules; prolongées jusqu'aux deux tiers de la longueur de celles-ci; de quatre articles: les deux premiers, d'un roux testacé: les deux derniers, noirs: le 1er, un peu plus élargi d'arrière en avant, une fois plus long qu'il n'est large à l'extrémité, planiuscule en dessus, subconvexe en dessous, garni de longs cils sur les côtés, surtout à l'interne: le 2e article un peu plus long que le 1er, subcylindrique, garni de poils de chaque

côté : le 3e étroit, subcylindrique, à peine plus long que la moitié du précédent, muni d'un poil à son angle antéro-interne : le 4e, cylindrique, un peu plus étroit que le 3e, muni de deux poils à l'extrémité.

Ocelles au nombre de quatre : deux, gros, saillants, semi-globuleux, situés sur les côtés du front, séparés par un tubercule portant trois poils : le 4e ocellé, petit, situé en dessous, au niveau de l'ocelle latéral antérieur : le 3e à égale distance de ceux-ci, mais un peu plus avancé.

Prothorax d'un brun jaunâtre, un peu arqué en devant sur les deux tiers médiaires de son bord antérieur, et sinué près de chaque angle antérieur : chacun de ces angles avancé en forme de dent obtuse et muni de deux poils : le prothorax subparallèle sur la moitié antérieure de ses côtés, arrondi à ses angles postérieurs, tronqué à la base ; au moins aussi long sur sa ligne médiane qu'il est large à ses angles de devant ; légèrement rebordé et cilié sur les côtés et à la base ; peu convexe en dessus ; rayé d'une ligne longitudinale médiaire ; creusé d'un sillon profond naissant du côté interne de chaque sinuosité du bord antérieur et obliquement prolongé en arrière jusque vers la moitié de la longueur du segment, près de la ligne médiane que chacun de ces sillons n'atteint pas : chacun de ceux-ci formant avec son pareil presque un demi-cercle dirigé en arrière et interrompu sur la ligne médiane ; le prothorax horizontal formant presque un angle droit avec le mésothorax, abaissé et séparé de ce dernier par un cou destiné à faciliter les mouvements du premier segment thoracique.

Mésothorax d'un blanc jaunâtre ; un peu moins long que large, parcheminé, subarrondi aux angles de devant et moins sensiblement aux postérieurs ; cilié latéralement ; peu convexe ; non rayé d'une ligne médiane ; creusé de chaque côté de celle-ci de deux légères fossettes parfois unies en un sillon.

Métathorax de la couleur du mésothorax ; tronqué en devant et à la base, presque carré, légèrement arqué latéralement ; cilié et faiblement rebordé sur les côtés et à la base ; parcheminé, peu convexe ; rayé d'une fine ligne médiane ; creusé d'une fossette de chaque côté de celle-ci, vers la moitié de sa longueur ; rayé d'une ligne transverse au devant de son rebord postérieur.

Segments abdominaux d'un blanc très-pur : les quatre premiers paral-

lèles : le premier à peine plus grand que le tiers du métathorax ; les trois suivants moins courts ; tous rayés d'une ligne médiane, et d'un sillon plus profond au côté interne du bourrelet latéral ; convexes ; à surface inégale ; creusée de chaque côté de la ligne médiane d'une fossette, paraissant souvent formée d'une réunion de petites fossettes, et hérissées de quelques poils : le 5e arceau dorsal chargé d'un mammelon graduellement saillant d'avant en arrière, d'un blanc pur avec la partie postérieure noirâtre ; abruptement déclive et hérissé de poils noirs et spiniformes redressés, à sa partie postérieure ; armé au devant de cette partie postérieure de quatre épines noires, dirigées en devant : les deux internes près d'une fois plus courtes que les externes ; rayé entre ces épines médiaires de trois sillons longitudinaux. 6e, 7e et 8e arceaux abdominaux, presque égaux, sans saillie, rayés d'un sillon médiaire et d'un autre au côté interne du bourrelet latéral ; d'un blanc flavescent, avec le bord postérieur des 6e et 7e noirâtre ; hérissés de quelques poils ; le neuvième arceau plus court, un peu rétréci d'avant en arrière ; sans sillon sur sa ligne médiane ; hérissé de quelques poils : ce neuvième arceau suivi d'un anus tubuleux paraissant constituer un dixième arceau dorsal ; anus ovalaire, armé dans son pourtour d'une couronne de poils bruns et spiniformes.

Dessous du corps d'un blanc flavescent, peu convexe ; hérissé de quelques poils flexibles sur les huit premiers arceaux de l'abdomen ; le 9e brun et garni de poils plus raides, et dirigés en arrière pour faciliter les mouvements en avant de la larve ou pour la soutenir dans son état de repos, conjointement avec ceux de la région anale.

Pieds d'un blanc jaunâtre ; disposés par paires sous chacun des arceaux thoraciques ; composés d'une hanche, en cone tronqué, garnie de poils sur les côtés ; d'une trochanter ; d'une cuisse allongée, ciliée en dessous ; d'une jambe courte, à peine égale au quart de la longueur de la cuisse, d'un tarse court, terminé par deux appendices filiformes.

Stigmates au nombre de neuf paires : la 1re située près du bord postérieur de l'antépectus, sous le bourrelet latéral ; chacune des autres située sur chacun des huit premiers segments de l'abdomen, au dessus du bourrelet latéral.

Cette larve habite le bord des marais salés, au pied de la petite berge

qui en dessine le contour. Elle s'y creuse des trous cylindriques, de vingt-cinq à cinquante centimètres de profondeur; elle se tient cachée au fond de cette retraite, quand elle a fait un repas suffisant pour lui permettre de rester en repos, sans songer à s'occuper des moyens de chercher sa nourriture. Mais, dès que le travail digestif s'approche de sa fin, elle grimpe au sommet de sa galerie verticale et en bouche, avec sa tête, l'ouverture à fleur du sol. Le mammelon rétractile et armé de poils raides et redressés dont le dos de son abdomen est chargé; la région anale de l'extrémité de son corps, garnie d'une couronne de poils et paraissant jouir de la faculté de produire l'effet d'une ventouse, ses pattes, enfin, contribuent à lui permettre de rester cramponnée dans cette sorte de tuyau, comme un petit ramoneur dans une cheminée, et de conserver longtemps cette position difficile. Là, elle attend avec patience que le destin lui envoie quelque proie. Si un Bembidion, un Anthicide ou tout autre petit habitant hexapode de ces plages salées vient en trottinant sur ces lieux à passer sur la tête mobile de notre petit ogre, ses mandibules alertes et redressées saisissent aussitôt le malheureux entre leurs serres redoutables, et la larve redescend aussitôt dans le fond de son repaire pour se nourrir en paix de sa victime. On trouve souvent dans le fond de cette sorte de puits, comme dans le charnier des mammifères carnassiers, les restes des animaux qui ont servi à assouvir leur faim.

Geoffroy a indiqué le moyen le plus facile pour s'emparer de ces larves. Il faut enfoncer une paille ou un brin de jonc pour avoir un guide dans sa recherche, jusqu'à ce qu'on ait mis l'animal à découvert. Quelquefois, la larve saisit le jonc avec ses mandibules et se laisse ainsi remonter jusqu'à la surface du sol, mais dès qu'elle voit le jour ou le chasseur son ennemi, elle se laisse retomber au fond de son puits. Mais il est facile de déjouer sa ruse si, avant de lui donner le temps de se laisser couler, on enfonce dans la terre un couteau au-dessous d'elle; on lui coupe ainsi la retraite et l'on s'en empare sans peine.

Cette larve n'est pas rare dans les salines des environs de Carthagène (Espagne) et dans celles des environs d'Oran (Algérie.)

Elle se change en nymphe vers la fin du printemps. L'insecte parfait paraît à la fin de juin. Il sort de terre, le matin, au lever du soleil.

Cicindela maura, Linné.

La *Cicindela maura* est une espèce méridionale. On la trouve dans quelques parties de nos provinces les plus chaudes, mais elle habite plus particulièrement l'Espagne, l'Italie, la Sicile et le nord de l'Afrique.

Sa larve vit, comme l'insecte parfait, sur le bord des ruisseaux et des marécages d'eau douce, jamais près des étangs salés. Elle choisit de préférence, pour s'y établir, le pied des berges argileuses, et y creuse un puits de 10 à 15 centimètres de profondeur. Ses habitudes sont analogues à celles des autres espèces de ce genre: elle se tient cramponnée et immobile dans cette galerie verticale, en bouchant avec sa tête, dont le front est couvert de poussière, l'entrée de son repaire. L'un de nous a pris cette larve, en assez grand nombre, au mois de février 1871, dans les environs d'Oran (Algérie).

Voici la description de cette larve:

Larve *hexapode; allongée; subparallèle; peu convexe; composée, outre la tête, de douze segments. Tête d'un vert métallique; enchassée dans le prothorax par une sorte de col très-court et peu apparent. Mandibules saillantes, arquées, relevées, armées d'une dent subbasilaire interne. Mâchoires à deux palpes Antennes de quatre articles. Ocelles au nombre de quatre. Prothorax séparé du mésothorax par un nodule; d'un brun luisant, ainsi que les deux arceaux suivants. Abdomen d'un blanc pur, chargé d'un mammelon sur le 5e arceau dorsal. Anus tubuleux.*

Long. 0,0160 (7 1/4); — larg. 0,0026 (1 2/5).

Tête enchassée dans le prothorax par la moitié médiaire de sa partie postérieure, c'est-à-dire par une sorte de cou très-court; un peu isolée du segment prothoracique sur les côtés de sa base; d'un vert métallique foncé, et garnie de quelques poils sur sa partie supérieure; concave, avec les côtés relevés; plane sur sa partie médiane et rayée d'un sillon longitudinal de chaque côté de cette partie aplanie; offrant à son bord postérieur un angle dirigé en arrière à l'extrémité de cette partie aplanie et un angle rentrant de chaque côté de la base de cette

partie anguleuse ; à épistome et labre indistinctement limités : le labre relevé et un peu arqué en devant.

Mandibules saillantes au delà du labre ; cornées ; relevées ; très-arquées et se croisant dans leurs mouvements de rapprochement ; armées d'une dent vers le tiers basilaire de leur côté interne, puis graduellement rétrécies d'arrière en avant et terminées en pointe.

Mâchoires libres ; d'un rouge testacé ; formées : 1° d'une pièce cardinale comprimée, dirigée en dehors, presque aussi longues que toutes les pièces suivantes, hérissée de quelques poils : 2° d'une pièce basilaire assez courte, comprimée, élargie d'arrière en avant, garnie de poils des deux côtés ; terminée à son angle antéro-externe par un palpe de trois articles ; les deux premiers presque égaux ; le dernier, conique, plus long que chacun des précédents ; terminée à son angle antéro-interne par une sorte de lobe peu renflé, hérissé de poils un peu raides à son côté interne, suivi d'une pièce palpiforme de deux articles peu distinctement séparés et garnis de poils raides.

Pièce sous-céphalique grande ; convexe ; d'un roux flavescent ou d'un roux testacé, lisse, profondément divisée sur sa ligne médiane par un sillon naissant du bord postérieur, non avancé jusqu'à l'antérieur, bifurqué en devant et enclosant, dans sa bifurcation, une petite saillie cordiforme.

Lèvre supportée par un menton en carré un peu plus large que long, soudé à la plaque sous-céphalique ; ce menton portant deux pièces palpigères, accolées l'une contre l'autre et terminées chacune par un palpe de deux articles, garni de quelques poils : le dernier ovalo-conique ou subfusiforme ; ce menton terminé, à son bord antéro-interne, par une *languette* charnue, carrée, ciliée en devant et sur les côtés.

Antennes insérées sur les côtés de la tête, après la base des mandibules, sous l'angle antéro-externe de l'épistome ; d'un roux testacé ; garnies de poils ; un peu plus longuement prolongées que la moitié des mandibules, de quatre articles : les deux premiers plus gros et presque égaux ; les deux autres, graduellement plus courts et d'un diamètre plus étroit.

Ocelles au nombre de quatre, savoir : deux, gros, situés l'un après

l'autre; un peu plus en dessus que la base des antennes, séparés par deux points tubuleux portant chacun un poil: le 4e, le plus petit, situé aussi avant que le premier des précédents, mais sous la partie inférieure de la tête; le 3e un peu moins petit que le 4e, situé derrière la base des antennes, à égale distance des 1er et 3e, mais un peu plus avant qu'eux.

Prothorax d'un brun luisant; une fois plus large à son bord antérieur que long sur sa ligne médiane; un peu arqué en devant et cilié sur la moitié médiaire de son bord antérieur et sinué près de chacun des angles latéraux qui sont un peu avancés; subparallèle sur la moitié antérieure de ses côtés, arrondi postérieurement; rayé d'une ligne médiane; à surface très-peu convexe et inégale.

Méso et métathorax membraneux sur les côtés et postérieurement; à peine convexes et chargés chacun en dessus d'une plaque d'un brun luisant, inégale, offrant deux courts sillons de chaque côté de la ligne médiane: le mésothorax uni au prothorax par un nodule, arqué sur les côtés: le métathorax à côtés plus parallèles.

Arceaux de l'abdomen membraneux, d'un blanc pur: les 1er, 2e, 3e, 4e, 6e, 7e et 8e garnis chacun de quatre petites plaques cornées: les deux voisines de la ligne médiane en ovale transverse: chacune des latérales une fois plus longue que large: le 5e transversalement convexe; chargé de deux mammelons, hérissés à leur bord postérieur d'une demi-couronne de poils spiniformes courts et relevés; chargés chacun de deux appendices subcylindriques, rétractiles, terminés chacun par des poils raides: le 9e arceau abdominal subparallèle sur les côtés, hérissé de poils surtout à ses angles postérieurs.

Anus tubulaire, creusé d'un sillon sur le milieu de sa partie postérieure.

Dessous du corps blanc, membraneux; planiuscule sur la partie thoracique, peu convexe sur la partie abdominale; chargé sur les arceaux de celle-ci de dix plaques cornées; les deux médianes transverses: la postérieure souvent divisée en deux: les latérales longitudinales; les internes de celles-ci de moitié plus courtes que les externes.

Pieds disposés par paires sous chacun des arceaux pectoraux; composés chacun d'une hanche plus grosse, libre, mobile dans sa direction,

aussi longue que le trochanter et la cuisse réunis : garnis en dessous de poils spinosules ; d'un tibia court et épineux ; d'un tarse plus court et terminé par deux ongles.

Stigmates au nombre de neuf paires ; la 1re, derrière la hanche près du bord postérieur de l'antépectus : les autres sur les parties latérales du dos de chacun des huit premiers segments de l'abdomen.

Obs. Les mâchoires des Cicindelètes sont composées de pièces qui ont donné lieu à des interprétations diverses. Dans notre opinion, elles sont formées : 1° d'une pièce cardinale obliquement dirigée en dehors : 2° d'une pièce basilaire : 3° d'un lobe maxillaire constituant la mâchoire proprement dite : 4° de deux palpes maxillaires.

La pièce basilaire se termine à la naissance du palpe externe, et ce palpe composé de trois articles est inséré, non vers le milieu externe de sa longueur, mais sur son angle antéro-externe, comme chez l'insecte parfait (1). Le lobe maxillaire, ou la mâchoire proprement dite, est soudé à la pièce basilaire à laquelle il fait suite : ce lobe est muni à son côté interne de poils raides ou spinosules, comme celui de l'insecte dans son dernier état. Il est suivi d'un palpe de deux articles, représentant le palpe interne.

Chez les larves de Cicindelètes que nous avons eu l'occasion d'examiner, le palpe maxillaire externe se prolonge moins en avant que le lobe interne : c'est généralement le contraire chez les larves des Carabides.

CARABIDES

Nebria rubicunda, Quensel

Le genre *Nebria* est assez nombreux en espèce, et cependant peu de larves de ces insectes sont connues.

---

(1) En regardant ces pièces contre une vive lumière, on voit ordinairement la trace transversale qui sert à indiquer les limites de la pièce basilaire et la base du lobe maxillaire.

Celle de la *Nebria rubicunda* se trouve assez communément, avec l'insecte parfait, dans les environs de Philippeville (Algérie). Elle se plaît dans des couches schisteuses baignées par des sources.

En voici la description :

LARVE *hexapode; allongée; graduellement et faiblement élargie jusque vers la moitié de sa longueur, rétrécie ensuite jusqu'à l'extrémité; peu convexe; formée outre la tête de douze segments; en majeure partie d'un blanc flavescent. Tête séparée du prothorax par un cou; munie en devant de quatre pointes sur la partie antérieure représentant le labre, mandibules très-saillantes, armées d'une forte dent arquée, près de leur partie basilaire interne. Mâchoires à deux palpes. Antennes de quatre articles. Ocelles au nombre de six, disposés sur deux rangées. Arceaux du dos, écussonnés, séparés les uns des autres par un sillon profond : le dernier portant deux longs appendices sétacés, garnis de poils. Anus tubuleux.*

Long. 0,0140 (6 l. 1/4). — Soies terminales 0,0078 (3 l. 1/2).

Larg. 0,0026 (1 1/5) sur le prothorax 0,0042 (1 7/8) vers le milieu du corps.

Tête un peu plus longue que large; planiuscule, subparallèle, sur la moitié antérieure de ses côtés, arrondie postérieurement; séparée du prothorax par un cou; médiocrement convexe en dessus; d'un blanc flavescent; rayée à partir du milieu de son bord postérieur d'une ligne médiane avancée jusqu'aux deux cinquièmes postérieurs, où elle se bifurque en ligne courbe; marquée sur chacune de ces bifurcations, au niveau des ocelles postérieurs, d'une fossette ovalaire, brunâtre; sans suture frontale ni épistomale; mais paraissant offrir les limites de la région épistomale au niveau de la base des antennes; parée de deux taches d'un blond fauve sur cette région. Bord antérieur de la tête obtusément arqué en devant, un peu crénelé, creusé d'un sillon près de la base des antennes; chargé sur le milieu de sa partie antérieure d'une pièce paraissant représenter le labre, armée en devant de quatre pointes, dont les médianes plus longues.

Mandibules aussi longues que les deux tiers de la tête, très-saillantes au devant de la partie antérieure de celle-ci; fortes, cornées, arquées;

armées, vers le tiers basilaire de leur côté interne, d'une dent longue et arquée, puis graduellement rétrécies en pointe.

Mâchoires libres ; formées d'une pièce cardinale courte ; d'une pièce basilaire près de deux fois plus longue que large, munie à son angle antéro-externe d'un palpe externe de quatre articles : le 1er court : les 2 suivants graduellement moins courts : le dernier articulé, près d'une fois plus long que le 3e : la pièce basilaire suivie d'une pièce très-courte représentant la mâchoire proprement dite, armée à son extrémité d'une petite épine, dirigée transversalement en dedans.

Mâchoire portant à son extrémité un palpe de deux articles, moins prolongé en avant que le lobe externe.

Plaque sous-céphalique médiocrement convexe ; garnie de poils peu nombreux sur les côtés ; rayée à partir de son bord postérieur d'un sillon médiaire avancé jusqu'à la moitié de la longueur, où il offre un petit point tuberculeux, bifurqué à partir de ce point. *Menton* en parallélogramme transverse. *Pièces palpigères* soudées à la base, offrant entre elles une saillie triangulaire ou sorte de languette. *Palpes labiaux* de deux articles : le dernier, aciculé, le plus long.

Antennes insérées sur les côtés de la tête entre la base des mandibules et les ocelles ; aussi longuement avancées que les trois quarts des mandibules ; de 4 articles : les trois premiers cylindriques, graduellement et à peine plus étroits : le 1er une fois et demie plus long que large : le 2e, une fois plus long que large : le 3e, plus grand que le 1er, émettant un poil de chaque côté vers les deux tiers de sa longueur, et paraissant presque divisé dans ce point en deux anneaux : le dernier le plus grêle et le plus court, terminé par deux ou trois poils divergents.

Ocelles situés après les antennes, sur les côtés de la tête, sur une tache noire, et disposés sur deux rangées composées de trois ocelles chacune.

Segments thoraciques peu convexes, plus grands que les autres ; rayés d'une ligne médiane légère, prolongée d'une manière plus prononcée sur les huit premiers segments abdominaux.

Prothorax presque orbiculaire : un peu anguleusement avancé dans le milieu de son bord antérieur ; garni de quelques cils sur les côtés ; chargé en dessous d'une plaque coriace, couvrant presque toute sa surface, blanche ou d'un blanc flavescent, parée d'une bordure brune

dans sa périphérie et sur sa ligne médiane ; offrant de chaque côté de celle-ci deux courts sillons longitudinaux.

Mésothorax et *métathorax* moins longs, en ovale transverse, couverts d'une plaque et marque de dépressions semblables.

Segments abdominaux séparés par des sillons moins prononcés que les thoraciques : les huit premiers presque égaux en longueur, trois fois environ aussi larges que longs; offrant chacun une sorte de plaque transverse, dont les limites sont indiquées par un filet linéaire en relief; offrant sur cette plaque, de chaque côté de la raie médiane, un tubercule et plus extérieurement une fossette ; chargés chacun sur les côtés de leur partie dorsale d'un petit relief ovalaire, constituant le bourrelet latéral : le dernier arceau, plus étroit, en parallélogramme transverse, portant deux appendices filiformes, blancs, garnis de longs poils, paraissant presque articulés, presque aussi longs chacun que les six derniers segments de l'abdomen. *Région anale* en forme de tube allongé, terminé par quatre renflements tuberculeux.

Pieds assez allongés ; blancs, hérissés de poils ; composés d'une hanche forte ; d'un trochanter ; d'une cuisse plus longue que la hanche ; d'un tibia un peu plus court que la hanche ; d'un tarse grêle, plus long que le tibia, et terminé par des ongles grêles.

Stigmates au nombre de neuf paires : la 1re sur les côtés de l'intersection servant à séparer le médipectus de l'antépectus : les huit autres paires sur les bourrelets latéraux de chacun des huit premiers anneaux de l'abdomen.

Scarites arenarius, Bonelli.

LARVE *hexapode allongée ; subparallèle ; peu convexe ou subplaniuscule ; composée outre la tête de douze segments ; subparallèle depuis la tête jusqu'au métathorax, faiblement plus large sur les deux ou trois anneaux suivants, graduellement et faiblement rétrécie à partir du 3e segment de l'abdomen, et plus sensiblement sur le dernier. Tête brune, planiuscule, presque carrée, rayée d'une raie transversale vers les cinq sixièmes de sa longueur. Mandibules avancées, faiblement arquées, armées d'une dent*

subbasilaire à leur côté interne. Mâchoires à deux palpes. Antennes de quatre articles. Ocelles au nombre de six, sur deux rangées transversales. Anneaux thoraciques et abdominaux d'un brun noir, cornés : les abdominaux rayés d'une ligne médiane : le dernier portant deux appendices triarticulés. Anus tubuleux.

Long. 0,0250 (11 l. 1/2) ; — larg. 0,0025 (1 l. 1/8).

Les Scarites sont des coléoptères carnassiers, remarquables sous plus d'un rapport. Ils ont généralement une assez grande taille ; le corps un peu aplati ; le prothorax arrondi postérieurement, séparé de l'abdomen par une sorte de pédicule ; les jambes souvent larges et palmées et fortement échancrées à leur côté interne. Ils se plaisent sur les plages maritimes ou sur les bords des étangs salés. Trois espèces de ce genre se trouvent en Languedoc. Le *S. gigas* fréquente les dunes ou monticules de sables voisins de la Méditerranée ; le *lævigatus* ne s'éloigne pas de la plage marine ; l'*arenarius* recherche des bords arénacés de nos marais salés.

Quoique ces insectes ne soient pas bien rares, leurs larves étaient encore inconnues, il y a peu d'années, quand celle du *Sc. lævigatus* a été décrite et figurée en 1867, par M. Schiodte (1).

LARVE *hexapode ; formée outre la tête de douze segments ; allongée, peu convexe ou subplaniuscule en dessus ; subparallèle depuis la tête jusqu'au métathorax, faiblement plus large sur les* 1er *et* 2e *segments de l'abdomen, puis graduellement et faiblement rétrécie du* 3e *au* 8e *anneau abdominal, et plus sensiblement sur le dernier : celui-ci portant deux appendices divergents dirigés en arrière.*

Tête en carré un peu plus long que large ; aussi large que le prothorax ; cornée ; brune ; planiuscule ou à peine convexe sur la partie frontale ; marquée d'une petite pièce triangulaire dans le milieu de son bord postérieur ; rayée, vers les cinq sixièmes de sa longueur, d'une raie transversale, et, de chaque côté, d'une raie longitudinale, nais-

(1) *De metamorphosi Eleutheratorum observationes* (Naturhist. Tidsskrift édité par M. Schiodte, 3e série, t. IV. 3e cahier p. 496. pl. 18, fig. 10.)

sant vers l'angle postéro-interne des mandibules et prolongée jusqu'à la raie transversale précitée; déprimée sur sa partie médiane antérieure, avec les côtés de celle-ci relevés : la partie déprimée limitée de chaque côté par un sillon longitudinal naissant à l'angle postéro-interne des mâchoires et prolongé jusqu'à la moitié de la région frontale. *Epistome* peu distinctement séparé du front et du labre : ces deux parties légèrement rayées d'un sillon longitudinal médiaire : le labre obtusément arqué en avant.

Mandibules aussi longues que les trois quarts de la tête; cornées; faiblement arquées; d'un rouge brun; armées d'une dent vers le tiers postérieur de leur côté interne, puis, graduellement rétrécies et terminées en pointe en devant.

Mâchoires libres; d'un rouge rose, cornées; à pièce cardinale peu distincte; à pièce basilaire aussi longue que les deux tiers des mandibules, déprimée, de largeur égale sur toute sa longueur, un peu arquée en dehors; ciliée à son bord interne. Mâchoire proprement dite soudée à la pièce basilaire, dont elle semble faire partie, une fois au moins plus courte qu'elle, munie d'un ou de deux longs poils à son côté interne, portant à son extrémité deux palpes : l'interne de deux articles graduellement plus étroits : l'externe près d'une fois plus long; de quatre articles : les trois premiers graduellement un peu plus étroits; le 1er plus court : les 2e et 3e presque égaux en longueur : le 4e grêle et rès-court.

Pièce prébasilaire d'un brun noir, cornée, faiblement convexe; rayée près de chacun de ses côtés d'un sillon longitudinal aboutissant en devant à chaque mandibule, et d'un sillon médiaire; menton allongé, élargi d'arrière en avant; *lèvre* d'un rouge rose, presque carrée, portant deux pièces palpigères, accolées, noueuses à leur extrémité, après laquelle se montre une languette, submembraneuse, graduellement rétrécie, ciliée postérieurement sur les côtés; *palpes labiaux* de deux articles : le 1er de deux tiers plus grand que le 2e.

Antennes insérées près de l'angle postéro-externe des mandibules; à peu près aussi longuement prolongées que celles-ci; de quatre articles; le 1er cylindrique, à peine plus grand que le quart du 2e : celui-ci cylindrique, muni d'un poil vers le milieu de son côté externe; le 3e à

peine égal à la moitié du précédent, arqué ou subanguleusement élargi dans le milieu de son côté externe, muni d'un poil dans cette partie anguleuse et d'un autre à son angle antéro-externe : le dernier à peine plus grand que les deux cinquièmes du précédent, grêle, cylindrique, un peu obliquement dirigé en dehors, terminé par un poil. *Ocelles* au nombre de six, situés après les antennes, sur deux rangées transversales.

Dessus du corps peu convexe; rayé d'une ligne médiane prolongée depuis le bord antérieur du prothorax jusqu'à l'extrémité de l'avant dernier arceau abdominal.

Anneaux thoraciques de largeur presque égale; le prothorax corné, d'un brun noir; un peu plus long que large, offrant à son bord antérieur une sorte de bande transversale formée de fines stries longitudinales, lisse sur le reste: le mésothorax, aussi long que les trois cinquièmes du précédent, de même couleur, corné et lisse en dessus; rayé très-près de son bord antérieur d'une ligne transverse: la partie cornée un peu rétrécie postérieurement sur les côtés par une membrane munie d'une pièce cornée triangulaire; le métathorax conformé comme le mésothorax, un peu moins court, mais rayé d'une ligne transversale vers le sixième antérieur de sa longueur.

Segments abdominaux bruns ou d'un brun noir, cornés en dessus, membraneux et d'un blanc sale aux intersections et sur les côtés, où ils se trouvent chargés chacun d'une pièce cornée formant le bourrelet latéral; rayés d'une ligne transversale près de leur bord antérieur; creusés chacun de deux fossettes près du bord latéral de leur plaque cornée; hérissés de poils clairsemés : le dernier arceau terminé par deux appendices divergents, près d'une fois plus longs que lui, et semblant formés chacun de trois articles : le 1er au moins une fois plus long que le 2e: le dernier paraissant offrir à sa base un article court, presque confondu avec lui: ce dernier au moins aussi long que tous les précédents réunis.

Dessous du corps plan et membraneux sur la partie pectorale; peu convexe ou subplaniuscule sur la partie abdominale : les 8 premiers arceaux de l'abdomen en partie membraneux et d'un blanc flavescent, chargés chacun de six plaques cornées brunâtres: une longitudinale

près de chaque bord latéral, presque de la longueur de l'arceau: une de moitié plus courte, longitudinale, située au côté interne de la précédente: deux transverses, sur la région médiane: l'antérieure une fois plus grande que la postérieure: dernier arceau couvert d'une plaque unique. *Région anale* prolongée en un tube cylindrique, dont l'extrémité est munie de saillies paraissant rétractiles.

Pieds cornés; peu allongés; formés d'une hanche robuste, perpendiculaire, garnie de cils; d'un trochanter et d'une cuisse dirigés latéralement et hérissés en dessous de petites épines; d'un tibia court, terminé par une couronne de poils spiniformes; d'un tarse de moitié plus long que la jambe, grêle, cylindrique, inerme, terminé par deux ongles grêles.

Cette larve se trouve avec l'insecte parfait sous les tas de fucus abondants sur les bords de la mer. Elle fuit ordinairement le grand jour; mais elle profite de la nuit et de la fraîcheur du matin pour chercher sa proie. Elle court avec une agilité étonnante, fuit au moindre bruit, et, grâce à la disposition de ses pattes, va presque aussi vite à reculons qu'en avant.

Elle se transforme en nymphe dans le sein de la terre.

LICINUS

Les Licines se plaisent principalement dans les chaudes contrées de l'Europe. Leurs larves sont peu connues; mais il était facile de présumer qu'elles devaient avoir les goûts carnassiers de celles des autres Carabides, et, comme celles-ci, vivre cachées au moins pendant une partie de la journée. La plupart des coléoptères carnassiers sont, comme les méchants, naturellement portés à fuir la lumière.

Le *Licinus silphoïdes* n'est pas rare dans le Languedoc. Sa larve se trouve sous les pierres, sur le bord des champs, et surtout dans les garrigues. Nous l'avons surprise dévorant de jeunes cloportes. Elle est très-agile.

Il n'est pas difficile de l'élever, en la tenant dans une caisse remplie de terre et garnie de quelques pierres ou autres objets, sous lesquels

elle puisse se cacher, en lui fournissant pour nourriture des cloportes ou des larves herbivores.

Quand elle est arrivée au terme de sa grosseur, elle se construit sous la pierre sous laquelle elle se cachait, une sorte de coque dans laquelle elle passe à son second état.

Voici la description de la larve et de la nymphe :

Larve. — *Hexapode ; allongée, offrant sa plus grande largeur du 1er au 7e arceau de l'abdomen ; un peu rétrécie du 8e au 9e arceau, et plus sensiblement du métathoracique à la tête ; de douze segments, non comprise la tête ; planiuscule ou très-peu convexe. Tête d'un jaune pâle, plane sur sa moitié postérieure, excavée sur l'antérieure ; mandibules saillantes, arquées : armées, au côté interne, d'une dent subasilaire ; mâchoires à deux lobes palpiformes, dirigées du côté interne et à un palpe maxillaire. Antennes de quatre articles ; ocelles, au nombre de six, presque circulairement disposées. Anneaux thoraciques et abdominaux rayés d'une ligne médiane : écussonnés : les thoraciques, d'un flave pâle ; les abdoninaux, d'un blanc pur, avce les plaques scutiformes et les épines latérales noires : dernier arceau abdominal muni de deux appendices cylindriques ; anus tubuleux.*

Long. 0,0150 (6 3/4). — Larg. 0,0030 à 0,0036 (1 2/5 à 1 2/8) vers la moitié de la longueur du corps.

Tête enchassée dans le prothorax ; un peu plus étroite en arrière que ce dernier à son bord antérieur ; d'un jaune ou flave pâle ; glabre ; plane sur sa moitié postérieure, excavée sur l'antérieure, avec les côtés de celle-ci relevés ; sillonnée sur sa ligne médiane, et creusée de chaque côté d'un sillon arqué vers la base des mandibules ; arquée en devant dans la partie qui semble représenter le labre.

Mandibules, notablement saillantes au-delà de la partie antérieure de la tête ; cornées, arquées, grêles, terminées en pointe ; armées d'une assez forte dent un peu avant la moitié interne de leur longueur ; denticulées finement à leur côté interne et à celui de leur dent.

Mâchoires à pièce cardinale courte ; à pièce basilaire déprimée subparallèle, presque confondue avec le lobe maxillaire, c'est-à-dire avec

la mâchoire proprement dite : celle-ci ciliée à son côté interne, et terminée par une épine, portant à son extrémité deux palpes : l'interne, de deux articles : l'externe plus prolongé en avant, formé de quatre articles graduellement rétrécis : le 2e aussi long que les 1er et 3e : le dernier, court.

Antennes prolongées jusqu'à la moitié des côtés du prothorax; de quatre articles, subcylindriques, graduellemeut rétrécis : le 3e le plus long.

Ocelles au nombre de six, noirs, situés derrière les antennes, et disposés presque en cercle.

Menton allongé, parallèle, creusé d'une dépression transverse près de son bord antérieur. *Lèvre* transverse, échancrée ou entaillée à son bord antérieur; munie, vers le milieu de son bord, d'un ou de quelques poils; portant à chacune de ses extrémités un palpe de deux articles graduellement rétrécis, et dont le premier est le plus long.

Corps rayé, sur sa ligne médiane, d'un sillon prolongé depuis le bord antérieur de l'arceau prothoracique jusqu'à l'extrémité du 7e arceau ventral ; d'un flave pâle sur les arceaux thoraciques, d'un blanc pur sur les abdominaux, avec les plaques et les épines de ceux-ci d'un noir luisant.

Arceau prothoracique de moitié plus grand que chacun des suivants; rétréci en ligne un peu arquée d'arrière en avant; creusé d'un sillon transversal sur son tiers antérieur, légèrement convexe et ridé de chaque côté du sillon médiaire sur ses deux tiers postérieurs : les deux suivants égaux, chargés chacun d'une plaque transverse noire, cornée, creusée d'un ou de deux points près de chacun de ses côtés; munis latéralement d'une pièce longitudinale cornée.

Arceaux abdominaux en partie membraneux ; les 1er à 8e parés en dessus d'une plaque transverse, noire, cornée; un peu relevée en rebord à son côté externe, et creusée d'une fossette près de ce rebord : le 1er muni latéralement d'une pièce longitudinale subcornée : les autres armés sur la moitié antérieure d'une pièce semblable, prolongée en arrière en forme d'épine ou de dent obtuse et noire : le dernier arceau, muni sur le dos, de chaque côté de sa ligne médiane, d'un appendice presque aussi long que les trois derniers arceaux : ces appendices cylin-

driques, noirs, un peu relevés et divergents d'avant en arrière, formés de trois articles, dont les deux premiers sont presque égaux, et le dernier plus court : les deux premiers terminés, à leur angle antéro-externe, par une petite saillie portant un poil : ce dernier arceau terminé par un appendice tubulaire, déprimé, un peu rétréci d'avant en arrière, plus long que l'arceau et brusquement tronqué à l'extrémité.

Dessous du corps membraneux; muni sur les côtés d'une pièce subcornée, brune ou noire, une fois plus longue que large; paré sur le disque des arceaux du ventre de deux pièces transverses noires, subcornées : l'antérieure un peu plus courte : la postérieure suivie à chacune de ses extrémités d'une pièce subcornée, subarrondie ou subponctiforme.

Pieds disposés par paires sous chacun des arceaux thoraciques ; composés d'une hanche, d'un trochanter, d'une cuisse, garnie en dessous de poils spinosules assez courts, d'une jambe munie de quelques poils allongés, d'un tarse conique, terminé par deux ongles.

Anneaux thoraciques marqués de fossettes stigmatiformes noires, entourées d'une sorte de rebord ; offrant un petit stigmate près du bord antérieur du mésothorax.

Stigmates abdominaux, au nombre de huit paires, petits, situés sur chacun des huit premiers arceaux de l'abdomen près de la partie interne des pièces cornées dirigées en arrière en forme de dent.

NYMPHE. Oblongue, planiuscule sur le dos ; blanche.

Tête inclinée. *Prothorax* transversal ; arrondi à ses angles de devant, rétréci ensuite jusqu'aux angles postérieurs : tronqué à la base ; creusé au devant de son bord postérieur, qui est relevé, d'un sillon arqué en arrière ; peu convexe sur sa partie antérieure ; hérissé de poils fauves assez longs près de ses angles de devant, et de quelques-uns près de son bord antérieur et sur son rebord latéral. *Mésothorax* aussi large au devant que le prothorax à son bord postérieur ; transversal ; creusé d'une fossette sur la partie antérieure de sa ligne médiane, et d'un sillon, obliquement longitudinal, de chaque côté de celle-ci. *Métathorax* transversal, à peine aussi long que le précédent ; rayé d'un sillon médiaire profond ; parsemé, comme le précédent, de quelques poils d'un roux fauve. *Abdomen* planiuscule sur le dos ; paré de chaque côté de la ligne médiane, et près des côtés, de très-petits points tuberculeux,

donnant naissance à un poil d'un roux fauve : les six premiers arceaux séparés entre eux par un profond sillon, et chargés chacun d'une saillie transversale convexe : les trois derniers presque noirs en dessus : le premier, sans bourrelet latéral : les 2e à 7e graduellement rétrécis, et plus sensiblement les 8e et 9e : les 2e à 7e ou 8e séparés de la partie inférieure par un bourrelet formant latéralement sur chacun d'eux un mamelon garni de petits points piligères. *Organes du vol* repliés en dessous sur les côtés de la poitrine. *Antennes*, *palpes* et *pieds* couchés sous le dessous du corps. *Tarses* terminés par les enveloppes de deux ongles.

Long. 0,0100 (4 1/2 l.) ; — larg. 0,0050 (2 1/2 l.) vers le 2e arceau abdominal.

M. Schiodte, dans le 3e cahier du tome IV de 3e série du *Naturhistorisk Tidsskrift* (1867), p. 414-439, a signalé les différentes modifications que présentent dans chaque genre les divers organes des larves des carnassiers terrestres, auxquelles il donne pour caractères distinctifs :

Tarsi exserti, ungulati.
Instrumenta cibaria exserta, libera, membrana articularia maxillari brevissima, cardines non excedente.
Mandibulæ retinaculo armatæ, clausæ.
Spiracula rotundata, hiantia.

STERNOXES

Coraebus.

Larve *apode ; blanche, allongée, déprimée, formée, non comprise la tête, de douze segments et d'un appendice anal ; largement renflée sur le prothorax, graduellement rétrécie sur les deux anneaux suivants, subparallèle sur les huit premiers segments de l'abdomen. Tête élargie d'avant en arrière, enchâssée dans le prothorax. Mandibules fortes, saillantes, noires et peu arquées. Mâchoires à un palpe court, de deux ou trois articles. Palpes labiaux*

rudimentaires. Antennes très-courtes, en partie rétractiles. Ocelles indistincts.

Long. 0,0123 (5 l. 1/2). — Larg. 0,0036 (1 l. 2/3) du prothorax 0,0019 (6/7 l.) sur les huit premiers segments de l'abdomen.

Tête engagée dans le prothorax, en partie rétractile dans ce segment; tronquée à la partie antérieure du front; élargie d'avant en arrière; déprimée, rugulosule, subcoriace; blanche ou d'un blanc flavescent. *Épistome* transverse. *Labre* membraneux en parallélogramme plus large que long.

Mandibules saillantes au-devant du labre; fortes, courtes, cornées; noires; peu arquées extérieurement; rayées d'un sillon médiaire sur la seconde moitié de leur côté externe; bidentées à l'extrémité.

Mâchoires petites; offrant une partie basilaire en partie recouverte par le menton; portant un lobe court, papilforme, et extérieurement un palpe de deux ou trois articles.

Menton transversal. *Lèvre* membraneuse, presque carrée. *Palpes labiaux* rudimentaires.

Antennes très-courtes, en partie rétractiles, formées de 3 articles, dont le premier est charnu.

Segments thoraciques graduellement plus étroits, subcoriaces; planiuscules; blancs ou d'un blanc flavescent; glabres. *Prothorax* notablement plus large que la tête; une fois et demie plus large que long; anguleusement avancé sur le front dans le milieu de son bord antérieur, arrondi sur les côtés, tronqué à la base; rayé de deux lignes naissant au milieu de son bord antérieur et divergentes d'avant en arrière; marquées de quelques autres lignes plus légères, en dehors de celles-ci. *Mésothorax* sensiblement plus étroit; plus d'une fois plus court; près de quatre fois aussi large que long; creusé d'un sillon fossette sur sa ligne médiane; légèrement ridé sur les côtés. *Métathorax* plus étroit que le précédent, de la longueur de celui-ci; marqué de légères rides.

Segments abdominaux plus étroits que le métathorax; submembraneux ou subcoriaces; blancs; garnis en dessous de légères rides: les huit premiers presque d'égale largeur: le 1er un peu plus court: les suivants presque égaux: le dernier un peu rétréci d'avant en arrière, suivi d'un

appendice anal plus étroit, un peu rétréci d'avant en arrière, figurant presque un 10e anneau.

Dessous du corps presque semblable au dessus; mais sans raies divergentes sur le prothorax, sans fossette sur le mésothorax. *Segments abdominaux* offrant, vers chaque tiers de la largeur, une raie longitudinale semblant indiquer les limites du bourrelet latéral.

Pieds nuls ou non apparents.

Stigmates au nombre de neuf paires; réniformes; la 1re sur les côtés du mésothorax, près du bord antérieur de ce segment: les autres, sur les côtés de chacun des premiers arceaux du dos de l'abdomen.

FLORICOLES

Dasytes nobilis, Illiger.

Larve *hexopode; à mandibules non saillantes; à antennes courtes; en partie rétractiles; à ocelles au nombre de cinq; de douze segments non comprise la tête.* Corps *médiocrement convexe; allongé, faiblement élargi depuis la tête jusqu'à l'extrémité du prothorax, subparallèle sur les huit premiers segments de l'abdomen, rétréci sur le dernier et armé à l'extrémité de celui-ci de deux pointes recourbées; garni de poils plus nombreux sur les côtés qu'en dessus; rose, paré de taches ou de traits bruns sur les arceaux thoraciques et, sur le dernier arceau, de deux bandes longitudinales noires, aboutissant chacune à la base des pointes terminales.*

Long. 0,0070 (3 l. 1/8). — Larg. 0,0025 (1 l. 2/5) sur le prothorax 0,0039 (1 3/4) vers le milieu du corps.

Tête enchassée dans le prothorax, presque aussi large que lui; presque carrée, un peu plus large que longue, cornée, rosâtre, hérissée de poils peu rapprochés; médiocrement convexe, faiblement arquée sur les côtés; offrant sur le milieu de sa partie postérieure une petite pièce triangulaire, au devant de laquelle naissent deux lignes divergentes, dirigées chacune vers la base des antennes; tronquée à son bord frontal,

en offrant sur ce bord une petite saillie brune vers chacun des angles postérieurs de l'épistome.

Epistome court, transversal. *Labre* plus étroit, transverse, arqué en devant.

Mandibules médiocrement arquées; peu ou point saillantes au delà du labre dans l'état de repos; un peu convexes sur leur côté externe ; d'un blond rose à la base, noires cornées et armées de trois dents à l'extrémité: la dent médiane un peu plus saillante que les latérales.

Mâchoires formées d'une pièce cardinale courte, d'une pièce basilaire forte, près d'une fois plus longue que large, un peu arquée à son côté externe. Lobe court, cilié à son extrémité et à son côté interne. *Palpes maxillaires* de trois articles, graduellement rétrécis : le 1er le plus court : le 2e le plus grand : le dernier conique.

Menton plus long que large, subparallèle sur les côtés; rayé d'un sillon transversal. *Lèvre* courte, arquée en devant. *Palpes labiaux* de deux articles, presque égaux : le dernier conique.

Antennes situés vers la base des mandibules; courtes; de quatre articles, dont les deux premiers rétractiles, le 1er court ; le 2e plus grand : le 3e cylindrique, plus étroit, terminé par deux soies : le dernier grêle, cylindrique, terminé par une soie.

Ocelles au nombre de cinq : les trois premiers placés sur une tache noire, situés les uns à côtés des autres, constituant une rangée obliquement transverse : les deux autres situés derrière, chacun des deux ocelles internes précédents.

Prothorax plus large que long ; marqué, de chaque côté de la ligne médiane, d'un trait longitudinal brun ou brunâtre, raccourci à ses extrémités ; paré, entre ce trait et les côtés, de deux traits obliques, réunis à leur extrémité interne et constituant un angle très-ouvert rapproché des traits précités, vers la moitié de la longueur de ce segment. *Méso* et *métathorax* plus larges que longs ; le mésothorax presque aussi grand que le prothorax : le mésothorax plus court : l'un et l'autre parés près de la ligne médiane d'une sorte de plaque coriace, brune, un peu saillantes en forme de bande longitudinale un peu arquée du côté interne, racourcie à ses deux extrémités.

Segments abdominaux à peu près d'égale largeur jusqu'à l'extrémité

du 8e ; rayés sur le milieu du dos d'une ligne transverse, raccourcie à ses extrémités: les trois ou quatre premiers un peu moins grands que le mésothoracique : les quatre suivants graduellement un peu plus courts : les trois premiers offrant sur les côtés une pièce triangulaire parfois peu distincte : les suivants jusqu'au 8e chargés sur les côtés d'une pièce suborbiculaire, un peu saillante, constituant l'espèce de bourrelet latéral séparant la partie dorsale de l'inférieure : le 9e ou dernier, rétréci en ligne courbe; paré, depuis sa base, de deux bandes longitudinales noires, aboutissant chacune à une pointe prolongée en arrière et sensiblement recourbée. Fente anale transverse, située vers la moitié postérieure de la partie inférieure du dernier arceau.

Dessous du corps de la couleur du dessus; peu convexe ; presque glabre ; marqué sur les arceaux abdominaux de deux sillons obliquement dirigés d'avant en arrière, de dehors en dedans, ordinairement unis sur le milieu de l'arceau par une raie transverse plus moins apparente.

Pieds insérés par paires sous chacun des arceaux de la poitrine; de longueur médiocre; formés d'une hanche courte ; d'un trochanter et d'une cuisse allongée, forte ; d'un tibia, presque aussi long que la cuisse, graduellement rétréci d'arrière en avant, cilié en dessus ; d'un tarse court, armé d'un ongle assez long et aigu.

Stigmates au nombre de neuf paires : la 1re sur les côtés du médipectus, près du bord antérieur de cet arceau : chacune des suivantes sur les côtés des huit premiers arceaux de l'abdomen.

Cette larve, avant de se changer en nymphe, se creuse dans le végétal, théâtre de ses chasses, une retraite dans laquelle elle se transforme en nymphe.

Voici la description de celle-ci :

Nymphe allongée ; blanche. *Tête* inclinée. *Antennes* couchées sur les côtés du prothorax, en passant sur l'extrémité des cuisses antérieures et intermédiaires, après lesquelles elles se terminent. *Prothorax* grand, convexe; arqué sur les côtés ; tronqué à la base, et presque tronqué ou à peine arqué à son bord antérieur. *Mésothorax* réduit sur la partie médiane du corps à une pièce carrée ; voilé sur les côtés par les élytres inclinées postérieurement sur les côtés du corps. *Métathorax* transversal,

comme formé de deux plaques séparées par un sillon médiaire rétréci d'avant en arrière. *Abdomen* formé de neuf segments apparents, séparés sur les côtés par une sorte de sillon ruguleux: les sept premiers du dos, convexes, garnis de quelques poils vers le bord postérieur: les deux derniers graduellement rétrécis, presque confondus: le dernier terminé par deux pointes et garni de longs poils destinés à favoriser les changements de position de la nymphe. *Cuisses* obliquement un peu dirigées en avant de chaque côté. *Tarses* étendus longitudinalement près de la ligne médiane du corps.

Quand elle approche de sa dernière transformation, la tête, le prothorax, les genoux, les tarses et le bord postérieur des derniers arceaux du ventre sont les premières parties à se colorer.

LATIGÈNES

Phylax littoralis. Mulsant.

Les larves de nos Latigènes, dont celles des Akis, des Blaps, des Ténébrions peuvent donner une idée, sont généralement faciles à reconnaître à leur corps allongé, presque cylindrique, revêtu d'une enveloppe cornée, souvent d'une couleur blonde ou d'une teinte rapprochée.

Celle des Phylax, qui n'était pas connue, vient confirmer les relations qui existent entre les insectes de ce genre et ceux des autres genres que nous venons de citer.

En voici la description :

Larve *hexapode, allongée, semi-cylindrique; composée, outre la tête, de douze segments; à mandibules non saillantes; à antennes assez longues de quatre articles; blonde, à dernier segment abdominal conique, muni de quatre petites pointes et garni de poils à son extrémité.*

Tête enchassée dans le prothorax; à peu près aussi large que lui; convexe; cornée; une fois plus longue que large; ciliée sur les côtés; d'un blanc livide, parée sur sa partie postérieure d'une tache d'un

blond rougeâtre, divisée en quatre branches un peu divergentes, une fois plus longues que larges, non avancées jusqu'au bord frontal : ce bord tronqué en devant, un peu saillant et noirâtre vers les angles postérieurs à l'épistome ; marqué de deux petits traits noirs et transverses : l'un, vers le bord antéro-externe de la tête ; l'autre, un peu après.

Epistome corné, transversal, d'un blond livide. *Labre* corné plus étroit, arqué et cilié en devant.

Mandibules peu ou point saillantes au devant du labre dans l'état de repos ; fortes, arquées ; noires et également bidentées à l'extrémité ; munies d'une molaire basilaire.

Mâchoires formées : 1° d'une pièce cardinale courte, transversalement dirigée, unie à son côté interne à une petite pièce subarrondie ou brièvement ovalaire longitudinalement, accolée sur le point latéral de l'union du menton et de la lèvre ; 2° d'une pièce basilaire courte : celle-ci portant, à son angle antéro-interne, un lobe armé à son côté interne de poils spiniformes ; portant à son angle antéro-externe un palpe plus longuement avancé que le lobe maxillaire, arqué, de trois articles subgraduellement rétrécis : le 1er un peu moins long que le 2e : le 3e plus étroit, conique.

Menton trapézoïde, rétréci d'arrière en avant, tronqué à son bord antérieur. *Lèvre* presque carrée, portant deux pièces palpigères, terminée chacune par un palpe de deux articles, et munie d'une petite languette charnue.

Antennes insérées après la base des mandibules ; aussi longuement prolongées que celles-ci quand elles sont ouvertes ; de quatre articles : le basilaire annuliforme, plus large, court : le 2e cylindrique, une fois plus long que le 3e : celui-ci, plus large que long : le dernier grêle, aciculé, muni d'une soie terminale.

Segments thoraciques presque semblables ; cornés, blonds, avec le bord postérieur offrant une sorte de bande transverse brunâtre ; rayés d'une faible ligne médiane ; le prothoracique presque aussi long que les deux suivants réunis.

Segments abdominaux de la couleur des thoraciques : les huit premiers d'égale largeur : les 1er et 2e rayés d'une faible ligne médiane : les autres presque sans traces de cette ligne : le 9e rétréci en cône obtus,

hérissé de quelques poils longs et assez doux; muni à son extrémité de quatre petites pointes noires: ce segment hérissé en dessous de poils longs et peu rapprochés. Fente anale transverse, située en dessous près du bord postérieur du 8e arceau ventral. Arceaux du dessus du corps repliés en dessous et séparés de ceux du dessous par un sillon longitudinal.

Dessous du corps blond; planiuscule sur la poitrine, subconvexe sur le ventre.

Pieds un peu courts; blonds; formés d'une hanche allongée, garnie de quelques poils; d'un trochanter et d'une cuisse garnie en dessous de poils spinosules, d'un tibia rétréci d'arrière en avant et garni en dessous de poils spinosules; d'un tarse court, terminé par un ongle.

Stigmates au nombre de neuf paires: la 1re près du bord antérieur du médipecus: chacune des autres sur les côtés de chacun des huit premiers segments dorsaux de l'abdomen.

Blaps gigas, Linné.

Les larves de plusieurs espèces de Blaps sont connues depuis un certain temps. M. Haliday, en 1838, dans le 2e volume des Transactions de la Société entomologique de Londres, a décrit celle du *B. mortisaga*. M. Westwood, dans son introduction à la Classification des insectes, en a donné le dessin. M. Letzener, dans le Compte rendu des travaux de la Société des naturalistes de la Silésie, pour l'année 1843, a fait connaître celle du *B. fatidica*,, et M. Perris, dans les *Annales de la Société entomologique de France*, pour l'année 1852, a donné de cette dernière et de celle du *B. praducta*, une description si parfaite, que peut-être serait-il inutile de parler de celle du *B. gigas*. Cependant, comme cette dernière présente quelques caractères qui semblent lui être particuliers, sa description pourra offrir quelque intérêt aux personnes qui aiment à se livrer à l'étude des insectes dans leur premier état.

LARVE. *Hexapode: allongée, demi-cylindrique; blonde: composée, outre la tête, de douze segments. Mandibules peu saillantes. Antennes de quatre articles. Dernier arceau abdominal, garni sur les côtés de deux ou trois*

rangées de petites épines courtes ; muni en dessous, après la fente anale, de deux mamelons rétractiles.

Long. 0,0460 (20 3/4 l.); — larg. 0,0070 (3 1/8 l.).

Tête enchâssée dans le prothorax, presque aussi longue que ce dernier; convexe, cornée, d'un roux flave, transversale, une fois plus large que longue depuis sa partie postérieure visible jusqu'à la suture frontale; en ligne droite, derrière l'épistome, échancrée en arc brunâtre et légèrement ridée sur les côtés de son bord antérieur, derrière les antennes; légèrement ridée et glabre en dessus, ciliée sur les côtés; marquée de deux points enfoncés près du bord antérieur du front.

Epistome transversal, rétréci d'arrière en avant; subhorizontal et d'un roux testacé sur sa moitié postérieure, d'un blanc flave et déclive sur l'antérieure.

Labre transverse, obtusément arqué en devant; d'un roux testacé, subconvexe, pointillé et velu en dessus ; marqué, près de son bord antérieur, d'une rangée transversale de points enfoncés ; cilié en devant.

Mandibules à peine saillantes, au devant du labre dans l'état de repos; fortes, arquées, cornées, noires; inégalement bidentées à l'extrémité, c'est-à-dire terminées en pointe et munies d'une dent un peu au-dessous de celle-ci; armées d'une dent plus faible vers le milieu de leur bord interne, et d'une molaire basilaire.

Mâchoires fortes; à un lobe, en ligne droite, et ciliée à son bord externe, rétrécie en ligne arquée d'arrière en avant, et armée de poils forts et spiniformes à son bord interne; munie de deux longs poils à son sommet.

Palpes maxillaires, plus longuement prolongés que le lobe; légèrement arqués ; de trois articles : le 1er cylindrique, à peine aussi long et un peu plus gros que le 2e : celui-ci, cylindrique : le 3e petit, grèle, conique.

Menton allongé, parallèle, tronqué ou légèrement échancré en devant.

Lèvre transverse, un peu élargie d'arrière en avant; munie d'une petite languette saillante, dans le milieu de son bord antérieur.

Palpes labiaux de deux articles : le 1er cylindrique , de moitié plus long que large : le 2e, petit, grèle, conique.

Antennes insérées vers les angles antérieurs du front, derrière la base de l'angle postéro-externe des mandibules ; blondes ; de quatre articles : le 1er subtuberculeux : les 2e et 3e subcylindriques, un peu renflés vers leur extrémité : le 3e un peu moins gros et un peu moins long que le 2e ; le 4e petit, très-grèle, comme enté au milieu de l'extrémité du précédent, terminé par une soie.

Corps demi-cylindrique, convexe, corné, glabre et luisant en dessus ; légèrement renflé sur les côtés du prothorax ; subparallèle depuis le mésothorax jusqu'à l'antépénultième arceau abdominal ; à côtés repliés en dessous, pour former l'espèce de bourrelet servant à séparer la partie dorsale de la ventrale ; d'un roux flave, avec les articulations moins claires ; offrant, depuis la moitié du prothorax jusqu'à l'extrémité de l'avant-dernier arceau abdominal, les traces d'une ligne médiane ; paré, au bord postérieur des onze premiers arceaux, d'une sorte de bordure un peu plus claire, rayée de fines stries longitudinales.

Arceaux thoraciques ciliés sur les côtés. *Prothorax* plus large que long ; de moitié plus grand que l'arceau suivant ; marqué de chaque côté de la ligne médiane, d'une très-faible dépression, ridée et constituant une sorte de cicatrice. *Mésothorax* plus court que le *métathorax*.

Arceaux de l'abdomen presque égaux jusqu'à l'avant-dernier ; un peu plus grands que le métathoracique ; ordinairement marqué sur les côtés d'un signe arqué, nébuleux, souvent peu apparent. Neuvième arceau obtriangulaire, avec l'extrémité un peu relevée ; garni, sur les côtés, de deux ou trois rangées de petites épines courtes et noires, et plus extérieurement de longs cils fins et blanchâtres ; hérissé en dessous de poils fins et peu nombreux ; échancré en arc au bord postérieur de sa partie inférieure, enclosant la région anale entre cet arc et le bord postérieur de l'arceau ventral précédent. *Anus* transverse, suivi postérieurement de deux mamelons coniques, en partie rétractiles. *Région pectorale* planiuscule. *Région ventrale* subconvexe ; toutes les deux cornées et de la couleur du dessous.

Pieds blonds, disposés, par paires, sous chaque arceau thoracique ; graduellement plus courts des antérieurs aux postérieurs ; robustes, composés d'une hanche, d'un trochanter, d'une cuisse, d'un tibia et d'un tarse court, terminé par un ongle noir, allongé et en alène : les

quatre premières pièces garnies sur leur tranche inférieure, et quelques-unes aussi sur leur tranche supérieure, de poils en partie spinosules.

Stigmates au nombre de neuf paires; la première située au bord antérieur du mésothorax, près du bord inférieur du bourrelet latéral : chacun des autres, plus petits, situés sur les huit premiers arceaux abdominaux, sur la partie latérale du bourrelet.

Cette larve est commune dans le midi, dans certaines caves, et souvent dans les endroits les plus orduriers. Elle est abondante à Cette, dans les magasins et les hangars dont le sol est remblayé avec de l'argile, mélangée à des débris calcaires et à des parcelles de bois des tonnelles. Ce sol est très-dur et, cependant, la larve trouve le moyen d'y creuser de longues galeries. Elle y vit des fragments de bois enfouis dans ce sol. On la trouve aussi dans les lapinières et dans les poulaillers dont le sol est argileux.

Il est facile d'élever ces larves dans un bocal rempli de terre, sur laquelle on dépose une couche de fiente de poules. Elles viennent à la surface de la terre, se nourrir de ces matières sordides, et redescendent se cacher dans leurs galeries, jusqu'au moment où l'appétit les convie de nouveau à se rapprocher de leur nourriture.

La larve, quand elle veut passer à son second état, se construit, avec la terre, une sorte de coque dans laquelle elle peut passer en paix les jours prédécesseurs de sa résurrection. Elle met ordinairement trois semaines avant de parvenir à son dernier état.

Voici la description de la nymphe :

Nymphe arquée sur le dos. *Tête* inclinée. *Palpes maxillaires* inclinées, saillants, au moins aussi longs que le tiers de la tête, à dernier article obtriangulaire. *Antennes* subcylindriques, prolongés sur les côtés de la poitrine jusqu'au premier segment abdominal. *Abdomen* subparallèle sur les côtés des premiers arceaux, graduellement rétréci sur les quatre derniers : le dernier, armé à son extrémité de deux appendices coniques, mi-relevés ; muni en dessous, sur la région anale, de deux tubercules coniques. *Elytres* repliées en dessous sur les côtés de la poitrine. *Cuisses* dirigées latéralement sur les côtés du corps qu'ils débordent. *Tibias* repliés sous les cuisses, pourvus au genou de

deux appendices coniques. *Tarses* étendus longitudinalement de chaque côté de la ligne médiane, un peu noueux en dessous.

Long. 0,0281 à 0,0300 (12 l. 1/2 à 13 l. 1/4.)

LONGICORNES

Les larves des Longicornes, malgré un air de famille difficile à méconnaître, présentent néanmoins entre elles, suivant les genres auxquels elles appartiennent, des différences facilement appréciables.

Les descriptions du premier état des deux espèces suivantes serviront de matériaux à cette étude.

Strommatium unicolor, Ollivier.

Larve *brièvement hexapode; de douze anneaux, non compris la tête; charnue, blanche, allongée; graduellement rétrécie à partir du prothorax jusqu'à l'extrémité du sixième arceau ventral; à bouche dirigée en devant; à antennes très-courtes.*

Long. 0,0240 (11 l.) — larg. du prothorax 0,0125 (5 l. 1/2), larg. du 6e arceau de l'abdomen 0,0045 (2 l.)

Tête enchassée dans le prothorax, en partie rétractile; courte, transverse, subcornée; offrant sur sa région postérieure une dépression en demi-cercle presque divisée en deux parties; tronquée à son bord frontal, avec les angles antérieurs un peu avancés et noirs. *Epistome* transversal, très-court. *Labre* submenbraneux, presque carré, cilié.

Mandibules courtes, arquées, non saillantes en devant dans l'état de repos, dures, cornées et noires, avec la base claire, parée d'un point tuberculeux noir, à chacun de ses angles basilaires.

Machoires formées : 1° d'une pièce cardinale transverse, joignant le côté latéral du menton à son bord interne : 2° d'une pièce basilaire

courte, élargie d'arrière en avant, à son côté interne : 3° d'un lobe élargi d'arrière en avant et cilié.

Palpes maxillaires de quatre articles : le basilaire une fois plus large que long, presque uni au lobe à son côté interne : le deuxième, moins large, mais toutefois plus large que long : les deux derniers graduellement rétrécis : le dernier aciculé.

Pièce sous-céphalique crénelée à son bord intérieur. *Menton* submembraneux, en parallélogramme transverse.

Lèvre portant des pièces palpigères terminées par des palpes de deux articles : *languette* garnie de poils.

Antennes insérées derrière la base des mandibules ; très-courtes, un peu rétractiles ; de trois articles : les deux premiers tubulaires : le premier plus gros et plus court que le deuxième : le dernier aciculé.

Prothorax une fois au moins plus large que long ; aussi long que les deux segments suivants réunis ; muni d'un rebord antérieur lisse et membraneux ; paré sur le dos de deux sortes de plaques parcheminées ou subcornées, ponctuées et finement ridées ou striées, presque carrées chacune, séparées par un relief longitudinal, et suivies à leur bord postérieur d'un rebord aminci à ses extrémités.

Méso et *métathorax* presque égaux : le mésothorax offrant sur le milieu du dos deux lignes enfoncées, obliquement croisées : le métathorax montrant sur le dos une sorte de plaque parcheminée ou subcornée, transverse, ponctuée.

Segments abdominaux garnis en dessus et en dessous de poils fins, doux et courts : les 1er, 2e et 3e arceaux du dos séparés les uns des autres par un sillon moins profond que les suivants, offrant chacun sur le dos une sorte de plaque transverse, parcheminée ou subcornée, rayée à sa partie antérieure d'une ligne courbée en arrière et plus profonde sur les côtés, où elle forme les limites de chaque plaque : les 4e, 5e et 6e arceaux graduellement plus étroits, séparés par des sillons comme noueux, plus profonds, chargés chacun, sur le dos, d'une plaque saillante, en ovale transverse sur le 4e, presque orbiculaire sur le 6e : le 7e chargé d'une plaque semblable ; un peu élargi postérieurement : les 8e et 9e courts, graduellement plus étroits, un peu rétractiles, lisses en dessus.

Région anale saillante, paraissant presque figurer un 10e segment. *Fente anale* en forme d'Y.

Dessous du corps chargé sur le ventre de plaques analogues à celles du dos de chacun des arceaux supérieurs.

Pieds très-courts, situés par paire sur chacun des arceaux de la poitrine ; composés de trois courtes pièces : la dernière conique.

Stigmates au nombre de neuf paires : la 1re, plus grande, brune, située près du bord antérieur du médipectus : chacune des autres, sur les côtés de la partie dorsale des huit premiers segments de l'abdomen.

Cette larve a été prise à Collioures, dans un vieux tronc d'abricotier qui servait de support à un hangar couvert de paille. Elle vit probablement dans diverses autres espèces d'arbres.

Elle passe à son second état dans les mêmes lieux.

Voici la description de la nymphe :

Corps allongé ; peu convexe ; blanc ; rétréci graduellement à partir du 3e anneau abdominal.

Tête inclinée. *Epistome* divisé en deux parties se joignant à leur côté interne. *Labre* triangulaire. *Antennes* couchées d'abord sur les côtés du corps jusqu'à l'extrémité du 3e arceau de l'abdomen, puis recourbées en dessous en remontant vers la bouche. *Prothorax* comme rebordé sur les côtés et à sa base. *Mésothorax* court, paraissant presque caré, voilé sur les côtés par les élytres se repliant en dessous vers leur extrémité ; rayé d'un sillon sur sa ligne médiane, souvent marqué d'une tache noire vers le milieu de celle-ci.

Arceaux de l'abdomen au nombre de huit apparents : les 1er à 4e et moins sensiblement les 5e et 6e rayés d'un sillon médiaire ; creusés chacun près de la ligne médiane d'une fossette peu profonde, en ovale transverse, bordée d'une couronne de très-courtes pointes noires : les 7e et 8e graduellement rétrécis, munis en dessus de petites pointes semblabes.

Agaponthia Asphodeli, LATREILLE

LARVE *apode, subcylindrique ; d'un blanc flavescent ; composée outre la*

tête de douze segments; offrant sur l'antépectus et sur le médipectus un renflement servant à la progression, avec les derniers arceaux de l'abdomen très-mobiles, pouvant se courber en dessous; le dernier terminé par trois petits mamelons servant à la progression. Mandibules noires, fortes peu saillantes, Antennes nulles ou à peu près.

Long. 0,0212 (9 l. 1/2).—Larg. du prothorax vu de côté, 0,0112 (1 l. 7/8); Larg. des anneaux de l'abdomen 0,0021 (1 l. 2/5).

Tête un peu plus étroite que le prothorax, subarquée sur les côtés, un peu rétrécie postérieurement; d'un blond pâle; offrant sur le milieu de sa partie postérieure, une trace lisse, bifurquée en devant; un peu déprimée et faiblement ponctuée sur le front; hérissée de poils concolores, fins et serrés.

Epistome en parallélogramme transverse. Labre transverse, garni de poils en dessus, cilié en devant.

Mandibules courtes, robustes, d'un rouge brunâtre à la base, noires et cornées à l'extrémité; obliquement échancrées à cette dernière, bidentées à la partie antérieure de cette échancrure, unidentée à la postérieure.

Machoires à pièce cardinale courte, transverse; à pièce basilaire courte; à lobe épais, subarrondi à sa partie supérieure, et garni de poils courts et spinosules. *Palpe maxilliaire* court, de quatre articles : le basilaire le plus grand, lié au lobe maxillaire : les deux suivants graduellement plus étroits, transverses, noueux : le dernier petit, conique.

Lèvre convexe et garnie de poils sur sa partie antérieure.

Palpes labiaux de trois articles : le basilaire membraneux, d'un blanc livide, uni à la lèvre : les deux suivants blonds courts : le dernier conique.

Antennes très-courtes, de trois articles, mais rétractiles et ne laissant souvent voir que le bord circulaire de leur 1er article.

Corps d'un blanc légèrement blond, luisant, garni de poils fins.

Segment prothoracique plus renflé que les autres, aussi grand en dessus que les deux suivants réunis, membraneux et un peu rétractile à sa partie antérieure, d'un blond flave, et subcoriace après cette partie antérieure. *Mésothorax* lisse en dessus. *Métathorax* et sept premiers arceaux du dos de l'abdomen garnis sur le dos d'une double

rangée transverse de points rapeux, destinés à faciliter les mouvements de locomotion : les segments abdominaux presque de même grosseur, séparés par un sillon profond : les deux derniers lisses en dessus, très-mobiles, pouvant se recourber en dessous : le dernier, le plus court, brusquement tronqué à sa partie postérieure, muni autour de la fente anale de trois petits mamelons rétractiles, servant à fixer la larve contre la paroi de la galerie cylindrique dans laquelle elle vit ; garni en dessous des poils d'un blond roussâtre, nombreux, dirigés en arrière et servant à la progression.

Pieds nuls, remplacés par un renflement hérissé des poils situé sur l'antépectus et prolongé sur le médipectus.

Stigmates au nombre de neuf paires ; tous situés en dessous du bourrelet latéral : la 1re, près du bord postérieur du premier anneau thoracique : les autres, sur chacun des huit premiers segments de l'abdomen.

Cette larve vit dans les tiges d'aphodèles, dont elle ronge la moelle ; le renflement de la partie inférieure de ses prothorax et mésothorax, les aspérités du dos de ses segments abdominaux et le dernier segment de son abdomen lui servent d'instrument de progression. Les deux derniers segments de son abdomen sont très-mobiles et se recourbent facilement en dessous : le dernier, tronqué à son extrémité, semble faire ventouse, il est d'ailleurs pourvu de trois petits mamelons. Grâces à ces diverses parties destinées à favoriser les mouvements, elle remonte ou descend avec rapidité dans l'étui médullaire qu'elle a évidé.

Vers la fin de l'hiver, elle se transforme en nymphe dans cette retraite, et paraît en avril sous la forme d'insecte parfait.



PROFESSEUR A L'ECOLE LA MARTINIERE ET CREATEUR DU COURS DE DESSIN

Auteur de la Monographie de Brou

NOTICE

SUR

DUPASQUIER

ARCHITECTE

PRÉSENTÉE

à l'Académie des Sciences de Lyon le 10 décembre 1872

Durant les événements douloureux dont notre patrie était le théâtre, dans l'automne de 1870, notre Compagnie a perdu l'un de ses membres les plus estimés et les plus regrettables, et notre ville un de ses artistes les plus éminents : je vais essayer de vous en esquisser la vie.

Dupasquier (Louis-Gaspard) était né à Lyon, le 13 frimaire an IX (4 décembre 1800), au sein d'une famille honorable, qui avait eu à souffrir durant les mauvais jours de la Révolution.

Il avait à peine cinq ans, quand une mort prématurée

lui enlevait son père[1] et le privait ainsi d'un soutien et surtout d'un ami difficile à remplacer.

Ce déplorable événement laissait à son excellente mère la tâche pénible de s'occuper seule de l'éducation de ses enfants ; et la distinction dont plusieurs d'entre eux ont su entourer leur nom[2] montre avec quel soin elle sut remplir ce devoir.

Le jeune Louis fut placé d'abord au collége de Thoissey, et vint ensuite continuer dans celui de Lyon des études dont l'achèvement incomplet lui laissa plus tard des regrets ; mais son esprit avait d'autres tendances. Dès l'âge de quinze ans, il sentit se révéler en lui les goûts artistiques qui devaient faire un jour sa gloire et le charme de sa vie. Déjà, sans avoir appris le dessin, il se plaisait à reproduire sous son crayon novice les gravures dont les beautés l'avaient séduit.

Tout son désir alors était d'entrer à l'École des Beaux-Arts, établie dans notre ville ; mais il fut obligé de consacrer son temps à un établissement de produits chimi-

[1] Dupasquier (Joseph-Denis) mort le 20 vendémiaire an XIV (28 octobre 1805), à l'âge quarante-trois ans.

[2] L'aîné de ses enfants, le Dr Dupasquier (Gaspard-Alphonse), mort à Lyon le 15 avril 1848, dans la cinquante-cinquième année de son âge, a été membre de l'Académie, de la Société d'agriculture, chevalier de la Légion d'honneur, médecin de l'Hôtel-Dieu, professeur de chimie médicale à l'École de médecine, et professeur de chimie industrielle à l'École La Martinière, de notre ville

ques créé par sa famille, et, malgré sa jeunesse, il en eut la direction durant plusieurs années.

Sa véritable vocation s'accentuant chaque jour davantage, il lui fut permis, à vingt ans, d'entrer dans la classe d'architecture. Il y apporta l'amour du travail, l'énergie et les heureuses dispositions dont la nature l'avait doué; aussi ses progrès furent-ils rapides. Deux années s'étaient à peine écoulées qu'il gagnait le second prix d'architecture, quoiqu'il fût en concurrence avec des élèves ayant quatre ou cinq ans d'études.

L'année suivante, il obtint le premier prix d'architecture, le premier prix de perspective, et la médaille d'honneur fondée par M. Grogniard.

Il travaillait en même temps sous MM. les professeurs Richard, Legendre-Herald et Revoil, à l'étude du modèle vivant.

Ses études à peine terminées, il fut nommé inspecteur des travaux de la préfecture, dirigés par son habile et savant maître M. Chenavard. C'était en 1825.

Cet emploi, auquel il apportait tout son zèle et son dévouement, ne pouvait suffire à son activité. Aussi utilisait-il ses loisirs à amasser pour l'avenir des matériaux pris à des sources diverses, et il se préparait ainsi à une habileté de crayon et à cette sûreté de goût dont ses œuvres portent l'empreinte.

A cette époque, les publications artistiques étaient rares et souvent médiocres ; il fallait une plus grande somme de travail pour arriver à des résultats moins difficiles à obtenir de nos jours. Mais ces études n'ont pas été perdues pour lui : elles l'ont amené à une maturité de talent auquel il n'a manqué qu'un plus grand théâtre pour donner des preuves de sa puissance.

En 1826, la ville de Lyon ouvrit un concours pour la construction d'un abattoir général. Dupasquier remporta le premier prix ; mais les membres du jury, se défiant sans doute de sa jeunesse, obtinrent, de l'administration municipale, l'adjonction d'un confrère d'un âge offrant plus de garantie, chargé de faire exécuter, conjointement avec lui, le projet couronné.

La construction de cet abattoir, dont l'emplacement avait d'abord été fixé à la Quarantaine, sur les bords de la Saône, fut renvoyée à une époque ultérieure.

En 1827, la commune de Villeurbanne mettait au concours le plan d'une église d'une certaine importance. Dupasquier fut encore vainqueur dans cette lutte. Il devait diriger l'exécution de cet édifice ; mais il fut construit beaucoup plus tard et sur un autre emplacement.

Toutefois, il faut l'avouer, ce plan couronné, fruit de ses premières études, toutes puisées aux sources de l'art

antique, était loin du caractère religieux imprimé depuis cette époque à ses constructions d'églises, où l'art s'allie à une sévère économie. Une visite à Brou suffit pour opérer une révolution dans ses idées. Frappé des beautés de ce monument, l'un des modèles les plus achevés du style gothique, il vint s'installer à Bourg pendant quinze jours, pour y commencer le relevé de cet édifice si varié dans son ornementation.

Durant plusieurs années, l'amour de l'art le ramena à cette étude, dont les attraits le captivaient chaque jour davantage. Il remplit bientôt un carton de dessins dont un certain nombre fut remarqués dans l'exposition des Beaux-Arts de 1829. Ces dessins devinrent plus tard l'origine de la *Monographie de l'église de Brou*, l'un de ses titres de gloire.

Ses études sur l'œuvre remarquable de Jean Perreal, ses succès dans les concours avaient attiré l'attention publique sur le jeune artiste, lorsqu'il fut question, en 1829, de choisir un professeur pour la chaire de dessin et d'architecture à l'École La Martinière. M. de Lacroix-Laval, maire de Lyon, l'appela à ce poste.

La même année, son ancien maître, devenu son ami, Legendre-Herald, cet artiste auteur de tant d'œuvres remarquables, ce confrère aimable dont notre Compagnie a conservé un si gracieux souvenir, le chargea de cons-

truire l'hôtel dans lequel il espérait finir ses jours. Ce sculpteur [1], l'une des gloires de notre ville, avait choisi à Perrache un lieu tranquille, dont l'emplacement lui permettait d'avoir, à côté de son habitation, de vastes ateliers pour ses travaux [2].

En 1830, Dupasquier faisait le projet du fameux pont de Fribourg, en Suisse, et passait quinze jours dans cette ville pour préparer la construction de cette voie importante de communication, ouvrage exécuté par M. l'ingénieur Chalay.

Le jeune architecte avait déjà acquis une certaine réputation ; la fortune et la gloire semblaient lui sourire, ou du moins lui montrer l'avenir plein d'espérances.

Il songea alors à s'unir à une compagne capable d'embellir son existence, et le 20 mai (1830) il épousait une jeune parente, mademoiselle Alphonsine Glénard,

[1] Legendre-Herald (Jean-François), né à Montpellier (Hérault) le 1er pluviôse an IV (21 janvier 1796), élève de Chinard, professeur à l'école des Beaux-Arts de notre ville, de 1818 à 1835, membre de l'Académie à dater de 1825, chevalier de la Légion d'honneur, mort à Marcilly, près Meaux, le 13 septembre 1851.

(Voyez sur ce sculpteur célèbre l'article publié par M. le Dr Pointe, dans la *Revue du Lyonnais*, 1re série, t. XI, p. 483, et celui de M. Chenavard, inséré dans le *Courrier de Lyon*, peu de temps après la mort de Legendre-Herald.)

[2] Il ne reste plus aujourd'hui de traces de cette gracieuse habitation, acquise plus tard par le chemin de fer pour les dépendances de la gare de Perrache.

Dupasquier fut bientôt chargé de la construction de diverses maisons, soit à la ville, soit à la campagne. Il nous suffira de citer l'établissement orthopédique de M. le Dr Milliet, les grands magasins de MM. Gonon et Languinier, dans lesquels pour la première fois à Lyon, le fer fut employé pour la charpente des combles.

dont les heureuses qualités devaient assurer sa félicité. Mais qui jouit jamais, ici-bas, d'un bonheur sans mélange? Notre jeune artiste en offrit bientôt la preuve.

Le 4 mai 1832, la mort lui enlevait sa mère [1], pour laquelle il avait une vénération et un amour filial sans bornes; le 11 mars de l'année suivante, il vit s'éteindre, à la suite de couches, sous l'influence d'une fièvre épidémique régnante à cette époque, celle qui était devenue la seconde moitié de sa vie, et quelques mois après, le fils issu de cette union succombait à son tour, et brisait les derniers liens qui le rattachaient à ce premier hymen.

Doué d'une sensibilité extrême, Dupasquier ne put résister à ces cruelles épreuves; il tomba gravement malade, et, pendant trois ans et demi, ses crayons et ses compas restèrent à peu près sans emploi.

Sa bonne constitution, et le temps, chargé par la Providence d'apporter quelque baume aux blessures de notre cœur, permirent à sa santé de se raffermir; il reprit peu à peu ses forces et ses travaux, et bientôt il sentit le poids de l'isolement dans lequel il se trouvait : il éprouvait le besoin d'aimer encore.

Le 5 avril 1837, il donnait sa main à une autre

[1] Agée de soixante-neuf ans

parente, mademoiselle Élise Glénard [1]. Cette union nouvelle, suivie de cette affectueuse intimité qui répand tant d'agréments sur nos jours, a fait son bonheur jusqu'à la fin de sa vie.

En 1838, la ville de Lyon voulut mettre à exécution le projet de l'abattoir mis au concours en 1826. Dupasquier déclara vouloir être seul à en diriger les travaux. Il avait donné assez de preuves de talent pour offrir toutes les garanties suffisantes : sa demande fut accueillie : il fut déchargé de la collaboration, humiliante pour son amour-propre, qui lui avait été imposée ; mais il dut donner à l'architecte adjoint trois mille francs d'indemnité.

Dupasquier avait su mettre à profit le temps écoulé depuis 1826, pour apporter des améliorations au projet couronné, sans nuire au plan primitif. Tout avait été étudié de nouveau, pour arriver à faire une construction solide et merveilleusement appropriée aux besoins du service. Il livra le bâtiment en janvier 1840 [2].

Cet établissement, bien supérieur à ce qui existait alors à Paris, obtint d'unanimes suffrages. Le bruit des louanges adressées à l'auteur eut de l'écho jusqu'à

[1] Cousine de sa première épouse.

[2] L'architecte, malgré les difficultés sans nombre causées par des rabais excessifs, a livré à la ville, pour 830,000 fr., un édifice qui a rendu 126.000 fr. par an

l'étranger ; le gouvernement autrichien et la ville de Newcastle, en Angleterre, firent prier l'architecte, par l'intermédiaire du ministre de l'intérieur, de vouloir bien leur donner communication de ses plans.

En 1839, Dupasquier, sans cesse préoccupé des merveilles de Brou, plus soucieux d'être utile à l'art qu'à ses intérêts, songea à mettre au jour la Monographie du monument élevé par Marguerite d'Autriche. Encouragé par M. D. Didron, qui mettait alors en honneur la science archéologique, il se décida à entreprendre cette publication à ses frais.

Le gouvernement se chargea d'en prendre quarante exemplaires [1] ; diverses personnes amies des arts ou les cultivant par profession se firent inscrire au nombre des souscripteurs ; mais ces encouragements étaient loin de couvrir les dépenses nécessaires [2].

Depuis 1826 jusqu'à 1870, l'auteur a consacré ses loisirs et une somme relativement considérable pour sa fortune à élever ce monument, l'un des titres les plus

[1] A la date du 18 avril 1839.

[2] Les élèves de M. Dupasquier qui ont mis plus spécialement leurs soins à développer les dessins du premier carton de Brou, sont MM. Flachat, qui applique aujourd'hui, avec un grand succès, à l'art industriel, les études sérieuses faites durant dix ans, sous un maître difficile pour lui-même et pour les autres ; Barqui, architecte, professeur à l'École La Martinière, où il continue à développer l'admirable méthode de dessin créée par Dupasquier ; Journoud, Mazerat, Estibo, tous élèves de ce dernier, et aujourd'hui artistes distingués dans des voies différentes.

glorieux pour sa mémoire et qu'il n'a malheureusement pas pu faire paraître en entier [1].

Il est à regretter que le conseil général de l'Ain ne soit pas venu en aide à une publication destinée à faire connaître, dans ses plus beaux détails, un monument qui est la plus grande merveille du département. Et l'on se demande si la ville de Lyon n'aurait pas dû concourir aussi à la production de ce travail remarquable de l'un de ses enfants, dont la générosité seule de l'artiste a doté la bibliothèque du Palais des Arts.

L'année 1840 offrit à Dupasquier une occasion favorable pour mettre à profit ses études sérieuses et satisfaire son amour-propre en faisant briller ses talents.

La cathédrale d'Autun était dans un état menaçant. Elle semblait nécessiter une complète reconstruction, et un architecte de Paris s'était prononcé dans ce sens. Mgr d'Héricourt, évêque du diocèse, se voyait menacé d'être privé, pour un temps indéterminé, de son église

[1] *Monographie de l'église de Brou*, par Louis Dupasquier, architecte du gouvernement, etc. Paris, librairie archéologique de Victor Didron, MDCCCXXXXIII; grand in-folio, avec dédicace et frontispice. La partie publiée se compose de 30 feuilles gravées ou chromo-lithographies et de trois feuilles de texte. Elle forme un tout assez complet pour fournir aux amis de l'archéologie et de l'architecture de nombreux matériaux à consulter.

L'auteur a laissé un carton rempli de dessins inédits pouvant fournir le sujet de quatre-vingts planches et complétant entièrement la reproduction de l'église de Brou.

épiscopale. Les travaux de Dupasquier sur l'église de Brou avaient donné la preuve de ses connaissances sur l'architecture du moyen âge; en mars 1840, sur les instances de Mgr l'évêque, il avait passé trois jours à visiter la cathédrale, des caveaux aux combles, pour former son opinion sur la nature des travaux à entreprendre, et cet examen lui avait démontré la possibilité de conserver le monument. Il déclara se faire fort d'accomplir cette œuvre difficile, en démolissant les voûtes de la grande nef, pour ramener à leur état normal les murs latéraux, dont l'état de surplomb menaçait de ruiner l'édifice ; il s'engagea même à faire tous ces travaux de restauration sans interrompre le service du culte, si ce n'est pendant quelques manœuvres dangereuses indispensables.

Il soumit à Mgr l'évêque un aperçu du travail qu'il croyait nécessaire.

D'après les renseignements fournis par M. le préfet du Rhône [1] et par M. le directeur du séminaire de Brou,

[1] Le 19 février 1840, M. Delmas, préfet de Saône-et-Loire, adressait au préfet du Rhône la lettre suivante :

MONSIEUR ET CHER COLLÈGUE,

« La cathédrale d'Autun exige des travaux de réparation et consolidation assez importants, et je désirerais que la direction en fût confiée à un architecte habile, qui sût conserver l'harmonie convenable entre les anciens et les nouveaux travaux. On me désigne, comme pouvant parfaitement remplir cette mission, M. Louis Dupasquier, architecte de Lyon, qui s'est livré avec succès à l'architecture du moyen

Dupasquier fut chargé par M. Delmas, le 12 juin 1840[1], de dresser le projet des travaux à exécuter pour la réparation de la chapelle des fonts baptismaux de la cathédrale d'Autun, et le 4 août de la même année, M. le ministre des cultes, par décision du 27 juillet, le nommait membre d'une commission composée de MM. Jordan, ingénieur en chef des ponts et chaussées de Saône-et-Loire, Cavé, inspecteur des bâtiments civils, Chenavard, architecte de Lyon, et Robelin, architecte de Paris, chargés d'examiner l'état de la cathédrale d'Autun, et de constater les moyens nécessaires pour remédier aux dégradations constatées.

Cette commission, convoquée à Autun pour la fin

âge. Si vous pensez qu'en effet cet architecte puisse être chargé de ce travail, je vous prierai de lui faire demander s'il lui conviendrait que je le proposasse, à cet effet, à M. le ministre des cultes, et quelles seraient les conditions auxquelles il voudrait être employé. *Signé* : DELMAS. »

Le 15 mars 1840, M. Rousselot, vicaire général d'Autun, adressait à M. Dupasquier les lignes suivantes :

« Sur le témoignage rendu à vos talents par M. le supérieur du grand séminaire de Brou, M. Perrodin, Mgr l'évêque d'Autun désire avoir l'honneur de vous entretenir relativement aux réparations de sa cathédrale. Sa Grandeur sera à Mâcon les 30 et 31 mars et le 1er avril ; elle vous prie d'avoir la bonté de venir l'y trouver, si vos occupations vous le permettent, afin de vous entendre avec elle sur les suites à donner à ce projet. »

[1] Le lendemain, 13 juin, Mgr d'Héricourt lui écrivait :

« Une lettre que je viens de recevoir de M. le Préfet m'annonce que, vu la latitude que lui a laissée le ministre, et d'après mon avis, il vous a nommé pour faire le devis des réparations de la chapelle des fonts ; j'aurais désiré une mesure plus complète ; mais vous comprenez l'importance de commencer cette affaire, et comme je tiens plus que jamais à ce que vous dirigiez seul tous les travaux, j'ai tout lieu d'espérer que vous les continuerez. »

d'octobre, ne put réunir tous les membres désignés. La terrible inondation de cette année retenait à Mâcon Dupasquier, forcé de revenir par des chemins détournés à Lyon, où il annonçait la crue extraordinaire qui devait bientôt causer dans notre ville de si grands désastres.

Mais les membres présents à Autun, MM. Cavé et Jordan, confirmèrent par leur avis l'opinion de Dupasquier, en déclarant qu'il fallait, pour cette opération difficile, des connaissances profondes et une direction intelligente.

Ce rapport décida le ministre à abandonner le projet de démolition, et il confia à notre collègue le soin de dresser son devis [1] pour la restauration de cet édifice religieux.

Tous ces travaux ont été exécutés par Dupasquier, à l'exception de la flèche, dont nous parlerons plus loin.

Le 18 août 1843 eut lieu l'adjudication des voûtes ; le 13 juin suivant, un étaiement, savamment combiné, permit, après la démolition de la grande voûte, de ramener à un état à peu près normal les murs déjetés en

[1] Le projet dressé par Dupasquier comprenait :

1° Démolition et reconstruction des voûtes, avec reconstruction des contreforts ;

2° Construction des chapelles de Sainte-Anne et des fonts baptismaux ;

3° Construction et déblaiement du porche à l'ouest ;

4° Construction et réparation de la flèche ;

5° Travaux généraux.

dehors. Cette manœuvre hardie était complétée par un système de reconstruction de nouvelles voûtes, système de solidité et de légèreté dont le temps a sanctionné la savante étude.

Le jour même de l'opération décisive, Mgr d'Héricourt réunissait à sa table M. le général Changarnier, M. Cavé, le premier magistrat du département et diverses autres personnes de distinction. L'architecte fut forcé de se faire excuser : il commandait en ce moment même la manœuvre exécutée par quarante charpentiers, pour ramener les murs en dedans. L'opération fut couronnée du plus heureux succès.

Dupasquier vint l'annoncer à Monseigneur. Le général Changarnier serra chaudement la main à notre confrère, en comparant cette victoire si habilement préparée au gain d'une bataille [1]. L'auteur de ce tour de force reçut des félicitations sans nombre. L'inspecteur parisien repartit le soir même pour en porter l'heureuse nouvelle au ministre.

En décembre 1845, une cérémonie religieuse eut lieu [2]

[1] Dupasquier disait souvent : « Un artiste peut être tenté, par la perspective d'attacher son nom à un fait d'art remarquable, d'accepter le rôle périlleux dont je me suis chargé à Autun ; mais rien ne pourrait me décider à recommencer dans les mêmes conditions. »

[2] Voyez à la fin de cette notice la note A, contenant la relation de cette cérémonie, publié par le journal l'*Eduen*, dans son numéro du 23 décembre 1845.

pour célébrer cet heureux événement, et une inscription gravée sur bronze fut déposée dans une boîte de plomb placée sous une pierre scellée, pour en conserver le souvenir.

M. Delmas, auquel s'était joint M. Martin, maire de Lyon, demandèrent pour Dupasquier la récompense honorifique dont le gouvernement se plaît à décorer les auteurs de travaux éclatants ; mais le vent des révolutions emportait, en février 1848, les hommes au pouvoir à cette époque, et l'architecte fut oublié.

Quand l'ordre reprit son cours accoutumé, M. Freslon, ministre des cultes, sur le rapport de M. Durieu[1], songea à réorganiser le service des architectes diocésains[2]. L'auteur des réparations de la cathédrale d'Autun, fut chargé[3] des diocèses de Lyon[4] et de Belley[5] ; mais sa nomination à la première de ces circonscriptions diocésaines n'eut pas de suite : un autre architecte en fut chargé[6]. Notre confrère reçut en compensation le diocèse d'Autun.

[1] Voyez la note B, p. 33.
[2] A la date du 16 décembre 1848.
[3] Par un arrêté du 20 décembre 1848, sanctionné par le pouvoir exécutif.
[4] Voyez la note C, p. 34.
[5] Voyez la note D, p. 35.
[6] Dupasquier n'avait jamais cherché à détourner à son profit les travaux promis à ses confrères, ni apporté quelque obstacle à la réalisation de leurs espérances. Avant d'envoyer son adhésion au ministre, il se présenta chez Mgr de Bonald et lui demanda si sa nomination aurait son agrément. « Dans le cas, ajouta-t-il, où les

L'église de Brou exigeait des réparations urgentes [1]. Personne, autant que le monographe de cet édifice, n'avait étudié cette architecture merveilleuse, si variée dans ses détails. On lui confia bientôt la restauration des façades.

Dire tous les soins apportés par l'artiste pour reproduire ces dentelles de pierre si souvent retracées par son crayon, et qu'il fallait faire travailler par des ouvriers peu habitués au style gothique, pourrait difficilement se comprendre. Pour surveiller avec plus de soin les travaux, il installa dans des appartements de sa maison de la ville (devenus vides par suite de la révolution de 1848) les sculpteurs de Brou. Les œuvres les plus difficiles s'exécutaient donc ainsi sous ses yeux.

En 1851, la restauration du portail occidental était achevée. Mgr Devie, évêque de Belley et M. de Chanal, préfet de l'Ain, présidèrent à la pose de la dernière pierre de ce travail [2].

vues de Votre Éminence se porteraient sur un autre titulaire, je répondrais par un refus. — Mais non, lui répondit le prélat, je suis très-heureux de ce choix ; répondez oui, et faites publier votre nomination dans la *Gazette de Lyon.* » Et, quelque temps après, le même journal annonçait la nomination d'un autre architecte, présenté par Son Éminence.

[1] Voyez la note E, p. 36.

[2] Dupasquier, en acceptant le poste d'architecte diocésain de Belley, avait eu la délicatesse de refuser de s'occuper des travaux restant à exécuter à la cathédrale, œuvre de M. Chenevard ; il avait déclaré ne consentir à comprendre ce monument dans son service, que lorsque l'édifice, étant entièrement achevé, il ne pourrait plus être question que de l'entretien.

Une boite de plomb renfermant l'inscription [1] commémorative de cette cérémonie fut scellée dans le socle de la statue de saint André, qui reparut aux yeux de la foule, telle qu'elle était sortie du ciseau d'André Colomban [2].

L'église de Brou fut pour Dupasquier l'occasion d'un autre triomphe : nous voulons parler de la découverte des tombeaux de Marguerite d'Autriche, de Marguerite de Bourbon et de son fils Philibert le Beau, tombeaux dont l'emplacement était ignoré. Les recherches intelligentes de l'architecte firent trouver un escalier en pierre aboutissant au caveau dans lequel reposaient les trois cercueils. Une cérémonie religieuse eut lieu pour la translation de ces restes mortels, en présence des principales autorités du département et du délégué du gouvernement de Savoie. Dupasquier fut décoré, à cette occasion, de l'ordre des Saints-Maurice-et-Lazare [3].

Professeur à La Martinière depuis 1829, Dupasquier avait débuté dans cet enseignement en apportant quel-

[1] Voyez la note F, p. 39.

[2] Cet artiste, suivant la légende, aurait eu l'intention de reproduire l'effigie de son patron ; mais, suivant l'histoire, cette statue était une figure emblématique du patron de la Bourgogne, chargée de rappeler la nationalité de la famille de la fondatrice.

Déjà, en 1843, on avait, sous la direction de M. Dupasquier, réparé la tour de Brou, avec le dessein d'y elever une fleche en pierre.

[3] Voyez la note G, p. 41.

ques améliorations aux méthodes admises : mais, en 1835, l'école ayant été transportée définitivement du palais Saint-Pierre dans les anciens bâtiments des Petits Augustins, il créa un mode d'enseignement nouveau, et une organisation en rapport avec les exigences du nombre toujours croissant des élèves.

En 1848, sa méthode avait reçu la sanction de l'expérience, et le professeur sentait le besoin d'avoir pour lui, pour les répétiteurs et les élèves, un guide chargé de venir en aide à la mémoire des maîtres et de favoriser les progrès des élèves.

Dans ce but, Dupasquier édita son *Cours de Dessin*[1].

Les avantages de cette méthode nouvelle ne tardèrent pas à être appréciés. En France, diverses institutions s'empressèrent de l'adopter, et de l'Italie et de l'Allemagne des hommes sérieux vinrent dans le cabinet du professeur étudier les principes de ce cours et l'organisation des classes.

Dupasquier ne borna pas là les améliorations introduites à La Martinière.

Il y établit une organisation entièrement neuve de la

[1] *Enseignement de l'école du Dessin à La Martinière, à Lyon*, par L. Dupasquier. Lyon, 1re edit., 1849 ; 2e edit., 1852 : 3e édit., 1868.

disposition du matériel et de l'outillage de la classe de dessin [1], et enfin un atelier de sculpture [2].

De 1841 à 1845, il songea à initier les élèves à la confection des moulages, et, sur ses instances, l'administration institua un cours consacré à ces études, et qui commença à fonctionner régulièrement en 1846 [3].

[1] Il avait très-bien compris, a dit M. Charvet, dans son intéressante notice sur Dupasquier, que dans un enseignement d'arts et métiers, les élèves doivent arriver à dessiner les engins les plus compliqués en perspective et à main levée, avec la même facilité qu'un peintre dessine une figure. Aussi, à l'aide de modèles en relief et de dispositions particulières dans le matériel de l'école (qu'il dut faire établir spécialement), les élèves, après avoir débuté par le dessin, à main levée, sur l'ardoise, des objets géométriques les plus simples, arrivent peu à peu à faire au lavis, et toujours en perspective, une machine à vapeur ou tout autre objet analogue. Ces modèles en relief ne pouvaient être nombreux, il fallut les établir sur un support central autour duquel les élèves sont groupés en cercle, au nombre de quinze à vingt ; cette disposition qui met chaque élève à égale distance du modèle, et le présente à chacun d'eux sous un aspect différent, leur ôte la possibilité de se copier les uns les autres. Un des autres avantages de ce groupement d'élèves est que l'enseignement, impossible à un seul professeur pour plus de quarante élèves, devient ainsi général, et qu'on peut chaque fois répéter la démonstration à chaque section de quinze ou vingt, en le faisant sur le tableau de la section. (Charvet, *Compte Rendu des travaux de la Société académique d'architecture*, pendant les années 1865-1870, p. 13.)

[2] Un grand nombre d'élèves ont puisé dans ces ateliers des connaissances qui ont servi à créer des vocations artistiques et ont fourni des éléments à la régénération des édifices de notre ville.

[3] En 1846 eurent lieu les premiers concours, composés pour la première section,

d'un moulage d'après dessin,
d'un moulage d'après relief,
d'une mise au point sur pierre.

Dupasquier apportait à son professorat un dévouement sans bornes. Le soir, après une journée toujours laborieusement employée, il retournait passer plusieurs heures dans cet établissement, pour inspirer aux élèves le goût pour les études, et juger de leurs progrès. MM. les chefs d'atelier Morel et Tardieu, pourraient seuls dire tout le zèle et toute la sollicitude que, pendant quatorze ans, il apporta à cette création.

Les succès[1] de Dupasquier troublèrent bientôt le sommeil d'un homme, de mérite d'ailleurs, en qui l'administration de La Martinière semblait personnifiée.

En 1839, M. Montmartin avait publié une brochure dans laquelle il insinuait timidement que le cours de dessin et les améliorations y introduites étaient le résultat de ses propres vues [2]. Dupasquier crut devoir garder le silence : il eut peut-être tort. Mais, en 1862, dans une brochure nouvelle, cet administrateur de la Martinière ayant osé se déclarer nettement l'auteur de la méthode de dessin mise en pratique dans cet établissement, Dupasquier, averti par des amis de l'apparition de cet écrit peu répandu, et particulièrement destiné à être donné aux étrangers venant visiter l'école, répondit par un mémoire [3], dans lequel il prouvait d'une manière incon-

[1] M. Michel Chevalier, après une visite à La Martinière (voir *Courrier de Lyon*, 4 octobre 1844), écrivait : « N'est-il pas déplorable qu'un jeune ingénieur, sortant de l'École polytechnique, ne sache pas faire un croquis de machine, à beaucoup près aussi bien que l'apprenti de quinze ans qui sort de l'école La Martinière. »

[2] P. 51. « Quant au cours de dessein, disait M. Montmartin, résultat de nos propres vues, des instruments de travail que nous y avons introduits, et de l'habileté du professeur qui la dirige, etc. »

[3] *Quelques opinions de M. Antonin Montmartin sur l'école La Martinière réfutées par Louis Dupasquier*, CRÉATEUR *du cours de dessin professé par lui à l'école La Martinière de 1835 à 1854*. Lyon, Vingtrinier, 1860. In-8.

Ce *Cours de dessin*, publié en 1849, a eu une seconde édition en 1852 et une troisième en 1868, et l'on n'a pas osé contester à Dupasquier le titre d'*auteur* qu'il se donnait.

Après vingt-cinq ans d'un professorat remarquable, forcé par des raisons de

testable être seul auteur de ce nouveau mode d'enseignement.

L'architecte diocésain de Saône-et-Loire n'avait eu, pendant quatorze ans, qu'à se louer de ses rapports avec les diverses autorités ; des travaux que son esprit de justice lui empêchait d'approuver amenèrent des complications et presque un conflit ; le ministère, pour se soustraire à des tiraillements, proposa à l'architecte un autre diocèse en échange de celui d'Autun. Dupasquier quitta ce dernier et refusa une compensation.

Un autre architecte fut chargé de la consolidation de la tour de l'est de la cathédrale d'Autun, et, à cette occasion, une cérémonie religieuse eut lieu le 7 septembre 1868. Le rédacteur de cette solennité n'eut que des éloges pour le directeur de ces travaux, en lui attribuant la restauration entière de l'édifice.

Ce fait n'était pas encore arrivé à la connaissance de Dupasquier, que déjà plusieurs de ses élèves s'étaient réunis pour adresser aux divers journaux de Lyon une réclamation contre ce déni de justice [1].

En dehors des travaux importants dont nous avons

santé de quitter l'enseignement, Dupasquier demanda une retraite à laquelle lui donnait droit la retenue subie sur son traitement. L'opposition faite par M. Montmartin lui empêcha de l'obtenir !

[1] Voyez la note H, p. 44.

parlé et de ceux qu'il a faits à l'hospice des aliénés des environs de Bourg [1], Dupasquier a dressé les plans et dirigé les constructions d'une foule d'édifices dans lesquels se révèlent, à des degrés différents, les diverses qualités de ses talents [2 et 3].

Il avait rêvé de laisser un type monumental de son génie. Son projet de l'église de Saint-Pierre de Mâcon, approuvé par le conseil municipal, les bâtiments civils et le conseil de fabrique, semblait devoir lui procurer la réalisation de ses désirs; mais sa joie n'a eu que la durée d'un rêve : la construction de cet édifice a été confiée à un autre architecte.

Après cinquante ans d'une vie toute consacrée a ses devoirs et à ses études artistiques, Dupasquier s'était retiré à Blacé, dans une propriété patrimoniale, dans laquelle il venait de temps en temps respirer l'air des champs et donner quelque distraction à ses travaux. Il comptait y goûter les douceurs d'un repos nécessaire à sa santé : mais bientôt celle-ci commença à donner de légères inquiétudes. Son état, qui semblait n'avoir rien

[1] Voyez la note , p. 46.

[2] Voyez la note K, p. 50.

[3] Il a laissé en outre des cartons remplis d'une foule de dessins, d'études et de projets. Sur l'enveloppe se trouvent ces deux vers :

> Là dorment cinquante ans d'une vie occupée,
> Et de l'amour du bien toujours préoccupée.

de grave, prit tout à coup un caractère alarmant. Ni les secours de la science, ni les soins les plus affectueux et les plus intelligents de son épouse, ne purent arrêter les progrès trop rapides du mal : il s'éteignit le 15 octobre 1870.

Dupasquier avait une taille avantageuse ; sur sa figure, un peu sévère, se révélait le sérieux de son esprit, l'indépendance de son caractère et son inflexible probité. Doué d'une âme fortement trempée, le devoir fut sa règle, le travail sa passion, l'amour des arts son mobile. Il avait cette noble fierté qui ne s'abaisse jamais à solliciter des travaux ou des faveurs, et qui empêche de déroger à la dignité de sa profession. La rigidité de ses principes donna parfois de la raideur à ses rapports et l'exposa à des luttes, mais ne put jamais affaiblir l'admiration pour ses talents, ni pour la droiture de son caractère.

Il apportait dans ses projets un esprit admirable pour en combiner toutes les parties et un soin minutieux pour en assurer la bonne exécution. Il avait une lucidité d'expression remarquable[1] pour rendre ses ordres compréhen-

[1] M. le chanoine Perier, directeur de la Congregation de Saint-Joseph, lui ecrivait le 18 août 1866 :

« C'est un charme, monsieur, de voir comment vous savez allier au langage technique des affaires, les formes douces et polies de la bonne compagnie. Je vous en remercie, comme d'une chose remarquable aujourd'hui. »

sibles à tous ; il y joignait le mérite plus grand et plus rare de savoir se renfermer dans ses prévisions ou de les dépasser rarement, et d'avoir une comptabilité d'une rigoureuse exactitude.

Il était membre de la Société d'Agriculture [1], de la Société académique d'Architecture [2], de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts [3], de la Société Linnéenne et de celle d'Horticulture de notre ville ; de la Société Éduenne d'Autun; correspondant du ministère de l'Instruction publique [4]. Il avait obtenu la médaille de première classe à l'Exposition de 1855, pour son album de Brou, et pour un spécimen en relief de l'organisation des classes de dessin à La Martinière.

La Société pour l'instruction élémentaire de Paris lui avait accordé une médaille d'argent pour sa méthode de dessin, et sur le rapport de M. Lourmand, lui avait envoyé un diplôme d'associé.

Le roi de Piémont l'avait, comme nous l'avons dit, nommé chevalier des ordres des Saints-Lazare-et-Maurice, et l'on s'est étonné de le voir oublié par la France [5].

1 Depuis 1829

2 Depuis sa fondation en 1830.

3 Il avait été admis en 1845, sur le rapport de M. Chenavard.

4 Depuis l'institution de ces correspondants.

5 Dupasquier a dû se consoler de cet oubli, quand il a vu son maître, l'honorable M. Chenavard, d'un mérite incontesté, recevoir si tardivement la récompense honorifique qu'il avait si bien méritée.

Dans les jours de sa retraite à Blacé, il s'occupait de laisser après lui une œuvre utile, sur laquelle nous n'avons pas mission de nous expliquer. La mort, en le surprenant dans les méditations de son projet, ne lui a pas donné le temps de l'exécuter; mais il en a confié le soin à son épouse, sa chère Élise, et elle n'y faillira pas.

Cette œuvre fera bénir sa mémoire à ceux qui jouiront de ses bienfaits.

La restauration de la cathédrale d'Autun, œuvre d'une difficulté extrême et exécutée avec tant de bonheur *qu'elle suffirait* pour la gloire d'un artiste; les réparations si intelligentes faites à l'église de Brou: la magnifique monographie de ce monument, sans compter ses autres beaux travaux [1], lui assurent une place distinguée parmi nos plus célèbres artistes lyonnais: son nom ne saurait donc périr.

[1] Voyez la note K, p. 50.

NOTES

Note A, page 18.

Le Journal l'*Éduen*, dans son numéro du 28 décembre 1845, rendait compte, de la manière suivante, de la cérémonie religieuse qui avait eu lieu le 23 du mois :

« L'entreprise difficile de la reconstruction d'une partie de la grande voûte de l'église cathédrale touchant à sa fin, une cérémonie spéciale a eu lieu pour célébrer cet heureux événement, que divers obstacles avaient paru d'abord retarder. L'appui donné à l'autorité ecclésiastique et au directeur des travaux, pour tout ce qui tient aux mesures de police nécessaires dans une opération de cette nature, le concours éclairé et constant de l'administration locale et départementale, les allocations considérables accordées par le gouvernement, demandaient un témoignage de gratitude. C'était en même temps un devoir de donner de justes éloges à l'habileté et au dévouement dont a fait preuve dans cette circonstance M. Louis Dupasquier, architecte chargé des réparations de l'édifice.

« Mardi dernier, 23 décembre, Mgr l'évêque d'Autun, accompagné de M. de Barante, nommé récemment à la préfecture de l'Ardèche, de M. Victor Rey, maire d'Autun, et de plusieurs personnes qui s'occupent d'une manière plus spéciale de l'étude et de la conservation des monuments, s'est rendu à l'église cathédrale.

« Reçu par le chapitre et les autres membres du clergé, le cortège a été conduit sur le lieu même où s'effectuent les réparations.

Une pierre destinée à recevoir une inscription monumentale a été solennellement bénite par Mgr l'évêque. Ce prélat, dans une courte allocution, empreinte de l'esprit de foi qui caractérise, a témoigné la gratitude dont il est animé, soit à l'égard des autorités civiles, qui lui ont prêté un si bienveillant concours, soit à l'égard de M. l'architecte. Cette circonstance lui a fourni l'occasion de présenter les considérations élevées qui rendent si précieuse l'harmonie des différents pouvoirs qui contribuent, chacun dans sa sphère, à la paix et au bien de l'État. Un mot de regret à M. de Barante, que nous perdons trop tôt, était l'expression d'un sentiment partagé par tous les témoins de cette solennité.

« Mgr l'évêque a prié ensuite ce magistrat et M. le maire d'Autun, qui a mis dans toute cette affaire sa bienveillance habituelle, de vouloir bien sceller l'un et l'autre la pierre sous laquelle a été placée, dans une boîte de plomb, avec quelques monnaies du millésime de 1845, l'inscription commémorative gravée sur bronze.

« Il a été tiré quelques exemplaires de cette inscription, accompagnée des sceaux gravés de Monseigneur et de M. Delmas, préfet de Saône-et-Loire.

« Les personnes qui avaient bien voulu prendre part à la cérémonie, ont ensuite examiné avec une satisfaction marquée la hardiesse et la belle exécution des travaux, dont personne ne pouvait méconnaître les difficultés et l'importance.

« Voici, en outre, le fac-simile de la gravure, tirée à un bien petit nombre d'exemplaires, de l'inscription commémorative de 1845, rédigée par M. l'abbé Devoncoux, secrétaire de l'évêché.

A DIEU TRÈS-BON ET TRÈS GRAND
L'AN 1845
SOUS LE RÈGNE DE LOUIS-PHILIPPE
M. JUSTUS DELMAS ÉTANT PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
PAR LES SOINS ET LES ORDRES
DE MONSEIGNEUR BÉNIGNE-URBAIN-JEAN-MARIE D'HÉRICOURT
ÉVÊQUE D'AUTUN
LOUIS DUPASQUIER
MAITRE HABILE PARMI LES ARCHITECTES LYONNAIS, A FAIT
RECONSTRUIRE UNE PARTIE DE CETTE VOUTE ET RÉPARER TOUTE LA
MASSE DE L'ÉGLISE
S R UN PLAN
DRESSÉ PAR LUI, AVEC LA SCIENCE D'UN ART TOUT SPECIAL
AU MOYEN D'UN APPAREIL DE SON INVENTION
ET SUIVANT
LE STYLE DES MODÈLES DU MOYEN AGE

Note B, page 19.

Voici quelques uns des considérants du lumineux rapport de M. Durieu :

« L'administration matérielle des édifices religieux occupe une place importante parmi les services de la direction générale des cultes ; elle a pour objet des monuments, qui, pour la plupart, joignent à leur caractère sacré l'intérêt le plus grand sous le rapport de l'art et de l'histoire.

« Dès mon entrée en fonctions, j'ai compris qu'il y avait là, pour le fonctionnaire, une double responsabilité, tant au point de vue de l'art religieux, qu'au point de vue des finances de l'État.

« Il est arrivé souvent qu'aucun entretien n'a eu lieu ou était insignifiant ; il en est résulté que la ruine devenait imminente, et que l'administration était acculée à la nécessité d'entreprendre une restauration complète, que quelques sommes partielles employées dans un entretien intelligent auraient permis d'éviter. Ces restaurations si coûteuses ont eu plus d'une fois un inconvénient plus grave encore que la dépense, celui d'occasionner des altérations profondes et malheureusement irréparables, dont le caractère et la solidité de nos plus admirables monuments ont eu à souffrir de la part des restaurateurs mal habiles ou ignorants.

« Les personnes peu expérimentées croient trop facilement que la science de l'architecture gothique consiste simplement dans la connaissance de certaines formes extérieures. Les maîtres de l'art savent que ces admirables monuments sont en outre, sous le rapport de la construction intrinsèque, de la disposition des appareils, de la distribution des masses, du calcul des poussées et des résistances, des œuvres de la science la plus profonde, etc.

« C'est dans cet esprit, monsieur le ministre, qu'a été fait le choix des architectes que je soumets à votre approbation, pour le cas où vous donneriez suite à ma proposition. Dans toutes les localités où se sont rencontrés des hommes ayant déjà donné, dans des travaux

dirigés par eux, des preuves de la science, de l'archéologie et de la construction, j'ai cru qu'il convenait de les choisir de préférence.

« Je n'ai, en général, proposé des architectes de Paris, qu'autant que les localités, au dire des hommes compétents et désintéressés que j'ai pu consulter, ne présentaient pas d'artistes spécialement désignés par la spécialité de leurs études et la nature de leurs travaux antérieurs.

« Il ne m'a pas paru, monsieur le ministre, qu'il fut possible de consulter pour ces choix les autorités locales ; c'eût été placer, soit les évêques, soit les préfets, dans une situation délicate ; ils se seraient peut-être, en certain cas, laissés aller à un sentiment de bienveillance bien naturel, mais dangereux, là où la question des choses doit absolument passer avant celle des personnes, etc., etc. »

Note C, page 19.

Dupasquier reçut de M. Durieu la lettre suivante :

« Monsieur,

« J'ai l'honneur de vous informer que monsieur le ministre de l'instruction et des cultes vient, sur ma proposition, de vous nommer architecte des édifices diocésains de Lyon et de Belley.

« Vous êtes spécialement chargé à ce titre de l'entretien et des réparations ordinaires des églises. Quant aux travaux extraordinaires et aux constructions nouvelles, l'administration des cultes se réserve le droit d'en confier l'exécution, le cas échéant, à tel architecte qu'elle jugera convenable. Il n'est pas douteux, monsieur, que les services que vous avez rendus, que ceux que vous rendrez dans les fonctions qui vous sont confiées, ne vous donnent naturellement des droits à cette désignation, mais elle devra faire l'objet d'une décision particulière.

« Monsieur le ministre désire que vous vous mettiez très-prochainement en mesure de faire connaître à l'administration des cultes la situation actuelle des édifices diocésains, etc., etc.

Le directeur général de l'Administration des cultes.

DURIEU.

Note D, page 19.

Voici la lettre que Mgr Devie adressait à Dupasquier, le 15 juin 1845, à l'occasion de sa nomination d'architecte du diocèse de Belley :

« Monsieur.

« La confiance que nous vous avons témoignée jusqu'à présent. vous est un sûr garant de la satisfaction que nous avons éprouvée en apprenant votre nomination comme architecte du diocèse. Vous avez donné des preuves nombreuses de votre habileté. de votre goût et de votre patience : aussi. avons-nous partagé vivement quelques peines et quelques entraves que vous avez éprouvées. surtout dans une de vos entreprises : espérons et désirons qu'il n'en sera pas de même à l'avenir. vos attributions étant mieux définies par l'autorité supérieure. Ce qu'il y a de certain, c'est que nous serons toujours empressé de vous voir et de prendre connaissance des entreprises qui vous sont confiées.

« Agréez l'affectueux dévouement avec lequel je suis. etc. »

Note E, page 20.

Le *Courrier de l'Ain*, à la date du 14 septembre 1851, rendait ainsi compte de cette cérémonie :

« Voilà plus de trois cents ans qu'a été érigé ce merveilleux monument de la piété de Marguerite d'Autriche et de son amour conjugal. C'est beaucoup que trois siècles à travers les révolutions du temps et des hommes, des hommes surtout ! Et quoique la population de Bourg, avec un soin intelligent qui l'honore et une affection dans laquelle s'allient l'admiration et les souvenirs d'enfance, soit parvenue à préserver du vandalisme révolutionnaire le plus bel édifice de cette cité, celui qui attire dans ses murs de nombreux amis des arts, il ne portait pas moins les traces de dégradations regrettables et même nuisibles à sa solidité.

« Grâces aux allocations du gouvernement, et sous la direction de M. Dupasquier, une heureuse restauration s'opère; l'église reprend l'éclat et le fini de ses ornements ; la tour s'est couronné de fleurons sculptés avec une habileté du moins rivale de celle qui les avait primitivement ciselés; la façade a renouvelé ses balustres si délicatement évidés, et ses ornements fouillés avec tant de grâce; il n'est pas, de la porte d'entrée au pignon, une pierre avariée ou mutilée qui n'ait fait place à une pierre digne de la remplacer par la reproduction exacte du dessin qu'elle offrait le jour où elle fut posée. L'architecte a eu assez de science et de modestie pour se borner à vouloir rétablir, les ouvriers assez de sentiment et d'habileté, pour ne pas défigurer en copiant ; aussi tout a été fidèlement reproduit, jusqu'aux lacs les plus délicats, aux emblèmes les plus gracieux, aux moulures les plus difficiles. Si ce n'était la blancheur de la pierre, que le temps n'a pas encore marqué de son empreinte, on ne soupçonnerait pas une restauration.

« Dimanche 14 septembre, une cérémonie à la fois religieuse, artistique et populaire, que favorisait un beau soleil, a été célébrée

célébrée au devant de l'édifice. Des commissaires désignés par les ouvriers de Brou, et parmi eux, M. Regenbal, ex-représentant, recevaient les visiteurs.

« A l'entrée de l'église étaient placés, sur une table, la plaque en bronze de l'inauguration, les plans du monument. A gauche siégeait M. le préfet, le corps municipal, les magistrats de l'ordre judiciaire, les autorités militaires. A droite, Mgr Devie et le clergé. »

Divers discours furent prononcés; nous nous bornerons à reproduire quelques extraits des suivants :

Louis Dupasquier s'adressant au préfet, s'est exprimé ainsi :

« Monsieur le préfet,

« Cette, solennité donnée à la pose de la dernière pierre du portail occidental de l'église de Brou, est une preuve de votre sollicitude et de votre amour de l'art, un témoignage public de votre satisfaction, et pour nous une récompense et un encouragement.

« Appelé par la confiance du gouvernement à préparer et à diriger la restauration de ce monument, je me plais à rendre hommage au zèle, à l'aptitude et au dévouement de tous : inspecteurs, appareilleurs, sculpteurs, tailleurs de pierre, poseurs, charpentiers, tous ont rivalisé d'ardeur, tous ont travaillé avec la persévérance qui conduit au succès.

« Ce n'est pas sans émotion et c'est surtout avec respect que nous avons abordé la consolidation et la restauration de l'église de Brou, car nous avions à reproduire les œuvres des artistes habiles qui ont créé cet édifice, et nous devions craindre de ne pouvoir égaler leur perfection de main-d'œuvre, qui fait l'étonnement des gens du monde, et l'admiration des artistes ; perfection d'autant plus difficile à atteindre, que les nouveaux matériaux présentent plus de résistance, en même temps que les nouveaux appareils demandaient plus d'habileté chez les praticiens.

« Nous laissons à l'administration, nous laissons au public le soin de décider si l'œuvre que nous livrons à leur critique éclairée et bienveillante est faite avec conscience et talent. »

M. le préfet, dans une allocution d'un style élevé, servant de réponse au discours précédent, a retracé le mouvement de l'art religieux jusqu'au dix-neuvième siècle.

« Ce siècle, à la vue de tant de mutilations, se sentit comme saisi d'une immense piété filiale ; il interrogea toutes ces ruines éparses, et la science lui dit le secret de chacune : l'art vint après, qui traduisit en merveilleuses restaurations les symboles retrouvés.

« Il vous a été donné, monsieur l'architecte, de faire revivre le chef-d'œuvre le plus merveilleux de cette époque de transition, qui n'était déjà plus le moyen âge, et qui n'était pas encore la Renaissance. Vous avez eu le bonheur de travailler sous les auspices d'un prélat vénéré, dont le goût est aussi pur qu'éclairé ; mais il a fallu un profond amour de l'art, de solides et consciencieuses études, pour atteindre le degré de perfection auquel vous êtes parvenu. »

Dupasquier a exprimé à Mgr Devie les sentiments de reconnaissonce que sa constante bonté et son appui ont excités dans les cœurs, et qu'il tient à grand honneur d'être l'interprète en cette circonstance. Il a prié Sa Grandeur de lui permettre de rappeler ici la mémoire de M. le supérieur Perrodin, à l'obligeance continuelle et au bon aceueil duquel il a dû de pouvoir étudier, comme artiste, le monument qui lui a été depuis confié.

Mgr Devie, ce prélat octogénaire, d'une voix forte et accentuée, qui s'est fait entendre de presque toute l'assemblée, a félicité l'architecte et les ouvriers de leurs travaux qui prouvent que non-seulement les ouvriers de nos jours ne font pas moins bien que les anciens, mais qu'ils ont fait mieux encore, puisque la délicatesse et la perfection sont égales et la solidité plus grande.

« Remercions Dieu d'abord, a ajouté le prélat, de ce qu'aucun accident n'est survenu dans le cours de cette œuvre difficile, et de ce que la joie de ce jour ne soit troublée par aucun triste souvenir. Remercions-le aussi des sentiments dont il a pénétré les cœurs de ceux qui ont, avec autant de zèle que de talent, exécuté ces travaux qu'admirera l'âge à venir, comme il l'avait fait pour ceux qui ont érigé cette église ; leurs noms pourront être oubliés des hommes ; mais Dieu n'oublie rien de ce qui se fait pour lui. »

Monseigneur a ajouté que la bénédiction qu'il allait répandre sur le travail des ouvriers, il l'étendait, dans son cœur, à eux et à leur famille.

La boîte renfermant l'inscription commémorative de cette cérémonie a été scellée dans le socle de la statue de saint André.

Les ouvriers de Brou, conviés par Dupasquier, se réunissaient le soir, au nombre de soixante, dans un banquet que M. le préfet a bien voulu présider.

M. Regenbal, ex-représentant, et l'un des praticiens employés à l'œuvre de Brou, a porté un toast à Dupasquier, continuateur de l'ancien architecte de cet édifice ; il a rendu hommage à ses légitimes espérances dans la perfection du travail, qui doit faire honneur au maitre de l'œuvre et aux ouvriers ; il a en même temps caractérisé la pensée libérale qui avait voulu les réunir en pareil jour.

Note F, page 21.

Voici le fac-simile de l'inscription scellée :

RESTAURATION
DE L'ÉGLISE DE BROU
SOUS LE PONTIFICAT DE PIE IX
SOUS LA PRÉSIDENCE DE LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE,
M. DE CHANAL, CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, ÉTANT PRÉFET DE L'AIN
LA DERNIÈRE PIERRE PLACÉE SUR LA FAÇADE OCCIDENTALE
DE L'ÉGLISE DE BROU
A ÉTÉ BÉNITE LE XII OCTOBRE MDCCCLI
PAR
MONSEIGNEUR DEVIE, ÉVÊQUE DE BELLEY
ASSISTÉ DE SES GRANDS VICAIRES
MM. PONCET, BUYAT, GUILLEMAIN
ET DE SON CLERGÉ
MONSEIGNEUR CHALANDON ÉTANT COADJUTEUR DU DIOCÈSE

MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL :

MM.	MM.
CHEVRIER CORCELLES (L.-JEAN-ÉLIE)	MOLLET-ROSELLY
PUGEON (JEAN-MARIE)	LABATIE
LEROI DE LA TOURNELLE (ADRIEN)	DANGEVILLE (ADOLPHE)
DUFOUR	DE JONAGE (CÉSAR)
DURAND (JEAN-JACQUES)	GUIGARD (ERNEST)
POISAT (MICHEL)	MONTANIER (LOUIS)
DE PARSEVAL (AUGUSTE-LOUIS)	JENIN DES ROTS (JULES)
BOUVIER BONET	RIVOIRE (CHARLES)

MM.	MM.
PITRE (JOSEPH)	CLERC (STANISLAS)
SIMONET	COTON
DE MORNAY (JULES)	DUCRET DE LANGE (A. M. J.)
RAVINET (NICOLAS-HIPPOLYTE)	MARGERAND (CLAUDE)
BOLLIET (JOSEPH)	MERLINO (C. A.)
LACOUR (LÉGER-MARIE)	BEATRIX (JOSEPH)
PASSERAT DE LA CHAPELLE	BALLEYDIER (JOSEPH
BOUVET (ARISTIDE)	TISSOT (LOUIS)
CAILLOU (JEAN-BAPTISTE-ANTOINE)	

M. VUILLOT SUPÉRIEUR ACTUEL DU GRAND SÉMINAIRE
(LES TRAVAUX ONT ÉTÉ ENTREPRIS SOUS M. PERRODIN, SUPÉRIEUR DEFUNT)
LA RESTAURATION
DE CET ÉDIFICE OPÉRÉE AUX FRAIS DE L'ÉTAT
A ÉTÉ FAITE
D'APRÈS LES DESSINS ET SOUS LA DIRECTION
DE M. LOUIS DUPASQUIER, ARCHITECTE DIOCÉSAIN DE BELLEY ET D'AUTUN
PROFESSEUR A L'ÉCOLE LA MARTINIÈRE DE LYON
CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES

Mgr Chalandon avait succédé à Mgr Devie, qui était plein de tant de bienveillance pour Dupasquier. Ce changement n'apporta aucun ralentissement dans les bons rapports du nouveau prélat et de l'architecte diocésain, rapports dont l'estime et la confiance faisaient le fonds; car après son installation, le nouveau prélat lui écrivait :

« Evreux, 5 août 1856.

« Monsieur,

« J'ai été heureux, en passant dans les bureaux du ministère, de voir la confiance que l'on témoignait avoir en vous. M. Hamille m'a exprimé le regret de ne plus vous avoir à Autun. Il a fallu céder à certaines influences de la préfecture. Le préfet de l'Ain, au contraire, a exprimé sa satisfaction, et a dit que peut-être bien vous bâtissiez un peu chèrement, mais qu'au moins c'était solide et de bon goût. Les bureaux apprécient votre respect de la légalité. »

La bienveillance de M. Chalandon pour l'architecte ne s'est pas démentie un seul instant. Ce dernier a toujours trouvé en lui un appui honorable, et ses demandes pour le service des édifices diocésains ont toujours été en harmonie avec ses devoirs et le désir de plaire à l'éminent administrateur du diocèse.

Note G, page 21.

Les archives de France consultées et interrogées à diverses reprises, n'avaient jeté aucun jour sur l'endroit où devaient se trouver les tombeaux des fondateurs de Brou; les documents ne pouvaient pas même indiquer l'emplacement occupé anciennement par la chapelle du prioré de cette église, chapelle dans laquelle on savait que la princesse Marguerite de Bourbon et son fils Philibert II avaient été inhumés. Dupasquier, sollicité par M. le comte de Coëtlogon, alors préfet de l'Ain, de faire des recherches dans ce but, pensa que la seule chance de réussite était de sonder les fondations des mausolées élevés au centre du chœur de l'église, dans l'ordre indiqué par le testament de la fondatrice.

Le 16 décembre 1856 des recherches furent commencées sous cette inspiration. Les essais, tentés sur le côté occidental des mausolées des deux princesses, mirent à découvert la maçonnerie des hautes fondations de l'église mais ne présentèrent aucune apparence de travail postérieur à leur établissement. D'autres fouilles furent entreprises sous le sol, au levant du mausolée de Marguerite d'Autriche, sans plus de résultat. La troisième fouille, qui fut tentée sous le pavage et au midi du mausolée de Philibert II, mit à découvert un empâtement en maçonnerie, ayant une saillie moyenne de $1^{m},00$. Une fouille complémentaire fut commencée en tête et au couchant. l'architecte pensait avec raison que l'empâtement trouvé, laissant supposer un caveau, sous l'entrée de ce mausolée, l'entrée de ce caveau pouvait exister sur la face occidentale : ces prévisions furent réalisées. Les recherches, dirigées dans ce sens, firent découvrir plusieurs dalles fermant l'entrée de l'un des caveaux. L'une de ces dalles ayant été soulevée, on put voir un escalier en pierre desservant un caveau contenant trois cercueils.

Les dalles furent enlevées en présence de Mgr l'évêque, de M. le préfet, et le 18 septembre, à quatre heures du soir, ces illustres personnages pénétraient dans le caveau. Procès-verbal de cette dé-

couverte fut expédiée aux ministres compétents, et le caveau fut refermé pour être ouvert de nouveau le 28 septembre, pour permettre à l'architecte de relever l'état du caveau et des cercueils, copier les inscriptions et lui donner le moyen de préparer la restauration.

Sur l'ordre exprès du gouvernement, une cérémonie civile et religieuse eut lieu le 2 décembre 1838, pour la translation dans des cercueils provisoires des restes mortels des deux princesses : celui de Philibert ayant seul resisté à l'action des temps, pendant les trois siècles écoulés depuis l'inhumation.

Nous de décrirons pas la décoration créé par Dupasquier dans cette circonstance : l'architecte sut tirer parti de l'ornementation si belle et si riche de l'église de Brou, pour donner un caractère de deuil en harmonie avec cette cérémonie funèbre, qui dura deux jours.

Voici les noms des personnes qui assistaient à la translation des restes des deux princesses :

MM. le comte de Coëtlogon, préfet du département de l'Ain,
le commandeur comte Somis de Chiavrie, délégué de Sa Majesté le roi de Sardaigne,
Mgr Chalandon, évêque de Belley,
MM. le président du tribunal,
le maire de la ville de Bourg,
le procureur impérial,
le secrétaire général de la Préfecture,
le Dr Dupré,
Irenée Chalandon (frère de Monseigneur),
Louis Dupasquier, architecte diocésain,
Baux, archiviste du département.

La commission s'étant retirée à cinq heures et demie, pour se réunir dans le chœur de l'église, le clergé, ayant à sa tête son prélat, Mgr Chalandon, est venu prendre les cercueils pour les transporter dans la chapelle de la Vierge, disposée en *chapelle ardente*.

Cette cérémonie, accomplie à la lueur des lustres et des lampadaires, fut d'un effet saisissant, grâce à l'imposante pompe du culte et à l'ornementation remarquable du monument: aussi impressionna-t-elle vivement les assistants.

Dupasquier, à l'occasion de cette découverte, fut créé, comme nous l'avons dit, chevalier des ordres de Saints-Maurice-et-Lazare.

Une planche de l'intérieur du caveau, comprenant l'état ancien et la restauration qui en a été faite a été gravée aux frais de l'architecte et ajoutée à la *Monographie* de Brou.

Attaché au diocèse de Belley depuis 1843[1], Dupasquier a rempli ce service pendant vingt-deux ans[2]. En dehors des travaux d'entretien des édifices de ce diocèse, voici la note de ceux exécutés sous sa direction, pendant cette période :

Restauration de l'évêché (Belley) :

Restauration du grand séminaire de Brou :

Restauration des caveaux de Brou :

Restauration de l'église de Brou ;

Reliquaire de saint Anthelme (Belley);

Chaire à prêcher (Belley) ;

Trône épiscopal (Belley) ;

Grilles en fer doré entourant la chaire de la cathédrale de Belley ;

Travaux de la manécanterie :

Ameublement des sacristies (Belley) ;

Refection de toutes les toitures de la cathédrale, travail ayant entraîné une dépense de plus de cent mille francs ;

Commencement d'une clôture, pour préserver l'église de Brou des dégradations journalières.

[1] Mais déjà, en 1843, on avait, sous sa direction, reparé la tour de Brou, avec le projet d'y élever une flèche en pierre.

[2] M. Dubuisson (Joseph), l'un de ses derniers elèves particuliers, a eté, pendant douze ans, inspecteur de ce diocèse. Il est actuellement fixé en Amérique, ou son talent lui permet d'occuper un poste lucratif.

Note H, page 25.

Voici la lettre adressée par les élèves de Dupasquier aux journaux de Lyon, *le Salut public*, *le Progrès*, *le Courrier de Lyon*.

« Lyon, le 21 septembre 1868.

« Monsieur le rédacteur.

« Plusieurs journaux viennent de rendre compte de l'inauguration solennelle de la cathédrale d'Autun, célébrée le 7 septembre 1868.

« Depuis trente ans, disent-ils, on travaillait à cette reconstruction qui est un véritable chef-d'œuvre de résurrection archéologique entrepris par M. Viollet-Leduc et terminé par M. Durand. On ne compte qu'un précédent de ce genre dans le magnifique travail de la tour Saint-Jacques.

« L'histoire des monuments de la France, ainsi que tous les documents qui s'y rattachent intéressent à des titres divers les écrivains de la presse, les archéologues et les artistes. C'est au nom de ces intérêts que nous venons réclamer de votre courtoisie habituelle, la la publicité de votre estimable journal, pour rectifier la version du narrateur anonyme de la cérémonie d'inauguration.

« Sans nous arrêter à l'expression hyperbolique de *résurrection archéologique*, que l'on compare au magnifique travail de la tour Saint-Jacques, nous exposerons simplement, avec la conviction de gens parlant *de visu*, que les travaux de la cathédrale d'Autun n'ont pas été entrepris par M. Viollet-Leduc, mais bien par M. Louis Dupasquier, architecte à Lyon. Cet architecte fut désigné par l'administration, à la suite d'une consultation ouverte entre plusieurs architectes de Paris et de Lyon. Il s'agissait de prévenir, par une reconstruction ou par un autre moyen, la chute des voûtes de la grande nef, qui avaient subi un affaissement considérable. On devait aussi présenter un sytème général de restauration de la cathédrale, dont

la flèche, le portail principal et les chapelles de l'orient réclamaient d'importantes réparations. Il fallait aussi opérer la refection des voûtes, ou leur consolidation, sans interrompre le service du culte.

Nous tairons le nom de l'un des architectes consultés, — il était de Paris. — qui émit l'idée fort peu lumineuse, d'empêcher la chute des voûtes et des arcs doubleux, en plaçant au travers de la grande nef des tirans en fer, peints à la céruse, pour les dissimuler le plus possible à la vue.

« Un rapport dressé en 1840, par les architectes appelés en consultation, constate leurs propositions, et les idées émises par chacun d'eux (au nombre desquels ne se trouve pas Viollet-Leduc). Le projet proposé par M. Dupasquier fut préféré. Cet architecte reçut aussitôt l'ordre de dresser un devis général et de préparer les pièces nécessaires à l'adjudication des travaux, qui eut lieu peu de temps après.

« Les travaux commencèrent en 1844, sous la direction de M. Louis Dupasquier, qui les continua sans interruption les sept ou huit années suivantes [1]. Il opéra la démolition et la reconstruction des voûtes de la grande nef, celle des contreforts et des arcs-boutants à l'est et à l'ouest de la cathédrale, il restaura les chapelles Sainte-Anne et des fonts baptismaux ; il fit les études nécessaires pour la restauration du portail principal et pour la réparation de la flèche élevée au quinzième siècle, par le cardinal Rollin.

« En 1848, il y eut aussi une cérémonie de consécration célébrée par Mgr d'Héricourt, évêque d'Autun, qui adressa, à cette occasion, des félicitations à M. Dupasquier, *pour le succès désormais assuré* de la conservation des voûtes et des arcs-boutants à l'est et à l'ouest de la cathédrale. Une table de bronze, contenant les noms du souverain régnant, des administrateurs du département et du diocèse, celui de l'architecte lyonnais, Louis Dupasquier, fut scellée dans une boîte de plomb enclavée dans l'une des voussures du côté oriental de la grande nef.

« Cette cérémonie, qui se célébrait au milieu des charpentes et à la

[1] Cette date, indiquée de mémoire par les signataires, a besoin d'une rectification : Dupasquier n'a quitté la direction des travaux d'Autun qu'en 1855. Les travaux en projets en 1852 ont encore été exécutés sous sa direction.

hauteur des voûtes, ne fut pas même soupçonnée des fidèles, agenouillés à quinze mètres au-dessous. Mais si elle n'eut pas l'éclat ostensible de celle que l'on vient de célébrer, elle n'en proclama pas moins l'habile coopération de notre professeur Dupasquier, dont on affecte aujourd'hui d'effacer le nom, au mépris des souvenirs et des droits les plus légitimes.

« Veuillez agréer, etc. »

Signé : Martin, architecte ; Barqui, architecte ; Journoud, architecte ; Flachat ; Mazerat, architecte.

Au reste, l'avant-dernière année où il restait chargé du diocèse d'Autun, le 30 janvier 1854, M. Forcade, ministre des cultes, lui adressait la lettre suivante :

« Monsieur,

« A la suite de leur récente tournée d'inspection, MM. Vaudoyer et Viollet-Leduc, inspecteurs généraux des édifices diocésains, m'ont rendu les témoignages les plus satisfaisants du zèle et du soin que vous apportez dans les travaux des édifices diocésains d'*Autun* et de *Belley*, qui vous sont confiés; ainsi que de la régularité de votre comptabilité. »

« Je suis heureux de pouvoir vous féliciter de vos bons services et vous en exprimer toute ma satisfaction. »

Note I, page 26.

Dupasquier fut mis en relation, par NN. SS. Devie et Chalandon, avec madame Sœur Saint-Claude, supérieure de la Congrégation des Dames de Saint-Joseph, à Bourg. En 1852, il faisait un rapport sur un de leurs établissements d'aliénés; bientôt après, en 1853, il commença pour cette communauté une série de constructions neuves, de conso-

lidations, de travaux divers, non interrompus jusqu'à l'année 1869.

Pendant seize ans, sous sa direction, les travaux de cette congrégation ont pris un développement remarquable ; l'aride nomenclature que nous en donnons suffit pour en accuser l'importance.

1. Reliquaire de Mgr Devie et de saint Clément.

2. Construction du premier pensionnat.

3. Construction du clocher et de la chapelle du noviciat.

4. Construction du deuxième pensionnat et façade de la chapelle.

5. Bâtiment des approvisionnements (noviciat).

6. Plantation et appropriation des deux clos (Humbert et du noviciat). Bassin, égout général, canaux, etc.

7. Mobilier religieux dans la chapelle du noviciat (confessionnaux, barrières, vitraux).

8. Grands magasins d'entrepôt et lingerie.

9. Service des eaux, pour le noviciat et la Magdeleine (asile d'aliénés).

10. Consolidation du grand bâtiment de l'asile Sainte-Magdeleine.

11. Agrandissement de la chapelle et de l'asile Sainte-Magdeleine.

12. Agrandissement de l'asile Sainte-Magdeleine.

13. Construction du bâtiment de cet établissement, servant à la communauté.

14. Consolidation d'un bâtiment, au noviciat.

15. Projet général d'un établissement d'aliénés à édifier dans la propriété de Cuègres (près Bourg).

16. Construction d'un bâtiment n° 1 de cet asile, en 1856.

Les données de ce projet furent longtemps discutées et il leur fut donné plusieurs solutions sous forme d'avant projet, afin que les directeurs de la congrégation fussent suffisamment éclairés sur l'établissement à former.

Le plan conçu par Dupasquier, et dans lequel il s'était efforcé de réunir toutes les améliorations réclamées et recherchées par les hommes spéciaux, fut adopté.

L'asile des aliénés, commencé en 1856, dans une vaste propriété située à Cuègres, a été placé sous le vocable de saint Georges, patron de Mgr Chalandon, évêque de Belley, qui en a posé la première pierre. Cet établissement est projeté pour contenir mille à douze cents malades.

En 1858, le 27 août, le conseil général du département de l'Ain visitait le premier bâtiment, en donnant l'appréciation suivante :

« Un membre rappelle la visite que le conseil général a faite le matin à Cuègres et demande qu'elle soit constatée dans le registre des délibérations.

« Lorsque, par les soins et aux frais d'une congrégation religieuse, dévouée au bien public, s'élève un établissement qui doit non-seulement rendre au département d'importants services, mais encore subsister comme un monument destiné à lui faire honneur, il importe que ses mandataires du département expriment le satisfaction que leur ont fait éprouver les travaux déjà exécutés et ceux qui restent à faire. Les Sœurs de Saint-Joseph et leur habile architecte sauront mener à une heureuse fin la grande entreprise qu'ils ont si bien commencée.

« Consulté par M. le président, le conseil général adopte les proposition suivante :

« M. le préfet tient à s'associer aux sentiments du conseil. Ses fréquents rapports avec la congrégation de Saint-Joseph lui apprennent chaque jour à l'estimer davantage, pour tout son dévouement à ce qui est bon et utile, et pour sa parfaite loyauté dans les affaires. »

M. le préfet Segaud, en adressant à M. Dupasquier un exemplaire des délibérations du conseil général de l'Ain de 1858, lui écrivait :

« J'espère que vous lirez avec satisfaction le passage de ce document où le conseil se plaît à reconnaître, comme moi, le mérite de vos œuvres. »

Le *Journal de l'Ain* du 3 avril 1858, avait dit :

« Les bâtiments sont comme les jours, ils se succèdent et ne se ressemblent pas. Non loin de l'emplacement de l'ancien château de Montrevel, et du petit lac que le comte lui-même fit creuser pendant un hiver rigoureux, une construction nouvelle et vraiment monumentale s'achève ; c'est le futur hospice ou plutôt le palais des aliénés. On dit que ces deux corps de logis et les trois pavillons ne sont encore que le quart de la construction totale. Il n'y a que les congrégations religieuses et charitables pour bâtir ainsi. »

M. le préfet, dans son rapport sur l'état du département, en 1858, à l'article *Aliénés*, s'exprimait ainsi :

« Cette première division d'un établissement qui se complétera peu

à peu [1] a été organisée avec un luxe dans l'ensemble et un soin dans les détails qui répondent aux plus sévères exigences, et qui tendent à en faire un établissement modèle. »

Depuis les premiers jours des relations de Dupasquier avec la communauté de Saint-Joseph, si dignement représentée par madame de Saint-Claude, l'architecte n'a cessé de recevoir les témoignages de l'estime et de la confiance les plus entières, de la part de cette digne supérieure [2] et de madame Sainte-Placide qui lui a succédé. Elles aimaient à répéter à leur architecte les éloges que faisaient de ses travaux les hommes éclairés.

Ainsi madame de Saint-Claude lui écrivait en 1858 :

« M. de La Tournelle, membre du conseil général et ancien président de la cour de Dijon, disait en les visitant : « Les bâtiments de « l'asile de Saint-Georges sont beaux, non par les ornements, mais « par l'harmonie ; elle est parfaite. »

Ainsi encore madame Sainte-Placide lui écrivait en août 1866, à propos d'un travail difficile de consolidation, travail qui avait coûté 200,000 fr.

« Vous apprendrez avec plaisir, sans doute, que la commission de surveillance de nos asiles s'est rendue à la Magdeleine la semaine dernière ; elle a été enchantée des réparations du bâtiment. »

1 La Congrégation de Saint-Joseph a en sa possession tous les éléments nécessaires pour l'achèvement de cet asile : plans, devis, faits avec le soin minutieux, que l'on se plaît à reconnaître chez l'architecte.

2 Après la mort de cette digne supérieure, M le chanoine Perier, conseiller, directeur et père spirituel de la congrégation de Saint-Joseph, écrivait à Dupasquier le 18 août 1866 :

« Permettez-moi, monsieur, de réitérer ma prière, que déjà je vous ai adressée de vive voix, c'est de conserver à la chapelle de la mère Saint-Claude son cachet de simplicité et de gracieuseté. Mais j'oublie que je m'adresse à l'homme qui vénère le plus sa mémoire et que distinguent également son bon goût, son intelligence et son rare talent d'exécution. Ce n'est point ici un compliment que tout le monde pourrait faire : c'est de la justice que je vous rends. »

Note K, page 29.

On doit à Dupasquier la construction des églises de Blacé, de Fareins, de Saint-Martin-du-Mont, de Vaux-en-Velin, de Saint-Christophe, de Pisay, de Faramans, de Villebois, de Guereins, de Miribel, de Beauregard, de Domsure, de Bellegarde, de Massignieu, de Marboz, de Loyette, de Fontaines-sur-Saône [1], de la chapelle de Charbonnières, de celle du petit séminaire de Meximieux [2].

La construction de l'établissement orthopédique du docteur Milliet, à Lyon, du magasin de fer de MM. Gonon et Languinier, à Lyon, des écoles communales et du presbytère de Tarare, de l'hôtel des *Beaux-Arts*, pour le peintre Richard, l'une de nos gloires artistiques, hôtel dans lequel l'architecte a, l'un des premiers, donné l'exemple d'introduire l'art et le luxe des décorations, dans une maison consacrée au revenu.

Avec la restauration de l'école La Martinière, de l'établissement de M. Binet, à Champvert, du château de Montmelas, de celui de M. Roche, à Saint-Julien, Dupasquier avait encore fait le plan et les projets des églises de Villeurbanne, de Saint-Pierre de Mâcon, d'Échalon, de Lagnieux, de Neuville-les-Dames, de Saint-Martin-du-Frêne, de Martignat, de Pont-d'Ain, de Saint-Cyr-sur-Monthon, et ceux de la restauration de l'église de Saint-Bonaventure.

Il avait élaboré également le projet d'un château pour M. de la Celle, à Agen ; d'un établissement général pour les Dames Ursulines de Trévoux ; d'une maison commune et d'un hôpital, pour Tarare.

[1] Voir la façade de cette église à la fin de cette notice.

[2] Plusieurs de ces édifices religieux sont d'un style modeste qui atteste la pénurie des ressources dont l'architecte pouvait disposer. Il fallait faire plier l'art aux nécessités parcimonieuses du budget des communes rurales. Et certes, il y avait un mérite assez rare à faire bien avec des ressources bornées, plutôt que d'entraîner les paroisses à des dépenses ruineuses, en déployant du luxe pour faire briller le talent de l'architecte.

FIN

LYON. — IMPRIMERIE PITRAT AINÉ, RUE GENTIL, 4

DESCRIPTION

DE DIVERS

COLÉOPTÈRES BRÉVIPENNES

NOUVEAUX OU PEU CONNUS

PAR

E. MULSANT ET CL. REY

Présentée à la Société Linnéenne de Lyon le 30 mars 1878.

Myllaena incisa

Suballongée, peu convexe, finement duveteuse, très-finement et très-densement chagrinée; d'un noir mat, avec le premier article des antennes, la bouche et les pieds d'un testacé obscur. Antennes grêles, faiblement épaissies vers leur extrémité; à penultièmes articles (8-10) *plus longs que larges. Prothorax subtransverse, beaucoup plus étroit en avant, assez fortement arqué sur les côtés, aussi large postérieurement que les élytres; à angles postérieurs obtus, non recourbés en arrière. Élytres assez courtes, un peu moins longues que le prothorax, à peine convexes. Abdomen assez fortement convexe à son extrémité. Distinctement sétosellé. Tarses postérieurs allongés, un peu moins longs que les tibias.*

Long., $0^m,0029$ (1 1/3 l.); — larg., $0^m,0010$ (1/2 l.).

Patrie : midi de la France, au bord des eaux saumâtres

Oligota (Logiota) picescens

Oblongue, assez large, peu convexe, très-finement et subéparsement pubescente, très-finement pointillée, d'un noir brillant avec les élytres brunâtres, la bouche, la base des antennes et les pieds d'un testacé de poix. Antennes à massue très-allongée, graduée, de cinq articles. Prothorax fortement transverse, rétréci en avant, subarqué sur les côtés, un peu moins large en arrière que les élytres, nullement bissinué à la base. Élytres transverses, beaucoup plus longues que le prothorax. Abdomen subatténué seulement vers son extrémité, à cinquième segment beaucoup plus long que le quatrième, moins densement pointillé que les précédents.

Long., 0^m,0014 (2/3 l.).

Patrie : le Beaujolais, dans les caves.

Oligota picipennis

Suballongé, assez étroite, subparallèle, subconvexe, très-finement et densement pubescente, très-finement et densement pointillée, d'un noir assez brillant, avec les élytres d'un brun châtain, le sommet de l'abdomen couleur de poix, la base des antennes et les pieds, d'un roux ferrugineux. Antennes à massue graduée de quatre articles. Prothorax très-fortement rétréci en avant, subarqué sur les côtés, aussi large en arrière que les élytres, à peine bissinué à sa base. Élytres fortement transverses, beaucoup plus longues que le prothorax. Abdomen subparallèle, densement et uniformément pointillé, à cinquième segment sensiblement plus grand que le quatrième.

Long., 0,0012 (1/2 l.).

Patrie : le Beaujolais.

Oligota aliena

Allongée, étroite, sublinéaire, assez convexe, très-finement et subéparsement pubescente, très-finement et densement pointillée, d'un noir de poix brillant, avec les élytres et le prothorax moins foncés, les côtés de celui-ci, le dessous des épaules et l'extrémité de l'abdomen largement d'un roux plus ou moins vif, la bouche, la base des antennes et les pieds testacés. Antennes à massue assez brusque de trois articles. Prothorax assez fortement transverse, sensiblement rétréci en avant, à peine arqué sur les côtés, aussi large en arrière que les élytres, non bissinué vers sa base. Élytres assez fortement transverses, un peu plus longues que le prothorax. Abdomen subparallèle, uniformément pointillé, à cinquième segment beaucoup plus grand que le quatrième.

Long., 0m,0011 (1/2 l.).

Cette espèce a été trouvée à Cette par M. Valéry Mayet, parmi les arachides venant du Sénégal.

Oligota convexa

Suballongée, assez étroite, subparallèle, fortement convexe, très-finement et densement pointillée, d'un noir brillant, avec les antennes obscures et les pieds roux. Antennes à massue graduée de quatre article. Prothorax fortement transverse, un peu rétréci en avant, subarqué sur les côtés, aussi large en arrière que les élytres, faiblement bissinué à la base. Élytres fortement transverses, sensiblement plus longues que le prothorax, plus fortement ponctuées que celui-ci. Abdomen subparallèle, convexe, densement pointillé, à troisième segment subégal au quatrième.

Long., 0m,0011 (1/2 l.).

PATRIE : la Provence.

Oligota australis

Suballongée, assez étroite, subparallèle, subconvexe, très-finement et assez densement pubescente, très-finement et densement pointillée, d'un brun de poix châtain, avec la tête et l'abdomen noirs, l'extrémité de celui-ci d'un roux de poix, la bouche, les antennes, et les pieds roux. Antennes à massue graduée de quatre articles. Prothorax fortement transverse, sensiblement rétréci en avant, subarqué sur les côtés, à peine moins large en arrière que les élytres, légèrement bissinué à la base. Élytres assez fortement transverses, beaucoup plus longues que le prothorax. Abdomen subparallèle, finement pointillé, moins densement vers le sommet du cinquième segment : celui-ci subégal au quatrième.

Long., 0m,0012 (1/2 l.).

Patrie : la Provence.

Oligota fuscipes

Allongée, étroite, sublinéaire, assez convexe, finement et assez densement pointillée, d'un noir brillant, avec les pieds et les antennes obscures ; la base de celles-ci d'un roux de poix. Antennes à massue assez brusque, de trois articles. Prothorax très-fortement transverse, un peu rétréci en avant, arqué sur les côtés, aussi large en arrière que les élytres, à peine bissinué à sa base. Élytres très-courtes, un peu plus longues que le prothorax. Abdomen subparallèle, uniformément pointillé, à cinquième segment subégal au quatrième.

Long., 0m,0011 (1/2 l.).

Patrie : la France orientale, les environs de Lyon ; elle vit en compagnie de la *Formica rufa*.

Oligota pilosa

Suballongée, assez étroite, subparallèle, subconvexe, finement, subéparsement et assez longuement pubescente, très-finement et densement pointillée, d'un brun de poix châtain et brillant, avec la bouche, les antennes, les pieds et le sommet de l'abdomen roux. Antennes à massue suballongée de trois articles. Prothorax fortement transverse, un peu rétréci en avant, subarqué sur les côtés, aussi large en arrière que les élytres, à peine bissinué à sa base. Élytres assez fortement transverses, sensiblement plus longues que le prothorax. Abdomen subparallèle, uniformément pointillé, à cinquième segment subégal au quatrième.

Long., 0^m,0010 (1/2 l. à peine).

PATRIE : le Beaujolais, dans le nid de la *Formica rufa.*

Oligota misella

Allongée, étroite, sublinéaire, assez convexe, très-finement et subéparsement pubescente, très-finement et très-densement pointillée, d'un noir brillant, avec la bouche, la base des antennes et les pieds d'un roux testacé. Antennes à massue brusque de trois articles. Prothorax fortement transverse, un peu rétréci en avant, subarqué sur les côtés, aussi large en arrière que les élytres, faiblement bissinué à sa base, presque lisse sur son milieu. Élytres médiocrement transverses, sensiblement plus longues que le prothorax. Abdomen atténué vers son sommet, uniformément pointillé à cinquième segment subégal au quatrième.

Long., 0^m,0010 (1/2 l. à peine).

PATRIE : les environs de Lyon.

Myrmedonia (Myrmelia) excepta

Assez allongée, légèrement convexe, à peine pubescente, d'un noir très-brillant, avec la bouche, les antennes et les pieds roux. Tête transverse, un peu moins large que le prothorax, presque lisse. Antennes assez légèrement épaissies, à troisième article à peine plus long que le deuxième, les cinquième à septième assez légèrement, les huitième à dixième assez fortement transverses, le dernier oblong. Prothorax fortement transverse, à peine rétréci en arrière, un peu moins large que les élytres, subdéprimé ou à peine sillonné sur son milieu, presque lisse. Élytres fortement transverses, à peine plus longues que le prothorax, finement et assez densement ponctuées. Abdomen obsolètement et peu ponctué.

Long., 0m,0043 (2 l.) ; — larg., 0m,0010 (1/2 l.).

Patrie. Cette espèce remarquable a été prise, dans le mois de mai, au pied d'un arbre, en compagnie de fourmis, aux environs de Marseille, entre la station du Pas-des-Lanciers et Marignane.

Kraatzia lævicollis

Suballongée, assez large, subfusiforme, subdéprimée ou peu convexe, finement et parcimonieusement pubescente, d'un noir très-brillant avec le disque des élytres d'un testacé de poix, le sommet de l'abdomen d'un brun roussâtre, les antennes d'un roux ferrugineux, la base de celles-ci, la bouche et les pieds testacés. Tête moins large que le prothorax, presque lisse. Antennes à troisième article plus long que le deuxième, le quatrième oblong, les cinquième à dixième graduellement plus courts avec celui-ci subtransverse. Prothorax assez fortement transverse, subrétréci en arrière, sensiblement moins large que les élytres, presque lisse. Élytres fortement transverses, à peine aussi longues que le prothorax, légèrement et assez densement ponctuées. Abdomen subatténué en arrière, fortement sétosellé, légèrement et lâchement ponctué vers sa base, lisse postérieurement.

Long., 0^m,0032 (1 1/2 l.) ; — larg., 0^m,0010 (1/2 l.).

Patrie. Cette espèce est rare. On la rencontre dans la France méridionale, en mars et avril, sous les pierres, en compagnie de fourmis du genre *Atta*, et principalement de l'*Atta capitata*, Latreille.

Thamiaræa australis

Assez allongée, subfusiforme, subdéprimée, finement et densement pubescente, d'un roux obscur et peu brillant, avec le disque du prothorax un peu rembruni, la tête et l'abdomen d'un noir de poix brillant, le sommet et les intersections de celui-ci roussâtres, la bouche, la base des antennes et les pieds d'un roux testacé. Tête moins large que le prothorax, finement et assez densement ponctuée, presque lisse sur son milieu. Antennes légèrement épaissies faiblement pilosellées, à troisième article un peu plus long que les deuxième le quatrième légèrement, le cinquième sensiblement, les sixième, à dixième médiocrement ou assez fortement transverses. Prothorax fortement transverse, à peine plus étroit en avant, un peu ou à peine moins large que les élytres, subarqué sur les côtés, à peine sillonné vers sa base, finement et densement ponctué. Élytres assez fortement transverses, sensiblement plus longues que le prothorax, subdéprimées, finement et densement ponctuées. Abdomen graduellement atténué en arrière, distinctement sétosellé vers son sommet, finement et assez densement ponctué vers sa bases presque lisse postérieurement.

Long., 0^m,0038 (1 3/4 l.) ; — larg., 0^m,0012 (1/2 l.).

Patrie. Cette espèce se trouve dans les plaies des arbres, dans les montagnes de la Provence, où elle est assez rare.

Colpodota parens

Suballongé, assez large, fusiforme, assez convexe, très-finement et densement pubescente, d'un noir de poix peu brillant, avec les élytres et les

antennes brunâtres, la base de celles-ci, la bouche et les pieds testacés, et l'extrémité de l'abdomen d'un roux testacé. Tête très-finement et densement pointillée. Antennes visiblement épaissies vers leur extrémité, assez brièvement pilosellées, avec les deuxième et troisième articles subégaux, le quatrième à peine, les sixième à dixième fortement transverses. Prothorax fortement transverse, assez convexe, un peu rétréci en avant, aussi large en arrière que les élytres, modérément arqué latéralement, légèrement sinué sur les côtés de sa base, très-finement et très-densement pointillé. Élytres fortement transverses, un peu plus longues que le prothorax, subdéprimées, finement, densement et subruguleusement pointillées. Abdomen assez fortement atténué vers son extrémité, à pubescence longue et subégalement serrée, fortement sétosellé, finement et densement pointillé vers sa base, un peu moins densement en arrière. Tarses postérieurs allongés, un peu moins longs que les tibias.

Long., 0,0022 (1 l.) ; — larg., 0,0005 (1/4 l.).

Patrie. Cette espèce se prend en automne, parmi les mousses et les vieux fagots. Elle est assez rare et se rencontre dans les environs de Lyon ainsi que dans le Beaujolais.

Colpodota piceorufa

Allongée, assez étroite, subfusiforme, légèrement convexe, très-finement et densement pubescente, d'un roux de poix un peu brillant, avec la tête rembrunie, les antennes ferrugineuses, la base de celles-ci, la bouche et les pieds testacés, et l'extrémité de l'abdomen d'un roux testacé. Tête obsolètement pointillée sur ses côtés, presque lisse sur son milieu. Antennes sensiblement épaissies vers leur extrémité, assez fortement pilosellées, avec le troisième article à peine moins long que le deuxième, le quatrième à peine, les cinquième à dixième fortement transverses. Prothorax fortement transverse, assez convexe, un peu rétréci en avant, aussi large en arrière que les élytres, modérément arqué latéralement, faiblement sinué sur les côtés de sa base, très-finement et densement pointillé. Élytres très-fortement transverses, de la longueur du prothorax, subdéprimées, finement, dense-

ment et subruguleusement pointillées. Abdomen assez fortement atténué en arrière, longuement et subégalement pubescent, assez fortement sétosellé, finement et densement pointillé vers sa base, plus parcimonieusement vers son extrémité. Tarses postérieurs allongés, un peu moins longs que les tibias.

Long., 0m,0020 (1 l. à peine) ; — larg., 0m,0004 (1/5 l.).

Patrie. Cette espèce est très-rare. Elle a été capturée dans les environs de Lyon.

Colpodota subgrisescens

Allongée, subfusiforme, peu convexe, très-finement et densement pubescente, d'un noir peu brillant, avec la bouche, la base des antennes et le sommet de l'abdomen d'un brun de poix un peu roussâtre, et les pieds testacés. Tête finement et modérément ponctuée, plus parcimonieusement sur son milieu. Antennes sensiblement épaissies vers son extrémité, légèrement pilosellées, avec les deuxième et troisième articles subégaux, le quatrième légèrement, le cinquième sensiblement, les sixième à dixième assez fortement transverses. Prothorax assez fortement transverse, subconvexe, un peu rétréci en avant, médiocrement arqué latéralement, aussi large en arrière que les élytres, sensiblement sinué de chaque côté de sa base, très-finement et densement pointillé. Élytres fortement transverses, un peu plus longues que le prothorax, subdéprimées, finement, densement et subruguleusement ponctuées. Abdomen assez fortement atténué vers son extrémité, subégalement pubescent, fortement sétosellé, finement et densement ponctué vers sa base, un peu moins densement en arrière. Tarses postérieurs suballongés, sensiblement moins longs que les tibias.

Long., 0,0023 (1 l.) ; — larg., 0,0006 (1/4 l. à peine).

Patrie. Cette espèce est rare. Elle a été prise en août, dans le Beaujolais, à la racine des champignons, surtout de l'*Agaricus aurantiacus* Dc.

Colpodota lacertosa

Suballongée, fusiforme, légèrement convexe, très-finement et assez densement pubescente, d'un noir assez brillant, avec la bouche, la base des antennes, les élytres et le sommet de l'abdomen d'un brun de poix, et les pieds testacés. Tête très-finement et densement pointillée. Antennes faiblement épaissies vers leur extrémité, brièvement pilosellées, avec les deuxième et troisième articles subégaux, le quatrième à peine, les cinquième à dixième assez fortement transverses. Prothorax assez fortement transverse, assez convexe, sensiblement rétréci en avant, médiocrement arqué sur les côtés, aussi large en arrière que les élytres, à peine sinué de chaque côté de sa base, très-finement et densement pointillé. Élytres fortement transverses, un peu plus longues que le prothorax, très-faiblement convexes, finement et densement pointillées. Abdomen fortement atténué vers son extrémité, longuement et subégalement pubescent, fortement sétosellé, finement et densement ponctué vers sa base, plus parcimonieusement en arrière. Tarses postérieurs allongés, un peu moins longs que les tibias.

Long., 0m,0017 (3/4 l.); — larg., 0m,0004 (1/5 l.).

Patrie. Cette espèce a été trouvée, en juin, dans la basse Bourgogne, aux environs de Cluny, sous les mousses humides.

Colpodota (Acrotona) negligens

Suballongée, fusiforme, subconvexe, finement et modérément pubescente, d'un noir brillant, avec les côtés du prothorax d'un roux de poix, les élytres châtaines, la bouche, les antennes et les pieds d'un roux testacé clair. Tête finement et subéparsement ponctuée. Antennes assez courtes, légèrement épaissies vers leur extrémité, assez fortement pilosellées, avec les deuxième et troisième articles subégaux, les quatrième et cinquième presque carrés, les sixième et septième à peine, les huitième à dixième visiblement transverses. Prothorax assez fortement transverse, assez convexe, un peu plus étroit en avant, sensiblement arqué latéralement, aussi large que les élytres, à peine sinué sur les côtés de sa base, souvent fovéolé au devant de l'écus-

son, finement, assez densement et subobsolètement pointillé. Élytres fortement transverses, subdéprimées, un peu plus longues que le prothorax, finement, densement et subruguleusement ponctuées. Abdomen sensiblement atténué vers son extrémité, à peine pubescent en arrière, éparsement sétosellé, finement et densement ponctué vers la base, parcimonieusement sur le quatrième segment, très-peu sur le cinquième, assez densement sur le sixième. Tarses postérieurs suballongés, sensiblement moins longs que les tibias.

Long., 0m,0026 (à peine 1 1/4 l.); — long., 0m,0007 (1/3 l.).

PATRIE : Cette espèce se trouve, parmi les détritus végétaux, dans la Provence, et quelquefois aussi dans les environs de Lyon. Elle est assez rare.

Colpodota (Acrotona) laeticornis

Suballongée, subfusiforme, subconvexe, finement et subéparsement pubescente, avec les élytres d'un brun de poix, la bouche, les antennes et les pieds testacés. Tête finement et parcimonieusement ponctuée. Antennes assez courtes, légèrement épaissies vers leur extrémité, légèrement pilosellées, à troisième article à peine moins long que le deuxième, les quatrième et cinquième suboblongs, les sixième et septième à peine, les huitième à dixième légèrement transverses. Prothorax fortement transverse, subconvexe, un peu rétréci en avant, fortement arqué sur les côtés, aussi large que les élytres, très-faiblement sinué de chaque côté de sa base, finement et assez densement ponctué. Élytres très-fortement transverses, à peine plus longues que le prothorax, subdéprimées, assez finement, assez densement et râpeusement ponctuées. Abdomen sensiblement atténué vers son extrémité, presque glabre en arrière, éparsement sétosellé sur les côtés, finement et assez densement ponctué vers sa base, parcimonieusement ponctué ou presque lisse postérieurement. Tarses postérieurs suballongés, sensiblement moins longs que les tibias.

Long., 0m,0026 (à peine 1 1/4 l.); — larg., 0m,0007 (1/3 l.).

PATRIE. Cette espèce est rare en France. Elle a été prise au mont Dore (Auvergne), parmi les lichens des sapins, dans les forêts des environs de

Cluny (Saône-et-Loire), dans les environs du Hâvre et dans d'autres localités froides ou boisées.

Colpodota (Acrotona) navicula

Suballongée, fusiforme, subdéprimée, très-finement et assez densement pubescente, d'un noir assez brillant, avec la base des antennes, la bouche et les élytres brunâtres, et les pieds testacés. Tête finement et assez densement pointillée. Antennes légèrement épaissies vers leur extrémité, distinctement pilosellées, à premier article médiocrement renflé, les deuxième et troisième subégaux, le quatrième légèrement, les cinquième à dixième assez fortement transverses. Prothorax assez fortement transverse, légèrement convexe, un peu rétréci en avant, médiocrement arqué sur les côtés, aussi large que les élytres, subsinué de chaque côté de sa base, subfovéolé et subsillonné au devant de l'écusson, finement et densement pointillé. Élytres fortement transverses, à peine plus longues que le prothorax, subdéprimées, assez finement et densement pointillées. Abdomen assez sensiblement atténué vers son extrémité, parcimonieusement pilosellé, à pubescence moins serrée en arrière, finement et densement ponctué vers sa base, peu sur le quatrième segment, presque lisse sur le cinquième. Tarses postérieurs suballongés, sensiblement moins longs que les tibias.

Long., 0^m,0021 (1 l.) ; — larg., 0^m,0005 (1/4 l.).

Patrie. Cette espèce est rare. Elle se trouve, parmi les feuilles mortes, dans les environs de Lyon et dans le Beaujolais.

Colpodota (Solenia) simulans

Suballongée, subfusiforme, assez convexe, finement et modérément pubescente, d'un noir brillant, avec le sommet de l'abdomen couleur de poix, la bouche, les antennes et les pieds d'un roux ferrugineux. Tête finement et éparsement ponctuée. Antennes légèrement épaissies vers leur extrémité, assez fortement pilosellées, avec les deuxième et troisième articles subégaux, les quatrième et cinquième suboblongs, les sixième à dixième aussi

longs que larges. Prothorax assez fortement transverse, sensiblement convexe, fortement rétréci en avant, médiocrement arqué latéralement, aussi large en arrière que les élytres, non visiblement sinué sur les côtés de sa base, légèrement canaliculé sur sa ligne médiane, finement et densement ponctué. Élytres assez fortement transverses, à peine plus longues que le prothorax, légèrement convexes, finement et densement ponctuées. Abdomen subatténué vers son extrémité, éparsement sétosellé sur les côtés, finement et modérément ponctué vers sa base, presque lisse en arrière. Tarses postérieurs suballongés, sensiblement moins longs que les tibias.

Long., 0m,0029 (1 1/3 l.); — larg., 0m,0008 (un peu plus de 1/3 l.).

PATRIE. Cette espèce a été prise dans les grottes crayeuses des environs de Dieppe (Normandie).

Badura nudicornis

Suballongée, subfusiforme, peu convexe, très-finement et densement pubescentes, distinctement sétosellées sur les côtés, d'un noir peu brillant, avec les élytres d'un brun roussâtre, les antennes brunâtres, la bouche et les pieds d'un roux de poix. Tête finement et densement ponctuée. Antennes allongées, grêles, faiblement épaissies vers leur extrémité, à peine pilosellées, avec les deuxième et troisième articles subégaux, le quatrième presque carré, les cinquième à dixième à peine transverses. Prothorax légèrement transverse, un peu moins large que les élytres, faiblement arqué sur les côtés, obsolètement sillonné-canaliculé sur sa ligne médiane, finement et très-densement ponctué. Élytres assez fortement transverses, un peu plus longues que le prothorax, subdéprimées, finement, très-densement et subrugueusement ponctuées. Abdomen sensiblement atténué vers son extrémité, fortement sétosellé, finement et densement ponctué vers sa base, presque lisse en arrière. Tarses postérieurs assez allongés, un peu moins longs que les tibias.

Long., 0m,0027 (1 1/4 l.); — larg., 0m,0005 (1/4 l.).

PATRIE. Cette espèce a été prise dans les environs de Lyon, parmi les détritus végétaux charriés par le Rhône. Elle est très-rare.

Microdota (Hilara) fulva

Allongée, sublinéaire, légèrement convexe, très-finement et peu pubescente, d'un roux ferrugineux brillant, avec la tête, la poitrine et une large ceinture abdominale d'un noir de poix, la base des antennes, la bouche et les pieds testacés. Tête à peine pointillée ou presque lisse. Antennes suballongées, sensiblement épaissies vers leur extrémité, distinctement pilosellées, à troisième article un peu plus court que le deuxième, le quatrième médiocrement, les cinquième à dixième fortement transverses. Prothorax sensiblement transverse, plus étroit en avant, un peu moins large que les élytres, visiblement arqué sur les côtés, très-finement et subéparsement pointillé. Élytres assez fortement transverses, un peu plus longues que le prothorax, à peine convexes, finement et densement pointillées. Abdomen subparallèle, obsolètement sétosellé, finement et parcimonieusement pointillé vers sa base, très-peu en arrière. Tarses postérieurs peu allongés, sensiblement moins longs que les tibias.

Long., 0m,0017 (4/5 l.) ; — larg., 0m,00037 (1/6 l.).

Patrie : Cette espèce est très-rare. Elle a été prise à la Grande-Chartreuse.

Microdota (Philhygra) perdubia

Allongée, linéaire, subdéprimée, très-finement et densement pubescente, d'un noir brillant, avec les antennes obscures, la bouche d'un roux de poix et les pieds testacés. Tête légèrement ponctuée. Antennes légèrement épaissies vers leur extrémité, à peine pilosellées, à troisième article un peu moins long que le deuxième, les quatrième et cinquième sensiblement, les sixième à dixième fortement transverses. Prothorax assez fortement transverse, presque aussi large que les élytres, presque droit sur les côtés, subfovéolé vers sa base, obsolètement et densement pointillé. Élytres presque carrées, beaucoup plus longues que le prothorax, subdéprimées, finement et très-densement pointillées. Abdomen subparallèle, à peine sétosellé,

finement et densement pointillé vers sa base, presque lisse en arrière, à cinquième segment sensiblement plus long que les précédents. Tarses postérieurs suballongés, moins longs que les tibias.

Long., 0m,0027 (1 1/4 l.) ; — larg., 0m,0005 (1/4 l.).

Patrie. Cette espèce a été trouvée parmi les débris charriés par le Rhône, aux environs de Lyon. Elle est très-rare.

Microdota (Philhygra) obscura

Allongée, linéaire, subdéprimée, finement et modérément pubescente, d'un noir brillant, avec la bouche et les antennes d'un roux brunâtre, et les pieds testacés. Tête lisse ou presque lisse. Antennes légèrement épaissies vers leur extrémité, obsolètement pilosellées, avec le troisième article un peu moins long que le deuxième, le quatrième à peine, les cinquième à dixième sensiblement transverses. Prothorax assez fortement transverse, presque aussi large que les élytres, subarqué sur les côtés, obsolètement fovéolé vers sa base, très-finement, obsolètement et densement pointillé. Élytres à peine transverses, beaucoup plus longues que le prothorax, déprimées, très-finement, légèrement et densement pointillées. Abdomen subparallèle, à peine sétosellé, finement et densement ponctué vers sa base, presque lisse en arrière, à cinquième segment sensiblement plus long que les précédents. Tarses postérieurs suballongés, sensiblement moins longs que les tibias.

Long., 0m,0026 (1 1/5 l.) ; — larg., 0m,0005 (1/4 l.).

Patrie : Cette espèce est très-rare. Elle a été prise dans les environs de Lyon, parmi les feuilles mortes et mouillées.

Microdota brunnipes

Assez allongée, sublinéaire, subdéprimée, très-finement et peu densement pubescente, d'un noir de poix brillant, avec l'extrémité des élytres et les pieds brunâtres, et les tarses testacés. Tête obsolètement et subéparsement

ponctuée. Antennes à peine épaissies vers leur extrémité, légèrement pilosellées, à troisième article assez allongé, un peu moins long et plus grêle que le deuxième, le quatrième suboblong, les cinquième à dixième médiocrement transverses. Prothorax assez fortement transverse, un peu moins large que les élytres, légèrement arqué sur les côtés, obsolètement fovéolé vers sa base, très-finement et assez densement ponctué. Élytres assez fortement transverses, un peu plus longues que le prothorax, subdéprimées, très-finement chagrinées et en outre finement et assez densement ponctuées. Abdomen à peine atténué vers son extrémité, légèrement sétosellé, finement et très-parcimonieusement ponctué ou presque lisse, à cinquième segment subégal aux précédents. Tarses postérieurs assez allongés, un peu moins longs que les tibias.

Long., 0m,0027 (1 1/4 l.); — larg., 0m,0007 (1/3 l.).

Patrie : Cette espèce est très-rare. Elle se trouve dans les environs de Lyon.

Microdota parvicornis

Allongée, sublinéaire, subdéprimée, finement et subéparsement pubescente, d'un noir de poix assez brillant, avec la bouche, la base des antennes et les pieds testacés. Tête très-finement et éparsement ponctuée sur les côtés, lisse et impressionnée sur son milieu. Antennes légèrement épaissies vers leur extrémité, assez fortement pilosellées, à troisième article oblong, obconique, sensiblement plus court et plus grêle que le deuxième, le quatrième légèrement, les sixième à dixième fortement transverses. Prothorax assez fortement transverse, un peu moins large que les élytres, subrétréci en arrière, sensiblement arqué sur les côtés, à peine impressionné vers sa base, finement et densement ponctué. Élytres fortement transverses, un peu plus longues que le prothorax, subdéprimées, finement et densement ponctuées. Abdomen subparallèle, légèrement pilosellé, finement et assez densement ponctué vers sa base, presque lisse en arrière. Tarses postérieurs suballongés, sensiblement moins longs que les tibias.

Long., 0m,0016 (3/4 l.) ; — larg., 0m,00035 (1/6 l.).

Patrie. Cette espèce est rare. Elle se prend dans les champignons et sous les mousses décomposées, dans les environs de Lyon, le Beaujolais et la Bourgogne.

Microdota asperana

Allongée, sublinéaire, subdéprimée, très-finement et assez densement pubescente, d'un noir de poix brillant avec les élytres brunes, la bouche et les antennes obscures, et les pieds testacés. Tête finement et assez densement ponctuée, subfovéolée sur son milieu. Antennes légèrement épaissies vers leur extrémité, distinctement pilosellées, à troisième article oblong, un peu moins long que le deuxième, le quatrième légèrement, les sixième à dixième fortement transverses. Prothorax médiocrement transverse, un peu moins large que les élytres, subarqué sur les côtés, subimpressionné vers sa base, finement canaliculé sur sa ligne médiane, assez finement, densement et subaspèrement ponctué. Élytres à peine transverses, sensiblement plus longues que le prothorax, déprimées, assez finement, densement et subaspèrement ponctuées. Abdomen à peine atténué vers son extrémité, distinctement sétosellé, finement et parcimonieusement ponctué vers sa base, lisse en arrière. Tarses postérieurs suballongés, sensiblement moins longs que les tibias.

Long., 0m,0028 (1 1/4 l.); — larg., 0m,0004 (1/5 l.).

Patrie. Cette espèce a été prise sous les mousses, dans les collines des environs de Lyon.

Microdota sericea

Allongée, sublinéaire, subdéprimée, très-finement et peu densement pubescente, d'un noir brillant, avec les élytres d'un brun de poix, la bouche d'un roux obscur et les pieds d'un testacé clair. Tête très-finement et éparsement pointillée sur les côtés, lisse et souvent subfovéolée sur son milieu. Antennes faiblement épaissies vers leur extrémité, légèrement pilosellées, à troisième article à peine oblong, sensiblement plus court que le deuxième,

le quatrième sensiblement, les sixième à dixième fortement transverses. Prothorax assez fortement transverse, un peu moins large que les élytres, faiblement arqué sur les côtés, obsolètement fovéolé vers sa base, parfois finement canaliculé sur sa ligne médiane, très-finement et assez densement pointillé. Élytres assez fortement transverses, sensiblement plus longues que le prothorax, subdéprimées, finement et assez densement pointillées. Abdomen à peine atténué vers son extrémité, faiblement sétosellé, finement et parcimonieusement ponctué vers sa base, lisse en arrière. Tarses postérieurs peu allongés, beaucoup moins longs que les tibias.

Long., 0^m,0017 (4/5 l.); — larg., 0^m,00035 (1/6 l.).

Patrie. Cette espèce est commune, au printemps et à l'automne, sous les détritus végétaux, dans presque toute la France : les environs de Paris et de Lyon, la Bourgogne, le Beaujolais, la Provence, etc.

Ceritaxa spissata

Allongée, sublinéaire, subconvexe, finement et peu densement pubescente, d'un noir de poix brillant, avec la bouche et la base des antennes d'un roux de poix, et les pieds testacés. Tête obsolètement pointillée. Antennes fortement et brusquement épaissies dès le cinquième article en massue subcylindrique, distinctement pilosellées, à troisième article à peine oblong, sensiblement moins long que le deuxième, le quatrième fortement, les cinquième à dixième très-fortement transverses, presque perfoliés. Prothorax assez fortement transverse, un peu moins large que les élytres, à peine rétréci en avant, à peine arqué sur les côtés, peu convexe, subfovéolé vers sa base, obsolètement canaliculé sur sa ligne médiane, finement, très-légèrement et assez densement pointillé. Élytres médiocrement transverses, un peu plus longues que le prothorax, subconvexes intérieurement, finement et densement pointillées. Abdomen à peine atténué vers son extrémité, éparsement sétosellé, finement et assez parcimonieusement pointillé vers sa base, lisse en arrière. Tarses postérieurs suballongés, sensiblement moins longs que les tibias.

Long., 0^m,0020 (1 l. à peine); — larg., 0^m,0004 (1/5 l.).

Patrie. Cette espèce se trouve dans les forêts, dans le pédoncule des champignons. Elle est peu commune. Elle se rencontre dans la Bourgogne et le Beaujolais.

Homalota (Dimetrota) Lætipes

Allongée, subfusiforme, subdéprimée, finement et densement pubescente, d'un noir peu brillant, avec le prothorax moins foncé, les élytres et la base de l'abdomen d'un roux brunâtre, la bouche et la base des antennes testacés et les pieds pâles. Tête finement et légèrement pointillée. Antennes légèrement épaissies vers leur extrémité, obsolètement pilosellées, avec les deuxième et troisième articles subégaux, le quatrième transverse, le cinquième carré, les sixième à dixième légèrement transverses. Prothorax subtransverse, évidemment moins large que les élytres, à peine arqué sur les côtés, subfovéolé vers sa base, finement et densement pointillé. Élytres transverses, un peu plus longues que le prothorax, subdéprimées, finement et densement ponctuées. Abdomen subatténué vers son extrémité, à peine sétosellé vers son sommet, finement et assez densement ponctué vers sa base, lisse en arrière. Tarses postérieurs suballongés, moins longs que les tibias.

Long., $0^{m},0030$ (1 1/3 l.); — larg., $0^{m},0006$ (1/4 l.).

Patrie. Cette espèce est très-rare. Elle a été trouvée en Provence, sous les détritus marins.

Homalota (Dimetrota) tristicula

Allongée, sublinéaire, subdéprimée, finement et peu densement pubescente, d'un noir assez brillant, avec la bouche, les antennes et les élytres brunâtres, et les pieds d'un testacé de poix. Tête finement et subéparsement ponctuée. Antennes faiblement épaissies vers leur extrémité, distinctement pilosellées, avec les deuxième et troisième articles subégaux, les quatrième

et cinquième presque carrés, les sixième à dixième à peine transverses. Prothorax fortement transverse, à peine moins large que les élytres, sensiblement arqué sur les côtés, finement et obsolètement sillonné sur son milieu, finement et assez densement ponctué. Élytres assez fortement transverses, sensiblement plus longues que le prothorax, subdéprimées, finement, subrugueusement et densement ponctuées. Abdomen subatténué vers son extrémité, assez fortement sétosellé, assez parcimonieusement ponctué vers sa base, presque lisse en arrière. Tarses postérieurs assez allongés, un peu moins longs que les tibias.

Long., 0m,0034 (1 1/2 l.) ; — larg., 0m,00075 (1/3 l.).

Patrie. Cette espèce est très-rare. Elle a été recueillie dans le Beaujolais, sous les feuilles mortes.

Homalota (Alaobia) nutans

Allongée, sublinéaire, subdéprimée, finement et densement pubescente, d'un noir assez brillant, avec le prothorax brunâtre, les élytres et le sommet de l'abdomen d'un brun roussâtre, les antennes rousses, la base de celles-ci et la bouche d'un roux testacé, et les pieds testacés. Tête finement et densement pointillée. Antennes sensiblement et également épaissies dès le cinquième article, légèrement pilosellées, avec les deuxième et troisième articles subégaux, le quatrième fortement, les cinquième à dixième très-fortement transverses. Prothorax court, fortement transverse, subrétréci en arrière, à peine moins large que les élytres, subarqué sur les côtés, à peine impressionné vers sa base, très-finement et densement pointillé. Élytres fortement transverses, sensiblement plus longues que le prothorax, déprimées, finement, densement et ruguleusement ponctuées. Abdomen à peine atténué vers son extrémité, légèrement sétosellé vers son sommet, finement et densement pointillé sur les trois premiers segments, distinctement sur les quatrième et sixième, presque lisse sur le cinquième. Tarses postérieurs suballongés, sensiblement moins longs que les tibias.

Long., 0m,0025 (1 1/7 l.); — larg., 0m,0004 (1/5 l.).

PATRIE. Cette espèce a été prise parmi les mousses, dans les collines du Lyonnais, où elle est très-rare.

Homalota (Alaobia) taedula

Suballongée, subfusiforme, subdéprimée, finement et densement pubescente, d'un noir un peu brillant, avec les élytres brunâtres, la bouche et les pieds d'un testacé de poix. Tête finement et assez densement pointillée. Antennes assez sensiblement et subégalement épaissies dès leur cinquième article, distinctement pilosellées, avec les deuxième et troisième articles oblongs, subégaux, le quatrième fortement, les cinquième à neuvième très-fortement transverses, le dixième à peine moins court. Prothorax fortement transverse, non rétréci en avant, un peu moins large que les élytres, subarqué sur les côtés, obsolètement sillonné vers sa base, finement et densement ponctué. Élytres fortement transverses, un peu plus longues que le prothorax, subdéprimées, finement et densement ponctuées. Abdomen subatténué vers son extrémité, éparsement sétosellé, finement et densement pointillé sur les trois premiers segments, éparsement sur le quatrième, presque lisse sur le cinquième. Tarses postérieurs suballongés, sensiblement moins longs que les tibias.

Long., 0,0018 (4/5 l.) ; — larg., 0,0004 (1/5 l.).

PATRIE. Cette espèce est assez rare. Elle a été capturée dans les environs de Lyon et dans le Beaujolais, parmi les détritus végétaux.

Homalota (Atheta) decepta

Suballongée, peu convexe, finement et densement pubescente, d'un noir assez brillant, avec les élytres d'un testacé obscur, la bouche, la base des antennes et les pieds testacés. Tête finement et assez densement ponctuée. Antennes peu robustes, sensiblement épaissies vers leur extrémité, distinctement pilosellées, à troisième article évidemment plus long que le deuxième, le quatrième légèrement, les cinquième à neuvième fortement, le dixièm

moins fortement transverses. Prothorax assez fortement transverse, à peine moins large que les élytres, faiblement arqué sur les côtés, à peine impressionné vers sa base, finement et densement ponctué. Élytres assez fortement transverses, évidemment plus longues que le prothorax, très-faiblement convexes, assez finement et densement ponctuées. Abdomen subatténué en arrière, légèrement sétosellé, finement et assez densement ponctué sur les quatre premiers segments, parcimonieusement mais distinctement sur le cinquième, celui-ci subégal au précédent. Tarses postérieurs suballongés, sensiblement moins longs que les tibias.

Long., 0,0034 (1 1/2 l.) ; — larg., 0,0008 (1/3 l. fort).

Patrie. Cette espèce est très-rare. Elle a été prise, en mai, à Lons-le-Saunier, sous les pierres, avec les fourmis, et aussi à Izeron (Rhône), dans les mêmes circonstances.

Homalota (Atheta) fulvipennis

Suballongée, sublinéaire, peu convexe, finement et légèrement pubescente, d'un noir brillant, avec les élytres d'un roux fauve, la bouche, la base des antennes et les pieds testacés. Tête à peine ponctuée. Antennes sensiblement épaissies vers leur extrémité, médiocrement pilosellées, avec le troisième article subégal au deuxième, les quatrième à peine, les cinquième à dixième sensiblement transverses. Prothorax fortement transverse, à peine moins large que les élytres, presque droit sur les côtés, subimpressionné vers sa base, finement et densement pointillé. Élytres fortement transverses, un peu plus longues que le prothorax, faiblement convexes intérieurement, finement, densement et subrugueusement ponctuées. Abdomen subparallèle ou à peine atténué vers son extrémité, légèrement sétosellé vers son sommet, finement et assez densement ponctué vers sa base, presque lisse en arrière. Tarses postérieurs suballongés.

Long., 0m,0029 (1 1/3 l.) ; — larg., 0m,0007 (1/3 l.).

Patrie Cette espèce a été prise en Angleterre, dans les environs de Londres.

Homalota ebenina

Allongée, assez étroite, sublinéaire, peu convexe, finement et assez densement pubescente, d'un noir brillant, avec les élytres à peine moins foncées, la bouche et la base des antennes d'un roux de poix, et les pieds d'un roux testacé. Tête finement et subéparsement ponctuée. Antennes assez robustes, assez fortement épaissies vers leur extrémité dès le cinquième article, sensiblement pilosellées, à troisième article un peu plus long que le deuxième, le quatrième subtransverse, les cinquième à dixième assez fortement transverses, le dernier ovalaire-oblong ou conique. Prothorax transverse, non rétréci en arrière, à peine moins large que les élytres, à peine arqué sur les côtés, subimpressionné vers sa base, finement et assez densement ponctué. Élytres médiocrement transverses, sensiblement plus longues que le prothorax, très-faiblement convexes, assez finement et densement ponctuées. Abdomen subparallèle, à peine sétosellé, finement et parcimonieusement ponctué vers sa base, lisse en arrière. Tarses postérieurs suballongés, un peu moins longs que les tibias.

Long., 0^m,0037 (1 3/4 l.) ; — larg., 0^m,0007 (1/3 l.).

Patrie. Cette espèce est très-rare. Elle a été prise à la Grande-Chartreuse, dans le voisinage d'un nid de *formica rufa*.

Homalota interrupta

Allongée, assez large, subfusiforme, subdéprimée, finement et peu densement pubescente, d'un noir brillant et submétallique, avec le disque des élytres d'un testacé obscur, la base des antennes et les pieds testacés. Tête finement et éparsement ponctuée. Antennes assez robustes, assez fortement épaissies vers leur extrémité dès le cinquième article, assez fortement pilosellées, avec les deuxième et troisième articles subégaux, le qua–

trième subtransverse, les cinquième à dixième assez fortement transverses, le dernier suballongé. Prothorax assez fortement transverse, non rétréci en arrière, un peu moins large que les élytres, subarqué sur les côtés, transversalement impressionné vers son tiers postérieur, finement et assez densement ponctué. Élytres médiocrement transverses, sensiblement plus longues que le prothorax, déprimées, assez finement et densement ponctuées. Abdomen subatténué postérieurement, éparsement sétosellé, parcimonieusement ponctué vers sa base, lisse en arrière. Tarses postérieurs suballongés, sensiblement moins longs que les tibias.

Long., 0m,0035 (1 2/3 l.) ; — larg., 0m,0008 (1/3 l. fort).

Patrie. Cette espèce est très-rare. Elle a été prise dans les environs de Lyon dans une souche cariée, en compagnie de la *Myrmica cæspitum*. Latreille.

Homalota foliorum

Allongée, peu convexe, finement et assez densement pubescente, d'un noir brillant submétallique, avec le premier article des antennes, les pieds et les élytres d'un testacé de poix, celles-ci largement rembrunies vers l'écusson et vers les angles postérieurs. Tête finement et modérément ponctuée, presque lisse sur son milieu. Antennes peu robustes, légèrement épaissies vers leur extrémité, distinctement pilosellées, avec le troisième article à peine plus long que le deuxième, les quatrième et cinquième presque carrés, les sixième et septième légèrement, les huitième à dixième sensiblement transverses. Prothorax transverse, non rétréci en arrière, un peu moins large que les élytres, légèrement arqué sur les côtés, légèrement fovéolé vers sa base, finement et assez densement ponctué. Élytres sensiblement transverses, évidemment plus longues que le prothorax, subdéprimées, assez finement et densement ponctuées. Abdomen subatténué postérieurement, distinctement sétosellé, finement et assez parcimonieusement ponctué vers sa base, lisse en arrière. Tarses postérieurs suballongés, sensiblement moins longs que les tibias.

Long., 0m,0037 (1 2/3 l.) ; — larg., 0m,0009 (1/2 l. à peine).

Patrie. Cette espèce est médiocrement commune. Elle se prend sous les feuilles mortes, dans les bois des environs de Lyon et du Beaujolais.

Homalota robusta

Allongée, peu convexe, finement et assez densement pubescente, d'un noir brillant, avec les élytres et le sommet de l'abdomen brunâtres, la base des antennes d'un roux de poix, et les pieds testacés. Tête finement et modérément ponctuée sur ses côtés, presque lisse sur son milieu. Antennes assez robustes, assez sensiblement épaissies vers leur extrémité, distinctement pilosellées, avec le troisième article un peu plus long que le deuxième, le quatrième presque carré, le cinquième à peine plus long que large, un peu plus épais que le suivant, les sixième à dixième à peine ou légèrement transverses. Prothorax transverse, à peine rétréci en arrière, sensiblement moins large que les élytres, faiblement arqué sur les côtés, distinctement fovéolé vers sa base, finement et assez densement ponctué. Élytres sensiblement transverses, évidemment plus longues que le prothorax, subdéprimées, assez finement, densement et subruguleusement ponctuées. Abdomen subatténué postérieurement, distinctement sétosellé, finement et très-parcimonieusement ponctué vers sa base, lisse en arrière. Lame mésosternale sans rudiment de carène à sa base. Tarses postérieurs allongés, un peu moins longs que les tibias.

Long., 0^m,0043 (2 l.) ; — larg., 0^m,0011 (1/2 l.).

Patrie. Cette espèce est très-rare. Elle a été prise dans les collines du Lyonnais, en compagnie de la *formica fuliginosa.*

Dinaraea (Aglypha) melanocornis

Allongée, linéaire, déprimée, finement et modérément pubescente, d'un noir assez brillant, avec la bouche brunâtre, et les pieds d'un roux de poix. Tête finement et médiocrement ponctuée, subsillonnée sur son milieu. Antennes visiblement épaissies vers leur extrémité, assez fortement pilosel-

lées, avec les deuxième et troisième articles subégaux, les quatrième et cinquième médiocrement, les septième à dixième fortement transverses. Prothorax transverse, à peine rétréci en arrière, un peu moins large à sa base que les élytres, assez largement sillonné sur sa ligne médiane, finement et assez densement ponctué. Élytres assez fortement transverses, à peine plus longues que le prothorax, déprimées, assez finement, subaspèrement et densement ponctuées. Abdomen subparallèle, fortement pilosellé vers son extrémité, finement et modérément ponctué vers sa base, lisse en arrière. Tarses postérieurs suballongés, à dernier article deux fois aussi long que le premier.

Long., 0m,0033 (1 1/2 l.); — larg., 0m,0007 (1/3 l.).

Patrie. Cette espèce est très-rare. Elle a été prise dans le tronc caverneux d'un vieux chêne, dans les collines des environs de Lyon.

Dinaraea (Glaphya) pubes

Allongée, linéaire, subdéprimée, finement, assez longuement et peu densement pubescente, d'un noir brillant, avec le sommet de l'abdomen d'un roux de poix, la bouche, les antennes et les pieds d'un roux testacé. Tête assez fortement ponctuée, subconvexe, unie. Antennes visiblement épaissies vers leur extrémité, assez fortement pilosellées, à deuxième et troisième articles subégaux, les cinquième et sixième à peine, les septième à dixième fortement transverses. Prothorax transverse, visiblement rétréci en arrière, à peine moins large en avant que les élytres, à peine fovéolé vers sa base, finement, obsolètement et assez densement pointillé. Élytres assez fortement transverses, un peu plus longues que le prothorax, assez finement et assez densement ponctuées. Abdomen subparallèle, légèrement sétosellé sur les côtés, finement et assez parcimonieusement ponctué vers sa base, lisse en arrière. Tarses postérieurs suballongés, à dernier article deux fois aussi long que le premier.

Long., 0m,0030 (1 1/3 l.); — larg., 0m,00055 (1/4 l.).

Patrie. Cette espèce habite la Normandie, sur les bords de la mer.

Plataraea geniculata

Allongée, sublinéaire, subdéprimée, finement et peu densement pubescente, d'un noir assez brillant, avec les genoux et les tarses roussâtres. Tête légèrement et obsolètement ponctuée sur les côtés, subfovéolée sur son milieu. Antennes légèrement épaissies vers leur extrémité, avec les deuxième et troisième articles subégaux, les quatrième et cinquième non, les sixième à dixième légèrement ou médiocrement transverses. Prothorax transverse, à peine rétréci en arrière, évidemment moins large que les élytres, à peine sur les côtés, transversalement impressionné vers sa base, obsolètement et assez densement ponctué. Élytres transverses, sensiblement plus longues que le prothorax, subdéprimées, finement, densement et subaspèrement pointillées. Abdomen subparallèle, obsolètement sétosellé, presque lisse ou à peine et subaspèrement ponctué. Tarses postérieurs assez allongés.

Long., 0m,0038 (1 3/4 l.); — larg., 0m,0010 (1/2 l.).

Patrie. Cette espèce est très-rare. Elle a été prise dans les environs d'Izeron (montagnes du Lyonnais).

Halobrechta halensis

Allongée, subinéaire, peu convexe, finement et modérément pubescente, avec la pubescence d'un blond cendré, d'un noir brillant, avec les élytres et le sommet de l'abdomen d'un roux de poix, la bouche, la base des antennes et les pieds testacés. Tête fovéolée sur son milieu, fortement et assez densement ponctuée. Antennes assez fortement épaissies vers leur extrémité, fortement pilosellées, avec le troisième article à peine moins long que le deuxième, les septième à dixième fortement transverses. Prothorax transverse, évidemment moins large que les élytres, obsolètement bissillonné à sa base, finement, assez densement et obsolètement pointillé. Élytres subtransverses, un peu plus longues que le prothorax, très-faiblement convexes, assez finement et densement ponctuées. Abdomen subparal-

lèle, parcimonieusement ponctué vers sa base, presque lisse en arrière. Tarses postérieurs suballongés, moins longs que les tibias.

Long., 0m,0032 (1 1/2 l.); — larg., 0m,0007 (1/3 l.).

Patrie. Cette espèce se trouve dans le Languedoc, sous les détritus du bord de la mer. Elle est rare.

Ouralia picicornis

Allongée, assez étroite, sublinéaire, subdéprimée, très-finement mais peu pubescente, d'un noir brillant, avec la bouche et les antennes d'une couleur de poix subtestacée, et les pieds plus pâles. Tête presque lisse. Antennes légèrement épaissies vers leur extrémité, légèrement pilosellés, à troisième article sensiblement plus court que le deuxième, les sixième à dixième courts, fortement transverses. Prothorax transverse, subrétréci en arrière, un peu moins large que les élytres, à peine impressionné vers sa base, à peine ponctué ou presque lisse. Élytres presque carrées, sensiblement plus longues que le prothorax, très-finement, peu densementet obsolètement pointillées. Abdomen subparallèle, presque lisse ou à peine pointillé.

Long., 0m,0016 (3/4 l.); — larg., 0m,00035 (1/6 l.).

Patrie. Cette espèce est très-rare. Elle a été prise dans les environs de Lyon, parmi les détritus végétaux en décomposition.

Meotica parasita

Allongée, étroite, linéaire, subdéprimée, très-finement et assez densement pubescente, d'un brun de poix assez brillant, avec le sommet de l'abdomen d'un roux testacé, la bouche, les antennes et les pieds testacés. Tête très-finement et densement pointillée. Yeux médiocres. Antennes assez fortement épaissies vers leur extrémité, légèrement pilosellées, à troisième article petit, beaucoup plus court et plus grêle que le deuxième : les sixième

à dixième très-courts, très-fortement transverses. Prothorax légèrement transverse, à peine rétréci en arrière, à peine moins large que les élytres, presque droit sur les côtés, à peine convexe, très-finement et obsolètement pointillé. Élytres presque carrées, un peu plus longues que le prothorax, déprimées, finement et très-densement pointillées. Abdomen subparallèle, à peine moins large que les élytres, très-finement et densement pointillé vers sa base, lisse ou presque lisse en arrière. Tarses postérieurs suballongés, moins longs que les tibias.

Long., 0,0016 (3/4 l.) ; — larg., 0,0003 (1/6 l.).

Patrie. Cette espèce est très-rare. Elle a été trouvée en juin, dans le Bugey, dans le voisinage d'une fourmilière.

Meotica parilis

Allongée, linéaire, subdéprimée, très-finement et modérément pubescente, d'un noir ou d'un brun de poix brillant, avec les élytres châtaines, l'extrémité de l'abdomen et les antennes roussâtres, la base de celles-ci, la bouche et les pieds testacés. Tête très-finement et densement pointillée. Yeux médiocres. Antennes assez fortement épaissies vers leur extrémité, distinctement pilosellées, à troisième article petit, beaucoup plus court et plus grêle que le deuxième, les cinquième à dixième très-courts, très-fortement transverses. Prothorax légèrement transverse, à peine retréci en arrière, un peu moins large que les élytres, à peine arqué sur les côtés, faiblement convexe, très-finement et densement pointillé. Élytres sensiblement transverses, à peine plus longues que le prothorax, subdéprimées, finement et densement pointillées. Abdomen à peine élargi postérieurement, à peine moins large que les élytres, très-finement et assez densement pointillé vers sa base, à peine pointillé ou presque lisse en arrière.

Long., 0m,0016 (3/4 l.) ; — larg., 0m,00035 (1/6 l.).

Patrie. Cette espèce est peu commune. Elle se rencontre dans les

mousses et quelquefois dans les nids de la *formica rufa*, dans les environs de Lyon, dans la Bourgogne, à la Grande-Chartreuse.

Meotica misera

Allongée, linéaire, subdéprimée, très-finement et assez densement pubescente, d'un roux brunâtre ou châtain assez brillant, avec la tête et une ceinture abdominale rembrunies, la bouche, les antennes, les pieds et l'extrémité de l'abdomen testacés. Tête très-finement et densement pointillée. Yeux médiocres. Antennes assez fortement épaissies vers leur extrémité, très-légèrement pilosellées, avec le troisième article beaucoup plus court et plus grêle que le deuxième, les cinquième à dixième très-courts, très-fortement transverses. Prothorax assez fortement transverse, un peu rétréci en arrière, de la largeur des élytres, légèrement arqué sur les côtés, à peine convexe, très-finement et densement pointillé. Élytres assez fortement transverses, de la longueur du prothorax, déprimées, finement et densement pointillées. Abdomen parallèle, à peine moins large que les élytres, très-finement et densement pointillé vers sa base, presque lisse postérieurement. Tarses postérieurs suballongés, moins longs que les tibias.

Long., 0^m,0012 (1/2 l.) ; — larg., 0^m,0003 (1/7 l.).

PATRIE. Cette espèce est rare. On la trouve aux environs de Lyon et dans le Beaujolais, sur les bords de la Saône.

Meotica (Cryptusa) capitalis

Allongée, linéaire, faiblement convexe, très-finement et assez densement pubescente, d'un noir de poix assez brillant, avec les élytres brunâtres, l'extrémité et les intersections de l'abdomen d'un roux testacé, la bouche, les antennes et les pieds testacés. Tête transverse, large, distinctement sillonnée sur son milieu, densement et obsolètement pointillée. Yeux petits, obsolètes. Antennes courtes, fortement épaissies vers leur extrémité, légèrement pilosellées, à troisième article ablong, plus court

que le deuxième, les cinquième à dixième courts, fortement transverses. Prothorax subtransverse, non ou à peine rétréci en arrière, à peine moins large que les élytres, à peine arqué sur les côtés, faiblement convexe, sans impression basilaire sensible, très-finement, densement et obsolètement pointillé. Élytres sensiblement transverses, de la longueur du prothorax, à peine convexes, très-finement et densement pointillées. Abdomen subparallèle, un peu moins large que les élytres, finement et assez densement pointillé vers sa base, presque lisse vers son extrémité. Tarses postérieurs suballongés, moins longs que les tibias.

Long., 0m,0014 (2/3 l.) ; — larg., 0m,0003 (1/7 l.).

Patrie. Cette espèce est très-rare. Elle a été capturée dans les environs de Lyon, dans la terre, sous un fagotier.

Amischa arata

Allongée, sublinéaire, subconvexe, très-finement et assez densement pubescente, d'un noir brillant, avec les antennes d'un roux obscur, la base de celles-ci, la bouche, les pieds et l'extrémité de l'abdomen d'un roux testacé. Tête finement et assez densement pointillée. Antennes faiblement épaissies vers leur extrémité, à peine pilosellées, à troisième article évidemment moins long que le deuxième, les cinquième à dixième médiocrement transverses. Prothorax médiocrement transverse, un peu moins large que les élytres, légèrement arqué sur les côtés, assez convexe, fovéolé vers sa base et en outre finement canaliculé sur sa ligne médiane, finement et densement pointillé. Élytres assez fortement transverses, de la longueur du prothorax, faiblement convexes, assez finement et densement pointillées. Abdomen subparallèle, un peu moins large que les élytres, légèrement sétosellé vers son sommet, finement et densement ponctué, à peine moins en arrière. Tarses postérieurs suballongés, moins longs que les tibias.

Long., 0m,0025 (1 1/7 l.) ; — larg., 0m,0005 (1/4 l.).

Patrie. Cette espèce est rare. Elle a été trouvée dans les environs de Lyon, parmi les débris charriés par la Saône débordée.

Amischa forcipata

Allongée, sublinéaire, peu convexe, très-finement et assez densement pubescente, d'un noir brillant, avec les élytres à peine moins foncées, le sommet de l'abdomen d'un roux de poix, les antennes obscures, la base de celles-ci, la bouche et les pieds testacés. Tête très-finement, obsolètement et assez densement pointillée. Antennes faiblement épaissies vers leur extrémité, légèrement pilosellées, à troisième article un peu moins long que le deuxième, les cinquième à dixième médiocrement transverses. Prothorax sensiblement transverse, à peine moins large que les élytres, assez arqué sur les côtés, peu convexe, subfovéolé vers sa base, très-finement et densement pointillé. Élytres fortement transverses, à peine aussi longues que le prothorax, très-faiblement convexes, finement et densement pointillées. Abdomen subparallèle, un peu moins large que les élytres, sétosellé vers son sommet, très-finement, densement et uniformément pointillé. Tarses postérieurs suballongés, moins longs que les tibias.

Long., 0m,0022 (1 l.) ; — larg., 0m,0004 (1/5 l.).

Patrie. Cette espèce se prend, mais rarement, parmi les mousses, les feuilles mortes, et parfois avec les fourmis, dans les environs de Lyon et dans le Beaujolais.

Amischa filum

Allongée, linéaire, subfiliforme, subdéprimée, finement et assez densement pubescente, d'un noir de poix assez brillant, avec le sommet de l'abdomen moins foncé, la bouche, les antennes et les pieds d'un testacé obscur. Tête subimpressionnée sur son milieu, obsolètement pointillée. Antennes légèrement épaissies vers leur extrémité, à peine pilosellées, à troisième article un peu plus court que le deuxième, les cinquième à dixième sensiblement

ou assez fortement transverses. Prothorax médiocrement transverse, à peine moins large que les élytres, subarqué sur les côtés, peu convexe, assez fortement impressionné sur la dernière moitié de sa ligne médiane très-finement et très-densement pointillé. Élytres assez fortement transverses, de la longueur du prothorax, subdéprimées, finement et densement pointillées. Abdomen subparallèle, un peu moins large que les élytres, légèrement sétosellé vers son sommet, très-finement, densement et uniformément pointillé. Tarses postérieurs suballongés, moins longs que les tibias.

Long., 0^m,0022 (1 l.) ; — larg., 0^m,0004 (1/3 l.).

Patrie. Cette espèce est très-rare. Elle se prend au printemps, sous les plantes marines, dans les environs d'Aiguemortes (Languedoc) et d'Hyères (Provence).

Amischa minima

Allongée, linéaire, subconvexe, très-finement et assez densement pubescente, d'un noir de poix brillant, avec les élytres un peu moins foncées, l'extrémité de l'abdomen, la bouche et les antennes d'un roux de poix, la base de celles-ci et les pieds d'un testacé pâle. Tête très-finement et assez densement pointillée. Antennes très-faiblement épaissies vers leur extrémité, à peine pilosellées, à troisième article évidemment moins long que le deuxième, les cinquième à dixième sensiblement transverses. Prothorax assez fortement transverse, aussi large que les élytres, sensiblement arqué sur les côtés, assez convexe, légèrement fovéolé vers sa base, légèrement et densement pointillé. Élytres fortement transverses, à peine aussi longues que le prothorax, faiblement convexes, finement et densement pointillées. Abdomen subparallèle, aussi large que les élytres, légèrement sétosellé vers son sommet, très-finement et densement pointillé, à peine moins densement en arrière. Tarses postérieurs suballongés, moins longs que les tibias.

Long., 0^m,0015 (3/4 l.) ; — larg., 0^m,00035 (1/6 l.).

Patrie. Cette espèce se trouve, parmi les mousses et en fauchant les

herbes sèches, dans les environs de Paris et de Lyon. Elle est bien moins commune que l'*Amischa analis.*

Bessobia nebulosa

Allongée, sublinéaire, peu convexe, finement et peu densement pubescente, d'un noir assez brillant, avec les élytres d'un brun un peu roussâtre, les antennes obscures, la bouche et les pieds d'un roux de poix. Tête fovéolée sur son milieu, obsolètement et éparsement ponctuée. Antennes assez légèrement épaissies vers leur extrémité, à peine pilosellées, avec les deuxième et troisième articles subégaux, les sixième à dixième légèrement transverses. Prothorax sensibement transverse, un peu moins large que les élytres, subimpressionné vers sa base, obsolètement sillonné en arrière sur sa ligne médiane, légèrement et assez densement pointillé. Élytres à peine transverses ou presque carrées, beaucoup plus longues que le prothorax, subdéprimées, finement et densement ponctuées. Abdomen subparallèle, obsolètement sétosellé vers son sommet, éparsement ponctué vers sa base, lisse ou presque lisse en arrière. Tarses postérieurs suballongés, sensiblement moins longs que les tibias.

Long., 0m,0032 (1 1/2 l.) ; — larg., 0m,0006 (1/3 l.).

PATRIE. Cette espèce a été prise sur le bord de la mer, dans les environs de Marseille où elle est assez rare.

Bessobia (Thrichiota) gibbera

Allongée, sublinéaire, peu convexe, finement et peu densement pubescente, d'un noir assez brillant et subplombé, avec les élytres et le sommet de l'abdomen brunâtres, la bouche et les pieds d'un roux de poix. Tête excavée ou sillonnée sur son milieu, éparsement ponctuée. Antennes assez robustes, assez fortement verticillées pilosellées, avec les deuxième et troisième articles oblongs, subégaux, les sixième et septième à peine, les huitième à dixième sensiblement transverses. Prothorax transverse, subré-

tréci en arrière, sensiblement moins large que les élytres, plus ou moins impressionné vers sa base, avec une légère bosse de chaque côté de l'impression, parfois distinctement sillonné sur sa ligne médiane, finement et densement ponctué. Élytres à peine transverses, sensiblement plus longues que le prothorax, subdéprimées, obliquement subimpressionnées sur leur disque, finement et densement ponctuées. Abdomen subparallèle, éparsement sétosellé, très-parcimonieusement ponctué vers sa base, lisse en arrière. Tarses postérieurs allongés, sensiblement moins longs que les tibias.

Long., 0m,0033 (1 1/2 l.); — larg., 0m,00065 (1/3 l.).

Patrie. Cette espèce est très-rare. Elle a été prise dans le Beaujolais, parmi les détritus végétaux. M. Villard, entomologiste zélé de Lyon, nous en a communiqué un exemplaire que lui avait confié M. Muhlenbeck, naturaliste distingué de Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin).

Metaxya apricans

Allongée, assez large, sublinéaire, subdéprimée, finement et assez densement pubescente, d'un noir assez brillant, avec les élytres d'un brun roussâtre, la bouche, la base des antennes, les pieds et le sommet de l'abdomen d'un roux de poix testacé. Tête obsolètement fovéolée sur son milieu, à peine pointillée. Antennes faiblement épaissies vers leur extrémité, obsolètement pilosellées, avec les deuxième et troisième articles subégaux, les cinquième à neuvième à peine plus longs que larges, le dixième aussi large que long. Prothorax sensiblement transverse, à peine moins large que les élytres, subarqué sur les côtés, fovéolé vers sa base, très-finement, très-légèrement et densement pointillé. Élytres subtransverses, un peu plus longues que le prothorax, subdéprimées, finement et densement pointillées. Abdomen subparallèle, finement et densement pointillé, à peine moins densement en arrière. Tarses postérieurs suballongés, sensiblement moins longs que les tibias.

Long., 0m,0029 (1 1/3 l.); — larg., 0m,0006 (1/3 l.).

PATRIE. Cette espèce est très-rare. Elle a été capturée dans les environs d'Hyères (Provence).

Metaxya marina

Allongée, sublinéaire, subdéprimée, très-finement et assez densement pubescente, d'un noir assez brillant, avec les élytres d'un brun roussâtre, la bouche, les antennes, l'extrémité de l'abdomen et du ventre et les pieds d'un roux testacé. Tête à peine fovéolée sur son milieu, très-finement et densement ponctuée. Antennes à peine épaissies vers leur extrémité, légèrement pilosellées, avec les deuxième et troisième articles subégaux, les septième à dixième subtransverses. Prothorax subtransverse, à peine moins large que les élytres, impressionné vers sa base, obsolètement canaliculé sur sa ligne médiane, très-finement et densement ponctué. Élytres sensiblement transverses, un peu plus longues que le prothorax, déprimées, très-finement et densement ponctuées. Abdomen subparallèle ou un peu atténué postérieurement, fortement sétosellé, finement et densement ponctué, avec la ponctuation graduellement un peu moins serrée en arrière. Tarses postérieurs suballongés, sensiblement moins longs que les tibias.

Long., 0^m,0023 (1 l.) ; — larg., 0^m,0004 (1/5 l.).

PATRIE. Cette espèce est marine, de même que la précédente. Elle se prend en Provence et en Languedoc, sur les côtes de la Méditerranée, et dans la Flandre et la Normandie, sur les côtes de la Manche.

Disopora immatura

Allongée, sublinéaire, déprimée, finement et densement pubescente, d'un noir de poix brillant, avec les antennes et les élytres d'un testacé obscur, la bouche et les pieds plus pâles. Tête subimpressionnée sur son milieu, obsolètement et densement pointillée. Antennes sensiblement pilosellées, légèrement épaissies vers leur extrémité, à troisième article un peu moins long que le deuxième, les quattrième à sixième subcarrés, les septième à dixième visiblement transverses. Prothorax presque carré, subrétréci en

arrière, moins large que les élytres, obsolètement sillonné sur son milieu, très-finement et densement pointillé. Élytres presque carrées, évidemment plus longues que le prothorax, déprimées, très-finement et très-densement pointillées. Abdomen subparallèle, très-finement et assez densement pointillé, avec le cinquième segment lisse. Tarses postérieurs suballongés, beaucoup moins longs que les tibias.

Long., 0^m,0027 (1 1/4 l.) ; — larg., 0^m,0005 (1/4 l.)

Patrie. Cette espèce est rare. Elle se trouve parmi les mousses humides, dans les environs de Lyon et dans le Beaujolais.

Disopora (Aloconota) latesulcata

Allongée, sublinéaire, subdéprimée, finement et densement pubescente, d'un noir brillant, avec les élytres et le sommet de l'abdomen d'un brun de poix, les antennes d'un roux obscur, la bouche et les pieds testacés. Tête finement et densement pointillée, parfois (♂) subsillonnée sur son milieu ainsi que sur le vertex. Antennes légèrement épaissies vers leur extrémité, à troisième article un peu moins long que le deuxième, les cinquième et sixième aussi larges que longs, les septième à dixième légèrement transverses. Prothorax subtransverse, visiblement rétréci en arrière, sensiblement moins large que les élytres, plus ou moins largement sillonné sur sa ligne médiane, très-finement et densement pointillé. Élytres légèrement transverses, évidemment plus longues que le prothorax, déprimées, finement et densement ponctuées. Abdomen subparallèle, éparsement sétosellé, finement et assez densement ponctué sur les trois premiers segments et sur le sixième, parcimonieusement sur le quatrième, très-peu sur le cinquième. Tarses postérieurs allongés, un peu moins longs que les tibias.

Long., 0^m,0032 (1 1/3 l.); — larg., 0^m,0006 (1/3 l.).

Patrie. Cette espèce se prend, mais très-rarement, aux environs de Lyon, sur le bord des rivières.

Thinoecia libitina

Allongée, sublinéaire, déprimée, très-finement et densement pubescente, d'un noir brillant, avec les élytres un peu moins foncées, les antennes et les palpes maxillaires obscurs, et les pieds d'un testacé de poix. Tête très-finement et densement pointillée, presque plane. Antennes grêles, avec les deuxième et troisième articles suballongés, subégaux, le quatrième à peine moins long que le suivant, et les cinquième à dixième oblongs, subégaux. Prothorax subtransverse, plus étroit que les élytres, impressionné à sa base, très-finement et densement pointillé. Élytres subtransverses, un peu plus longues que le prothorax, déprimées, très-finement et très-densement pointillées. Abdomen subparallèle, très-finement et assez densement pointillé, à peine moins densement en arrière. Tarses postérieurs peu allongés, beaucoup moins longs que les tibias.

Long., 0^{m},0033 (1 1/2 l.); — larg., 0^{m},00055 (1/4 l.).

PATRIE. Cette espèce est très-rare. Elle se trouve dans les montagnes de la Provence.

Thinoecia haesitans

Allongée, sublinéaire, subdéprimée, très-finement et densement duveteuse, d'un noir assez brillant, avec les élytres brunâtres, les antennes, la bouche et l'extrémité de l'abdomen d'un roux testacé, et les pieds pâles. Tête subexcavée (♂) sur son milieu, très-obsolètement pointillée ou presque lisse. Antennes subfiliformes, avec les deuxième et troisième articles suballongés, subégaux, le quatrième plus court que le cinquième, les sixième à dixième oblongs, subégaux. Prothorax transverse, un peu rétréci en arrière, un peu moins large que les élytres, subimpressionné vers sa base, longitudinalement déprimé sur son milieu, très-finement, très-densement et obsolètement pointillé. Élytres presque carrées, évidemment plus longues que le prothorax, subdéprimées, à ponctuation excessivement fine et excessivement serrée. Abdomen subparallèle ou un peu atténué vers son sommet, légère-

ment et densement pointillé vers sa base, obsolètement ou presque lisse en arrière. Tarses postérieurs suballongés.

Long., 0m,0023 (1 l.); — larg., 0m,00035 (1/6 l.).

PATRIE. Cette espèce est très-rare. Elle a été trouvée dans les environs d'Hyères (Provence), dans le sable du bord de la mer.

Thinoecia merita

Allongée, sublinéaire, déprimée, très-finement et densement pubescente, d'un brun de poix un peu brillant, avec la bouche, les antennes, les pieds et l'extrémité de l'abdomen testacés. Tête subsillonnée sur son milieu, très-finement et densement pointillée. Antennes grêles, avec les deuxième et troisième articles suballongés, subégaux, le quatrième suboblong, évidemment plus court que le cinquième, les cinquième à dixième oblongs, subégaux. Prothorax subtransverse, subrétréci en arrière, un peu moins large que les élytres, fovéolé vers sa base, largement sillonné sur sa ligne médiane, très-finement et densement pointillé. Élytres presque carrées, évidemment plus longues que le prothorax, déprimées, très-finement et densement pointillées. Abdomen subparallèle, très-finement et assez densement pointillé, assez fortement sétosellé vers son sommet. Tarses postérieurs peu allongés, sensiblement moins longs que les tibias.

Long., 0m,0022 (1 l.) ; — larg., 0m,0004 (1/5 l.).

PATRIE. Cette espèce est très-rare. Elle a été prise dans les environs de Lyon, sous les pierres du bord de la Saône.

Thinoecia (Hydrosmecta) callida

Allongée, sublinéaire, déprimée, très-finement et très-densement duveteuse, d'un noir peu brillant, avec la bouche, la base des antennes et le sommet de l'abdomen d'un roux de poix, et les pieds testacés. Tête obsolètement fovéolée sur son milieu, finement et très-densement ponctuée.

Antennes assez grêles vers leur base, à troisième article évidemment moins long que le deuxième et visiblement plus long que le quatrième, les quatrième à dixième subégaux, à peine plus longs que larges. Prothorax presque carré, subrétréci en arrière, un peu moins large que les élytres, presque droit sur les côtés, subimpressionné vers sa base, finement canaliculé sur sa ligne médiane, très-finement et très-densement pointillé. Élytres presque carrées, évidemment plus longues que le prothorax, déprimées, très-finement et très-densement pointillées. Abdomen subparallèle, très-finement et très-densement pointillé. Tarses postérieurs peu allongés, beaucoup moins longs que les tibias.

Long., 0m,0023 (1 l.) ; — larg., 0m,00035 (1/6 l.).

Patrie. Cette espèce est très-rare. Elle se trouve aux environs de Lyon, dans la vase des rivières.

Thinoecia (Hydrosmecta) amara

Allongée, sublinéaire, subdéprimée, très-finement et très-densement duveteuse, d'un noir un peu brillant, avec la bouche et la base des antennes d'un roux de poix, et les pieds d'un roux testacé. Tête très-finement et très-densement pointillée. Antennes assez grêles, avec le troisième article sensiblement plus court que le deuxième et évidemment plus long que le quatrième : celui-ci subcarré, visiblement plus court que le cinquième, les cinquième à dixième subégaux, à peine plus longs que larges. Prothorax subtransverse, à peine rétréci en arrière, presque droit sur les côtés, à peine impressionné vers sa base, obsolètement canaliculé sur sa ligne médiane, très-finement et très-densement pointillé. Élytres presque carrées, évidemment plus longues que le prothorax, déprimées, très-finement et très-densement pointillées. Abdomen subparallèle, très-finement et très-densement pointillé. Tarses postérieurs peu allongés, beaucoup moins longs que les tibias.

Long., 0m,0023 (1 l.) ; — larg., 0m,00035 (1/6 l.).

Patrie. Cette espèce se trouve, mais rarement, en Provence, dans les environs d'Hyères, au bord de la mer, sous les détritus végétaux.

Thinoecia simillima

Allongée, linéaire, déprimée, très-finement et densement duveteuse, d'un noir de poix assez brillant, avec les élytres brunâtres, la bouche, les antennes, les pieds et le sommet de l'abdomen d'un testacé de poix. Tête subfovéolée sur son milieu, très-finement et densement pointillée. Antennes à peine épaissies, à troisième article sensiblement plus court que le deuxième, subégal au quatrième, les quatrième à dixième à peine oblongs, subégaux. Prothorax subtransverse, sensiblement rétréci en arrière, à peine plus étroit en avant que les élytres, très-finement et densement pointillé. Élytres oblongues, beaucoup plus longues que le prothorax, déprimées, très-finement et très-densement pointillées ou comme finement chagrinées. Abdomen subparallèle, très-finement et densement pointillé, à peine moins densement en arrière. Tarses postérieurs peu allongés, beaucoup moins longs que les tibias.

Long., 0m,0016 (3/4 l.) ; — larg., 0m,00035 (1/6 l.).

Patrie. La Prusse rhénane.

Hygroecia parca

Allongée, sublinéaire, subdéprimée, très-finement et densement pubescente, d'un noir de poix brillant avec les élytres brunâtres, la bouche, la base des antennes et le sommet de l'abdomen d'un roux ferrugineux, et les pieds testacés. Tête finement et densement ponctuée, avec une ligne longitudinale lisse. Antennes verticillées-pilosellées, légèrement épaissies vers leur extrémité, avec le troisième article un peu moins long que le deuxième, les septième à dixième sensiblement transverses. Prothorax subtransverse, subrétréci en arrière, un peu moins large que les élytres, très-finement et densement ponctué, sensiblement impressionné et légèrement sillonné vers sa base. Élytres visiblement transverses, un peu plus longues que le

prothorax, déprimées, finement et densement ponctuées. Abdomen subparallèle, distinctement et éparsement sétosellé, finement et assez densement ponctué sur les trois premiers segments et sur le sixième, parcimonieusement sur les quatrième et cinquième. Tarses postérieurs suballongés, beaucoup moins longs que les tibias.

Long., 0,0031 (1 1/3 l.) ; — larg., 0,0006 (1/3 l.).

Patrie. Cette espèce est très-rare. Elle a été trouvée, en juillet, dans les environs de Lyon, parmi les feuilles mortes, dans les bois.

Taxicera perfoliata

Allongée, sublinéaire, déprimée, finement et peu pubescente, d'un noir brillant, avec les élytres d'un brun de poix parfois un peu roussâtre ou châtain, la bouche et les antennes d'un roux obscur, la base de celles-ci et les pieds testacés. Tête lisse sur son milieu, assez fortement et éparsement ponctuée sur les côtés. Antennes médiocrement pilosellées, assez fortement épaissies dès leur cinquième article, avec le troisième sensiblement plus court et plus grêle que le deuxième, les cinquième à dixième très-courts, très-fortement transverses. Prothorax fortement transverse, à peine moins large que les élytres, à peine arqué sur les côtés, obsolètement et parcimonieusement ponctué, subfovéolé vers sa base. Élytres médiocrement transverses, évidemment plus longues que le prothorax, déprimées, obsolètement et assez peu ponctuées. Abdomen subparallèle, presque lisse.

Long., 0^m,0022 (1 l.) ; — larg., 0^m,00050 (à peine 1/4 l.).

Patrie. Cette espèce se prend sur les cadavres de rats, de musaraignes et autres petits quadrupèdes. Elle est assez commune dans presque toute la France : les environs de Paris et de Lyon, l'Auvergne, le Beaujolais, la Provence, etc.

Taxicera indigna

Allongée, sublinéaire, déprimée, finement et éparsement pubescente, d'un noir brillant, avec les élytres à peine moins foncées et les pieds testacés. Tête lisse sur son milieu, assez fortement et parcimonieusement ponctuée sur les côtés. Antennes légèrement pilosellées, sensiblement épaissies dès le cinquième article, avec le troisième beaucoup plus court et plus grêle que le deuxième, les cinquième à dixième très-courts, très-fortement transverses. Prothorax fortement transverse, à peine moins large que les élytres, subarqué sur les côtés, distinctement et subéparsement ponctué, impressionné vers sa base, souvent obsolètement sillonné sur sa ligne médiane. Élytres sensiblement transverses, évidemment plus longues que le prothorax, déprimées, assez distinctement et modérément ponctuées. Abdomen subparallèle, presque lisse.

Long., 0m,0023 (1 l.); — larg., 0m,00050 (à peine 1/4 l.).

Patrie. Cette espèce se rencontre dans les environs de Lyon et dans le Beaujolais. Elle est assez commune sous les cadavres des crapaux, lézards et autres reptiles, parfois aussi sous les excréments et les champignons desséchés.

DESCRIPTION

D'UN GENRE NOUVEAU

DE LA FAMILLE DES CURCULIONITES

PAR

MM. MULSANT ET GODART

Présentée à la Société Linnéenne de Lyon le 13 janvier 1873.

Genre *Stolatus*.

CARACTÈRES. *Corps* court, épais, convexe.

Tête courte, fortement engagée dans le prothorax. *Rostre* court, épais, subcylindrique. *Scrobe* profond, brusquement infléchi, ne touchant pas sur les côtés au bord antérieur des yeux. *Parties de la bouche* peu distinctes.

Yeux grands, ovales-oblongs, subdéprimés, subverticalement disposés.

Antennes peu épaisses, assez courtes, insérées vers le milieu du rostre ; de onze articles. Le *scape* allongé, en massue. Le *funicule* composé de sept articles, les deux premiers un peu plus longs que les suivants, le premier renflé en dedans : les cinq derniers assez courts, presque d'égale longueur et épaisseur, non perfoliés. La *massue* brusque, de trois articles, en ovale oblong et acuminé.

Prothorax court, rétréci en avant, largement échancré au sommet, mutique sur les côtés, bissinué à sa base, avec le lobe médian prolongé en angle dans son milieu.

Écusson à peine distinct, oblong.

Élytres assez courtes, épaisses, transversalement relevées à leur base, obtusément acuminées à leur sommet dans leur ensemble, brièvement réfléchies en dessous sur les côtés. *Épaules* peu saillantes.

Prosternum sensiblement développé au devant des hanches antérieures, prolongé entre celles-ci en angle aigu, mais court. *Mésosternum* court,

plus ou moins enfoui à sa base, offrant, entre les hanches intermédiaires, une bosse ovalaire, prolongée presque jusqu'au sommet de celles-ci. *Métasternum* très-court, sinué de chaque côté au devant de l'insertion des hanches postérieures, angulairement échancré entre celles-ci, prolongé, dans le milieu de son bord antérieur, en angle mousse. *Ventre* de cinq arceaux apparents : les deux premiers très-grands, les troisième et quatrième très-courts, le cinquième assez grand, semi-lunaire : celui de l'armure peu distinct.

Hanches antérieures globuleuses, assez saillantes, très-rapprochées. Les *intermédiaires* plus courtes, moins saillantes, assez distantes. Les *postérieures* très-courtes, à peine saillantes, notablement distantes.

Pieds assez courts ; robustes. *Trochanters* petits, cunéiformes. *Cuisses* assez épaisses, sensiblement renflées vers leur milieu. *Tibias* épais, presque droits, un peu resserrés à leur base ; obliquement et arcuément coupés au sommet de leur face antérieure, lequel est en outre cilié-sétosellé; obliquement échancrés ou excavés au sommet de leur face postérieure pour recevoir les tarses, qui se redressent en arrière à l'état de repos ; munis, au bout de leur tranche inférieure, d'un fort crochet recourbé et plus ou moins brusquement infléchi en dedans. *Tarses* assez courts, assez épais, subdéprimés, de quatre articles : les trois premiers allant en s'élargissant, ciliés en brosse en dessous : les deux premiers courts, transverses : le troisième plus grand, profondément bilobé : le quatrième plus étroit, allongé, en massue. *Ongles* robustes, soudés à leur base, brusquement recourbés ou coudés en dedans.

Obs. Ce genre, avec l'aspect d'un *Tychius*, doit certainement être rapproché des *Larinus* et *Rhinocyllus*, à cause de son prothorax bissinué à son bord postérieur, de ses élytres transversalement relevées à leur base et du crochet qui termine la tranche inférieure des tibias. Il en diffère néanmoins par son rostre un peu moins épaissi en avant, par le scrobe des antennes ne touchant pas sur les côtés au bord antérieur des yeux. Le funicule des antennes est moins épais, presque d'égale épaisseur partout, avec ses cinq derniers articles moins courts, non perfoliés et non graduellement plus épais. Il en résulte que la massue terminale est beaucoup plus brusque, et c'est par ce seul caractère que ce genre rappelle un peu les *Tychius*.

Nous avons basé cette coupe sur une seule espèce à forme plus courte et plus ramassée que celle des *Larinus*. En voici la description :

Stolatus Nicolasi

Breviter ovatus, convexus, niger, pilis pallidis fulvisque depressis et setis albidis erectis variegatus, antennis tarsisque rufis. Caput fortiter rugoso-punctatum, rostro prothoraceque antice obsolete carinatis. Hoc breve, grosse circulariter punctatum, interstitiis subtilissime punctulatis. Elytra fortiter punctato-striata, interstitiis subtilissime punctulatis prætereaque fortius seriato-punctatis. Corpus subtus et pedes rugoso-punctata.

Long., 0,^{m}0036 (1 2/3 l.) ; — larg., 0^{m},0028 (1 1/5 l.).

Corps courtement ovalaire, épais, convexe, d'un noir un peu brillant ; revêtu d'une assez fine pubescence assez courte, couchée, plus ou moins embrouillée, pâle, mais entremêlée surtout sur les élytres de poils fauves également couchés ; paré en outre de longues soies blanches et redressées.

Tête noire, fortement et rugueusement ponctuée, pubescente et éparsement sétosellée. *Front* déprimé ou subimpressionné entre les yeux, où il offre souvent une houppe de poils fauves. *Rostre* épais, subcylindrique, subdéprimé en dessus vers son extrémité ; à points souvent anastomosés longitudinalement ; offrant avant son sommet, sur sa ligne médiane, une fine carène plus ou moins obsolète. *Parties de la bouche* d'un roux de poix.

Yeux ovales-oblongs, noirs.

Antennes peu épaisses, de la longueur de la tête (le rostre compris) ou à peine plus longues, légèrement pilosellées, d'un roux brillant, avec la massue mate et finement duveteuse ; à scape allongé, renflé en massue à son sommet ; à funicule presque d'égale épaisseur, avec son premier article néanmoins un peu renflé surtout en dedans : le deuxième obconique, aussi long que le précédent, un peu plus long que les suivants : ceux-ci assez courts, non ou à peine transverses, assez fortement contigus mais

non perfoliés, subégaux, le septième cependant un peu ou à peine plus épais ; à massue brusque, ovale-oblongue, acuminée au sommet.

Prothorax court, transverse, fortement rétréci en avant où il est à peine plus large que la tête ; un peu moins large en arrière que les élytres ; largement échancré au sommet ; sensiblement arqué sur les côtés ; largement et obliquement sinué de chaque côté à sa base ; assez convexe en dessus, un peu comprimé latéralement en avant ; couvert d'une ponctuation grossière, plus serrée, plus profonde et plus rugueuse sur les côtés, plus écartée sur le milieu du disque, avec les points circulaires et leurs intervalles très-finement pointillés ; offrant une légère carène obsolète sur le sommet de sa ligne médiane ; d'un noir un peu brillant ; revêtu d'une pubescence pâle, plus serrée sur les côtés et entremêlée de poils un peu fauves et de longues soies blanches et redressées.

Écusson peu distinct, oblong.

Élytres presque trois fois plus longues que le prothorax dans son milieu ; ovalairement arquées sur leurs côtés, et obtusément acuminées à leur sommet dans leur ensemble ; fortement convexes ; transversalement relevées à leur base ; un peu déprimées latéralement avant leur sommet ; fortement ponctuées-striées, avec les points carrés ou en carré oblong, les intervalles des rangées striales très-finement pointillés et en outre parés d'une série longitudinale de points plus forts, bien distincts et assez espacés ; d'un noir un peu brillant, mais revêtues d'une pubescence assez courte, assez serrée, couchée, plus ou moins embrouillée, pâle, entremêlée de poils fauves dont la couleur semble dominer et former comme une grande tache confuse, couvrant une grande partie du disque ; offrant en outre sur les intervalles des rangées striales une série de soies blanches plus ou moins longues et plus ou moins redressées. *Épaules* très-largement arrondies.

Dessous du corps peu convexe, rugueusement ponctué, d'un noir un peu brillant, revêtu d'une pubescence pâle et couchée, entremêlée de soies blanches plus longues et plus redressées. *Ventre* offrant, outre sa ponctuation, des points plus grossiers, plus écartés et circulaires.

Pieds robustes, hérissés de poils et de soies blanches, rugueusement ponctués ; d'un [noir assez brillant, avec les tarses roux. *Cuisses* sensiblement renflées vers leur milieu. *Tibias* à ciliation terminale blanche,

raide et courte, à crochet d'un roux de poix. *Tarses* à brosse inférieure blanche.

Patrie. Cette espèce a été capturée plusieurs fois dans les environs de Beaucaire, sur l'*Inula dysenterica* L. (conyse des prés, herbe de saint Roch), par M. Nicolas, conducteur des ponts et chaussées, et à qui nous l'avons dédiée.

Obs. Elle est de taille moindre que les plus petits *Larinus*, et surtout d'une forme plus ramassée et plus ovalaire.

DESCRIPTION

D'UNE ESPÈCE NOUVELLE

DE LA FAMILLE DES CURCULIONITES

PAR

MM. MULSANT ET GODART

Présentée à la Société Linnéenne de Lyon le 13 janvier 1873.

Gymnaetron mixtum

Oblongum, brunneum, pilis depressis pallidis fulvisque et setis albidis erectis variegatum. elytris, antennis, ventre pedibusque ferrugineis. Rostrum apice attenuatum. Prothorax transversum, subconvexum, albido trilineato-pilosum. Elytra dorso subdepressa, apice obtuse rotundata, pygidio conspicuo.

Long., 0,0033 (1 1/2 l.); — larg., 0,0017 3/4 l.)

Corps oblong, brunâtre, peu convexe, revêtu d'une pubescence grossière, serrée, déprimée, entremêlée de poils pâles et d'un fauve plus ou moins obscur et de longues soies redressées et blanchâtres.

Tête à peine plus large que le quart de la base du prothorax, noire, rugueusement ponctuée sur le front et sur le rostre, qui sont hérissés de longs poils d'un fauve obscur et un peu inclinés en arrière, avec les poils de l'extrémité du rostre plus pâles et inclinés en avant. *Vertex* dénudé et simplement chagriné. *Front* déprimé. *Rostre* atténué en cône, à sommet d'un roux de poix.

Yeux subovalaires, noirs.

Antennes courtes, dépassant un peu le bord antérieur du prothorax

quand elles sont renversées en arrière, légèrement pilosellées ; d'un ferrugineux assez clair. *Scape* peu allongé, renflé en massue à son sommet. *Funicule* à premier article oblong, assez épais, sensiblement renflé : le deuxième oblong, obconique, beaucoup plus grêle : les trois suivants graduellement plus courts et un peu plus épais. *Massue* assez brusque, très-finement duveteuse, en ovale subacuminé.

Prothorax transverse, beaucoup plus étroit en avant, échancré au sommet, un peu moins large en arrière que les élytres, sensiblement arqué sur les côtés, largement arrondi à sa base ; assez convexe sur son disque ; rugueusement ponctué ; brunâtre, mais revêtu d'une pubescence serrée, déprimée, dirigée en arrière, d'un fauve obscur sur les parties latérales du disque, blanches et formant une ligne longitudinale étroite sur le milieu, de même couleur, mais formant une ceinture large sur les côtés ; paré en outre de longues soies plus ou moins redressées, d'un fauve obscur sur le dos, plus longues et blanchâtres sur les parties latérales.

Écusson revêtu de poils couchés et blanchâtres, voilé à sa base par des poils de même couleur, entre-croisés et émanant du milieu du bord postérieur du prothorax.

Élytres environ trois fois plus longues que le prothorax, à peine arquées sur leurs côtés, obtusément arrondies à leur sommet, qui laisse le pygidium à découvert ; faiblement convexes, mais longitudinalement et simultanément subdéprimées sur le dos vers la suture, au moins sur leurs deux premiers tiers ; assez fortement striées-ponctuées, avec les intervalles distinctement et éparsement ponctués ; d'un roux ferrugineux, avec un trait obscur sur le premier tiers de la suture, et une ligne longitudinale, un peu oblique, obscure, située vers le milieu de chaque étui, confuse, plus apparente en arrière ; revêtues d'une pubescence grossière, assez serrée, déprimée, d'un fauve obscur sur les intervalles des stries, blanchâtres dans le fond de celles-ci, où elles forment comme des lignes pâles, entremêlées en outre de soies semi-redressées, dirigées en arrière, arquées et d'un fauve obscur, et d'autres soies beaucoup plus longues, blanchâtres, tout à fait redressées, principalement reléguées sur les côtés. *Épaules* largement arrondies, couvertes d'une pubescence blanchâtre, faisant suite à la ceinture latérale du prothorax.

Dessous du corps peu convexe, hérissé d'une longue pubescence pâle ;

rugueusement ponctué ; d'un noir de poix un peu brillant, avec le ventre ferrugineux.

Pieds robustes, rugueux, ferrugineux, hérissés de soies blanches, celles des cuisses couchées, celles de la tranche externe des tibias plus longues et redressées. *Cuisses* inermes. *Ongles* obscurs, ainsi que l'extrême sommet des tibias, surtout intermédiaires et postérieurs.

Patrie. Cette espèce est très-rare. Elle a été prise dans les environs de Narbonne.

Obs. Cette curieuse et intéressante espèce est remarquable par sa pubescence et ses soies en partie blanchâtres, en partie d'un fauve obscur. Elle rentre dans la division des espèces à cuisses inermes et à rostre conique, mais elle est d'une forme plus allongée qu'aucune de celles qui en font partie.

DESCRIPTION

D'UNE ESPÈCE NOUVELLE

DE LA FAMILLE DES PECTINICORNES

PAR

E. MULSANT ET CL. REY

Présentée à la Société Linnéenne de Lyon le 13 janvier 1873.

Dorcus semi-sulcatus.

Allongé, subparallèle, d'un noir peu luisant en dessus. Tête et prothorax grossièrement ponctués sur les côtés, lisses sur le disque. Écusson marqué en devant de points grossiers. Élytres marquées chacune jusqu'à l'angle sutural de neuf sillons ponctués, profonds en devant, graduellement affaiblis postérieurement jusqu'aux quatre cinquièmes de leur longueur, où ils s'effacent ; réticuleusement marqués sur les côtés de points orbiculaires. Dessous du corps et pieds noirs.

Long., 0m,0140 (6 1/4 l.); — larg., 0m,059 (2 2/3 l.).

Corps allongé, peu convexe; d'un noir presque mat ou peu luisant en dessus. *Tête* transversale; offrant sur les côtés un faible relief naissant près de l'angle postérieur de l'écointure antérieure, près de la base des antennes, et à peine prolongé jusqu'à l'angle antéro-interne des yeux; marquée sur les côtés de points circulaires assez profonds, simplement pointillée sur son disque. *Labre* court, transverse, tronqué en devant. *Mandibules* à peu près de la longueur de la tête; faiblement arquées; munies, après le milieu de leur longueur, d'une courte dent sur leur tranche supérieure et d'une autre sur l'inférieure. *Antennes* d'un noir brillant, avec la massue brune.

Prothorax faiblement plus large que la tête; bissinué en devant, avec les angles antérieurs plus avancés que le milieu de son bord antérieur; écointé aux angles postérieurs; tronqué ou à peu près à sa base; muni d'un rebord dans sa périphérie; peu convexe; marqué sur les côtés de gros points, graduellement plus petits en se rapprochant du disque, lisse sur ce dernier et sur le tiers médiaire de sa largeur. *Écusson* plus large que long; en triangle à côtés curvilignes; marqué sur sa moitié antérieure de points grossiers et peu rapprochés.

Élytres tronquées à la base, avec l'angle huméral vif; un peu moins larges que le prothorax, une fois et demie au moins plus longues que lui; subparallèles jusqu'aux deux tiers, arrondies postérieurement; rebordées; peu convexes; marquées chacune, depuis la suture jusqu'à l'angle huméral, de neuf sillons ponctués, assez profonds en devant, graduellement affaiblis d'avant en arrière jusqu'aux quatre cinquièmes, où ils s'effacent; marquées de points orbiculaires, séparés par un léger réseau, près des côtés. *Intervalles* planiuscules ou convexiuscules, en devant plus larges que les sillons, près de la suture, plus étroits que ceux-ci près de la fossette humérale; tous plus larges que les sillons postérieurement; marqués d'une rangée de petits points. *Dessous du corps* noir; garni d'un duvet fauve sur la poitrine; glabre sur le ventre; ce dernier ponctué sur les côtés et sur le dernier arceau, lisse sur son disque. *Pieds* noirs : jambes de devant antérieurement munies de cinq ou six dents.

Cette espèce, trouvée à Bone (Algérie), nous a été communiquée par M. Gabillot.

Peut-être serait-elle le *D. oblongus* de Charpentier; mais la description de cet auteur est incomplète et semble laisser croire que les sillons dont les élytres sont creusées se prolongent jusqu'à l'extrémité de celles-ci.

DISSERTATION

SUR

LE COSSUS DES ANCIENS

PAR

E. MULSANT

Plusieurs naturalistes modernes ont cherché à déterminer à quelle espèce d'insecte pouvait se rapporter le Cossus, regardé par les Romains comme un mets délicat et somptueux. Les conjectures faites à cet égard sont très-diverses. Linné (1) a cru retrouver cet être vermiforme dans la chenille d'un Lépidoptère nocturne (*Cossus ligniperda*, GODARD); Geoffroy (2) dans la larve d'un Porte-bec (*Calandra palmarum*, FABRICIUS); Olivier (3) dans celle d'un Longicorne (*Cerambyx heros*, FABRICIUS); le plus grand nombre dans celle de certains Lamellicornes : ainsi Swammerdam (4) et Frisch (5) ont désigné celle d'un Oryctès (*Oryctes nasicornis*, ILLIGER); Rœsel (6) et d'autres (7), celle du cerf-volant (*Lucanus cervus*, LINNÉ); et Latreille, modifiant dans son dernier ouvrage (1) ses idées précédem-

(1) *Bombyx cossus. Fauna suecica Stocholmiæ.* 1761, p. 295.

(2) *Histoire abrégée des insectes.* Paris, 1800, t. II, p. 104.

(3) OLIVIER, *Entomologie.* Paris, 1789. In-4°, t. I, p. 6. — LATREILLE, *Nouveau dictionnaire d'histoire naturelle.* Paris, 1817; t. VIII, p. 153, etc.

(4) *Biblia naturæ.* 1737, in-fol., t. I, p. 318.

(5) *Beschreibung von allerley Insekten in Deutschland.* Berlin. In-4°, 3e partie, p. 7.

(6) ROESEL, *Insecten Belustigung.* Nürnberg, 1749; 2e partie, 1re classe, p. 31.

(7) SHAW, *General. Zoolog.* London, 1804; t. VI, p. 28. — LATREILLE, *Histoire naturelle des crustacés et des insectes.* Paris, an XII; t. X, p. 245. — LATREILLE, *Nouveau dictionnaire d'histoire naturelle*, t. VIII, p. 159, etc.

(1) *Cours d'entomologie*, p. 60.

ment émises, a pensé que le Cossus était la larve du hanneton (*Melolontha vulgaris*, Fabricius).

Avant d'examiner ces différentes opinions, voyons ce qu'ont écrit les auteurs anciens sur l'animal dont il est ici question :

Arbores, dit Pline, *vermiculantur magis minusve quædam, omnes tamen fere : idque aves cavi corticis sono experiuntur. Jam quidem et hoc in luxuria esse cœpit, prægrandesque roborum delicatiore sunt in cibo : cossos vocant ; atque etiam farina saginati, hi quoque altiles fiunt* (1).

Écoutons encore ce que dit autre part le même écrivain : *Non enim cossi tantum in eo* (*ligno*), *sed etiam tabani ex eo nascuntur* (2).

Enfin, il ajoute ailleurs : *Cosses qui in ligno nascuntur, sanant ulcera omnia* (3).

Saint Jérôme, dans son traité contre Jovinien, parle aussi du Cossus, et d'une manière un peu plus détaillée que le naturaliste romain. Voici ses paroles :

In Ponte, in Phrygia vermes albos et obesos, qui nigello capite sunt et nascuntur in lignorum carie, pro magnis reditibus paterfamilias exigit : et quomodo apud nos attagen et ficedula, multus et scarus in deliciis computantur, ita apud illos ξυλοφάγον *comedisse luxuria est... Coge Syrum, Afrum et Arabem ut vermes Ponticos glutiat, ita eos despicit ut muscas, millepedias et lacertos* (4).

(1) Les vers ne s'attachent pas également à tous les arbres, mais presque tous y sont sujets. Les oiseaux reconnaissent leur présence au son creux que rend l'écorce becquetée ; et voici que les gros vers du chêne figurent sous le nom de *Cossus* parmi les mets les plus délicats ; on les engraisse en les nourrissant de farine. — Pline, *Histoire naturelle*, liv. XVII, 37.

(2) Non-seulement le Cossus y prend naissance, mais le tabanus provient du bois même. — Pline, *Histoire naturelle*, liv. XI, 38.

(3) Les Cossus qui s'engendrent dans le bois guérissent les ulcères. — Pline, liv. XXX, 39.

(4) Dans le Pont et dans la Phrygie, les pères de famille regardent comme un de leurs grands revenus certains vers à tête noirâtre, au corps replet, prenant naissance dans le bois. Manger ces xylophages est chez ces peuples une aussi grande preuve de luxe que chez nous de servir le ganga, le bec-figue, le rouget ou le scare, dont nous faisons nos délices... ; mais engagez un Syrien, un Arabe, un Africain à se régaler de ces sortes de vers, il les dédaignera comme si on lui présentait des mouches, des millepieds ou des lézards.

Ainsi, en résumant les citations de ces deux auteurs, le Cossus vit dans le chêne; il a la tête noirâtre, le corps blanc et replet. Il était d'un grand revenu pour ceux qui possédaient des arbres dans lesquels on le trouvait; on le mangeait après l'avoir nourri de farine; et cette sorte de ver, qui faisait les délices des habitants du Pont et de la Phrygie, était dédaignée par les peuples de la Syrie, de l'Arabie et de l'Afrique.

Le Cossus ne peut donc être la chenille à laquelle Linné a appliqué ce nom, car cette chenille est rougeâtre. Elle dégorge d'ailleurs, quand on la saisit, une humeur visqueuse, fétide et si désagréable, qu'il serait difficile de concevoir qu'on pût la manger avec plaisir.

Plusieurs raisons sembleraient militer en faveur de l'opinion de Geoffroy. La larve de la *C. palmarum*, généralement connue sous le nom de *Ver palmiste*, était regardée, dans certaines contrées de l'Asie méridionale, comme un morceau succulent. « Au dessert, dit Élien, le roi des Indiens ne se régale pas comme les Grecs du fruit des palmiers nains, mais il se fait servir un ver qui naît dans l'intérieur de l'arbre. Ce petit animal rôti, est, dit-on, un mets délicieux (1). » Telle est encore la manière dont on mange ces sortes de vers en Afrique et dans diverses parties de l'Amérique, où ils sont très-recherchés, au dire de Loyer (2), Sibille Mérian (3), Labat (4), Fermin, Leblond (5) et autres voyageurs.

Un autre motif non moins spécieux semblerait devoir porter à admettre l'opinion de Geoffroy. Le nom sous lequel sont connues, dans le Nouveau-Monde, les larves en question, dérive, comme l'a fort bien remarqué Joseph Scaliger (6), du latin *cossus*, transformé plus tard en *cusus* dont les Espagnols ont fait *gusano*, qui correspond à notre mot *ver*, pris dans un sens assez étendu. Mais ces larves, au lieu d'habiter le chêne, vivent

(1) ÆLIEN, *De Natura animalium*, liv. XIV, chap. XIII.

(2) *Histoire générale des voyages*. Paris, 1747; t. III, p. 432.

(3) MÉRIAN, *De generatione et metamorphosibus insectorum Surinamensium*. Agere comitum, 1726; p. 48 et pl. 48.

(4) LABAT, *Nouveau Voyage aux îles de l'Amérique*. La Haye, 1724; t. I, p. 140.

(5) Ces larves, dit Leblond, sont assez dégoûtantes et soulèvent d'abord le cœur; mais on s'y accoutume, et l'on finit par trouver ces *gusanos* excellents. *Journal des voyages*, t. XXX, p. 276.

(6) Cossos *posteà* cusos *invenio vocatos : unde Hispani vocant* Gusanos. — Voyez FESTUS, annoté par J. SCALIGER.

exclusivement dans les palmiers : et ce genre d'arbres n'est pas propre à l'Italie. Ceux que le luxe y avait introduits et qui, d'ailleurs, ne portaient point de fruits, étaient originaires de l'Afrique; or, ce ne pouvait être de là qu'était venu l'exemple de manger le Cossus, puisqu'il était dédaigné par les peuples de ces contrées.

Swammerdam, après avoir eu la pensée que la larve de l'Oryctès nasicorne pouvait être le Cossus des anciens, a été le premier à élever des doutes sur la validité de ses soupçons : « Peut-être, dit-il, faut-il rapporter le Cossus à une autre espèce de Scarabé; car, pour être susceptibles de flatter notre goût, les vers que j'indique devaient préalablement être soumis à un jeûne assez long pour leur permettre de se délivrer de matières sordides contenues dans leurs corps (1). » Les Oryctès, d'ailleurs, ajouterons-nous, se cachent dans leur enfance, soit dans le terreau, soit au pied des racines, au lieu d'habiter l'intérieur des arbres.

La larve du hanneton nous paraîtra-t-elle, à plus juste titre, devoir être considérée comme l'être vermiforme recherché des gastronomes romains? Avant de combattre cette opinion, émise par un homme dont le nom, dans la science, est d'un aussi grand poids que celui de Latreille, rapportons les paroles de cet entomologiste célèbre : « .... Les larves de quelques grands capricornes toujours cachées dans les troncs des arbres, et pas assez abondantes, n'auraient pu suffire à la consommation. Festus, en parlant des Cossus, dit qu'ils sont ventrus et paresseux. L'étymologie de ce mot indique un corps ridé, plié, et quelques personnages consulaires étaient, pour cette raison, nommés *Cossi*. Peut-être aussi l'emploi du même nom dérive de la même source, en désignant l'obésité et, au figuré, l'opulence. Ceux de ces insectes qui vivaient dans les chênes ou plutôt dans les chênaies et qui étaient les plus grands, étaient préférés. D'après toutes ces données, je crois, avec Mouffet et quelques autres naturalistes, que le Cossus des anciens était la larve du hanneton ordinaire (2). »

Tous ces raisonnements, en apparence si bien motivés, reposent malheureusement sur des données hypothétiques ou inexactes. Latreille, en traçant ces lignes, a été abusé par l'infidélité de ses souvenirs, ou il s'est

(1) Swammerdam, *Biblia naturæ*. 1737. In-fol., t. I, p. 318.
(2) Latreille, *Cours d'entomologie*, p. 60.

borné à lire Festus dans Mouffet, dans Jonston ou tout autre paraphraseur de ce genre, car il lui a fait avancer ce qu'on chercherait vainement dans le texte de cet auteur ; il est facile d'en juger : *Cossi*, dit l'écrivain latin, *ab antiquis dicebantur natura rugosi corporis homines, a similitudine vermium ligno editorum, qui cossi appellantur*. Le Cossus, comme on voit, n'est point qualifié de ventru ni de paresseux ; on ne lui donne point un corps plié, caractères dont la réunion signalerait assez bien une larve de Lamellicorne. Ce n'est pas non plus dans les chênaies, mais dans le bois ou le tronc des chênes, *in ligno*, comme l'indiquent formellement les trois auteurs ci-dessus nommés, que cet être vermiforme prenait naissance. Il est donc impossible de rapporter ce dernier à la larve du hanneton, dont le séjour est souterrain et la nourriture bornée aux racines des végétaux. Enfin, si certains personnages consulaires, grâce aux douceurs de la vie dont ils jouissaient, acquéraient un embonpoint suffisant pour être appelés *Cossi*, ce surnom n'était pas réservé aux citoyens élevés à la même dignité, il était donné à tous les hommes, *natura corporis rugosi*, c'est-à-dire, non couverts de rides, car celles-ci sont une flétrissure du temps ou les tristes signes d'une vieillesse prématurée, mais chargés de ces plis qu'un sybarite étale avec complaisance, quand, brillant d'un teint frais et vermeil comme celui du prélat chanté par Boileau,

Son menton sur son sein descend à triple étage.

C'est, en effet, à la plénitude de son corps que dut le surnom de *Cossus* un des aïeux de cet A. Cornélius qui tua de sa propre main le roi Tolumnius (1). C'est de là que paraissent aussi être venus les noms de *cossutius*, *cossinus*, *cossuvius*, *cossuvianus*. Divers auteurs prétendent même que cette dénomination de *cossus* aurait été donnée en prénom, opinion combattue avec succès par Gaëtan Marini (2) et quelques autres écrivains.

La comparaison dont se servaient les anciens revenait donc à celle que nous employons fréquemment dans le style familier quand, cherchant à

(1) Tite-Live, IV, 19.

(2) *Atti e monumenti de' fratelli* Arvali. Roma, 1795 ; p. 86.

donner une idée de l'embonpoint d'une personne, nous le comparons à celui d'un moine.

Ce passage de Festus a fait également commettre quelques inexactitudes à un autre savant d'un grand mérite et d'un vaste savoir : « Selon Pline, dit M. Duméril (1), c'est du nom de cet insecte que les hommes trapus étaient appelés *Cossi*, étymologie d'où, suivant Suétone, *Cossuna*, femme de César, avait tiré son nom. » Le naturaliste français attribue ainsi à Pline les paroles de Festus ; il donne à une partie de cette phrase un sens qui ne semble pas le véritable ; il travestit, par un *lapsus calami*, *cossutia* en *cossuna ;* il prête enfin à Suétone une étymologie que celui-ci n'indique pas.

Revenons au Cossus. Si nous devions le retrouver dans la larve d'un Lamellicorne, il serait plus rationnel de le chercher avec Rœsel, dans celle du cerf-volant ou de certaines Cétoines, la *fastuosa*, par exemple, espèces qui habitent l'intérieur des arbres ; mais ces créatures offrent dans le volume et la couleur de leur abdomen quelque chose de repoussant. D'ailleurs, les écrivains dont nous avons invoqué le témoignage auraient probablement fait mention des pieds de ces petits animaux ; ils leur auraient surtout appliqué l'épithète de ventrus qui leur convient à si bon droit : leur silence à cet égard doit nous porter à penser que le Cossus, selon l'opinion d'Olivier et de plusieurs autres, est la larve du *Cerambyx heros* (2). Celle-ci, en effet, présente tous les caractères indiqués par les seules sources auxquelles nous puissions recourir : elle vit dans le chêne ; elle a la tête, au moins en partie, noirâtre ; le corps blanc et d'une obésité remarquable ; enfin, on peut l'élever assez facilement en la nourrissant de farine.

Saint Jérôme (3), dans un autre passage que Cœlius Rhodiginus (4) cherche gratuitement à dénaturer, nous apprend que les adorateurs de

(1) *Dictionnaire des sciences naturelles*, t. II, p. 9.

(2) Ou d'une espèce voisine.

(3) Nos adversaires se complaisent dans leur abstinence de certaines nourritures, comme si la superstition des Gentils n'épargnait pas le Cossus, par respect pour la mère des dieux et pour Isis. *Traité contre Jovinien*, liv. II, p. 78. (Traduction de M. Collombet.)

(4) *Ludovici Cœlii Rhodigini lectionum antiquarum*, liv. XXX, p. 257.

Cybèle et d'Isis s'imposaient, entre autres privations, celle de manger le Cossus. Moins dévots envers la mère des dieux, les philosophes ne poussaient peut-être pas le scrupule aussi loin; et, sans doute, Athénée nous aurait donné sur ce sujet des particularités inconnues, si le *Banquet des savants* (1) nous fût parvenu dans son entier. Que ne nous aurait pas appris Varron, le plus docte des Romains, si, moins malheureuse que la plupart de ses ouvrages, sa satire *sur les repas* (2) eût résisté davantage aux ravages du temps ! Comment ce mets recherché a-t-il pu être oublié dans le dîner somptueux donné le jour de l'inauguration de Lentulus en qualité de flamine de Mars (3)? Pourquoi n'est-il pas mentionné dans le repas non moins célèbre de l'opulent Trimalchion (4)? Par quelle cause, enfin, ni Martial (5), ni Stace (6), ni les deux ou trois gourmands qui ont popularisé par leurs excès le nom d'Apicius (7), ni aucun des autres écrivains auxquels nous devons des détails sur l'art culinaire des anciens, n'ont-ils jamais cité le Cossus? Ceci nous conduira à répondre à une objection soulevée par Latreille, relativement à la difficulté de trouver une assez grande quantité de larves du *Cerambyx heros*, pour satisfaire les goûts des gastronomes romains; certes, cette difficulté n'eût pas été grande, si la larve du hanneton avait été l'espèce de ver recherché par eux ; car, dans certaines années, elle est malheureusement si multipliée dans quelques localités, qu'on pourrait en recueillir près d'un cent par mètre carré. Or, quand Pline et saint Jérôme disent que c'était un luxe de manger des Cossus, ceux-ci devaient être rares sur des tables où un plat de foie de lotes n'était pas une preuve de somptuosité. Les pères de famille pouvaient les considérer comme un de leurs grands revenus, dans un pays où l'art d'engraisser des paons procura soixante mille sesterces de rentes à Aufidius

(1) *Deipnosophia.*

(2) Varron avait composé une satire sur les repas, dans laquelle il citait les meilleurs mets. AUDU-GELLE, *Noct. atticæ*, liv. VII, 6.

(3) MACROBE, *Saturn.*, cap. IX.

(4) PETRONE.

(5) MARTIAL, *Épigr.* IX, 48; XI, 53.

(6) STACE, *Silvæ*, IV, 6.

(7) On doit à Cœlius Apicius un traité *De re culinaria*, ouvrage perdu pendant longtemps, et retrouvé en 1529 dans l'île de Maguelone, sous l'épiscopat de Guillaume Pelissier, dernier évêque de ce lieu.

Lurcon. Leur valeur devait être considérable, chez un peuple où un Asinus Celer a pu payer un rouget huit mille sesterces, où un cuisinier coûtait autant qu'un triomphe ; où enfin, nul mortel ne paraissait d'un plus haut prix que l'esclave doué des plus grands talents culinaires, c'est-à-dire le plus habile dans l'art de ruiner son maître.

TABLE DES MATIÈRES

Description d'une nouvelle espèce de Mélolonthins, par E. Mulsant et Godart. 1
Métamorphoses du *Vesperus Xatarti*, par E. Mulsant et Lichtenstein. 4
Notes pour servir à l'histoire du *Pelopaeus spirifex*, par E. Mulsant et Valéry Mayet. 9
Description d'une nouvelle espèce de Lamellicornes, par E. Mulsant et Godart. 13
Description d'une nouvelle espèce de Lamellicornes, par E. Mulsant et Rey. 15
Description de quelques Coccinellides nouvelles, par E. Mulsant. . 17
Description d'une espèce nouvelle d'oiseau-mouche, par E. Mulsant et J. Verreaux. 23
Description de la larve de l'*Anobium denticolle*, par E. Mulsant et Cl. Rey. 26
Description d'un Lamellicorne nouveau, par E. Mulsant et Rey. . 29
Description d'une espèce nouvelle de Coléoptères, par E. Mulsant et Cl. Rey. 31
Notice sur Emmanuel Mouterde, par E. Mulsant. 33
Notice sur J. B. Guimet, par E. Mulsant. 41
Histoire des métamorphoses de diverses espèces de Coléoptères, par E. Mulsant et Valéry Mayet. 65

Notice sur Dupasquier, par E. Mulsant. 101
Description de divers Brévipennes nouveaux ou peu connus, par E. Mulsant et Cl. Rey. 147
Description d'un genre nouveau de Curculionites, par E. Mulsant et Godart. 190
Description d'une nouvelle espèce de Curculionites, par E. Mulsant et Godart. 195
Description d'une nouvelle espèce de Pectinicornes, par E. Mulsant et Rey. 198
Dissertation sur le Cossus des anciens, par E. Mulsant. 200

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

ESPÈCES DÉCRITES

COCCINELLIDES

Cleothera Brucki 17
— circaea. 21
— flavida 20
— gemellata 20
— laqueata 22
— Maisoni 22
— novenaria 23
— paedicata 19
— ponderosa. 18
— pretiosa 17
— Proserpinae 19
— puella 23
— septenaria. 20
— subparallela 22
— vaticinia 21
— vernalis 18

BRÉVIPENNES

Amischa arata 177
— filum 178
— forcipata 178
— minima 179
Bessobia gibbosa 180
— nebulosa 180
Ceritaxa spissata 164
Colpodota laeticornis 157
— lacertosa 156
— navicula 158
— negligens 156
— parens 153
Colpodota piceo-rufa 154
— simulans 158
— subgrisescens. 155
Dinaraea melanocornis 171
— pubes 172
Dipsopora immatura 182
— intersulcata 183
Halobrechta halensis 173
Homalota decepta 167
— ebenina 169
— foliorum 170
— fulvipennis 168
— interrupta 169
— laetipes 165
— nutans 166
— robusta. 171
— taedula. 165
— tristicula 165
Hygroecia parca 187
Kraatzia laevicollis 152
Madura nudicornis 159
Meotica capitalis 176
— misera. 176
— parasita 174
— parilis 175
Metaxia apricans 181
— marina. 182
Microdota asperana 163
— brunnipes 161
— fulva 160
— obscura 161
— parvicornis 162

Microdota perdubia 160
— sericea. 163
Myllaena incisa 147
Myrmedonia excepta 152
Oligota aliena 149
— australis 150
— convexa 149
— fuscipes 150
— misella. 151
— picescens 148
— picipennis. 148
— pilosa 151
Ouralia picicornis. 174
Plataraca geniculata 173
Tamaraca australis 153
Taxicora indigena. 189
— perfoliata 188
Thinoecia amara 186
— calida 185
— haesitans 184
— libidina 184
— merita 185
— simillima 187

CURCULIONITES

Gymnetron mixtum 195
Stolatus Nicolasi 192

LAMELLICORNES

Amphimallus Logesi. 1
Onthophagus crocatus 13
Serica Ariasi 15

PECTINICORNES

Dorcus semi-sulcatus 198

LARVES

Agapanthia Asphodeli 98
Blaps gigas 92
Cicindela maura 71
Coraebus 85
Dasytes nobilis 87
Licinus sylphoides. 81
Nebria rubicunda 74
Scarites arenarius. 77
Strommatium unicolor. 96
Tetracha Euphratica 66
Vesperus Xatarti 4
Phylax littoralis 90

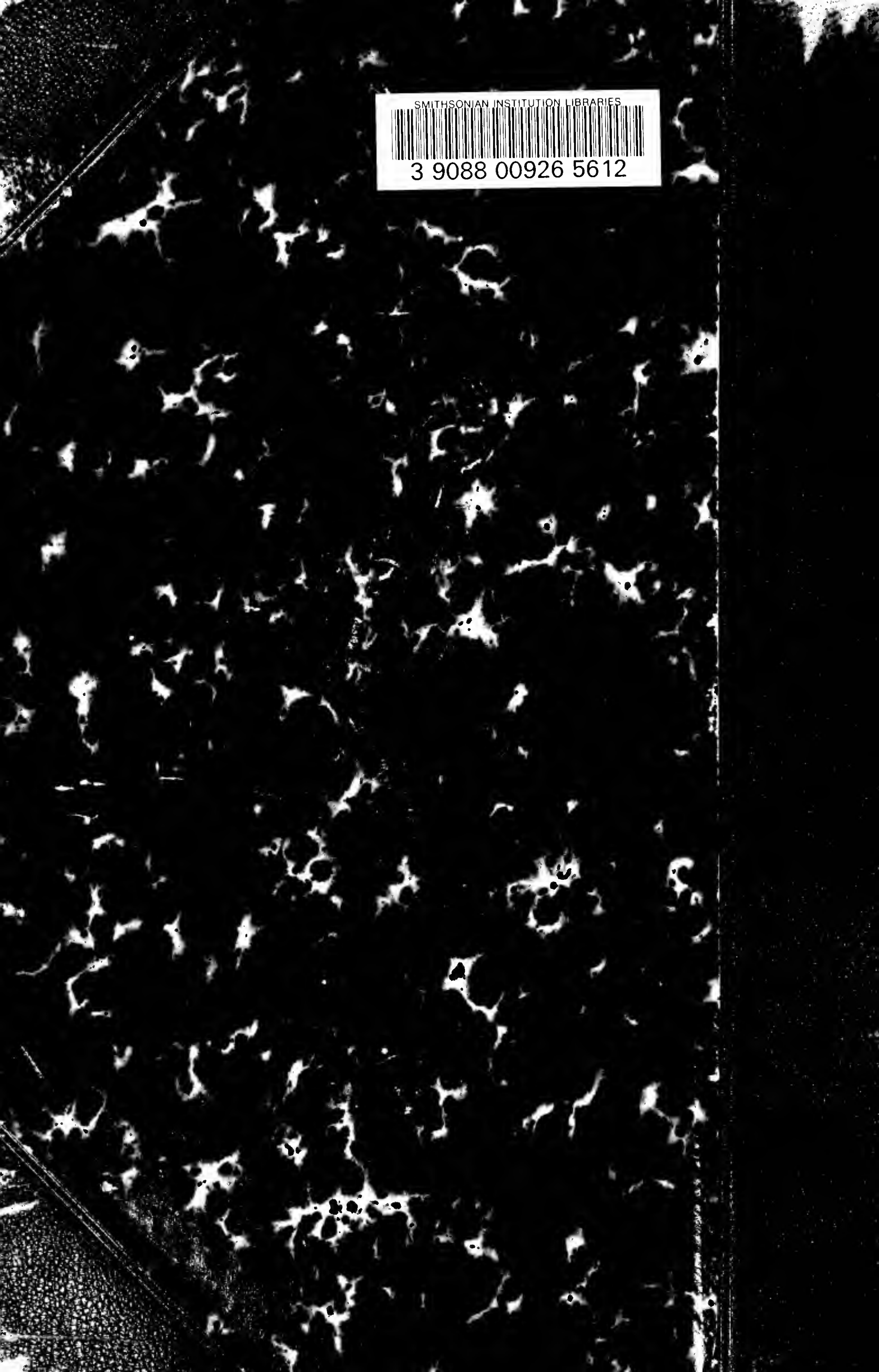
OISEAU-MOUCHE

Doryfera Euphrosinae. 24

NOTICES HISTORIQUES

Monterde. 33
Guimet. 41
Dupasquier 101

LYON. — IMPRIMERIE PITRAT AINÉ, RUE GENTIL, 4.


SMITHSONIAN INSTITUTION LIBRARIES
3 9088 00926 5612